UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ
Section Sociologie et Anthropologie

UNE SOCIOLOGIE DE LA MÉDIATION : LA STRATÉGIE ABSOLUTISTE DE LA MODÉRATION

Thèse de Doctorat de Sociologie et d'Anthropologie

Préparée sous la direction de :
Monsieur le Professeur Francis FARRUGIA
Université de FRANCHE-COMTÉ

Membres du Jury :

Monsieur le professeur Alain BIHR – BESANÇON -
Monsieur le professeur Yves CHEVALIER – TOURS –
Monsieur le professeur Pierre COURS-SALIES – MARNE-LA-VALLEE –
Monsieur le professeur Francis FARRUGIA – BESANÇON -
Monsieur Henri-Pierre JEUDY – Chargé de recherche au C.N.R.S. – L.A.I.O.S. -

Présentée par :

Monsieur Étienne BIGOT

- BESANÇON –
11 Décembre 2006

Au fond, une thèse est une histoire banale. Elle raconte l'histoire d'une vie, d'une réflexion et exprime une grande quantité d'interrogations. L'intérêt vient certainement dans une raison de les ordonner, de leur donner figure humaine. Cette vie de recherche conquiert sans doute ce qui ne lui a pas été donné. En ce domaine, la mienne a répondu strictement au postulat. Heureusement, elle aura réussi à trouver une direction toujours mesurée et disponible. Je remercie ainsi mon directeur de thèse grâce à qui tout est toujours resté possible.

Impensable et indispensable, la soutenance est l'exercice d'ouverture et de fermeture des temps. Que le jury reçoive l'expression de ma gratitude, que ceux-là soient ou non plus flagrants que ceux-ci.

Je pense indéfectiblement aux amis qui seront restés fidèles à une pensée rebelle à l'ordre des choses. Les paris sont souvent risqués mais ils valent pour découvrir et aimer les êtres sans autre fin. Bien sûr, il faut être là et certains le font mieux que d'autres. Enfin, ce combat quotidien et usant fait l'œuvre qui déchire la démesure des réalités du monde.
Qu'ils se reconnaissent donc, les *René*, *Mouzaffar*, *Manu*, *Linda et Gérard*, *Eusébio et Céline*, *David*, *Guillaume*, *François*, *Thierry*, *Maurice, Gérard, Mustapha, Julien, Mylène et Françoise*… Pêcheurs d'idéal, pourvu qu'ils luttent encore tous pour la belle vie et que rien ne nous empêche de le faire ensemble.

Ce travail n'aurait trouvé aucune issue possible sans l'aide du Service des Sports et des Grandes Manifestations de la Ville de Tours. Je remercie les gens avec qui j'ai eu plaisir à travailler depuis 2001 et mes amis de l'A3Tours qui auront montré patience, gentillesse ou compréhension envers quelqu'un d'assez fou pour être aujourd'hui un vieil étudiant. Tant qu'on a un travail, hein !

Toutes les aides m'auront été précieuses. Rares, les plus belles ont toujours été proches du cœur. *Ma gratitude infinie s'envole auprès de celui de ma mère*.

A mes parents, …à mon enfant.

INTRODUCTION : AVERTISSEMENT EN *TROIS* MOTS

En trois mots, il serait satisfaisant d'avoir tout dit. Trois, un seul, rien, un soupir pour *tout* dire. Il suffirait alors d'un rien pour tout connaître sur l'unique sujet de la médiation. Le temps est un bien si précieux.

La médiation est un sujet complexe mais nul ne pouvant être ignorant en tout chacun sait aussitôt, *immédiatement* et certainement quelque chose sur elle. La médiation est *un truc* qui va déjà de soi. Tout le monde en parle, en a entendu parler. Chacun sait bien ce que l'actualité en fait ou ce qu'elle devrait en faire. Revenir sur des certitudes qui sont notamment *nôtres* pose un problème réel. Sans pouvoir contredire l'évidence, parfois à la grâce de notre duplicité, l'ignorance se retrouverait détentrice d'un *véritable* savoir. Le temps de la déstabilisation est nécessaire, il faut se mettre en péril même pour rien. Rien à faire décidément, nombre d'évidences ne peuvent seulement aller de soi.

L'avertissement en trois mots indique que le chiffre "trois" est celui qui convient le mieux en la circonstance. La médiation est déjà triple sujet, au moins. Son ordre numérique esquisse le mouvement d'ensemble qui converge de lui-même *utilement* sur notre cible. Tout serait donc presque dit après avoir réparti les nombres à moins, qu'obstinément, nous ne voulions savoir pourquoi et comment la médiation est là, toujours là un peu, beaucoup…

L'énumération nous rend terriblement prévisibles. La perspective enthousiasmante offerte par le ternaire n'est-elle pas en effet simplement précédée par celle, manichéenne, du binaire ? L'élan classificatoire fait-il partie de nous, qui retrouvons alors l'*Unité*, preuve sans appel - mais néanmoins verbalisée et disputée - qu'avant, il n'y avait *Rien* ? La médiation est démasquée, le chemin va aussi sur son revers. Ce n'est d'ailleurs pas forcément la moins bonne façon de marcher vers elle, ni la moins sûre pour la rejoindre.

Chapitre I :

LA MEILLEURE FAÇON D'ARRIVER JUSQU'A TROIS

D'une manière générique, la médiation correspond à un découpage et à un arrangement en trois étapes d'une situation, sociale ou intellectuelle, appréciée et positionnée comme conflictuelle. Le terme "situation" renvoie à une généralité pendant que celui de conflit fait référence à une opposition soit concrète, soit abstraite. La médiation répond alors à une volonté qui organise une manière de voir le monde et se propose d'aider à solutionner tout conflit ou d'amoindrir ses conséquences à partir d'elle. La médiation trouve ainsi dans le projet d'une pacification de l'existence son contexte global. La présentation la rend tentante mais ouvre un champ infini à ses applications. C'est humain, toutes les âmes en veulent, tous l'attendent, tous en ont envie.
L'*universalité*, est la première dimension de la médiation à prendre en considération.

Pour tout humain prisonnier entre l'idéal philosophique et le fait brut, se résoudre à vivre, à bouger, à parler, à faire, c'est déjà trahir. Les biffures apposées sur le contrat moral des hommes témoignent de la dureté des conflits qu'ils endurent. Pour donner le change dans des négociations sans illusion arbitrées par le temps présent, il faudrait que toutes leurs actions, leurs initiatives, se retrouvent en pure adéquation avec ce que chacun se devrait d'*être vraiment*, avec authenticité comme l'on dit et répète à l'envi. C'est, il est vrai, la moindre des précautions pour ne pas se déjuger sitôt que les événements ne donnent plus raison d'eux-mêmes. Décidément, tout augmente mais peu d'entre nous peuvent encore se targuer de disposer des points d'origine exacts permettant la mesure réelle de l'importance des conflits. Les conflits demeurent doublement un produit de l'existence et un producteur de cette dernière sans que soit niées leurs dimensions aléatoires et variables.

La *variabilité* du conflit est ainsi léguée à l'universalité que connaît la médiation.

Tandis que la fixité n'offre pas forcément une réelle assurance, le constat d'une *réalité* fuyante n'est quant à lui pas simple à accepter. La réalité se pose comme un invariant de la pensée, un point d'ancrage à toute première vérité. « La réalité doit être soumise à la pensée critique car elle est avant tout un édifice idéologique ; elle est construction et mise en scène (…) »[1]. Pour le reste des cas, « Le réel est un malentendu »[2].

> « Il faut d'abord, par analyse, extraire en quelque manière la norme des faits eux-mêmes, pour se mettre en mesure de les interpréter, de dévoiler la teneur idéologique du réel supposé univoque, supposé simplement descriptible. Car est en premier lieu idéologique l'affirmation selon laquelle il n'y a plus à penser le réel, mais seulement à le décrire ; le réel prétendant n'être rien d'autre que ce qu'il est. »[3]

Nous saisissons ce laisser passer pour une critique qui tente une création sur ce qui est trop affirmé, d'autant plus que le tableau pour soi se complique terriblement au moment où interfère un paramètre supplémentaire circonvenu dans l'appellation conventionnelle de l'« *Autre* ».

Il faut faire avec.

Pourquoi donc ? Parce qu'il faut bien vivre… et, depuis que nous sommes devenus *comme tout le monde*, nous serons tous conduits à choisir entre un bonheur certain promis dans la ruée du monde et *un certain bonheur* livré dans sa réalité quotidienne.

---

[1] Francis FARRUGIA, *La construction de l'homme social*, *Essai sur la démocratie disciplinaire*, Paris, Editions Syllepse, 2005, p. 105.
[2] Henri-Pierre JEUDY, *Fictions théoriques*, Editions Lignes / Manifestes, 2003, p. 101
[3] Francis FARRUGIA, 2005, cité, 110.

A DE L'IDEAL DU BONHEUR A L'ECONOMIE DE LA REVOLTE

Avec ce petit supplément d'âme qui convient si bien aux humains, le statut d'être vivant, incidemment le seul fait d'être en vie, conduit à prendre des décisions et à accepter ou subir celles des autres. La lourde porte qui se ferme derrière nous laisse notre liberté se loger à l'intérieur d'une alternative construite dans cette indépassable obligation de choisir.
Toujours être social, l'humain trouve devant ses désirs des limites posées par un groupe qui peut alors se prévaloir de détenir la clef de l'appartenance. La promesse qui a été faite à chacun, ou dans laquelle il croit, d'une possible *Liberté* le met doublement en travail et au travail. Les arguments de la socialisation tiennent désormais dans ceux de la *concession* et du *compromis*. Le parfum d'interrogation sur ce qui fait notre lien social parvient ou revient durablement jusqu'à nous.

a) Dualité, vérité et contestation : une réalité agonistique des choses

Laissant provisoirement de côté ce qui est *fait social*, révélateur sociologique par excellence, l'air du temps présent se satisfait de plaire. Comme à l'accoutumée l'individu sagement impliqué attend de son ralliement une protection contre l'échec et le rejet. Démonstrations réalistes du nécessaire dépassement des angoisses existentielles, croissance, profit et réussite sont arborés par les vainqueurs de l'alternative d'intégration comme les médailles d'un "*développement durable*" qui laboure devant lui les sillons de l'impératif. Malgré les précautions prises, la plus parfaite intégration et son mécanisme le mieux huilé recèlent un conflit fondamental. Non seulement la lecture duale ou binaire les expose au front de l'exclusion et de la déviance mais le résultat concret de la confrontation vient ôter la possibilité de leur pure négation, seul espoir *déraisonnable* d'une véritable libération. Selon un modèle économique, invariablement marchand où l'art du compromis *libéral* fait oublier ce qui est perdu, l'impression sur soi seul devient le passeport d'une osmose absolument

totalitaire, diluée au nom de l'exploitation devenue norme dans un univers naturellement et infiniment concurrentiel.

Toute unité, toute totalité attend dialectiquement sa contradiction, son opposition, sa contestation. Devant le fléau annoncé de la convivialité sociale, il faut désormais être au moins deux pour avoir raison ou tort alors que la Raison ne naîtra qu'à la *troisième* personne. En attendant l'ultime arbitrage, une inscription sans réserve dans une unique manière de voir permet d'apprécier sans modération "la vie telle qu'elle est". Le mieux ou l'indispensable pour soi, donc évidemment pour les autres farouchement comme tout le monde, sera d'être en accord avec soi-même, individu de référence, c'est-à-dire *in fine*, de se montrer confondu avec l'ordre *qui va de soi*. Mais ce dernier ne s'ouvre que sur le monde d'une certaine société qui ne dispose pas, malgré ses prétentions des preuves de sa vérité.

Il faut l'avouer, l'avenir demeure incertain. Oser réfléchir à partir des manques cruels d'un tel univers social la condition de l'homme et de ses droits encadrés[4] est assimilé à un reliquat d'humanisme utopique ou à une impardonnable faiblesse romantique. Si cela ne suffit pas à calmer les esprits, l'obstination à comprendre ce qui vient à nous est jugée comme prémisse de la contestation. Mauvaise conseillère, elle risque alors de nourrir en son sein l'éternelle damnation, preuve intemporelle de la vanité ou, puisqu'il faut décidément prévenir, de la terreur[5]. En hommes avertis qui en valent déjà plus d'un, il devient moralement admissible de se tenir éloignés de toute tentation du chaos avec, au ventre et à toutes fins utiles, la peur qu'il ne revienne vraiment. L'enseignement artificiel et spécieux soutiré de ce seul état de fait permet à l'intime conviction d'oublier discrètement l'ordre intimé. Version pure, optimiste ou simpliste de l'existence, philosophie pauvre du savoir-vivre, cette prime à l'intérêt d'être positif relève autant d'une utopie bienheureuse que

---

[4] Le pire, pour nous, est que tout "droit de l'homme" puisse commencer et finir dans une même charte. Si l'homme peut être libre, pourquoi lui adjoindre une fin nécessiteuse ?

[5] Le trouble jeu qui ressort de l'usage autorisé de la terreur est posé notamment par Michel BOUNAN dans *Logique du terrorisme*, Paris, Editions Allia, 2003 et Sophie WAHNICH, dans *La liberté ou la mort, Essai sur la Terreur et le terrorisme*, Paris, La Fabrique éditions, 2003. Ils savent positionner pour aujourd'hui les arguments révolutionnaires de l'engagement.

d'une insupportable machination[6]. De quelque côté qu'on se reconnaisse, une contrainte indépassable saisit notre être au monde. Nous devons choisir entre accepter la force des choses ou repousser la satisfaction que ces dernières soient seulement ainsi.

L'option retenue, avec la puissance des logiques qui l'auront précédée, font que la décision apparemment irrévocable sera peu dociles à l'analyse. Se plier au jeu social du "grand choix" exprime avant tout le fait que la vie peut être conforme à un modèle. La difficulté absolue consiste en cet endroit à comprendre comment se fonde le jugement et qui, de l'élève, du maître ou encore du dieu, sera le principal bénéficiaire de ses attendus. Passé l'obstacle, jaillit de l'être conforme au monde une nouvelle figure de la socialisation où sont neutralisés les rites d'initiation trop voyants ou trop barbares. La banalité du normal et son fatalisme alimentent les rites modernes d'une domestication[7] des mœurs qui tait habilement son nom. Plus prosaïquement, au moment où tout devient relatif, un dénominateur commun à l'humanité se réfugie dans l'idéal d'un bonheur toujours à venir[8]. Placés dans la pureté de ce projet universel, nous observerons que rien dans notre monde n'en facilite l'accès.

Le couperet est tombé qu'on l'appelle labeur, dommage, faute ou péché originel. La prétention à la félicité, paradoxe que ne dément pas la multitude des moyens d'y parvenir, revient à séparer l'atavisme de la raison pure[9]. Sans incarner obligeamment la part du diable, nous pouvons suggérer ici une manipulation comme une autre sur le sens des mots. Si ce choix du bonheur repose sur l'intégration au monde et son acceptation sous la forme, il ne peut se satisfaire d'une assimilation entre la velléité de querelle et l'énergie du *mal*

---

[6] Etre tenté par l'optimisme ne réduit pas le droit de ne pas se reconnaître positif. Rien n'oblige à se dire heureux. Qui plus est, on ne brûle plus les hérétiques aussi facilement qu'avant. La liberté de se rebeller tient en conséquence dans cet axiome, sans même avoir à recourir à une théorie toujours vulnérable du complot.

[7] René RIESEL, *Du progrès dans la domestication*, Paris, L'encyclopédie des nuisances, 2003.

[8] N'être pas entré dans un tunnel *social* permet de comprendre qu'on n'a pas besoin d'en sortir. Tout le monde n'apprécie pas en effet la lumière artificielle ni les vertus de l'air conditionné.

[9] Soit notre condition humaine nous fait tous chercher la même chose, sans raison supplémentaire, sans bien savoir pourquoi juste à admettre qu'à chaque jour suffit sa peine, soit nous acceptons la différence, réfléchie, et trouvons dans la quête une dimension plus belle encore, une raison déjà supérieure à elle-même.

absolu qui l'accompagne trop souvent et à laquelle est parfois condamnée sans procès toute pensée libre et résolument critique[10].

Située à la double limite des tensions induites par un ordre chaotique aux atours harmonieux et consensuels, la contestation fait saillie. Elle représente l'énergie de la réflexion sur le monde et valorise l'être au monde[11]. Dans ce moment extraordinaire de rébellion, celle qui se montre par les symptômes pris en compte dans une crise, la réalité des arguments nourrit les termes de rapports sociaux spéciaux[12]. Derrière la première manifestation empreinte de visibilité se tapit une idée directrice plus forte. Elle exprime une manière irrésolue d'être. Avec elle, la perspective du conflit signifie ne pas se soumettre mais aussi d'accepter d'engager ses forces plus loin que l'exigerait la seule conviction de ses contradicteurs.
L'engagement réel recèle une part d'absolu.

Ce fragment d'éternel absout en dehors du jugement des hommes et de leur peine la dichotomie entre le bien et le mal. Il reste toujours pour eux à s'arranger avec les mille *et une* façons d'exprimer leurs désaccords pour s'assurer qu'elles ne conduisent pas de la même manière sur une finalité, sur un résultat. Au point de départ de toute dissension se trouve l'invention *géniale* de la révolte primordiale. Son origine lointaine est rendue inaccessible à la vérification de la faute qui, surtout dans un monde judéo-chrétien, aurait irrémédiablement façonné une destinée générale.
Le conflit apparaîtrait sans cesse pour forcer la réalisation d'objectifs au premier rang desquels se situe celui de l'intégration. Niant la liberté du choix, cette finalité est historiquement imaginée en amont pour que les faits se plient à la raison et à la nécessité. Pour se *justifier* vraiment, tout projet devrait *toujours* conserver sa raison d'exister. Celle-ci est avant tout, avant toute envie de l'arrêter, de poursuivre sa route.

---

[10] Il ne s'agit pas d'être critique pour s'offrir les vertiges délicieux de la confrontation mais de pouvoir se saisir, s'approprier, penser et éventuellement dire sur le sujet.
[11] Ce qui n'équivaut pas à lui donner raison. Un tel combat d'arguments n'est pas le nôtre.
[12] Comme le propose Francis FARRUGIA dans *La crise du lien social*, Paris, L'Harmattan, 1993, le lien s'exprime ou est exprimé lors de crises, « comme essence du social ».

Elle n'est jamais de finir[13]. Tout est une question de mesure, la certitude et la foi n'y échappent pas. Si le résultat satisfait le comptable, il crée une valeur qui certes donne envie mais rarement raison.

C'est une logique du bonheur s'inscrivant dans l'économie de la révolte, dans son abstention comme dans son engagement, qui nous mobilise particulièrement. Nous observons l'air du temps[14], celui qui désigne le bien d'une main en tenant son propre code de l'autre, celui qui tente d'absorber la discorde au prétexte même d'en extraire son aspect constructif. Cet ogre logique dont nous nous défions veut faire naître une évidence plus belle encore, une mise en ordre des choses qui vaudraient pour elles-mêmes, sans plus de commentaire. Son environnement attend un silence d'un seul tenant. Ce dernier porte avec lui ce reflet trouble de la *purification anodine* que nous identifions sous le terme de "médiation".

La médiation rapporte sur tout conflit un élément tiers. Il est le témoin pour nous de notre impuissance, de notre activisme ou de notre indépendance puis de leur liquidation, de leur dissolution. Il nous enseigne sur leur inutilité définitive. Devant chaque difficulté, la médiation s'offre comme un recours providentiel. Il est vrai que l'aide est souvent réellement appréciable. Mais celui qui l'offre, celui qui s'en fait le messager et celui qui la promeut peuvent accéder par là à un pouvoir absolu quand rien ne vient les contrer. Il faudrait accepter toutes les offres. Nous tous, fils prodigues, aurions cessé de nous perdre. Pour nous remercier, la médiation nous rend visite et ouvre la perspective d'une harmonie généralisée bien comprise, d'autant plus consensuelle qu'elle agrège notre "participation" volontaire ou non.

---

[13] Ce qui nous sépare de l'ambition de Jean-François SIX : « Dans le langage sportif, "conclure" signifie qu'on a réussi à marquer un but. Une communication, pour être pleine et entière, doit arriver à une conclusion. S'il n'a pas à proposer une solution, le médiateur peut et doit proposer un itinéraire, une stratégie qui permette d'atteindre le but. » in *Le temps des médiateurs*, Paris, Seuil, 1990, p. 189-190.

[14] Ne pas suivre cet air malgré sa force de conviction, éviter la béatitude devant les faits, revient à approuver sans réserve Daniel BENSAÏD dans son *Eloge de la résistance à l'air du temps,* Paris, Textuel, 1999.

Le bonheur est obstinément une idée neuve[15] et le restera sans doute encore longtemps. Concevable malgré sa propension à différer sans cesse son épiphanie, nous considérerons ici ce que peut recouvrir la logique ternaire qui se veut rationnelle en attribuant une "ration" de bonheur comme limite acceptable pour chacun et qui incite à faire en sorte que dans cet aléa, les choses soient satisfaisantes dès qu'elles vont pour le mieux. La médiation est cet art de couper l'impossible en deux pour régler, par contrat, les choix qui se posent impérativement à nous. Compromis lucide entre impensable et réflexion, elle se veut une façon moderne de voir objectivement et efficacement le monde. Pour qu'il aille plus vite.

Devant de tels atours, seuls les sempiternels esprits chagrins s'obstinent à s'opposer au mouvement général à un moment que, bonne mère, l'histoire laissera à leur disposition, avant une prochaine réforme. Un petit rien de dissonance engage notre recherche sur la médiation, un grain de sable dans une mécanique de rationalité, de savoir. La contestation, la rébellion, sont bien les ultimes moyens de résister *encore* à l'air du temps présent.

La liberté est en ces termes. Notre étude s'y inscrit.

b) <u>Le conflit, un principe nourricier de la médiation</u>

La filiation originelle de la médiation s'inscrit dans la généalogie du conflit. C'est parce qu'il y a, qu'il y a eu et qu'il y aura des conflits[16] que la médiation est appréhendée comme une opportunité immanquable de les résoudre[17]. Conflit et médiation se font face ou s'accompagnent, définitivement, intimement. Pendant que le conflit se conjugue à partir de deux participants, deux états opposés, la médiation est abordée en comptant jusqu'à

---

[15] Si la formule revient à SAINT-JUST, son usage ne cesse de recouvrir tout avenir. L'absolutisme du présent suffit à faire admettre qu'il faudra souffrir en l'attendant.

[16] L'analyse des conflits a permis la catégorisation des conflits puis la constitution d'une science du conflit. Un cheminement identique doit nous conduire de la manifestation de la médiation à la description savante de son principe.

[17] Le verbe "résoudre" laisse penser que la solution est contenue dans le problème, qu'il s'agit d'agiter d'une certaine manière pour séparer ses mauvais calculs. "Apporter une solution" conviendrait mieux et indique qu'un "manipulateur" se tient bien à l'extérieur.

trois en admettant alors que le rôle du dernier arrivant est spécifique. Dans le cadre des luttes extrêmes comme la guerre, la médiation supplante la négation absolue de l'autre sous toutes ses formes, sa liquidation, son meurtre, qui signifiaient la *fin* du conflit dans les sociétés dites primitives[18]. Tous les conflits conservent une forme plus ou moins accomplie de guerre. Face à eux, le besoin de médiation signifie un désir d'éloignement de l'engrenage de la violence extrême. La posture de médiation intègre une dimension mémorielle et fait un usage culturel particulier de l'événement. L'histoire, vécue ou imaginée, alimente l'éternité de la médiation. Elle préserve ainsi son avenir en faisant appel aux mauvais souvenirs, aux effets les pires et les plus visibles de l'inconduite des hommes[19]. La variété des terrains de conflit[20] laisse entrevoir l'immense ressource d'adaptation de la médiation[21].

« Elle [la médiation] suppose, d'abord, l'existence d'une situation conflictuelle. Des idées, des prétentions, des sentiments s'opposent. Un fossé se creuse. Mais d'aucuns vont s'attacher à le combler. […] Là où règnent la concorde et l'harmonie, la médiation n'a pas sa place. Pas de médiation sans différend. »[22]

Maintenant, si la médiation s'adosse au terrain conflictuel et en demeure partie prenante en entretenant l'utopie de sa *juste* fin, elle se refuse d'y être confondue.

---

[18] La fin du conflit peut être célébrée dans l'absorption et l'intégration à soi de l'ennemi. Il n'est pas toujours besoin de le manger pour en arriver là ni d'en violer ses femmes. Il est possible d'absorber sa capacité imaginaire, son domaine de réflexion. La dialectique du maître et de l'esclave dessine alors l'idée d'un *moyen*, troisième terme. Ce résultat, le tiers, apparaît, *deus ex machina*, comme la nécessité même de l'action ou devient la justification et l'acceptation du rapport inégal.

[19] Ces reliquats les plus visibles sont *sans gène* « mis en valeur ». L'expression sans gène indique que le "gain" est réalisé par exemple dans le cadre d'un « devoir de mémoire » quand ce n'est pas sous le coup de « l'émotion ». Nous observerons que ceux qui organisent les droits et devoirs se servent d'arguments *médiatisés* qui, en passant par un sas ternaire, éloignent la tentation de la critique. Les supports médiatiques et politiques sont friands de cet artifice. Les extraits sélectionnés dans la note on été publiés dans un article du quotidien *La Nouvelle République du Centre Ouest* du samedi 22 et dimanche 23 juillet 2006 : « Internement des juifs : la baraque de la mémoire ».

[20] Le terme conflit est pris en son sens générique. Il couvre tant la mésentente entre voisins de palier que la guerre entre pays. Résoudre pacifiquement un conflit relève autant de la médiation de quartier ou de la « *peace research* ». Dans son *Traité de polémologie*, 1991 (1961), Paris, Editions Payot, G. BOUTHOUL invite à réfléchir sur tous les éléments de la guerre pour qu'elle n'ignore rien de la paix. L'art diplomatique ne propose pas vraiment de réponse toute faite assurant le contrôle à un pouvoir mais invite aussi à manier les compromis. La médiation se présente alors simplement comme un *art de faire les compromis* et à faire admettre ce principe.

[21] La médiation fait comme le caméléon qui prend la couleur de son environnement sans vraiment changer lui-même.

[22] J.-F. SIX, *Le temps des médiateurs*, 1990, cité, p. 151.

Elle possède donc au-delà du temps au moins une qualité qui l'en distingue. La manière d'aborder la médiation découle de ce postulat. La première face de l'originalité que revendique la médiation transparaît dans la définition retenue sur les terrains courants de ses pratiques.

La médiation est alors une :

Définition première de la médiation	démarche visant à réduire des conflits par l'entremise d'un tiers, normalement habilité à intervenir par les seules parties concernées et qui reste neutre par rapport à elles.[23]

L'extraction du conflit brut est opérée par le tiers qui anime la seconde filiation, inséparable de la première. Elle vient du fait que la médiation comme fonction est mue par un principe directeur qui la légitime et l'inclut. Ce principe est né d'une manière de penser et de juger l'agir[24]. Il conforte une conception du monde héritée de la "marchandisation" où l'échange l'emporte sur la violence nue, où la transaction réglementée et négociée efface, dans une réciprocité de circonstance, les peurs, les hontes et les pudeurs.

La question cruciale de la neutralité reste en suspens et nous renvoie, pour l'instant, au fait que l'analyse et l'appréciation des pratiques de médiation tiennent par *obligation* dans une pensée de celle-ci. Ainsi, même lorsque la médiation règle des problèmes du quotidien, de l'immédiat, du réel, elle révèle incidemment l'origine immanente des ces difficultés humaines et la prolonge bien au-delà du visible, du sensible. La médiation est l'élue de la transcendance.

Le tiers n'est donc pas n'importe qui, il n'est pas non plus un belligérant de plus mais un *sage*.

---

[23] Définition composite personnelle qui possède la médiation tout en tenant sa complexité.

[24] Cette propension à tout maîtriser est couronné quand il s'agit de devenir acteur de son agir ou encore, d'agir l'agir. La référence à J. HABERMAS d'un « Agir communicationnel » est directe. Pourtant l'action ne peut être omnisciente, parler est déjà une action, cette action-là peut très bien rejeter la nécessaire idée d'en faire plus. L'agir communicationnel a trop bonne presse pour les agents de communication qui se plaisent à manœuvrer ceux qui croient agir.

La réalité originelle du conflit, redoublée par celle du “terrain” - les hommes sont si faibles, condamnés qu’ils sont à l’économie du lien[25] - est un argument maître qui saute aux yeux. Son appréciation, sorte d’absolu très souvent revendiqué, reste quant à elle ouverte pour le chercheur. Attachée ici-bas à nous rendre service, la médiation évite de prendre la transcendance comme un cadeau fait directement aux hommes. Don prométhéen, la transcendance se soustrait à eux pour éviter de se révéler trop dangereuse entre leurs mains. Pour se faire pardonner, elle leur concède magnanimement un titre de propriété sur l’immanence.

Gérée par l’entremise du *bon médiateur*, l’immanence rappelle que les humains ne peuvent pas éviter tous les conflits ni s’en prémunir absolument. Elle montre également que seule la médiation se présente à eux pour rendre leur désarroi plus rationnel, en dehors de la transcendance religieuse et sans en nier alors la similitude. Avant que NIETZSCHE ne le laisse pour mort, Dieu aura été inventé. Il n’était pourtant déjà pas simple pour l’humain de se constituer comme « soi-même ». Pour que cet exploit soit annoncé, par FREUD notamment, il aura fallu attendre que les hommes non seulement se sentent dépassés par leurs angoisses *existentielles*, mais puissent tout logiquement les rattraper. Le sacré vola bien d’abord à leur secours. Quelques dieux se seront satisfait ensuite dans ces lits. La Trinité prenait sa place à son rythme pour sous-entendre qu’il y avait une puissance si supérieure qu’elle pouvait s’incarner, à notre image mais en mieux, ou presque. L’homme inventeur se retrouvait bien loin et, modestement, se justifiait sans rire. Dans cet espace théologique et philosophique, HEGEL joue un rôle particulier de théoricien de la médiation. Celle-ci, qui balise toujours notre horizon même pratique, se diffuse entre les deux pôles de l’Un et du Tout qu’ils soient ou non mus par un principe dialectique ou bien encore qu’ils le meuvent. L’histoire a le secret des successions désordonnées.

---

[25] Cette économie du lien recouvre les deux dimensions développées par Francis FARRUGIA du « prix du lien » et du « lien du prix ». Voir « Le prix du lien : la question de la justice sociale », *Recherches sociologiques*, 1997/2, pp. 111-127 et *La construction de l’homme social*, *Essai sur la démocratie disciplinaire*, Paris, Editions Syllepse, p. 48 et 81 notamment.

Toute interrogation sur la médiation insère la place de médiateur que *s'est choisi l'homme* entre la chose (le réel) et le sacré (l'instance dépassante) ou celle accordée au sacré incarné (par exemple Jésus) médiateur entre des hommes, encore un peu frustres ou limités, et l'Esprit saintement vaste[26]. Tout occupés à savourer la médiation comme point de contact privilégié avec l'improbable, les humains confèrent à la transcendance religieuse une discrète mais incommensurable supériorité devant tout ce à quoi ils accèdent. Le chemin de la transcendance passe donc *probablement* par la médiation. Si elle nous empêche de l'atteindre, pour nous préserver cela va sans dire, elle a au moins l'irrépressible *courage* de ne pas hésiter à se montrer à nous telle qu'en ses limites[27]. La médiation nous est donnée à penser et à agir ce qui la positionne au carrefour où se croisent la transcendance et l'immanence.

Dans cette ligne de pensée, le paradoxe créateur mis au crédit de la médiation tient dans la réification des contraintes qui enserrent toute vie, qu'elle soit socialisée ou solitaire, et dans l'institutionnalisation d'une acceptation pacifiée des désagréments qu'elle porte. Ce constat empirique ouvre en contrepoint une évidence qui retient l'attention. Quelles que soient les modalités de l'existence il faut, bon gré, mal gré, faire avec, c'est-à-dire dépasser ces contingences primitives, même pour y revenir très vite. Toute morale, laïque ou religieuse, invite en ce sens à différer ses propres désirs ou à composer méthodiquement avec ceux des autres. La double injonction de surmonter ses peurs et de craindre toujours l'inconnu demeure bien valide. Ici, la médiation en posant des ponts, des passerelles, entre des champs différents mais toujours conflictuels, rend au moins le monde humain plus acceptable. C'est du moins la proposition qu'elle vend auprès de tous ceux qui savent voyager sur les principes philosophiques ou qui les ramènent, selon les leçons de Machiavel, à l'art d'une politique bien pensée, bien maîtrisée[28].

---

[26] Dans ce concert, pourrons-nous désigner le plus « neutre » ? Le conflit entre l'absolu et notre condition est un moteur silencieux qui repousse tant qu'il peut l'avènement de l'homme moyen autant que de sa classe moyenne, tout ce qui convient pour établir la norme des choses.

[27] La médiation se montre à nous notamment sur les terrains de ses expérimentations à partir desquels nous tenterons de retrouver sa définition et ses liens théoriques.

[28] Nous considérons que le néologisme à succès « gouvernance », pour peu qu'elle soit bonne, révèle cette obsession à tout faire mieux, devoir tout faire mieux que le mal faire.

Mise en dehors du champ de l'aliénation rapportée au domaine idéologique, la médiation voit sa définition s'enrichir.

Elle devient alors également :

Définition seconde	un moyen concret d'action qui allège le fardeau du quotidien et qui vient limiter la douleur de sa philosophie.

Le conflit est intimement lié à la complexion humaine. A ce point universel dans un ensemble social, la médiation devient *naturellement* une modalité théorique et un outil pratique qui facilitent à eux deux l'agencement des relations humaines et leur gestion. Elle permet selon toute apparence d'éviter de résoudre le conflit par, et pour, un autre conflit plus radical. Le conflit n'est alors plus autrement entendu et attendu que lorsqu'il peut et doit être, une fatalité de plus, comme pour mettre tout le monde d'accord. Sa fin devient sa finalité, sa finalité autorisant sa constitution. Le conflit n'est pas de lui-même un état normal dans une société constituée. Mais la sortie de conflit, l'art de sa sortie, la rehausse dans son prestige. Quel qu'il soit, à quelque niveau qu'il se situe, le conflit doit être maîtrisé, solutionné, dissout. Il n'est plus même question qu'il soit évité, ce serait trop suspect, mais dépassé, *transcendé*. La médiation qui propose une manière de sortir des conflits sait cela. Elle se veut différente des autres méthodes non parce qu'elle les ignore, au contraire elle en a besoin, mais parce qu'elle est présentée par ses promoteurs comme un Mode Alternatif de Règlement des Conflits (MARC). La médiation se plaît à s'installer lorsque le conflit s'éternise, s'embourbe. Elle laisse entendre qu'un nouveau son, une nouvelle voie et une nouvelle méthode sont déjà un pas de plus, un pas plus sûr, une finalité plus nécessaire encore pour conduire vers sa maîtrise et sa fin. Si l'alternative aux autres méthodes en fait la réclame principale, la proposition de médiation est avant tout un mode de pensée qui, laissé à la disposition des hommes, situe et ordonne un *cosmos* particulier se voulant à première vue immanent et participant de l'immédiat. Inscrite dans un courant forcené de l'individualisme méthodologique, de l'observation participante où chacun doit désormais savoir ce qu'il fait, la médiation assure une liaison logique impeccable entre toutes les tentations extrémistes, entre le

monde complexe ou “pluriel” et chacun de ses membres, entre l’idéal et ses soldes, entre le concret et l’abstrait, entre tout et le reste.
Premier palier de l’exhaustion de soi, du dépassement de sa condition vers un mieux être ou un être meilleur, la médiation laisse voir un monde aux rugosités aplanies, aux douleurs effacées. La médiation médecine douce lisse doucement le monde, elle efface aimablement ses aspérités. En dernier ressort, elle aide simplement les fakirs à oublier les pointes qui meurtrissent leurs chairs.

c) La médiation considérée comme outil de constitution du social

La médiation est mis à la disposition des individus sociaux pour qu’ils mettent un terme à leurs conflits[29] dans une démarche individualiste pouvant plaisamment être promue “citoyenne” parce que dans la masse, ceux-ci sont fréquents et répétitifs. Elle se présente alors indirectement comme une technique de gestion des relations sociales. La société se doit de régler ce qui peut la mettre à mal, cela au nom du bien de la communauté. Le flux bruyant du conflit masque l’aspiration rusée de la médiation à se rendre visible *à tout prix*. Cette manière d’être fait retrouver le rapport de gémellité essentiel avec la notion de lien social. Elle partage avec lui l’ambivalence de son mode de constitution. Outil qui se prête à la manipulation, la médiation est un des facteurs de l’ouvrage qui s’effectue, ou est effectué, sur et pour le lien social :

Le lien social devient « véritablement ce sans quoi la société ne peut ni être, ni être conçue ; ce sans quoi la société n’existe tout simplement pas, mais est du même coup aussi, strictement inconcevable. Et inversement, le lien social est ce qui, sans la chose dont il est l’essence, à savoir la société, ne peut ni être, ni être conçu. »[30]

Le lien pose une véritable obligation de fait, un impératif paradoxal stipulant que nous avons intérêt à considérer que lui-même soit pour que nous soyons

[29] Si le conflit peut être considéré comme un médiateur, il reste qu’exacerber la propension au conflit, interminable, est une technique comme une autre pour promouvoir le recours à ce mode de pensée de médiation et l’incarner dans un médiateur.
[30] F. FARRUGIA, *La crise du lien social*, 1993, cité, p. 39-40.

avec lui. Les deux termes oppositionnels d'un conflit social primordial en font une question de vie ou de mort. La médiation s'empresse d'apporter en cet endroit aussi son concours salutaire en prolongeant la relation sociale vers le *troisième homme* :

« L'intrusion du tiers nous fait pénétrer dans une tempête dont il est difficile de mesurer les conséquences. […] Avec le chiffre "3" naîtrait la société et donc la sociologie. »[31]

A l'intérieur d'un contexte de pensée philosophique mâtinée d'action pratique, une autre logique permet de déchiffrer cette prévenance civile mue par le désir de bien faire. Selon les critères d'une loi dite naturelle notre vie, si elle nous appartient en propre et qu'elle conserve naturellement son attrait[32], découle directement de notre capacité d'adaptation à un milieu donné, adaptation pouvant prendre la tournure agressive du darwinisme social. Puis avec la multitude, le nombre ou la foule, lorsque le projet social tient dans le dépassement des faits de nature par l'amélioration des conditions de l'existence, il devient nécessaire de souscrire aux conditions que pose ce milieu devenu privilégié. Dans l'image naturaliste, il faut en se conformant s'y résigner normalement. L'isolement des choix cornéliens successifs, choix que nous connaissons sans cesse dans nos existences, indique à sa manière comment l'intégration et le lien social trouvent effectivement leurs prix.

A l'instar d'un contrat social qui met facilement en place ses acteurs sans toujours désigner ses commanditaires, la médiation positionne des médiateurs sans s'appesantir sur le faisceau de décisions qui les intronise. Cette présence objective, manifeste, évite de préciser qui met en place ces artifices de la contractualisation du social.

---

[31] M. MAFFESOLI, *Le temps des tribus*. *Le déclin de l'individualisme dans les sociétés de masse*, Paris, Méridiens – Klincksieck, 1988, p 130.

[32] Cette remarque propose de tenir compte de la problématique économiquement instaurée de l'intégration et de l'exclusion maintenant dissoute par l'enchantement du réalisme politique.

La médiation n'a plus besoin de justifier les raisons de son développement, de sa *dynamique*[33]. Elle les affirme et offre des leçons de lien social à qui veut les entendre. Le médiateur sera quant à lui rapidement perçu comme le dépositaire d'une chance unique de résoudre tout conflit mais aussi de le dépasser pour que chacun de ses acteurs en sorte renforcé[34]. Tout en demeurant un personnage ordinaire du paysage, il œuvre pour *le bien commun*.

Portée par un médiateur, la médiation relève la gageure d'évoluer au cœur des mirages nés des jeux nourris entre des réalités et des apparences tout en proposant d'en sortir indemne. Elle absorbe l'universalisme de la condition humaine[35], sa métaphysique en quelque sorte, et se tient à elle de façon concrète. La mise en place de médiations est justifiée en ce cas par des raisons invincibles, des arguments incontournables, dans le but de préserver des appréciations communes, de sauvegarder un sens commun[36] dans l'objectif plus ou moins explicite d'une société où « toute contradiction semble irrationnelle et toute opposition impossible »[37].

Parce que la nécessité se doit d'être naturelle, la médiation participe ainsi intimement et sans heurt du social. Après avoir extrait sa première définition de son rôle dans la sortie des conflits pour conquérir sa place dans la gestion du social, la médiation laisse coïncider ses pratiques avec la logique du lien. Ses caractéristiques techniques s'effacent devant la forme même du social scellant *définitivement* sa proximité avec lui. Des faits présents, des événements, des accidents, ce qui ressort en définitive de la vie et de son cortège de conflits,

---

[33] En référence au titre de l'ouvrage de Jean-François, *Dynamique de la médiation*, Paris, Desclée de Brouwer, coll. Culture de Paix, 1995.

[34] La mithridatisation n'est pas la finalité du retour de l'acteur dans son conflit. C'est la « réappropriation » qui explicite l'individualisme et engage la désolidarisation générale du fait de la responsabilité propre de chaque acteur. L'égoïsme doit encore être médiatisé pour devenir un acteur "comme un autre" du lien social. Le communisme a encore toutes ses chances.

[35] La condition humaine alimente le constat suivant : nous avons tous des limites et il n'est pas toujours nécessaire de discuter de leur endroit. Etant posées, elles sont le partenaire d'un conflit pour soi et participent alors d'une géographie première de la médiation.

[36] La cohésion du corps social doit être préservée et « celui-ci » se donne les moyens de cet objectif. Ainsi nous n'avons « plus le droit » de nous révolter à certains moments de l'histoire. Ces temps marquent une histoire propre à ouvrir, là encore, sur une médiation.

[37] Selon l'appréciation toujours d'actualité d'Herbert MARCUSE sur notre formation sociale technologique. *L'homme unidimensionnel*. Editions de Minuit, 1968, p. 37. La faiblesse d'une opposition construite, organisée puis puissante avant qu'elle ne se retrouve intégrée ou bannie, ne signifie heureusement pas la fin de toute possibilité de conflit.

sont rendus publics. Quittant l'anonymat du domaine privé, ils sont qualifiés pour devenir les objets d'une saisine. C'est à partir de ce moment-là[38] que l'intervention collectivisée est possible. Par retournement, c'est elle qui fait la démonstration à rebours de la réalité de l'action politique. Puisque les choses sont ainsi faites à l'aube des jours, une volonté aura été leur maître bien avant, durant la nuit.

Tous les acteurs de l'action sociale qui affirment sans état d'âme leur ancrage dans les réalités de terrain laissent leurs têtes obstinément tournées en direction du politique. Leurs espérances en leur propre capacité à agir sur les conditions de la vie en société se heurtent au fait que leurs oreilles se trouvent tournées vers les donneurs d'ordre. Ils entendent mieux de la sorte ce que les politiques ont à dire. Ils saisissent même l'abîme de ce qu'ils évitent d'évoquer. Exploitant au mieux leur positionnement de tiers, ces "acteurs" font alors ce qu'ils peuvent de leurs silences pour aider les plus démunis. L'interaction *forcée* des uns vers les autres contribue à l'objectivation du contrat social ou, là encore, à sa réification institutionnalisée.

Quels que soient ses auteurs, l'interprétation des articles de ses codes et la détermination de ses objectifs demeurent en tout premier le lieu du politique. La médiation sans pensée sociale ni pensée politique n'est pas grand chose. Sans pensée critique, la médiation est un emballage posé sur du néant, une enveloppe vide. Imposée par la nécessité d'extirper la barbarie de ce monde, par celle de ne pas laisser l'humanité piégée par des conflits indépassables, la médiation devient :

Définition tierce	une manière de rendre visible le cheminement politique.

[38] Ce « moment-là », événement faisant débuter l'histoire, ne décide pas déjà qu'elle aura sa fin. Si la médiation affectionne le champ du travail social, nous verrons qu'elle y a été invitée avant de le parasiter très largement. Elle légitime tant de "démarches transversales".

Elle est pour le moins un bon outil pédagogique permettant d'expliquer et de suivre son raisonnement initial ou, comme d'autres outils, sert simplement des intérêts particuliers. La matérialisation du chemin politique suit le vecteur concret de la parole. La parole en tant que telle est médiatrice et sert en même temps, bien évidemment, la médiation. La médiation est parole, la parole est médiation. Son affectation sociale tient dans cet énoncé. Les politiques le savent bien, la perfection de ce *don des dieux* empêche sa critique et fait oublier que donner *la* parole n'est pas donner *sa* parole. Le visage des médiateurs n'est donc en aucun cas ni lisse ni uniforme. Les médiateurs sont des agents au service de décideurs politiques et se retrouvent également des promoteurs de leurs idéologies.

d) <u>La médiation est tout ou presque</u>

La médiation est un mode résolution des conflits, un système de pensée, un support de réification du domaine politique. Elle contribue directement à la possibilité de concevoir le lien social puis elle le rend pratique ou encore praticable. De toutes ces caractéristiques naît la possibilité de séparer deux axes constitutifs de la médiation : la médiation est un principe de projet, elle est aussi un moyen d'objectif, une fonction[39].

En ce point crucial, considérons d'une part que le principe de médiation dépasse la fonction de médiation et d'autre part que pour être reconnue en tant que telle, la médiation a besoin de supports, qu'ils soient humains, personnifiés ou simplement matériels[40]. Aborder la médiation impose en conséquence de hiérarchiser certaines scènes de la vie courante pour les interpréter ensuite. C'est de ce tri et de ces choix que provient le rapprochement possible avec les mécanismes que la médiation adopte. Toute relation sociale n'est pas lisible

[39] Cette approche fonctionnelle alimente la définition de la médiation retenue par la philosophie.
[40] Le médiateur fait la médiation que son géniteur lui a permis de faire. Pour qu'une fonction de médiation aboutisse à une médiation il est nécessaire que par le résultat l'action soit jugée. Il faut donc rencontrer des médiateurs pour reconnaître qu'ils le sont.

uniquement sous la lumière des médiations puisque tout n'est pas médiation[41]. En tout cas, quel qu'il soit, le médiateur a obligatoirement besoin d'une interprétation de l'action ou des actions qu'il mène, faute de quoi il se soustrait du principe de neutralité qu'il prétend incarner dans sa fonction même. Si nous restons sur le plan de la logique formelle, il y aurait donc une instance, une convention ou encore une unanimité silencieuse qui adouberait le médiateur. Le paradoxe à développer veut que l'institution d'une médiation tende à ôter la neutralité de principe de ce dernier. Pour éviter ce non-sens latent ou minimiser ses conséquences, l'être humain évite de se soustraire indéfiniment à ce qui l'institue, du moins tant qu'il ne le souhaite pas, comme pour défendre sa liberté par exemple[42]. A ce niveau d'interrogation se retrouve une alternative non exclusive de sortie. Soit la médiation suit un principe transcendant et les médiateurs qui l'incarnent en sont ses messagers, soit la médiation fonctionne sur le même mode que le consensus. Il y aurait en ce cas une sorte d'accord tacite, muet[43], attribuant à certains membres de la formation sociale les qualités nécessaires pour incarner la médiation. La description de la médiation au travers le médiateur exige une distinction entre le principe général dont il relève et les fonctions qu'il réalise.

En un mot, la première fonction de médiation revient aux médiateurs. Ils ont pour fonction de rendre possible, acceptable, le transport d'une quantité particulière, d'une manière de faire ou de voir. Par un bon usage de la communication, ils poseront par la négociation une issue convenable sur un processus conflictuel présentant un risque potentiel élevé. Selon le degré de soumission au principe de la médiation, la seconde fonction qui en est un contrecoup est de la rendre possible. Les médiateurs doivent donc s'appliquer à rendre pratique et attractive la médiation là où on ne pensait pas encore

---

[41] Ce débat n'est pas tranché. La médiation montre que la dialectique entre le Tout et l'Un, l'universel et l'unique et ses épigones reste vive.

[42] A moins de n'en pas disposer, la liberté est *toujours* celle de la révolte, de l'insurrection ou de la rébellion. Précisons que son droit ou son interdit tiennent dans ses limites géographiques, temporelles, politiques ou encore sociales. Ce n'est donc pas parce que le médiateur se prétend neutre qu'il a raison de vouloir mettre fin au conflit. Les contestataires peuvent aussi avoir raison, pour le moins leurs raisons, de poursuivre leur combat.

[43] Si la parole fait la médiation, c'est le silence qui lui fait son nid. Ici, qui ne dit mot consent.

nécessairement à elle. Il faut observer ici un très intéressant phénomène de redoublement de la médiation[44]. Pour exister, elle exige un principe pour se diriger et a besoin de moyens fonctionnels ou d'agents qui lui sont attachés, qui sont dévoués à sa cause pour se rendre visible. Les médiateurs sont des agents au service de la médiation, c'est-à-dire qu'ils assurent sa pérennité, incidemment la leur propre, et bien sûr celle du principe qu'ils défendent. Tout médiateur est *le médiateur de la médiation*.

A ce stade, nous retrouvons la médiation comme phénoménologie. Elle répond à une intentionnalité, lorsqu'elle est politique elle devient une affaire de bon sens, proposant une issue opportune dans des cas conflictuels donnés[45] pour que personne ne perde la face. Elle s'adresse de plus à un public virtuellement en état de demande, peu enclin à ce moment-là à admettre une autorité externe forte. La politique a horreur du vide. Lieu de tous les possibles, la médiation, pour lui être agréable, est ce qui tente de le combler. Ainsi, lorsque l'issue des conflits est perceptible, aucun trouble n'est permis, les souffles sont retenus. Vu comme un acte propitiatoire judicieux, l'essaimage de quelque oubli des passions rend crédibles et acceptables toutes les fins heureuses. Récurrente dans les livres et les articles sur la médiation, l'icône de Saint Louis rendant la justice humainement sous son chêne correspond à cette médiation « civile »[46].

Son principe qui possède un ingrédient commun avec la notion de lien social fait plus qu'interroger la valeur du lien. Il interpelle directement sa constitution.

---

[44] Il faut insister sur « La double vie de la médiation » même si pour nous, la question se pose bien de savoir si cette vie est telle au-delà des apparences pratiques ou si elle est en définitive une expression de l'unité. J. FAGET, « La double vie de la médiation », *Droit et Société*, 29-1995, p. 25-38.

[45] La médiation est alors définie majoritairement par son qualificatif : médiation pénale, familiale, sociale etc. Lorsque les politiques proposent dans leurs discours de répondre au « cas par cas » à des « spécificités de terrain » nécessitant un « traitement de proximité » nous entendons un dépassement de l'intention d'équité – louable par définition - par une tentative de contrôle social. Le saut est rendu possible par une *médiation politique* (B. LAMIZET, *La médiation politique*, Paris, L'Harmattan, 1997) dont les trois parties sont la médiation elle-même, le corps social, le corps politique.

[46] Pour arriver jusqu'à nous, elle a notamment emprunté le visage des juges de paix jusqu'en 1958 avant d'adopter celui des conciliateurs et médiateurs depuis les années quatre-vingt-dix. « La figure du juge de paix, avec celle du curé et de l'instituteur ou du médecin de campagne, sortes de sages et de pacificateurs traditionnels, reste présente dans l'idée que se font nos contemporains des modes alternatifs » de règlement des litiges. Michèle GUILLAUME-HOFFNUNG, *La médiation*, 1995, Paris, PUF, coll. Que sais-je ?, p 47.

Une entité sociale se forme et se maintient à partir d'un constat indépassable pour l'entendement. La penser ne lui apporte rien de supplémentaire qu'elle ne possède déjà[47]. La société se laisse être pensée à partir du moment où elle est, condition pour elle à la fois nécessaire et suffisante. Elle peut aussi exister et, par-là, être réfléchie de façon déductive à partir de la médiation qui renforce l'extériorité nécessaire au sérieux de la dénomination. L'occupation de l'espace par la médiation permet à l'entité sociale d'être, et d'être cette fois aux regards de tous. Elle est lue, se laisse être corrigée et se soumet à sa propre théorisation tout en évitant les limites philosophiques que ce genre de démarche soulève. Ce positionnement maître/esclave et enfin, s*erviteur* met en œuvre l'hypothèse selon laquelle la société n'est pas réputée pouvoir se perpétuer sans médiations pour la constituer, l'animer et la défendre. Dans un monde social aux combinaisons et aux échanges intenses, le pluriel corrobore le fait que les médiateurs institués ne sont pas les représentants exclusifs de la médiation. C'est bien parce que nous sommes tous, à divers degrés et à différents moments des médiateurs, que nous pouvons continuer à nous penser unis dans la société que nous nourrissons.

Si la médiation est indissociable de la forme sociale dominante aujourd'hui où s'exerce la pacification généralisée des mœurs, toute la société ouvre un terrain sociologique. La pertinence du terrain se dessine maintenant sur la ligne de partage entre faisabilité matérielle et intérêt théorique. Notre problématique doit ainsi tenir dans la démonstration de l'universalisme du principe de médiation et dans la possibilité de contenir cette tentative dans un support sociologique pratique.

La médiation endosse donc un nouveau rôle, celui d'unir et de tenir l'ensemble de la recherche.

---

[47] Ce qui reviendrait à accepter le postulat : tout est dit dans ce qui est vu. Alors, *Pourquoi l'homme se révolte-t-il ?* (cf. Ted GURR : *Why Men Rebel* ?, Princeton University Press, 1970)

B MODELISATION ET PROBLEMATIQUE

A l'image d'une eau qui ne se laisse pas saisir par des mains qui pourtant la connaissent bien, la médiation se joue de nos impressions. Elles font d'elle une compagne habituelle, banale, indubitablement fidèle et finalement, oubliée. Mais lorsque tout nous fait revenir vers elle, il n'est plus possible de conclure à son ingénuité ni à son dénuement. Elle possède un grand pouvoir de captation qui oblige même à opérer de farouches mises à distance, à établir un mouvement. La médiation apparaît doublement naturelle, attractive mais aussi fuyante, mystérieuse *ambivalente*, *dérangeante*. Elle montre la vie, la vie vient d'elle. Elle connaît son secret. Mais faut-il en définitive réfléchir à la beauté des choses si la satisfaction immédiate qu'on en soutire semble suffisante ?

Le projet qui anime la constitution d'une sociologie de la médiation est de saisir le ou les sens du mot "*médiation*" à partir de ses applications et usages actuels. Sa saisie spontanée le fait apparaître comme un paradigme[48] discrètement universel. Objet unique de la recherche, composer une définition pour lui et comprendre son mécanisme interne n'est pas suffisant. Il convient de retrouver progressivement les sens qu'il endosse sous les feux attisés de notre actualité et de notre "réalité sociale". La médiation est un sujet à la mode. Ses applications sont nombreuses et semblent se développer sans cesse. Au-delà des effets de circonstance, nous cherchons à comprendre comment la médiation s'inscrit dans notre société, c'est-à-dire découvrir les moyens et artifices qu'elle met en œuvre pour s'implanter *de manière irréversible* dans des secteurs de plus en plus large du monde social. Ainsi, pour reprendre l'expression de Pierre BOURDIEU, nous voulons savoir *ce que parler* de médiation *veut dire*.

---

[48] La médiation est alors un modèle à partir de quoi tout, ou presque tout, se conjugue au moins un peu. Cette organisation tente de séparer la médiation comme principe de la médiation comme fonction. La tâche est ardue mais riche en matière de sens, d'art, et d'art des sens. Les deux constituants se distinguent et s'assemblent tout autant. L'efficacité de la médiation tient vraisemblablement dans la réussite de cette patiente alchimie.

Pour admettre maintenant la médiation dans tous ses états, il est possible de regarder ce qu'elle fait. Pour la comprendre et imaginer ce qu'elle peut faire, il faut *voir* ce qu'elle *est*.

a) Où il n'est pas question de procéder sans histoire

La médiation n'est pas née. Son origine se confond avec celle qu'il faudrait attribuer aux humains, son âge est sans histoire. Cet écart avec l'historicité laisse entrevoir que l'actualité de la médiation reste séduite par l'imagination de son éternité. Son présent "historique" se construit durant un retour sur elle-même, voyage pendant lequel auront été glanés quelques repères susceptibles de questionner les sens et pratiques actuels. Sans réaliser un travail d'exhumation ou d'archéologie, nous mettons en place des éléments qui servent notre réflexion sur la médiation telle qu'elle se présente à nous.

Le premier repère est proposé par la majorité des auteurs ayant travaillé sur le développement des pratiques de médiation depuis la fin des années quatre-vingt. Ils situent son émergence aux Etats-Unis, au cœur des années soixante-dix[49]. La médiation est précisément là un moyen de résolution alternative des conflits (MARC ou ADR : *Alternative Dispute Résolution*). Elle est scindée, plus artificiellement que par nature, en deux voies selon qu'elle relève de l'ordre privé (la médiation familiale[50]) ou public (médiation de juridiction[51]). Sans entrer dans un débat de droit, la ligne de démarcation n'est pas aussi nette qu'il faille doubler le sens du mot médiation. D'une part, le conflit privé ouvre

---

[49] H. TOUZARD fait remarquer dans un article paru dans *Sociologie du travail*, janvier / mars 1968 l'intérêt de la négociation et de « la médiation dans la gestion des conflits du travail ». Son anticipation pionnière prend en compte une littérature américaine qui date principalement des années cinquante. Le terrain conflictuel du travail fait rapidement peser son impact sur l'économie, notion dont l'intérêt pouvait paraître plus secondaire que le maintien de l'ordre en France. Le protocole des "accords de Grenelle" du 28 mai ouvrira toutefois une nouvelle voie pour la négociation collective et assurera ensuite le succès des théories de management (*collective bargaining* : « rapport continu et incessant entre direction et syndicats », p. 91) dans notre pays et pour de nombreuses années.

[50] « C'est aux USA, en 1970, que le terme « médiation familiale » semble avoir été utilisé pour la première fois […]. En novembre 1984, un Service de médiation naît à Québec ; un an plus tard, les publications juridiques canadiennes parlent énormément de la médiation familiale ; des "Services de médiation à la famille" se créent qui sont installés la plupart du temps dans les palais de justice. » J.-F. SIX, *Le temps des médiateurs*, 1990, cité, p. 100-101.

[51] Quel événement débuterait l'histoire du procès en justice ?

sur des développements que gère la sphère publique. Cette dernière influe en retour largement sur la gestion des normes et des possibles qu'adopte le monde privé. D'autre part, la résurgence américaine d'une *si vieille idée* devrait susciter des interprétations sur l'évolution de la formation sociale toute entière. La médiation surgit pour répondre à l'augmentation des recours contentieux soumis aux tribunaux. Ce phénomène qui concerne aussi l'Europe est relié au développement des comportements individualistes. L'individualisation *transcende* alors les sphères publiques et privées, le tribunal assurant désormais la représentation factuelle de cet esprit de chacun pour soi, de cette *conscience sociale égoïste*. L'origine ou la cause en amont de cette transformation de fond demeure masquée sous le constat statistique. La suffisance du chiffre interdit la critique radicale du système. La médiation oblitère le radicalisme.

Le citoyen d'Amérique comme celui *de tous les pays*, appartient à son parti pris et monnaie *en cash* son appartenance à une communauté de fait. L'établissement des responsabilités tout au long de la vie devient facteur de visibilité du lien social faisant société. Le recouvrement de la faute, de l'injure, de l'erreur ou de la blessure, trouve la voie de la négociation pour proposer la *valeur humaine* sur le marché. Demandeurs et défenseurs trouvent dans les opérateurs judiciaires les médiateurs d'une nouvelle façon d'être ensemble où chacun se mesure l'un contre l'autre. Tout événement, social ou privé, est susceptible d'être porté devant tribunal. Puisque l'injustice règne, la *force de l'ordre* passe par l'arbitrage judiciaire.

Une *discrimination* des affaires, parce tout n'a pas vocation à être traité par les tribunaux, pourrait être instaurée d'autorité par la force publique par exemple. Le biais choisi s'intègre au courant de l'*Affirmative Action*, connue en France sous l'appellation de "discrimination positive". Si les terrains judiciaires et urbains ne sont pas les mêmes, nous pouvons observer qu'ils se croisent. Ainsi les problématiques de l'intégration soulevées à la suite d'émeutes urbaines[52] rencontrent celles de l'inégalité des chances, de l'inégalité des conditions. La

[52] De Los Angeles (avril 1992) aux banlieues françaises (hiver 2005) les incidents déclencheurs dessinent la lisière des fractures sociales verticales, les seuils de rupture des hiérarchies de puissance et de sens.

nature est injuste et ce n'est pas l'organisation sociale qui l'en empêchera. Mais ici les responsables politiques s'interdisent de manquer à l'appel du devoir. Arrive la nécessité de négocier à grande échelle l'appartenance du plus grand nombre à la communauté, à la nation et à son esprit. Il s'agit de permettre l'accession d'une partie de la population, qui est ou se sent victime de discriminations, à des couches supérieures de la société, c'est-à-dire déjà *moyennes*. Pour ceux qui ne peuvent affirmer « par nature » leur droit à intégrer la société, l'affaire redevient silencieusement discriminatoire. Le secret des préfectures, pour évoquer le cas français, devient son théâtre privé de public où l'on traite « au cas par cas ». La discrimination positive apprend de fait la sélection à tous. Son succès d'opinion montre, *affirme* donc, que l'intégration tient dans une démarche individuelle *volontaire* plus que dans une prise en charge "assurantielle" ou "assistancielle" qui désigne dès lors clairement son élément défaillant, l'Etat.

La négociation apparaît aussi comme un point de concordance logique et économique entre ces deux options. Elle est un mode d'intégration des unités individuelles. Elle manifeste l'appartenance à une communauté qui ne saurait rejeter, ou renier, sa base structurelle fondée sur un modèle économique libéral qui aura voyagé vers nous, en passant par le Canada au cours des années quatre-vingt.

Certains "pionniers" français[53] vivront là-bas l'émerveillement de la découverte d'une méthode originale, testée, perméable aux bons sentiments et enfin, presque déjà francisée. Son importation la plus opportuniste a profité des bagages de la médiation familiale.

---

[53] Nous renvoyons à l'article explicite d'Annie BABU, « La médiation familiale étape par étape ou la structuration d'une pratique professionnelle », in Collectif, La médiation familiale ; regards croisés et perspectives, Editions ERES, coll. Trajets, 1997, pp. 45-87. L'auteur est ainsi présentée p. 45 : « […] assistante sociale, thérapeute familiale, une des premières à se former à la médiation familiale au Québec en 1987. Médiatrice et formatrice à l'Ecole des parents d' Ile-de-France de 1987 à 1990, présidente fondatrice de l'Association pour la promotion de la médiation familiale (APMF) en 1988. Actuellement directrice et formatrice à l'Institut européen de médiation familiale (IEMF) qu'elle a fondé en 1990 à Paris avec une avocate et une psychologue. Médiatrice familiale à l'Association vendéenne de médiation familiale (AVMF) où elle fait des médiations familiales indépendantes, et des médiations judiciaires, désignée par Mme RENZI, juge aux affaires familiales des Sables-d'Olonne. » Nous prendrons soin de noter la logique importatrice de la médiation mais aussi ses modèles de diffusion par le développement de l'éducation et de l'expérimentation. Les politiques sociales sont sous l'emprise des mentalités nord-américaines et la médiation apparaît comme leur vecteur.

Cette dernière présente l'avantage de faire "bonne figure". Elle propose un visage qui dédramatise l'essoufflement d'un *modèle français* qui attend plutôt que sa déplaisante mort annoncée une reconstruction profonde. D'ailleurs, comme pour croiser l'histoire à l'anticipation, le gouvernement français ne faisait rien d'autre que d'amorcer l'inflexion du rôle de l'Etat et la transition des modèles en inaugurant dès 1973 l'Institution du Médiateur de la République. Rien ne serait désormais plus jamais comme avant dans l'approche conflictuelle des rapports entre le citoyen et l'administration. Tous les citoyens en redemandent.

L'anthropologie fournit un second repère d'une médiation *re*devenue *historique*. Il est fait référence à une médiation traditionnelle où la tradition anime une vérité ancestrale revivifiée par l'actualité d'un besoin qui prétend de plus en plus à l'universalité :

« La médiation a toujours existé mais elle prend aujourd'hui une importance qui la renouvelle complètement et rend urgent un effort théorique sérieux. […] Les sociétés traditionnelles ont gardé la trace d'une tradition séculaire de médiation, décrite par les anthropologues, dans des sociétés aussi différentes que les sociétés esquimaudes, maghrébines, d'Afrique noire ou même corses. »[54]

La tradition valide une Raison atemporelle et utopique. L'importation est ici autant de rigueur que l'exportation. Le double mouvement embrasse la terre d'un pôle à l'autre, en passant par ici. Le second exemple fait intervenir un accessoire du rite d'exorcisme du conflit, fondamental pour lui donner un lieu, un temple : "l'arbre à palabre" :

« Le lecteur pourra juger dans quelle mesure cette pratique locale nommée "Kodjo didi" (qui signifie à la fois procès et médiation) s'apparente ou se différencie de la médiation au <u>sens occidental</u> du terme. […] Précisons que ces populations vivent généralement dans des <u>communautés</u> qui ne sont <u>pas encore victimes de l'érosion des liens sociaux</u>. Ils partagent souvent <u>les mêmes histoires généalogiques</u>. Aussi, la <u>confiance</u> et la <u>solidarité</u> gardent leur premier sens dans leur vision du monde et dans leur vie de tous les jours. C'est ainsi que <u>spontanément</u>, ils préfèrent souvent voir tous leurs conflits réglés par les tribunaux <u>traditionnels de réconciliation</u>. Ces tribunaux - qui ne sont pas des lieux spéciaux bâtis à cet effet comme les palais de justice - existent au niveau

[54] M. GUILLAUME-HOFFNUNG, *La médiation*, 1995, cité, p. 3.

des chefferies coutumières. Ce sont des lieux de rassemblement, dont l'arbre à palabres. »[55]

Les points de contacts entre les variantes modernes et ancestrales des techniques de médiation sont aussi importants que leurs écarts. La première différence tient dans l'affirmation de l'intégrité des liens sociaux, intégrité d'autant plus revendiquée que son érosion est affirmée dans les pays occidentaux[56]. Une « médiation » fait date en juin 1988. Initiée par M. Rocard en Nouvelle-Calédonie[57], elle illustre la complexité des événements d'outre-mer et la publicité du traitement qui leur a été réservés. A la désagrégation général du lien social, qui fait pourtant lien, s'ajoute une culpabilité occidentale de mal faire ou d'*avoir mal fait*. Le terrain est ainsi plus propice à l'introduction de pratiques et de théories nouvelles ou rafraîchies. Pour conjurer les sorts, la théorie de médiation effectue un "retour en arrière" pour restaurer l'image d'un présent fasciné par le culte de soi et de la réussite. Le médiateur devient le grand prêtre de cette alchimie entre "tradition et modernité". La ruine des fastes de l'assistance sociale d'antan est symbolisée par l'incapacité à lire et à retrouver dans le monumental des palais le lieu de l'institution, le lieu où s'effectuent les rituels d'échange entre la part d'autonomie individuelle et celle dévolue à la dimension collective.

L'ordre du monument est abandonné pour retrouver la racine de l'arbre, l'ancrage à la terre, la sage vérité ancestrale.

Cette dimension de l'imaginaire colonialiste resurgit également dans l'appétit de "tribalisation" des modes de régulation du social occidental attendue dans les certificats de grands ancêtres.

---

[55] ROGO KOFFI M. FIANGOR, « Analyse d'une médiation traditionnelle : cas des Ewé et des Agnloa du sud du Togo et du Ghana », p. 58, in *Bulletin de liaisons du LAJP*, Université Paris I, n°22 septembre 1997, pp. 58-63. Nous soulignons.

[56] Pour information : « Au niveau individuel, l'angoisse règne, le taux de suicide, particulièrement chez les jeunes, est en augmentation. Les Français restent les plus grands consommateurs de tranquillisants du monde. Au niveau politique, les responsables ont perdu leur crédibilité, le citoyen ne fait plus confiance à ceux qui le gouvernent. (…) Au niveau éducatif, la course au diplôme ne mène plus à la sécurité de l'emploi. (…) D'un point de vue institutionnel, « l'Etat providence » est déconsidéré et ne peut pas répondre à la demande. (…) » Jacqueline MORINEAU, *L'esprit de la médiation*, Ramonville Saint-Agne, Editions ERES, coll. Trajets, 1998, p. 133-134.

[57] Michel ROCARD était premier ministre appelé par F. MITTERRAND réélu fin avril 1988 après un gouvernement de « cohabitation » à la fin de son premier mandat.

En dehors de ce cette raison présentable se trouve une médiation suscitée par l'importante vague d'immigration des années soixante en France, principalement des populations maghrébines[58]. Un grand rêve de métissage et de rassemblement, africain, nord-africain et asiatique principalement[59], envahit des sociétés occidentales à la fois "plurielles"[60] et notoirement "globalisées". En fin de compte, ces dernières s'observent dans le miroir des traditions pour se trouver modernes, comme pour mieux ignorer la vision lacunaire de leur futur. La référence faite aux droits universels des hommes permet d'espérer en l'épuisement des nationalismes fondés autour d'une population qui serait figée, comme originelle. Le fantasme de la race et de la pureté dicte sa loi sur un avenir qui craint la dispersion, interdit la multiplicité que présente l'étranger. Pour éviter le conflit majeur qu'alimente le problème structurel insoluble entre ouverture et identité est exhumé l'onguent des vieilles recettes mystiques et magiques. Une communauté s'imagine autour d'un arbre à palabre qui équivaudrait à la scène[61] des banquets citoyens. Cet aménagement rêvé des espaces réels laisse considérer dieux[62] et héros[63] comme des médiateurs magiques d'un nouveau lien social.

Tous les héros, tous les dieux d'une nouvelle collectivité *qui se signe* peuvent bien faire des concessions. Ils savent bien qu'ils doivent être malgré tout ou avant tout un peu aimés.

---

[58] Médiation de l'interculturalisme, elle se retrouve chez les médiateurs adultes-relais par exemple, cf. *Hommes et Migrations*, « Médiations en tout genre », n°1208, juillet – août 1997.

[59] L'occurrence de la Chine est plus importante que celle des Inuits. L'exotisme est en tout cas un facteur constant dans la littérature sur le sujet de la médiation. Voir J.-F. SIX pour la Chine, in *Le temps des médiateurs*, 1990, cité, p. 64 et 190 et s. ; N. CANNAT modélise la médiation avec LAWRENCE D'ARABIE, pp. 107-150, in *Entre révolte et médiation*, Paris L'Harmattan, 1998.

[60] L'argument du pluralisme est présenté comme synonyme de liberté. La gauche française se devait donc d'être "plurielle" en tout cas jusqu'aux élections présidentielles d'avril 2002. « Le pluralisme a une réalité idéologique décevante. Il semble qu'il ne réduise pas la manipulation et la coordination, il les généralise ; il n'empêche pas l'inéluctable intégration, il la facilite. » H. MARCUSE, *L'homme unidimensionnel*, cité, p. 83.

[61] Cette scène s'écrit "cène" en abordant la problématique conflictuelle de l'œcuménisme face à l'intégrisme.

[62] Quant au Fils de Dieu, il est l'archétype du Médiateur.

[63] Par exemple Maryvonne DAVID-JOUGNEAU, « Ulysse, médiateur ou comment sortir de la logique de vengeance », *Droit et société*, n°29, Paris, L'Harmattan, 1995, pp. 31-43.

b) Le dit court de la méthode : une modélisation ternaire

Dans la foule des interprétations possibles d'un même fait général : le *réel*, la médiation sait distinguer un élément discriminant de tout premier ordre : le *conflit*. Tout peut bien dorénavant *faire conflit* pour servir le prétexte des interventions de la médiation. Dans le pli effectué par la survenue du tiers, neutre, sur le cours des choses, la médiation propose un contretemps, un contrechamp, une utopie. Cette arrangement ternaire du social évoque un lieu insaisissable que la fonction du médiateur rend concret et invoque une médiation suprême qui se constitue, se renforce à mesure que son principe s'affirme. Le double développement mythique et réel de la médiation s'imposerait à nous pour nous laisser vivre et, pourquoi pas, pour vivre en paix. Elle apposerait le rêve illusoire d'un monde meilleur sur le quotidien de la séparation, l'abjection devenue paradis. Ce lieu de médiation serait le « *vrai* » d'un monde déchu nous laissant socialement contraints, faisant petitement nos affaires entre bien et mal.

Deux passages permettent de relever les trois points cardinaux de la médiation. Le premier d'entre eux profite de l'observation d'une *quelconque* pratique de médiation, par exemple dans un quartier pour des questions de voisinage, dans un tribunal pour dissiper des méfaits de délinquance ou dans une association de médiation familiale pour neutraliser l'impossible d'une séparation. Le second est rivé à la compréhension du pouvoir de captation du mot « médiation ». La médiation fait suite à un conflit, même des plus théorique, des plus impalpable ou improbable. Elle est toujours installée aux meilleures loges pour « voir ce qui se passe » et *donner sens* à une lutte, qu'elle soit barbare, profane, savante ou religieuse. Consensuelle déjà par apparence, ne met-elle pas au jour une capacité de rassembler et de pacifier ? Entrant de plain-pied dans l'ensemble des mécanismes sociaux de régulation, qu'elle anime et qu'elle sert, la médiation apporte sous cette condition de double jeu, un éclairage particulier sur notre « *vivre ensemble* ». Elle produit, par la réunion entre théorie et pratique, une meilleure visibilité sur nos comportements individuels et collectifs générateurs de conflits et bien sûr, sur l'antidote qui leur sont prodigués. La méthode sociologique doit pouvoir faire ici la part des choses.

Le conflit apporte le premier élément constitutif de notre grille de lecture. La situation laisse-t-elle percevoir un, plusieurs conflits ? Nous recherchons dans une *donnée* ce qui s'oppose à elle, la rend vulnérable, la contredit. Le second point consiste à se demander si ce conflit ou cette série de conflits s'articulent selon des critères que reconnaîtra la médiation. A partir de ce moment, nous pourrons essayer d'observer l'éventail des mécanismes de médiation, des plus lisibles aux plus discrets. Chacune de ces étapes pourra nous renseigner sur la richesse du mot. Le tout doit évidemment converger sur ces trois points cardinaux que forment les trois parties en médiation sans préjuger bien sûr que tout sera alors dit.

Première étape :

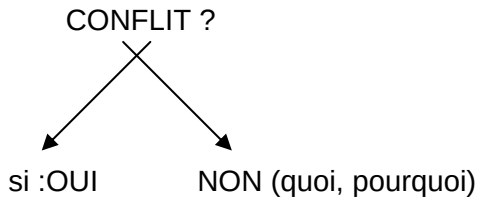

Deuxième étape :

Chaque pôle affirmant ou niant l'autre pour organiser une relation conflictuelle recommande ses arguments, assoit son identité à partir de principes sectorisés qui se répartissent sur deux axes : l'axe horizontal fait autorité de la réalité du fait, le second a recours à l'interprétation, l'intellectualisation, au virtuel :

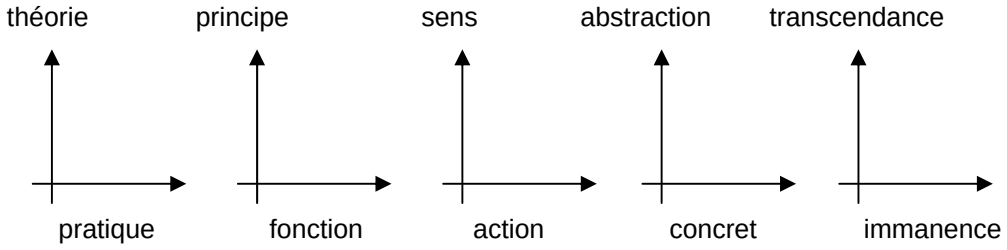

Une pratique fait référence (plus ou moins directement) à une théorie, une fonction s'attache à un principe, une action attend son sens pour s'inscrire dans

une histoire “actée” etc. Il faut se garder du simplisme qui consisterait à attendre un fonctionnement clair *en couple, en binôme* de tout fait social. Nous observons que le conflit sème facilement la zizanie entre les pôles d’une part et qu’une action, une pratique, peut toujours affirmer sa force en se posant là, en oubliant d’interroger ses faiblesses, en les rejetant sur la faute, la mauvaise foi des autres…

Dans la logique des événements que nous explorons, c’est la médiation qui laisse entrevoir la suite des événements. Elle se positionne elle-même comme un fait, une chose qui se recommande d’une théorie. Il faut noter que sa nature protéiforme l’expose à une spécialisation par domaine. Lui est alors adjoint un adjectif qualificatif, médiation pénale, familiale, sociale, politique, artistique, religieuse, etc. qui ferait plus que la qualifier. Ce mot providentiel ferait d’elle une *affaire de spécialistes*. Laissée entre leurs mains, la médiation familiale triompherait par exemple du modèle de la famille immortelle, Sainte famille impérieusement stable, tout en affirmant à l’occasion le primat de son exercice sur les lois en la matière. Il ne faut pas considérer ces médiations « hors-la-loi » mais juste au-dessus, comme en communauté avec son inspiration. Ce débat trouve un autre écho social dans le débat entre la « légalité » du champ de la loi et la « légitimité » où se retrouvent les plus soucieux du bien commun le plus large. Les appels à la désobéissance civile deviennent « légitimes » selon certains leaders syndicaux *rebelles* ou des représentants du Peuple *novateurs* qui les lancent tout en reconnaissant leur « illégalité ».

La médiation est elle-même capable de se plier au modèle de lecture que nous proposons. L’inévitable comparaison des activités de médiation entre elles aura pour objectif d’augmenter la pénétration du champ de la médiation. La promotion de toutes les chapelles demeure, même au pays des médiateurs, assez compréhensible même si leur regroupement un peu “*forcé*” a été effectué sous l’appellation générique et technicisé des Modes Alternatifs de Résolution des Conflits (M.A.R.C.). La médiation se présente ainsi comme le trait d’union entre tout, entre l’unique et la totalité, le geste et son esthétique. Elle doit être considérée dans son unité et nous avons élaboré des outils pour cette exploration. Comme nous l’indiquent les brefs repères historiques retenus et la

volonté pratique des acteurs, les M.A.R.C[64]. se placent idéalement au centre du mouvement qui va de l'acte à son idéalisation (Médiation pure) :

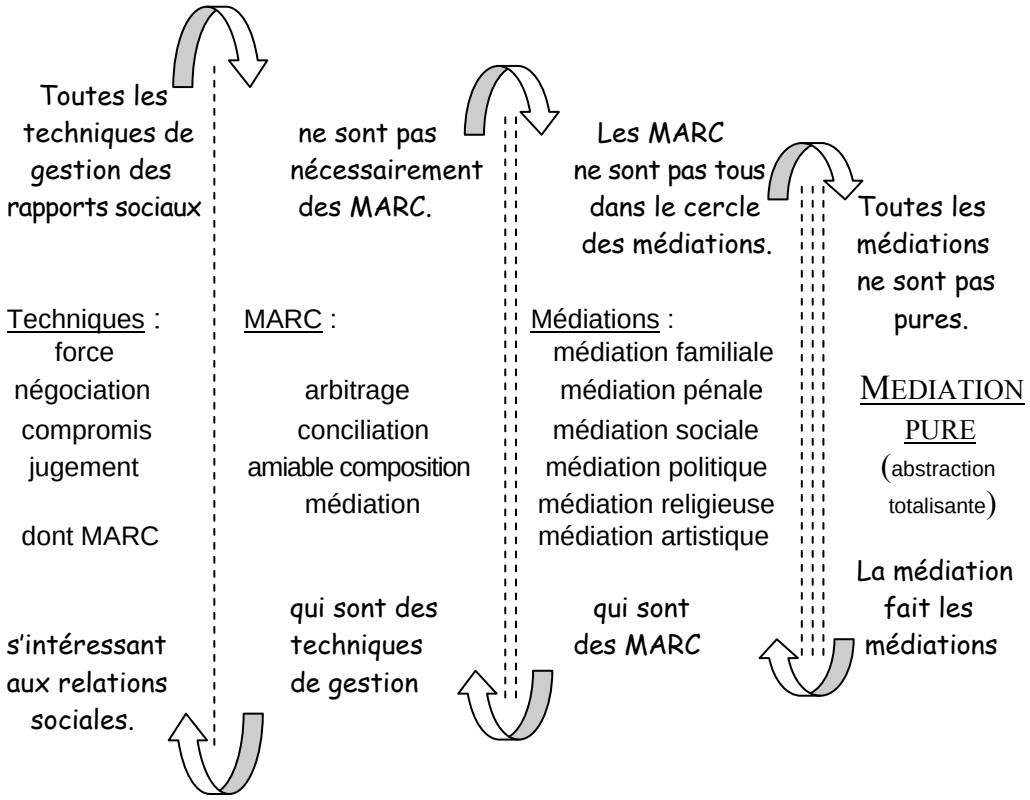

Une des vérités sous-tendues dans la médiation est l'exercice de la force. La force ne s'exerce pas uniquement sur le(s) corps. Pour s'éloigner de la tentation de la force brute, le principe tend vers l'immatériel. Les pratiques spécialisées de médiation veulent converger vers la vérité, acquérir leur assurance et démontrer leurs indéniables qualités pour leur cours, arguments qui les distingueraient aussi entre elles. Selon ce mécanisme sélectif, seules les "vraies" médiations accéderaient au temple de la Médiation pure. Le schéma ci-dessus distribue les différentes activités selon leur degré d'affinité avec le principe pur de la médiation, de son abstraction totalisante.

La médiation est un *art du déplacement*, du *glissement*.

---

[64] « en 1999, 5,5 % des conflits ont été réglés par des conciliateurs et, au pénal, 16,5 % des affaires poursuivables ont été réglées par des MARC. Cette progression est en rapport avec la diminution des classements sans suite qui passent de 34,9 % en 1998 à 32,8 % en 1999. » LINDEPERG Michèle, « Médiation et Conciliation de proximité », *Rapport présenté au Conseil économique et social*, 10 et 11 juillet 2001.

L'encadrement théorique de la médiation, même lorsqu'elle adopte des formes pratiques, apparaît complexe. La question est alors de savoir si ses applications de terrain reconnaissent ou s'affilient à ce rôle gouvernant. Dès lors, la médiation peut appuyer, servir ou mettre à mal tout un édifice d'actions comme ces dernières peuvent, à l'inverse et continuellement, innover et apporter de nouveaux éléments à la constitution de la médiation, doublement théorique et pratique, c'est-à-dire bifide.

Le *cœur* de médiation

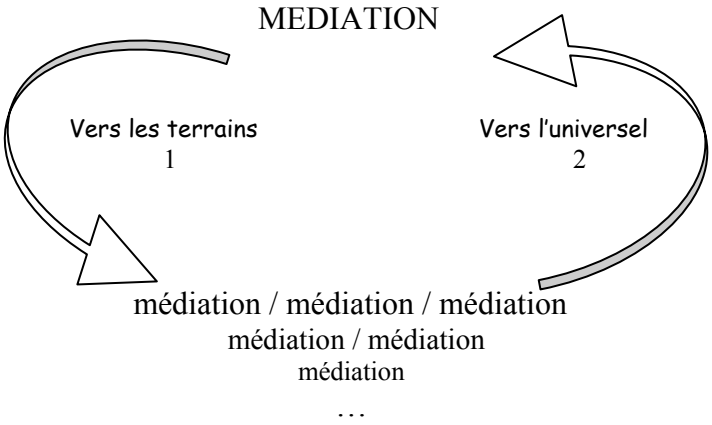

L'entité qui se dessine dans ce cœur de la médiation est double. L'abord le plus aisé veut que la médiation permette le développement de pratiques. Il contient toutes *les* pratiques de *la* médiation. Ce terrain "unitaire" ne se sépare pas de la terre qui l'accueille, c'est-à-dire que toutes les fonctions de médiation doivent pouvoir remonter à l'essence de leur principe. Le second niveau tient compte de ce retour sur un centre théorique de médiation. Il détermine la manière par laquelle la médiation doit être abordée. La médiation se conquiert doublement sur la plan théorique et sur le plan pratique. Les supports qui portent le dessein d'une sociologie de la médiation doivent être caractérisés par cette double appartenance.

c) La problématique ou une *valse à trois temps*

Le projet de la recherche est de savoir ce que médiation signifie. Nous postulons que ce terme est l'élément dominant, majeur et éventuellement unique, qui sera relevé à travers différentes formes et manifestations qu'il adopte. L'apparition constante du mot abonde dans le sens d'un universalisme d'une médiation chef de file de modalités d'actions pratiques. Notre problématique suggère en conséquence de *comprendre comment la médiation peut traverser les différentes formes de la réalité sociale*, formes qu'elle revêt, qu'elle adopte ou qui lui sont données à porter, *tout en conservant son nom*.

Ce postulat peut se lire d'une autre façon. Potentiellement, c'est parce que la médiation conserve son nom qu'elle peut traverser les différentes formes de la réalité sociale[65]. La médiation serait faite d'une matière capable de traverser, transpercer le monde social pour y passer son lien ou alors, ce dernier serait l'apanage d'une pensée unique et faible, serait le fruit d'un *consensus mou* mais indispensable. En période révolutionnaire, la médiation n'est plus de mise, n'a plus sa place. La question du rôle et des objectifs qui sont alors investis dans ce conflit brut est primordiale. Il pourraient jouer le rôle d'un troisième pôle, médiateur le l'élan révolutionnaire entre passé et avenir. C'est une manière de lire le monde…Ce tour de force du maintien de son expression, doit reposer sur des qualités historiques, philosophiques, sociologiques, religieuses qu'il faut discerner aux détours d'une épistémologie bâtie autour du prétexte, du seul *totem* de la médiation. La recherche centrale s'établit ainsi autour de la question de savoir si le nom de médiation est toujours *juste* ou si c'est *juste un nom*.

---

[65] Nous pourrions alors aborder cette réalité sous l'acception "symbolique" selon la définition qu'en donne Franco CRESPI si nous n'avions opté pour une approche sociologique : « Le terme symbolique est ici employé dans l'acception la plus large, (…) c'est-à-dire le symbolique comme l'ensemble des produits culturels… le langage, la connaissance scientifique, le mythe, l'art, la religion bref, tous les instruments culturels à travers lesquels l'homme opère concrètement son approche du réel. », in *Médiation symbolique et société*, Paris, Librairie des Méridiens, 1983, note 1 p. 10.

L'usage développé du concept de médiation dans tous les secteurs de la société, selon des gradations différentes et en fonction de paramètres spécialisés d'espaces et de temps[66], tend à l'effacement des disparités de classes. Il annihile leurs luttes potentielles à la faveur d'une collaboration artificielle, d'un spécieux arrangement commun. Si la profusion des rôles risque d'estomper sa signification, la médiation n'en continue pas moins d'assurer la transition d'un mode de lecture binaire des rapports sociaux à un mode ternaire. Cela veut dire qu'après avoir constitué le social, c'est elle-même qui lui accorde sa complexité. En suivant sa propre logique, la médiation nous apporte ainsi le moyen de sa lecture. La médiation est ainsi le langage commun à toute sociologie. Parce qu'elle interfère, ajoute un relais, dans une relation conflictuelle, la médiation code le social. Comme elle apporte "quelque chose" en plus c'est à partir d'elle que le décodage devient possible. Elle est sociologie.

Les passages incessants du binaire oppositionnel au ternaire[67] consensuel montrent que la voie du lien social suit le modèle de l'interconnexion même des êtres qui fondent la société. Plus cette dernière enrichit et densifie le réseau de ses relations, plus elle s'expose par contrecoup à l'obscurcissement[68] des enjeux qui sont à l'œuvre. Mais la médiation montre qu'elle est un facteur constant qui maintient l'unité d'un ensemble social lorsqu'elle lui permet de créer et d'utiliser toute la dynamique induite par la sortie de conflit. Nous retrouvons à ce moment la thématique du contrat social dans le partage des projets de dépassement du conflit et celui de sa mise en culture sociale. Les jardiniers de cette culture sociale ne peuvent garantir à tout coup ni l'innocuité

---

[66] Affirmer avoir créé un décors « convivial » pour réaliser des médiations familiales par exemple, ne dit pas qu'il l'est vraiment ni que l'on y obtient plus de « vraies » médiations. La rhétorique du *terrain* est faillible.

[67] Nous reprenons un argument posé par tous les théoriciens de la médiation. Il s'agirait de passer, avec art, du « *deux* » au « *trois* ». Pour J.-F. SIX, « Voir du "3", tâche de tout médiateur, c'est apercevoir la troisième dimension et la mettre en valeur là où l'on a tendance à aplatir le réel et à faire voir le monde et les êtres en deux dimensions. Faire du "3" c'est provoquer les personnes et les situations pour qu'elles ne se laissent pas enfermer dans du noir et blanc, dans du manichéisme. », *Dynamique de la médiation*, cité, p. 206.

[68] Le tissage de fils pour *lier* le monde social n'indique pas la qualité de ce qui transite par ces liens. L'éclaircissement vaut par la mise en ombre parce que notre société se réclame de la transparence, de l'évidence. En définitive, l'opposition nourrit aussi la majorité qui la constitue.

de leur production ni du bon usage qui en sera fait. Pour en arriver à ce constat, il faut noter que la médiation détient encore un ressort étonnant :

- *C'est en "pensant" médiation que l'on peut saisir, analyser mais aussi et surtout critiquer la production sociale, tout particulièrement lorsqu'elle se présente sous ses angles économiques, politiques et idéologiques*.

La médiation doit cette caractéristique de révélateur du social a ses affinités et son affiliation à la philosophie. L'installation du fait de médiation comme une démarche politique veut que la philosophie politique se résume alors à la philosophie de la médiation. Le *dictionnaire Lalande*[69] propose de prendre en compte trois sens dont les *infimes* variations entraînent des conséquences *infiniment* importantes.

Du point de vue de la philosophie la médiation est :

Définition philosophique de la médiation	- « l'action de servir d'intermédiaire entre deux termes ou deux êtres » : 1 qui sont soit « donnés comme indépendants de cette action », 2 soit dont le second dépend de « l'action productrice ». - Soit elle est « la chose même qui exerce ou qui constitue une médiation ».

Cette approche de la médiation scinde la production du "médiateur" entre « celui qui exerce une médiation » et « ce qui produit une médiation ». Elle rappelle que médiateur et médiation ne s'instituent pas seuls. Les termes qu'ils relient sont désignés comme des partenaires indépendants alors qu'il n'en pas forcément ainsi. Surtout, si la médiation n'existe pas sans médiateur, le médiateur n'apparaît pas sans médiation. Le cycle de médiation est un concours de médiations, le médiateur est une collectivité de médiateurs[70]. Le jeu des permutations est extrême. Il propose une nouvelle hypothèse selon laquelle l'affirmation de la troisième voie comme mode de régulation des conflits et de pacification sociale repose sur un arrangement, un

---

[69] Dictionnaire LALANDE, Vol. I, Presses Universitaires de France, 10ème édition (1ère 1926).

[70] Voyons que si le médiateur dépend du *médié* pour devenir médiateur, le *médié* devient le médiateur de la médiation qui naît alors. Un adage est vérifié : c'est "sur le *médié* que le médiateur remet sans cesse son ouvrage".

accommodement avec les considérations originelles. La médiation actuelle puise ainsi volontiers une partie de son inspiration légitimante dans les méandres d'une philosophie moderne constituée, ou relue, à cette fin. Il s'agit maintenant de savoir si les actions de médiation elles-mêmes, conduites et décrites aujourd'hui, répondent à ces catégories et comment nous pouvons les faire intervenir pour analyser les discours qui nous sont donnés sur le sujet.

Ayant conquis le domaine conceptuel, la médiation comme concept doit pouvoir faire la vérification que celui-ci est en lui-même médiateur. Nous nous plaçons ainsi dans la perspective éclairée par Herbert Marcuse :

« On emploie le mot « concept » pour désigner la représentation mentale d'un objet ; il est ainsi compris, appréhendé, connu comme le résultat d'un processus de réflexion. Cet objet de pensée peut être quelque chose qui est emprunté à 1a vie quotidienne, à la vie pratique, ce peut être une situation, une société, un roman. En tout cas quand ces objets sont appréhendés (…), ils sont devenus des objets de pensée ; et en tant que tels, leur contenu et leur signification sont à la fois identiques aux vrais objets de l'expérience immédiate et différents d'eux. Ils sont « identiques » dans la mesure où le concept se réfère à la chose même ; ils sont « différents » dans la mesure où le concept est le résultat d'une réflexion où cette réflexion a appréhendé l'objet à travers le contexte des autres objets et par le moyen de ces autres objets qui n'apparaissent pas dans l'expérience immédiate et qui « expliquent » l'objet de la pensée (médiation). »[71]

La définition de la médiation dépasse bien les simples terrains de ses applications et de ses fonctions pratiques. Elle organise du même coup tous ses champs pour en faire une catégorie. Par-delà les vertus qu'on lui trouve, elle devient un outil de lecture de notre monde. La médiation est un *Tout*. Elle est le terrain des terrains au service d'une sociologie cristallisée sur *un mot*, cheval de Troie d'une revivification du lien social, outil de la réduction des fractures, faire-valoir de l'établissement des partenariats et autres démarches transversales qui ne savent pas toujours où aller, ni pourquoi. Après bien des années, nous apportons en quelque sorte notre réponse au *Plaidoyer pour une sociologie de la médiation* lancé par Jean-Pierre BONAFE-SCHMITT[72].

---

[71] *L'homme unidimensionnel*, cité, p. 141/142.

[72] J.-P. BONAFE-SCHMITT, « Plaidoyer pour une sociologie de la médiation », in *Annales de VAUCRESSON*, n°29, 1988/2, Les paradoxes de la médiation, pp. 19-43.

C TERRAIN DE LA MEDIATION, TERRAINS DES MEDIATEURS

Les paramètres de délimitation du terrain d'étude suivent la cascade des questionnements inhérents au concept de médiation et à sa capacité d'absorption épistémologique. Ils ne peuvent s'en affranchir totalement. Bien sûr, les médiations instituées, telles la médiation pénale, la médiation familiale, le Médiateur de la république etc., s'affirment comme des terrains attractifs et *immédiats*. Nous retiendrons également par hypothèse que l'aspiration à l'universalisme de la médiation rend difficile de refuser *a priori* à un tiers le rôle de médiateur à partir d'une interprétation partisane de sa neutralité[73].
La complexité de la médiation rend caduque une recherche exclusive des preuves puisqu'elles sont immanquablement, elles aussi, partielles et partiales. Elle indique également qu'il n'y pas nécessairement une vraie médiation devant une fausse. Toutes les médiations ne se déclarent d'ailleurs pas comme telles. Nous devons *simplement* intégrer cette versatilité dans notre démarche, aidés en cela par une médiation alors *intégrante*, une *médiation d'intégration*.

a) Les hypothèses du *Surhomme* reconsidérées sur son super terrain

Dire que la médiation se situe à la jonction des liaisons sociales résulte d'un point de vue procédant d'une lecture ternaire partisane qui sépare les protagonistes d'un conflit et installe le médiateur dans une situation stratégique particulière. Grand maître d'une *justice négociée*[74], le *bon* médiateur entend tout, voit tout, pressent bien, agit sans agir, suppute, influence sans en avoir

[73] La neutralité est la pierre angulaire de l'édification du concept de médiation. Elle vient tout naturellement compléter sa géographie avant de risquer d'en devenir la pierre d'achoppement. Qui faut-il être en effet pour juger de la neutralité d'autrui ou, à l'inverse, la pureté et la dureté de l'engagement ?
[74] Voir C. AMIEL et A. GARAPON, « Justice imposée et justice négociée dans le droit français de l'enfance" », *Actes*, 1986, pp. 18-27 et E. LE ROY, « Médiation, mode d'emploi », *Droit et Société*, vol. 29, pp. 39-55.

l'air tout en restant "en capacité de" se remettre en cause à tout moment, *ou presque*.

Est considérée dans la bonne médiation des bons médiateurs une manière de réfléchir l'action et la pensée humaine *hors* du sens commun, à mi-chemin de l'absolu, c'est-à-dire loin de nous, simples mortels querelleurs. Sacralisation du banal, elle se situe à mi-chemin entre le quelconque et Dieu. Les humains ne disposent pas de toutes les qualités dont parfois ils vantent pourtant bravement les mérites. Puisque le médiateur a été "fait homme", suivant un exemple célèbre, la médiation qu'il pratique le positionne-t-il de façon si remarquable ? Le médiateur acquiert-il un statut social à part qui fait de lui le représentant d'une médiation dont la vocation est de faire le social ? Il n'est pas possible d'apporter une réponse motivée à ce stade des connaissances. Le médiateur sait ce qu'est la médiation, pour lui et pour ceux qui bénéficient de son ouvrage. L'institution sait aussi ce que fait le médiateur, un peu moins bien que lui peut-être. Elle est au moins supposée connaître ce qu'attendent des personnes en conflit qui vont au devant de l'institution. Elle qui est au service de la population, est une émanation de sa volonté[75]. Elle peut instituer elle aussi un médiateur pour faire des médiations, comme elle proposerait n'importe quel service.

Médiateur et institution se présentent l'un comme l'autre comme de possibles terrains sociologiques mais il faut rappeler que si les médiations se ressemblent en procédant apparemment des mêmes mécanismes, elles se veulent uniques, ne s'entremêlent pas. Quant à l'indépendance et la neutralité du médiateur, chaque institution ne les voit qu'à sa seule porte c'est-à-dire qu'elle ne voudra pas mettre en doute ce qui relève pas de son périmètre d'action. Elle ne peut faire autrement. Une médiation familiale ne saurait ainsi correspondre à une médiation pénale. Le médiateur des Assurances, des banques, du cinéma, de l'hôpital n'est pas le Médiateur de la République. Le médiateur d'une chaîne

---

[75] Son pacte originel a été posé par J.-J. ROUSSEAU en ces termes : « Trouver une forme d'association qui défende et protège de toute la force commune la personne et les biens de chaque associé, et par laquelle chacun s'unissant à tous n'obéissent pourtant qu'à lui-même et reste aussi libre qu'auparavant. », *Du contrat social*, livre 1 ch. 6, p. 51 édition Garnier Flammarion, 1966.

de télévision n'est pas un médiateur de quartier. Mais, une médiation peut-elle jamais être la même qu'une autre ? Est-ce une question de forme ou de fond ?

Plus en retrait de la théorie, le lieu institutionnel où se déroulent les médiations médiatise un problème jouant lui aussi sur les deux dimensions horizontales et verticales. Le Palais de Justice, la Préfecture, la Mission locale, l'association[76], sont des lieux dans lesquels s'inscrit l'institution de la médiation en général. Ces lieux sont parfois discriminants, parfois non, au moins sur le sujet de la médiation qui y trouve un toit, une hauteur. Mais à ce moment-là, ce Palais de justice qui abrite aussi bien des médiations pénales que des médiations familiales ne peut être le lieu qui centralise, formalise et institutionnalise la médiation toute entière. La médiation familiale se fait aussi hors du Palais. La médiation judiciaire civile peut trouver refuge dans des Maisons de la justice et du droit ou, comme d'autres, dans les locaux d'une quelconque association[77]. Bien des médiations se font quant à elles dehors ou "chez l'habitant", ainsi de la médiation sociale.

L'extraction de la médiation en dehors de l'institution est alors brandie comme un moyen d'affirmer la neutralité du médiateur. L'inconvénient est de diffuser aussitôt cet effet dans un ensemble social indistinct, informel. Il dépasse démesurément l'avantage bien que rien n'interdise à qui que soit, à quelque moment que ce soit, d'être médiateur. Rien ni personne ne peut empêcher rien ni personne d'être considéré, ou de se considérer médiateur. S'opposer à cette approche revient à l'idée d'une médiation pure, servie par un médiateur parfait, idéal. A défaut de vénérer cette chimère, tout le monde est en mesure d'être médiateur, sans même s'en rendre compte, un médiateur certes moins puriste, moins *performant* mais, médiateur tout de même.

---

[76] Rappelons en cet endroit que les économistes désignent le monde associatif, entre public et privé, de tiers secteur.

[77] Jean-Pierre BONAFE-SCHMITT croit à une « neutralité des lieux » capable de « favoriser le respect des principes fondateurs de la médiation », *La médiation : une justice douce*, Paris, Syros, coll. Alternatives sociales, 1992, p.207. La neutralité est une notion fascinante.

Jean-François SIX s'émerveille ainsi devant ce qui doit être pour lui la quintessence du "citoyennisme" :

«Etre médiateur citoyen est un art, un art qui, comme tout art, n'a jamais fini de s'affiner. C'est un art de la relation personnelle et sociale ; le médiateur citoyen est celui à qui l'on s'adresse parce que l'on sait – ou l'on pressent – qu'il a un don, celui de susciter des liens, de rabibocher des personnes, d'apporter une petite lumière dans un moment opaque. »[78]

Notre terrain potentiel risque la dispersion et nous aurions aussi besoin d'une petite lumière dans ces instants d'opacité. Mais chacun voit bien ce qu'il faut entendre. La médiation va *au-delà* des clivages et des normes. Comme la religion, elle transcende l'immanence. Elle peut tout.

La connotation religieuse qui apparaît dans cette citation s'inspire de l'aspiration à la transcendance. Elle est fréquente, parfois de manière involontaire, mais pas là. Elle reproduit un effet démultiplicateur des médiations citoyennes intronisées égales de l'art. Quant à l'inconvénient des rencontres, il veut, malgré la bonne volonté du ciel, qu'elles soient parfois décevantes. Déceptions et mauvais pressentiments vont gouverner une médiation qui va au-devant des individus, qui se fait le héraut de toute forme de réconciliation. La présentation de la médiation comme actrice, partie prenante, directrice et maîtresse du social est d'ailleurs inévitable pour une pratique qui doit se rendre aimable, complice et au service du plus grand nombre. La médiation est faite pour les citoyens et par les citoyens donc pour faire société. Très exactement en symétrie, la médiation n'est pas grand chose et ne fait presque rien de plus. Mais il est possible de ne pas trop le faire remarquer.

---

[78] J.-F. SIX, *Dynamique de la médiation*, 1995, cité, p. 42. Nous soulignons. Après le rapport sur les "médiations naturelles" assurées au quotidien par des "médiateurs inconnus" tels Agnès, Claire, Claude et Solange (SIX, 1990, pp. 15-35), l'auteur attribue à la médiation les secteurs de la vie sociale "famille", "parents", "entreprise", "santé", "justice", "ville", "usagers" et prévient alors que les inventaires « peuvent être des fourre-tout où se côtoient le meilleur et le pire, sans qu'on puisse distinguer les vrais médiateurs des charlatans », SIX, 1995, pp. 59-188 et p. 200 pour la citation. Telle est la médiation.

En attendant, c'est elle qui partage *forcément* toutes les distances conflictuelles en deux[79] :

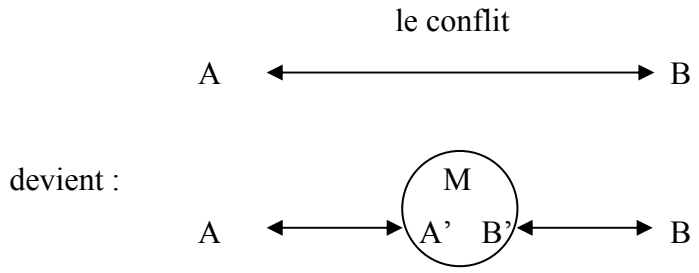

Le point commun des médiations – c'est-à-dire l'expression de médiation - que nous retenons maintenant est issu de cette partition et de cette transformation de ce qui est donné à voir du social. Dans le conflit qui opposait A et B, A devient A', B :B' par l'entremise de M médiateur. L'impossible se réduit ainsi à mi parcours : nous cherchons aussi des médiateurs *quelconques* pour comprendre ce qui les définit *a priori*, les fait se ressembler ou être originaux à nos yeux. Nous observons également des terrains institutionnalisés ou informels qui accueillent leurs pratiques pour noter s'ils ont une incidence sur l'expression de la médiation et sur la constitution de ses champs.

b) <u>Qui est l'homme, où est-il et pourquoi faudrait-il le voir</u> ?

Le but de notre quête pouvait tenir dans l'espoir d'une rencontre avec un Super médiateur comme s'il s'agissait d'un *Surhomme*. Parce que nous voulions connaître une expression cohérente, rationnelle et humainement logique de la médiation, notre recherche qui s'est étendue pratiquement sur une décennie ne l'a pas satisfait. Nous avons *simplement* rencontré des médiateurs portant titre : médiateur pénal, médiatrices familiales, médiateurs sociaux, médiateur du livre… parce que ceux-là appartiennent sûrement *de plein droit* au corps des médiateurs. Pour comparer leurs tâches et affiner définition la

[79] Ce qui fait qu'elles sont plus courtes mais seulement du point de vue du médiateur !

possible de la médiation, parce qu'ils ont dit que la médiation était une pratique unique, nous avons interrogé en retour des personnes qui effectuaient des tâches voisines des leurs : conciliateur de justice, conseillère familiale, animateur socio-culturel, prêtre, de nombreux emplois – jeunes, des responsables politiques locaux puis enfin des syndicalistes. En dehors de cette masse d'information (plus d'une centaine d'entretiens), nous avons recueilli une documentation importante et large comme des publications spécialisées traitant de ce sujet (rapports du Médiateur de la République, Défenseure des enfants…), des articles de revue et diverses sources d'information radio diffusées ou disponibles sur l'Internet. L'ampleur de notre corpus n'a pas vraiment fait cesser notre étonnement et notre insatisfaction. Il nous fallait sans doute dépasser le simple usage pour entretenir une nouvelle envie d'expliquer et de comprendre la récurrence du mot, d'interroger les conditions de son apparition, les raisons de son usage à une telle période.

Le but premier des entretiens était de saisir le sens du terme médiation au travers l'expérience exprimée par chacun de nos témoins. Etaient-ils, se sentaient-ils médiateurs, pour quelles raisons ; comment façonnaient-ils la médiation pour qu'elle en soit une à leurs yeux ; comment distinguer les médiations entre elles, à quels besoins répondaient-elles ? (c'est-à-dire répond-elle à un problème ponctuel et localisé ou alors, le besoin de solution est-il inscrit dans une attente sociale plus générale), la médiation pouvait-elle et peut-elle être perçue comme un phénomène de société ? etc. Les réponses, pour nombreuses qu'elles sont, ne satisfont toujours pas *entièrement* notre attente. Ici les techniciens éludent la part abstraite, là les théoriciens ne critiquent pas leur production et en d'autres endroits encore, le politique est simplement très content d'habiller ses mots avec une panoplie sur mesure…

La médiation a des charmes qui servent ceux qui savent les mettre en valeur. Cela peut être très critiquable mais aussi rapporter beaucoup. Son effet cosmétique est réel mais derrière le décors, elle sait se dévoiler pour mettre à nu par contrecoup les ressorts de l'âme humaine.

c) Guerre de l'emploi : nouveaux gisements et anciens services

La loi appelée « Nouveaux services – nouveaux emplois » proposée par le gouvernement de Lionel Jospin est entrée en application en octobre 1997. Elle s'est présentée comme un laboratoire où devaient être testées des mesures pour l'emploi à la fois sociales, économiques et finalement *simplement* politiques. Des gisements mis à jour devaient être "produits" des emplois répondant à la double injonction d'une forte pression du chômage, considérée insupportable surtout vis-à-vis des jeunes, et une demande de services prétendument non satisfaite. La jonction logique de ces deux contraintes devait s'effectuer sur une durée contractuelle maximale de cinq années, inscrite dans un contrat de travail spécifique appelé « Emploi – jeune » et subventionné à hauteur de 80%. L'application du dispositif n'est plus d'actualité depuis la fin de l'année 2002 mais la puissance évocatrice des chiffres a trouvé pour la clore « l'appui » d'un changement de majorité en avril de *cette année-là*. En dehors des aspects formels sur lesquels nous reviendrons, cette opportunité d'embauche aura été l'occasion d'une explosion des emplois dits de proximité, de services aux personnes, de sécurité, d'animation, de relations sociales souvent recoupés sous le terme accueillant et bienveillant : *médiation*.

Tandis que chaque employeur se mettait en devoir de définir cette activité à la lumière de la « pérennisation », tout le dispositif, lui aussi royaume de « l'entre-deux », s'est prêté à une analyse globale sous l'angle de la médiation. Il s'est laissé facilement convaincre de devenir lui-même un dispositif médiateur[80]. Nous avons considéré médiatrice une fonction du cadre général d'emploi des médiateurs. Ces médiateurs, Agents locaux de médiation sociale, médiateur du livre devaient effectuer des missions de médiation. Mais quelles étaient ces missions sinon celles d'autres Emplois – jeunes, Agents d'ambiance, Intervenants de rue, Assistants de justice etc. ? Nous avons ainsi questionné des personnes qui portaient le titre de médiateur et d'autres qui ne

[80] Selon les termes tirés du Mémoire de D.E.A, E. BIGOT, « Développement de la médiation : la quête du lien social. Etude sur le dispositif Emplois – jeunes sur l'agglomération tourangelle », 1999, Université F. Rabelais de Tours.

le portaient pas mais se reconnaissaient, en totalité ou en partie, dans ces activités[81].

Les débats concernant l'existence d'une médiation définie et définissable selon ses clefs d'entrée des fonctions, ou selon celles de ses principes, dans laquelle il serait possible de classifier des individus en raison de critères clairs étant pleinement d'actualité, nous retiendrons que la médiation se livre selon le point de vue que l'observateur choisit. La médiation est une question de point de vue et il nous faut les organiser.

Nous avons tenté un retournement radical de la question du choix du terrain en explorant le champ d'action d'un syndicat revendicatif. En cet endroit, la réaction syndicale permet de sonder ce que représente une place médiane dans notre société[82]. Il s'agit par exemple d'observer différentes organisations dans l'entreprise ou autour d'elle, qui ne collaborent pas de façon effective à la production immédiate de biens ou de services mais qui s'interposent dans les relations entre la direction et les salariés. Si le syndicat peut jouer un rôle de médiateur, il apparaît aussi comme l'instigateur conflictuel direct qui trouve forcément des intérêts puissants face à lui. La question centrale est alors de savoir si le syndicat est un médiateur, quand, avec qui, comment et dans quelles circonstances. Selon l'optique idéologique ou l'angle d'analyse des événements, le syndicat possède *a priori* la capacité de passer facilement, d'un statut de médiateur à celui de partenaire d'opposition. L'histoire conflictuelle de la naissance de la section SUD au CHU de Tours montre clairement que les syndicats savent être des adversaires ou des concurrents entre eux. Ainsi, en certifiant le juste milieu, tout médiateur semble fixer et rappeler la règle selon laquelle toute position en écart de norme binaire, d'un côté ce qui va de l'autre ce qui est dangereux ou nuisible, est susceptible de remettre en cause l'équilibre non seulement de toute la structure, par exemple l'entreprise et le

---

[81] Entretiens effectués dans le cadre du DEA, député, directeur du cabinet du Maire, Premier adjoint, Employeurs des Emplois – jeunes et dans le cadre du mémoire de maîtrise : prêtre, éducateur de rue, pour confronter aussi ces discours avec ceux de conciliateur de justice, médiatrices familiales, médiateur pénal, médiateur socio – culturel etc. E. BIGOT, « La médiation, fonctions et principes », 1998, Université F. Rabelais de Tours.

[82] Le syndicat est un support de l'étude sur la situation médiane. La question est de reconnaître le juste milieu comme le socle opportun du pacte social. Pourtant, les syndicats se veulent différents même lorsqu'ils revendiquent « l'unité » ou y aspirent en certaines occasions.

modèle qu'elle représente, mais aussi par contrecoup celui de toute la formation sociale.

La section SUD Santé s'est développée au sein du CHU de Tours après une scission conflictuelle avec la CFDT. Une trentaine d'entretiens formels et informels ont été réalisés. Nous avons également consacré une part importante de notre temps et de nos moyens à accompagner des activités, manifestations, suivre et observer des réunions et congrès, partager des moments d'échanges, d'amitié dans des bons et des moins bons moments. Du fait de la richesse de cette apport, nous pouvons estimer que le syndicalisme, et ce syndicat en particulier, est un support tout à fait valable pour cultiver l'interrogation sur la médiation et en récolter les fruits. Par contre, il nous a semblé essentiel de bien départager les constituantes mêmes de la médiation pour montrer combien celle-ci portait en elle la complexité. Comme nous possédions déjà plusieurs terrains d'exploration, avec une proportion intéressante de médiateurs, nous avons préféré mettre en écho nos ressources en fonction de l'évolution de nos investigations théoriques.

Cet écrit ne reflète donc pas tout l'investissement que nous avons placé dans le syndicat SUD. Nous espérons malgré tout que la richesse de nos rencontres et de nos savoirs acquis sur ce terrain, que la passion que nous avons trouvée auprès de tous ces militants animeront avec force les débats qui traversent notre sociologie de la médiation.

D'une manière empirique, c'est la possibilité ou non d'interroger le cœur des rapports de force, notamment ceux présents dans les conflits sociaux qui accréditent l'idée d'un choix libre et conscient des méthodes d'organisation et de conduite soit d'une collaboration, soit d'une opposition. Dans la tornade des valeurs, le syndicat joue un rôle clef. Il cristallise les tensions conflictuelles tout en assurant une interface entre des individualités et des collectifs distincts. La modélisation de ses interventions[83] selon le mode ternaire[84] peut mettre la

[83] L'intervention est décidée ou pas en fonction de l'appréciation d'un phénomène initial. Nous retrouvons l'événement qui décide de l'histoire, celui qui fait l'historicité.

[84] Pour reprendre le synoptique de l'entreprise : direction – syndicat – employés.

question cruciale du tiers et de sa neutralité[85] en perspective. La moyenne relativise alors l'ivresse des enjeux de la vie devant les freins de la réalité.

Les rapports de force, les conflits sociaux, les conflits, se vivent tous les jours. Pour en sortir, encore faut-il poser de bonnes questions, celle de savoir s'il faut en sortir en fait partie. Il semble disproportionné de mettre côte à côte la « séquestration » du maire de la ville de Tours et le drame du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis. L'angle possible d'analyse est proposé par un des protagonistes d'un "coup de force" à la mairie de Tours : « *On aurait du taper plus vite et plus fort* »[86]. En effet, pour avoir "plutôt" raison, il faut gagner vite. Il faut en avoir les moyens et s'assurer qu'ils soient les bons.

Les appels à la citoyenneté, au dialogue social, à la responsabilité pour préserver le corps social, assurer sa régulation en un autre terme, démontrent également, de l'autre côté de la barrière, l'extrême intérêt que recouvre la maîtrise des systèmes de médiation[87] quelles que soient les circonstances qui l'appellent. Dans tous ces moments conflictuels, ou en passe de l'être, la médiation est à la fois l'arme et l'outil, à la fois celle du faible et celle du puissant[88]. Cette répartition aléatoire est toujours vraie pour ceux qui ne disposent pas des moyens devant correspondre à l'échelle de leurs conflits et qui désirent encore s'assurer quelque chance de victoire[89].

---

[85] Le syndicat est-il neutre ou partisan ? L'est-il toujours et enfin, est-il politiquement inscrit à droite ou à gauche ?

[86] Agent municipal, responsable d'équipe, 31 années de service. Commentaire retrouvé deux semaines plus tard avec un autre employé municipal : « *il ne s'agissait pas d'avoir du sang, mais on aurait du taper plus fort* ». La question rémanente dans ces crises est de savoir quoi faire pour se faire entendre. D'un autre côté, lorsqu'on cherche à se situer du côté de la Raison sans aucune possibilité de prêter à la critique, l'argument maître du discours tient dans ce type de sentences : "depuis le 11 septembre…", "depuis la chute du mur…"

[87] La diplomatie en est un exemple pondéré, la découverte politique d'une *troisième voie* l'est aussi. Nous entendons ainsi que l'appel à la médiation est en lui-même un système de médiation. Il fait découvrir ce qui n'est pas encore.

[88] Les formes de la médiation ne sont pas les mêmes ou plutôt ne suivent pas le même rythme pour tout le monde. Le puissant, tels les USA, a les armes pour frapper. Un syndicat n'en dispose pas. Mais chacun en son temps et à sa manière fera appel aux ressources qu'il jugera utiles pour faire progresser sa cause, pour maximiser les chances de sa victoire. Conflit et médiation sont intimement et terriblement liés.

[89] La question vitale, qui remet en cause l'existence est d'avoir raison ou tort.

De l'individu à la collectivité, du local au global, de la famille au syndicat en passant par la politique se dévoile sans cesse l'infinie palette des mécanismes de médiation.

L'universalisme aboutit sur un étrange bilan : chacun peut bénéficier d'une médiation, qu'il l'ait souhaitée ou non, qu'elle soit positive ou pas, qu'elle soit la sienne ou celle des autres. Insaisissable, elle devient par excellence l'ambassadeur du système démocratique. Tout le monde s'y retrouve ou, même par force, doit s'y retrouver. La médiation aide ici à accepter l'idée selon laquelle la tyrannie de tous est préférable à la contestation de quelques minorités dont l'impatience est, bien entendu, à la mesure de leur éternelle condition.[90].

La médiation attend bien sa médiation.

---

[90] La violence est-elle en mesure d'apporter un supplément d'âme à une humanité déshumanisée ? Que peut vouloir dire alors la violence tue, celle que l'on tait parce rien, apparemment, n'y peut ?

d) Tout peut advenir

La médiation dompte la vie au risque de l'asservir. Les contradictions et les tensions sont son essence, les conflits son arène, les paradoxes sa motivation. C'est dire si elle paraît essentielle. Mais nous ne saurions nous contenter d'une description liminaire qui la parerait de toutes les qualités dont celle notoire de transformer ses défauts ou limites intrinsèques en atouts supplémentaires. Il nous faut comprendre comment elle se compose, découvrir les pistes qu'elle suit, montrer ses ressources incroyables qui lui permettent de s'imposer avec grâce et sérénité tant sur un monde réputé rationnel que sur celui obligé de compromissions.

Parce qu'elle nous interroge sur le monde qui va devenir, il nous appartient de la *re*formuler maintenant. Il paraît urgent, même pour mieux bénéficier de ses bienfaits, de savoir s'en déprendre. Les difficultés de cette conquête des secrets nous font postuler qu'un trajet dans cet univers troublant vaut bien la prise de risques. Le parcours en lui-même prévaut sur l'objectif, la finalité, sur l'événement de la fin. Il fait oublier à propos le sens de la mémoire alors que la lutte reste une fidèle compagne surtout lorsqu'elle signifie le début de l'essentiel[91].

En définitive loin des démonstrations, nous dirons qu'un mirage ne contredit pas un rêve. Remarquons sans peine qu'ils sont distincts et que pour le savoir il suffit de les connaître. Peut-être parlent-ils de la même chose ? Peut-être la médiation vient-elle s'immiscer dans cet univers où se côtoient mirage et réalité, rêve et pragmatisme, histoire et devenir ? Il faut *sûrement* y croire.

[91] Ce retour aux sources du projet rappelle que la médiation touche tout le monde. L'auteur ne s'y soustrait pas en dépit de son souhait tout durkheimien d'abandonner ses *a priori*. Pour le reste, la médiation prévaut, cela va de soi.

PREMIERE PARTIE

DÉCONSTRUCTION DE LA MÉDIATION

Le postulat selon lequel le mot “médiation” conduit seul le corps de la recherche soulève de nombreuses remarques. Le présent ne préjugeant pas de l’avenir, il possède d’emblée un pouvoir mobilisateur de tout premier ordre, hors temps ou encore, extraordinaire. Promue chef de file, la médiation arrange, façonne non seulement le monde de la médiation mais aussi *le* monde. Elle se présente à nous comme une manière de l’aborder, d’en prendre conscience, que ce soit pour intervenir, agir sur lui ou pour poursuivre la logique de ce qui le gouverne. La médiation fait parler le monde en nous faisant tous parler et en nous faisant parler d’elle. Les concepts et notions que nourrit la foule des questions qui animent notre être au monde viennent se placer en deçà de la médiation. Ils s’y plient.

Sous cet abord, la médiation mérite d’être éclairée pour permettre, dans un second temps, une observation de ce qu’elle éclaire. Les reflets attendus habilleraient en somme les indices de ces incidences. La médiation, comme Arlequin, revêt plusieurs habits ou, d’un rien, sait faire son habit. Capable d’animer l’abstraction la plus forte, elle se veut le fruit de la pure pensée. Devenue fonction, elle agit le monde comme pour rendre plausible et acceptable le « concret ». De cette façon, la médiation est capable de diriger une catégorie et démontre même qu’elle est le terme ultime de toute la catégorie des médiations. Il est bien question de connaître avant tout de la force du mot.

Chapitre II

UN *FRONT UNIQUE* OU LA MEDIATION COMME *SYSTEME*

A l'instar de toutes les activités sociales, les activités de médiation s'inscrivent dans un contexte sociologique donné. Des circonstances générales, globales et souvent complexes, viennent pervertir les caractéristiques immédiates, aisément lisibles, des événements qu'une époque et un lieu voient naître.

En conséquence, l'analyse de ces paramètres s'immerge elle-même dans un ton, une sensibilité ou des considérations particulières qui peuvent dépasser radicalement les faits livrés à leur vérité historique. La médiation qui constitue notre objet de recherche est ainsi empreinte du mouvement du temps. Elle est même avant tout celle qu'il dépeint. Nous devons également veiller à ce qu'elle ne s'y substitue pas. La médiation demeure en effet tributaire de l'essence de ces choses-là, de l'effet du point de vue, de l'impression des circonstances et de la pression des faits.

A LES PREMIERS PAS D'UNE MEDIATION SYSTEME

Au fil de la contingence tient la promotion d'une originale manière d'aborder la médiation et, par elle, de voir notre monde. Considérée volontairement dans sa globalité, la médiation échappe à une réduction de sens effectivement tentante, effectuée dans des secteurs particuliers où l'apparence ne se départit pas d'un effet de mode. Pour lever sûrement cette restriction, l'option retenue est d'exploiter et de croiser de multiples sources d'informations sans omettre pour autant le moteur de nos propres hypothèses. Le premier point de vue consiste à montrer que la médiation capte de nombreux thèmes appartenant aux sciences sociales. Il a été constitué avec l'expérience acquise tout le long de nos travaux consacrés à la médiation. D'une manière synthétique, nous dirions qu'en amont la définition du champ de la médiation ne se satisfait pas de la description et de l'analyse, favorable ou critique, de ses applications.

Le plus souvent, les représentants d'une médiation appliquée font référence à ce qu'ils nomment *valeur*, *éthique*, ou encore *principe*. Ces dimensions tour à tour religieuses, intellectuelles, abstraites, imaginaires, symboliques, peuvent être critiquées mais elles font partie de l'arsenal des approches professionnelles, spécialisées qui théorisent leurs médiations. Il faut les intégrer dans une réflexion globale et retrouver ainsi, en définitive, une modélisation susceptible de circonvenir tous les objets "médiation" pour aboutir à l'objet dont sortira une "médiation faisant système".

a) Ouverture et dépliage de la médiation

Au maître mot revient la place de tête d'un grand schéma directeur. La médiation est en quelque sorte le sujet de la phrase grâce auquel on sait de qui et *de quoi* on parle.

Un *grand* schéma directeur

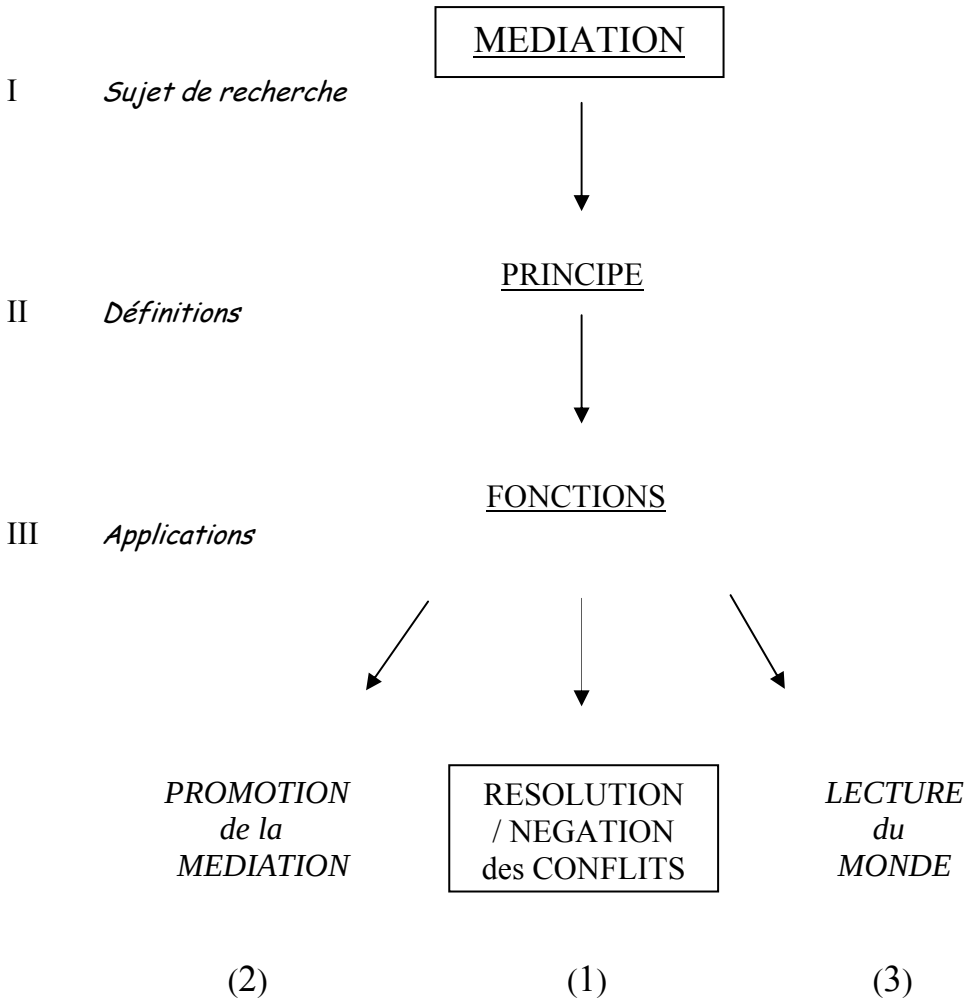

L'objectif numéro (1) de la médiation est la résolution des conflits. Il est mis en œuvre par la fonction (III). Le principe (II) est animé par des médiateurs. Ils effectuent ici une fonction de médiation que nous appelons de "promotion" (2), reconnue et visible socialement lorsqu'elle apparaît dans le cas factuel de la résolution d'un conflit. La phase de reconnaissance par le public n'est pas entièrement celle des experts qui connaissent mieux les enjeux, d'éclairage et de brouillage, qu'elle porte. Par leur maîtrise du complexe, ils ouvrent la médiation sur une certaine lecture du monde (3).

La logique de médiation relève de la gestion des conflits, condition qu'elle partage avec d'autres techniques, ainsi celle de la négociation avec laquelle elle entretient des rapports étroits[92]. Pour n'être pas indéterminé, ou simplement éternel, remarquons que tout conflit doit admettre sa fin. Il en va de sa constitution sinon il n'en finit plus, il devient *normal*. La fonction de médiation réalisée par des médiateurs dans un contexte conflictuel ne clôt donc pas tout le champ couvert par la médiation entendue dans toute son acception. Cela veut dire que l'investissement des médiateurs dans la mise en œuvre des médiations et la confiance qu'ils placent dans l'application du principe qui les dirige, recouvrent bien la fonction retour[93] de promotion de la médiation (2). Une troisième rotation est suggérée dans la manière de décoder l'environnement des médiations. Elle met au point une lecture *médiate* du monde (3) et propose un *feedback* constant qui enrichit la manière de comprendre le présent et même, permet d'interagir avec lui. Toutes ces étapes impriment un mouvement de bouclage, essentiel, primordial. Il laisse envisager la médiation comme un ensemble mouvant, un véritable système des médiations.

---

[92] La proximité entre médiation et négociation fait débat parmi les auteurs entre ceux qui en conviennent et ceux qui s'y opposent. Avant de laisser la parole aux arguments, cette discussion n'est pas surprenante puisque pour nous, la médiation s'aménage des espaces là où cela lui convient.

[93] Se référant à de Pierre BOURDIEU, Alain ACCARDO rappelle l'effet de double détente : « (…) *en faisant ce qu'on fait sciemment, on fait sans le vouloir expressément quelque chose de plus, quelque chose d'autre qui sert la reproduction du système*. » in *Le petit-bourgeois gentilhomme*, *La moyennisation de la société*, Bruxelles, Editions Labor, 2003, p. 38.

La contexte théorique et général de la médiation se déclinera dans une schématisation orthonormée. Cette double dimension contient le bouillonnement intérieur intense de la médiation. Il faut alors isoler les particules élémentaires de cette dernière, les discipliner, les rendre à la discipline. Les partenaires engagés dans un processus de médiation composent ainsi un étrange mais aussi dynamique ménage à trois.

<u>Un ménage à trois</u> :

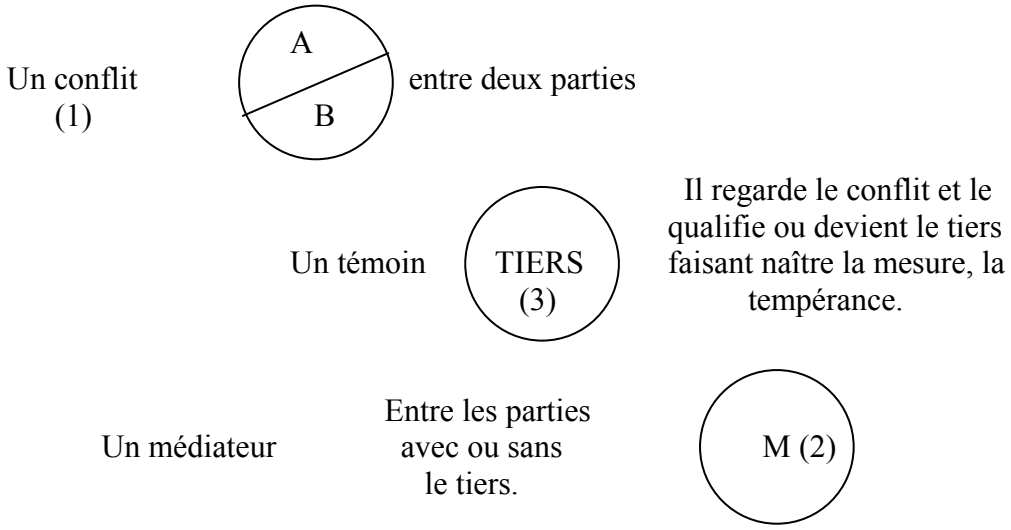

1 Le conflit sert de constat de la situation de départ. Il est considéré ici comme une unité renvoyant à la proposition du médiateur.

2 Le médiateur propose son aide pour résoudre le conflit. Il se place à l'extérieur à l'image du tiers qu'il cite pour faire tenir son propos.

3 Le tiers sert à expliciter la position du médiateur. Son expertise se pose sur la définition du conflit et de la médiation qui sera opérée par le médiateur.

Ces trois pôles interviennent, interagissent et participent pour constituer la scène intégrale de la médiation. Ils sont tour à tour objet de la saisie des deux autres.

La relation à trois est une caractéristique commune aux usages de la médiation. Les partenaires se placent dans une configuration qui permet d'expliciter leur interrelation. Ils s'approchent et se joignent logiquement dans une triangulation :

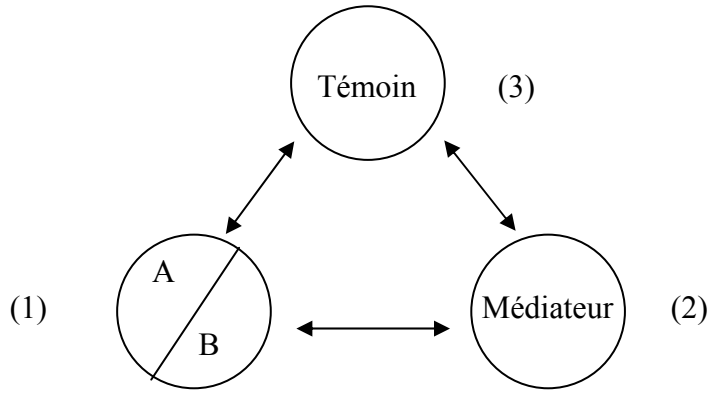

Elle se constitue à partir d'une dualité originelle supportant l'arrivée d'un tiers. Tout peut faire tiers, ainsi du chercheur sur son ouvrage. Quant aux médiateurs, ils tirent de leurs propres expériences les éléments qui définissent, pour aujourd'hui et pour l'avenir, ce qu'ils veulent faire, ce qu'ils feront et ce que d'autres voudront bien entreprendre dans leurs foulées.

Cela indique que la médiation n'est rien seule, qu'on ne peut l'extraire de son contexte théorique ni ignorer celui de son intentionnalité. A partir du moment où la médiation se développe, elle transforme la société dans laquelle elle s'insère. La transformation se veut "immobile", elle est avancée comme "neutre". Plutôt qu'un oxymore, la transformation est entendue comme un déplacement occulté de la scène de l'opération qui se déroule. La médiation n'est donc pas née sous les seuls désirs de représentants ou "acteurs" contemporains d'une société dont ils considéreraient eux-mêmes les humeurs, dès lors maladives et pathogènes, par leurs avis médiatisant une norme, une morale, un pouvoir. Médiateurs, ils se proposent de les réduire, de les

désamorcer, de les soigner sans nécessairement sortir de la contrainte des cadres normatifs sous-jacents.

La société attend bien une nouvelle forme de résolution des conflits comme une bonne surprise, un nouveau-né. Elle se réjouit d'avance d'être convaincue de ses talents et mérites. Tous les éléments du rapport ternaire qui sont avancés entrent en synergie. Chacun apporte et retire des connaissances de la relation. Pour que l'oxymore ne se transforme pas en paradoxe, il suffit alors de considérer ici que tout le monde en retire profit, en trouve un contentement. L'examen des articulations posées entre principe et fonctions, puis la discussion de leurs arguments bousculent le confort qui s'annonce. En ce sens, regarder vers l'origine de la médiation relève du tabou. Peu importe qu'il y ait un mystère originel puisque la médiation n'apporte que du mieux sur le moment présent. Pourquoi alors demander sans cesse « La médiation, c'est quoi ? » au risque de ne plus rien distinguer du tout…
A croire qu'une malédiction se tapit méchamment derrière le désir de lumière. Un obstacle se dresse à chaque niveau de médiation, sous l'infernale ronde opérée autour de trois mots liés et attachés comme les gorgones de la mythologie.

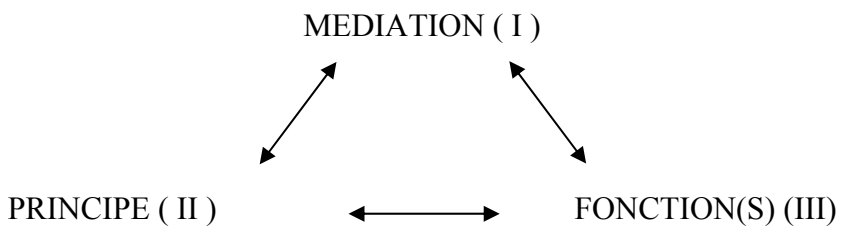

Puisqu'elle est le sujet pour tous les pôles mis en place dans la relation, la MEDIATION (I) est saisie à partir de sa capacité à tenir un PRINCIPE (II) puissant. Il ne faut pas négliger l'obligation qui est la sienne de le faire sous peine de forclusion. Le fonctionnement en miroir plaide pour le double sens des flèches entre ces deux thèmes. Il en irait de même avec le niveau de la

FONCTION (III) qui se tient au principe, lui-même assujetti à la médiation. Le moteur est là, quasiment immobile.

Le retour ou bouclage qui fait un cycle des trois thèmes est complexe à expliciter. Lorsqu'on parle de médiation, ce pour quelque raison que ce soit, celle-ci vaut addition d'un principe et d'une fonction. Le langage fait l'union des deux premiers termes entre eux et avec la médiation elle-même. En cas contraire, il faudrait utiliser bien distinctement deux expressions voisines mais chacune à leur place, celle de principe de médiation et celle de fonction de médiation. La fonction de médiation ne peut se soustraire d'un principe qui l'a définie et d'un terme générique qui l'institue. En proposant la chirurgie progressive de ce triumvirat étourdissant nous proposerons de dépasser leur possible séparation pour revenir à leur profonde unité. L'expérimentation délicate attise l'effet d'effroi qui pétrifie celui qui voit *Méduse*.

b) La croissance exponentielle des bouclages incidents

Les schémas suivants reprennent les trois étapes visualisées par les thèmes Médiation / Principe / Fonction.

Le premier bouclage interrogatif concerne celui de la FONCTION sur la MEDIATION.

Le problème est de savoir si la fonction de Médiation, dévolue à un support médiateur, est antérieure à la pensée de son Principe, ce dernier la définissant. La seule définition plausible de la médiation vient-elle impérativement ou exclusivement d'une pratique, d'une mise en application technique versée ensuite au bénéfice de la théorisation ? Cette boucle complétée élude, masque la complexité conceptuelle de la médiation. L'étude de ce retour reposera autour d'un exemple de processus simplifié de médiation : la médiation chimique. Nous attendons de lui des vertus discriminantes pour répertorier, hiérarchiser, trier les multiples fonctions de médiations.

La fermeture de la boucle pose la question de savoir si seule la fonction fait la médiation, en définitive s'il est suffisant de dire que le besoin crée l'organe.

Bouclage Fonction / Médiation

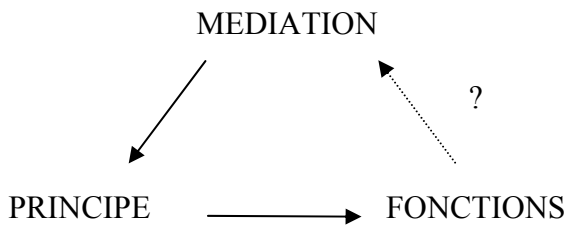

L'inclusion de la médiation fonctionnelle à l'intérieur de la pensée semble constituer un indice de la succession en trois temps : Médiation / Principe / Fonction. Par le retournement de la proposition d'inclusion, on se demandera si la fonction suffit à alimenter la fabrication de l'idée de médiation, si elle *produit* la médiation.

La succession ternaire devient envahissante. Ne peut-on comprendre l'intimité de la liaison en appliquant sur elle le principe qu'elle nous enseigne ?

- La médiation comme concept serait médiatrice entre Principe et Fonction

Une telle proposition ne se confirme que sur le long cours. Elle semble en tout cas gourmande des situations de test que nous retrouvons dans le cadre des médiations *stricto sensu* et des autres, convoquées pour leur proximité relative ou forte avec le terrain des médiations. Dans le même ordre d'idée, si l'on part d'une fonction comme outil de définition d'un principe de médiation, c'est la fonction qui devient médiatrice entre le principe et la médiation comme concept. En dernier lieu, si c'est en raison du principe que l'on développe des fonctions pour les qualifier de médiations, le principe (la justice, l'égalité, les droits de l'homme, l'équité, l'éthique…) sera médiateur entre la fonction et la médiation.

Bouclages par le médiateur

Le schéma directeur prend maintenant en compte le passage par les médiateurs pour tester la dominante de la médiation :

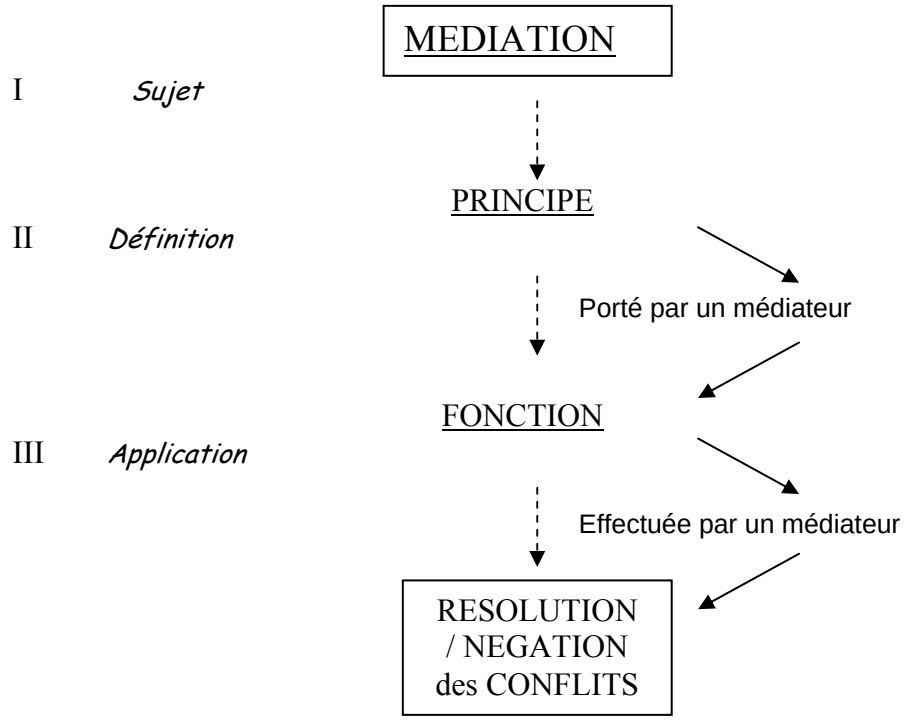

QUESTION : La médiation n'est elle concevable qu'au regard d'un conflit ?

Si la question est d'importance, sa réponse est malaisée. Il est difficile de savoir quels sont les éléments, du départ jusqu'à l'arrivée, qui sont stables afin d'assurer un raisonnement fécond. Le prédicat est établi à partir de la médiation qui tient sur le devant de la scène l'événement de l'entremise d'un tiers médiateur. Ce tiers réalise une fonction de médiation entre deux objets ou parties bénéficiaires. Son objectif est la résolution d'un conflit apparent ou, selon le mode d'analyse, le bouclage que produira la médiation aboutira au retour d'un "nouveau même". Lorsque nous avons affaire à des personnes, cela revient-il à admettre que c'est le médiateur qui édicte sa loi d'autorité sur les participants, parties prenantes, qui sont soit volontaires soit passives. En raison du cycle de la médiation, une première réponse peut être envisagée pour ces deux réflexions concomitantes :

- Si le médiateur est détenteur unique de la loi, il n'est pas neutre, il ne joue pas le rôle d'un tiers impartial. L'incidence de la remarque est importante. Devenu un médiateur devant des parties, et uniquement devant elles, le médiateur tente d'éviter l'ajout d'un nouveau conflit entre lui et les parties qui ont déjà assez du leur. S'il ne réussit pas à dissoudre ce conflit constitutionnel, à l'inclure de façon transparente au conflit initial, il disparaît en tant que médiateur. Il est mort, récusé par une des parties. La médiation n'est désormais concevable qu'au regard d'un conflit et de préférence, un seul[94]. Cela veut dire également que les parties sont médiatrices du rôle de médiateur pour celui qui assume cette fonction devant eux !

- Les trois parties intéressées sont également supposées connaître toutes les modalités de la médiation pour l'accepter, la refuser, la faire cesser. L'estimation faite par chacun du bénéfice général, du bien commun, promeut l'organisation d'une procédure "collective à plus de deux" de dissolution à

[94] A l'image de l'économie « enchâssée » dans le social, les conflits se retrouvent facilement imbriqués les uns aux autres. Si leur traitement est global, cela revient à considérer que leur autonomie en tant que conflit était fictive.

l'amiable du conflit, ou à parts égales de concession, ou selon des négociations équitables. Il faut retenir que cette médiation ne se définit qu'à l'intérieur d'un espace et qu'elle ne s'applique que dans la sphère qu'elle constitue. La médiation tient dans la conquête renouvelée de son originalité encore un de ses principes fondamentaux en main :

- Tout ce qui n'est pas une médiation… n'est pas une médiation, c'est-à-dire n'est pas intégré dans le cercle des médiations !

L'originalité de l'affirmation fait long feu quand il s'agit de connaître la taille de cette sphère dévorante. Est-ce elle qui constitue le monde social ?
Pour identifier les éléments de la logique ternaire en dehors de ce qu'elle promet, il faut s'intéresser à toute la dimension frontale, binaire, oppositionnelle, pour reconnaître une médiation sur son terrain, sur son *front*. Si nous n'avions pas sorti la médiation du principe qu'elle instaure, le manque de nomination laisserait ouvertes les portes de la manipulation pure et simple. Elle serait une négociation, un rapport de force, un jugement ou encore un arbitrage qui ne diraient pas leurs noms. Or, le résultat peut servir de donnée palpable, concrète aux protagonistes de l'affaire, dont nous sommes. Il nous permet de rembobiner le fil déroulé. Pour rappel, nous y reviendrons, toutes les modalités de règlement des conflits, arbitrages, négociations, contraintes, etc. ne sont pas des médiations. La médiation se veut une branche spécifique par rapport à aux autres manières de penser, de faire et d'effectuer le dépassement de l'obstacle conflictuel.

Question étape : Tous les médiateurs ont-ils pour fonction de résoudre un conflit ?
Il est possible de tester l'acquis de la première définition de la médiation :

« démarche visant à réduire des conflits par l'entremise d'un tiers, normalement habilité à intervenir par les seules parties concernées et qui reste neutre par rapport à elles »

pour le confronter au passage à l'objet, n'importe quel objet dit « médiateur ». Son nom a pour finalité de décrire brièvement sa fonction mais bien sûr, sa

fonction va élucider la justesse éventuelle de ce choix. Le défaut objecté aux naturalistes d'un parallèle trop poussé entre la nature et l'homme risque de s'appliquer à ce terme de « médiateur ». Le défaut sera peut-être réduit à mi course ?

Ainsi par exemple, un médiateur chimique peut être appréhendé comme un :

Définition d'un médiateur chimique	Support neutre dont l'entremise seule permet le passage entre un émetteur et un récepteur d'une information essentielle à la cohérence de l'ensemble considéré.

Ici, le médiateur est un SUPPORT[95] réputé « neutre ». Ce n'est pas lui qui est à l'origine de l'information, celle qu'il transmet et celle qu'on extrapole de son état. Il ne décide pas de son contenu. Il n'interfère en rien sur la qualité de l'échange, sans que lui soit interdit toutefois de traduire le signe émis dans un code qui lui est propre. Tel est du moins le descriptif acceptable d'un médiateur chimique. S'il modifie singulièrement son environnement, l'appellation médiateur devient impropre. Seraient choisis des termes comme facteur, émetteur/transmetteur, vecteur… Pourtant, le médiateur chimique s'il est médiateur est tout à la fois facteur, transmetteur, vecteur… Le mystère tire décidément de l'opacité les arguments de son règne.

Si nous ne pouvons "matérialiser" ce quelque chose en plus apporté par le médiateur, rien ne validerait sa médiation. Ou bien, si nous ne pouvons décaler notre point de vue d'analyse, rien ne viendrait servir de contrepoint à la fonctionnalité médiatrice. L'intention est d'autant plus louable que la médiation comporte par nature plusieurs niveaux de lecture. Ils sont indispensables les uns aux autres mais apportent autant de lumières que de nouvelles parts d'ombre. Il faut ici observer posément que sans le médiateur, sans sa médiation, rien ne se passe, rien n'est possible.

---

[95] Le support apparaît dans la théorie des modes de résolution des conflits sous la notion d'intermédiaire. Son rôle transitoire a le mérite d'éclairer l'approche de la médiation si tant est qu'elle partage cette fugacité. Le débat est ample.

Rien n'est possible lorsqu'on considère une référence, un avis qui lui, connaît un plan d'ensemble. Ce plan justifie la construction d'un scénario dans lequel peut ou doit s'insérer le ou les processus en cours.

C'est dans la reconnaissance d'un plan d'ensemble cohérent, d'un projet d'équilibre ou d'homéostasie, que sont lues toutes les médiations réalisées et que leurs sont attribuées *alors* des qualités spécifiques. L'expert répondant de cette planification et de ce mouvement d'appréciation de l'action est le médiateur.

Nous savons aussi que le médiateur ne suffit pas à relater son positionnement dans l'échelle de la nature, dans l'échelle sociale et dans la hiérarchie métaphysique.

c) Les leçons du plus petit commun des médiateurs

L'exemple du médiateur chimique montre, de façon définitive, que l'objet ou la substance médiateurs qui n'ont aucune conscience, aucun avis, aucune perception de leur rôle, détiennent bien une qualité qui attribue son rôle de médiation à la fonction qu'ils réalisent. Avec le recul qu'offre la manière humaine de voir instillée par le tiers, une situation est qualifiée. Des mots sont convoqués pour être déposés sur elle. L'artifice méthodologique n'a qu'une utilité. Il faut comprendre que la médiation œuvre d'elle-même pour initier la circulation entre trois pôles, le sens de rotation étant le résultat d'une alternative sans choix véritable. Il y a peu de mérites à opter en ce cas. Il suffit de se justifier ensuite par rapport à celle qui aura été retenue.

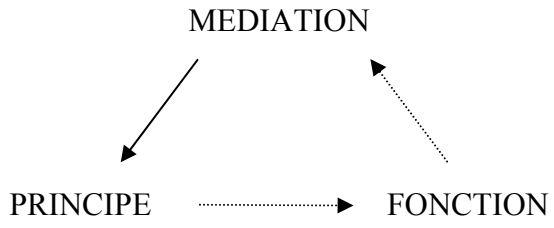

Pour reprendre le schéma du bouclage, nous avons besoin d'une donnée –cette dernière peut être appelée dessein, Pensée, transcendance - initiale fondamentale (I) qui rend nécessaire l'extraction d'un principe accessible à la pensée (II) qui se traduit alors dans au moins une fonction pratique (III). De la fonction enfin réalisée, se justifie le point de départ de la logique suivie.
La fin constatée du conflit, souvent contractualisée, devient l'événement historique de la médiation (la découverte de son début) et rend tangible le bien fondé de son principe. Du coup, c'est à la médiation d'endosser la réussite de la fonction. Sa mission d'apparaître comme l'outil utile dans d'autres situations conflictuelles en est facilitée. Le parallèle avec un médiateur "facilitateur" trouve corps. Avec la vertu "facilitatrice", la médiation a toute latitude pour laisser croître sa genèse (sa mythologie) et pour confirmer sa finalité (son utopie).

La première étape du questionnement va trouver maintenant une issue tentante dans l'absence évidente de conflit. Si la médiation s'appliquait aussi en dehors du conflit, elle s'intéresserait à tout et à n'importe quoi, ce qui lui ôterait tout ou partie de crédit. Le médiateur chimique ne résout pas de conflit apparent, de façon curative. Il sert une fonctionnalité organique et n'agit pas en amont de façon préventive puisqu'il n'y a pas de conflit déclaré.
Mais il faut observer derrière l'homéostasie procédée, le potentiel conflictuel que l'intervention du médiateur diffère. Si ce médiateur n'effectue plus sa mission, pour une raison qui importe peu, l'organisme ne dispose plus des données nécessaires pour assurer sa cohérence. Le désordre est patent. Sans médiateur, les partenaires seront privés de la relation qui assurait leur paix inconsciente. La permanence de cette médiation soulève bien une question qui traverse les débats de la médiation générale : une médiation qui se perpétue devient obligatoire après avoir été simplement volontaire[96].
Nous restons au niveau de l'interprétation pour réaffirmer que les situations sont qualifiées avant que de se montrer "spontanément" comme des

[96] Virginie LARRIBAU-TERNEYRE illustre pour une application spécifique cette vaste question dans son article « Faut-il réglementer la médiation familiale ? », *La Semaine juridique*, Doctrine, 1993, p 65 à 71.

médiations. L'institutionnalisation certifiée par la durée induit ici des réponses divergentes selon le niveau critique retenu. Elle laisse percevoir qu'aucune définition de la médiation ne peut contenir ou évacuer totalement le paramètre temporel[97]. Au-delà de la distinction entre conflit amont / aval, le détour par le médiateur chimique apporte une manière d'intégrer les données de ce terrain : l'émetteur et le récepteur sont, dans l'exemple qui nous intéresse, incapables de transférer d'eux-mêmes les données. Avant qu'elle ne débouche sur un conflit déclaré, cette impuissance est en elle-même source de conflit. Elle pose problème dans l'histoire des pôles qui *sont placés sous l'optique* de la médiation.

La comparaison du scénario du corps naturel avec celui du corps social peut être sujette à caution. Une vision organiciste trop poussée, comme d'autres manières définitives de voir, conduirait à une dérive.
Les faits sociaux, même annoncés comme une chose, ne sont pas reproductibles à coup sûr sur une échelle miniature ou expérimentale. Ils sont rétifs au réductionnisme. Nous convoquons simplement le corps le plus simple, l'état le plus basique de la médiation pour en soutirer la matière première de notre réflexion. La plus primitive fonction de médiation valide un ordonnancement de l'analyse critique : à côté de ce qui se passe, il y a ce qui pourrait se passer, ce qui se révélerait hors cadre, ce qui devrait se passer, ce que pense celui qui dit ce qui se passe, ce que laisse penser celui qui dit ce qui se passe… Elle apporte des enseignements fondamentaux sur toute médiation qui permettent d'isoler et de qualifier une médiation en amont de la scène la plus démonstrative sociologiquement[98].

---

[97] Il faut noter que ne pouvant l'exclure, elle l'intègre. Le jeu avec le temps vaut celui des espaces et ouvre une nouvelle fonction de la médiation : fabriquer les dimensions de la médiation. La fabrique de la médiation par la médiation revient peut-être alors à une nouvelle figure de médiation. C'est toujours un jeu.
[98] Nous rappelons la proximité médiation / média. Avant de revenir à elle, nous considérons que la médiatisation ne peut s'opérer ici que de manière opportuniste en ouvrant un nouveau niveau de médiation.

La ligature des niveaux d'interprétation des médiateurs chimique et social forme une série d'ouvertures méthodologiques :

1→ Les partenaires bénéficiaires de la médiation sont en proie à un conflit pour eux-mêmes. Ils peuvent ou non le dépasser au passage de la médiation principale, intériorisée, qui elle, est là pour régler tout conflit en amont ou en aval de leur environnement[99].

3→ L'observateur tiers entretient le sens de la médiation. Il est soumis à la difficulté de rester neutre lorsqu'il s'agit pour lui de décrire les faits, de les nommer et de les instaurer dans un ensemble de pensées aptes à faire une théorie.

4→ L'extraction des tables de la loi et leur interprétation tiennent du principe même de médiation. Le « rédacteur » de la loi d'airain se doit de « rester neutre ». Il donne les premières règles de la médiation, règles que chacun sera libre d'accepter ou pas. Le médiateur est à ce titre logé à l'égal des autres[100].

5→ Par la distinction systématique de l'intervention tierce, la médiation devient une manière de décrire les événements qui seront vus et lus. Comme déterminisme, elle affecte tour à tour les descripteurs, les prescripteurs eux-mêmes, naturellement les bénéficiaires mais aussi ceux qui seront susceptibles de le devenir : tout le monde.

6→ En se présentant comme effective en un endroit, la médiation ne peut être saisie, analysée, décrite, critiquée qu'en étant insérée, classée dans un faisceau de médiations. Si la médiation est unique en son genre, elle n'est jamais ni seule ni solitaire[101].

7→ L'ensemble des médiations peut constituer une grille de lecture où prend place notre *être-au-monde*. Parce qu'elle est avant tout ce que nous en avons

---

[99] Puisque la médiation joue avec le temps, chaque médiation a le sien propre. La multiplication des médiations devient un facteur d'une rupture de ligne dans l'acceptation des médiés. A l'inverse, plus la médiation se fait voir comme unique plus son refus est socialement coûteux.

[100] S'il peut faire défection, sa démission systématique empêcherait techniquement de lui réserver sa place. La fonction de médiateur repose sur une injonction paradoxale enserrée dans la double contrainte de *nécessité* et de *naturalité*.

[101] Par sa pluralité, la médiation répond à l'aspiration rêvée d'une société "plurielle" ou les différences devraient s'amalgamer pour faire unité, cohésion, consensus.

fait et en faisons, nous n'éprouvons guère de gène à la considérer extérieure à nous pendant qu'elle nous intègre.

d) Aménagements d'une catégorie de médiations

La cartographie des articulations premières de la médiation met en place les contours de tout un système. Ce système attend des liens qui rendent compatibles les niveaux d'interprétation et efficace la lecture du système dans l'œilleton de la médiation. Le schéma suivant intègre l'exposé vertical entre médiation et fonction du grand schéma directeur et le mécanisme des bouclages qui apporte une perspective de lecture sur l'axe horizontal.

Schéma des strates d'interprétation de la médiation

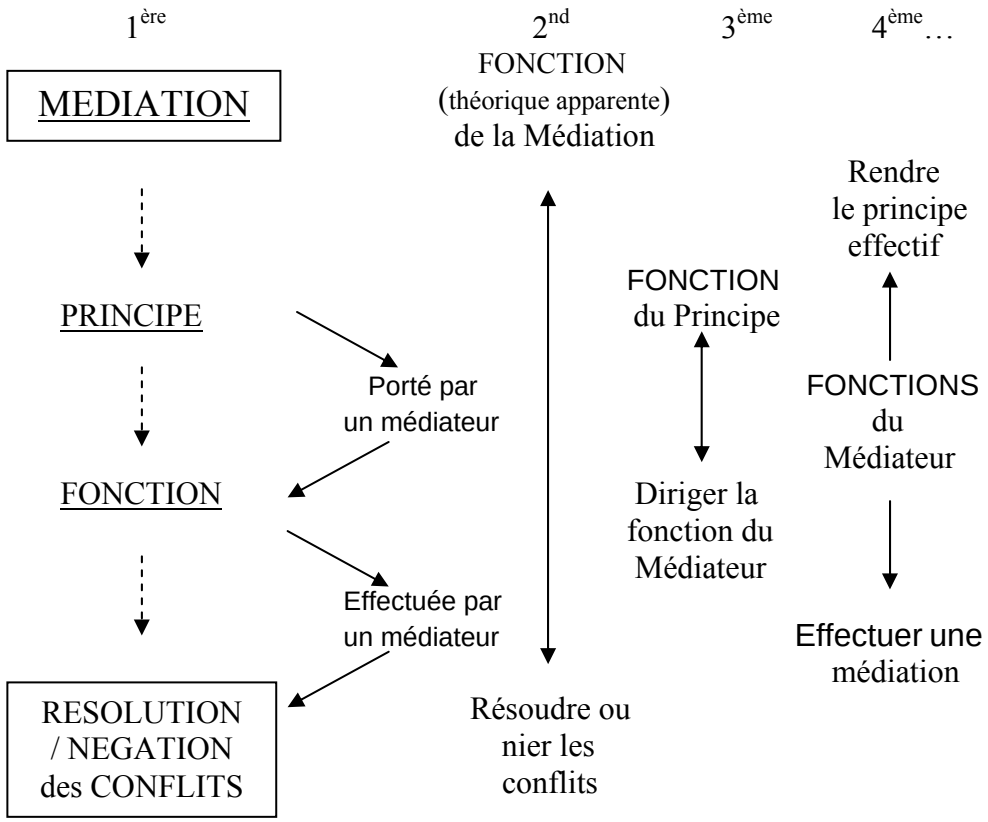

Les sens horizontaux et verticaux de cette lecture d'une médiation dirigeant son principe et ses fonctions assurent la réplique à une médiation investie sur les deux niveaux de l'immanence et de la transcendance. Dans tous les interstices qui sont créés se positionnent de nouvelles situations conflictuelles vers lesquelles s'infiltre l'infinité rassurante de la médiation.

La distinction entre principe et fonction, miroir l'un pour l'autre, revient à séparer deux éléments constitutifs du même corps. Tous les médiateurs n'ont pas besoin de connaître cette séparation même si naît d'elle l'invention du tiers. La double lecture verticale du schéma montre également que deux systèmes de médiation sont assurés pour satisfaire autant l'exégète que l'acteur de terrain. L'idéalisation d'un côté est réfléchie. De l'autre, l'action est faite. L'unité reconstituée constitue le ferment de la politique de totalité. Il suffit que la manipulation prenne le pas sur la projection d'un idéal et que, de l'autre, la compromission se substitue à l'équilibre des enjeux.

Schéma des bouclages mis en place par la médiation

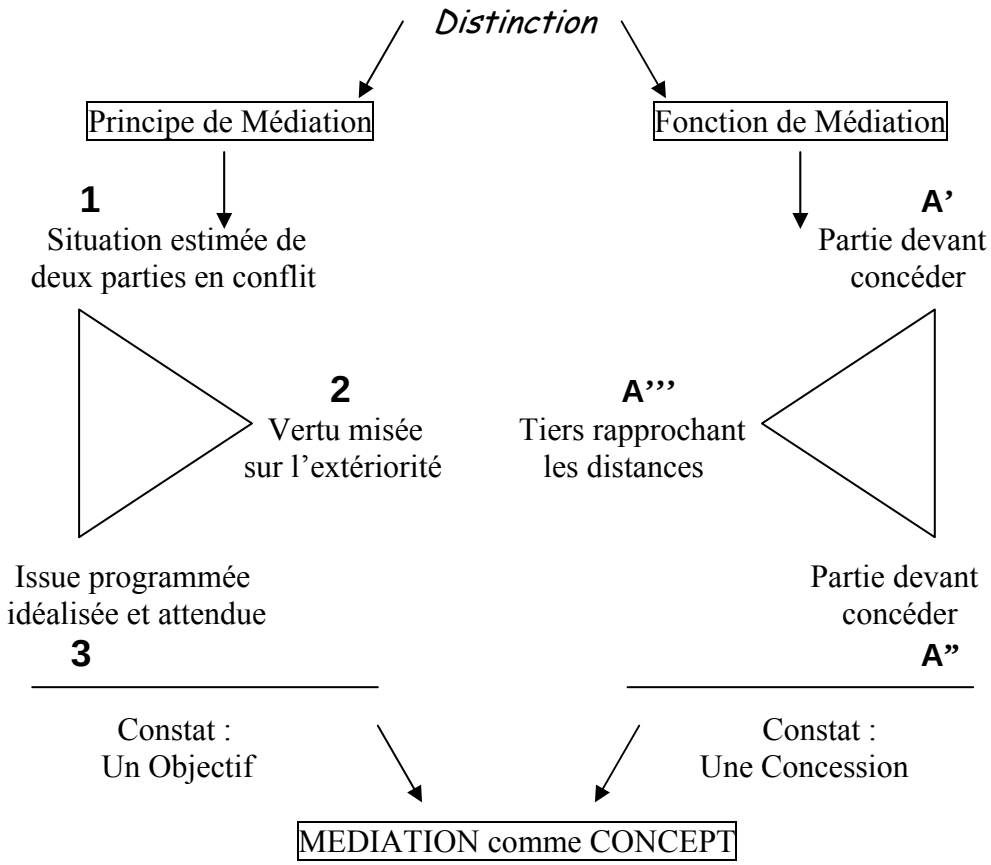

La médiation comme concept assure une ***Union*** de l'Idée (principe) et du Fait (fonction). Son objectif fait état de la concession comme universalité.

D'une certaine manière, cette distinction met en lumière le devenir du système de médiation : le repli sur une logique d'union. L'interrelation obligée exerce une traction aboutissant à la fusion sociale. Tel est l'enjeu de l'universalité de la médiation ou de son universalisme. Le schéma suivant part de la distinction première pour la démultiplier au maximum :

La pyramide de la médiation

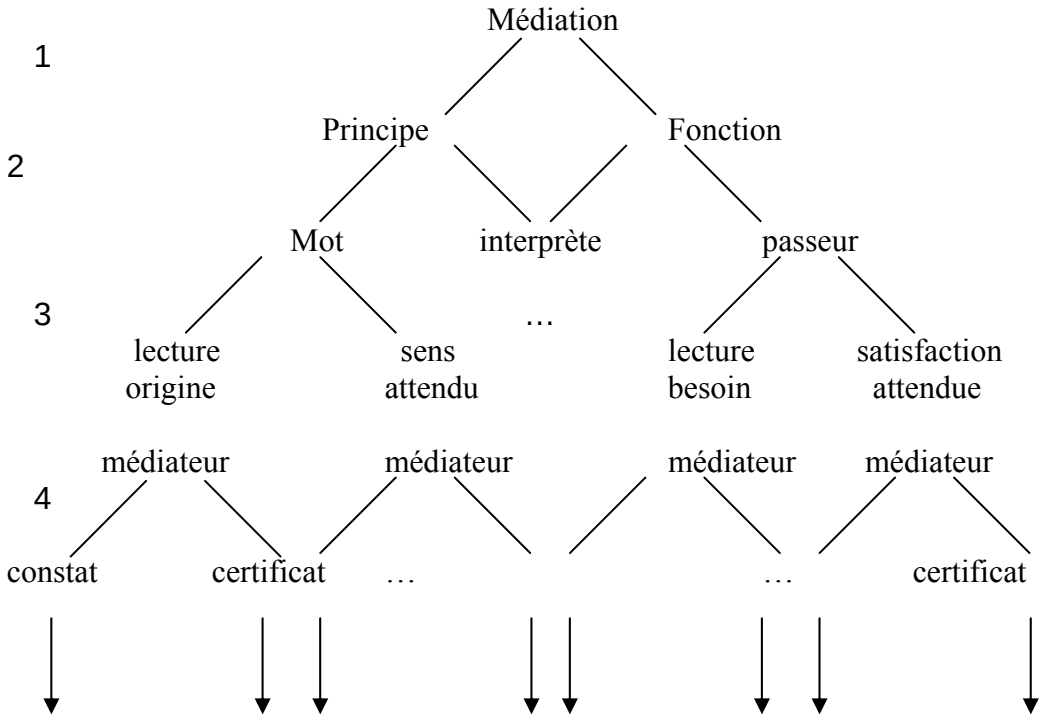

Division et étalement continus aboutissant à un modèle général d'information.

5 modèle général d'information :

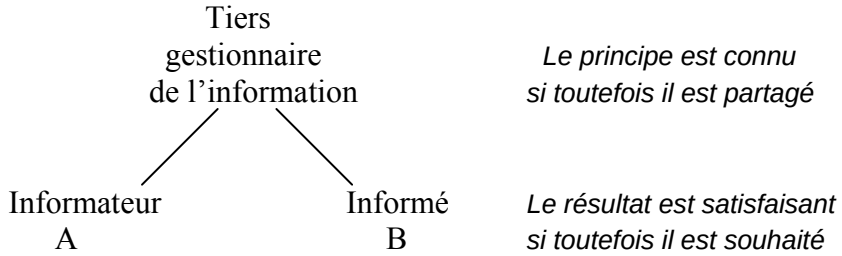

Ce fractionnement conduit à la perte de sens de la médiation, à sa dilution, sans que le niveau et l'ampleur de cette perte ne soient précisément arrêtés. Chacun des utilisateurs est soumis à son affection propre lors de moments donnés c'est-à-dire qu'il pourra "librement" se trouver médiateur ou pas. L'axe vertical divise le Théorème directeur (1) ternaire en plusieurs sous parties. Le nombre d'étages n'est pas limité. Chaque palier de division peut être lu en opposition avec son origine. La transformation est un rappel de l'opposition deux à deux, c'est-à-dire binaire. Mais la médiation les ouvre aussi sur de nouvelles répartitions ternaires. L'axe horizontal est celui de l'étalement de la médiation. Selon l'ordre retenu, on trouvera dans le médiateur de principe ou de fonction, respectivement un interprète ou un passeur (2) tiers utile pour arriver à la fonction de réalisation (3). L'objectif est ici la satisfaction attendue d'un besoin dont l'origine est saisie par le médiateur plus que par l'informateur.

Division (du travail) et étalement (rapport social, hiérarchie) sont deux modalités agissantes dans le travail de catégorisation de la médiation. Le schéma aboutit sur la forme la plus simple du décodage de l'action médiatrice. Elle laisse une grande place à l'interprétation notamment pour estimer la médiation comme entité autonome ou comme application particulière du langage et de la pensée. Les différents aspects que nous avons soulevés jusqu'ici pour décrire le contexte premier de la médiation relèvent tour à tour du temps, du lieu, de la passion, de l'action, de la pensée et de l'interprétation. L'appétit de catégorisation de la médiation est signifié dans l'articulation ternaire des rythmes de "sa nature des choses". Ainsi, si l'objet "médiation" semble unitaire de prime abord, s'il est en ce sens l'objet de la recherche, il doit être situé dans un mouvement qui ouvre ses capacités de lecture du monde. La proposition ternaire amène la possibilité théorique de l'issue, de l'échappatoire et donc, du mouvement.

Celui-ci doit se retrouver lorsque la médiation s'intéresse aux paramètres individuels identifiables et aux cultures sociales générales. La planification, la cartographie, la représentation doivent passer en fin de compte des choses aux corps.

B L'INTEGRATION DU MODELE DE LA FAMILLE

Le chemin où vont les gens trouve son commencement. Il suit lui aussi son chemin. Il est, ici où là, une personne qui, en fonction des circonstances, porte une fonction de médiation. Elle joue parfois le rôle de médiateur sans pouvoir formuler les principes sous-tendus par cette qualification. D'autres savent par contre qu'elles exercent une fonction de médiation. Elles revendiquent leur position et veulent être reconnues pour cela. Retournons sans retenue à César ce qui lui échoit de droit. Les médiateurs qui pour l'instant retiennent notre attention renseignent sur la médiation *en personne*. S'ils en possèdent les principes, ils formalisent, rendent publiques les raisons qui les animent, énoncent les règles qui constituent leurs corps. Ils se placent sous sa bannière. Nous avons en ce sens rencontré plusieurs médiatrices familiales[102].

En osant une lapalissade, rien ne peut contredire le fait qu'une médiatrice familiale est bien une médiatrice. Toutefois, pour contourner ce mur de vérité, nous ferons appel à une illustration plus anodine, ou encore plus "neutre" que le discours d'une personne très normalement impliquée dans son activité. Nous utiliserons des article de journaux, donc des documents destinés au public, et des articles de revues spécialisées parce qu'ils soulèvent eux aussi une foule de détails qui font le contexte obligatoire de la médiation.

Pour nous, et pour rappeler notre problématique du passage du mot au travers différentes fonctions, le recours à la personne comme support de recherche suscite un problème de comparaison hétérogène[103]. Le député qui se reconnaît médiateur[104], le serait-il moins et pour quelles bonnes raisons ? Aurions-nous donc déjà des arguments à objecter ?

---

[102] Médiatrices du « Dialogue familial », de l'U.D.A.F., de la S.N.C.F.

[103] Nous avons par exemple interrogé une conseillère familiale du Conseil général d'Indre-et-Loire. Pour elle, sa fonction est clairement celle de médiation.

[104] Il s'agit de Renaud DONEDIEU de VABRES, député de la circonscription de Tours.

L'UDAF et la médiation familiale[105]

(…) Rester père et mère

L'UDAF D'Indre-et-Loire, sous la houlette de Mme. L., président de la commission de psychologie, sociologie et droit de la famille, entend faire connaître « La médiation familiale ».

Rang	Mots - def	Texte de l'article :	Référents d'analyse et d'interprétation
a	association	A cet effet, elle avait invité Mme R. et M C., respectivement de l'association « Le Dialogue familial » et de « Médiation 49 ».	Reflet institutionnel
b	experts	Pour ces deux spécialistes, la médiation familiale permet une meilleure approche des conflits familiaux liés à la séparation des parents.	Contrainte de progrès
c	démarches	Par une démarche volontaire ou acceptée, les parents divorcés ou séparés, demandent ou acceptent l'intervention confidentielle d'un professionnel neutre et impartial, appelé médiateur familial.	Définition
d	Intérêts et Rôles	Dans l'intérêt de l'enfant, la médiation familiale permet de maintenir père et mère dans leur rôle respectif lorsque le couple se sépare. Ce processus est indépendant du système judiciaire.	Contraintes de l'autre et du lieu
e	Harmonie	Pour M C. : « *Mettre fin à la vie commune ne signifie pas mettre fin à la responsabilité parentale. Il est reconnu que le maintien d'une relation harmonieuse entre l'enfant et chacun de ses parents constitue la garantie fondamentale de l'adaptation de l'enfant à la séparation des parents et une chance de plus d'une construction affective harmonieuse.* »	Contrainte altruiste (*l'autre ou la majeure du lien*
f	Entre-deux	Quant à l'association « Le Dialogue familial », elle propose même un lieu d'accueil pour que le parent séparé puisse voir son enfant et établir ce dialogue fondamental.	Lieu / dialogue (*outils et vecteurs du lien*)

[105] Article extrait du quotidien *La Nouvelle République du Centre – Ouest* du 13 et 14 juin 1998.

a) L'association, lieu de l'expérience institutionnelle

A partir de ce texte d'un journal quotidien, le statut associatif semble convenir à la promotion de la médiation familiale. Nous trouvons trois exemples de structures associatives qui proposent et encadrent les médiations familiales. Le plus conséquent est regroupé sous l'acronyme U.D.A.F., Union départementale des affaires familiales[106], dont les antennes sont réparties sur le territoire français. L'association est le statut juridique quasi général de ces structures. Le lien avec l'institution étatique n'est plus aussi étroit qu'auparavant. Le ministère des Affaires familiales, ministère de la famille n'a plus le pouvoir d'action qu'il possédait encore jusqu'aux années quatre-vingt, quatre-vingt-dix.

L'association est un moyen de détacher une part de l'action institutionnelle étatique. Les moyens sont décentralisés et les résultats des actions entreprises sont dilués dans la seule spatialité régionale. La légèreté du statut ne reflète pas pour autant la dynamique de l'expérimentation qui se joue dans le développement de la médiation familiale. Les faibles possibilités de recours en cas de problèmes familiaux nécessitent de sortir de la sphère privée. L'association présente l'avantage de la simplicité, permet de trouver des gens "comme nous". La personne morale possède malgré tout, par l'union qu'elle suppose des personnes sociétaires, une force supplémentaire, un "pouvoir de frappe" supérieur en d'autres termes.

La constitution d'une association correspond aussi au modèle de *l'initiative citoyenne*. Il n'y a rien à lui reprocher. Elle se base sur la volonté d'agir par soi-même, à partir de la *bonne volonté*. L'action citoyenne permet d'affirmer la sortie de ce qui est dépeint comme une attitude d'assistance où tout serait attendu avec passivité d'un Etat – *providence*. L'attitude commune attribuée à une frange de la population[107] s'expliquerait par un effet pervers de la volonté

---

[106] Les Unions Départementales se regroupent en Unions Régionales puis en une « Union Nationale des Affaires Familiales ». Seuls quelques grands établissements, publics comme la SNCF ou privés, proposent des services de médiation à destination de leurs personnels.

[107] Lors de son allocution du 14 juillet 2005, le président de la République, Monsieur J. CHIRAC a vilipendé la partie des chômeurs qui se satisfaisait du confort procuré par le système d'indemnisation au lieu de tout faire pour retravailler. L'idée n'est pas neuve de rejeter sur un bouc émissaire les raisons de son échec mais elle est toujours aussi mauvaise.

de bien faire provenant de l'Etat dans le but d'assurer plus de justice et de services sociaux. L'autorité structurelle verticale est remise en cause par un esprit citoyen horizontal qui se soustrait de lui pour l'aider, tout en attendant aussi sa force légitimante.

Le développement de la structure associative n'a pas attendu le retour de la médiation mais le parallélisme est saisissant. L'association s'affiche d'elle-même comme un tiers qui certifie le bien-fondé d'une opération transactionnelle qui redistribue les rôles attendus de chaque partenaire social, idéalement perçus dans une trinité. Ces trois partenaires arrangeants, l'Etat, le citoyen, l'association, gèrent ainsi les flux produits dans la société. L'association est ici différenciée de l'entreprise à propos de la production en tant que telle. Toutefois, l'entreprise se veut citoyenne et elle jalouse le "paternalisme civil" de l'association. La question posée de savoir ce que devient le Peuple[108] en lui-même et sa liberté dans ces affaires-là reste toujours aussi classique.

Le déplacement d'une conception organisationnelle de la chose publique, que nous abordons comme ternaire, vers celle de la pratique de ses acteurs, place le *citoyen* dans une position *centrale*. Dans ce modèle, il joue en conséquence un rôle de médiateur[109]. Le médiateur citoyen est celui qui est partagé et se partage de lui-même, sans ombre, sans restes, sans remords apparents entre les trois pôles structurels de la société, considérée sous l'optique spéciale de la médiation. Dans cette configuration, le citoyen est un médiateur, il est le médiateur de toute référence faite à la médiation :

« Si les médiateurs institutionnels représentent toujours un certain pouvoir, les médiateurs citoyens sont des citoyens parmi les citoyens. »[110]

Une "*élection d'égal à égal*" du médiateur parmi d'autres citoyens est supposée rendre la médiation citoyenne, collaboratrice tranquille d'une médiation institutionnelle idéalement pacificatrice.

---

[108] Bien agitée, la notion de « peuple » voit ses contours devenir flous. L'atout de cette généralité est de ne permettre qu'à peu de gens de s'y soustraire mais interroge la légitimité qui résulte de son invocation. Qui est « le Peuple » ?

[109] Le "médiateur citoyen" est célébré dans des articles et ouvrages consacrés à la question.

[110] J.-F. SIX, *Dynamique de la médiation*, 1995, cité, p. 41.

Chacune de leurs qualités et chacun de leurs défauts ne sont saisis que par rapport à ceux des deux autres. Ils sont dépendants et interagissent plus qu'ils ne s'opposent. Alors que leurs volumes d'activités ou leurs chiffres d'affaires sont parfois comparables, c'est plus par le qualificatif général qu'ils adoptent que nous pourrons séparer et distinguer ces trois pôles hantés par le partenariat et autres "démarches transversales". Les notions foisonnantes d'entreprise citoyenne, de commerce équitable, de droits de l'homme, d'action humanitaire, d'éthique viennent brouiller encore plus ces frontières ténues.
L'association de médiation porte en conséquence par sa forme même l'ambivalence d'une *tripolarité* constituante. Les variations qu'induisent les interprétations sur ces trois champs croisés entretiennent nombre de contradictions ou de malentendus.

La première d'entre elles est la tentation d'institutionnaliser l'association. Soit l'association est déclarée d'intérêt public, soit elle est contrôlée par les financements d'Etat, soit elle devient une roue de secours de l'organisation que l'on juge asphyxiée par l'impéritie de ses fonctionnaires.
En vertu des grands principes supposés édifier les foules, ou qui leur sont affectées au nom de principes équivalents[111], les libertés d'expression et d'association vont être élevées au rang suprême des « Droits de l'Homme[112] ». Ces derniers, conçus dans les mouvances de l'histoire, sont portés aux nues par de nombreux pays au fil des événements et de leurs errances, des basculements, des feux qui alimentent les mémoires parcellaires du présent. S'installent ici, sur l'absolu, les termes d'un paradoxe où sont placées les libertés de penser et de faire devant la volonté[113] de contenir des activités qui seront jugées susceptibles de nuire à l'environnement social qui les a permises[114]. La liberté

---

[111] En ce sens, l'injonction à la démocratie joue un rôle primordial.
[112] La notion des droits de l'Homme est très riche. Elle concentre notamment les notions de droit naturel, de contrat social pour aboutir sur le terrain de l'universalisme.
[113] Le terme volonté est préférée à celui de nécessité. Le paradoxe est ainsi dynamique et il précise que se déroule un processus rationnel sans sujet. Le "seul" sujet valable ou acceptable en serait "la volonté collective". Ainsi, la liberté d'entreprendre acquiert-elle sa *noblesse éthique*.
[114] L'évocation d'un danger inhérent à l'application de la liberté *stricto sensu*, provient d'un système de logique unilatéral. Penser à la liberté n'est pas être libre. Si en plus, nous prévoyons une nécessaire restriction, c'est qu'en plus nous affirmons le postulat d'une légitime défense face à celle-ci.

de constituer une association, de médiation ou de tout autre but, invite les acteurs sociaux et la population à s'impliquer dans la gestion de la vie locale. Ce libre investissement alimente la rhétorique selon laquelle c'est *le peuple*, ou plus exactement chacun comme pour lui-même, qui doit traiter ses propres affaires. Il n'est, en d'autres termes, jamais si bien servi que par lui-même et chacun s'en réjouira en des fêtes solennelles du patriotisme recyclé où félicitent réciproquement les consommateurs citoyens. Est soulevée ici la vaste question des limites du politique[115].

Elle restreint également la capacité de régulation propres aux institutions et celle d'égalisation des conditions d'existence qui fondent notre système social[116]. L'invocation de la référence à un système pose de façon contiguë la réforme de celui-ci. Sommes-nous dans un système social qui se réforme en brûlant les anciennes idoles au nom même de la défense de l'avenir ?

Le mélange des sphères contrarie la formation des repères dont les vertus sont très attendues, notamment lorsqu'il s'agit de *comprendre les jeunes*. Le vocabulaire du monde de l'entreprise est déposé sur l'esprit associatif et celui de *l'initiative*. La réussite ne sera mesurée par des bénéfices financiers directs qu'à l'intérieur de l'association tandis que l'extérieur s'emplit d'indices de satisfaction. L'association ne peut pas toujours rivaliser avec la puissance économique de l'entreprise. Mais son atout bifide est d'un intérêt stratégique face à l'emprise du réel. L'entreprise désireuse de soigner son image de marque va ainsi utiliser des associations et fondations sous sa gouverne pour promouvoir des initiatives à caractère humanitaire ou événementiel. Les institutions font aussi usage de cette liberté de brouiller les pistes, d'effacer les traces après leur passage. Les collectivités territoriales par exemple détiennent les "clefs" humaines des directions d'associations à caractère culturel et social. Leur devenir est sous la coupe de leur bon vouloir sans qu'elles en assument

---

[115] Question développée par Jacques RANCIERE, *Aux bords du politique*, La Fabrique, 1998 (1990).

[116] La place prise par l'association ou laissée à elle, interroge selon nous les limites du politique. A la suite de la liberté et de l'égalité, c'est la fraternité qui se voit muée en solidarité. Pour développer cet axe, nous devons être munis d'un fort moteur d'analyse. La question demeure de savoir si la médiation sera celui-là.

directement les échecs. L'équivalence des mots vit donc sur un échange continu des bons procédés.
L'aisance du passage entre des sphères distinctes modifie pourtant la valeur de ces mots voyageurs. C'est en définitive leur sens profond qui vient à varier selon le lieu de son usage. Quant au lieu d'émission, il devient un paramètre essentiel dans l'interprétation tant des discours que des simples conversations. Le rôle du tissu associatif est certainement déterminant dans l'évasion constatée. Ce rôle interroge encore la notion de médiation qui positionne des acteurs en rapport étroit avec les lieux et les sphères qu'elle sollicite directement ou indirectement.

b) Les spécialistes du facteur humain familial

Le terme de spécialisation reflète la volonté de donner une assise théorique et pratique à la médiation familiale. Elle lui confère une caution scientifique. A l'instar d'une science dure, la médiation n'est pratiquée que par des gens bien informés, bien formés. Elle n'est pas non plus une science au rabais. En d'autres termes, tout le monde ne fait pas de la médiation familiale ou encore, ne fait pas de la médiation familiale qui veut[117].
Dans un contexte de tension familiale, voire de drame, la médiation est revêtue d'atours que ne possède pas la Justice. Avec la solennité et le poids de l'institution qu'ils représentent, les magistrats incarnent une machine à trancher des conflits. A partir du "constat" d'un monde hors sentiment, la médiation ouvre un créneau, une niche, où se concrétisent les parts du nouveau, du possible, du désirable. Elle fait vivre l'ultime solution, l'à-côté, l'en-dehors.

Cette île serait presqu'île tant sont nombreux les points de liaison – ou de rupture – avec le système judiciaire. Pour chaque intéressé, le conflit familial fait croître des sentiments de gêne, de peur, de honte, de colère,

[117] Cette tournure n'est pas provocatrice. Elle a été rédigée avant de la retrouver telle quelle sur le site Internet de la FENAMEF, Fédération Nationale de la Médiation Familiale. Une logique et une forme s'unissent pour le projet de *la* médiation. Le médiateur est *unique*.

d'incompréhension. Ces réactions humaines et le contexte magistral dans lequel elles évolueront confortent l'idée selon laquelle l'issue du conflit ne sera ni négociée, ni amiable. La médiation familiale essaie de sortir du domaine judiciaire pour être autonome. Deux vies se croisent dans notre société : une vie en institution, une vie hors institution, la médiation figurant l'habile voie médiane, celle de la toujours juste proportion. Le domaine de la médiation pénale évolue également dans cet *entre-deux* auto-produit. En attendant la police rentre à l'école. Personne ne voit l'expression de l'horreur policière mais celle de la légitime défense de nos enfants[118]. Le débat qui est ouvert laisse entrer les seuls visiteurs bien intentionnés.

L'enjeu est donc de taille lorsqu'il s'agit de vanter les mérites d'une solution alternative. Par l'ouverture d'un nouvel espace, la médiation familiale échafaude une issue moins traumatisante. Elle est en deux mots plus humaine. La perspective doit en être meilleure, elle ne peut être que meilleure.

La première contrainte de la médiation est l'obligation structurelle d'apporter constamment la preuve des progrès qu'elle propose. Le contexte conflictuel accroît la nécessaire certification des médiateurs et de leur bonne préparation à affronter des situations sociales difficiles. N'importe qui ne peut s'improviser médiateur familial. La dureté de la "réalité" impose d'avoir les qualités qu'il faut pour endurer son spectacle. Cela laisse augurer une bien pénible solitude pour les médiateurs ou accentue les risques propres au manque d'accompagnement pour ces chevaliers sans médiation[119].

Comme n'importe qui, mais ils ne le sont pas, ils peuvent avoir besoin de se sentir soutenus par des collègues compétents et amicaux[120], par une institution

---

[118] J.-P. CURNIER situe de façon exemplaire la situation d'impossible négociation en évoquant les enjeux de l'affaire "*Human-bomb*", dans « Histoire d'un désespéré spectral », *Autrement*, n°163, avril 1996, « Tout négocier », pp. 198-207. Cette intrusion est tout aussi "incroyable" lors de reconduites à la frontière musclées pour les « sans papiers » et leurs enfants.

[119] L'évolution dans l'usage du concept de médiation s'exprime dans ce jeu de mot. La médiation renvoie alors à la situation de vassal d'un pays et de son peuple par rapport à un tuteur. L'acte de médiation de la Suisse en 1803 par Napoléon en est un exemple typique. Ici, notre preux chevalier représenterait lui-même ou, plus sûrement, se placerait dans l'ombre de principes qui le dépassent et le mettent sous une tutelle discrète mais totale.

[120] La FENAMEF précise en ce sens : « Dans un esprit de solidarité mutuelle et dans le respect de l'éthique et de la pratique de la médiation familiale, les signataires et leurs adhérents doivent avoir l'objectif de s'apporter aide, soutien, conseil, et pour ce faire, trouveront intérêt à se constituer en réseau. »

stable et puissante et par une codification précise, exempte d'interprétation, de jurisprudence. La voie médiane, mélange d'humanisme et de technique, oscille donc entre la tentation d'un statut naturel, doux, compréhensif (le prêtre, le psychologue…) et celui artificiel de spécialiste (l'expert) dur, sûr de lui. Il en est de même entre un contexte qui se veut « familial », chaleureux, proche et un contexte judiciaire, froid, distant. L'oscillation perpétuelle aboutit à la création d'une zone que l'on ne veut ou que l'on ne sait plus voir. Elle conjugue sans fin un statut bien particulier et souvent sollicité, celui de l'intermédiaire.

La médiation familiale choisit de s'installer sur le terrain du conflit. En cet endroit, à ce moment, se manifestent les tensions entre des positions, des personnes, des intérêts opposés de manière frontale, directe, en face à face. Sur cette scène-là, les partenaires s'opposent à la hauteur des enjeux et moyens qu'ils mettent en œuvre. Comme tout conflit, le conflit familial implique des êtres, des institutions, des moyens, des stratégies. Il sert de justification à une médiation qui se plaît en toute logique à le reconnaître comme « normal ».

La médiation s'intègre au conflit par ses médiateurs. Le rôle de l'agent est d'intégrer des belligérants dans une médiation. Cette dynamique, où chaque acteur tient un rôle qui implique l'autre, recouvre une exceptionnelle problématique de notre temps énoncée sous les termes d'insertion, d'exclusion, d'intégration. Elle le fait parce qu'elle y trouve son origine et surtout parce qu'elle propose d'en sortir indemne en "neutralisant" ses effets destructeurs. La médiation se propose d'accompagner ses acteurs, intégrés dans une solution négociée, où tout se négocie de bon aloi, de bonne façon, en bonne intelligence.

L'association est le lieu *idéal* où s'expérimente la contractualisation du juste *être au monde*. Cette totale intégration du rôle intermédiaire formalise une limite conceptuelle pour toute la médiation. Vers un monde sans douleur, le médiateur efface les aspérités que ne manquerait pas de provoquer tout affrontement.

c) Démarche publique, déroulement pudique

Les parents « demandent ou acceptent l'intervention confidentielle d'un professionnel neutre et impartial ». Le professionnalisme renforce l'idée selon laquelle le médiateur, ou la médiatrice[121], n'est pas n'importe qui[122]. Si l'amateurisme n'a pas sa place en médiation, tout encourage chez elle le bénévolat. L'opposition met en tension le manque de financement des institutions étatiques plaidant en faveur des associations de médiation qui ne disposent pourtant pas forcément des moyens suffisants pour mener à bien les missions qu'elles s'assignent[123].

Le professionnalisme traditionnel correspond à la frange des médiateurs rémunérés[124]. Ils sont mis par exemple à disposition par un organisme de tutelle ou effectuent une mission en détachement. Le professionnalisme n'assure pas la pérennité de l'association hébergeante ni celle du poste du « spécialiste » intervenant[125]. Il n'y a pas d'autres moyens de recours ou de sanction vis-à-vis de ceux qui seront estimés incapables ou défaillants que de

---

[121] Cette nuance n'en est pas une. La féminisation du nom renvoie à médiatrice qui, séparant des angles, réduit les principes en coupant de façon imagée la situation. En dépit du glissement de signification, le recours au mot "médiatrice" se développe de façon aléatoire. EDF a par exemple nommé en 2002 une médiatrice, Noëlle BORDINAT ; M.-L AUGRY est médiatrice de France3 depuis septembre 2003. Toutefois les rapports publiés par EDF sont toujours signés par *Le* Médiateur, terme rappelant alors la fonction générique.

[122] « On ne s'improvise pas médiateur », soutient ainsi M. GUILLAUME-HOFFNUNG. On ne peut être plus clair, la médiation est une affaire sérieuse. *La gazette des communes*, dossier « Les métiers de l'intégration », n° 1400, 7 avril 1997, p. 15.

[123] Le champ politique enregistre les signes du changement des échelles de gestion et du "désengagement" de l'Etat. La version économiste verra en l'association le moyen le plus flexible, le moins coûteux et le plus facile à changer. Comme nous l'avons souligné, la fusion des deux terrains permet à l'Etat de favoriser l'association pour se désengager lui-même, puis pour rendre l'outil aux citoyens qui voudront bien s'en saisir.

[124] Un Conseil consultatif national de la médiation familiale, nommé pour trois ans, présidé par Mme Monique SASSIER, directrice générale de l'UNAF, « a pour mandat de proposer aux ministres toutes les mesures utiles aux fins de favoriser l'organisation et le développement de la médiation familiale. Le cadre de la médiation familiale a été rigoureusement défini pour pouvoir organiser le métier de médiateur familial, son diplôme, et sa formation. Le Conseil consultatif s'est attaché à définir les modalités d'habilitation des services de médiation familiale et d'agrément des professionnels. La deuxième étape porte sur les financements nécessaires pour garantir aux personnes une médiation de qualité sur l'ensemble du territoire. Il s'agit à la fois de construire un statut professionnel pour les médiateurs familiaux et de donner des indications relatives au bon équilibre financier des services pour favoriser le développement de la médiation familiale, dans le domaine judiciaire, mais aussi bien en amont des procédures. » Extrait des travaux du Conseil publiés en septembre 2002. www\UNAF.fr A notre connaissance, les Emplois – Jeunes ne recouvraient pas les activités de médiation familiale.

[125] La course à la personnalité qui va médiatiser la médiation est parallèle à celle qui mène aux subventions. Les frais demandés aux participants et aux volontaires sociétaires ne couvrent pas les besoins en fonctionnement.

ne plus les appeler. Il faudra alors solliciter ceux que met à la disposition de tous une égale Justice. Le terme de contrainte vient hanter à nouveau la naissante définition de la médiation familiale. Celle-ci doit pérenniser son action et assurer l'intégration constante de ses acteurs. Si les portes se ferment, nous aurions alors affaire à un universalisme de circonstance et à un professionnalisme sans garanties.

L'apparence sévère de cette remarque n'est pas levée par la lancinante question de la neutralité du médiateur. Elle devrait être générale et non particulière, universelle et non épisodique. Les définitions convenues de la fonction de médiateur ressassent immanquablement ce supposé état de grâce.
Le médiateur, "*neutre*" par désignation, se doit de l'être dans son intervention auprès des partenaires du conflit. La neutralité est maintenant testée sur d'autres niveaux. Le médiateur est-il neutre dans une structure qui ne l'est pas ? Son degré d'implication envers elle ne modifie-t-il pas la lecture idéale d'une neutralité qui plaide pour sa cause, au moins auprès d'un public qui n'a pas les moyens de la contester ? Le médiateur se veut une personne neutre, dans une association locale, fédérée, soumise à une Charte répondant à une éthique taillée à la lumière de principes universels, le tout s'inscrivant dans une société trop occupée pour ressasser ses fondamentaux. Ce déploiement de références fait-il office de certificat de neutralité ou de contrainte ?

La question qui est soulevée à la fois par le développement de la médiation et par la neutralité des médiateurs s'inscrit dans le cadre général de l'analyse critique de la société. Notre formation sociale est traversée par des courants de fond qui favorisent le développement des expériences de médiation et l'installation de ses mots dans les langages et manières de voir parce qu'elle craint de ne pas pouvoir faire face à l'explosion à la demande de traitement des conflits. Avec cette dynamique du conflit, la neutralité tant prometteuse d'avenirs est testée *en vrai*. Si la pratique des médiations fait apparaître qu'elle reste défendable parce que confidentielle, ce n'est que par des échos filtrés et des interprétations que se basent les commentaires savants. Le médiateur est "tenu" à la discrétion, au secret, quand il retourne au monde et qu'il est tenté

par ses appétits de savoir. Curieusement, la neutralité immobile sur l'espace de la médiation change de destinée à l'extérieur. Déjà, la neutralité va modifier la suite prévisible des événements qu'elle a saisi avant qu'ils ne se détériorent mais aussi le principe de la neutralité va faire des émules. Une médiation réussie qui fait d'ennemis inconciliables et inconsolables les partenaires d'une charge à deux, partagée parce que coupée sert de modèle à un ensemble social près de ses sous. La neutralité ne peut avoir de sens commun et étendre ses sphères d'influence de cette façon paradoxale.

L'exemple de la médiation familiale, interpersonnelle par excellence, se lie avec la médiation institutionnelle par l'intermédiation de différents acteurs qu'elle met en place. Les acteurs juristes accomplissent une réflexion théorique assurant l'interface entre la personne et le lien social mis en place, formalisé par l'institution. A ce moment se tient le fil de la politique et des grands desseins et enjeux internationaux (médiation diplomatique). Le fait de passer de l'un à l'autre est possible parce des gens sont toujours là faisant pont, établissant des relais. Considérons que si les principes qui les guident sont les mêmes, la médiation autorise le changement d'échelle sans réduire la qualité de sa fonction de base : la réduction d'un conflit. La neutralité change également d'échelle mais simplement dans ses incidences. Il n'y a en effet pas plus neutre que neutre.

La mise en scène de la neutralité s'inscrit dans une stratégie large de communication institutionnelle. La neutralité inspire la sympathie puisque le médiateur est "colombe". Mais l'unité apparente de la paix n'est pas assurée puisque chaque maillon de médiation s'affirme autonome, indépendant des autres.

Pour la FENAMEF :

« Le médiateur familial est le tiers déclaré neutre à qui un couple s'adresse pour structurer ses échanges. Il est un homme libre, ne dépendant d'aucune institution. Il ne peut témoigner en justice et ne transmet aucun rapport aux magistrats, ni à qui que ce soit.

Le médiateur familial dirige la discussion, contrôle le conflit, identifie et clarifie le choix. Sans imposer de solution, il encourage une communication

directe entre les parents. Il est le garant d'un climat de respect mutuel et de dignité propice à la collaboration. » [126]

Les maillons forment tout de même un enchaînement : familial, social, politique allant de l'acceptation d'une médiation de la part des parties jusqu'à l'intégration de la médiation comme mode alternatif privilégié de règlement des conflits sociaux. Il n'est alors plus question de comprendre la neutralité autrement qu'en la laissant côtoyer l'adjuvant du contrôle social. Mais là encore, l'objectif du soulagement social supplante les périls sous-tendus par la méthode d'effacement suivie. Mais il ne peut être contredit puisque positif, absolu, évident. Il est parfaitement souhaitable de préférer sa légèreté aux horreurs du conflit pur et dur. La médiation neutre inscrit la tentation comme moteur de son principe.

d) Le rôle des parents ou les bords du monde

Peut-on sérieusement s'opposer aux buts annoncés d'une médiation familiale ? Devant ce que l'on sait et pour le reste qu'on imagine, non.
Sans une médiation familiale, le divorce est une suite de ruptures pour le moins mal ou pour le pire. Un divorce par consentements mutuels, c'est-à-dire élaboré et conduit par les deux époux conjointement et leurs familles, dans une harmonie au moins de circonstances, est rare. Il est même tellement improbable qu'il en devient presque illogique. Le conflit est habituel[127] aussi la médiation se présente-t-elle comme la plate-forme préliminaire à toute évolution dans le processus du divorce ou du règlement du conflit intra- familial pour des

[126] Site de la FENAMEF. En dehors des aspects qui méritent un approfondissement et sur lesquels nous reviendrons, sachons que « l'homme libre » est avant tout une femme. Selon une étude du Comité National des Services de Médiation Familiale : les femmes représentent 79% de la totalité des médiateurs familiaux (Le profil du médiateur familial, Résultats de l'enquête , mars 2000.) cité dans RACINE (J.-B.), MARTIN (Gilles), « Les modes alternatifs de règlement des conflits. Approche générale et spéciale », *Rapport* du CREDECO, GIP Mission de recherche Droit et Justice, mars 2001, p 16.
[127] Le conflit est fréquent, que les protagonistes soient ou non mariés.

personnes responsables[128]. Elles n'en retiendront que mieux les nouvelles divisions du monde.

Comme une guerre, même médiatisée, la séparation ne favorise pas l'échange de signes de bonnes volonté, l'échange de "cadeaux" comme actes propitiatoires. Il existe une cause supérieure, celle de l'enfant[129]. Elle exige un effort de la part de tout parent sinon elle conduit à la perpétuation du conflit. La cause de l'enfant est entendue[130]. Il a des parents et un divorce ne change rien à ce fait. C'est le mode opératoire des rôles de père et mère qui se retrouve perturbé. Vouloir maintenir le rôle des parents ne transmue pas la donne du divorce. Elle ne fait que reprendre dans le détail les modalités d'application des gardes, des charges, droits et devoirs de chacun. Bien sûr pour en obtenir une juste et équitable répartition la patience est de mise. Quand la médiation familiale intervient, elle est patience. Dans le temps qui est le sien.

Invoquer l'intérêt de l'enfant légitime avant de justifier l'action entreprise. Elle repose sur un syllogisme : le divorce est conflit, le conflit est nuisible à l'enfant, la médiation qui limite le conflit va dans le sens de l'intérêt de l'enfant. La conclusion naturelle d'une telle proposition est qu'il faut admettre la médiation en survolant l'injonction syllogistique. La décision est libre mais nécessaire, incontournable. « Le discours syllogistique permet de passer d'un terme à un autre terme par circulation continue à travers un troisième

---

[128] Les appels à la responsabilité sont fréquents. L'association, tiers qui se charge d'appeler chacun à ses responsabilités, confirme les parents dans leur rôle mais s'y substitue en partie. Pour l'APMF (Association de promotion de la médiation familiale) : « La médiation en matière de divorce ou de séparation a pour objectif de permettre aux parents d'exercer leurs responsabilités parentales dans un climat de coopération et de respect mutuel. Les couples demandent ou acceptent l'intervention confidentielle d'une tierce personne, neutre et qualifiée, appelée "médiateur familial". »
Le rôle du médiateur familial est de les amener à trouver eux-mêmes les bases d'un accord durable et mutuellement acceptable, tenant compte des besoins de chacun des membres de la famille, et particulièrement de ceux des enfants dans un esprit de co-responsabilité parentale.

[129] Les travaux de F. de SINGLY ou d'Irène THERY rapportent bien l'évolution du statut de l'enfant. Des questions persistent à notre sens sur l'intrumentalisation que permettent la modification des qualificatifs attribués à l'enfance et le contrôle patent qui redescend sur les adultes - parents. Mais cette élévation du degré de pertinence de la médiation ne doit pas masquer l'origine factuelle de l'impossibilité de rester marié alors qu'on divorce en restant parent à part entière. La division du couple fait voler en éclats la pyramide familiale. Si le bris de ce modèle est dommageable, il l'est pour le couple, pour l'enfant et pour la société.

[130] Elle est entendue et ses acouphènes résiduels sont contrôlés par une loi du mars 2000 portant institution d'un défenseur des enfants, ou plus officiellement d'une défenseure des enfants, Mme Claire BRISSET-FOUCAULT nommée en mai 2000.

terme. »[131] Sont plantés les termes extrêmes par tout conflit, quelque position que l'on occupe par rapport à lui. Alors la conclusion de médiation s'impose. L'expression de "contrainte altruiste" illustre la pression exercée par tous ceux qui ne sont pas nous sur nous-mêmes. Un poids social coûteux sourd de ce front binaire de lutte qui s'exprime entre ce qui est moi et ce qui est tout Autre. Comme nous partageons socialement tous cette configuration binaire, elle impose l'acceptation générale des formes variées des contraintes sociales. La transmutation d'une contrainte en un élixir de lien social tient dans la manière de présenter ses effets bénéfiques. Une attitude responsable, équilibrée, positive devient le cosmétique le plus adapté à la transparence des grilles qui enferment chacun.

Cette contrainte évidente ne doit pas être considérée comme liberticide. Il n'est pas nécessaire non plus d'assimiler la description de ces mécanismes d'enfermement comme une volonté d'originalité, somme toute stérile, ou à une asocialité pernicieuse. Dans le registre de l'analyse, souligner la privation de liberté suscite le cinglant diagnostic de "frustration", couronne d'épines posée sur une arme de destruction individuelle massive. Précisément dans ce courant de stigmatisation, le nom de l'enfant va personnifie magistralement la force de l'Autre et l'obligation faite de se conformer à des règles sociales et morales. Il est raison, Loi. Il est déjà plus que ce que nous sommes, il ne nous appartient déjà plus dès qu'il est[132].

Dans la rétribution de l'acceptation de conformation à l'ordre ambiant tient la clef de l'intégration à une communauté de reconnaissance. Dans elle se retrouvent les parts de nous disséminées lors des si nécessaires petites capitulations. La médiation familiale surexpose tout naturellement ce phénomène en confortant les places, attitudes et rôles de chacun des protagonistes du processus conflictuel. La violence illégitime tombe, le présent et son *statu quo* rassurant sont préservés par la participation au processus de médiation. C'est dire que si la question de la neutralité du médiateur agite

---

[131] Patrice GUILLAMAUD, « La médiation chez Aristote », *Revue philosophique de Louvain*, n°68, 1987, pp. 457.

[132] Si l'on ne veut pas voir dans la survenue de l'enfant le plus bel exemple du dépassement de soi on y voit un simple effet de reproduction, de reproduction du même.

encore quelques consciences, c'est plus pour animer les beaux jours de la science que pour remettre en cause sérieusement les résultats avancés par des pratiques. Toutes les pratiques qui choisissent de sortir du domaine et du lieu institutionnels, en l'occurrence judiciaire, décident d'un nouvel intérêt. Cet intérêt est de détrôner l'ancien. La révolution est au demeurant une révolution de Palais.

e) Le juste milieu, l'en dedans dehors et leurs mots

La médiation se décrit comme une "troisième voie", un "entre-deux", un "mode alternatif". La troisième voie[133] s'insère entre deux pôles majeurs antagonistes. Entre les voies extrêmes, l'on voit ainsi le monde à partir du milieu. Elle représenterait le point d'équilibre idéal pour un système judiciaire partagé entre le tout répressif et le tout laxiste[134]. La rhétorique du "juste milieu" est délicate surtout lorsqu'elle se confronte à la réalité des discours politiques.

La procédure de divorce s'entame dans le système judiciaire. Le juge des affaires familiales cherche une place dans son temps restreint pour qu'une conciliation[135] soit tentée entre les époux. Cette formalité est plutôt un sas d'enregistrement de l'impossibilité d'une entente. La médiation familiale s'insinue ici. Le Palais de Justice est l'endroit où les choses se défont par la loi[136]. L'endroit affirme les choses vues, pour ne pas dire "entendues" comme elles l'étaient pour l'enfance. Les structures de médiation familiale imaginent l'ouverture d'un espace convivial, chaleureux, calme etc. Situé parfois à l'intérieur du Palais, il est souvent "extradé" hors de ses ors comme dans

---

[133] La "troisième voie" dont nous rediscuterons est promue par différentes mouvances politiques, sociale démocrate par exemple T. BLAIR et A. GIDDENS, ou socialiste en France et sociale "écologiste" pour A. LIPPIETZ.

[134] Le tout répressif s'exprime notamment dans la notion "tolérance zéro" promue dans les années 90 aux USA. Le tout laxiste fait surtout référence à une période passée, par exemple 1968, même imaginaire ou utopique.

[135] Le mot est acceptable ou pas. Le contexte de médiation voudrait qu'on le bannisse. Pourtant, il reste.

[136] Le Palais est d'ailleurs le Temple de l'application de la Loi pas seulement en matière d'affaires familiales.

l'exemple tout en gardant la revendication d'un service de proximité, au plus près des gens. Il se retrouve avec un statut ambigu où s'éternise la distance infranchissable avec "l'autre côté".

La concrétisation du lieu où se déroulent les choses du ternaire institutionnalise l'entre-deux, c'est-à-dire d'être distinct et d'y être malgré tout. Les flux dedans mais dehors, dehors mais pas loin, ne sont pas obligatoirement destructeurs s'ils sont exprimés en tant que tels. La psychanalyse dans son domaine s'est efforcée de les rendre plus humains[137]. Avec leur occultation, qui cache peut-être l'éternel mouvement diviseur du médiateur, c'est toute la dynamique qu'apporte la médiation qui se trouve pénalisé. Mais si le résultat est l'harmonie, qu'y faire ? [138].

Le divorce est un événement douloureux où domine la terreur symbolique projetée sur l'espace enfantin, un monde préservé, innocent. La pression altruiste de la collectivité s'exerce par la nécessité de maintenir l'harmonie des relations entre une autorité et affectivité. L'innocence fait Loi. « *Il est reconnu que* » fait le reste. A partir du moment où est convoquée l'harmonie, tout espace critique et toute réserve sont condamnés[139]. L'harmonie préfigure la force du lien social *monstrueux*. Un monde parfait s'en réclame et rejette les ultimes modèles utopistes au rang des artifices incongrus.

Pour que "l'action" du lieu devienne crédible ce dernier doit répondre à des critères concrets de confort, de douceur, d'insonorisation, de calme. La convivialité propice est ainsi découpée en maillons d'une probabilité. La chaîne reconstituée conduit à la spécialisation des différentes scènes. Trouver un lieu qui réponde à ces critères ne suffit pas au bon déroulement de la médiation. Il lui faut une pincée de… supplément[140]. Le local est un temple où

---

[137] Voir par exemple Daniel SIBONY, *Entre-deux, l'origine en partage*, Paris, Seuil, 1991.

[138] Les modalités des tranches de vie présentées dans ces cas douloureux de médiation familiale et des autres types de médiation nous rappellent le langage utilisé pour présenter les actions d'insertion, les actions de bienfaisance ou 'humanitaires' que nous suivons d'assez près. Si les actions humanitaires sont nécessaires, elles prouvent *a contrario* que le monde humain ne l'est pas assez. Il s'agit toujours de tenir le paradoxe en respect.

[139] A moins de recommander son observation elle aussi à l'harmonie, cela va de soi.

[140] La tentation de l'harmonie comme elle l'aurait été de l'innocence.

doivent aussi être invoqués les dieux du dialogue, de l'échange et de l'écoute. Hermès[141] est invité, peut-être viendra-t-il ?

Devant la versatilité des référents de l'Olympe soulignons la saturation des discours consacrés à la médiation par l'appel au dialogue, à l'écoute[142], à l'échange, à la spontanéité, à la responsabilité, à la prise de conscience etc. Les mots qui sont attendus sont chargés d'un sens symbolique avant même de paraître et d'invoquer un sens pratique.

L'espace de médiation renvoie à l'existence du lieu du lien. La médiation est une quête avec ses rituels, ses actes propitiatoires, ses prières, ses cérémonies. Elle est une résurgence des médiations ancestrales tribales, auxquelles se réfèrent encore les auteurs actuels, autour d'un totem ou de zones consacrées comme figurées par « l'arbre à palabres ». Ces scènes d'accomplissement religieux montrent l'endroit où cela se passe mais notre siècle de la vitesse des frères Lumières[143] ne peut que copier un désir pour en fournir une satisfaction marchande virtuelle. Le réseau de l'Internet en est un support éminent alors même qu'il fait appel à la médiation et à des médiateurs pour régler à l'amiable les conflits qu'il voit transiter. Le lieu est partout, immanent, sauf à être élevé par la transcendance au dessus de la mêlée des hommes. Tandis que les dieux trouvent à s'y loger, la trinité, avant d'être Sainte s'en retourne vers l'homme, la médiation[144], le divin. Tout cela construit la dimension « fondamentale ».

---

[141] Les recours à l'imagerie panthéiste grecque sont fréquents dans les articles ou livres consacrés à la médiation. Par exemple M. SERRES, « *Messager des dieux de l'Antiquité, Hermès gît sur le sol. On le reconnaît à ses membres épars et à son caducée. Le Médiateur chrétien prend sa place sur le socle, les jambes brisées, le corps déchiré. Mercure et le Christ agonisent tous deux. Les messagers disparaissent devant le message"*, cité dans la *Gazette du Palais*, n° 334, 1999, p. 5, « La médiation judiciaire dans les conflits individuels du travail », La médiation judiciaire mode alternatif de règlement des conflits, Colloque, Grenoble, février 1999. Voir également Loïc CADIET, « L'équité dans l'office du juge civil », in Justices, n°9, janvier/mars 1998 citant François OST p.101 : « Après Jupiter et Hercule, les temps à venir seront-ils, comme le prétend François OST, ceux d'Hermès, le messager des dieux, dans l'entre-deux des choses, symbole de la médiation universelle ? ».

[142] Nous insistons sur cet aspect d'ouverture des sens parlé et entendu. Sur le terrain de la médiation nous trouvons à Tours une association nommée "Dialogue familial". L'appel au dialogue, au sens strict alternativement un émetteur et un récepteur, se poursuit jusqu'à l'illusion collective présente dans l'injonction au "dialogue social".

[143] Notre siècle n'est pas celui des Lumières, ni de la lumière mais de la vitesse de la lumière. Ce que l'on voit importe moins que de l'avoir vu et du temps consacré à cela. De nombreux penseurs, tels P. VIRILIO ou J. BAUDRILLARD, développent la thématique de l'accélération plus portée sur les supports que le fond des messages. C'est aussi ça, le cinéma.

[144] Rappelons qu'en religion chrétienne, le fils de Dieu est son Médiateur sur terre.

C L'INTEGRATION DU MODELE PENAL

Un service de médiation pénale en action[145]

La démarche consiste à trouver un accord entre le plaignant et l'auteur des faits afin de permettre la réparation du premier et d'organiser l'acquittement de la dette du second.

Rang	Mot - clé	Texte de l'article :	Dualité PRESSION / LIBERATION
1 2 3	monumental	Quand on pénètre dans le nouveau palais de justice de Nantes, c'est toute la solennité de l'institution qui vous prend à la gorge : l'immeuble est monumental, les plaques de marbre noir qui le recouvrent du sol au plafond vous écrasent // avant que la décision judiciaire ne s'impose à vous. // Aux dires de certains justiciables, «on est déjà jugé avant de passer en jugement ».	contrainte du lieu // procédurale // des faits
1'		Plusieurs bureaux hébergent les services de médiation pénale.	libération du lieu (dehors dedans)
2 2'	Aujourd'ui	[…] S'y succèdent les contrevenants dont les infractions auraient été, il y a encore quelques années, classées sans suite. / Aujourd'hui, rappels à la loi, classements sous condition ou médiation pénale se succèdent à raison de près de 1 200 réquisitions en 2000.	contrainte / libération procédurale
3	C'est lui	Monsieur Dupont a été entendu par la gendarmerie. Une enquête auprès de France Télécom a permis de confirmer que c'était bien lui qui passait des communications téléphoniques malveillantes à une vieille dame.	contrainte des faits (exemple)
2 2'	code	Le parquet a décidé de le convoquer pour un rappel à la loi. Le médiateur le reçoit et commence par lui lire les articles du code pénal le concernant : tout commence par les peines […] auxquelles il s'expose. / Puis, vient le temps de la demande d'explication.	contrainte / libération procédurale
4 4'	identifier	Il ne s'agit pas de recueillir simplement une déclaration, comme peuvent le faire les services d'enquête judiciaire, / mais de rentrer dans un dialogue permettant d'identifier certes les motivations, mais aussi les difficultés d'ordre personnel, social ou psychologique que peuvent traduire ces comportements.	contrainte / libération de communication
	relais	Cet échange permettra alors d'envisager d'éventuels relais vers des services sociaux ou médicaux.	libération d'intégration (lien)
	mais	Ce n'est pas un contrôle, mais plutôt un accompagnement : chercher avec la personne mise en cause les outils permettant une gestion de ses difficultés.	

[145] Texte signé J. TREMINTIN extrait de la revue *Lien Social*, numéro 578, du 31 mai 2001.

2'	reconnaître	Le second volet de l'intervention concerne l'attitude adoptée à l'égard de la victime. Le degré de culpabilité permet-il à l'auteur de l'infraction de reconnaître les faits, de s'engager à ne plus les réitérer et peut-être à présenter des excuses ?	libération procédurale (lien) / (expiation)
	sous condition	Parfois, la réparation symbolique est exigée par le parquet : c'est le classement sous condition.	
	soulagé	[…] Il n'est pas rare d'entendre certains mineurs concernés par un rappel à la loi exprimer leur soulagement du coup d'arrêt qu'a constitué leur convocation à la gendarmerie.	
4'	places	Quand ils se retrouvent avec leurs parents devant le médiateur, c'est l'occasion de resituer la place et la responsabilité des uns et des autres.	libération d'intégration (lien)
3	ce qu'il a compris	Ainsi de Jérôme, âgé de 17 ans, surpris en état d'alcoolisation sur sa Mobylette. À la suite de la confrontation avec le médiateur, il rédige un courrier pour résumer ce qu'il a compris de ce qui s'est dit : « je m'engage à ne plus boire d'alcool lorsque je devrai prendre mon vélomoteur et ma voiture par la suite, à éviter de fréquenter les copains qui ne pensent qu'à boire de l'alcool, à essayer d'empêcher quelqu'un qui a bu de prendre le volant (…) Je demande qu'on m'aide si j'ai des problèmes, je ne veux pas devenir un assassin sur les routes ».	contrainte des faits (exemple)
	Juste	Parfois, il apparaît que l'infraction justifie d'une procédure plus importante : c'est la médiation pénale	équilibre
	définition	Ce terme générique désigne les mesures en direction des adultes et celles en direction des mineurs (on l'appelle alors médiation - réparation). La démarche consiste à organiser la rencontre entre le plaignant et l'auteur des faits afin de permettre la réparation du premier et d'organiser l'acquittement de la dette du second.	
3	jeunes	Une altercation entre jeunes dégénère en bagarre.	contrainte (exemple)
2'	resituer	Le médiateur qui reçoit chacune des personnes concernées séparément, puis qui les réunit toutes, réussit à resituer les responsabilités des uns et des autres.	libération procédurale
3'	C'est ma faute	Les agresseurs acceptent d'adresser une lettre d'excuses à la victime. « *Cette affaire est entièrement de ma faute et je suis conscient de la douleur que j'ai pu causer (…) Ce qui me fait le plus mal, c'est d'avoir embêté une personne innocente* » affirme Sandra. « *L'intelligence de ma part a fait que ce jour-là j'aurais dû réfléchir avant d'agir* » renchérit, par écrit, Tony. « *Je demande à Olivier de bien vouloir accepter mes excuses pour l'avoir mis dans une situation inconfortable et assure qu'il n'y aura aucunes représailles* » s'engage de son côté Mickaël.	libération des faits (expiation) (exemples)
4'	ici	L'écriture est ici libre. Elle est de l'initiative du médiateur, mais relève dans son contenu de la responsabilité des personnes mises en cause.	libération d'intégration (lien)

3'	Coup de folie	Un groupe de jeunes est interpellé un soir après avoir commis quelques dégâts dont le plus grave est d'être allé déféquer dans une piscine municipale. La médiation engagée aboutira à deux demi-journées consacrées à aider les agents municipaux à entretenir la piscine et au versement de 1000 F au CCAS de la commune. Il arrive parfois que la rencontre soit évitée. Ainsi, cet ancien militaire pris d'un coup de folie, qui, n'arrivant pas à dormir, revêt son treillis, sort dans la rue et se met à crever tous les pneus de voiture qu'il rencontre. Quand la police prévenue arrive à sa hauteur, il se met au garde à vous, en criant « *mission accomplie* ».	libération des faits (exemples)
	négocier	Hospitalisé, il est reçu par la suite par un médiateur et négocie la possibilité de rembourser sa dette (près de 40 000 F), tout en restant dans l'anonymat, pour que son geste ne nuise ni à sa femme, ni à ses enfants.	
4'	limites	On imagine que si une telle approche répond bien à certains conflits, elle se heurte aussi à des limites, notamment quand la personne mise en cause refuse de reconnaître ses responsabilités ou que la victime n'arrive pas à dépasser le contentieux.	libération d'intégration
	Le pas	Elle nécessite que chacun de son côté ait le désir de faire un pas vers l'autre.	
3'	De fait	De fait, le service de médiation pénale de Nantes obtient un taux de réussite de l'ordre de 68 %. Le pourcentage le plus bas concerne les conflits familiaux (tels les non-présentations d'enfants) dont les échecs se montent à 50 % des cas.	libération des faits

a) *Ainsi font, font, font* : comptons jusqu'à trois

La structure de ce long article de présentation de la médiation pénale reste similaire à celle de l'article sur la médiation familiale. La brièveté du premier tient aux règles d'un quotidien généraliste, le renseignement doit être vite saisi. Le second est publié à l'intention de spécialistes du domaine social. Ils font tout deux une « publicité » de la médiation. Le mécanisme de résolution des conflits a trouvé ses conducteurs : les médiateurs. Lorsque la médiation familiale tente de désamorcer la bombe d'une rupture et évite l'éclatement de la cellule familiale, la médiation pénale arrange les "petits conflits de voisinage" pour qu'ils ne débordent pas sur la tranquillité publique et qu'ils n'aboutissent au la mise à bas des modèles sociétaux.

Les différences les plus marquées entre elles tiennent beaucoup à un préjugé de lecture et d'analyse. Si la médiation familiale n'est pas la médiation pénale, leurs médiations s'établissent à partir des mêmes règles. La ligne de démarcation entre les disciplines est un point de vue d'interprétation. Faut-il seulement faire entrer cette caractéristique dans la définition de la médiation ?

Afin de progresser dans la saisie et la reconstruction de l'univers de la médiation, nous proposons de séparer les ingrédients qui constituent les arguments de cette présentation écrite et riche de la médiation. Quatre rubriques permettent de diviser le texte en tronçons relativement cohérents en fonction du thème principal qu'ils développent :

- 1 Le lieu
- 2 La procédure (le processus)
- 3 Le fait vécu comme exemple
- 4 Le rapport social (dialogue, lien, intégration)

Au regard de ces choix, nous attribuons au texte deux mouvements opposés :

- soit est exprimée une contrainte s'appliquant sur une cible (notée 1, 2, 3, 4)
- soit une ouverture ou une libération due à la proposition de médiation (notée 1', 2', 3', 4')

Il ne s'agit pas d'assurer une analyse de fond de l'article. Nous tentons de montrer deux phénomènes qui nous semble très intéressants :

Le premier phénomène que la médiation met en place est la division de toute scène sociale selon une vision strictement binaire. Au plus simple, lorsque le blanc est montré, il s'opposera au noir. Viendra ainsi pratiquement naturellement l'aspiration à la nuance comme si elle détenait la seule vérité plausible, comme si elle était la seule démonstration pragmatique possible.

Le second phénomène est la capacité d'intégration qu'exerce la médiation et sur lequel nos revenons fréquemment. La médiation ne fait pas qu'apporter une prestation de service libératrice. Elle contraint l'individu social dans un

système total. Ce système se veut capable de réunir toutes les différences et les oppositions pour tendre vers leur dépassement, leur transcendance[146].

a) Le monument est l'énorme d'une raison imposée de fait

"*Vous voyez bien ce que je veux dire*" pourrait être la devise de ce paragraphe. Tout est dit ici par l'aspect monumental, le marbre noir[147]. Sans faire appel à la philosophie du droit, nous nous demandons qu'elle est la raison de cette description dans un texte qui va parler de la médiation. Si le monument écrase, c'est qu'il a une raison de le faire. Aussi, face à cela, une société soucieuse de placer l'homme au centre de ses préoccupations ne peut que proposer d'adoucir les modalités de l'expression de la puissance publique. Il devient essentiel de se démarquer et de proposer une échappatoire raisonnable au citoyen individu. Au besoin de sa logique, la médiation propose de prendre le contre-pied du fait du lieu pour lui adjoindre une voie moyenne qu'opportunément elle représente. Ainsi, nous interprétons et opposons le Palais (1) aux bureaux de médiation pénale (1') non pour forcer le trait mais pour retrouver une dynamique binaire qu'entretient immanquablement la médiation.

En retournant sur une logique du conflit dans cette présentation, le monument constitue un de ses pôles, un de ses partenaires. Le second est simplement éludé. Il est le bon citoyen qui ne peut que rester interdit devant l'incompréhension manifeste qu'impose la force. L'élision accentue l'effet d'une acceptation tacite et de renoncement de ce qui devrait venir à l'esprit après avoir subi « une décision judiciaire qui s'impose à vous » (1 : contrainte de la procédure) comme un coup de masse : "J'avais confiance en la justice de mon pays. Je n'en resterai pas là…". Pour ne pas que la paix civile ne chancelle trop, malgré la menace sans appel de l'avis public : "que vous soyez

[146] Ainsi le sens de l'expression « il faut transcender les clivages ».
[147] Et… le sang des condamnés ?

puissant ou misérable, les jugements de cour vous rendrons blanc ou noir" (1 : contrainte du fait public), la médiation ouvre un nouveau lieu dans ce lieu gigantesque (1' : Le lieu enfante sa raison paisible).

Le Palais n'est plus univoque, il n'assume plus entièrement l'intolérable manifestation de la brutalité institutionnelle. Ses travers immédiats, voyants et utilisés comme tels, sont les conséquences d'une parole citoyenne "médiatisée" par des conducteurs du pouvoir[148]. Ils sont mis en contraste lors de la lecture du jugement et dessinent alors les contours d'une abbaye de Thélème où la justice serait celle que chacun attend *comme pour lui-même* en souhaitant qu'un jour advienne le juste retour de bâton ou plus loin encore, le Jugement dernier. Cela va ostensiblement de soi. Si la parole du peuple est médiatisée par le « nom du Peuple », la médiation pénale en est un retour partiel, « symbolique » plus que réel. En attendant mieux, c'est au cœur même du Palais que la médiation pénale trouve ses aises. L'*en dehors* est donc encore, pour longtemps, un *endroit*.

Si nous changeons le niveau de l'observation, l'analyse de la sortie du lieu et de sa mise entre parenthèses, dessine les contours d'une hypothèse de travail. Les courants d'actions et de pensée qui se recommandent de la "troisième voie" ou de la voie médiane voient l'argument du lieu reposer non pas sur une logique ternaire mais manichéenne : il reste en effet toujours un lieu là où on cherche à l'éliminer, à le cacher, à le modifier. La dialectique du lieu tend un piège où s'engouffre une *pensée unique* souvent décriée et toujours présente. S'il est une logique du lieu, elle est unitaire, stable, non sécable. La manière dont elle est conduite peut, elle, retrouver le modèle conflictuel pour s'aiguiser. Un lieu peut s'opposer à un autre lieu. Proposer de sortir du modèle d'opposition n'offre en fait aucune garantie sur l'ouverture d'un troisième espace. La médiation pénale, « justice de proximité » et « maison de justice »

[148] Ces travers sont le revers de ses atouts ancrés dans toute l'histoire politique. Les politiciens aiment les architectes qui bâtissent en pierre leur magnificence de mots.

comme ses consœurs, rend plutôt une "non – décision" qui valide incidemment non un troisième lieu mais un non-lieu[149].

Les décisions qui émanent d'un tel lieu ne peuvent qu'être absolues, irrévocables, à la limite, discrétionnaires. Une fois la sentence parée de ses attendus, il n'y a plus rien à dire. Le justiciable l'a entendue et se tait. S'il conteste, il doit le faire encore selon les normes de la justice. En-dehors d'elles, il se "trompe de cible". Il devient vulnérable avant d'être pitoyable et enfin, punissable. En refusant la médiation, le contestataire risque l'exclusion.

c) Les contraintes de procédure dans la médiation pénale

La loi du Talion vient à l'esprit lorsqu'il s'agit d'estimer l'impératif de la réparation d'une faute. Ayant pour l'instant dépassé le symptomatique « *œil pour œil, dent pour dent*[150] » pour quelque temps encore, l'accomplissement de la justice s'organise autour d'une réparation proportionnée et encadrée. La proportionnalité des peines contient une bonne part de la problématique de la justice. L'article situe le besoin de réparation et de justice à partir de son absence[151]. La puissance du système a atteint ses limites et les infractions auraient tendance à être classées sans suite (2 : contrainte de procédure), ce classement sans suite étant érigé en *casus belli*.

Aujourd'hui, l'impunité[152] étant devenue intolérable, l'institution est contrainte d'assurer sa pérennité en répondant aux attentes de la population. Faute de moyens conséquents pour elle, une portion – forcément congrue - des deniers

---

[149] Les résultats des pratiques plaident pour la reconnaissance du tiers lieu et de ses mérites. Ils doivent être replacés dans l'ensemble théorique du principe de médiation pour justifier l'impact qu'il suppose. Le principe, la pensée, ne créent pas un lieu alternatif mais une manière de voir, d'imaginer, de faire.

[150] Lévitique XXIV, 20.

[151] Ce paragraphe retourne la problématique précédente : le lieu a accouché du non-lieu, la justice à accouché d'une non - décision.

[152] L'impunité est attachée au classement sans suite de façon incorrecte. Le problème est l'étalon de la mesure. « […] le classement sans suite est passé de 1831 à nos jours de 30 à 80 % : cela signifie qu'aujourd'hui huit plaintes sur dix ne sont pas prises en compte, les plaignants n'étant, jusqu'en 1998 même pas informés de cette situation. Les effets sur la société sont ravageurs : les victimes ont le sentiment de ne pas avoir été entendues, les auteurs de délits celui de l'impunité. » *Lien social*, n° 578, 31 mai 2001. Est-il opportun d'ajouter que jeu des chiffres s'accompagne d'un "devoir de transparence" censé calmer le "sentiment d'insécurité" ?

publics sera allouée à un service "médian"[153] qui rappellera la place de la loi. Il met en œuvre là encore un « devoir de mémoire » dans une contrainte de procédure. Si l'on n'admet pas assez vite que les frontières des espaces de décision se brouillent, surgit le paradoxe revenant à se reprocher ce que l'on s'autorise. David met son intelligence tactique au service du colosse Goliath. Les chiffres des réquisitions placées sous le signe de la médiation signifient que l'opinion publique est enfin entendue. Son appel lancinant a ranimé le monstre qui n'était que blessé[154]. Ensemble[155] comme deux différents unis, ils poursuivent une mission élargie. Le colosse aveugle de la Justice porte maintenant sur ses épaules l'infirme clairvoyant.

En cet endroit, l'invocation de la neutralité par les médiateurs concerne une cible restreinte. Nous pensons qu'elle s'applique à une sphère tant pratique que théorique. Le placement de l'étude sur l'organisation de la médiation n'exclut pas d'emblée une neutralité sur plusieurs champs.

Le médiateur pénal serait neutre entre la victime et l'accusé[156]. Il fait alors ce qui lui semble de son devoir de faire. L'institution judiciaire serait neutre entre l'injonction populaire et sa mission de justice. Elle fait alors ce qu'elle ne faisait plus et qu'elle ne peut pas faire seule. Ici à nouveau, les partenaires *conflictuels* sont en place.

Il est possible d'attribuer une valeur particulière aux diverses neutralités présentées. En tout état de cause, elles ne conduisent pas de la même façon vers la médiation ni ne correspondent à une médiation de même type.

---

[153] « En se multipliant, par manque de magistrats, les affaires classées sans suite créent un sentiment d'injustice et d'impunité. Pourtant entre l'absence de réponse et le tout répressif, il y place pour une troisième voie qui en désignant rapidement un interlocuteur protège les intérêts de la victime, préserve l'ordre public et assure le reclassement du contrevenant. » Même article cité. Nous soulignons.

[154] L'institution n'est pas accusée de tous les maux. Cela serait suspect avant d'être inexact. Pour ne pas s'engager trop loin dans la *grande transformation* du monde, il n'est ici question que de réforme.

[155] Ensemble, tout est possible. *Tous ensemble* devient mot d'ordre, slogan. Que veut-il dire ?

[156] Il est facile d'apprécier le paradoxe de l'assertion. Pourtant, comprenons-la comme neutralité 'relative'. Elle exclut le médiateur d'une modification des faits et de leur interprétation par la justice. C'est déjà pas mal.

Le centre du *nouveau monde* judiciaire

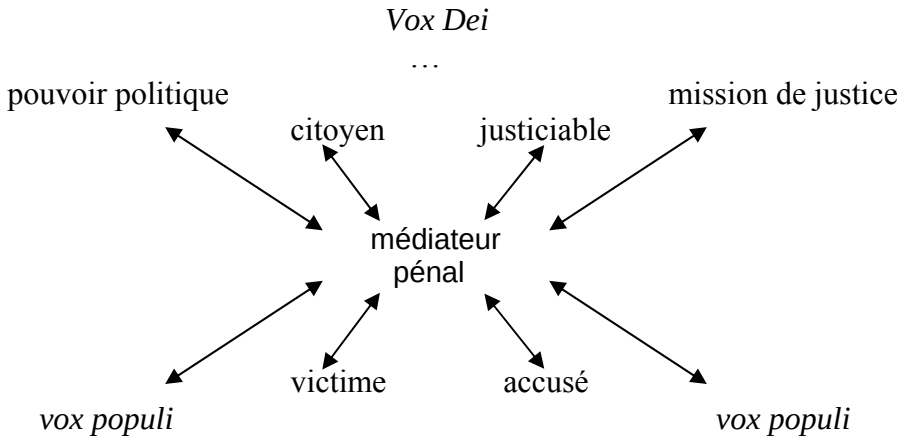

La constante contrainte / libération qui se dégage de ce tisse les fibres variées des liens sociaux actualisés par nécessité entre les partenaires symbolisés dans le schéma. Le médiateur se retrouve au centre d'un réseau, d'un faisceau de contraintes auxquelles il se fait fort de répondre dans le cadre de sa position tierce, neutre et entre-deux.

d) Nous sommes (*presque*) tous des Jérôme DUPONT

Cette rubrique se structure autour des six exemples types (certains justiciables ; Monsieur DUPONT ; Jérôme ; Sandra, Tony et Mickaël ; un groupe de jeunes ; un ancien militaire) produits en sept sections dans l'article. L'évocation de situations simples et terre à terre, que chacun peut comprendre comme Jérôme l'a fait, met fin à l'abstraction. Il faut avouer qu'ici la simplicité est d'autant plus conviviale qu'elle est interactive[157].

Les coups de téléphone malveillants sont malvenus ? Une bagarre, un coup de folie, un verre de trop valent-ils qu'on les pèse sous le chêne de la grande justice ? *A contrario*, valent-ils l'impunité, c'est-à-dire *rien* ?

[157] Le bon exemple doit avoir la vertu de nous parler. Là se tient l'interaction, plus que dans les votes de spectateurs sollicités pour juger aujourd'hui, et comme ils l'entendent, les scènes de l'histoire. Le lien est plus clair avec la présence du jury populaire dans les cours d'assises.

L'intervention du médiateur revient-elle à signifier qu'ils ne valent pas grand chose mais que cela vaut dans notre société ? Cette dernière proposition expose la concrétisation d'un problème épineux : le médiateur modifie-t-il le poids, la valeur, la composition de l'information qu'il traite ou ne fait-il que valider sa prise en compte[158] ?

A chaque fois que l'action du médiateur se concrétise, la neutralité de ce dernier devient par contrecoup plus improbable. La neutralité du médiateur est consomptible au premier usage.

Tout cela est certainement compliqué, pour tout justiciable même sociologue. Une société intégrante moderne ne peut tout de même pas laisser importuner ses vieilles dames ! Alors une procédure spécifique, légère et rapide, répond désormais mieux à ce genre de situation. C'est simple comme l'exemple. La médiation se retrouve emballée par la démonstration. La médiation pénale admet, fait admettre l'aspect contraignant de la procédure juridique qu'elle suit pas à pas. Elle légitime la coercition dont elle peut avoir besoin, rien de moins. L'aspect extraordinaire de la médiation pénale saute aux yeux.

Elle solutionne le paradoxe de faire ce qu'il n'est pas possible de faire. Ce n'est pas tout, elle fait admettre l'impossibilité de faire autrement. Elle n'est pas bien sûr la seule à réaliser cet exploit.

L'exemple de Jérôme explicite la multiplicité des conséquences sociales induites par l'abandon judiciaire d'une part et le démarrage de la médiation. Ici le lien avec les domaines de la gestion et du contrôle social sont plus palpables. Nous détaillons ces passages à cet effet :

Sens	Texte :	Interprétation	message
vrai	Ainsi de Jérôme, âgé de 17 ans,	Les faits sont là, têtus. Une prescription sociologique liminaire nous apprend que le protagoniste de l'affaire s'appelle d'un prénom, Jérôme – mais existe-t-il vraiment ? – qu'il a dix-sept ans. Il n'est donc pas majeur mais serait assez grand pour comprendre les événements qui se déroulent. Toute l'information est hypothétique mais son efficacité rend la suite crédible.	possible

[158] L'exemple du médiateur chimique faisant passer l'information dans notre corps sert de base à la prise en compte des transferts d'informations qui transitent par lui.

faute	surpris en état d'alcoolisation sur sa Mobylette	La faute est désignée. Elle rend l'individu singulier et pose les bases d'une justice penchée sur le berceau du lien social. Ce n'est pas bien, Jérôme, de rouler sous l'emprise de l'alcool. Cela va à l'encontre de la norme, fait chanceler les piliers de la communauté. Les familiers des bacchanales trouveront le crime bien léger. Mais alors, peut-on laisser un mineur glisser sur la pente de la délinquance alcoolique ? causer des accidents aux conséquences fâcheuses? Non, une intervention sociale s'impose.	Ce que nous comprenons
rapport	À la suite de la confrontation avec le médiateur,	Dont acte. 'L'asocial' est confronté à ses méfaits. Il entre de plain-pied dans le champ du rapport conflictuel. Il ne l'a pas souhaité. Son inconséquence se retrouve face à la conscience collective conséquente et cela fait qu'il se confronte à la force. Ce n'est pas trop sévère. Le médiateur est gentil.	De la relativité
Peine symbolique	il rédige un courrier	Le sourire revient, la douleur latente s'estompe. Le félon rédige un courrier. C'est anodin. Pourtant les écrits restent. L'écriture transmue la parole donnée, entendue, échangée en un contrat. Ce pacte social-là est concret, visible, fait force de loi.	Signe là
Euh…	pour résumer ce qu'il a compris de ce qui s'est dit	Exagération symptomatique du trait que l'on ne peut rayer d'un coup : que peut comprendre chacun de ce qui est ? Plutôt que d'estomper le blanc et le noir et de puiser dans la corne d'abondance[159] du gris, le devoir est de reconduire l'adolescent immature sur les frontières de la responsabilité. S'il n'a pas tout compris, soit il est bête, soit il le fait exprès.	Nuances
Le bon consensus	« je m'engage à ne plus boire d'alcool lorsque je devrai prendre mon vélomoteur et ma voiture par la suite,	Non, il remonte la pente du mal. Les fleurs du bien vont éclore à nouveau. Le contrat stipule qu'il ne boira plus surtout lorsqu'il s'agit de conduire comme nous le savons tous. Il existe un consensus sur le sujet.	Je pense, donc je suis
Discrimination positive	à éviter de fréquenter les copains qui ne pensent qu'à boire de l'alcool,	Le bien, le mal. Eternelle bataille où se confondent les repères du motard impubère. Tous nos semblables ne sont pas nos amis. L'émulation du groupe peut être néfaste aussi faut-il savoir séparer le bon grain de l'ivresse. Mais se séparer de ses semblables sans ménagement, c'est aussi accepter le principe de la discrimination, fut-elle positive.	Paradoxe
Citoyenneté	à essayer d'empêcher quelqu'un qui a bu de prendre le volant (…)	Se tenir éloigné de la tentation devient normal. La puissance de la contrainte répond ici à une norme civile moralisée qui donnera l'intégration en échange des efforts consentis. La platitude relative de la perspective, surtout aujourd'hui, est relevée par l'action citoyenne. Notre héros s'engage à bouter le sauvageon.	Contrôle social

[159] La corne d'abondance est la vision positive de la boîte de Pandore. De ce rappel nuancé naît l'art.

L'appel à l'aide	Je demande qu'on m'aide si j'ai des problèmes,	Exagération caustique ? Non. Il s'agit ici d'effectuer un cours d'éducation civique sans maître. Le bien, bon ordre des choses, éclaire l'avenir de la société pacifiée, qui pense la même chose, qui est pareille en tout point. Sur son sein se trouve la tétine du lien social. On y tête d'un coup son lait bienfaiteur et ses antibiotiques salutaires. Le doute peut apparaître, nous le savons tous mais nous en sommes tous là. Empêchons nous ensemble.	Tyrannie commune
Malediction	je ne veux pas devenir un assassin[160] sur les routes ».	L'anarchie, la liberté, la fantaisie et la paresse restent présents comme les charmes du Diable. Ils tentent parfois. A l'instar de la cigarette, une utopie peut conduire à la mort, verdict sans appel. Un vrai citoyen ne peut prendre de tels risques. Les chemins de Katmandou mènent parfois à rien, ceux de la délinquance sûrement à rien de bon…	À bon entendeur

L'exemple choisi par l'auteur de l'article représente la médiation pénale et défend d'après lui ses qualités auprès des lecteurs. Les déboires de Jérôme du haut de ses 17 années n'ont pourtant rien de remarquables. Jérôme est en lui-même anodin. « *Nous sommes tous des Jérôme* » parce qu'il est normal de tirer les mêmes enseignements de ce qui lui est arrivé. La médiation est ici la leçon naturelle de la formation citoyenne. L'article tiré de *Lien social* stipule par exemple dans ses encadrés :

« Reste entre les deux un grand nombre d'affaires qui relèvent d'un traitement judiciaire se situant entre poursuite et classement. C'est ce qu'on appelle la « troisième voie pénale » qui procède d'une dimension à la fois éducative et sociale : la médiation judiciaire. Dès le milieu des années 80, un certain nombre de parquets, animés de la volonté d'ouvrir un espace où le traitement judiciaire prendrait une autre forme, expérimentent des procédures qui se situent dans cet entre-deux […].[161]

L'affiliation de la médiation à la troisième voie pénale est confirmé. Située entre deux pôles antagonistes, la médiation procéderait « *d'une dimension à la fois éducative et sociale* ». Peut-on affirmer qu'elle recouvre alors cette dimension caractéristique entre un *tout* social solidaire et un *tout* libéral où les gains suffisent à rendre les choses acceptables ? Le *tout* laxiste serait-il social

[160] La qualification "d'assassins de la route" des conducteurs fautifs d'accident de la circulation se généralise. Je ne veux pas défendre les chauffards. Je ne veux pas devenir un assassin. Je respecte la seule Loi. Le cercle n'est pas clos : Enfin, je respecte déjà la mienne. Si je commets un accident, je deviendrais alors un assassin pour les autres et devant la Loi. Mais celle-là était-elle la mienne ?

[161] Lien social, numéro 578, 31 mai 2001, « Un service de médiation pénale en action », cité.

devant un *tout* répressif libéral ? Le contraire serait-il plausible ? Peut-on envisager enfin que la seule expression du social ne peut que se trouver dans la forme fluctuante de la troisième voie puisque forte de sa capacité à expérimenter ?

« […] L'idée fondatrice de la médiation est la même qu'elle s'adresse aux mineurs ou aux majeurs : ce qui fonde le rapport social, c'est bien la relation de partenariat qui relie les citoyens entre eux. L'infraction nie, agresse et détruit ce lien. Réparer ce qui a été détérioré passe par une conciliation dont l'objectif est bien de rétablir le principe de réciprocité. Ce n'est pas du dédommagement, car la justice rétributive se contente de faire acquitter une créance. Non, ce dont il s'agit, c'est bien que l'auteur de l'infraction prouve aux autres et à lui-même qu'il est capable de réintégrer le lien social.[162]

La médiation donne la leçon du lien social. Les mauvais élèves seront sanctionnés. A certaines époques, des têtes sont tombées. Aujourd'hui, nous sommes dans un « *partenariat* » qui encadre les évolutions de l'individu de sa minorité à sa vieillesse. Ce n'est pas un drame. Reste que cette dynamique s'intègre dans une théorie et une pratique totalitaire. Elle engage tous les citoyens dans une pensée justifiant la sanction sous les angles techniques, moraux et sociaux.

[162] Ibidem.

e) Le lieu du lien se trouve dans le dialogue

La médiation pénale ouvre un « temps » dialogue et d'explication. Comment dire autrement que la dimension humaine trouve par-là son lieu ? Là où le Parquet (…) fait un rappel à la loi (2 contrainte procédurale), le médiateur « reçoit et commence par (…) lire les articles du code pénal. » Ce qui n'apparaît que comme la continuité de l'ordre immuable va devenir un sas vers la libération : « … vient le temps de la demande d'explication. » (2', libération).

Les descriptions précédentes suffisent à connaître l'insuffisance des institutions classiques qui relèvent de la bureaucratie étatique. Il n'était nul temps alors, nul lieu où il était bon pour le citoyen ordinaire de s'épancher sur l'épaule compréhensive d'une préposée aux communications, d'une secrétaire, d'un greffier, d'un avocat et enfin d'un juge. « Il ne s'agit pas de recueillir une déclaration » (4, contrainte de communication) mais de le faire en prenant en compte une dimension qualitative. Il faut voir que dans l'invention du nouveau temps, se tient l'espace supplémentaire où *tout* se joue. On rentre « dans un dialogue » (4' libération de la communication).

Tout se joue où *tout* passe. C'est bien encore un problème. Alors il faut trier et situer entre eux les faits, les motivations et difficultés d'ordre personnel.

C'est bien de parler à celui-là, un *nouvel ami*, compréhensif et capable de faire la part des choses. Il peut, par sa connaissance, aiguiller sur d'autres amis. C'est précisément le sens du terme « relais ». Si les choses ne peuvent pas passer directement, ou s'opposer *tranquillement* d'un point à un autre, elles transitent par le relais qui réalise la connexion. Les médiateurs sont des personnes rares mais il n'est pas toujours sûr que la relation sociale s'effectue mieux par l'intermédiaire d'un relais.

Le tiers validerait le bien-fondé de toute intervention. Son destinataire attendrait une validation avant d'entendre directement ce qu'on a à lui dire. Liberté et initiative seraient tenus par la contrainte du lien. Ce dernier assurerait une liaison, logique et pratique, entre la proposition laissée à chacun

de s'exprimer et la possibilité que chacun soit entendu. Pourtant, le bruit est tel quand tout le monde parle que plus personne n'entend vraiment. L'explication peut s'en tenir là. Non seulement l'habitude du passage par un tiers est vite prise, ce qui va à l'encontre de la responsabilité individuelle, mais ses conséquences peuvent devenir excessives. Elle revient à ouvrir la porte à un réel contrôle social très strict s'il se développe au-delà d'une *limite tolérable*. En ce sens, le relais montre l'endroit où l'information est la plus facile à recueillir et à traiter pour ceux qui ont intérêt à s'en saisir. Les relais serveurs pour l'Internet et les satellites de téléphonie que l'actualité met parfois en avant dans des affaires d'écoute et de surveillance.

Le contrôle social fait passer l'idée selon laquelle la liberté doit être placée sous tutelle parce qu'il n'est pas possible de tout dire ni de tout laisser dire. Il est tout aussi impossible de tout laisser faire. La vie en société a besoin d'une harmonie minimale que les prétendants *libertaires* montreraient doublement qu'ils en sont indignes et qu'ils ne peuvent assumer les conséquences de leurs choix. Ce contrôle de régulation sociale est une donnée fondamentale pour la conservation de tous les régimes politiques. Ceux dits démocratiques "banalisent" leur police sous des cellules d'intervention psychologique d'urgence, réduisent la parole par la censure du score d'audience quand ce n'est pas par l'indifférence de l'opinion publique mise au spectacle des charges policières contre des manifestants, des sans-papiers, des écologistes, des lycéens, des contestataires… L'ombre du pouvoir plane doublement sur les médiateurs. Ils centralisent des informations sensibles sur l'état de la société et rendent concrets les accents les plus lyriques du lien social par l'échange pondéré de paroles dans un but de pacification des conflits. La méthode est au point d'autant que le lien social demeure un concept abstrait sur le fond pour de nombreux citoyens.

Décidément, la tyrannie du plaisant se trame derrière celle du bon vouloir.

D L'INTEGRATION DU MODELE SOCIAL

Si la médiation familiale et la médiation pénale laissent saisir leurs terrains d'intervention, la problématique est plus délicate avec la « médiation sociale ». Le « social » devient un terrain sociologique comme un autre mais il pose à la fois le problème de sa constitution et celle de ses limites. La médiation a essaimé son principe sur tous ce qui constitue le social, sur les esprits, le langage, les mots. Tout est imprégné. Les praticiens font miel de l'aubaine.

La profusion des textes qui renvoient à la médiation sociale est telle qu'elle rend difficile le choix de celui ou de ceux qui guideront la première rencontre avec ce sens particulier de la médiation. Le thème des « femmes – relais » est emblématique du traitement affecté au terrain de la médiation sociale. Il frappe et flatte les esprits. Il n'est pas inutile de rappeler, alors que le consensus en gestation semble advenir, que son argumentaire s'appuie sur une stratification de multiples facteurs de discrimination : l'origine ethnique, le genre, la situation de précarité etc. Ce système de ressources demeure fondamentalement binaire, malgré l'injonction générale de médiation qu'il instaure, avec toute la nécessaire bienveillance. L'armada des arguments présentés, pour lesquels la litanie des réalités de terrain assure une inflexible liaison, semble encore et toujours se mettre hors de portée critique. Il faut voir pourtant, dans l'exemple qui suit, comme dans d'autres, que la cible des médiés s'estompe pour donner aux traits de la médiatrice elle-même le soin d'emplir la scène.
Sa fonction de médiation repose sur l'articulation idéalisée du relais. Le principe est, quant à lui, laissé aux bons soins des responsables de projet. Suivons donc ce guide.

Fanta, entre le Mali et la France

Parcours d'une femme-relais - médiatrice-interculturelle[163]

Rang	Mot - clef	Texte de l'article :	Dualité PRESSION / LIBERATION
a	Des faits, des faits	Au quotidien, Fanta porte volontiers le pantalon mais quand elle rend visite à son père, elle revêt le costume traditionnel. Fanta est née au Mali voilà trente-six ans et elle s'est installée en France depuis sept ans. Son père était parti très tôt travailler en France, laissant au pays sa femme mais aussi une co-épouse. La mère de Fanta qui, non seulement devait vivre séparée de son mari mais assumer en outre la charge de toute la famille, ne supportait pas cette situation et avait demandé le divorce. Toute enfant, Fanta a donc une idée bien arrêtée sur la polygamie. Elle veut être enseignante. Elle se laisse convaincre de se marier à 16 ans mais à condition de ne pas arrêter ses études ; et malgré l'arrivée de deux enfants, obtient son diplôme. Son mari lui a donné sa parole qu'il ne prendrait jamais une deuxième épouse. En 1985, Fanta part en France rendre visite à son père. Quand elle revient, une co-épouse est installée à la maison. Colère, indignation, souffrance… mais que peut-elle faire, sans argent, avec maintenant trois filles et personne sur qui compter ? D'ailleurs, le mari se lasse vite de sa nouvelle épouse et divorce. Fanta reprend sa place et accouche du garçon tant attendu. En 1989, Fanta effectue une nouvelle visite à son père en France et y accouche de son cinquième enfant — une fille ! A son retour : même scénario. Suivi d'un nouveau divorce. Et, quelque temps plus tard, un nouveau mariage, sans plus de succès. Fanta a beau être la seule à tenir la distance, sa décision est prise. Elle demande sa retraite par anticipation et le pécule lui permet d'entreprendre un nouveau voyage — le dernier, cette fois — et de s'installer en France avec ses deux plus jeunes enfants. Elle a dû se résoudre à laisser derrière elle les trois aînées, avec promesse de les faire venir le plus tôt possible. Mais les choses ne sont pas faciles pour elle : son père lui ferme sa porte, son mari multiplie les pressions, elle doit recourir à des amis pour son hébergement.	contrainte des faits archétype de l'exemple

[163] Article signé Mireille ROQUES dans la revue *Lien social*, numéro 455 du 24 septembre 1998.

b	Insertion	Elle trouve du travail, un logement, entame une procédure de divorce…	libération d'intégration (lien)
	solidaires ensemble	Surtout, elle fait la connaissance d'autres femmes, elles-mêmes en difficulté, et éprouve la puissance de la solidarité : ensemble, elles évoquent leur pays d'origine, mais apprennent aussi à mieux comprendre le pays d'accueil. Bientôt, elle met son expérience d'enseignante au service des plus démunies et donne bénévolement des cours d'alphabétisation — elle bénéficiera plus tard d'un CES. Elle s'est également liée avec la responsable d'une association de médiatrices - l'ANFRMI - et lorsque celle-ci quitte son poste, en 96, c'est elle qui reprend le flambeau.	libération de communication dialogue lien social
	assimilation	Entre temps, elle a rencontré Philippe. « Je n'aurais pas pu me remarier avec un Africain, avoue-t-elle ; j'ai été trop marquée par ce que j'ai vécu. Beaucoup de mes amis sont choqués que je puisse dire cela ; mais c'est ainsi… »	acculturation
	salariat	Aujourd'hui Fanta est salariée depuis peu par la municipalité d'Epinay pour mener une action de médiation auprès des femmes nouvellement arrivées et continue à intervenir sur Bobigny, principalement dans le cadre de la PMI.	libération intégration lien social
	racines	Elle met désormais toute son énergie à faire venir les trois enfants qui, du Mali, lui lancent des SOS : le père les a confiés à la famille ; il ne s'en occupe pas mais n'est pas prêt pour autant à renoncer à ses prérogatives.	contrainte lien familial
	souffrance	Quand les femmes évoquent devant elle les mariages précoces, la polygamie, la toute-puissance des maris et des pères, Fanta sait ce que cela signifie de souffrance.	contrainte catharsis
	elle dit	Et elle dit que l'on peut s'en sortir, malgré tout. Pour preuve.	libération intégration

Notes de l'article :

ANFRMI — Association nationale — Femmes relais - médiatrices interculturelles

PMI Oslo — 8 bis rue d'Oslo 93000 Bobigny

a) L'archétype de l'exemple

Les épisodes qui constellent le parcours de vie de « Fanta » sont si nombreux et tellement accablants que leur décryptage de fond n'est pas utile. La richesse de l'inventaire, peut-être excessive, se suffit à elle-même[164].

Il en est du moins attendu cet effet-là. Puisque l'histoire de « Fanta » est telle, elle rend *déjà* son devenir de femme – relais légitime. Les faits parlent d'eux-mêmes et ne disent que ça et nous obligent à la circonspection. Ils sont écoutés pour ce qu'ils sont et nous réduisent au silence, là aussi, ou presque. Pour un peu, la proximité effacerait les différences.

Fanta est intronisée dans un rôle de porte-parole auprès d'autres personnes tout aussi marquées par leur propre histoire, comme ce qu'il était bon de le montrer dans l'histoire de Jérôme. Elles pourront dialoguer parce qu'elles sont semblables et accéder elles aussi à la catharsis de groupe. L'histoire, les histoires curieusement regroupées sous des traits communs, serait devenue le lieu de l'intervention de cette femme – relais. Fortement stigmatisée, elle doit inspirer commisération, respect et ouvrir un écran de mystère sur le projet qu'elle porte à nos yeux d'européens satisfaits de notre haut degré d'intégration. En aurait-il été de même pour une quelconque Ginette Dupont originaire d'un commun Aubervilliers ? L'électromécanique des relais aurait renvoyé ce sujet-là sur d'autres commutations, tout simplement. Leurs aiguillages décisifs l'auraient mené sur d'autres services ou vers une discrète fin de non recevoir. Mais ne serait-ce pas là une pure provocation de politique incorrecte ?

Le Mali est un début comme un autre pour l'exotisme. L'en-dehors de l'éloignement se heurte à l'en dedans du présent français, résolument étrange. Réminiscences d'un passé colonial où se côtoient le développement culturel, les missions de coopération et la culpabilité de l'exploitation, de la mise sous

[164] Au sujet des femmes - relais, comme ailleurs l'insertion, les exemples démontrent le postulat sans condition. L'ouvrage collectif : *Médiatrices dans les quartiers fragilisés : le lien*, Paris, La documentation française, 1996, nous apprend p. 13 que ce néologisme « est utilisé par les professionnels du social depuis le début des années 80 ». Il apporte d'autres exemples sur les nécessités de trouver d'autres Fanta, un peu partout pour des raisons toujours impérieuses.

tutelle, de l'asservissement[165]. Tous les Maliens de nos banlieues ne bénéficient pas de la manne d'une éventuelle repentance, loin de là. Mais la question de la médiation a besoin d'eux et d'elles en particulier. Les scènes se rejoignent sur notre territoire et dans notre temps. Le souvenir se rappelle à nous sous la pression de l'immigration.

C'est elle qui rapproche le conflit entre deux lieux, l'originaire et celui de l'(in)hospitalité. La femme – relais est qualifiée du fait de son seul état[166]. Le "diplôme de la vie" valide son service auprès d'autres personnes proches d'elle, *comme elle*.

Cela peut-être assez dégradant de considérer que le *malheur* vaut auprès d'autres malheurs et surtout, uniquement auprès d'eux[167].

« La "femme – relais", fruit du misérabilisme contemporain, représente tout un champ sémantique en perspective : elle travaille aux relations de proximité en pratiquant la médiation dans le cadre d'une citoyenneté qui assure l'avenir de la démocratie républicaine. Seulement voilà, même si elle est une réussite de "l'emploi – ville", elle est en bas de l'échelle dans la hiérarchie des qualifications ! »[168]

Bien sûr, l'argument est retourné pour devenir positif, lui déniant ainsi tout pouvoir de critique sur notre société[169] qui trouve le prix de l'intégration payé par ce renoncement du passé, par la coupure de ses vilaines racines.

L'esprit qui domine cette alchimie propre à toute *société* aux limites *secrètes* tient dans la médiation. Le relais évoque le contact entre des personnes demandeuses mais aussi avec des institutions et leurs personnels en incertitude de réception. Ici, relais et médiation se côtoient intimement sans se tracasser outre mesure de la nécessaire justification de la neutralité du tiers. Les faits sont encore là, tenaces, pour effacer le doute et accentuer la nécessité absolue de l'intervention sociale. Dont acte. La question reste pourtant posée à partir de

---

[165] L'acculturation est un euphémisme en la matière.

[166] La condition féminine devrait faire débat. Le nôtre se poursuivra à l'appui du second article.

[167] Si l'appellation femme – relais est développée, il n'en va pas de même pour « homme – relais ». Une rhétorique des grands frères vient s'y substituer. Pour les plus âgés, il est fait appel à « médiateurs » ou de façon neutre, le tout est enveloppé dans l'appellation « adultes - relais ». Dans le rapport publié par la DARES en février 2003, *Premières informations et premières synthèses*, n° 07.3, il apparaît que les deux tiers des personnes relevant du dispositif « adultes – relais » sont des femmes. La femme est médiatrice.

[168] H.-P. JEUDY, *Sciences sociales et démocratie*, , Belfort, Editions Circé, 1997, p 48/49.

[169] Sont évités tant les condamnations pour sexisme pour racisme ou xénophobie que l'opprobre de "cracher dans la soupe". Le contrôle social vient, notablement, de *l'intérieur*.

l'élection d'une « femme –relais ; médiatrice interculturelle ». La médiatrice établit le relais entre les femmes, des femmes étrangères venant en France. L'est-elle entre toutes les cultures ou les deux siennes ? Les femmes sont-elles victimes d'une discrimination entre elles qui ne serait levée alors qu'entre elles ?

b) Les bonnes figures de l'intégration et leurs doubles

Le travail est devenu le vecteur principal, pour ne pas dire le seul, de l'intégration sociale. La conséquence de ce monopole est d'entraîner un silence réprobateur sur la condition du chômeur alors qu'il n'est que gêné sur le chômage. Il n'empêche qu'il porte les coups les plus décisifs sur l'importance pour une société de montrer qu'elle *une pour tous*.

Ainsi aujourd'hui, le chômeur parce qu'il est au chômage est déjà en fin de droits. Son état le met en danger vital[170]. Mais c'est ainsi. On ne peut tout de même pas recevoir toute la misère du monde, ni même s'occuper de celle de son voisin. A moins qu'il n'y ait là un intérêt ou un succès médiatique à attendre.

Si l'aide financière vient à cesser, il n'est de la faute de personne qu'il devienne un exclu. L'exclu se définit alors comme quelqu'un pour qui rien ni personne n'y peut, pas même lui-même. Les rapports de force entre un monde du travail et celui qui n'est rien, sinon par ses écrouelles, se posent ici entre un collectif assez humaniste pour envisager l'assurance providentielle et l'individualisation qui ne l'admet pas, ou qui ne l'admet plus, selon que l'on consacre l'inadmissibilité des abus que ce système laisse censément filtrer. L'appel à la responsabilité devient la mise en forme, l'habillage grossier des mauvaises nouvelles en provenance des restes de l'Etat-providence.

[170] L'homme citoyen est un loup pour son prochain, immanquablement. La société devient alors la bergerie où les plus futés y trouvent les meilleurs moutons.

La tension entre les deux champs est perceptible. Par exemple, l'acharnement contre celui qui n'a pas voulu prendre soin de sa santé[171], devenue expression visible du devoir individuel, possède la faculté de se rendre acceptable. La mise en garde est placée à l'égal du lien social. Il suffira qu'elle ne s'exprime plus pour que la collectivité et ses "filets de protection"' s'éloignent, deviennent ignorants pendant que les survivants rejoignent humblement les hospices humanitaires.

La voie qui fait l'intégration copie le modèle dominant. Lui, il fait ce qu'il peut pour l'équilibre des caisses de sécurité sociale ; l'autre, il profite du système et est à éloigner car il coûte. Les personnes stigmatisées, qui sont à la limite de la rupture, comprennent ce qu'il faut comprendre. Une fois célébrée l'union de l'en-dedans, elles répéteront ce qu'elles auront appris. Il est tellement agréable de rendre service, comme Jérôme, et de faire profiter les autres de son expérience.

Ce schéma intègre également la forme de relation sociale qu'est la domination[172]. La mise en résonance de la médiation sous son appellation sociale générique est possible à l'intérieur du décor qu'elle décrit elle-même. L'étude de sa mise en scène, c'est-à-dire du contexte et de son actualité, s'inscrit dans un temps où souffle le vent du libéralisme économique. Il dit directement que la concurrence vaut bien la souffrance et que le retour sur la scène de l'indépendance financière vaut bien une récompense. L'histoire qui nous est proposée dit indirectement la même chose. Elle médiatise le message et peut aller plus loin à l'intérieur d'une vérité porteuse. Puisque la faim de savoir ne se calme qu'avec le faire savoir, le front social utilise la pédagogie du lien mise en évidence par les "nouveaux arrivants" pour éviter la disqualification des héros de sa guerre civile. Les femmes se retrouvent et parlent. Elles parlent du boulot, celui qu'il conviendrait d'avoir pour

---

[171] La campagne campagnes contre le tabac : « monsieur untel, vous l'avez dans l'os ! » et la campagne de prévention routière « vous connaissiez les règles, Pierre, vous avez perdu », diffusées en octobre 2003 sous le prétexte d'être chocs, désignent en fait des coupables et non des victimes ni même des humains identiques aux autres. L'éternelle actualité d'une réforme de la sécurité sociale porte en elle les mêmes germes. C'est l'institution qui est malade de ses malades. Il faut lui couper la tête !

[172] La littérature de l'insertion, par l'économique notamment, regorge de ce "schéma directeur".

comprendre le pays d'accueil. Le fil conducteur est : en dehors de ce modèle, il n'est point d'insertion. Il est reconduite à la frontière.
Lorsqu'on est volontaire, après avoir touché le fond des fonds sans sortir par le bas, en enfer, il est toujours possible de rebondir[173]. La foi sauve, le bénévolat est son acte. La place se libère. Le dispositif interstitiel du Contrat Emploi Solidarité conduira au salariat peut-être ? Mais oui, ou presque. Le flambeau illumine sans cesse la tombe de ses laborieux soldats inconnus.

Le concept de personnage relais est insérée dans un contexte social marqué par la pensée binaire et conflictuelle résumée en quatre mots : en avoir ou pas. La présence relayante de ces médiatrices coupe la représentation duale en deux pôles non contigus et s'insinue exactement entre eux deux dans un but précis. Elle fonde ainsi et enseigne la pensée ternaire. Comme missionnaire, le tiers s'exclut – volontairement ou par désignation – successivement de chacun des pôles après y avoir transité et en avoir soutiré les atouts et les risques. Il crée de toute pièce un nouvel Etat, une nouvelle nation, une nouvelle façon de vivre, une nouvelle manière d'être ensemble. Naît en tout un entre-deux. Le tiers, bien instruit, peut le faire parce que le miroir qu'il nous tend reflète nos faiblesses.
La culpabilité nous rendrait aveugle si l'argumentaire ne reposait sur une caricature du conflit, sur un dévoiement de la continuité existentielle de l'Etre. Ici, le bien-fondé de la médiation inter – culturelle retient en lui les appels des enfants restés au Mali. Il (sur)expose l'*Autre* de là-bas, l'Homme laissé en face de son étrangeté, comme la tentative mort-née de la contestation. Pour la médiatrice inter culturelle, l'homme est le conflit primordial. Que pourrait-il en être autrement ? De tels procédés ne s'affilient pas à la raison, celle du principe. Ils facilitent au mieux, par fonction, une certaine logique factuelle limitée et restrictive.

---

[173] Ces mouvements (re)bondissants ont été initiés dans les années quatre-vingt. La revue *Rebondir* se veut depuis son n°1 en janvier 1993 un « magazine anti-chômage ». Le postulat sur un changement des mentalités qui aurait accompagné la sortie de ces décennies et de ce dernier siècle reste à interroger. Une nouvelle mythologie, celle de *l'entrepreneur*, fixe les premiers repères de ce questionnement.

Mais, comme le montre l'article suivant, paru lui aussi dans la revue *Lien social* mais deux années après la présentation des « femmes – relais », cette limitation a été *intégrée* par les intervenants, théoriciens et praticiens, de la médiation :

Comment les femmes - relais sont devenues indispensables aux quartiers difficiles[174]

Rang	mot-clef	Texte de l'article :	Dualité AFFIRMATION / QUESTION
1	Définition	Les femmes-relais se définissent en tant que médiatrices sociales et culturelles : « La médiation est un acte volontaire […] par lequel un tiers neutre et indépendant réalise une passerelle entre deux parties, afin d'ouvrir des espaces pour faciliter la communication ; de permettre à travers le décodage des mots, des non-dits et des attitudes, une compréhension mutuelle ; de contribuer, en situation conflictuelle, à l'explication des enjeux ; de donner la possibilité aux personnes concernées d'exercer leurs responsabilités ».	Affirmation définition
2 2'	obstacles	En juillet 1997, une première journée d'études sur le sujet avait fait apparaître quatre obstacles pouvant venir faire obstacle à la légitimité de l'intervention des femmes-relais : leur appartenance ethnique, leur appartenance territoriale, le genre (masculin, féminin), la déontologie professionnelle (plus particulièrement le droit de réserve) ;	Question légitimité lien intégration
1'	evaluation	Une démarche d'évaluation, inscrite dans le cadre d'un projet européen, a donc été engagée avec l'ARIFA, association de femmes-relais de Clichy-sous-Bois et de Montfermeil (93) et sept autres associations analogues de Seine-Saint-Denis. Un groupe de travail a été organisé par l'association Profession Banlieue, animé par l'IRTS-Paris (1) et a engagé des entretiens avec des habitants bénéficiaires de l'action des femmes-relais et avec les responsables des services sociaux ou des services publics locaux.	Affirmation regroupement
1'	proximité	Les réponses à ces entretiens ont fait apparaître que l'appartenance ethnique est « peu importante pour les usagers comme pour les responsables institutionnels au regard de leur appartenance géographique, voire de la connaissance partagée des modes de vie populaires », l'efficience de leur intervention étant considérée comme liée à la proximité géographique et relationnelle.	Affirmation efficience
2'		D'autre part, la présence des femmes-relais « met en évidence des dysfonctionnements institutionnels dans la relation aux usagers », […]	mi – lieux

[174] Article de J. PLANTET dans la revue *Lien social* sous le numéro 518 du 10 février 2000.

1’ 2’	reconnaissance	Les interlocuteurs sollicités, enfin, se prononcent en faveur d’une reconnaissance statutaire et d’une valorisation des femmes-relais médiatrices, // encore que des nuances apparaissent « quant à une professionnalisation qui pourrait être excessive ou sur le risque d’une institutionnalisation de la fonction ».	Affirmation // Question
2	Intitulé du diplôme	« Au vu de ces constats », conclut la Recherche-action, « il nous appartient aujourd’hui de réfléchir sur la reconnaissance de cette fonction afin de les sortir de leur précarité et de nous questionner sur : la définition, voire l’intitulé de cette fonction (relais/médiation) ; les contours de cette activité et son articulation avec les autres professions de l’intervention sociale ; la formation qualifiante ou diplômante à envisager ; et enfin, le statut de ces personnes-relais engagées au quotidien tant auprès des habitants que des institutions ».	Question précarité
2’	Oui, comment?	Oui, comment la médiation sociale des femmes-relais peut-elle s’inscrire dans les métiers de l’intervention sociale ? Les savoirs sociaux peuvent-ils être le fondement d’une qualification professionnelle et de son inscription dans un parcours professionnel ? L’action sociale peut-elle intégrer dans ses pratiques professionnelles les modes d’intervention des femmes-relais ou doit-elle s’appuyer sur le développement de ces pratiques par des associations autonomes ? Et comment l’institution peut-elle intégrer et s’enrichir des formes d’intervention des femmes-relais pour transformer se propres pratiques ? […] des femmes-relais ont été placées sous statut municipal pour leur donner un début de pérennité ; […] 77 % de la population de certaines communes étant composés de familles étrangères, des centres de PMI du 93 font appel à elles pour l’interprétariat […] Etc.	Question comment et non pourquoi
1’	Autre pôle de légitimité	Mais ces femmes ne sont pas des « auxiliaires subalternes du travail social, mais bien plutôt un autre pôle de légitimité », estime Élisabeth Maurel, chercheur grenobloise, qui ne le situe « ni dans une société de repli communautariste, ni dans une société de discrimination » ; leurs compétences sont biographiques, c’est-à-dire liées à la personne : elles se déclinent en savoirs sociaux, ou en qualifications expérientielles. L’appartenance au milieu est leur première légitimité, mais n’en est-il pas de même d’un permanent syndical… ou pour un militant des Alcooliques anonymes, poursuit la sociologue. « Dans le travail social, plus on est diplômé, moins on a de contacts avec les personnes », dénonce-t-elle, « il faut inverser cela », donc construire une nouvelle logique de compétences, créer une nouvelle fonction d’avocat social, donner qualification et légitimité à cette action de médiation et de proximité.	Affirmation savoir social
1’	nature des fonctions	Rappelant donc que Martine Aubry manifeste le plus grand intérêt pour leurs activités, un de ses conseillers, Thierry Le Lay, parle d’ « étendre la nature de (leurs) fonctions », par exemple dans le domaine des discriminations, qui ne « remontent » pas suffisamment. Sur la pérennité, il propose de créer un certain nombre de postes d’adultes - relais, sur le même mode que les emplois-jeunes, avec des critères de formation initiale et continue […].	Affirmation

Note de l'article : (1)
Profession Banlieue15, rue Catulienne 93200 Saint-Denis. Tél. 01 48 09 26 36.
Arifa – Espace Vie sociale14, rue Utrillo – 93370 Montfermeil. Tél. 01 43 88 18 31.
Irts-Paris – Département Itinéraires Insertion – 145, avenue Parmentier – 75010 Paris. Tél. 01 42 03 24 20.

Tenu de rendre compte objectivement des progrès de l'action sociale, cet article touffus loue l'intégration du dispositif au cœur des quartiers difficiles. « *Devenues indispensables* », les femmes – relais apposent leurs expériences sur la définition potentielle de la médiation. L'activité un peu floue s'affirme, semble plus sûre d'elle. Novatrice et puis utile elle prend aussi conscience des problèmes d'avenir qui se profilent. La médiation sociale veut accéder à la pérennisation. Comme celle-ci ne fait rien seule, des acteurs "parleurs" s'en chargent. Le ton change par rapport à la tension contrainte / libération des débuts de l'expérimentation qui n'avait qu'à faire valoir un produit nouveau. Les difficultés décelées étaient d'ordre interne alors que nous découvrons maintenant une réflexion de fond, sociologique, politique et associative qui veut répondre aux difficultés d'insertion dans l'environnement.
La démonstration reprend le rythme de la dualité. Nous positionnons ses termes entre un jeu serré de questionnements (1) et d'affirmations (2). Toutefois nous essayons de prendre en compte l'origine de ces mouvements : Interne ou Externe. Une question évoquée en interne s'interroge sur l'émetteur lui-même ou sur le monde autour de lui. Le monde autour peut rejeter ou ne pas intégrer cette proposition qui lui est faite. Prendre en compte tous les trajets de ces modes opératoires de remise en question s'avère délicate. Elle est trop complexe pour ne pas se contredire puisque tout peut être infiniment rediscuté. Nous proposons de simplifier ces mouvements et de les réduire à quatre items :

- Affirmation d'elle-même : 1 ; qui provient de l'extérieur : 1'
- Question dont la source est interne : 2 ; qui provient de l'extérieur : 2'

Il va de soi que les questions ne sont pas des pierres d'achoppement de la démonstration. La médiation, à défaut des médiateurs, doit sortir grandie à chaque fois qu'elle vainc une question. L'avenir, en somme, c'est après.

c) Une définition ouverte : la contrainte médiatisée

La densité de la définition proposée dans ce dernier article est très forte. Le "Femmes – relais" se définissent, elles absorbent le champ de la médiation sociale pour abandonner leur "nom – gadget"[175] aussi vulnérable que l'ont été auparavant « les grands frères » ou les « correspondants de nuit ». Elles affirment ce qu'elles veulent que la médiation soit : un acte volontaire parce que bien sûr, leur histoire l'a montré, elles le sont. Cette volonté veut dire que les acteurs susceptibles de répondre à un problème sont connus parce qu'ils se considèrent "manifestes", qu'ils le résoudront là où il se trouvent eux, avec les moyens dont ils disposent. C'est-à-dire que le médiateur tiers, « réalise une passerelle (…), ouvre des espaces » pour assurer entre autre « le décodage des mots, des non dits ». Tout est possible et le mieux n'est pas exactement ce qui vient le premier à l'esprit. Maintenant, l'inventaire se retrouve dans un contexte d'opposition binaire où une *possible* bonne volonté citoyenne se heurte à un désintérêt politique et social général. Aujourd'hui, la contrainte est de faire avec ces données-là, faute de mieux.

L'article définit deux fonctions pour ces relais féminins, la médiation sociale et la médiation culturelle. Si l'on sait appliquer la vertu relayante, les femmes relais établissent le lien manquant, indispensable car vecteur d'intégration, entre la vie en société (socialité) et la culture (une modalité de la vie en société). Par contre, les institutions qui se retrouvent souvent sur la sellette, deviennent le médiateur du mal ou mauvais faire :

« La fonction de "relais" est définie comme un remède à des dysfonctionnements institutionnels, suscités par la difficulté de répondre aux demandes spécifiques provenant des populations fragilisées. [… Les femmes - relais] aident à surmonter les incompréhensions réciproques, à organiser localement les habitants pour des initiatives complémentaires à celles des

[175] H.-P. JEUDY parle à propos de la médiation de « concept – gadget », in *Sciences sociales et démocratie*, 1997, cité, p. 47. Ses trop nombreux et indistincts usages la conduisent effectivement là. Les appellations "gadget" montrent le pouvoir du bon slogan publicitaire sur l'intérêt qui peut être porté autant à un besoin qu'à une fonction qui auront été créés de toutes pièces.

administrations et donc à éviter la possibilité que les malentendus se transforment en conflit. »[176]

Dans l'article, « la présence des femmes – relais "met en évidence des dysfonctionnements institutionnels (…)" ». Maintenant, il faut savoir si c'est cette présence qui traduit le dysfonctionnement ou si elle rapporte l'insuffisance du système. Ce dilemme est si cruel qu'il aboutit à l'impossible intégration par la « reconnaissance statutaire » qui ne serait ni une « professionnalisation excessive » ni un « risque d'institutionnalisation ».

A ne rien vouloir, si ce n'est tout, la volonté arborée en cocarde n'est plus vraiment crédible. Elle aura en attendant, et c'est sans doute là l'expression de la perfidie politique, renversé le principe de l'assistance sociale. Celui qui est dans le besoin, qui vit des moments difficiles, doit avoir la volonté de s'en sortir pour trouver en face, quelqu'un qui répond volontairement à son appel. L'Etat – providence est rangé au rayon des accessoires du musée du social. L'assistance disparaît pour la condition volontaire. Elle devient le droit d'entrée acquitté par tous, médiateur compris, dans le but d'intégrer une relation sociale réglée sur le contrat (un contrat social démultiplié) et gérée de façon circonstancielle (au cas par cas).

La voie à suivre pour perdre l'électeur est la « *passerelle* », image tendue par un « *tiers neutre et indépendant* » soit parce qu'il l'aura parfaitement comprise soit parce qu'il l'ignore. Ici, Fanta et ses consœurs auront en définitive ouvert la voie de l'intégration par l'assimilation à la domination et l'acculturation par le vide critique. Toutes ces phases et ces procédures se noient dans le système de la communication. Il existe en la matière des moyens de communiquer mais la base des messages qu'ils transmettent se veut simple et partagée : "Que veux-tu que je te dises que tu comprennes ?" ; "Que mérites-tu que je te donne ?" ; "Que fais-tu pour t'aider ?" etc.

En d'autres termes, il s'agit tout bonnement « *de donner la possibilité aux personnes concernées d'exercer leurs responsabilités* » et de leur laisser à méditer leurs échecs. La médiation familiale a ouvert cette responsabilité « au nom de l'enfant ». Pour la médiation pénale, l'exercice consiste dans

---

[176] *Médiatrices dans les quartiers fragilisés : le lien*, 1996, cité, p. 35.

l'explication et la prise de conscience de la faute. Enfin, la médiation sociale laisse les individus assumer leurs choix d'intégration en société. Comme le conflit est l'idée la plus mobile qui soit dans un monde universellement conflictuel, la médiation qu'exercent les femmes –relais n'est qu'une répétition de la Grande Médiation du monde. Les modèles économiques et politiques auront beau se succéder ou renaître, les relations humaines sont basées sur le conflit et la concurrence plus que sur l'harmonie et la solidarité. Ce dernier message est *explicitement* un non-dit. La vie continue. La médiation sociale est un vecteur parfait pour l'édification tranquille des masses. Tenons-nous bien, en nous connaissant mieux nous ouvrirons les voies d'une « *compréhension mutuelle* ». Pourquoi ne pas laisser en définitive aux citoyens la possibilité de faire naître d'eux-mêmes leur propre tyrannie plutôt que de l'imposer classiquement *de l'extérieur* ?

d) Théories des lieux, mi – lieux, milieux et autres hors - lieux

L'article bascule régulièrement autour des interventions de personnes extérieures qui s'emparent de la problématique d'intégration à la fois personnelle et de la fonction dans le tissu social. Les médiatrices sont "passives" puisque leur rôle se limite à confirmer ce que les maîtres d'œuvre attendent. La définition est suivie d'un ensemble dirigé par une des notions dominantes de la médiation : le lieu et son balai étrange et complexe autour de l'entre-deux. Cette thématique du lieu s'organise à l'intérieur du basculement des affirmations et des questionnements. Nous l'organisons autour de trois domaines :

→ Le premier est la réflexion théorisante (I). La médiation abordée sous la pratique des femmes – relais pose des questions, fait poser des questions suivies ou pas d'éléments de réponse. Ces questions proviennent majoritairement de cercles extérieurs aux femmes – relais, cercle d'encadrement ou de théoriciens et politiques intéressés par ces

expérimentations (dans notre décompte 2 affirmations et 1 question internes contre 5 affirmations et 4 questions externes).

→ Le second est sous-tendue par la thématique de l'institution (II).

→ Le troisième intègre l'intervention du politique (III).

Le lieu n'apparaît nullement comme un paramètre stable. Il dépend de l'interlocuteur qui en fait usage donc, de l'intention qu'il suit. Il apparaît nécessaire de prendre en compte cette référence du lieu pour comprendre la rhétorique des passages, des passeurs, des relais et autres accompagnateurs et d'en suivre les nuances :

- <u>Lieu</u>

Le lieu est tout d'abord le domaine de l'unité. Il englobe tout et celui-ci se voit donc ce qui est doté de son habitat. Tout a un lieu. L'effet de style se limite à la compréhension de l'interaction du lieu sur ce qu'on y décrit. Il doit ressembler à la terre plate qu'imaginaient nos grands aïeux. Il faut dire que sa rotondité ne changerait ici que sa représentation.

- <u>Mi - lieux</u>

Le lieu primordial est comparé à un autre. La coupure du lieu (lien) originel provoque l'opposition avec son ascendant. C'est presque normal. Nous voyons en cela la vision binaire du monde. Le jour contrarie la nuit, le mal ruine le bien, le blanc trouble le noir. L'un ne se comprend pas sans l'autre et ils se définissent conjointement par la communauté de leur sort :

- Milieu

La coupure du Lieu en deux parties puis en une multitude affirme le besoin de savoir d'où on parle. Un *centre* est choisi pour délivrer la parole transmise. L'appartenance n'a pas meilleure amie que celle qui rassure par la netteté des contours. En d'autres mots, le juste centre est le meilleur des milieux.

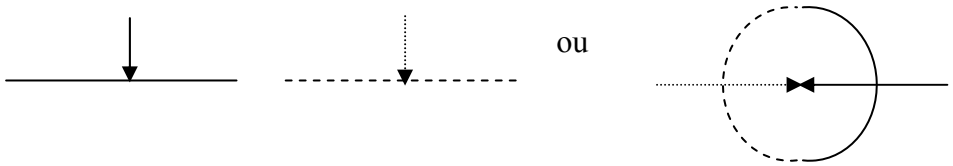

- Hors – lieu

La division possède une consonance commune avec le péché. Le poids de sa faute se lit dans la peine quotidienne. Le hors – lieu est le *rien* qui s'oppose à ce qui est. Il est l'état qui ne ressemble pas à ceux que l'on connaît, le négatif que l'on n'imagine presque pas et qui n'a pas toujours besoin d'être dit, ni même montré. Il n'a donc pas de schéma.

La médiation et le relais agencent, organisent ces différentes connaissances pour qu'elles s'attachent au monde social *travaillé*. La complexité de ce dernier n'est en partie accessible que grâce à ces artifices de la schématisation et ceux de l'interprétation que nous lui donnons.

Le premier volet du lieu théorique est doté de multiples références. La première est temporelle. Sa sûreté, ainsi celle de la réflexion, repose sur son ancienneté. La pratique s'installe dessus comme une génération spontanée du travail social, parfaitement adaptée au contexte de l'époque. Les effets de l'immigration se concentrent ainsi sur « les quartiers d'exil ». Le chômage est important, les besoins d'intégration faramineux.

En 1997 sont pointés quatre obstacles limitant « la légitimité de l'intervention des femmes – relais ». La théorie livrée se complaît à renforcer des stéréotypes qu'il est bien commode d'appeler des préjugés avant qu'ils ne deviennent simplement des délits :

1	- l'appartenance ethnique	/	racisme
2	- l'appartenance territoriale	/	centralisation
3	- le genre (masculin, féminin)	/	sexisme
4	- la déontologie professionnelle	/	liberté individuelle

La pénibilité du chemin d'intégration de ces personnes-là qui assurent de leur bonne volonté par leur pratique du lien social, est due à la couleur de leur peau, à la discrimination attachée à leur quartier, à leur sexe, aux pressions institutionnelles et policières vis à vis des clandestins sans papiers. Précisément entre ces contraintes incompatibles avec un *milieu*, les médiatrices établissent des relais. La médiation joint des incompatibles non pour les solutionner - la propre intégration des médiatrices n'est pas assurée - mais pour rendre acceptable aux yeux des citoyens le fait qu'il n'est pas pensable de mieux faire. La délinquance et l'immigration clandestine se confrontent à la loi et à ses représentants, la misère sociale se heurte à la suffisance des beaux quartiers etc. La relation binaire met côte à côte deux lieux d'opposition. Sur le passage du moins bon côté à l'autre privilégié, se tient *l'obstacle*.

Très schématiquement chaque lieu sera partagé en deux mi – lieux. Chaque partenaire conflictuel se retrouve ainsi comme siège d'une nouvelle division :

<u>Les courses d'obstacles</u>

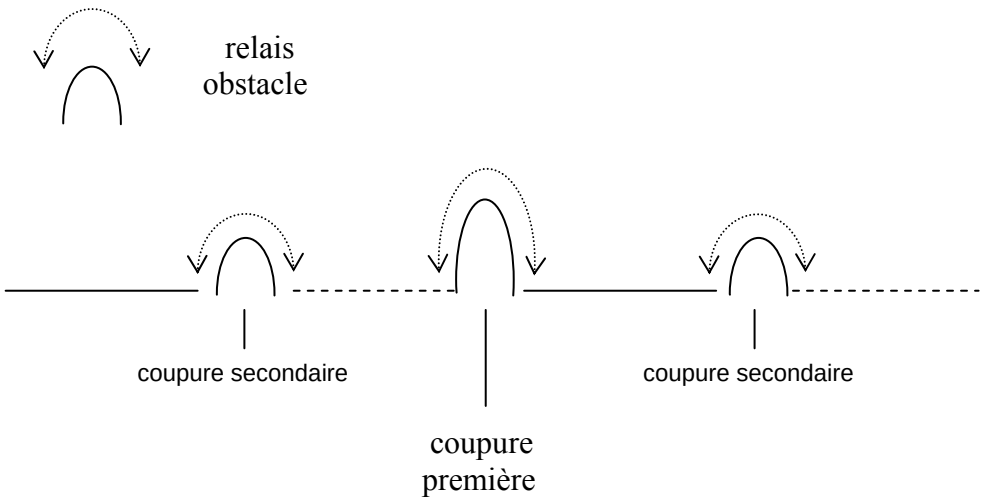

Le premier obstacle est coupé pour former deux mi –lieux oppositionnels, chaque moitié devant un milieu se prêtant à une nouvelle coupure. Ce procédé infini, qui complique le décodage des textes qui nous sont proposés, positionne chaque lieu comme partenaire incontournable de l'argument. Si nous attachons de manière grossière les deux termes d'inclusion et d'exclusion au schéma :

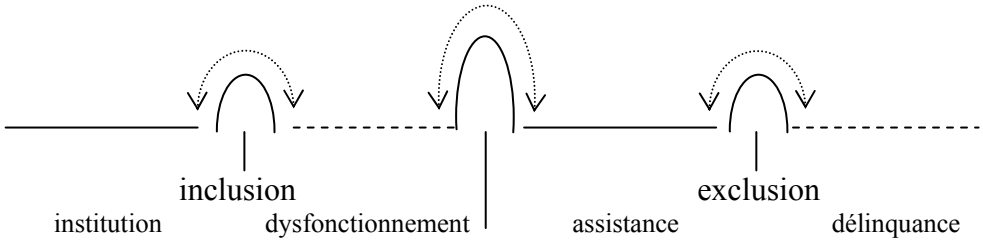

- l'insertion peut être vue comme le lieu où se trouve l'institution. Cette dernière se montre soucieuse d'être à l'écoute et au service de tous les citoyens. Menée par la médiatrice du côté où se tient l'institution (II) et pour parer à ses dysfonctionnements résiduels, la personne médiée se présente comme la moins bien intégrée. Mieux lotie parce qu'attendue dans son rôle, la médiatrice non parfaitement intégrée jouera ici une nouvelle fonction de médiation entre le mieux disant du modèle étatique et le moins mal du modèle de l'exclusion.

- l'exclusion se replie comme lieu de la stigmatisation, l'endroit où le sentiment d'insécurité trouve ses aises, où la délinquance jette des pierres sur la tolérance zéro d'un monde parfait. La médiatrice, comme ce qui nous a été dit de Fanta, y a fait ses classes. Elle se trouve alors intégrée "à l'envers" dans son milieu. L'exclusion intègre ce que l'inclusion appelle les « obstacles ». La « démarche évaluation » (I) livre en ce sens les réponses flatteuses qui laissent augurer d'un avenir qui chante : l'appartenance ethnique est « peu importante », la « proximité » est le premier vecteur d' « efficience », leur statut affirme la qualité de leur relations et les met dans l'obligation de respecter les us locaux avec lesquels la police maintient une certaine distance.

La dialectique proximité / éloignement (bon côté / mauvais côté) trouve un moment de son évolution dans la démarche d'évaluation. Le premier système revient au principe de la subsidiarité. La démarche initiée trouve sa référence dans le cadre de l'Europe (I et III). L'initiative locale fait réaliser des entretiens, ses paroles sont écoutées par ce qui se fait presque de mieux au niveau de la centralisation *décentralisée* mais toujours plus jacobine. De l'autre côté du monstre de puissance, nous retrouvons l'association. Il en va même d'une association d'associations rejointe par d'autres associations. L'association est l'institution du travail social. Si l'institution étatique connaît des dysfonctionnements, l'association connaît des dissolutions et des mutations. Les pôles binaires sont bluffés par l'élasticité des modalités de la réflexion et la plasticité de ses conclusions. Toutes les démarches semblent converger vers le plus pénible des problèmes d'intégration : la reconnaissance.

Tiers vecteur de la contradiction, l'obstacle est concrètement parallèle à la fonction de relais de la médiatrice. Surmonté, il permet le progrès. La médiatrice ne fait ainsi pas passer, comme Charron, les âmes d'une rive à l'autre, elle évite la chute dans des eaux troubles des citoyens qui la sollicitent ou se noie elle-même en tentant de les sauver.

e) Des penseurs de l'action dépassés par des passeurs

Le savoir faire des théoriciens n'a pas besoin d'être tant flatté pour qu'il s'accorde le mérite d'une « reconnaissance statutaire et d'une valorisation des femmes – relais », population qui ne peut pas se révolter parce qu'elle veut jouer le jeu de l'intégration. Pour surmonter la tenace contradiction dans le but de leurs mission, nous noterons que les penseurs de l'action sont dépassés – en localisation physique, puissance intellectuelle et volonté politique – par des passeurs qui leur montrent en retour l'incompétence d'une organisation sociale dont la politique livre tous les individus à une compétition généralisée.
L'intervention du travail social est tolérable si son coût est faible, si son investissement est justifié tant par l'affinage des conditions de la performance

qu'en termes d'image de marque et de bonne conscience. Le modèle de la bonne morale est hérité d'une pensée archaïque qui, au pire, transpire dans un devoir de mémoire aux conséquences anesthésiantes.

La colère n'attend pas l'étalage des faux semblants. Que retenir d'un flot de questions absolument insolubles (« Comment la médiation sociale des « femmes – relais peut-elle s'inscrire dans les métiers de l'intervention sociale » et la suite) ? Rien. Rien qui ne vienne agir au nom clair d'une personne ou d'un collectif en faveur des déshérités de la chance. Que pèsent « les savoirs sociaux » devant « un début de pérennité » qui n'atteindra pas sa fin du fait des contrats solidarité, jeunes, de mission ? Ne sont dessinés et supposés dans les textes que « les contours de cette activité et son articulation avec les autres professions de l'intervention sociale ». C'est normal. La médiation n'a que des contours dont le contenu est la disposition de ceux qui s'y installent. Toutes les formations ne changeront rien à ces données de premier ordre sur l'état du monde de base. Remarquons qu'il s'agit précisément de toujours se défausser sur des perspectives indéfinies, à la limite susceptibles de créer un nouvel appel d'offre sur le marché de la formation continue.

Les sociologues, sauront s'y engouffrer[177]. Comme la lutte des places[178] fait toujours rage, la flatterie se plaît à reconnaître que « ces femmes ne sont pas des subalternes du travail social mais bien plutôt un autre pôle de légitimité ». Le moral des troupes a de quoi être au plus haut, emporté sur une vague habilement médiatrice entre « repli communautariste » et « société de discrimination ». Mais que cela veut-il dire d'autre que nous sommes entré dans une ère de virtualité ? Il est humainement condamnable d'afficher que « l'appartenance au milieu est leur première légitimité » alors qu'il faut admettre que cette appartenance au *milieu* est d'une banalité insondable. Et aussitôt de confirmer le renvoi du travail social aux moins diplômé qui, à l'en croire, seront ceux qui auraient le plus de contacts. L'affection portée aux

---

[177] A défaut d'être appelé au gouvernement à l'image d'AZOUZ BEGAG en 2005 à un poste construit à la mesure d'un sociologue romancier, « ministre délégué à la promotion de l'égalité des chances ». Un intitulé qui s'inscrirait volontiers dans le programme Emplois –jeunes.

[178] V. de GAULEJAC, I. TABOADA LEONETTI, *La lutte des places*, Hommes et Perspectives, 1994.

populations en souffrance est un sûr moyen d'affecter la pensée qui serait susceptible de leur venir en aide. Ici, les tropismes sont bel et bien tristes.

Les politiques ne veulent pas rester sur la réserve par rapport à ce bouillonnement de la vacuité. Si l'Europe est la caution institutionnelle du cadre de l'expérimentation, Martine AUBRY (III) est convoquée au titre de l'expertise de l'intervention politique et de la volonté de l'action sociale. Chantre de « l'entreprise d'insertion », petites entreprises des petites gens reproductrices du modèle libéral d'exclusion, elle aura initié et largement contribué au développement du dispositif emplois – jeunes en 1997.
Un « de ses conseillers » établit une nouvelle passerelle dans la fonction de médiation qui doit permettre de faire « remonter » les discriminations tenaces. Il faudra attendre pour qu'après la maîtrise de celles qui reposent sur la lecture de la couleur de peau et l'adresse de l'éventuelle habitation, celles de l'âge, la compétence, l'expérience, la motivation ou l'envie soient rasées comme d'autre châteaux forts à hauteur d'infamie. La pérennisation des postes de « femmes – relais » passera encore par les sas des emplois aidés tels « adultes – relais » et autres formules pour nommer innommable. La méthode est connue, le problème est ajourné, renvoyé à une potion magique de « formation initiale et continue » par des conseillers dépassés ou trop parfaitement politiques. La médiation n'attend pas cela, les médiateurs risquent d'en pâtir ou d'être obligés de se transformer.
La médiation ne se remettra jamais de cette expérimentation. Sauf si elle possède des qualités qui lui permettent de faire glisser les flots de tension vers d'autres océans d'oubli. De plus, l'opinion publique est oublieuse. La médiation a toute les raisons objectives de muter.

Chapitre III

LES FRONTS SECONDAIRES D'ANALYSE

La progression dans le domaine de la médiation permet de saisir ses principes apparents et observer les fonctions qui se dégagent au fur et à mesure. Une difficulté apparaît dans la séparation, la distinction des logiques binaires dont le premier représentant est le conflit, des logiques ternaires dont la médiation se fait l'étendard. Malgré l'assurance des mots, l'entremêlement, la fusion des deux domaines est plus fréquente que la mise à distance. Le conflit se pose comme une figure complémentaire non exactement symétrique, de la médiation. Premier dans la genèse de la médiation, il est occulté en tant que tel, nié par elle qui apparaît alors souveraine dans notre société.

La définition coutumière du conflit favorise l'idée selon laquelle il existe une sorte de fatalité devant les événements. Elle alimente ensuite une certitude empirique sur le terme qui les qualifie le mieux. En la matière, nous savons bien ce qu'est un conflit, il suffit de le constater. On le voit et, dès lors, il faut faire avec. Le conflit se résume ainsi doublement par nature et en théorie à partir de ce sens construit sur l'apparence et l'immédiat dans une :

Définition première du conflit	opposition entre deux parties, ou une multitude de parties regroupées en deux camps, dont le front se dessine principalement lors d'une crise et du fait de son expression manifeste.

A LES REPERES SPATIO-TEMPORELS DU CONFLIT

Le moment particulier qui lui permet d'être là est relaté par les témoins ou est pris universellement en compte par son résultat objectif. Les bruits, les manifestations, les conséquences d'un conflit sont perceptibles[179]. Ils se livrent à tous nos sens et confirment le mot *conflit* comme responsable causal unique. Ils aboutissent sur ce terme omnipotent qui désigne toutes ses métamorphoses. La polyvalence lui assure son passage avec art de la grande discrétion au tapage débridé, du calme à la violence, de la persuasion à la menace. Tout cela n'a pas en définitive une grande incidence sur sa définition. Le mot est si puissant qu'il demeure celui qui couvre même le mieux des situations les plus discrètes, secrètes, où le front est impalpable, fugace, où causes et manifestations restent personnelles et subjectives. Tout, et un peu de tout lui est en définitive permis, le meilleur et le pire.

a) Continuité de la séparation entre principes et fonctions

En proposant une sortie honorable du conflit, la médiation nous rappelle qu'elle ne sait établir sa culture qu'à partir de la chronologie conflictuelle. Elle s'octroie toutefois plus facilement, de là où elle se trouve, une référence au bon sens, à la morale, à l'éthique[180]. Pour formuler différemment ces affinités électives du principe de la médiation avec celui du conflit, il est possible de se demander ce qu'il adviendrait de la médiation si le conflit était soustrait de sa généalogie. Le conflit ne débouche pas toujours sur une médiation et n'a pas besoin de cette paternité pour être présent. Il est également autonome pour ce qui intéresse son évolution et les techniques de sa conduite. Par la richesse qu'il présente ostensiblement, le conflit est réputé détenir la carte du trésor de

---

[179] La chute du mur de Berlin, l'attentat du 11 septembre 2001 à New-York ont été, par exemple, les événements phares de conflits qui ne se montraient pas en tant que tels.

[180] La référence aux valeurs morales n'est pas l'exclusivité de la médiation. Nombre de conflits, les guerres ne font pas exception, s'entourent de règles, de conventions, de valeurs humanitaires et universelles. Mais elles paraissent plus discutables.

la liberté. La course à laquelle se livrent les hommes pour la posséder nous en fournit l'infinie démonstration.

L'attention doit être attirée sur le fait qu'affirmer une pensée propre, autonome, à la médiation, revient à choisir pour elle certains conflits, parfaitement binaires, afin qu'ils démontrent dans le cours de leur traitement la supériorité d'une logique ternaire. Certes, tous les conflits ne débouchent pas sur une médiation mais la médiation va déjà pouvoir se vanter de saisir celui-ci, moins ou pas du tout celui-là, pour mener à bien une fonction de médiation. Le conflit distingué doit répondre à de nombreux et mystérieux critères pour rendre envisageable une médiation. La manifestation de la violence doit pouvoir être écartée, être suspendue. Les médiateurs s'attachent, nous l'avons vu et y reviendrons, à placer la volonté des individus comme premier de ces critères ou à traduire leur silence en leur sens.

Dans la sémiologie que nous côtoyons, la fonction rend lisible la médiation par le médiateur et son travail. Elle rend tout aussi lisible le conflit au travers ses acteurs et principalement par l'intermédiaire de leurs actes. La fonction du conflit est, pour notre usage médiatisé, lisible sur au moins deux niveaux.

Elle répond d'abord à l'exposition, à la nécessité de visualiser son objet. La fonction du conflit est ensuite de vider l'abcès et de procéder à la réduction ou à la disparition différends. La différence est une procédure d'éveil du conflit entre des acteurs non départagés ou égaux dans leurs revendications incompatibles. A l'échelle sociale, l'expression conflictuelle plus ou moins maîtrisée place les termes d'une catharsis, sorte de régulation des excès mettant en scène les nécessités de dire, d'exprimer, de faire, de vivre malgré ou avec les autres.

Le résultat des résultats est de rendre les faits visibles et accessibles à tous. Les médiateurs affirment que « *la médiation, ça marche* ». Peu importe que les conflits arrivent aussi à ce résultat, avant eux. A moins de les considérer comme leurs nouveaux maîtres.

La redondance du résultat des chocs rejaillit sur le caractère de l'objet qui devient surexposé. Il devient plus que visible, il tombe sous le sens d'une nouvelle nécessité de faire quelque chose ouvrant la voie aux résolutions alternatives des conflits.

La séparation drastique des principes et fonctions entre médiation et conflit assure une évolution cohérente pour le sens commun. De façon synthétique, les fonctions du conflit sont, pour L. COSER[181], d'éviter l'appauvrissement de la créativité ; de renforcer l'identité et la cohésion des groupes en conflit ; de rapprocher les belligérants. Par notre propre formulation, la fonction du conflit est également d'exprimer une impossibilité - à faire, à penser, à subir - rendue concrète par la réaction qu'elle rencontre ou provoque. Le mystère de l'origine demeure, car l'unité éventuelle du conflit et son action unificatrice sur ce qu'il touche, n'auraient pas eu besoin de l'artifice du réel pour être plus intangibles. La médiation évite ce doute en amont puisqu'elle ouvre un nouvel avenir. Ainsi, toute initiative qui revendique un apport ternaire sans plus de nuances reste le plus souvent binaire jusque dans la manière par laquelle elle s'en affirme distincte. Elle est ainsi rarement révolutionnaire.

Le principe n'apparaît qu'au regard de peu de gens. Il tient dans une double élection qui modifie le statut de tel ou tel au regard de tous les autres. Entendons et opposons tel ou tel à *autres* pour retrouver et exposer la dualité primitive du conflit. Nous aurons tel événement, telle personne, tel principe ou telle fonction qui se heurtera dans une relation destructrice ou constructive, de communication ou d'exercice du pouvoir, à tel *autre* événement, telle *autre* personne, tel *autre* principe etc. Cela ne se fait pas n'importe comment. Il y a en effet bien des raisons objectives pour que l'affrontement surgisse, achoppe ou disparaisse. La conjonction des hasards n'en est pas la moindre.

---

[181] Lewis COSER expose dans son ouvrage *Les fonctions du conflit social* , Paris, P.U.F, 1982 (N.-Y 1956) toute la complexité qui revient ainsi à une telle fonction. Pour être saisies, les fonctions du conflit, fortement imbriquées, font l'objet de nombreuses propositions pour les articuler.

L'interprétation, paramètre permanent des histoires que nous faisons même d'un rien, fait son lit sur ce terrain fabuleux couvert par le conflit. A partir de ces éléments d'identification, il nous apporte une contribution théorique de tout premier ordre :

Apport second du conflit	Le conflit illustre la logique binaire et met en place ses pratiques.

Le conflit ouvre un éventail de situations si large qu'il demeure un facteur constant dans l'analyse globale des relations sociales. Elles laissent filtrer des informations qui font comprendre l'afflux des médiations et attribuent à celles-ci son rôle de baume pour une société toujours plus conflictuelle. Le conflit imprègne d'ailleurs, parce que ces temps sont très modernes, la dimension la plus purement individuelle autant que l'expression magistrale de la guerre. L'individualisme adapte la guerre sur la situation de l'individu déchiré, en proie au doute. Il pourra fomenter pour les bonnes raisons qui sont les siennes, la guerre de tous contre tous, quelle que soit la forme qu'elle adopte, politique, militaire, économique ou sociale.

La proportion des effets n'est pas identique, mais au moins un facteur pragmatique commun traverse tout le champ conflictuel. De la simple dissonance cognitive à l'horreur de la violence barbare, les extrêmes connus et méconnus du conflit, ou tout également des conflits, laissent en chacun le goût de l'amertume, de l'incompréhension, de la souffrance ou du désespoir. S'il engage enfin chacun en fonction de ses moyens, il le fait incidemment sur la piste de la défense de chaque vérité personnelle. Cette vérité affûte les tranchants de toute lame de guerre. Il y a *La* vérité, évidente. Puis, il y a toutes les autres.

Monsieur Chirac, Président de la République Française, déclarait lors de l'inauguration du mémorial du martyr juif à Paris le 25 janvier 2005 que « le *négationisme* est un crime contre la vérité historique ». Ce postulat étant partagé puisque rapporté aux éléments que nous connaissons de l'histoire, il reste à nous interroger sur la possibilité, non de la réfuter, mais de savoir si elle enseigne sur le passé, le présent et sur l'avenir. En somme, si l'actualité se fige

sur un devoir de mémoire, l'Histoire peut-elle encore être l'alarme de notre présent ou lui suffit-elle de s'imposer comme vérité intemporelle ?
Ici, les rênes de l'impuissance à contrarier le sort ne dirigent qu'un monde relatif d'évaluations dans un contexte de nécessités tangibles croisées. Rien de permet de dire que de tels horreurs ne se reproduisent pas ni qu'elles ne se reproduiront pas. La force du message se sert ici d'une cause pour en oublier les autres, pour empêcher d'en penser la survenue permanente. Sur le terrain du jugement, le juge est souvent trop bon avec lui-même ou si judicieusement oublieux. L'impossibilité du choix fait naturellement opter pour la médiation jusque dans les idées.

b) La dialectique conflictuelle fondatrice de géométrie spatiale

Dans le but de les effacer, la pensée et les pratiques de la médiation s'ajustent, se posent sur les traces de pas laissées par une dialectique conflictuelle nouée autour de la confrontation de points de vue inconciliables ou par la lutte d'intérêts opposés. Le jeu de reconnaissance – neutralisation - disparition est attesté également lorsque la médiation s'invente un temps et un espace que le conflit ne peut pas ou ne peut plus lui-même offrir.
L'inscription spatio-temporelle du conflit, et par conséquent celle de la médiation, semble découler librement de l'évidence factuelle du conflit. Elle se contente d'une simple apposition de barrières qui simulent tant son début que sa fin. Cette précision temporelle détient une première clef explicative de l'autonomie revendiquée de la médiation en dehors du temps du conflit. La mesure dynamique et circonstanciée des moments qui font éclore le conflit, qui assurent sa forme et qui imposent sa conclusion est infiniment plus complexe que ce que J.-F. SIX affirme :

« L'histoire et l'observation rapide des événements récents de notre époque nous conduisent à cette affirmation : tout conflit a une fin. […] le conflit est appelé à prendre fin d'une manière ou d'une autre car il est coûteux[182]. »

Si un conflit débute et finit absolument, il n'est pas toujours possible de savoir vraiment quand, pourquoi ni comment, en dehors de son coût que, probablement, la médiation tente d'amenuiser. L'imprécision nous permet de poser ici une alternative qu'il faut dépasser pour saisir l'espace intégral tissé par les deux dimensions du conflit et de la médiation :

→ Soit le conflit s'exprime sur un espace et un temps qui font sa définition. Ces deux paramètres conduisent à admettre l'autonomie du conflit s'ils assurent la séparation avec les autres temps avant lui, autour de lui et après lui, l'éloignement avec les espaces contigus et les trajectoires parallèles. Dans cette condition, chaque conflit apparaît original. Il faut alors admettre que son environnement même lui appartient en propre et à nul autre. La figure imposée proche de l'autonomie pure du conflit ne rejette pas pour autant son analyse selon une échelle synchronique. La prudence veut en effet que l'affirmation de la singularité d'un conflit exige sa comparaison avec d'autres[183].

→ Soit de sa place particulière, le conflit assure une liaison entre des espaces et des temps liés par une suite géométrique et chronologique dont ils partagent un commun dénominateur : le principe conflictuel général. Il peut investir des lieux et des moments différents parce que l'histoire les reconnaîtra ainsi. Ce travail de constitution historique amène à considérer les conflits comme les maillons d'une chaîne. Chaque élément est indépendant mais offre en lien avec d'autres une utilité supplémentaire d'ordre pédagogique et sa leçon se voudra plus universelle : Lorsque le conflit est là, il faut savoir quoi faire avec. S'il n'y est pas encore, il faut l'éviter.

---

[182] H. TOUZARD, *La médiation et la résolution des conflits*, Paris, P.U.F., coll. Psychologie d'aujourd'hui, 1977, p. 83.

[183] On se trouvera alors devant une nouvelle alternative posée par exemple entre le soutien soit du point de vue d'Alain Touraine pour qui les événements de 1995 n'ont pas le caractère d'un mouvement social, soit de celui des militants « engagés » pour qui cette période possédait le potentiel d'un mouvement révolutionnaire.

Interprétée sous les feux médiatiques et officiels, l'histoire relate la terrible fatalité des événements contre lesquels on ne peut presque rien. Il s'agit de séparer maintenant ce qui se tient sous notre pouvoir de ce qui n'en relève pas. Après l'apparente facilité de la proposition, est-il aussi important de choisir qu'on aime à le dire ?

Allumer une bougie sur la fenêtre de son balcon en hommage aux victimes d'un drame, donner un euro pour aider les sinistrés d'un cataclysme, est-il le signe manifeste d'une action de solidarité ?

Faire de son mieux est bien, mais n'est pas le Bien et, le serait-ce, la question ne serait pas résolue. Réduire la question de la solidarité à une mesure revient à considérer soluble celle qui interroge la constitution d'une humanité. Tenter ne se confond pourtant pas avec finir. Les faits sont tenaces. Ils rendent l'histoire vraie et entretiennent la certitude bâtie autour du conflit devenu terme générique au fil du temps. Leurs objurgations sont telles qu'il est possible d'y suivre des modalités concrètes d'apprentissages culturels et d'y déceler les traits caractéristiques du déterminisme social. Les conditions étant posées, le phénomène ne peut pas ne pas se produire. La question de la crédibilité de l'inventaire et de son intention reste ouverte. A cet endroit, le conflit devient un formidable moteur dans la compréhension humaine. Le dressage pédagogique tient ainsi ses lettres d'or entre le bâton et le miel.

Les faits certifiés par l'histoire laissent livrer la troisième contribution du conflit qui éclaire puissamment la perception de la médiation :

Troisième apport du conflit	Le conflit valide les premiers repères temporels et matériels proposés par l'histoire.

Pour le fait, remarquons que rien ni personne ne conteste l'existence même du conflit en tant que tel. Le constat fait aveu de l'impatiente attente de sa neutralisation. Plus le conflit est résolu, plus l'affirmation de la possibilité de sa fin s'approche, tente de s'approcher du moment où il éclate. Là toujours, la tentation est grande de confondre la médiation avec la capacité d'absorption "immédiate" du conflit. Si l'on prie pour que son idée même devienne une incongruité, c'est pour que tout un ensemble social sache retrouver sa religion,

son lien, sur le prie-Dieu d'événements tragiques, situés ailleurs ou qui le touchent au cœur. L'histoire ne résout pas les conflits mais les recycle.

Suivi de la médiation, le sens de lecture de sa constitution va à rebours du temps qui va. Les faits font l'histoire qui, affranchie, certifie le conflit en amont et les conséquences qu'il entraîne. La répétition des faits ne modifie guère cet ordre. Le brouillage qui fait alors norme, peut n'être que le résultat de l'insuffisance du discernement humain[184]. Il est un indice supplémentaire de la raison qui le pousse médiocrement sur la voie de la transcendance. La paternité des faits doit pouvoir alors être réexpédiée au ciel. Quant au conflit, ici-bas, il n'a pas besoin d'exister pour être, même si sont niées ses raisons d'être. Le jeu des retournements est désormais sans fin.

c) Géométrie de l'espace conflictuel

En contribuant tous les deux à une morale du conflit qui n'en finirait pas, les repères synchroniques et diachroniques inventent une géométrie capable de relater l'aventure sociale perpétuelle. De la concorde née de la discorde, ils extraient l'élément dont la conscience sociale apprend à tenir compte. Cette finalité est équivalente entre les deux axes, même si les modalités de la construction diffèrent en fonction du poids accordé aux circonstances. La discorde doit bien avoir un début. Peut-être celui-ci était-il la concorde, signal de départ d'une logique de la pureté originelle retrouvée ? Peut-être est-il une vérité simple des êtres humains qui se construisent par la revendication et espèrent, en elle, l'amélioration de la vie.
La succession des conflits se dispose "naturellement" sur un axe horizontal, comme ils émaillent l'histoire. Quelque chose du premier conflit se transmet au second qui saura nourrir le suivant etc. Ces conflits partagent de cette manière un principe commun, c'est-à-dire cette chose qui fait que le conflit mérite et

[184] La célébration des vertus de l'apprentissage tout au long de la vie, relate une double médiation. Il y a le fait et l'usage idéologique qui en est fait. L'écrasante puissance de ces dernières ne fait pas oublier que l'information n'est elle-même qu'une médiation de plus.

transmet son nom dans le temps. Cet aspect-là est impliqué directement dans notre problématique sur la médiation.

Repères synchroniques et diachroniques du conflit

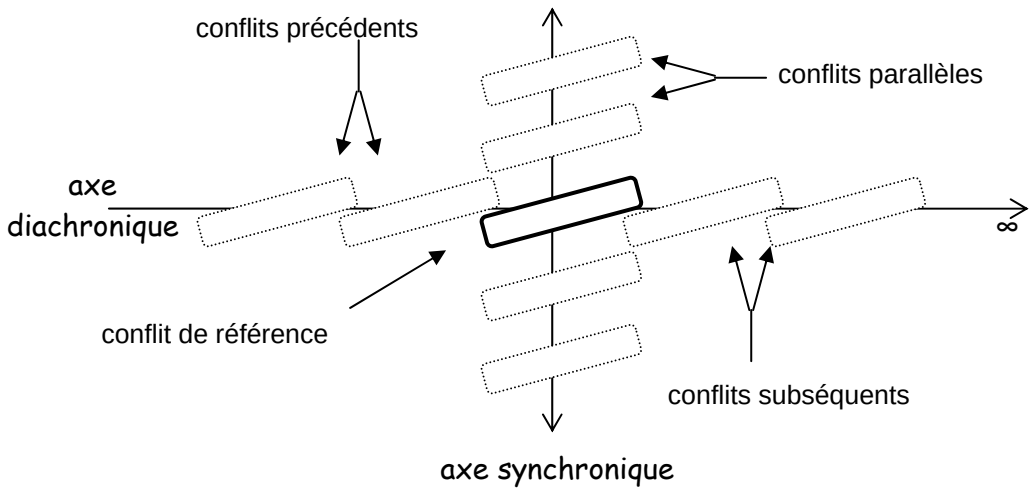

La référence au “conflit” mentionne un phénomène que l’on estime remarquable, sous certains de ses traits. Elle entre aisément sur ce double axe orthonormé. L’infinité (∞) du temps qui se déroule se lit tout aussi infiniment sur l’instant “t”. L’axe synchronique est alors celui du moment arrêté qui permet la lecture et le saisissement de l’information. Le conflit central, celui dont on part, s’enchaîne donc doublement sur la durée et sur l’instant. C’est par rapport au centre de référence, qu’un conflit entre voisins est rapporté à un contexte particulier d’un environnement difficile, à une situation de problèmes personnels, à un contexte de chômage etc. Les conflits parallèles, concomitants, sont parfois une doublure du *même*, une répétition qui rend la même chose simplement plus insupportable. Sur le conflit central aboutit une série de l’histoire. A partir de lui, le monde changera.

S’il voulait être complet, le schéma proposé serait un capharnaüm inextricable. Le repère qu’il propose sert principalement à mettre en place une procédure visant à suivre, à pister, ce qui fait l’environnement d’un conflit et tout

particulièrement tous ces conflits collatéraux, imbriqués, qu'il tient par la main et qui sont oubliés tant par stratégie que par raison pratique.
La mécanique mise en place par la (les) continuité(s) conflictuelle(s) influence la médiation qui sait tirer son inspiration de cette florissante constance.

Une des conséquences du choix du terme conflit pour qualifier les moments du social, est de positionner celui-ci à l'intérieur d'autres temps crédibles, ou dont l'accumulation finit par conduire au réel. Les passages d'un axe à l'autre sont parfaitement acceptables ou, selon chaque manière de voir, absolument impossibles à empêcher. Pourtant l'acte fondateur du conflit, sa verbalisation plus ou moins formelle, n'a pas encore trouvé sa place.
La nécessité de constituer le conflit en tant que tel, qui permet notablement de le transformer en information, nous propose un refuge providentiel pour observer et nommer le cours des choses :.

« L'indifférenciation ''primordiale'', le chaos ''originel'' ont souvent un caractère fortement conflictuel. Les indistincts ne cessent de se battre pour se distinguer les uns des autres. (…) Tout commence toujours par une bataille interminable, indécidable, des dieux et des démons qui se ressemblent tellement qu'on ne peut pas les distinguer. C'est toujours, en somme, la mauvaise réciprocité trop rapide et visible qui uniformise les comportements dans les grandes crises sociales susceptibles de déclencher les persécutions collectives. L'indifférencié n'est qu'une traduction partiellement mythique de cet état de choses[185]. »

La logique du conflit émerge ainsi de l'éther social primordial et il l'ordonne selon le sens de l'histoire faite et lue par tous. Nul n'est en effet censé ignorer sa loi. Cette loi tente d'oublier d'autres raisons supposées de sa légitimité, elles aussi originelles. L'émancipation du monde social du giron protecteur des dieux est "consommée" par l'acte cannibale de Chronos sur ses enfants ou scellée par le meurtre d'Abel par son frère Caïn. La poétique mythique (en)chante les figures remarquables de la fraîche société humaine et la nourrit de nuances infernales. Après l'horreur que la nature a du vide, ce que nous faisons particulièrement ensemble, s'observe étonnamment à partir de la

[185] René GIRARD, *Le bouc émissaire*, Paris, Editions Grasset et Fasquelle, 1982, Le Livre de poche, p 49.

distinction délicate sise entre tuer et assassiner. Nous comprenons mieux pourquoi la non-violence se montre tellement impérieuse, si insistante.

Le schéma suivant reprend et saisit les apports de la définition du conflit et tente de représenter de façon simple ce que peut être le cours normal des choses (Temps 1). Cette phase va constituer un premier pôle de normalité et fonder la culture de chacun des protagonistes. Il n'y a pas de parti pris à prendre, pas encore ou le moins possible. Chacun voit et compose en effet dans cette préhistoire sa vérité constituante.

Le nom et la forme du cours des choses

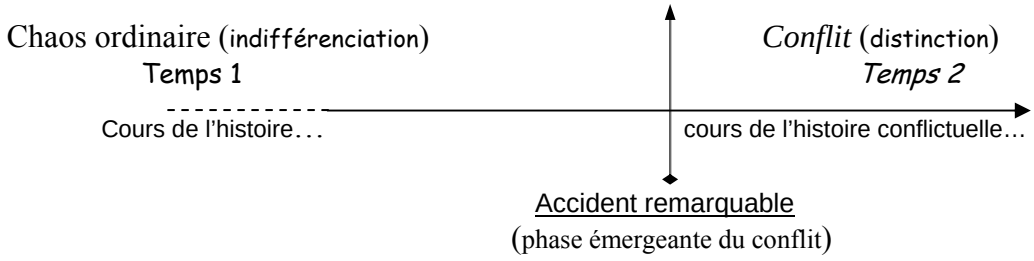

L'accident survient dans un paysage monocorde. Il réveille l'inquiétant néant qui ne mériterait pas même qu'on pense à lui. Selon sa culture, l'humanité aborde l'histoire comme une suite linéaire et définit ses événements, conflictuels ou non, entre un début et une fin ou les place sous les recommandations de quelques volontés divines, de quelques fatalités insaisissables. L'histoire exige son tempo et veut sa fin.

A l'instar de toutes les fins, la fin de l'histoire[186] ne fait qu'annoncer la fin de cette déjà ancienne histoire-là. Le moteur du déroulement de cette histoire, est principalement des luttes, celles des classes selon l'impulsion marxiste, ou selon la pensée utilitariste, celles posée par le sens commun, c'est-à-dire issu

[186] *La fin de l'histoire* qu'évoque Francis FUKUYAMA n'est pas celle qui signe les temps derniers, mais celle qui en a fini de se chercher dans les affres de l'économie et de la politique.

d'un savoir communautaire où la nécessité « constitue un monde harmonieux et rassurant, où tout a une réponse avant même que les questions se posent. »[187]

Le second pôle du conflit peut être constitué à partir de l'événement de rupture de cette normalité et sa suite réactionnelle (*Temps 2*). A partir de là, rien ne sera plus vraiment comme avant. Mais ce trait de génie ne cesse pas d'avoir les mêmes effets. Notre vision des termes du temps ne se limite pas à jouer deux fois par an avec l'heure solaire. Elle est limitée parce qu'elle se soumet elle-même au temps et à ses effets paradoxaux. Le moment où se produit « l'accident remarquable » correspond à un acte de naissance du conflit. L'histoire, en ne s'occupant de rien, aurait pu suivre un cours normal. L'air de rien, son cours court toujours mais nous le nommons pour montrer accessoirement le désir d'emprise sur lui. Nous allons faire porter au Temps 1 le rôle de premier pôle du conflit. Le Temps 2 tiendra le second. Le contenu polémique du contenu du conflit n'est pas retenu. Notre posture théorique nous permet de dire que rien ne disposait ces deux temps à se confronter, à s'opposer. L'impondérable, lui, l'a fait.

Le temps est le miroir du conflit. Il s'y constitue et évolue dans son giron. Le parallèle avec l'histoire des humains veut que nous ne saurions séparer temps et conflit. Si l'on décide de suivre la logique binaire adossée au conflit, il est intéressant d'envisager une de ses applications. A partir de l'accident remarquable naît pour toujours le temps du conflit, c'est-à-dire sa possibilité sans cesse renouvelée. Si la mythologie a besoin des ressources de la métaphore, chaque actualité se contente de reproduire ses leçons bien (ou mal) apprises. Elle tente de nous dire qu'avant le conflit déstabilisant, le temps était stable. Le conflit déstabilise le temps uniforme et lui instille son instabilité. Le schéma suivant développe l'intégration de deux temps conflictuels en un seul.

---

[187] M. BENASAYAG ; E. CHARLTON, *Cette douce certitude du pire*, Paris, Editions La Découverte, 1991, p. 28.

Premiers moments d'intégration du conflit

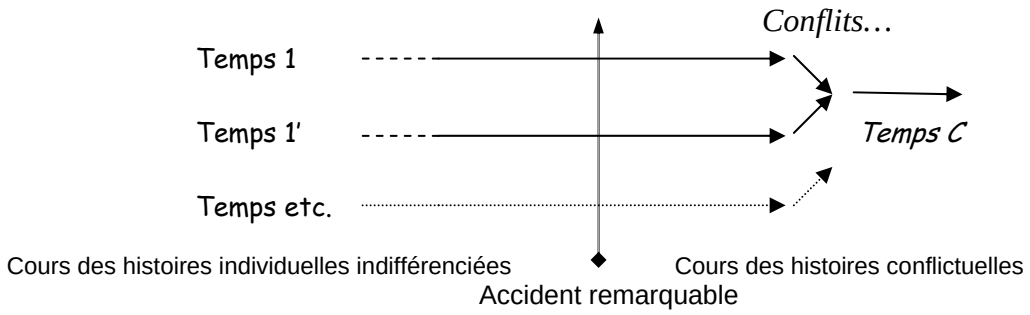

Pour deux personnes au moins, chacune située dans son temps original respectif 1 ou 1', le temps va devenir commun. Est advenu le temps du conflit (*Temps C*), après la survenue d'un accident remarquable. Ainsi, le temps qui est devenu celui du conflit devient distinct des autres temps. Il possède la clef de sa lecture et celle de sa fin, c'est-à-dire qu'il retourne accompagner à ce moment-là le cours normal des choses. Si les protagonistes sont réunis par ce temps intégrant, ils peuvent poursuivre le mieux possible un temps post accidentel ressemblant à leurs temps originels. Auquel cas, nous retrouvons côte à côte, ou en parallèle, les Temps 2, 2' et le Temps C. La mise à disposition infinie d'un présent, tout comme l'invention perpétuelle du temps qui convient le mieux à son espérance relèvent du mythe.

De toute façon, toute sortie d'un conflit ouvre sa place *au suivant*. La gestion des espaces, en dehors d'une maîtrise du vocabulaire, politique par exemple et pour des fins particulières, fait de même. Jeux de temps et d'espaces présentent encore la ressource transcendantale comme une troisième voie indispensable entre possible et impossible.

d) Le temps et la place du conflit

Les derniers schémas inscrivent le conflit dans une suite temporelle. Ils soulignent et rappellent l'importance des rapports au temps et à l'espace dans son analyse. Avec eux, nous imaginons la construction de deux questions d'apparence simples : quel est le temps du conflit, où est sa place ? et revenons sur l'imbrication des repères synchroniques et diachroniques. Tout cela nourrit de conséquentes questions. Une des plus délicates consiste à savoir si temps et espace suffisent à constituer le conflit en la forme ou, sous un autre angle, si l'affirmation d'un temps et d'un espace accrédite la vérité du conflit. En amont, l'interrogation sur le temps et l'espace la possibilité ravive les limites de notre langage. Elle affaiblit la conquête du sens de celui-ci et des mots qui le disent[188].

Les espaces interstitiels offrent une issue à l'agoraphobie naissante. L'observation des mécanismes d'accrochage des conflits montre un système de division de la chaîne du temps. Si elle ne laisse pas supposer imaginer que l'ère de sa maîtrise est advenue, la description de ces liens renforce l'importance du traitement sociologique de la perception du conflit par tous ses différents acteurs parmi lesquels se trouvent bien sûr les médiateurs.

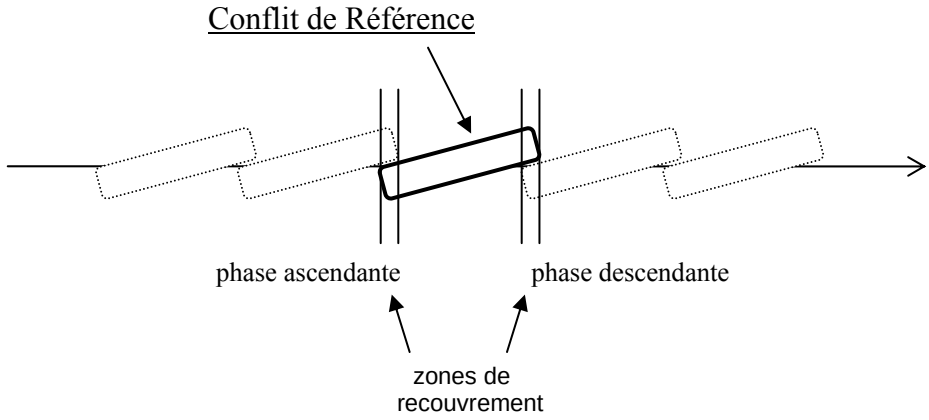

[188] Les propres limites de notre langages, que nous estimons de loin, ne peuvent que trouver référence auprès de la pensée de WITTGENSTEIN dont la portée est éclairée par Pierre HADOT in *WITTGENSTEIN et les limites du langage*, Paris, Librairie Philosophique J. Vrin, 2005. Pour ne retenir qu'elle, nous faisons donc « nôtre » la proposition 5.6 : « Les limites de mon langage signifient les limites de mon monde. » Le terme "Univers" (p. 29) était le "Monde" (sq.) qui suivait. Nous préférons la seconde proposition, laissant la première pour plus tard.

→ Première hypothèse de lecture : Conflit autonome

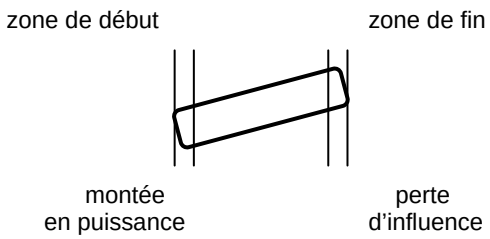

Le conflit de Référence porte les attributs à la fois d'entité et d'unité. La première suppose que l'existence du conflit dépasse le seul arrimage conceptuel. Pour que les définitions géométrique et historique du conflit soient "indiscutables", l'idée doit céder une part d'abstraction pour acquérir en partie la suffisance des faits. Ces derniers sont rassemblés pour rendre le conflit perceptible par le commun des mortels et pour qu'il soit appréhendé comme un tout fermé ou une entité. La construction d'une science du conflit, le développement de stratégies autour de sa gestion, de son contrôle et de sa maîtrise corroborent l'emprise constante du concept sur le conflit. La réalité qui lui est aimablement prêtée ne l'est ni par n'importe qui, ni pour faire n'importe quoi. La considération du conflit comme structure autonome ouvre la porte à une perspective fortement hiérarchisée des valeurs.

La mise à disposition du conflit comme "objet" permet à l'Histoire d'effectuer un travail de sécularisation du passé. Rétroactivement validé, le passé modélise une lecture des événements du présent. Grâce à ce décalage entre pensée et fait, le passé est également attendu pour certifier le présent en tant que tel, sans même que ses événements n'aient eus à être pondérés par le docte regard de l'histoire. Quant au futur, il est laissé aux bons soins des politiques par le même procédé.

L'unité laisse la sociologie saisir le conflit *comme une chose*. L'objet pèse son poids et il est en ce cas impossible de douter de lui. Il s'inscrit dans l'espace et joue sur l'utilité qui est la sienne. L'utilité n'est pas celle des événements ou de leurs conséquences mais de l'usage de l'autorité factuelle du conflit. Il se plie quasiment aux mêmes lois qu'édictent les sciences dures. La réalité des faits,

prouvés sans débat, impose le même conflit à tous. Il induit sans ménagements que son contrôle et sa régulation se répercutent sur celles du monde social. Sa puissance repose sur une interprétation de l'unité du conflit par un seul de ses aspects. Alors même qu'ils sont immensément différents, ce retour à l'impératif remet en cause l'unité présentée par la conceptualisation. L'admissibilité de la vulnérabilité de l'unité du conflit dépend de l'acceptation de l'activisme idéologique fondé sur la nécessité du doute et la défense de son utilité.

Les zones interstitielles de début et de fin se justifient au regard de l'étalement des indices qui fabriquent le conflit. Le conflit ne se forme et ne disparaît pas en un clin d'œil. De le même manière, les informations qui nous en parviennent, pour ou contre lui ou pour sa résolution, mettent un certain temps à se constituer. Cette mise en récit renforce "l'autonomisation" du conflit. Elle apporte le délai nécessaire, renouvelé selon la demande, pour son installation confortable dans le flot énorme de la production de l'histoire informative du monde.

L'autonomie construite par ces usages du temps matérialisé par l'aventure du conflit trouve le soutien d'une surexposition de certains faits. Rendre un conflit autonome équivaut à l'isoler artificiellement. Les réponses qui lui sont apportées seront ainsi opportunément revêtues des qualités de spécificité[189], de spécialisation, de pertinence ou de performance. En somme, tous les efforts présentés devant le conflit pour le singulariser se "potentialisent" face à d'autres efforts qui n'avaient pas obligatoirement cette finalité. Il est ainsi possible de situer des conflits à la frontière d'un conflit réputé autonome. Selon la réussite des choix idéologiques, politiques ou stratégiques, ces conflits périphériques se retrouveront en dedans ou en dehors, d'un côté ou de l'autre de la frontière fatidique. Leurs arguments seront considérés soit distincts,

[189] Dès qu'une réponse est présentée « au cas par cas », véritable antithèse de la démocratie, elle découpe l'unité du conflit qui fait accessoirement l'unité des personnes qui le portent. Cela permet évidemment de ne pas répondre au conflit globalement mais à un seul, et à coup très sûr, différemment par rapport à un autre. Il n'y a plus bien loin pour ne plus y répondre du tout. Cette astuce terrible est particulièrement utilisée pour les problèmes de logement ou des régularisations de personnes entrées clandestinement en France. Tous n'en auront pas. Alors…

hétérogènes, soit similaires, amalgamés, confondus. Tout est possible parce que rien ne l'interdit, rien ni personne n'a les moyens de l'interdire.

C'est en quelque sorte un juste retour des choses. Simplifié dans l'unité pour faire des lois, le social recouvre ici un espace de liberté et d'insoumission à la faveur de ce retour vers la complexité. Perçu comme facteur de division et de camouflage, cette complexité peut *a contrario* servir des finalités politiques *par la force des choses* "totalisantes", avant de devenir des politiques "totalitaires". Le lien entre totalité et totalitaire ne peut être établit directement au nom d'invariants historiques ou de déterminismes absolus comme le laissent entendre les tenants du libéralisme économique lorsque parvient jusqu'à eux l'impression d'une contestation de la manière de conduire le monde.

→ Seconde hypothèse de lecture : <u>Conflit innovant</u>

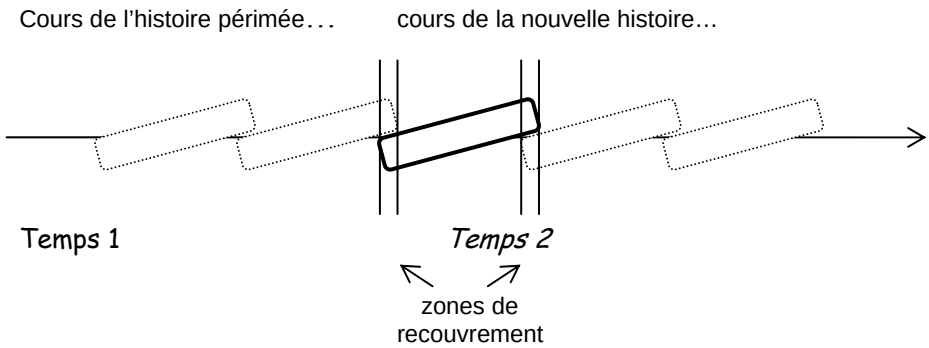

La thèse optimiste du retour à la liberté se fait jour lors d'évolutions rapportées à un événement conflictuel marquant ou à un progrès technique, focalisé sur un nom propre reversé au commun. Apparemment autonome, le conflit prend la substance de ce qu'il apporte de visible, l'innovation. Il n'est pas plus légitime de nier sa capacité à renouveler l'espace, les arbres repoussent après la bataille, que d'occulter son capacité à dynamiser les futur bons prodigieux du progrès. La logique sous-tendue par le conflit innovant est d'en finir avec l'archaïsme, "l'immobilisme". Toutes les révolutions "progressistes" médiatisent la chaîne des soumissions technologiques, économiques et politiques qu'exige le progrès pour rester présent parmi nous à la hauteur d'un lien social extraordinaire.

Avant de ternir l'éclat du progressisme en brandissant la menace réactionnaire, prenons soin de noter que ces termes jouent sur une grande latitude de valeurs. L'un peut être l'autre quand un temps remplace le premier. Symbole pour eux-mêmes, ils n'expliquent que l'ampleur du domaine de la relativité.

Le conflit innovant répond à l'attente d'une production nouvelle. Il suit l'injonction, refoulée, intériorisée ou brandie de la *tabula rasa*. Il s'efforce de la regarnir avec ce qu'il trouve. Son temps s'insinue dans la faille du temps brisé. Laissant tomber dans les fosses de l'oubli le corps du temps assassiné, il impose le sien et l'habille de la nouvelle histoire qui désormais l'accompagne. Les acteurs de ce conflit innovant auront vu à partir de l'accident remarquable leurs temps respectifs s'amalgamer et devenir unique pour s'affirmer innovant par nécessité. Si le conflit est souvent porteur d'innovation, celle-ci est inversement largement porteuse de conflit. L'image générale du cours de l'histoire conflictuelle innovante épouse au mieux les brisures de son sol géologique et utilise parfaitement le signalement des accidents de sa généalogie.
La date dépassée, il ne reste que la poubelle (de l'histoire) ou le festin des pauvres.

→ Troisième hypothèse de lecture : <u>Conflit intégrateur</u>

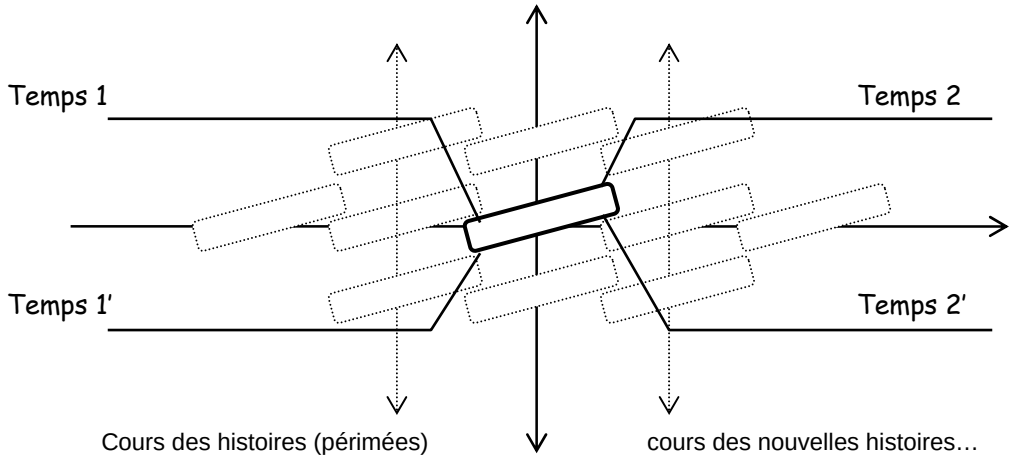

Les deux temps anodins que sont les Temps 1 et Temps 1' (ils peuvent être aussi nombreux que les circonstances le décident) parallèles au cours normal de l'histoire, voient leurs trajets happés par le conflit[190].
Le temps du conflit devient ainsi extraordinaire. Au-delà de son aspect spectaculaire, et accessoirement innovant, il joue le passionnant rôle d'intégrateur. L'intégration conforte les partenaires réunis pour l'occasion dans l'idée de l'utilité de leurs actions quelles que soient ses qualités. Le pouvoir d'analyse de ce type de conflit s'exerce avec prédilection sur le terrain du travail social. Tout intervenant de ce champ souhaite proposer et rétablir un temps commun entre exclus et inclus. Positionné à partir du temps, le temps du conflit n'a lui aussi qu'un temps. L'urgence conflictuelle exige donc pour l'institution de sortir au mieux et au plus vite du conflit.

Cet impératif bouillonnant et autoproducteur laisse apparaître de façon crue un temps intermédiaire, temps retrouvé qui n'a pas été perdu. Le temps de l'institution démontre la réalité de l'absence de moyens des artisans du lien social, les humains médecins des fractures. Si le lien n'était pas, sa réparation ne serait pas à l'ordre du jour, s'il n'avait pas été abîmé non plus. Le temps est seulement nommé, distingué à partir d'un accident pour en faire un temps de réparation. Après l'action, il s'agira de retrouver le temps d'avant mais incrémenté d'une valeur ajoutée. La norme, qui est aussi celle du travail social, est encore plus valide lorsqu'elle est retrouvée, réhabilitée, *ressuscitée*.

L'exercice du travail social se porte plus volontiers à partir de constats factuels, des aides sociales financières, un soutien psychologique adéquat par exemple, que sur des nominations temporelles et spatiales intellectuelles absconses. Aux mécanismes qui articulent celles-ci répondent en écho l'espace et le temps qui font l'univers des gens. La bataille pour « être » se livre sur bien des fronts. Si, pour les connaître en bonne part, tous les aspects conflictuels qui émaillent l'existence ne sont heureusement pas toujours vécus comme fusionnés, qu'ils

---

[190] Le nombre des lignes de Temps est limité a deux pour des raisons d'encombrement. Il ne l'est nullement dans la réalité comme le suggèrent d'ailleurs la ligne intermédiaire et les colonnes droite et gauche.

« n'arrivent pas tous en même temps », il demeure que le paysage conflictuel foisonnant possède cette qualité de se montrer tel qu'il est, unique, précis alors qu'il est empreint d'histoire(s), d'antécédents, de risques et de calculs. Tous ces paramètres sont eux aussi source de conflits. Le conflit se sépare, se détache du flux social mais en fait, il le constitue. Il intègre ses composantes les plus variées. Cette puissance d'intégration est exceptionnelle et nous font postuler que si la médiation tente de profiter de cette puissance, elle ne peut l'égaler. Au plus lui apporte-t-elle un vocabulaire plus sibyllin.

Les zones de recouvrement méritent pleinement leur synonymie avec l'entre-deux, l'interstice, termes de l'informe neutralisé par la médiation. Ces espaces attirent l'attention comme si l'on craignait d'eux que surgissent les débordements. L'analyse la plus poussée du conflit indique peut-être que les phénomènes primordiaux se déroulent dans le secret des limites, des bords, dans des zones d'incertitude. Tes mots nous permettent sans doute de comprendre la même chose. Ce lien qui nous unit n'empêche pas que les processus conflictuels sont à la fois compréhensibles tout en conservant tout ou partie de leurs zones de mystère. Tout se passe donc là. Toute fonction d'intégration du conflit joue à plein sur tous les facteurs de désintégration qui l'enclenchent. La dialectique est *le* maître du monde.
Le conflit rapproche ceux qu'il désunit, réunit ceux qu'il déchire, rassure ceux qui craignent, rend ignorant ceux qui savent. Il intègre les mots, l'innovation et l'archaïsme, le réalisme et l'utopie. Il intègre la contradiction elle-même. Il reste que la verbalisation du conflit de l'exclusion lève rarement la frontière absolue que représente l'inaccessible toit pour un sans-abri.

B L'IRRESISTIBLE ASCENSION DU TIERS

Les capacités d'intégration du conflit se sont manifestées à partir de la représentation du temps et de l'espace. Le conflit repose sur un lieu et un temps entre-deux, mis entre parenthèses selon la proposition de M. HEIDEGGER dans *L'Etre et le Temps*. Ces conditions sont favorables à la naissance des acteurs dans le conflit ou encore, à leur (*re*)naissance. L'extraordinaire mouvance de la situation conflictuelle milite en faveur d'un pouvoir d'intégration jouant sur de multiples facteurs. Cette résultante d'intégration infléchit singulièrement la manière d'appréhender la *vérité binaire du conflit*. Les faits, les termes, les volontés, les interprétations que tout oppose, qui sont contradictoires ou simplement polémiques conservent toujours une part filante d'accord. Si la géographie sociale conforte l'installation des pôles du conflit en deux systèmes, elle doit réintégrer l'humain dans un rôle privilégié qui lui revient de droit pour une constitution sociologique. Il est temps de retrouver le tiers.

a) Esquisses d'une (*re*)naissance du social

L'abstraction nécessaire pour extraire la fonction captatrice du conflit – phénomène déjà mentionné pour la médiation mais dont les ressorts puisent dans les ressources métaphysiques – n'empêche pas de retrouver ses faits et méfaits qui permettent de dégager son faisceau d'ingrédients constitutifs. Les destins se croisent dans cet espace, au meilleur ou au moins bon moment selon que l'on s'intéresse plus au conflit comme chose qu'à ses semblables.

La représentation schématique du conflit de référence s'ouvre maintenant pour les accueillir. Avec la rotation opérée sur l'optique, l'unité est devenue le double des partenaires du conflit. A l'intérieur de ce doublon, en fonction des implications, se tapissent tous les motifs, toutes la raisons, tous les hasards qui animent le conflit. Telle une corne d'abondance, l'énergie infinie de son moteur s'y déploie.

Schéma général d'un conflit

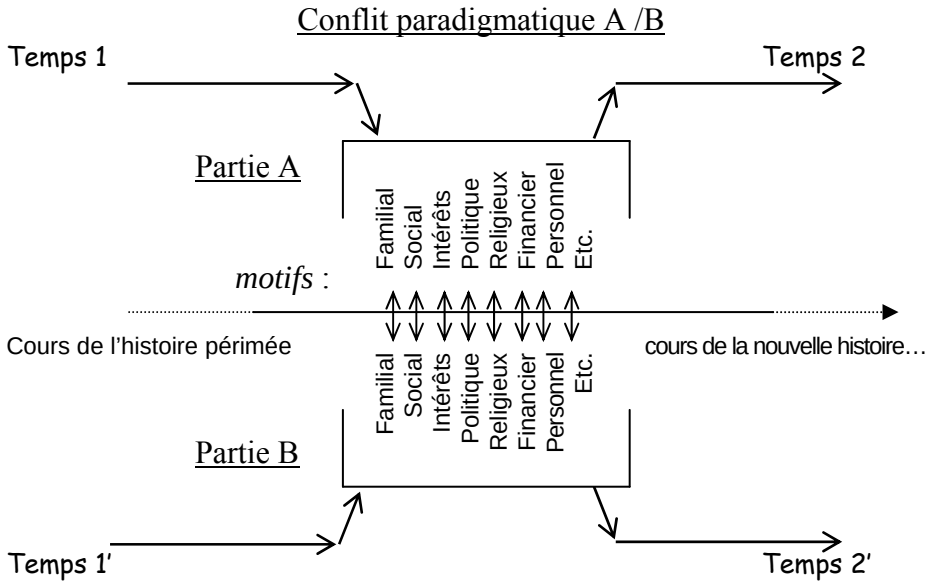

La lecture du schéma s'appuie sur le rapport intégrant du conflit. Les Temps 1 et 1' supportent les évolutions de deux personnes, physiques ou morales, qui deviendront les acteurs archétypiques du conflit originel A contre B.

Le conflit les intègre en un Temps C, conformément aux propositions développées par la géométrie de l'espace conflictuel[191]. Leur lieu commun se tient sur ce front où s'alignent, comme les canons d'un navire, les motifs de chaque partie l'une contre l'autre. *Tel* argument s'oppose à *tel* autre, *tel* fer se croise avec *tel* autre. Le feu de la complexité faisant rage, nous observons maintenant que les limites du conflit s'ouvrent pour accueillir tout ce tumulte.
L'analyse diachronique, pour être complète, devient *en même temps* synchronique. Le conflit joue son rôle intégrateur sur tous les fronts. Dans cette multitude cernée, énoncer une définition en un seul trait, un seul jet, revient à lui attribuer un tel degré d'autonomie qu'elle serait dessaisie de tout sens.

[191] Se reporter au § a) Géométrie de l'espace conflictuel, p 135 et suivantes.

En suivant le paradoxe d'Olson, tout le monde, acteurs directs du conflit ou non, peut voir la nouveauté produite par le conflit innovant mise à sa disposition même s'il ne fait guère d'efforts pour l'obtenir. A chaque pas fait en direction d'une définition, le conflit oblige à faire un pas de côté. L'écho de la rumeur du monde qui cadence tous ces déplacements laisse voir en eux les pas simples d'une danse universelle. Puisque toute production du conflit est intégrée par lui-même, le désordre qu'il crée se voit ordonné par lui. Condamnés à cet *immuable* ordre des choses, nous ne pouvons percevoir chaos et cosmos, les livrer à notre interprétation, qu'à partir du conflit. Puisqu'il joue le rôle central dans sa propre pièce, le conflit malgré les apparences, est bien le premier qui rétablit pour nous toute la part des mystères de l'organisation sociale. Il nous propose également de suivre les passages de l'un à l'autre, c'est-à-dire qu'il est *le premier acte de la médiation* qui s'avance.

Tout à sa gloire, pensons également que si le conflit définit ce que recouvre l'intégration, il est le seul à pouvoir le faire, à la fois si bien et si terriblement. La compréhension généralisée ou spécialisée de toute forme d'intégration, et *a fortiori* l'utilité de son invocation, ne peuvent se détacher de l'enseignement proposé par l'intégration conflictuelle. Par exemple, l'éthique qui est recommandée dans les démarches de travail social, ne peut s'envisager, ne devrait pas pouvoir s'envisager autrement qu'en signifiant la souffrance que produit toute tentative d'intégration puisque celle-ci est avant tout conflictuelle. L'intégration construit et démontre le nouvel apport en *trois temps* du conflit :

Quatrième apport du conflit	Le conflit provoque la sortie de la norme (1). Puisqu'il la rend ainsi visible (2), c'est lui qui fait la retrouver sous une nouvelle forme (3).

La nouvelle forme équivaut à une transformation. La matière première est modifiée, façonnée, stoppée. La transformation ouvre l'espace de la valorisation. Le travail se paie et il est payant. La médiation est née du conflit.

Maintenant que le conflit peut être à la fois nommé et sa définition complétée, qu'il impressionne de sa stature colossale notre contexte social, nous observons la venue, au début subreptice, d'un personnage nouveau sur la scène. Il ne s'agit pas exactement du fauteur de trouble (fauteur d'accident), égal symétrique du premier homme, mais de celui qui perçoit et qualifie ce qui se voit. Sa présence à l'extérieur du conflit est obligatoire même si cet endroit est mobile. De son point de vue, il peut regarder pour nous, prisonniers de notre for intérieur, ce qui se trame. Il est simplement *l'autre*, celui qui est *en dehors*, celui qui me prend en compte pour que je devienne, si je le veux, *plus* que moi-même.

Il est aussi un acteur entre–deux du conflit qui se réfléchit et se dédouble sans craindre la moindre accusation de parti pris. Cette position tierce montre le chemin de l'ascension vers la pensée sociale. Dans ces conditions, tout spectateur, juge, critique ou producteur, endosse un large habit. Il s'agit bien de nous tous, communauté de circonstance faisant nécessairement société. Nous ne pouvons nous y soustraire.

Schéma général du conflit socialisé

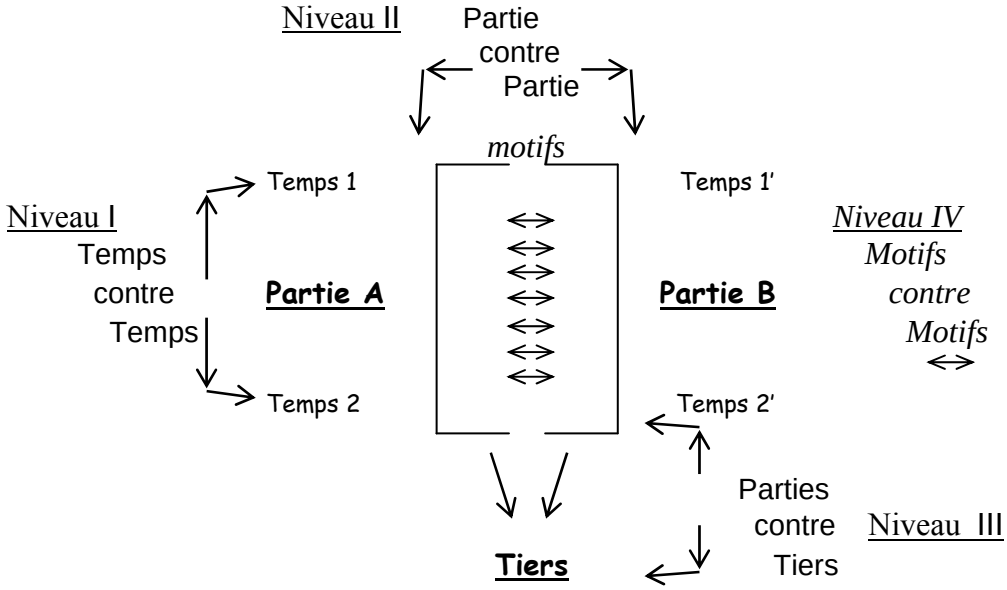

Ce schéma général du conflit prend désormais en compte tous ses différents acteurs et finalement, fort de sa propre nomination, peut légitimement les

nommer à son tour. Nous opérons la saisie d'un nouveau palier pour atteindre l'idée du social.

Quatre niveaux d'inscription du conflit sont recensés dans le schéma.

- Le niveau I se rapporte au temps et à l'espace du conflit qui font sa demeure :

- Le second niveau (II) prend en compte les acteurs constituant les parties qui s'opposent. Il rapporte les thèses en présence ou les intérêts en lutte.

- A partir du moment où cette lecture est rendue possible, ou surtout publique, il faut en attribuer les principaux mérites au Tiers (Niveau III). Pour abonder dans le sens de l'universel du conflit, le tiers va jouer un double jeu. D'une part, il va empêcher une logique de croissance débridée d'aboutir au chaos par l'excès. D'autre part, il propose une référence absolue au conflit, un étalon de mesure. Il pose la pierre sur laquelle tous reconnaîtrons le conflit et admettrons qu'il *Est*. Le conflit seul, mis hors de lui, ne suffit pas à rendre compte de la richesse supposée du social. Le tiers est alors celui qui assure que le conflit vaut quelque chose aux yeux de tous. Ce transfert informatif l'expose à une humanité qui l'habilite presque unanimement comme moteur du social. En intégrant le troisième pôle pour surmonter l'obstacle de l'inconnu de la création de ce monde, le tiers subtilise et expie toute expression critique rédhibitoire. Mais à nouveau le prix payé pour l'arrangement est élevé. Le tiers va introduire la possibilité que le conflit se joue *avec* lui alors qu'il reposait jusqu'alors sur l'opposition et la reconnaissance entre acteurs, l'un *contre* l'autre. Le monde ne se satisfait plus de simples opposition binaires. La médiation est bien encore là, qui attend.

- Le quatrième niveau des *motifs contre motifs* s'établit à l'intérieur du conflit *partie contre partie*. Pragmatique, ses arguments sont ceux des participants. S'ils sont contradictoires, retors, pervers, faciles, vains, fragiles ou puissants, le constat sociologique réassignera ces qualités à leurs auteurs. Ce sont les motifs et les argument qui animent la parole du conflit. Par elle, l'entendement tente de s'en saisir. Les bonnes raisons veulent les manipuler, les corriger. Chacun veut assurer sa maîtrise du conflit. Le tissage que provoque ces recherches en

filiation et en légitimité sous le feu de l'opposition, constitue ce que peut vouloir dire l'expression de « lien social ».

Nous avons supposé jusqu'à maintenant qu'une concordance pratique s'établissait entre les éléments de l'échange. Tel argument trouve à s'opposer à un autre argument. Si la configuration paraît commode, elle n'est pas toujours établie et ne se laisse pas si facilement dompter. Un argument peut par exemple entrer en opposition avec un fait, un fait traduit en argument pour les besoins de la cause. La déviation opérée brouille la lecture apparemment simple du front binaire. Le conflit n'en est pas à proprement parler à sa première incorrection avec les conventions.

b) Quatre piliers pour un système social

Ces différents paliers d'analyse du conflit peuvent être placés en dans une interaction dynamique qui fait sens. Ils forment alors une quadrature dont la schématisation, empruntée à J.-B. de FOUCAULD et D. PIVETEAU[192], est adaptée à notre problématique. Ils reçoivent nos critères pour constituer le social et annoncer la prééminence radicale du tiers sur le conflit et la médiation.

Quadrature du front social

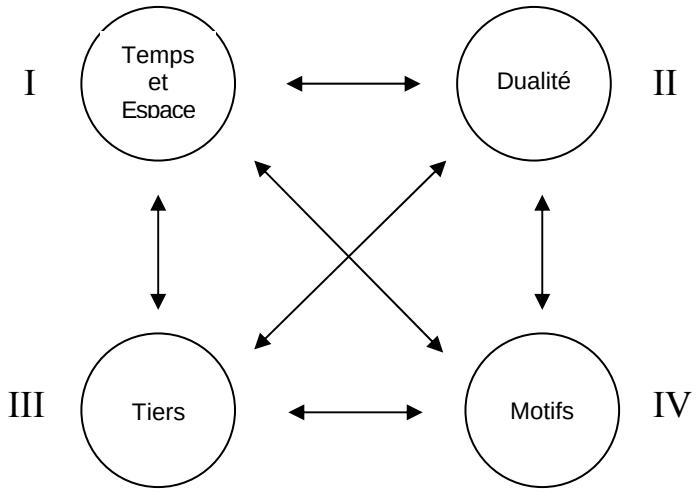

[192] J.-B. de_FOUCAULD ; D. PIVETEAU, *Une société en quête de sens*, Paris, Editions Odile Jacob, 1995.

→ Le pilier du temps et de l'espace (Niveau I)
→ Le pilier de la dualité (Niveau II)
→ Le pilier du tiers (Niveau III)
→ Le pilier des arguments et motifs (Niveau IV)

Si ces quatre piliers circonscrivent et soutiennent l'ensemble des relations sociales conflictuelles et ternaires qui nous intéresse, le champ croisé n'appelle pas chacun des quatre piliers à la même contribution. Le niveau du temps et de l'espace, plus extérieur au conflit, plus abstrait, est né de la beauté des étincelles qui jaillissent entre le marteau et l'enclume de Vulcain. Il met en œuvre des informations d'interprétation, relevant de la science des dimensions dans les références humaines. Il symbolise aussi une des limites de notre propre conscience. Nous ne pouvons nous extraire totalement des effets du temps et ignorer sans fin le réalisme de l'espace. Le conflit s'inscrit ainsi dans le temps, mais il est difficile d'affirmer alors que ce temps est le sien avant d'être automatiquement le nôtre[193]. Il joue également avec ce problème dans l'espace. Lorsque nous croyons en disposer, l'espace rappelle qu'il dispose de frontières que nous ne franchissons pas.

Le front du conflit laisse ainsi manifestement glisser impunément ses limites au gré de l'action des forces en présence mais reste ancré dans une réalité saisissable. Il partage les bénéfices de cette emprise sur la compréhension du niveau des motifs (IV) qui le dessinent. Ces deux rubriques se situent « à l'intérieur » du conflit. Pourtant si l'on complète l'exposé de cette distribution tétrapolaire des acteurs du conflit sous le flux du tiers, on remarquera que le centre de gravité des rapports conflictuels se déplace. Le point de vue du tiers plaide pour une interrelation entre le conflit et la formation d'une conscience sociale, la constitution d'une unité englobante des unités. Toute l'analyse du conflit bascule. Elle est chamboulée par cette répartition, par un côté elle-même duale, entre acteurs *stricto sensu* du conflit et acteurs qui entendent faire société. La société garde, par le tiers missionnaire, la mainmise sur le conflit.

[193] S'il y a bien adéquation entre le moment où le conflit vit sa vie et celui de la qualification.

Elle affirme ainsi sa supériorité hiérarchique, accompagnée par le respect dû à son rang hautement collectif. Comme d'autres, elle se laisse contaminer par la fièvre du conflit et emporter par ses excès lorsqu'ils font concourir le bien contre le mal, ou le mieux contre le plus fort encore. La société ne serait qu'humaine.

La fonction miroir assumée par la tierce personne implique que chacun doive lui répondre de gré ou de force, selon les règles imposées par le modèle, personnel ou communautaire, qui est réputé être le nôtre. Les quatre piliers du royaume conflictuel sont posés mais, pour le citoyen, l'avertissement devient ultimatum et prend la forme d'un contrat social. Son origine remonte au conflit primordial dont la durabilité est en question. Son actualité se ravive toutefois dans chaque résurgence que propose sans cesse le quotidien. Les termes du contrat se déposent de manière apparemment simple. Il nous faut faire un choix et celui-ci s'effectue entre trois options :

1→ corriger ou surmonter l'accident générateur de la crise, parce qu'il le faut. Directement ou non, il est impératif de rester dans la société, situation que chacun reconnaît implicitement ou explicitement comme préférable à toute autre, fut-il contraint de s'arranger avec chaque fomentateur, individuel ou collectif ;

2→ se battre pour faire valoir ses droits au regard de tous et donc retrouver si nécessaire une reconnaissance sociale au moins équivalente, si ce n'est plus forte ;

3→ ne pas accepter la nouvelle donne et adopter une conduite à risque, éventuellement jusqu'à son terme extrême illustré dans l'exclusion.

Le conflit marque le cours de l'histoire et sert de révélateur pour accréditer l'idée d'un contrat social. Il attribue un moment donné et un lieu pour que s'effectue l'engagement social. Il existe bien sûr une grande distorsion entre l'usage que l'on fait du conflit et la reproduction qui sert à l'acceptation de l'assujettissement général. Le conflit sert principalement de prétexte et l'on accordera le mérite de la simplification du procédé aux trois options de

négociation de l'intégration conflictuelle contractuelle. En tout état de cause, il demeure navrant de laisser presque seul chaque individu choisir sans cesse de devenir citoyen ou pas, de quelle façon il doit ou peut y parvenir et y rester. La complexité latente du conflit et sa double nécessité mythologique facilitent le transfert de la décision sur la bonne personne ou encore favorise sa transaction sur le plan social. La menace la plus transparente, dans le sens impalpable et insaisissable, reflue sur chaque individu lorsqu'il se retrouve dans un moment critique, dans une situation où la tension est à son comble. Il voit bien et comprend bien qu'il se retrouve alors seul face à sa responsabilité. N'étant que modérément doué pour deviner l'avenir et donc peu sûr d'opter pour le bon parti, la tactique de soumission au pouvoir dominant qu'il peut adopter apparaît comme l'apothéose de la ruse humaine devant l'art de retourner sa veste.

Dressage et domestication font partie de l'itinéraire de socialisation de l'individu. Ils contribuent autant à l'adoption du cheval sauvage par la cavalerie militaire qu'ils confirment pour le soldat humain l'idéologie de la domination de la nature. Les bénéfices seront tour à tour imputés aux talents de l'aventure[194], à l'expression de la liberté, à ceux de l'ordre des choses ou à l'horreur de la guerre, en définitive à la vanité de la prétention humaine. Le choix doit être fait rapidement entre pacifisme et utopie ou, selon une autre interprétation, entre illusion et réalisme. Aussi, le cliché proposé recouvre plus que la fonction d'amulette sociale. L'injonction se pose en un article de civilité et s'impose sous le couvert d'un code qui n'est pas encore devenu pénal.

[194] Qui de Bucéphale ou d'Alexandre fut le plus grand ?

c) Première exercice d'intégration : le tiers inclus

L'interprétation du rôle tenu par le médiateur chimique a montré la richesse des faits apparents. Chaque observateur est certainement déjà partisan dans sa manière de voir. Les décisions qu'il prend ou qu'il ne prend pas à partir de celle-ci, auront une influence sur la naissance et sur l'évolution des conflits sur lesquels repose son expertise. La solution du conflit, quand on estime avoir fait ce qu'il faut pour qu'elle soit là, peut apparaître à la longue elle aussi comme une simple modalité du conflit lui-même. A un moment donné, la nouveauté peut réactiver les braises de l'ancien conflit mal éteint ou en faire naître un nouveau. Le point de vue demeure bien ici une zone stratégique[195] où s'établit l'observateur, qu'il soit partie prenante ou tiers au conflit.
Ce dernier personnage sur qui tout repose, qualifie le conflit dans son principe et dans ses fonctions. Il institue les belligérants et légitime les partenaires. Il intègre ces notions en une forme acceptable et illustre pour nous ce que représente l'idée de contrat social. D'un autre côté, si la position tierce est fondamentale pour s'assurer de la connaissance de l'histoire, elle demeure somme toute assez commune pour qu'elle convienne à tout le monde, que ce monde soit perçu dual ou ternaire, individuel ou collectif. Le passage du monde conflictuel à celui de la médiation reste quant à lui encore tendu de suppositions. L'habit d'arlequin que revêt ce tiers devient l'objet de toutes les attentions. Quel fil relie toutes les pièces et sous le vêtement, le roi est-il nu ?[196]

Le tiers embrasse de son regard les limites d'un conflit dans l'espace social. Il lui donne corps et, si nécessaire, il lui prête le sien. L'intérêt et la finalité de ce prêt se retrouvent dans l'œuvre de constitution et de maintien du social. Ce n'est pas rien. La neutralité hypothétique du tiers s'est retrouvée dépouillée d'une grande partie de son crédit du fait de l'universalité de sa position et de son impuissance à ne pas influer, en tant que tierce partie, sur la scène qu'il

---

[195] Un point de vue vaut ce point d'appui sur lequel Archimède souhaitait pouvoir soulever le monde.
[196] C'est le sort qu'attend l'arlequin décrit par Michel Serres dans son ouvrage *Le tiers instruit*, éditions François Bourin, 1991. Bien sûr, sous la nudité d'Arlequin se cachent encore bien des choses à voir.

décrit[197]. Ses restes sont évidemment réduits à *presque rien* par ce postulat de complicité et de duplicité avec l'ordre social.

L'inclusion du tiers

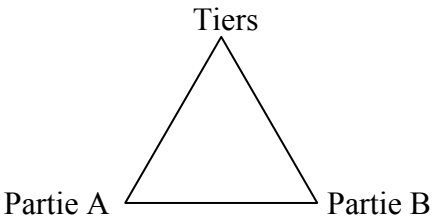

Le tiers est schématiquement inclus dans et par la relation conflictuelle A/B. Il est le ferment de la double intégration opérée pour lui dans le conflit et pour celle des partenaires à l'intérieur de la formation sociale.

Ce parti pris d'intégration se développe insuffisamment dans le schéma d'une triangulation qui isole chacun sur un sommet. Il doit, pour être plus acceptable, inclure de plus en plus de paramètres. Ce faisant, il devient plus complexe.

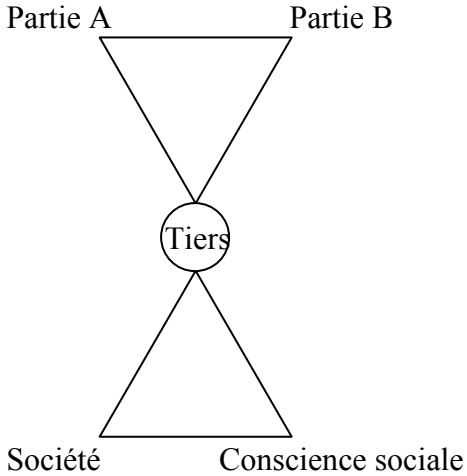

Le tiers est ici doublement inclus. La seconde relation triangulaire rappelle la complexité de son rôle et facilite sa perception. Avant de montrer que l'ensemble s'intègre aisément dans un autre système de relations, le registre de la *conscience sociale* plaide pour une lecture de la transcendance comme moteur de la pensée du, et sur le social.

Le schéma ci-dessus peut être lu en deux temps en isolant chacun des deux triangles rattachés par le tiers central. Le tiers est alors lisiblement doublement inclus par la suite de l'inclusion dans le conflit par A ET par B, puis par son intégration parfaite dans le rôle social qu'attendent la société comme forme

[197] L'impossible neutralité du tiers tient aux limites philosophiques que nous partageons avec plus ou moins d'égalité. Elle rejoint le paradoxe des ethnographes partis en mission pour recueillir et relater la vie des populations indigènes telle qu'elle est sans eux (voir C. Lévi-Strauss, *Tristes tropiques*, Plon, 1955). Il y a bien un hiatus, un espace de rencontre qui pose problème déjà parce qu'il est là.

sociale et la conscience sociale qui permet de penser la société. Le fait de la société s'oppose souvent de façon conflictuelle à la pensée ce qui fait du tiers à la fois une personne très sollicitée et une entité providentielle. Maintenant, le conflit de fait visualisé entre A et B a toujours besoin de la référence à la société, à ses normes et à la conscience sociale comme productrice de ses valeurs. L'intervention du tiers ne se conçoit donc qu'à partir de tous ces niveaux.

d) Second exercice d'intégration : le tiers élu

La survenue d'un personnage sur la scène du conflit n'est pas anodine. Mais qui lui demande d'arriver ainsi ? Nous pouvons tenter d'apporter des éléments de réponse à cette question existentielle et ambivalente.

Le premier est : personne. Personne ne lui demande rien, ou plus exactement rien d'autre que d'apporter sa qualité de faire-valoir. Le tiers est la mesure étalon du conflit quelque forme qu'il adopte. Il existe un consensus exemplaire en la matière, consensus contractuel *non-dit*, *non-écrit* mais qui se sait. Tout comme le contrat social, il suffit que ce rôle s'impose de lui-même à tous et que sa contradiction ou sa réfutation soient trop douloureuses à envisager. L'interaction duale, propre au conflit, n'interdit pas aux parties en présence de retourner un temps dans le creuset, dans le chaudron du conflit, en excluant le tiers.

Le second élément tient dans le souhait d'apporter une réponse au conflit. Là encore, le tiers est puissant de son apparente extériorité, de sa légendaire mesure, de sa tempérance. A l'image de la justice *aveugle*, il pondère les éléments d'information qui surgissent dans la crise et les met en pesée sur la balance du monde tel qu'il est autour. La justice n'est pas aveugle, elle voit par le tiers. Mais elle voit ce qu'il voit. L'interprétation des sens est alors partiale, elle signifie invinciblement une cécité partielle.

Le tiers, pivot de la pesée du monde :

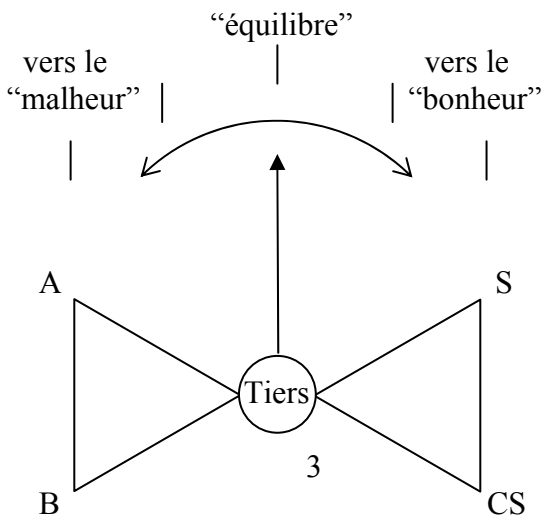

Les pesées de la valeur du conflit et de celle du sens du monde s'effectuent autour de l'axe du Tiers. La voie de l'équilibre résultant des pressions exercées de par et d'autre des conflits personnels ou sociaux est par définition instable. La recherche d'un juste milieu anime souvent les différentes causes qui affichent leurs objectifs. Elles l'assimilent alors avec *le Bien* puisque pour elles, *Il* leur appartient.

L'intervention du tiers ne fait pas directement suite à un appel à l'aide. Mais quand il est là, il est difficile de faire autrement, de le répudier puisque nous vivons entre nous et que nous exigeons de lui l'étalonnage des faits. La fonction de ce tiers est ainsi très similaire à celle d'arbitre, l'universalité en plus. L'accord commun est tel que personne ne peut humainement se soustraire à ce rôle qui soutient définitivement une part de nous-mêmes. Nous sommes tous, toujours, à un moment ou à un autre, l'éternel tiers élu, appelé au chevet d'un quelconque conflit.

Le tiers a donc deux figures. Il est ce que nous sommes, il est l'intermédiaire du divin. L'extériorité intervient comme une manière de fluidifier la défaite personnelle et collective, d'en neutraliser les effets. Maintenant, ce qui importe est la remise en ordre, la pesée équitable du monde. L'excès en tout étant haïssable, la référence en soi à un "malheur" et un "bonheur" est le seul moyen dont nous disposions pour estimer les intentions, ainsi qu'il en va de celles qui pavent l'enfer. Ces deux pôles indiquent des tendances entre lesquelles les modèles binaires d'analyse oscillent. L'évaluation de la pesée correspond ici à la résultante des forces exercées par tous les partenaires. Il n'y a donc pas de rapport direct entre leurs situations respectives sur le schéma et les valeurs

relevées sur la mesure. C'est l'urgence du besoin de savoir si le conflit est tolérable ou non, utile ou pas, constructif ou destructif qui attire l'attention. En définitive, chacun reconnaîtra alors les mérites de l'expression commune : « *c'est selon* ». Une de ses premières utilités est de pouvoir à nouveau montrer, objecter le conflit au plus grand nombre.

Les indications du relevé s'inscrivent partiellement ou totalement à la fois sous la toise de la norme et de celle des moments où ils sont pris en compte. Derrière l'incitation contrôlée de l'appropriation individuelle ou collective des conflits repose le secret de l'efficacité des propagandes sur les composantes majoritaires du monde social. Mais comme il se doit, ce secret sait rester discret[198]. Le rôle du tiers est à ce point prépondérant dans le feu de cette dynamique conflictuelle que le schéma doit tenir compte des élections qui s'opèrent tout autour de lui.

Les représentations des triangulations autour de l'axe du tiers peuvent ainsi inclure plusieurs niveaux qui soutiennent et sous-tendent le conflit :

<u>La position en abîme du tiers</u> :

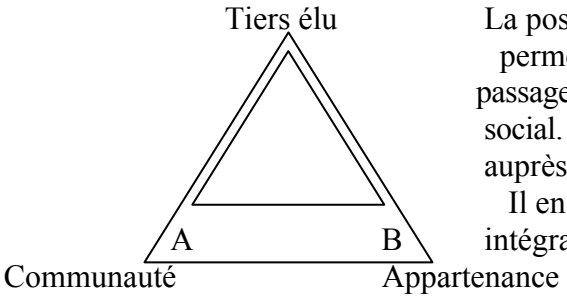

La position élective supposée du tiers lui permet d'apparaître comme le lieu du passage obligé des modes de constitution du social. Elle affirme l'importance de son rôle auprès des partenaires intégrés du conflit. Il en va de même auprès de la société intégrante et de l'idée qu'on se fait d'elle.

Le nombre de triangles qui peuvent se superposer ou s'intégrer selon le modèle des bouclages de la médiation est très grand. En effet, interviennent dans leurs emboîtements d'autres figures, comme celles qui sont qualifiées de représentatives ou qui sont idolâtrées.

---

[198] Les maîtres des médias le savent bien. De *Radio Londres* ou *Radio Paris* à *Radio Mille Collines* au Rwanda en passant par *Radio free Europe*, il y aura toujours eu plus qu'un simple message à écouter et plus d'un effort à faire pour le comprendre.

La position de chaque triangle reflète une classification des valeurs retenues au moment du classement et non le fait que le tiers abandonne son action référentielle du conflit ou de sa pesée. Le schéma indique que A et B s'établissent dans une communauté conflictuelle au sens générique dans cet exemple, et qu'ils participent d'un processus de reconnaissance, d'appartenance, de résolution ou de refus de celle-ci.

e) Troisième exercice d'intégration : le tiers exclu

L'exercice d'intégration du tiers est délicat. L'intégration et l'exclusion fabriquent leurs définitions en commun, en une commune opposition, l'une par rapport à l'autre. La condition initiale de cet arrangement est qu'elles participent d'un même espace-temps. Le tiers fait partie de ce paysage mais trouve la situation qui lui permet de s'en détacher pour le regarder. Il est hors d'un conflit auquel il est intégré, malgré tout, comme élément de pondération. Il redouble le réel mais ne le remplace pas par un autre.

La première tentative est d'aller chercher - au-delà de l'espace composite : un conflit (duel) plus un tiers (extérieur) - la nouvelle donne qui renverrait le tiers rejoindre l'un des deux pôles ou le réfuterait purement et simplement. Le tiers n'est d'ailleurs pas indispensable au conflit. « La dualité fondamentale du conflit entraîne la dissolution du tiers. En ce sens, on peut définir le conflit comme la relation sociale marquée par le tiers exclu. »[199]

Le tiers est parfois oublié, mis de côté, parce que le conflit préoccupe plus. Mais le tiers est la réaffirmation de la souveraineté du monde et il est la figure de l'altérité. Nous dessinons donc deux tiers siamois. Le premier est un acteur ordinaire participant à la destinée du conflit. Dans ce cadre il peut être considéré comme exclu de manière spatiale (il n'entre pas comme acteur du conflit), et temporelle (il ne réagit pas au même temps que celui du conflit).

[199] Julien FREUND, *Sociologie du conflit*, Paris, P.U.F, 1983, p. 287.

Evidemment l'exclusion est partielle, parce le conflit peut toujours le rattraper à tout moment, et temporaire, soit parce sa présence en fait une proie potentielle, une victime des événements, soit parce que l'histoire l'appelle à sa barre pour témoigner.

Cette première figure du tiers exclu n'est donc jamais totalement *interdite*. L'enfer de la dialectique veut qu'il soit infiniment redevable d'une nouvelle échelle d'exclusion. Mais il est clair que cette logique d'élévation est avant tout une nouvelle manière de parler ou d'accéder au mystère, à la transcendance.
C'est elle qui construit le second tiers, figure de l'altérité absolue, jamais atteinte. Sur le plan civil, le tiers est une émanation du social, celui pour qui les choses sont faites, au nom de qui les choses sont faites. Il est notablement l'étalon de la morale. Sur le plan religieux, il est le fils du père, celui qui vient à nous pour nous laisser espérer en la Différence radicale. Il rend envisageable une nouvelle finalité de l'existence, en dehors d'elle. Nous relevons pour tous ces tiers de nombreuses qualités qui en feraient volontiers des médiateurs.

L'évocation du tiers exclu montre l'implication de la notion d'exclusion dans celle d'inclusion[200]. Plus le tiers exclu est confirmé dans son exclusion, plus il confirme son inclusion[201]. Le conflit ne se résume pas par l'opposition de positions irréductibles. Le tiers renforce ici la capacité de la société à fabriquer de l'exclusion, libère son énergie créatrice qui tue l'ancien pour faire du neuf, comme si la dualité avait besoin d'un atout supplémentaire pour se satisfaire pleinement de sa puissance d'action. C'est par le tiers que transitent *les bonnes figures de l'intégration*. L'apparition du « troisième homme » entre les pôles du conflit ne vient signifier l'extra territorialité du tiers. Ce dernier n'est pas le troisième homme qui s'intercale dans le champ du conflit.

---

[200] Nous avons développé le néologisme d' "inexclusion" pour rendre compte de cette contradiction productive. E. BIGOT, *L'inexclusion, statut social et personnel d'errance*, mémoire de DUEPS, Université F. Rabelais, Tours, 1996.
[201] Stéphane LUPASCO a développé cette thèse du tiers exclu dans un ouvrage qui s'intitule, "évidemment", *Le tiers inclus*,

Le tiers ouvre la dualité pour tourner sa figure vers la médiation qui fera de lui l'intercesseur avec les dimensions nécessaires à l'encadrement de la diversité du social.

Le tiers exclu renvoie à la possibilité qu'a le troisième individu de faire sa place dans le cortège des affrontements et d'ouvrir le conflit, de le labourer. Il alimente la logique de tous les troisièmes éléments : le Tiers état, les trois ordres, la « troisième voie », le purgatoire comme « troisième lieu » d'accueil de l'âme des défunts[202]. La dualité du conflit n'est pas réductrice puisqu'elle donne leurs places à toutes ces « tierces » positions.

La constitution de ce monde social repose alors essentiellement plus sur l'intervention du tiers. Au « troisième homme » revient le rôle d'assurer sa richesse.

Pourquoi le conflit devrait-il alors céder sous les coups de la médiation ?

---

[202] Jacques Le GOFF, *La naissance du purgatoire*, Paris, Gallimard, coll. Folio « histoire », 1981.

C DES CERTIFICATIONS SOCIALES DU TIERS

Le tiers est *l'inventeur* du conflit pour ceux qui, étant en dehors de la scène conflictuelle, en restent suffisamment près pour que rien ne puisse ou ne doive leur échapper. Pour nous, il devient un irremplaçable *grand témoin*. Sa place nous intéresse au plus haut point. En toute vraisemblance de là où il se trouve, la vue sur les différentes scènes des manèges conflictuels est imprenable.

Notre hypothèse de travail consiste à adopter ce point de vue si particulier. Si le tiers est tel qu'on le présente, accéder à sa place forte permettra de vérifier que transite bien par elle une masse d'informations. La musique des flux d'activités qui constituent le social est orchestrée de façon magistrale par le tiers. Les conflits sont ses instruments. Nul plus que lui n'en est le maître. S'il ne se laisse à son tour posséder par plus fort ou plus retors que lui, le social qui émane de sa personne peut se vanter de n'avoir jamais été si bien servi que par ce héros - *type* qui se paie, en plus, d'être banal. N'oublions pas qu'il est aussi le personnage clef de la médiation.

a) L'aménagement des scènes de ménage

Comme l'annoncent les spécialistes de l'UDAF convoqués au Chapitre II, § B « (…) *la médiation familiale permet une meilleure approche des conflits familiaux liés à la séparation des parents* ».

Notre approche des conflits propres à la famille s'effectuant par l'intermédiaire de la médiation nous serons assurés de son bienveillant appui.

Je t'aime plus, moi aussi :

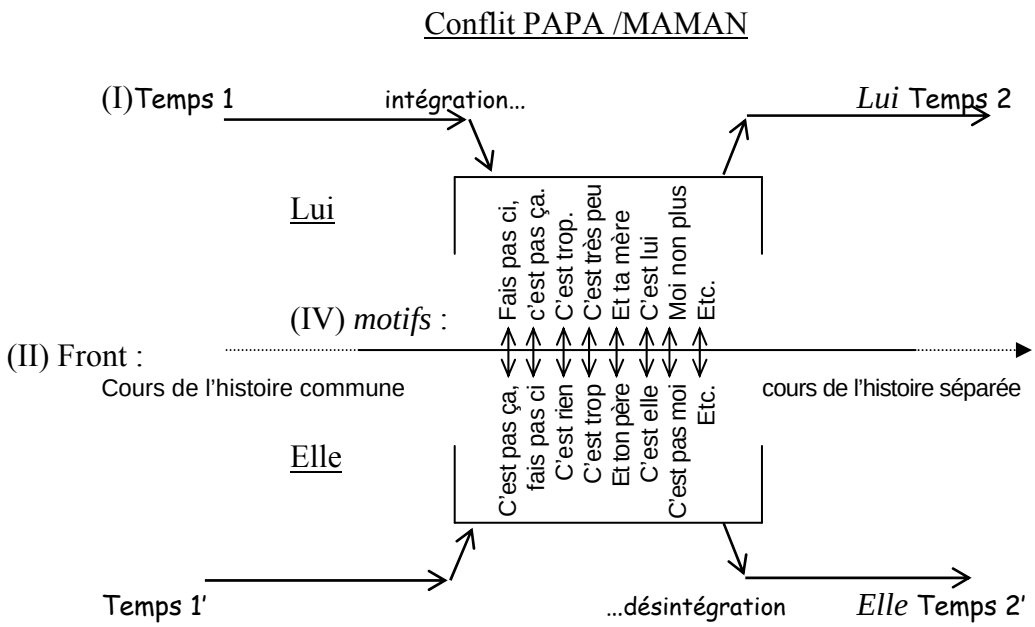

La scène du ménage en cours de divorce s'installe sur le schéma général du conflit proposé dans ce chapitre au § B, a. Le conflit se focalise sur les deux protagonistes, considérés "normaux" en la circonstance mais stigmatisés par les déchirants accents des vocables *papa* et *maman*. Le divorce est une procédure qui ne fait plus guère mystère mais la séparation ne perd rien de sa capacité de production de douleur.

Son profit monétisé est dévolu au cercle des avocats mais ce n'est pas eux qui en sont pour autant ses seuls ou principaux boutefeux. Non, toutes les qualités de la vie en société et en privé devraient expliquer à elles seules la fréquence des séparations judiciarisées et le vacarme qu'elles provoquent. Les arcanes de leurs processus permettent de situer un conflit maître, majeur, qui intègre typiquement des niveaux de complexité et de spécialisation qui vont croissants. Les résultats d'une observation proche devraient interférer avec les leçons obtenues par un regard distant. Le conflit originel ne se comprend, n'est explicite que parce qu'il possède des imbrications conflictuelles qui finissent par lui fournir des propriétés similaires à celles que comporte le lien social. Le divorce n'est donc pas uniquement une affaire d'invention de mots à l'usage

des parents. En ce sens, le succès de l'expression promue par Irène THÉRY de « co-parentalité[203] » suscite bien des interrogations. Elle nous invite au dépassement d'un cercle prétendument vertueux d'une néo-parentalité autosuffisante et d'une société ravie où les parents seraient considérés comme des égaux en droits et devoirs.

La schématisation du conflit familial montre que ce dernier peut être saisi à partir de ses deux contradicteurs, les époux. La question du réalisme ou de la vraisemblance des slogans qui sont placés sur la ligne de front n'est pas de mise. Suivant l'exemple du médiateur, il s'agit de ne pas prendre partie mais de comprendre un conflit et de le rapporter à des éléments saisissables.

Schéma général du conflit parental socialisé :

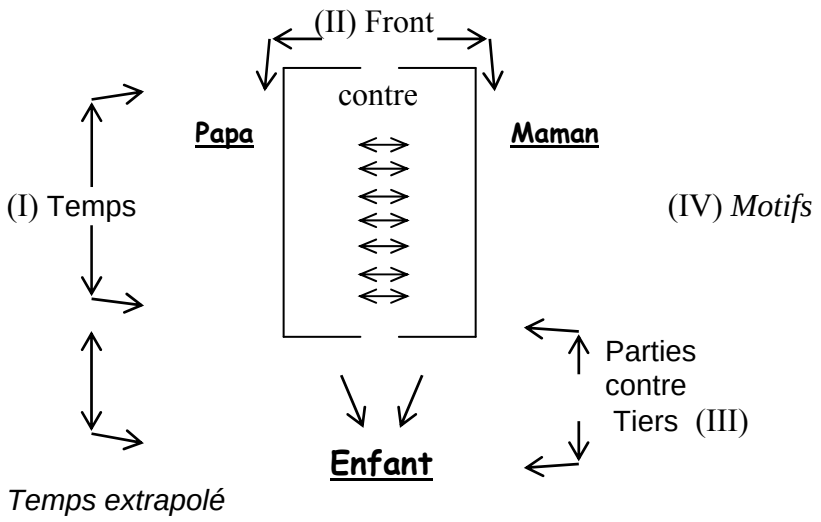

C'est là, sur la scène du conflit parental, que surgit l'enfant. Est-il tiers (III) dans cette affaire ou devient-il une nouvelle partie (II) dans un nouveau conflit ?

Le Tiers devient ici en premier lieu : l'enfant. Le savant s'installe sur ce terrain juvénile qu'il livre au champ politique, concluant le cycle de la fabrication de la société. A ce moment, est tracé le chemin retour qu'utilisent ses

[203] Tous les promoteurs de la médiation familiale l'ont adoptée, voir Irène THERY, *Le démariage*, *Justice et vie privée*, Paris, Editions Odile Jacob.

représentants pour la servir. Ils ont de la sorte tout pouvoir d'impressionner des parents désireux de bien faire, soucieux qu'ils sont de l'avenir et de la meilleure intégration possible de leur(s) enfant(s).

En dehors de cas particulièrement tragiques qui sortent du cadre de notre traitement, l'enfant ne demandait rien. S'il avait quelque chose à souhaiter, c'est éventuellement que ses parents continuent ensemble leur bonhomme de chemin, cahin-caha. Tout cela semble bien aller de soi. Mais hélas, les parents ne s'entendent plus. Les porte-parole officieux de la formation sociale s'appuient sur ce constat formel pour désigner l'enfant comme une victime tierce, un dommage collatéral du conflit parental en somme. Pourtant, naît un décalage temporel explicite *lorsque l'enfant paraît* à nouveau.

Il était bien *déjà là* lors de l'installation de la mésentente mais sa mise en exergue devient l'occasion d'inscrire quelque chose de particulier dans le conflit parental. Cette valeur ajoutée n'apparaît pas immédiatement. Elle surgit à la faveur d'une extrapolation aux contours absolument positifs : *l'intérêt de l'enfant*.

« Dans l'intérêt de l'enfant, la médiation familiale permet de maintenir père et mère dans leur rôle respectif lorsque le couple se sépare. »[204]

L'enfant échappe au rôle de victime sacrificielle. Il cède sa place et libère un terrain qui porte le substrat de l'enfance réifiée. Sur cet espace imaginaire seront bâties toutes les raisons de l'action à venir. L'espace virtuel du "maintien des rôles" devient un moteur magique du projet de dessaisissement du procès en cours. Il invente devant lui le temps linéaire[205] qui accueillera l'avenir, un avenir mis en forme. Mais nous avons placé la médiation familiale invoquée par les deux spécialistes de l'U.D.A.F à l'intérieur d'une double contrainte. La première se réfère au conflit parental et exige qu'une démarche de sortie soit entreprise. La seconde donne une raison suffisante à la première, l'intérêt de l'enfant, compris dans un altruisme salvateur. Nous retrouvons ici

---

[204] Article sur l'UDAF du quotidien *La Nouvelle République du Centre Ouest*, cité Chapitre II, § B.

[205] Dans *L'anthropologie du projet*, Paris, P.U.F, 1990, J.-P. BOUTINET rappelle pp. 57-67 l'opposition entre un temps circulaire, à l'image d'une nature qui répète des cycles et un temps linéaire où l'entendement humain trouve à s'échapper. Ces modes de lecture du temps peuvent subir une tripartition entre passé, présent et avenir. Ils favorisent tous l'anticipation, la prévision, l'aménagement de l'action et l'accaparement de la raison à venir.

un mouvement de la production idéologique grâce aux déplacements exercés sur les rôles des acteurs et à la condensation opérée sur l'enfant, paradigme absolu de la famille. L'évocation de leur latitude, plus ou moins grande, à penser leur propre conflit, à "s'en saisir pleinement" fait correspondre l'autonomie de l'individu devant les raisons idéologiques qui lui échappent.

→ L'infantilisation des parents sous le couvert de l'enfance, attribue à première vue à l'enfant le rôle de tiers médiateur. Il médiatise innocemment - cela va de soi -, de façon neutre - c'est encore discutable -, le conflit inexpugnable exprimé entre deux grandes personnes. Il n'y a que de bonnes raisons pour lui faire jouer le rôle *magique* qu'on attend. Les gens raisonnables voient bien qu'il faut inventer un espace – hors sol - où le conflit se neutralise, *pour lui*.
L'invention du médiateur moderne vaut le vieux défi lancé par Salomon de trancher les problèmes de manière radicale[206] afin que jaillisse dans le jugement de Dieu un homme nouveau, meilleur. Mais une vérité tout aussi essentielle que les autres croît dans nos parages de civilisation moderne. Elle se donne le devoir d'agir. L'action trouve une place de valeur universelle : il faut bien faire quelque chose, non ? sommes-nous des monstres ?

Lorsque l'enfant devient acteur apparent dans le conflit des parents, il le devient comme tiers mis en scène explicitement et délibérément – par tous les intervenants - pour devenir l'enjeu réel du conflit. Qui dit et peut dire *sûrement* l'intérêt de l'enfant ? Le bon sens évidemment et l'expert, sans aucun doute ! Le savant apparaît maintenant comme un nouveau tiers dans cette affaire de séparation. Le savant n'étant pas éloigné du politique (Max WEBER, 1919), l'attraction entre ces deux pôles est très forte. Le savant permet d'établir ici le lien avec le tiers social entendu alors comme un adjuvant de la production politique et d'aide à la décision. Le politique trouve par-là et par lui sa matière d'être et ses manières d'être.

---

[206] Voir J. CARBONNIER, « La justice de Salomon », in *Flexible droit*, LGDJ, 1995, p. 385 et s. L'image utilisée par J.-L. LASCOUX est celle du nœud gordien, *Pratique de la médiation, une méthode alternative à la résolution des conflits*, ESF éditeur, 2001.

Les parents se retrouvent en toute logique traités comme de simples agents sociaux tenus pour responsables de l'instabilité de la cellule familiale sur laquelle se plaît à reposer et à se comparer le noyau social. Là, sous les belles images, se trouve le domaine du politique.

Cette situation évolue *naturellement* en fonction des représentations du moment et aussi par les artifices d'une dramatisation des événements. A toutes fins utiles, il est des leçons qu'il sera toujours bon de rappeler :

> « Les rôles de l'homme et de la femme quant à l'éducation des enfants et la place de la famille dans la société ont connu des transformations du fait de l'industrialisation, de l'urbanisation, du développement du travail féminin et de l'évolution générale des idées et des mœurs. […] A la famille hiérarchique fondée sur l'autorité du mari et du père et sur la soumission de la femme et de l'enfant, s'est substituée progressivement une famille égalitaire où les époux gouvernent ensemble la vie familiale et assurent d'un commun accord l'éducation des enfants[207]. »

Le décor est planté : l'enfant concrétise la quadrature du cercle, la finalité de la quête du sens[208] d'un monde qui évolue sans cesse. L'extraordinaire de l'enfance fait le monde ordinaire. C'est lui qui dirige l'intégration normale des parents bien divorcés. Et le monde tourne.

Nous observerons que l'enfant est découpé par le contrecoup de ce bienheureux consensus. Il retrouve la fournaise du conflit initial qui se doit d'être frontal et dans lequel la dualité fait de l'enfant un *double* argument. Il est l'accessoire de parents qui l'utilisent alors pleinement comme moyen de pression ou de chantage, tour à tour ou ensemble. Ces bons parents ne peuvent pas faire autrement parce qu'il faut bien qu'ils fassent quelque chose, qu'il faut bien qu'ils montrent qu'ils font quelque chose. L'enfant est tout encore l'argument du Tiers social qui pourrait s'opposer aux parents si ces derniers le priaient d'aller s'occuper d'autre chose[209]. Grâce à la médiation ce conflit-là ne s'exprime pas.

---

[207] Alain GIROT, président du T.G.I de Carcassonne, dans *Médiation familiale*, collectif 1997 cité, p 138.

[208] J.-B. de FOUCAULD, D. PIVETEAU, *Une société en quête de sens*, 1995, cité.

[209] Dans le cadre d'un divorce sans médiation, les parents vont chercher des « attestations » auprès d'amis, de parents, de voisins pour fourbir leurs armes. Les flèches seront décochées lors de l'audience devant le Juge aux Affaires Familiales la plupart du temps par l'intermédiaire des avocats.

Les parents ont accepté la médiation au nom de l'enfant et le Tiers social voit en lui le vecteur de sa meilleure entrée en lice.
Il est, de fait, le médiateur d'un médiateur qui teste par lui un moyen, très sûr et quasiment irrévocable, de limiter les risques de débordement et de contagion du conflit.

→ Le tiers dominant le conflit parental est le *Tiers Social*[210]. Le médiateur familial est son messager qui sait utiliser l'enfant pour que l'on ne regarde pas derrière le rideau de la Servitude. L'étonnement social s'arrête à la frontière de ce qui est pur et que la société a eu le bon goût d'incarner dans le médiateur. La magie de l'enfance fait le lit de la médiation familiale. La médiation saura extraire de ce chapeau de l'image enfantine les colombes messagères qui seront envoyées pour accréditer la thèse d'une société devant savoir pacifier ses conflits, familiaux ou autres.

Le couple *dialectique* enfant / monde n'est pas antagoniste des premiers couples conflictuels rencontrés. Il s'appuie sur une famille qui assimile, publie et reproduit la nouvelle donne de la raison projetée. Les rôles que comprennent et tentent de jouer à leur tour les parents ne correspondent plus aux anciens critères mais aux nouveaux, où égalité et communauté remplacent hiérarchie, autorité et soumission. En acceptant une médiation, la famille en rupture de bans admet que la médiation dissolve le sens même de la révolte que provoque la plupart du temps la séparation. Après la famille, la médiation intègre elle aussi tous les mots qui ont été soutirés du bon sens.
Elle démontre également sa capacité à sauvegarder des valeurs au nom d'une société qui n'en veut pas toujours pour elle-même mais qui trouve par là le moyen de garder pour elle le sens de la raison. La famille devient ainsi le *lieu de mémoire* d'un ensemble sociétal[211] obnubilé par son progrès et oublieux de

---

[210] Jacques BEAUCHARD, *Le tiers social*, *stratégies et politiques de médiation*, Paris, Editions Réseaux, 1981.
[211] Nous convenons, avec R. CASTEL, « […] de nommer "sociétale" cette qualification générale des rapports humains, en tant qu'elle se rapporte à toutes les formes d'existence collective. Le "social", par contre, est une configuration spécifique de pratiques qui ne se retrouvent pas dans toutes les collectivités humaines. » in *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard, 1995, p. 34.

l'antécédent (le conflit) qui l'a produit et irrespectueux de ceux (les protagonistes, les anciens combattants) qui l'ont fabriqué.

Règne ainsi le temps de l'intérêt, deviner le temps d'après au nom du temps d'avant.

b) L'institution de la neutralité sur la balance de Justice

L'institution de la Justice reçoit la plainte portée par le désarroi des hommes. Nous ne pouvons dire qu'elle l'écoute ni qu'elle l'entend toujours. Elle n'en a ni le temps ni les moyens. De plus, les êtres humains sont prévisibles et de plus, tout ne vaut d'être entendu. Même par les limites qu'elle se donne, l'institution joue pleinement en cet endroit si délicat de rupture entre possible et utopie, son rôle d'instance de régulation du social. Elle rappelle le réel sans abandonner le pouvoir de justice dans les mains de n'importe qui. Ces allers et retours entre le donné et l'idéal social lui permettent d'inciter les citoyens, de les contraindre si nécessaire, à partager avec elle ce principe particulier d'exclusion. L'accord, ou encore le consensus ainsi obtenu, mérite bien les ors ou les « marbres noirs[212] » qui fixent dans son éternité ce pacte éminemment politique. Les procès qui closent les divorces trouvent à se loger dans les Palais de la Justice. S'ils ne relèvent pas du pénal mais du civil, le modèle conflictuel mis en œuvre trouve un écho similaire à la grâce de la majesté des couloirs voisins et de leurs Chambres pareillement froides. La façon d'aborder la médiation sous cet angle de la « délégation » des pouvoirs tisse un lien entre les différents conflits et les médiations familiales et pénales.

Le schéma général du conflit judiciaire socialisé est basé sur la venue des *Plaignant(s)* et *Accusé(s)* qui remplacent papa et maman. Ces termes qualifient les positions des deux premières parties conflictuelles au regard de

[212] Selon les termes de l'article cité au Chapitre II, § C tiré de la revue *Lien Social*, n° 578, mai 2001.

l'*Institution*. C'est cette dernière qui occupe une possible, ou incertaine, position tierce.

Les arguments de la discussion tiennent dans les points de vue adoptés et les choix stratégiques qui engagent à hauteur de la conviction investie en chacun d'eux. Nous suggérons que ces trois groupes constituent d'abord les trois pôles les plus *immédiatement* lisibles du conflit. Cette disposition n'est toutefois recevable que si elle s'intègre dans une série de schémas miroirs.

Schéma général du conflit judiciaire socialisé :

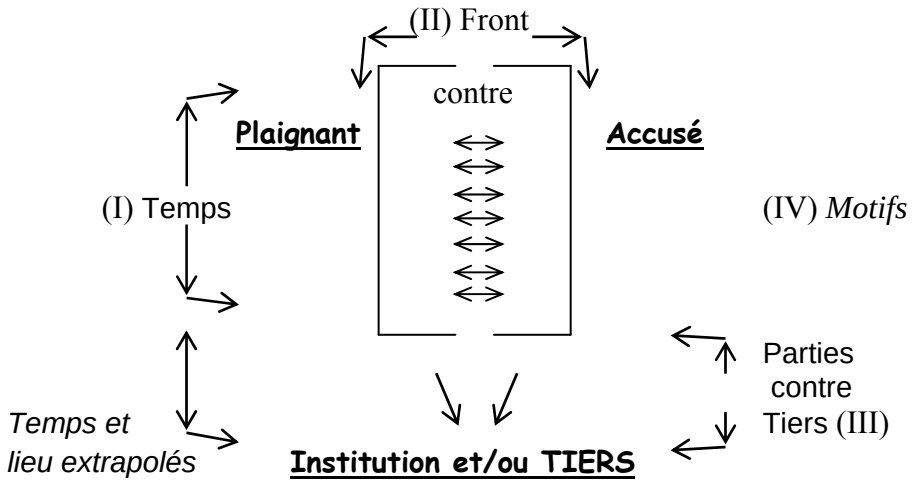

La première remarque découle du choix du troisième terme :

Le conflit sans témoin, replié sur les parties et donc sans tiers est possible, voire courant. Il peut toutefois sortir de sa *réserve* en fonction de paramètres qui ne sont pas toujours contrôlables par les parties prenantes :

→ Les effets visibles du conflit lui font une publicité attractive pour l'opinion. Elle s'est souvent enivrée des parfums du scandale.

→ L'ouverture des conséquences du conflit implique infailliblement un ou des tiers.

→ La remise en question de l'ordre social fait intervenir un de ses représentants légaux.

L'entrée en lice des mécanismes d'extrapolation du conflit dual s'inscrit dans une démonstration du pouvoir d'implication sociale que portent les spectateurs du conflit – contre laquelle les acteurs ne peuvent plus rien - et de l'incidence constructive du conflit sur le monde social quand il est entendu en sa qualité générique.

La constitution de l'institution – c'est-à-dire cet *accord* qui lui attribue sa puissance sur l'en-dehors d'elle et pour elle - tient dans le phénomène de production du tiers. La conscience sociale, ou encore la "consistance" sociale, se forment à partir d'une conscience individuelle "sublimée" par la nécessité de son dépassement. C'est à partir d'un plateau d'accords multipliés à "se penser ensemble" que se concrétise l'institution. Elle crée le lieu de la possibilité opérationnelle du Tiers et lui attribue son temps d'action. Elle lui accorde, lui délègue une partie des qualités qu'elle a obtenue, qualités à la fois virtuelles et concrètes. *L'institution imaginaire de la société*[213] permet, c'est bien le minimum de reconnaissance, la constitution pratique de ses institutions comme Tiers. Toute Institution partage avec ceux qui l'animent et ceux qui en sont directement complices, la possibilité d'être considérée comme tiers dans un conflit. C'est bien normal puisqu'elle peut, avec eux, être considérée comme partie prenante d'un conflit. Simplement, une institution jumelle deviendra la tierce partie en ce cas.

Après l'accouchement de la société, la maïeutique tant aimée par les médiateurs poursuit l'édification de son fruit dans une organisation des rapports entre les individus qui la composent. Toujours sur l'image d'une médiation construite sur le plan pratique qui nous permet de remonter le temps à revers, cette organisation s'est pensée et se pense, en alternative des apparences, selon une distribution ternaire comme le rappelle G. NAMER à propos de la pensée machiavélienne :

« Une société en trois personnes, une sociologie de la dominance du tiers parti tel nous semble le modèle de Machiavel. Comparer deux sociétés pour agir implique deux termes et un lecteur ; assurer les règles du jeu du libre conflit politique républicain, l'interrompre et le fonder à nouveau par la violence nécessite un arbitre ; maîtriser l'interaction des niveaux de la société, légitime,

[213] Selon la proposition de Cornélius CASTORIADIS, *L'institution imaginaire de la société*, Paris, Seuil, 1975.

par avance, le pouvoir d'un troisième homme ; pour unifier il faut avoir la connaissance de l'Un et l'énergie du Faire. Si la leçon de Machiavel est bonne, toute sociologie de la dominance doit comprendre trois termes […]. »[214]

La discussion sur le choix des termes Institution et / ou Tiers reproduit celle qui dispute au tiers son extériorité ou son intégration au conflit. Cette distinction En / Hors se répète à chaque passage de relais social jusqu'à la fausse opposition entre société civile et Etat. Pour détourner l'usage commun du terme de lien social, la production du tiers comme celle de l'intermédiaire, tisse un lien social des acteurs du conflit en direction du conflit lui-même, ainsi que de ce dernier au tiers, puis du tiers à l'institution enfin, des institutions à celle de l'Etat. Le tiers a peu de place pour se trouver à l'extérieur, rejeté, de ces habitats d'identité. L'utopie détient ici, par son véritable hors lieu, la clef de l'appréciation de la neutralité du Tiers et particulièrement du tiers médiateur.

L'éventualité d'une réponse tient sur l'*a priori* du point de vue et la qualité des lieux que celui-ci met à jour. Le point de vue est entendu comme l'endroit d'où nous parlons qui nous fait voir l'endroit dont nous parlons pour dire ce qu'il convient de dire *à partir de là*. *A partir de tout ça*, le tiers peut très bien paraître neutre, être partenaire du conflit, être les deux à la fois. Cette évaluation est laissée à l'appréciation de chacun, sachant que chacun se détermine en fonction du conflit dont le tiers aura stabilisé la définition pour lui et les autres. L'équilibre est une situation recherchée en permanence dans un monde *où fuient les repères*. L'équilibre lui-même n'est qu'un état d'indétermination entre deux situations qui se positionneront à nouveau comme contradictoires. En fin de compte, considérons que la place du médiateur et sa position dépendent du lieu où il affirme sa souveraineté.
Entendu du point de vue des camps en conflit, le tiers médiateur n'est neutre que si aucun d'eux ne le soupçonne d'agir en mauvaise foi, et de spolier des intérêts pour une raison *partisane*[215]. Ce tiers peut appartenir à un autre cercle

---

[214] Gérard NAMER, *Machiavel ou les origines de la sociologie de la connaissance*, Paris, PUF, Publications de la Sorbonne, 1979, p. 17.
[215] Le médiateur est neutre mais sait aussi être partisan juste ce qu'il faut pour rétablir, comme il l'entend, l'honnêteté de la réalité des faits. Voir supra Ch. IX ; C, c).

ou à un cercle identique que celui des parties. L'essentiel n'est pas là. Il doit être saisi comme hors lieu. Pour les parties, le médiateur est hors d'elles, peu importe s'il s'installe aux confins de l'institution. Toutes les interprétations litigieuses peuvent aboutir au rejet de la médiation et peuvent délier le médiateur de toute obligation à poursuivre sa mission avec ces parties.
Ainsi, il suffit d'accepter le postulat du médiateur qui affirme qu'il est neutre parce qu'il pense qu'il l'est. La démonstration contraire fait sortir de la médiation. Du point de vue de l'Institution, le tiers médiateur qu'elle institue est neutre dans un conflit qui oppose deux parties qui ne sont pas l'Institution. Le médiateur pénal devient dans ce cas de figure un faire valoir d'une Institution de la justice qui ne fait plus mais qui veut bien laisser croire qu'elle fait encore. Mais elle n'est pas conduite à cette extrémité de son seul chef. L'institution est sommée par le public d'assurer une prestation de justice et est interdite de moyens pour répondre cette l'injonction sous le prétexte que le procédé est identique pour tous : c'est dur pour tout le monde.

La complexité de la logique suivie pour dérouler le fil de la neutralité du tiers revient à évoquer celle du raisonnement de ses inventeurs créateurs. Le "*Laisser croire*" exprime soit un profond mépris de la "*chose du peuple*", soit l'émergence d'une puissance nouvelle du politique qui se base sur les faiblesses internes des arguments qu'on lui oppose. Elle ressemble en définitive à celle que la logique du pouvoir essaie de camoufler pour s'imposer et pour imposer son point de vue "en douceur" (en douce) et "avec naturel" (avec mépris) sur ceux qui se doivent d'être convaincus. La dialectique du Maître et de l'Esclave d'Hegel reste d'une actualité brûlante. Il suffit, *en somme bien simplement*, de lui objecter qu'elle est « naturellement »[216] dépassée. Elle devient alors terriblement plus efficace.

---

[216] Yves MICHAUD analyse avec talent, sérieux et humour, les tics verbaux du président CHIRAC. Si nous reconnaissons sans l'entendre ce haut personnage de l'Etat, c'est que nous décodons le codage du texte présidentiel qui doit plaire sans déranger (ou déranger sans déplaire). Ce qui nous fait rire nous fait honte, « naturellement ». *CHIRAC dans le texte*, *La parole et l'impuissance*, Paris, Editions Stock, 2004. Voir notamment p. 280 et sq. « Evidemment, bien entendu, cela va de soi… » et autres « naturellement ».

c) Les caprices des “lieux”

L’aspect « monumental » du Palais de justice, évoqué avec l’exemple de Nantes[217], est posé pour faire de lui l’endroit, le lieu, de la justice rendue. Il est donc entendu qu’un public ordinaire, peu habitué aux formules des savants, soit dépassé par le jugement, ses termes et ses temples.

Décidément, l’Etat, ce n’est toujours pas lui.

Le symbole de la puissance publique, sa métaphore, sépare les justiciables du pouvoir étatique. Le lieu de l’individu est investi d’un pouvoir central, une centration où tout commence sans cesse, même la loi. Ce pouvoir d’être nommé permettrait à l’individu de se sentir moins éloigné de cette apparence massive, de la force brute des représentants de l’Etat, de la force publique, de la Justice. C’est ainsi du moins que sont encadrés les faits, d’une part avec une déjà ancienne histoire républicaine, réglementée, centralisée, contrôlée, opposée à une recomposition des espaces politiques, centralisés par l’Europe de Bruxelles et décentralisés dans nos régions du cœur de nos traditions.

Toute cette redistribution des lieux entre l’individu et les pôles de forces est accompagnée de crises des banlieues, de l’insécurité de la perte des repères, du chômage, des scandales… Le citoyen déjà dissuadé de prendre la parole par les risque que ce genre d’exercice provoquent ne la prend plus guère par l’urne, si tant est qu’il puisse s’exprime par elle, vu la réduction de l’idée que a été opérée à son intention.

En dehors de ce choix relatif, il lui reste la manifestation. Mais celle-ci le plonge dans une alternative existentielle radicale : soit elle est condamnée à la stérilité, à la perte d’énergie, à la violence inutile, soit elle devient une « marche blanche », une « mobilisation de solidarité » qui recueillera l’assentiment et suscitera la fierté de tous. Fermons donc tous les rideaux des boutiques en signe de solidarité.

---

[217] L’article cité (Ch. II/§C) du n° 578 de la revue *Lien Social*, est un modèle général. « (…) toute la solennité de l’institution qui vous prend à la gorge : l’immeuble est monumental, les plaques de marbre noir qui le recouvrent du sol au plafond vous écrasent avant que la décision judiciaire ne s’impose à vous.(…) ».

C'est l'individu, entité "psychologisée", qui exprime seul mais le plus fort possible son mal de vivre. Si sa voix parvient jusqu'aux sphères de décision, locales ou nationales, il se métamorphose en citoyen exemplaire. Nous trouvons deux lieux mécaniquement et non plus uniquement politiquement différents.

La résurgence du "Moi" est un vecteur programmatique du dynamisme de la médiation. Il ne peut toutefois toujours pas arriver directement sur toutes les scènes. Il n'est pas libre et doit toujours être représenté. C'est ici que ce concentre le double rôle du médiateur de médiatiser les symboles et de porter le joug de la pression du contrôle social qui maintient les individus à leur place. Il lui suffira de « faire remonter »[218] les éléments de la paix sociale et de son trouble jusqu'aux oreilles du pouvoir pour que ce dernier fasse ce que bon lui semble.

« Il y aurait un "regard psychosocial" dont la caractéristique serait de substituer à l'étude classique de la relation bipolaire "sujet/objet", l'étude de la relation ternaire comprenant l'Ego, l'Alter, et l'objet. La relation à autrui fournirait donc une gamme de médiations. […] En mettant le concept d'outil sémiotique en relation avec celui de médiation, […] on constate que les médiations s'effectuent à deux niveaux au moins

- au niveau de l'Alter qui médiatise la relation entre l'Ego et l'objet ;
- au niveau de l'objet qui médiatise la relation entre l'Ego et l'Alter. »[219]

La Justice ne se confond pas avec l'intimité ni avec la si populaire *proximité* malgré les tentatives des « Maisons de Justice et du droit », les « Boutiques du droit et d'accès aux droits »[220] pour approcher géographiquement leurs effets.

---

[218] L'expression « faire remonter l'information » est utilisée par les Emplois – jeunes qui définissaient ainsi une de leurs fonctions. Confère Deuxième partie, Ch. VIII.

[219] Michèle GROSSEN ; Bernard PY, *Pratiques sociales et médiations symboliques*, Paris, Editions scientifiques européennes, 1997, p. 6 et 7.

[220] « Crées en France, en 1975 à l'initiative d'avocats et de militants associatifs, les Boutiques de Droit ont cherché à développer une politique d'accès au droit originale , basée sur la consultation collective et associant un juriste et un non juriste. En s'installant dans les quartiers, elles visent à répondre à la demande sociale des populations dites "défavorisées" afin de leur permettre d'avoir accès à ce "capital symbolique" que constitue le droit, d'avoir en quelque sorte un "droit au droit". La complexité de la vie sociale, due à une juridicisation croissante de nos sociétés augmente […] les demandes de médiation, non seulement en matière de gestion des conflits mais aussi de communication. Pour répondre à ce type de demande, les Boutiques de Droit ont été amenées progressivement à définir un projet de médiation sociale, reposant sur la création de structures de proximité et impliquant la participation des habitants. » JP. BONAFE-SCHMITT, « France ; La médiation : Un nouveau mode de régulation sociale » in, JP. BONAFE-SCHMITT M. SCHMUTZ, R. BONAFE-SCHMITT, "Médiation et régulation sociale", GLYSI-Université Lyon II, 1992, 189 p. Nous soulignons.

La maîtrise individuelle du sentiment du juste reste une illusion entretenue, une illusion dont il n'est guère possible de se défaire. Les tenants de la médiation peuvent arguer d'un conflit entre le justiciable et l'Institution à partir de la preuve en « flagrant délit » des lieux eux-mêmes. Ils annoncent le formidable et "indispensable" chantier d'une entreprise judicieusement "juste ce qu'il faut" qui découpe l'espace entre de multiples sphères *obligatoirement* médiatisées.

Le jeu des fausses séparations :

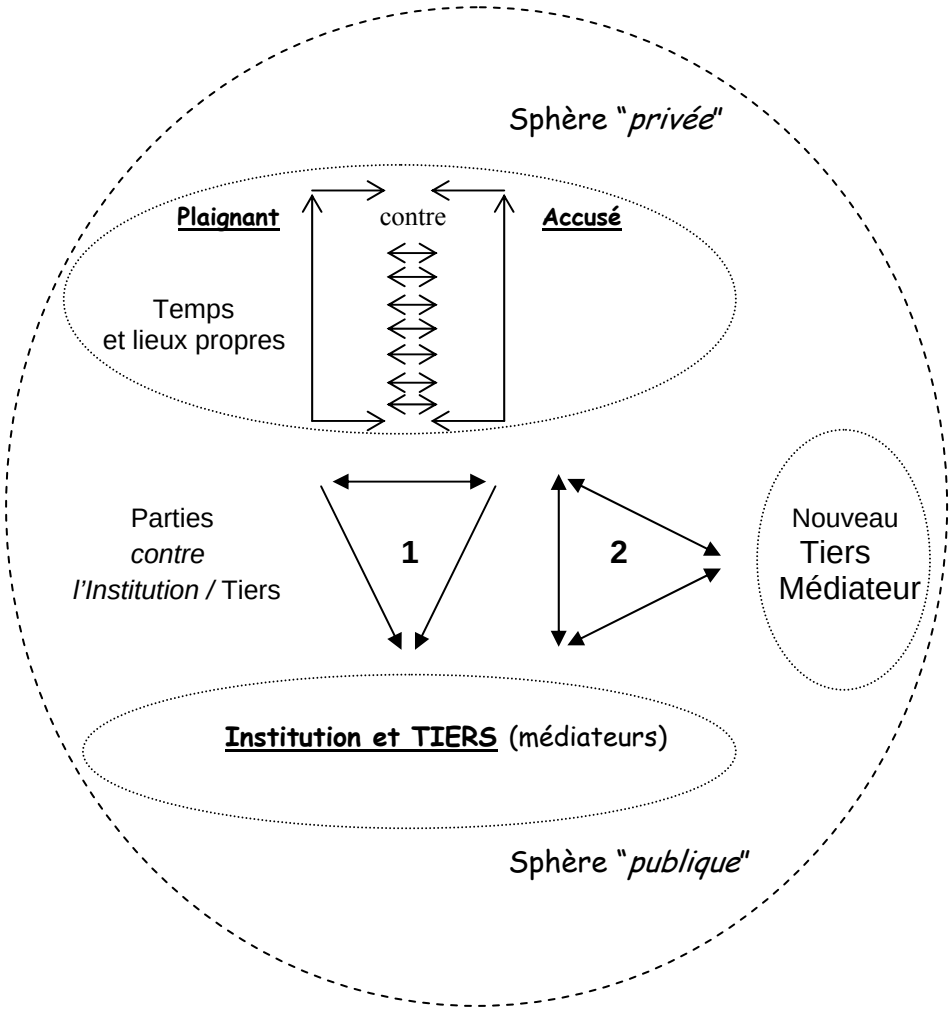

Le schéma des fausses séparations expose la situation d'une institution en position indécise. Soit elle est le tiers pour un conflit qui oppose deux parties ordinaires, un couple qui se sépare ou un plaignant qui réclame réparation

(situation **1**), soit elle prend place comme partie dans un conflit englobant les parties initiales en un camp uni contre elle (situation **2**).

Les exemples qui entrent dans la seconde configuration (2) sont ceux de la lenteur de la justice, de l'insuffisance de ses moyens, de la mauvaise prise en compte des besoins réels des citoyens etc. L'institution a la ressource de trouver alors un nouveau tiers qui valide le conflit et tente de lui apporter une solution. Il faut noter que ce type de développement risque de ne pas avoir de fin, mais aussi tant que dure l'institution contre laquelle on objecte.
Le Médiateur s'affirme comme la mesure constante de toutes les situations de conflit. Il est un tiers *permanent*. Sa place théorique est toujours la même mais nous noterons que l'approche théorique est plus difficile à cerner que le laissent supposer quelques considérations sur sa manière de faire. Le lieu de son exercice est identique si on considère une des places de la triangulation des rapports sociaux. Elle est différente si est considéré l'endroit dans laquelle celle-ci intervient.

Le schéma imagé suivant s'inscrit dans la suite logique des fausses séparations. Il lie deux paramètres inconciliables : le second et le tiers. Le second est celui qui s'oppose ou qui oppose. Le tiers est celui par qui arriverait la possibilité de sortir du conflit binaire.
Nous avons retenu cinq "candidats" qui s'opposent entre eux mais aussi qui ouvrent leurs terrains à la médiation. Le premier est appelé "Moi"(1), personnage assez riche pour posséder en lui-même d'autres conflits et d'autres médiations. Ce rappel de la centration psychologique de la société cède à peine sous la pression de la sociologie qui y voit un mouvement de fond. "Moi" est investi du premier rôle d'agent social[221], parce qu'il va se confronter à l'autre (2) puis, au médiateur.

[221] Nous connotons ainsi l'omniprésence des réactions à chaud des téléspectateurs, auditeurs, lecteurs, électeurs, usagers devant les micros et les caméras. Tout est bon pour ce héros pâle des événements qui le dépassent : la guerre en Afghanistan, la discrimination sexuelle, les cyclones, les violeurs récidivistes, etc. Tout l'espace saisissable est saisi par "Moi".

Devenus tous les deux citoyens dans leur rapport à l'institution médiatrice, ils vont former une "société" à trois, une sphère de la première médiation qui va se frotter aux autres "sociétés" visibles dans l'institution (3). Leurs heurts seront médiatisés par des instances de plus en plus informelles, aux valeurs de plus en plus inaccessibles, insaisissables.

Les caprices des lieux symboliques des médiations :

Elévation ternaire (vers l'évanescence)

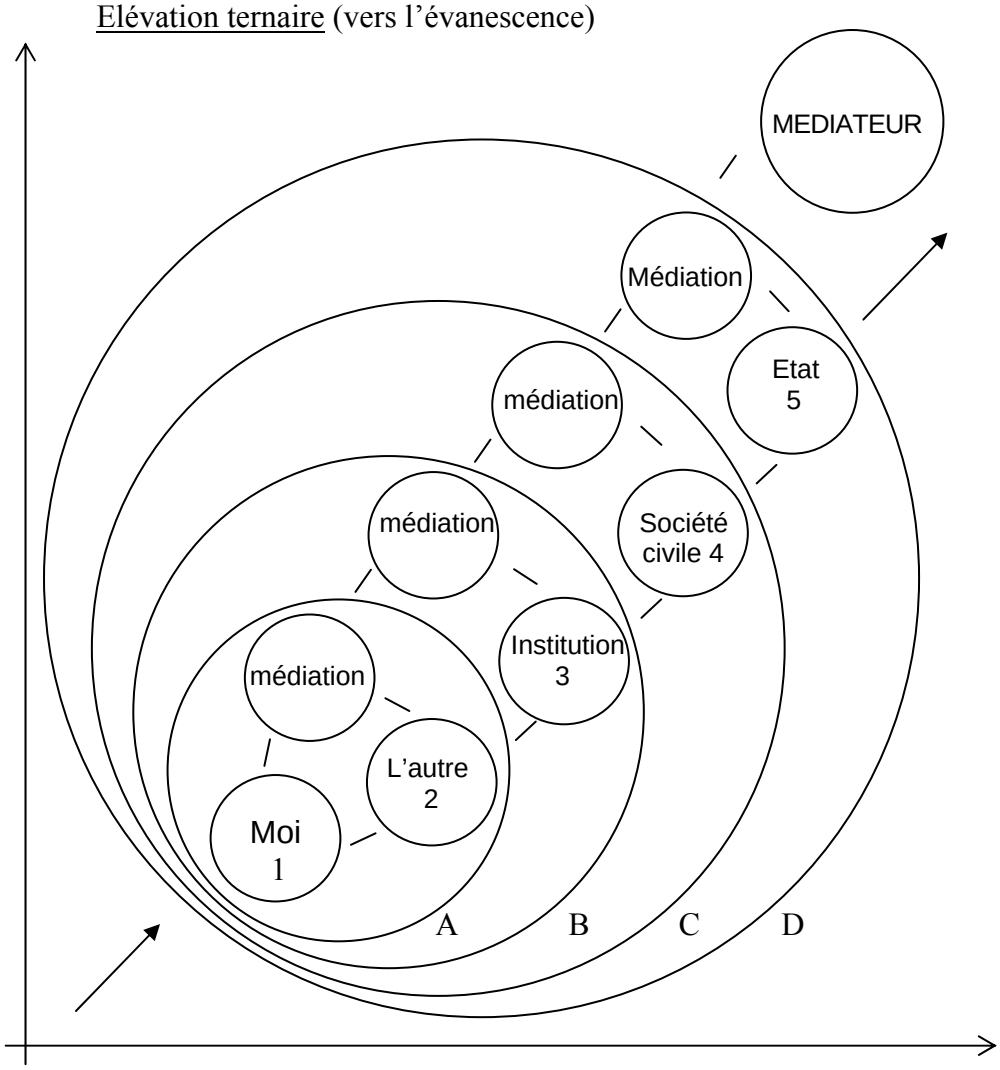

Déploiement du dualisme (diffusion, dispersion)

L'élévation en direction du symbolisme, de la transcendance sort du terrain sociologique mais donne tout le sens de sa critique puisque le discours est entre ses sphères un élément commun, à commencer par celui de médiation. Le

dernier élément concret de la construction des oppositions binaires est l'Etat (5). Sera placé en dehors du tout, une instance religieuse par exemple.

Le cycle des condensations et des développements par la médiation se reproduit jusqu'à la sortie du dernier cercle (L'Etat, Dieu, le Conseil constitutionnel, l'Ecole, l'entreprise…). Mais selon le principe des bouclages, toutes les médiations se développent en tous sens et usent de tous les arguments pour se montrer justes.

Les fausses séparations, qui ont ou auraient besoin elles aussi d'une médiation pour paraître plus vraies, reflètent l'idée selon laquelle toutes les sphères s'incluent mutuellement. Cette grande confraternité de l'inclusion bouscule les prémisses de hiérarchisation laissées aux bonnes œuvres de la sociologie des organisations et de la politologie. Zébrée de séparations, la société est baignée par l'amour de la médiation.

« La médiation offre un espace pour accueillir la séparation, pour qu'elle puisse devenir une succession de passages qui ne s'arrêtent plus et pour que la mort devienne à son tour naissance, vie, amour. »[222]

La société n'attend tout de même pas du plus vieux médié du monde qu'il libère l'individu de toutes les contraintes propres à l'organisation sociale, au contraire. La médiation devient une démarche administrative *obligée* d'un nouveau style. Elle établit un certificat de bonne conduite à ceux « qui n'ont rien à se reprocher », valide le passeport social nécessaire au transit entre différentes sphères, pour ceux qui le méritent, qui en sont dignes.

Tout le monde participe de ces rituels de pacification et d'épuration en sacrifiant la vilenie du conflit sur l'autel du marchandage universel. Il n'est plus même question de punir avec *moult raffinements* le vilain sur la place publique après avoir entendu ses confessions pathétiques sous la *question*. L'Etat à la mode est celui qui médiatise le plus habilement la reconnaissance des erreurs passées. Les sanglots n'éveillent-ils pas une nation à se souder autour des nuances du politiquement correct ?

---

[222] J. MORINEAU, *L'esprit de la médiation*, 1998, cité, p. 26.

« La repentance s'impose comme l'une des composantes de l'esprit du temps. Depuis la génuflexion du chancelier ouest-allemand Willy Brandt devant le monument du ghetto de Varsovie, le 7 décembre 1970, les gestes de repentir deviennent des ingrédients normaux de la vie politique. »[223]

A partir de là, les intérêts et les méthodes convergent absolument entre la Médiation et la Politique. Le conflit innocent est celui qui correspond aux attentes des vainqueurs.

d) La réalité de l'argumentaire : les jugements par défaut

Les portes du Palais se sont ouvertes pour accueillir toute la complexité enfermée dans les lieux, densité pratique du fait de l'enchevêtrement des structures, associatives, administratives, libérales, représentées dans l'enceinte monumentale et expérimentale, puisque s'y retrouvent tous les corps représentatifs de la nation, des plus simples accusés et victimes, aux témoins, aux juges, jusqu'aux plus grandes valeurs représentées sous forme d'icônes. Un exemple commun, recueilli auprès d'un médiateur pénal, va permettre une observation sur ces recoupements.

→ « (…) Dans un Parquet comme celui de Tours, c'est une moyenne, Monsieur le Procureur reçoit entre douze cents, voire treize cents dossiers par année, concernant des mineurs. Il y a des affaires qui sont bénignes, des affaires qui sont graves ou moins graves. Il y a toute une échelle et dans ces dossiers, il y avait antérieurement trois cents, voire quatre cents dossiers qui n'étaient pas traités immédiatement. Pourquoi ?
Parce qu'il y avait certainement un besoin de personnel, il n'y avait pas assez de temps, il y avait de trop nombreux dossiers à traiter. Alors le problème était le suivant : on négligeait – non pas qu'on ne traitait pas – on négligeait un petit peu les dossiers traités dans l'urgence, des dossiers qui semblaient disons… bénins, disons au bénéfice des affaires plus importantes. Or, ça a un inconvénient. D'une part, […] l'enfant en lui-même il pensait qu'il n'était pas, disons "répréhensible", pour certains actes de sa vie courante. Pourquoi ? Parce qu'on ne s'occupait pas de lui.
[D'autre part] La victime, elle pensait que quelque part, la Justice disons, ne s'occupait pas d'elle, qu'on ne faisait pas passer son dossier devant un juge. Il y avait aussi d'autres inconvénients puisque lorsque le dossier passait avec par

[223] Philippe MOREAU DEFARGES, *Repentance et réconciliation*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. La bibliothèque du citoyen, 1999, p 9.

exemple plusieurs mois de retard, voire un an de retard, le mis en cause oubliait pratiquement sa responsabilité dans le dossier, ne comprenait pas tellement les mesures qui étaient prises contre lui, ce qui est tout à fait logique un an après et puis en plus, la victime pensait qu'on prenait son affaire un petit peu… par dessus la jambe comme on dit vulgairement !
Alors, il a fallu trouver une solution. Cette solution, elle est venue tout naturellement en pensant aux médiateurs qui existaient déjà au niveau pénal, mais concernant les adultes. (…) »[224].

Les faits évoqués par le médiateur pénal, délégué du procureur de la République pour les affaires concernant les mineurs, sont de l'ordre du constat. Dans une ville moyenne comme Tours, le nombre des dossiers transmis au procureur est tel qu'il lui est matériellement impossible de leur consacrer le temps nécessaire à un traitement correct avec les moyens dont dispose l'institution. Le traitement correct tient doublement entre s'occuper du responsable, s'occuper de la victime. Sans une démonstration faite dans un délai raisonnablement bref, mais hors l'urgence, le responsable oublie sa responsabilité, la victime redouble dans son sentiment d'abandon. Les premiers couples d'oppositions sont synthétisés de la manière suivantes :

Besoin (exigence) de jugements de la part des justiciables	//	Moyens consacrés par l'Institution
↓		↓
Déception, frustration		Gestion, délégation

Les conséquences de l'exigence de Justice insatisfaite sont lues ici dans des phénomènes de frustration, d'exaspération. La logique qui est à l'œuvre dans ce processus est individualiste mais son retentissement dépasse bien sûr cette sphère. Il faut rallier le plus grand nombre à sa cause pour être entendu.
Emanation d'un collectif d'individus, l'institution est mise en demeure de rendre le service pour lequel elle a été instituée. Le renforcement assuré par la diffusion médiatique aboutit à la constitution d'un courant de pensée qui ne peut qu'être partagé. Peut-on en effet admettre qu'il soit loisible de s'opposer à la justice qui, telle qu'en elle même, assure la défense des valeurs les plus

[224] Entretiens réalisés dans le cadre de la Maîtrise de sociologie, E. BIGOT, Université F. Rabelais, Tours, 1998.

pures ? Dans notre entre-deux de crise, le pouvoir politique préfère lâcher le lest d'un service public au profit d'un service mis à la disposition du public – voyons les efforts déployés en ce sens avec la charte « Marianne » - pour la satisfaction de ses besoins particuliers. Le médiateur devient un instrument de ce changement, de ces transferts sans heurts.

Le jeu des transferts :

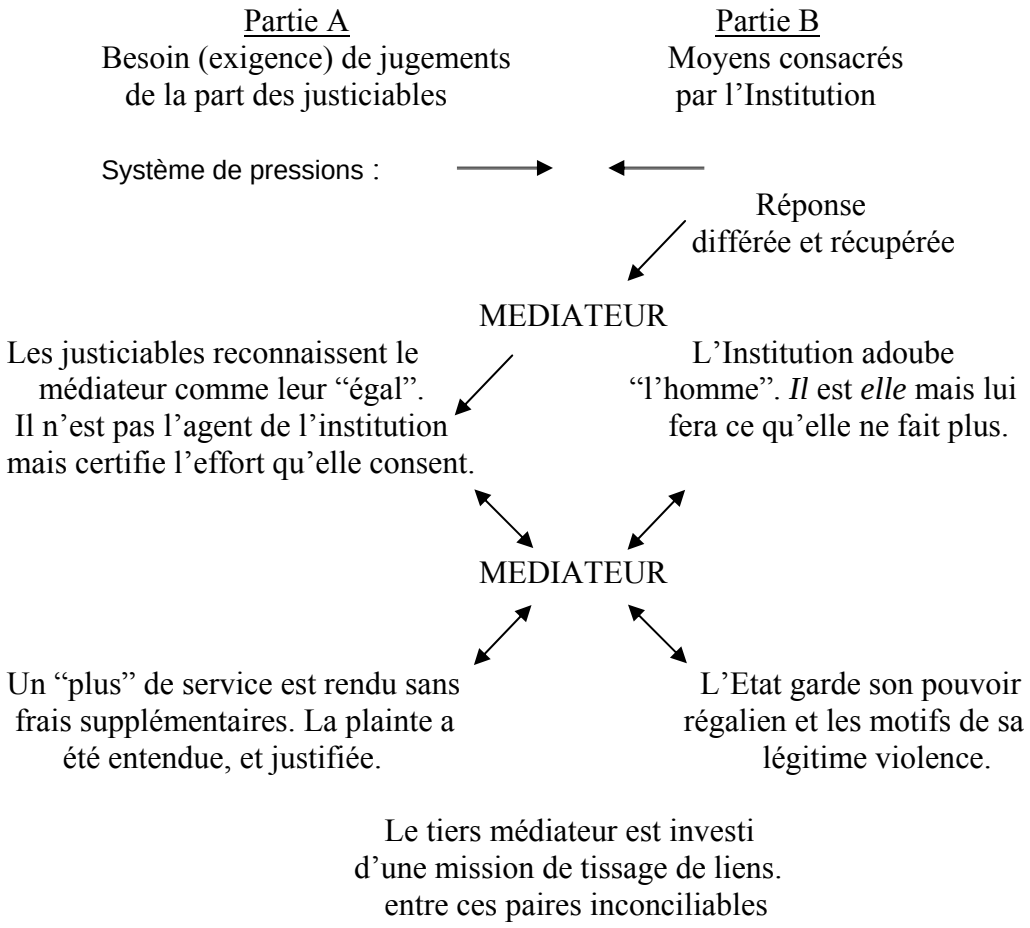

Chacun – individu / médiateur / politique / collectivité trouve son *bon* compte dans la nouvelle répartition des tâches apportée par la médiation. Les fondamentaux de la société ne vacillent pas.

La puissance publique peut rappeler, par des appels à la « responsabilisation » moins impopulaires que le nouvel impôt[225], le projet universaliste de la Politique. Elle renvoie chacun à la mise en conformité des attentes, même légitimes, avec "la réalité" des services rendus. Mais elle se fait en la matière plus discrète que les associations qui ont pris le relais de la pédagogie du contrôle social que nous avons souvent invoqué.
La gestion médiate de l'Etat se concentre maintenant sur les affaires majeures et stratégiques qui dépassent les possibilités du quidam[226]. laissant entendre que les affaires plus quotidiennes ont un traitement immédiat effectué par des organismes de proximité ou des services décentralisés. Nous voyons sous l'apparence, la mainmise venue tout naturellement de la médiation. La puissance publique appelle les médiateurs qui savent bien, eux, couper les difficultés en deux et réduire les sacrifices. Comme s'il était désormais possible que chacun fasse un pas vers l'autre pour omettre *ensemble* que chacun s'en tire à bon compte.

Le médiateur peut jouer un rôle d'apaisement dans l'organisation du maintien de l'ordre social existant. Il ne le réussit pas obligatoirement. La médiation n'est pas toujours non plus la bienvenue dans certains conflits sociaux par exemple. Ses ressources limitées et son manque d'envergure pour résoudre des conflits durs font qu'elle s'entoure de précautions et d'amabilités cosmétiques. Si son action répond à la nécessité d'apporter une réponse globale à des questionnements d'ordre individuel, et malgré les contraintes dues à la compétition d'intérêts, elle s'engage alors goulûment sur le terrain psychologique et psychosocial où l'individu voit diminuer ses angoisses et sa peur d'être livré à lui-même en apprenant à dépasser sa crainte d'un système omnipotent. Or la société est appréhendée ici comme un facteur agissant. C'est elle qui devient le vecteur de prescription des ordonnances c'est-à-dire, elle est

---

[225] Un gouvernement prévenant opérera des transferts de charges ou inventera des impôts nouveaux qui taisent ce nom damné. Que dire d'une "journée de solidarité", travaillée sans salaire aux bénéfices des personnes âgées ? Une "vignette" alors peut-être ?…
[226] La France était-elle avec les Français, opposée à la première guerre en Irak avant la décision de F. MITTERRAND d'y participer aux côtés des américains ou après le discours de D. de VILLEPIN aux Nations Unies avant la seconde pour laquelle elle a gardé ses distances ?

une société qui dicte le plus *naturellement* possible des limites d'usage de la liberté pour chacun.

La relative nouveauté de l'action du médiateur en ces domaines permet de prendre en compte *tranquillement* la dimension subjective de l'action sociale puisque le médecin et le malade ne sont pas nommés. Elle en fait un paramètre parfaitement maîtrisé avant même qu'il ne soit considéré comme maîtrisable. Double atout du contrôle social, la médiation rend aimable, citoyenne et responsable la servitude volontaire.

e) Les poupées gigognes ou la psychologie du bonneteau

En devenant un incontournable maillon intermédiaire, le médiateur apporte un facteur supplémentaire dans la compréhension des relations sociales. L'inaccessibilité du sens – ou son accès réservé - devient une arme efficace qui sert au contrôle et à la régulation sociale même lorsque l'exigence de transparence est brandie comme un étendard de l'expression démocratique. Le dénouement de l'angoisse de vivre, et particulièrement de vivre en société, peut trouver derrière la porte du médiateur aussi bien un élan *facilitateur* qu'un obstacle de plus dans le dédale des relations humaines. Elle fait pourtant l'objet d'une double appropriation dont le médiateur est l'objet unique, pour ne pas dire avant tout *le* médiateur.

Le médiateur fait paraître des choses qui ne sont pas les mêmes pour les deux camps qu'il relie. Elles ne sont pas égales "pour de vrai" et "pour de faux". Chacun les voit de son point de vue.

« La coprésence de 1' "imaginaire" et du "réel" apparaît magnifiquement dans le jeu d'échecs […]. Une stratégie, aux échecs, est une sorte d'emboîtement d'hypothèses où chaque joueur imagine d'abord à sa place, puis à la place de l'adversaire, puis de nouveau à sa place, etc. »[227]

[227] Yves Barel, "*La société du vide*" Paris, Seuil, 1984, p. 228.

Le jeu, dans son environnement événementiel “festif”, permet de saisir le déroulement d’une médiation type. Sa maîtrise apporte un atout décisif au camp qui le revendique et le tient. Mais ici, chacun s’accorde à en détenir une partie en propriété exclusive et l’autre en commun. Le mélange renforce l’inflexibilité de la certitude d’une propriété et d’une appartenance réelles. La médiation existe en dur et cela dans tout camp, quelle que soit la position personnelle des individus. Cela revient à renier d’un commun accord tout recours à la dissidence et à bannir ensemble le droit à la révolte. Il s’agit encore de constater qu’ensemble le conflit sans fin est rejeté. Ainsi naîtra une communauté nouvelle. Quand on ne gagne pas, il reste encore à comprendre ce qu’on perd.

Cette sainte face trouve au delà de la stratégie des échecs une illustration de la capacité de masquage de la médiation dans le jeu du bonneteau :

Sous quelle carte se tient la solution, le gain ?

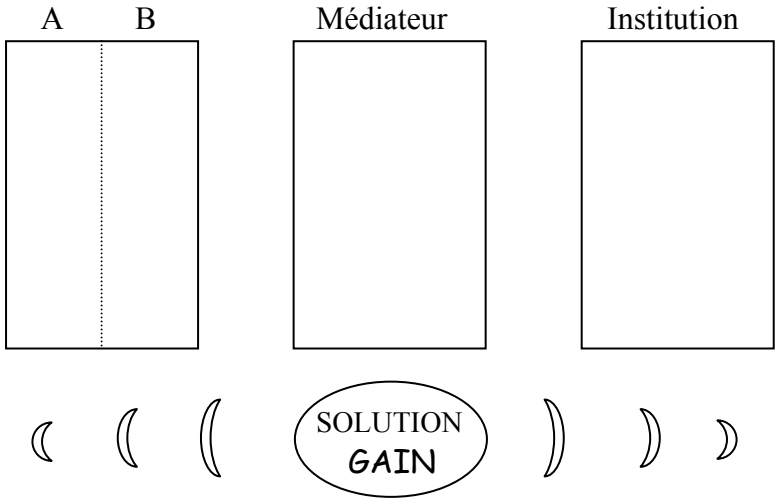

→ Trouver LA Solution est le but de chacune des parties, médiateur compris.

→ Son existence est affirmée et ne peut qu’être souhaitable. Elle se retrouve cachée par l’effervescence du jeu social et l’habilité de ses joueurs.

→ Au-delà du gain, règne en maître le rêve de la puissance, de la domination de l’autre.

La question de la *chère* neutralité du médiateur s'éclaircit avec cette recherche en filiation. Nous avons suggéré qu'elle dépendait du point de vue qui lui permettait d'apparaître. La neutralité diffère donc à la fois de nature, d'enjeu et de sens selon qu'on est une des parties en conflit, médiateur ou tiers sociétal. La variabilité de la neutralité est contradictoire. L'apparence veut qu'elle soit univoque, stable, définitive. Il s'agit de la proclamer pour qu'elle soit effective. L'effet prédictif a d'autant plus de mal à se manifester que la neutralité est profondément versatile, non exempte d'intentions, lourde de compromissions.

L'hypothèse de départ tient la solution du conflit comme un projet assuré à l'image de la promesse du gain ou de sa tentation qui en fait oublier le risque. Selon elle, un conflit sans fin n'est plus un conflit (il n'a plus lieu d'être) mais un état de fait (une conclusion théorique) réservé(e) à la métaphysique. Les politiques nous assurent de faire tout ce qu'il faut pour que les choses aillent bien, c'est-à-dire aillent mieux. Les travailleurs sociaux engagent leur énergie pour que les bénéficiaires de leurs actions aillent mieux, ou moins mal. Avec ces présupposés, la gestion de la vie sociale s'appréhende et se revendique à l'égal d'une activité pratique. Elle a ses règles, ses méthodes, ses savoir-faire, ses objectifs, son évidence.

Un conflit qui s'inscrit dans le quotidien entre deux protagonistes a donc potentiellement une issue, doit avoir une fin, une réduction, une solution. Les questions se posent pour savoir comment y arriver et quels moyens utiliser pour obtenir cela sous peine de nullité à la face du monde. Premier cas, les deux parties trouvent un compromis entre elles. Cela met fin à leur conflit. Deuxième cas, les parties n'aboutissent pas au compromis. Elles s'en remettent ou sont remises alors à l'intervention d'un tiers. Institutionnel, celui-ci dira le droit, donnera un arbitrage ou, médiateur, il organisera les débats de telle manière que les protagonistes soient censés arriver d'eux-mêmes à retrouver la piste du compromis.

« (…) Si les têtes n'étaient pas des voleurs, il n'y aurait pas de bonneteau. Vous voulez voler, tous tant que vous êtes. Il y aurait de l'honnêteté, ça serait de mettre le doigt au hasard, sur une des trois cartes. Mais la tête, qu'est-ce qu'elle fait ? Elle regarde en dessous, elle reluque. Un coup qu'elle croit tenir

la carte, elle le suit ; bon, moi je la fait sauter. Où qu'elle est ? Le monsieur, qui a triché, dit : "elle est là, au milieu." – Ben c'est pas vrai, elle a sauté à gauche. »[228]

La psychologie du jeu de bonneteau décrit les traits des caractères qui s'expriment de chaque coté de la table. Mêmes si les gens apparaissent en définitive identiques, leurs rôles resteront différents ou opposés. L'un, comme joueur, compte sur son habilité à suivre les déplacements. L'autre, comme meneur, tablera sur la prétention du joueur à vouloir se trouver plutôt habile à déjouer les pièges tendus. Il pense dans ce cas se fier à sa nature non seulement pour rester dans la partie mais surtout pour miser plus encore. Si le joueur ne s'en remet pas au hasard, le meneur de jeu lui laissera penser que le gain est à sa portée.

L'envie de regarder sous la carte pour brûler les étapes vers la fortune *tant désirée* par tout être normal - fait partie du jeu. Chacun des partenaires sait tout cela, pense le savoir et laisse le doute résiduel trancher le hasard en sa faveur. Ils sauront, chacun avec des arguments inverses de l'autre, expliquer en fonction des circonstances le pourquoi des tirages, le comment des pertes et des gains. La justification sera de mise, elle aussi, quitte à dépeindre les qualités ou défaut de son adversaire selon l'humeur ou l'appât des nouveaux gains espérés. L'étagement sans fin des engagements à faire courir le jeu et celui des désengagements successifs suivent l'empilement des scènes conflictuelles car tous les traits sociologiques des caractères sont là.

Le premier stade du conflit correspond au front défini entre les premiers protagonistes du conflit. C'est la scène de jeu camouflée des regards trop indiscrets, mais qui se veut aussi bien visible. La scène publique des prétoires, la scène semi-privée des conflits familiaux se retrouvent *mot à mot* au détour d'une ruelle juste assez malfamée pour que chacun puisse s'y aventurer en connaissance de cause. Tout front de conflit se trouve engagé, inclus dans un autre front. Le tiers est tour à tour celui qui cherche le glaive vengeur de la Justice, celui qui laisse filtrer des informations sur ses voisins, celui qui ameute

---

[228] Marcel SCHWOB, « La psychologie du bonneteau » in *Dialogues d'utopie*, Toulouse, Editions Ombres, 2001, p 40.

la foule qu'un méfait s'y produit. Le Tiers, organisé, est l'incarnation de la justice, de l'Etat, du droit, des vraies valeurs et de la police qui finit par intervenir pour encadrer les malfaisants. L'immixtion des forces de l'ordre rappelle que la société ne tolère pas la montée du désordre. Elle démontrera, par l'exemple, que le pouvoir n'est pas vacant, que le seul désordre qu'elle admet est celui qui peut la servir. Elle sait par les médias, qu'elle encadre indirectement et directement, l'organiser pour créer de l'événement, pour faire jaillir de l'émotion (vous en voulez ? en voilà !).

Si le paradis tolère les casinos, soyons assurés que la transcendance est le modèle de martingale le plus en vogue parmi *tous* les meneurs de jeu.

Chapitre IV

UN OUTIL DE LA CONSTITUTION DU SOCIAL

Avant d'apparaître comme société, la formation sociale se concrétise au travers un ensemble de relations sociales[229]. C'est par elles qu'il est possible d'envisager ensuite, dans un langage métasocial, une place théorique et pratique entière pour le mot *société*. Les prétentions à l'action des habitants sociaux sur leur propre habitat se retrouvent sur ce "mot – passerelle" posé entre deux berges instables qui situent d'une part le chaos d'avant le social et d'autre part une société finie, celle qui aura accrédité la raison supposée pratique d'agir et qui est achevée. Placée au bord de l'incapacité du *sensé* à produire de l'efficace, la pensée se retrouve astreinte à considérer l'action directe comme une tentative de saisissement de l'immédiateté. Mais, heureusement ou non, le virtuel aboutit parfois aussi sur une production concrète. Le temps présent avec son renouvellement merveilleux.

La médiation est abordée comme un outil qui permet de stabiliser la conception du social et de la société. Ce travail de rapprochement entre le concept et la société comme objectif finalisé est difficile.

Nous saisissons une part de la production sociale, pour la qualifier dans les termes de la médiation.

---

[229] Selon un angle sociologique classique, retenu par A. Touraine dans *Production de la société*, Seuil, 1973 et *La société invisible*, Seuil, 1977.

A UN MONDE PRODUIT ENTRE CONFLIT ET MEDIATION

L'habillage conflictuel des "relations sociales" est celui qui leur sied le mieux. Toute relation trouve une part d'elle dans le conflit. Ce dernier terme tient l'avantage de cerner définitivement deux états différents : le premier situe un temps et un espace avant les autres, le second oppose deux parties l'une contre l'autre.

définition de l'histoire par le conflit	Le mot *conflit* certifie l'historicité de deux états différents, qu'ils se situent l'un avant l'autre ou l'un contre l'autre.

Le sens de l'histoire trouve dans cette définition du conflit une impulsion qui renvoie pour le moins sa fin à une date ultérieure. Pour son contenu, nulle raison de ne plus voir dans le conflit que son aspect négatif.

Le conflit fabrique quelque chose. Le positivisme cher à Auguste Comte ne trouve pas à redire à transformer cela aujourd'hui en "attitude positive" ou encore, en "positivité". Le conflit, avec ses raisons propres et ses mystères qui le sont moins, agit sur le réel. Dans cette voie du progrès, il est normal que la société puisse être l'objet sociologique que l'on célèbre parfois et au nom duquel on agit bien souvent.

Verbalisée comme telle, la société dans son ensemble va s'accaparer de l'objet qu'elle a procréé pour agir, pour fonctionner, pour produire et se reproduire encore. La société se manifeste en montrant qu'elle fait ce qu'elle prétend faire. Elle prouve, à elle supérieurement à eux tous ceux qui la font, que l'ensemble social qu'elle tient avance dans le sens qui est le sien. Il n'est pas pensable de cibler ce qui l'aura initié plus qu'autre chose et donc qui le subit le plus, ce déterminisme aîné, ni sur quel point précis il agit. Le sens "originel" de la société se perd, comme toujours, ou se transforme pour le moins, comme d'habitude. Au-delà de l'inscription historique, nous admettrons aujourd'hui qu' « il n'y a plus, rigoureusement parlant, d'objets, seulement des "biens de

consommation" à disposition de chaque consommateur, lui-même situé dans le marché de la production – consommation. »[230]

L'objet consommable recouvre bien des rôles au-delà de celui de son utilité supposée première. Son environnement fait de lui ce qu'il veut et il se prête à la volonté qui le domine.

L'objet est ainsi toujours médié, intégré dans un système de réseaux. Il perd de sa singularité, il perd de son sens d'être. Or, « être aujourd'hui c'est être remplaçable. »[231] La médiation vient dans son cadre philosophique apaiser l'effroi de l'inutilité marginale, différer la reconnaissance de l'impossibilité de l'être, renvoyer sur d'autres lieux l'impossibilité de l'authentique. Le refus de l'accommodement, conduisent M. Heidegger et E. Jünger à valoriser, à magnifier, l'action vers la mort. Si les yeux se voilent devant une inflexion totalitaire à laquelle se prête l'action célébrée, ils se ferment devant le réalisme de l'action économique où il faut manger avant de l'être, et où il suffit de le faire le premier pour avoir raison.

L'arrachement au passé inscrit plaisamment l'humanité dans le sens de l'histoire. Mais l'actualité sait désormais parler avec des mots qui ne fâchent pas, surtout pour parler d'elle[232]. Elle sait ignorer massivement les individus qui la peuplent tout en exploitant les formes de la réalité qui lui donne la fatidique raison. Elle cantonne jusqu'à la nausée[233] l'énergumène dans des rôles d'agent occasionnel, célébré soit comme héros, soit comme victimes[234] selon son humeur ou son choix des événements. La vie sait pourtant être tout autre qu'un objet culte de consommation, mais elle est innomée dans ce qu'elle est. Les conflits individuels se fondent ainsi sans fin, sans autre bruit qu'un

---

[230] M. HEIDEGGER, *Les séminaires du Thor*, Questions IV, Paris, Gallimard, 1976, p 327.

[231] M. HEIDEGGER, 1976, cité, p 304.

[232] Le langage est plus *terrible* pour parler des autres qui sont toujours les barbares. Bien sûr, le mot « terroriste » fait venir "pour de vrai" le barbare dans nos cités comme le souligne Jean-Pierre GARNIER, *Des barbares dans la cité* ; *De la tyrannie du marché à la violence urbaine*, Paris, Flammarion, 1996.

[233] Sans même disposer d'un téléviseur, les échos du phénomène parviennent jusqu'à nous. Nous ne pouvons nous y soustraire. La télé réalité est, avant le divertissement qu'elle prétend être, une réalité qui vient de loin et s'impose. Telle est réalité-là.

[234] J.-M. APOSTOLIDES, *Héroïsme et victimisation*, *une histoire de la sensibilité*, Paris, Exils Editeur, 2003 et Yves BAREL, *Le héros et le politique*, Presses Universitaires de Grenoble, 1989.

murmure de fond, dans une crise sociale majeure, dans un processus conflictuel général de concurrence *naturalisée*.

Le présent libéral sait entendre le conflit comme processus d'innovation et non comme faux-semblant de l'action légitimée. En ne prêtant qu'aux riches, il restera vrai que le conflit ne laisse pas les choses qu'il rencontre en l'état. La réforme, la transformation, l'adaptation, enfin tout ce qui rend moderne, arrivent sur nous comme fond le conflit. Mais ils laissent sans voix. Les raisons de ce silence doivent bien encore se tapir dans quelques mémoires.

Les différentes schématisations proposées du rapport conflictuel invitent à observer l'immixtion de ce qui n'est pas encore en tous points la société à l'intérieur du conflit, celui-ci étant entendu comme un mode de relation entre deux parties. La constitution du social suit un chemin parallèle à la survenue du Tiers puisqu'il devient, par nombre et par déterminisme, tiers social. L'accord entre le tiers d'un conflit et le tiers social est indéfectible tant qu'ils ont tous les deux quelque chose à gagner de leur entente, même si les partenaires du conflit risquent de s'en retrouver, pour partie, perdants. Cela n'empêche pas tous ces acteurs réels, personnes, institutions et tiers, de se quereller.

La médiation comme vecteur de développement encourt la classification de son principe dans la catégorie des idéologies qui se croient, en toute *bonne foi*, seules. Facteur de progrès, la fonction de médiation va quant à elle pousser à l'assimilation de ses agents comme des serviteurs, ouvriers d'entreprises de service ou agents d'organisations, pas toutes publiques. Tant que dure l'impunité dont elle fait l'objet, la médiation permet aux idéologies du développement et du progrès de concourir ensemble à la transformation "pacifique" et "consensuelle" de tous les modèles politiques traditionnels[235].

[235] Le modèle des ONG est en ce sens caractéristique de cette démolition et la transformation irréversible des cadres référentiels anciens. Ils ouvrent le champ collectif aux initiatives privées, aux intérêts "transnationaux". Les ONG apportent *par la médiation*, des réponses diffuses à des problèmes structurels. Leur nature est d'une proximité inexistante.

a) Notre Bon Médiateur de la République

Les problèmes, les rapports de force, les violences, les conflits émaillent de nombreuses connexions propres à l'activité sociale, à son animation. Savoir pourquoi tel conflit familial ou tel conflit pénal renvoie sur une médiation qu'un autre restera sur la procédure et le rapport de force tient probablement non dans une qualité interne au conflit qu'à un contexte social général particulier que celui-ci rencontre. C'est parce que la société cherche du sens qu'elle veut intervenir sur le conflit, c'est parce quelqu'un aura transmis l'information d'une possibilité que la médiation vient à naître. Cette succession d'éléments propices suit les mécanismes de la constitution du monde social. La médiation s'installe sur chacun de ses carrefours. Elle saisit donc l'essentiel de l'information nécessaires à sa présentation d'instigatrice de la résolution des conflits et la cheville ouvrière de la pacification sociale. Si le contexte met la fonction de médiation en route, la médiation se retourne pour inscrire dans son principe que son extra-territorialité lui permet de générer le social. L'ossature générale de la problématique est géré par le principe de la médiation lui-même :

→ La médiation qui s'occupe des conflits s'arrange pour limiter en pratique leur effet néfaste tout en n'oubliant jamais de préciser qu'ils le restent souvent. La médiation organise le conflit pour qu'il organise la société, lorsqu'il est médiatisé par la médiation. Cela sous-entend que la médiation non s'occupe de tous les conflits mais en préfère certains à d'autres. En choisissant un texte du Médiateur de la République, nous verrons qu'il se plaît à dépeindre tous les aspects de la France qui méritent un discours. La médiation aime organiser et hiérarchiser l'opposition et saisit toute opportunité de se placer stratégiquement pour se faire valoir. Mais à trop s'occuper de tous les types de conflits qui font société, la médiation peut perdre une partie de son crédit. Elle peut voir son principe se diluer dans un fourre-tout social lâche et délétère.
Le texte du Rapport remis en mai 1984 au Chef de L'Etat par M. Robert Fabre, alors Médiateur de la République, texte inaugural au colloque « Etre Citoyen »

de novembre 1984[236] est sans doute un monument de cette vision surannée d'un dosage d'apothicaire entre le bon et le mauvais. Il dresse un portrait de la société française vue par *le Médiateur* qui fourbit ses arguments sous la forme principale de constats. Nous en reprenons ses "grandes" articulations :

> Agité par les difficultés économiques, secoué par les conflits idéologiques, les guerres de religion, le monde entier, à de rares exceptions près, vit dans la tourmente.

Voici le monde. Le constat est clair, sévère, le monde dans lequel nous vivions il y a plus de vingt ans était (déjà, encore et toujours !) dans la *tourmente*. La vallée de larmes (de conflits) emporte inexorablement ses victimes, à quelques exceptions près, dans un torrent de conflits (de larmes).

La tourmente embrasse autant les rapports :

→ Economiques

→ Idéologiques

→ Religieux

Mais attention, la personnalisation du monde martyre accouche sans frémir de ses héros. Ceux qui s'extirpent du chaos de la vie sont décidément les plus chanceux ou les plus habiles… Pour être invités à tisser une grille de lecture du premier conflit type entre Malheureux et Heureux, il nous faut trouver au moins une exception :

> Parmi ces exceptions, la France.

La France est notre Bonne mère. Il faut que cela devienne un argument "polaire" et qu'il le demeure. Il faut l'affirmer : nous vivons définitivement dans un pays privilégié. Tout ce qui est entrepris se fait au nom des dieux qui ont béni notre terre. D'un côté gît le malheur et pour briser tout élan relativiste, le bon côté des choses existe bel et bien.

---

[236] Rapport spécial remis le 24 mai 1984 au Chef de l'Etat, M. F. MITTERRAND, par Monsieur Robert FABRE, Médiateur de la République de 1980 à 1986 nommé par M. V. Giscard d'Estaing, servant de texte inaugural au colloque "Etre Citoyen" organisé par l'institution du Médiateur au Conseil économique et social les 22 et 23 novembre 1984. Seule son introduction est reproduite et respecte l'ordre originel. Chaque coupure correspond au découpage initial du texte.

Faut-il que la bête immonde s'agite encore ? Faut-il que des inconscients se lient avec elle ?

> En paix - mis à part les dramatiques événements d'Indochine et d'Algérie et quelques tragiques engagements récents- depuis près de quarante ans. Sans disette ni épidémies. Bénéficiant, dans l'ensemble, malgré des inégalités à réduire, d'un niveau de vie élevé.

Malgré l'agitation née à la suite de quelques "événements", la France vit en paix. Elle a même su décliner en 2004 l'invitation du gouvernement américain à faire la guerre au nom d'une démocratie qui doit s'imposer à l'Irak après l'avoir acceptée au nom d'une logique de guerre en 1991. Elle regarde bien sûr ses inégalités mais les compare à celles du monde. Dans ce pays béni des lieux, il devient impossible de ne pas tout faire pour les rendre moins criantes. Ce cri est relatif. Tout est relatif. Le niveau de vie aussi, même *Bagdad* l'est.

> De ces privilèges, les Français ne semblent pas conscients.

Ce dernier argument ouvre une perspective sans fin. Les "heureux" se répartissent entre les ignorants et ceux qui savent. Quelle option conduit-elle sûrement à la félicité ? Loin d'un discours mystique, l'argumentaire plaide pour une conscience sociale déférente envers l'œuvre du politique.

> Réalisent-ils davantage que, ces problèmes de survie étant écartés, ils jouissent non seulement de la paix et de l'abondance, mais encore d'une large liberté ? Celle qu'apporte, malgré ses multiples imperfections, le système démocratique.

Comment oserait-on douter des bienfaits de la démocratie, plus sûre d'elle même depuis qu'elle accepte ses petites imperfections ? Il faut que les français apprennent cela, pour revenir sur cette terre française, lieu de la politique, et jouir de la part de bonheur qu'on leur octroie.

> Non. Car, en fonction du réflexe du verre à demi vide, nos compatriotes ont perdu de vue les dangers auxquels ils échappent quotidiennement, et que connaissent tant d'autres peuples. Les médias ne nous épargnent pourtant pas les images d'horreur. Mais nous les localisons dans un "ailleurs" qui nous paraît lointain, et dont nous nous croyons protégés.

La tension conflictuelle est à son comble. Tous nos compatriotes ne vivent pas selon les mêmes représentations. Pire, ils ne respectent peut-être pas les mêmes

règles. Certains ont la méchante habitude de mesurer leur art de “vivre ensemble” sur leurs propres manques. Une leçon qui se veut éternelle, et que nous proclament même parfois nos amis, avant que ne s’épanche la colère : « regarde autour de toi, c’est pire ! » Quel idéal politique peut se nourrir d’une telle abjection ? La *valeur* de la première gorgée d’eau qui détient la vie n’est pas la même de celle qui en fait plaisir. Il vaudra donc toujours mieux boire la première moitié du verre que de ne “profiter” que de la dernière.

La réalité est captée pour servir notre *hic et nunc* communautaire. Le jeu sur la nomination des lieux se poursuit logiquement sur l’opposé d’un “ailleurs”. Pays des barbares, l’ailleurs est un pays de cocagne, d’utopie, d’erreur, de refus de la réalité. Et un raisonnement à moitié vide.

> La guerre, c'est du côté de Bagdad. La guerre civile, c'est à Beyrouth ou au Salvador. Les tortures, au Chili ou au Cambodge. La faim, au Sahel ou au Bangladesh. L'occupation, en Afghanistan. Les goulags, en Sibérie...

Deux camps partagent le monde. L’éternel Mal s’oppose au non moins éternel Bien. En toute félonie, l’excès et l’abus amenuisent les forces éternelles, mais sensibles, de ce dernier. Bagdad revient, mais ici, c’était du temps d’une terrible guerre contre l’Iran. Ces pays avaient la courtoisie de se battre entre eux. Maintenant, il faut assurer une stratégie défensive pour la démocratie par l’offensive de démocratisation et faire la guerre en son nom.

Nul illogisme ne se trouve dans l’exposé. Les murs sont tombés, preuve il n’y aura bientôt plus qu’une seule idéologie à valoir de Berlin à Tiananmen. La colombe du bien penser politique déploie ses ailes et tant pis pour les victimes de ses bombes.

> Certes, nous avons nos enlèvements, nos attaques à main armée, nos délinquants, nos drogués.

Certes, une vraie démocratie n’a aucun problème pour reconnaître ses pauvres. Nul n’est parfait aussi, la bonne politique ne se voile pas la face devant les difficultés.

> Mais ces "bavures", contenues dans des limites supportables pour ceux qui ne sont pas directement concernés, cette fausse sécurité nous incitent à penser surtout à préserver notre confort matériel.

Ne pensons pas que les innocents soient à l'abri des foudres de *celui qui voit*. Le confort ramollit le ressort démocratique véritable, celui qui prête son nom et qui boute à toute heure l'ennemi véritable sur d'autres fronts. L'argument de la "bavure" n'est pas bien compris ? Un médiateur sait l'arranger sans se compromettre. Nous ne pourrions laisser supposer qu'il s'agirait là d'une affaire de « détails ». Serait-il acceptable qu'un Ministre de l'intérieur, soucieux du respect des populations et de la lutte contre la discrimination, pourfendeur des amalgames de traiter publiquement et indistinctement des banlieusards de racaille ?. Faut-il laisser dire que les misères d'un licenciement, d'une exclusion, d'une dérive ne sont que des "bavures" contenues dans les limites du supportable ?

> Les risques nucléaires, on les craint ou on les accepte avec fatalisme ou on les assume. Mais les risques de la vie de tous les jours paraissent de plus en plus inacceptables. Emploi garanti, niveau de vie en croissance, protection contre la maladie, contre la vieillesse, promotion sociale, réduction du temps de travail, loisirs et culture, voilà, c'est certain, des objectifs qui méritent d'être défendus. On comprend le désir légitime de chacun d'échapper au chômage, de bénéficier d'avantages sociaux, d'élever sa famille dans les meilleures conditions. Mais jusqu'où peut aller la générosité publique dans la redistribution des gains de productivité et des richesses acquises, quand monte l'âpre concurrence mondiale et que sont dépassés nos moyens de production et nos prix de revient ?

Les soubassements idéologiques du Médiateur de la République s'exposent à partir de thèmes à la mode : les dangers technologiques, petites faiblesses d'un vrai bonheur, sont inhérents à une société développée. Si le citoyen refuse l'archaïsme, soit il élève des moutons dans les Hautes-Pyrénées soit il concentre son angoisse sur des thèmes plus communs comme ceux de la défense du pouvoir d'achat, des services publics, des droits acquis… même celui de la réduction du temps de travail[237] !

La médiation "républicaine" a officiellement le courage de regarder en face la dégradation des conditions économiques tout en proposant des ersatz de services publics, entendus bien sûr comme services à la personne, services de défense de petits privilèges, somme toute bien compréhensibles avant d'être légitimes.

---

[237] Thème développé par le gouvernement socialiste de cohabitation à partir de 1995, sans doute pour faire du social et ayant abouti à la loi des 35 heures, connue sous le sigle ARTT.

Les derniers services publics de banlieue seront-ils logés dans des casernes de CRS ?

> Ignorant superbement la dégradation de notre situation économique, tant au regard des pays à technologie plus avancée qu'au regard des pays à bas salaires, nous continuons à réclamer de l'Etat omniprésent et protecteur davantage encore de crédits, de subventions, d'aides, d'allocations ou de primes; et, à la moindre stagnation de notre pouvoir d'achat, nous mobilisons; corporation par corporation, syndicat par syndicat, nos forces les plus vives au profit d'une contestation quasi permanente.

La quasi seule contestation permanente est celle de la quasi contestation. L'anachronisme des conflits se déplace sur le terrain de l'Etat. Prisonnier, comme nous le sommes aussi, de la conjoncture – défavorable à une redistribution *équitable* des richesses - l'Etat est enjoint de donner plus alors que moins lui est donné. C'est déraisonnable. Le regard sur le passé nourrit d'un côté l'angélisme des belles républiques pendant que de l'autre, la contestation ruine *nos forces les plus vives*. Quel plus bel éloge en faveur d'une voie qui sait éviter tous ces écueils de la pensée facile et confortable ? Si nous apprenons qu'une "troisième voie" se réfère la première à l'éthique, soyons sûrs qu'elle saura alors assumer cette redistribution des richesses, et qu'en plus que ces dernières seront humaines. Nous les appellerons *solidarités*.

D'ailleurs, il est si facile de se perdre dans ce dédale d'arguments, de vérités assénées, de dires arrangés dans le sens du moment. Tout dans ce sermon mène à remettre en cause ce qui était, ce dont le Peuple pouvait, modestement, se prévaloir :

> "Moins d'impôts, moins d'efforts et plus d'avantages !" C'est caricatural, mais c'est vrai.
> Maintenue trop longtemps dans l'illusion de la crise passagère, notre société admet avec peine la remise en cause de ses privilèges, parfois baptisés "droits acquis", et perd de vue l'intérêt général, au profit d'une lutte corporative, égoïste, aveugle.
> Les syndicats ont tendance à se mobiliser sur les thèmes de l'immobilisme économique: maintenir le passé plutôt qu'avancer hardiment vers un avenir technologique qui révolutionnera toutes nos traditions et habitudes.
> Les partis politiques vivent trop dans la hantise des sondages et des échéances électorales. Leurs responsables, paralysés par la perspective de leur possible échec, sont tentés par la facilité démagogique et oublient ainsi le rôle d'éducateurs politiques que la Constitution leur a confié.
> Ce vent, de pessimisme, de défaitisme amer, de désillusions remâchées ou de revanches à prendre ne peut être porteur de la moindre espérance pour notre jeunesse.

L'ennemi encore désigné du conflit social qui se déroule sous nos yeux, c'est l'impéritie populaire. Le Peuple est trop abasourdi pour comprendre tout l'amour contenu dans les coups qu'il reçoit. En fait, il doit attendre plus de lui-même pour espérer une vie meilleure. S'il n'a rien, il ne s'en prendra pas aux autres. La bonne *gouvernance* repose avant tout sur la compréhension de ses principes directeurs par les esprits les plus simples. Le contraire d'avoir est : n'avoir pas.

L'ennemi, c'est encore l'incurie de la société qui refuse le saccage de droits acquis à la lutte et chèrement payés. Les syndicats, ennemis rétrogrades pour la plupart, s'accrochent au pavillon de la lutte des classes, lutte finie et classes obsolètes, tandis que les syndicats amis ont raisonnablement opté pour la gestion. Ils sont hardis, ceux-là[238].

Quant aux partis politiques qui existent encore en tant que tels, ils cèdent à la démagogie par crainte d'utiliser avec courage des mots qui fâchent.

Mais voilà, l'intérêt de l'enfant devient : *espérance pour notre jeunesse*. Elle devrait valoir suffisamment pour faire fondre la glace de la désillusion. C'est pourtant la révolte qui allume la flamme de l'idéal humain.

> Cette jeunesse n'a pas - heureusement ! - connu la guerre. Ecartons l'idée absurde de la nécessité d'une autre guerre pour la " motiver ". Elle est prête à l'enthousiasme si l'on sait lui donner des responsabilités que, trop souvent, on lui refuse; si l'on sait l'arracher au dégoût, à l'indifférence; si on l'invite à autre chose qu'une carrière où la promotion et le gain dans une société aseptisée et sans risques tiennent lieu de foi et d'espérance.

La seule *bonne* guerre pour les jeunes, est une guerre économique innommable. Ses fusils s'appellent *responsabilité*, *enthousiasme*, dynamisme, *carrière*… Ils sèment aussi la mort[239]. Inutile de la maquiller sous les faux cils de l'action humanitaire, de solidarité ou pire, *de foi et d'espérance* pour la rendre acceptable ou exactement "politiquement correcte".

---

[238] Le cas exemplaire est celui de la C.F.D.T.

[239] Celui qui *ne plaît pas* est poussé à démissionner avant d'être licencié. Le taux d'usure est une pratique interne et externe de l'entreprise. Stratégie réaliste de la place nette, le harcèlement vexatoire est un outil de gestion *comme un autre* des ressources humaines. Cf. Gérard LECHA, *Du harcèlement moral ou du harcèlement immoral* ?, EST, Samuel Tastet Editeur, 2004.

Il faut redresser la barre nous dit en substance le Médiateur. Il y engage sa foi personnelle, sa neutralité mise à mal se ressource au courage de l'action et de la pédagogie. Un citoyen "médian" est né, celui qui surfe entre les lignes des fronts et voit l'avenir enfin radieux céder à ses avances pressantes :

> Accéder à la nouvelle citoyenneté, c'est d'abord donner à chacun, dès sa prime jeunesse, le sens des responsabilités, puis les responsabilités elles-mêmes.
> C'est apprendre à chacun ses droits, mais aussi ses devoirs.
> C'est lui rappeler que l'épanouissement de l'individu exige l'acceptation de la vie en société collective au lieu du frileux repli et du "chacun pour soi".
> C'est lui donner les moyens de connaître nos institutions, nos rouages politiques, notre système démocratique, pour lui permettre d'abord de s'inscrire sur les listes électorales (plus de quatre millions de Français s'en abstiennent); ensuite, de choisir lucidement son bulletin de vote; enfin, de s'engager les yeux ouverts dans l'action syndicale ou politique.
> C'est lui fournir les éléments de connaissance de l'économie pour réussir sa vie professionnelle.
> C'est le tenir informé des évolutions technologiques si rapides que connaît un monde où le règne de l'informatique remet en cause bien des données de notre éducation et de nos actes quotidiens.
> C'est lui faire gagner et apprécier les avantages qui s'attachent à une société démocratique, et qui se nomment liberté, égalité des chances, solidarité.

Avec la sagesse du Médiateur, la nouvelle citoyenneté se fait jour. Il s'agit d'inculquer les vraies valeurs d'une économie incroyablement responsable et équitable. Cette nouvelle science de l'économie utopique se veut art du travestissement. Un peu de d'optimisme[240] et ce qui relève du monstrueux devient normal. L'art sculpte cette tension indicible, impensable, entre le laid et le beau. Mais ici, chaque volet de vérité présenté est mis en lumière par son opposé. Il y trouve une vérité plus grande, il accède par contraste à la Vérité transcendante : les droits se heurtent aux devoirs ; la collectivité au repli sur soi ; la solidarité à la réussite économique etc. Il le faut bien, il n'y a rien d'autre à faire, qu'est-ce qu'on y peut. Mais d'ici à croire que c'est bien…

Cette économie responsable, loin du paradoxe ou de la vacuité, s'arroge le titre de valeur universelle. Toute bonne société démocratique se saisit précipitamment de cette oriflamme. Elle devient un cadre social absolutiste en dehors duquel rien ne se peut. La démocratie n'est-elle pas le pire des régimes

[240] Comme la médiation avant lui, le courant de la "positive attitude" arrive des Etats-Unis. Il s'affirme en France parce que c'est bien.

à l'exception de tous les autres ? Le *dernier* chapitre de « la fin de l'histoire » aurait donc été écrit par Churchill.

Le développement des activités de médiation accompagne ce mouvement de "reconstruction" obligée de la société ou de "*Refondation sociale*"[241]. Les deux phénomènes se confondent lorsqu'il devient impossible de séparer la démonstration de l'idéologie pure. Le flot du texte de 1984 conduit à la saturation. Il n'empêche que la fiction est aujourd'hui d'autant plus réelle qu'elle ne surprend toujours pas plus que cela. Nous observons là une propagande qui n'a plus besoin de se justifier ni de combattre ses détracteurs. Tout lui est bon. Elle est au centre.

> Dans le même temps, où alimenté par l'insécurité, la violence et la déception, se développe un profond courant de pessimisme et de découragement, commencent à se manifester les symptômes d'un possible redressement.
> On n'en relève encore que les aspects d'apparence négative: la tentation de révolte, le recours aux solutions extrêmes.
> Il faudrait peu de chose pour que le désir d'évolution, toujours latent chez une jeunesse saine par définition, renverse la tendance au profit d'un élan régénérateur.
> Sans doute, dans les décennies où s'impose le bond inimaginable des technologies informatiques, spatiales et biologiques, faut-il d'abord y adapter nos "actifs" pour ne pas perdre pied dans la sévère compétition internationale.
> Sans doute faut-il lancer les jeunes générations à la conquête de la maîtrise des sciences nouvelles.
> Mais pas au prix de l'abandon du "sens de la vie", pas en y perdant notre âme.
> L'objectif développement économique et scientifique n'est pas plus primordial que l'objectif épanouissement de l'individu dans une société solidaire. Ce qui exige que le "grand dessein" de notre nation soit autant spiritualiste que matérialiste.
> Laissant à d'autres, bien plus qualifiés, le soin de nous forger de futurs techniciens et chercheurs pouvant rivaliser dans le monde avec les meilleurs, j'en appelle à ceux que leur mandat ou leur fonction ont situés au plus haut niveau des responsabilités pour que, dans un effort parallèle nous assurions la formation de vrais citoyens, conscients de leurs devoirs tout autant que de leurs droits.
> Il ne s'agit pas, comme cela existe, hélas ! dans trop de pays, de fanatiser notre jeunesse, de l'embrigader par une propagande religieuse ou idéologique.
> Au pays de Descartes, on peut faire appel à la raison autant qu'aux sentiments.[242]

Un monde livré aux conflits économiques s'agace d'un appel pathétique à un supplément d'*âme*. Une âme recyclée, "régénérée" aux vertus des nouvelles technologies et de leur enfer complice d'une formation devenue permanente dans le tambour de laquelle les derniers récalcitrants ploieront sous l'adaptabilité, la flexibilité, la performance sans fin. L'inflation des menaces

---

[241] Mot d'ordre lancé au début du millénaire par le MEDEF, Mouvement Des Entreprises de France.

[242] Les termes et les articulations du Rapport de M. Robert FABRE méritent tous une critique radicale. Le problème n'est pas tant que tels discours aient existé mais qu'ils existent toujours.

s'impose à des "actifs" adaptés à la *sévère compétition internationale.* La corvée, la taille et la gabelle ont disparu avec les serfs. Les ouvriers et prolétaires qui fabriquent nos objets de consommation habitent d'autres pays, des ailleurs où il y a la guerre. Il reste ici des individus hagards, sans cesse à reconditionner et à faire briller sous les feux des médias astiqués au "*grand dessein*" *autant spiritualiste que matérialiste*. La Raison n'appartient pas plus sûrement à Descartes qu'à ceux qui s'en recommandent.

> C'est dans cet esprit qu'ayant rencontré des personnalités issues de tous les horizons, qui partagent ces vues et cette espérance, j'ai constitué un groupe de travail, puis des sous-groupes, qui ont beaucoup réfléchi et discuté; j'ai sollicité les avis, le concours de certaines autres, particulièrement qualifiées. Et la synthèse de ces études fait l'objet de ce "Rapport spécial Médiateur".
> Œuvre largement collective, donc, mais dont j'assume la responsabilité, estimant - ainsi que je l'ai exprimé à maintes reprises - que le Médiateur de la République peut et doit, dans le cadre du pouvoir de promoteur de réformes que lui a confié le législateur, lancer un appel en faveur d'un changement des mentalités; souhaiter que, dans le nécessaire équilibre à maintenir entre les citoyens et leur Etat, chacun assume pleinement ses responsabilités.

"Assumer pleinement sa place" forme le slogan épigraphique d'un bâtiment social décrit par le Médiateur de la République en cette année 1984.

Cela ne veut pas dire que ce lieu soit stable. Il est même impensable qu'il le soit. Il susciterait la convoitise et supposerait une fixité non compatible avec le *bon* esprit du modernisme[243]. Il faut en convenir, le diagnostic qui est servi est celui de l'expert qui choisit de donner l'exemple en s'affirmant *responsable* d'une *œuvre collective* réalisée *par des personnalités issues de tous les horizons* qui partagent la même sagesse que leur hôte. Dirigée par François Mitterrand, la république accusait le coup d'une gestion réaliste des deniers publics et se laissait impressionner par la montée d'une "nouvelle pauvreté". Plutôt que d'affronter la pénibilité d'une œuvre politique sans compromis, le Médiateur installait l'art de tourner autour du pot comme unique esthétique politique crédible. Les pauvres français auraient-ils admis qu'il suffisait de les faire chanter dans des "Fêtes de la musique", de réinsérer le reliquat de chômeurs dans des structures intermédiaires et de les faire rêver à des mondes meilleurs en quête de solidarité bien pensante ou de citoyenneté à toute épreuve

[243] Ce bâtiment abritant les droits universels serait, sous la forme, bien attractif pour des collectifs de défense de sans-papiers ou des "activistes" du D.A.L (Droit au logement).

pour qu'ils continuent à y croire ? Là, comme changement des mentalités, il y a peu à redire.

> Le Français de demain ne doit plus être un "assujetti", ni devenir un simple matricule. Il doit être pleinement *citoyen.*
> Car être citoyen, c'est refuser de subir passivement les conséquences négatives d'une évolution trop rapide de notre mode de vie, en maintenant dans notre société les valeurs fondamentales de notre civilisation.

Tout est son contraire. Si le médiateur montre la voie, il s'agit sans aucun doute de la complaisante "troisième". Elle doit permettre la réalisation du *citoyen* à taux plein, définitivement moderne, ni assujetti ni va-t-en-guerre , ni passif ni extrémiste mais conscient de toutes les nécessités de son temps *trop rapide* pour laisser filer les valeurs fondamentales de notre civilisation. Nous sommes bien civilisés, n'est-ce pas ? La propagande défriche tous les paradis d'avenir. Son vecteur de diffusion s'appelle actuellement médiation.

b) Où le citoyen Médiateur fait de la médiation citoyenne

Le long exposé des motifs de l'ancien Médiateur de la République montre que le champ d'application de la médiation ne peut être restreint aux domaines familial et pénal. Sous cet angle, la Médiation est notoirement celle de la République depuis 1973. L'écart entre le pôle des pratiques délimitées, spécialisées de médiation et celui aux dimensions informelles mais tentaculaires de la médiation générale, produit un formidable brouillage logique. Le flou qui ressort des usages du mot masque les énormes avancées réalisées grâce à ce paravent dans la conduite des affaires sociales et des mouvements sociaux. Cette part d'ombre favorise les spéculations sur le rôle des personnages politiques à partir de la fenêtre qu'ouvre la médiation depuis le milieu des années soixante-dix jusqu'aux premiers balbutiements du vingt-et-unième siècle.

L'objectif du Médiateur – de tout bon Médiateur - est de définir la citoyenneté et d'intégrer cette définition dans un nouveau contrat social, dont l'application

devrait naturellement toujours courir. Nous retrouvons son concours en ce sens lors de la conclusion de son rapport spécial publié en 1984 :

> Durant toute ma vie active, dans l'exercice de mes mandats de maire, de conseiller général, de parlementaire, de responsable d'une formation politique, je n'ai cessé de rappeler l'impérieuse nécessité d'un renouveau des valeurs civiques et morales qui ont fait la force de notre démocratie et assuré sa pérennité.
> Depuis 1980, devenu Médiateur de la République, j'ai, dans de multiples articles de presse, à chaque occasion d'intervention radiodiffusée ou télévisée, lancé des appels en faveur d'un renouveau du civisme.
> Dans chacun de mes rapports annuels au Président de la République et au Parlement, j'ai dénoncé avec force le matérialisme, l'esprit d'assistance, l'égoïsme, et préconisé le "retour à l'enseignement des valeurs immuables qui permettent la vie en société et que l'on peut nommer tantôt l'instruction civique, tantôt la morale, tantôt, tout simplement, l'éducation" (rapport pour l'année 1983).
> Je craignais d'être peu entendu, car "il est toujours désagréable d'être Cassandre".
> Mais j'estimais que mon devoir était, sans me lasser, de lancer encore un nouvel appel, de participer à une "campagne de réflexion, de prise de responsabilité, de solidarité et de fraternité qui, seule, peut éloigner la perspective de l'abandon et nous rendre quelque confiance dans l'avenir".
> Ce message a été reçu. Non seulement par les personnalités qui ont collaboré à l'élaboration de ce rapport, mais par de hauts responsables du monde de la pensée, des religions, et même de la politique.

1- La RAISON[244] qui sous-tend la constance de l'*action* du Médiateur est un acier forgé au terme d'une *carrière* vouée, dévouée, à la CHOSE PUBLIQUE.

2- La chose publique se concrétise sans peur du paradoxe par son Renouvellement (*renouveau*). Il se traduit en politique par l'*impérieuse nécessité* d'une REFORME de L'ETAT.

3- Le citoyen apporte sa contribution en reconnaissant la *force* des valeurs qui fondent NOTRE DEMOCRATIE et, pour plus de sûreté, assure sa PERENNITE.

4- La dissolution du temps "républicain" pour une éternité démocratique se partage dans la reconnaissance d'identiques (*immuables*) VALEURS civiques et morales (*civisme*).

5- Le seul *grand dessein* politique encore acceptable n'est pas la contestation. C'est celui qui scelle l'immortalité des choses en l'état qui ont eu la sagesse de faire du CHANGEMENT leur point cardinal de ralliement.

---

[244] La Raison comme l'idole des valeurs révolutionnaires en 1789.

6- L'histoire doit nous apprendre toujours la même chose. En dépit des alternances, les êtres politiques sont CONSTANTS dans leurs idéaux, leurs pratiques sont stables (*durant toute ma vie*). Leurs lieux sont les mêmes, ils y cohabitent. Dans ce comptage, l'avenir est un objectif magnifié (*confiance*) qui ne laisse au sens critique que la forme de l'*abandon*.

7- Tous les personnages responsables perçoivent unanimement le sens UNIVERSEL des travaux fondés (*message reçu*) quelles que soient leurs appartenance et les domaines qui les identifient (*économique, pensée, religion, politique*).

8- L'incrimination du report de l'AVENEMENT politique idéal, de la parousie du citoyen d'ordre divin, se porte sur une frange extrémiste, archaïque, immobile, contestataire, négative, rivée sur les vestiges de l'*égoïsme*. Cette résistance agit en faveur d'une citoyenneté négative, d'une anti-citoyenneté (*matérialistes, assistés*).

9- L'engagement dans la pédagogie de la Raison et dans l'explication des réalités concrètes est un sacerdoce habité de souffrances (*Cassandre*), sublimé par l'esprit de la bonne cause (*mon devoir*).

10- Tout citoyen engagé se donne les moyens de l'action (*être entendu*). Son action donne raison à son engagement citoyen (*écho*).

> Je me réjouis de l'écho que trouvent dans l'opinion mes suggestions, reprises et amplifiées par les voix les plus autorisées.
> Des initiatives sont prises par diverses associations, organisations et ligues, qui envisagent séminaires, colloques, chartes, etc.
> Sans doute une coordination de ces généreux projets est-elle souhaitable, et le médiateur peut y avoir sa part. Mais l'important, c'est que la semence germe enfin et que l'élan soit donné. Nous ne serons jamais trop nombreux pour amorcer et réussir le profond changement de mentalité qu'impliquent ces efforts, pour doter enfin les Françaises et les Français d'un grand dessein, un véritable projet de société qui concilie réalisme et idéalisme.
>
> *Le Médiateur de la République*

Parmi *les voix les plus autorisées* qui ont apporté leur écho à celle du Médiateur se trouvaient celles de M. Laurent Fabius, Premier Ministre ; Michel Delebarre, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle *;*

M. Jean-Pierre Chevènement Ministre de l'Education nationale. Ils soutiendront le développement des Emplois – Jeunes, thème développé dans la seconde partie, au chapitre V.

En sa qualité de représentant du "sommet" de la médiation institutionnelle, le Médiateur de la république a autorité pour présenter l'axe central de sa mission. Elle se doit de définir *un véritable projet de société qui concilie réalisme et idéalisme*. En s'engageant de la sorte, il distribue tous les rôles attendus, aujourd'hui encore, dans toutes les activités de médiation. Il y aura la médiation « des autres », médiateurs de tous ordres et médiateurs citoyens puis celui qui montre la voie.

Ce "grand" tiers de la république se voit attribuer, s'attribue, la mission de retisser le lien social, devenu principe de "*cohésion sociale*" en 2002. Il ne fait rien moins que d'inaugurer la liaison du réel à l'idéal en coupant d'un coup sec, fier, un ruban tricolore. Comme la limite des mots est élastique, tout tiers le devient *a minima* en même temps dans un conflit particulier (société civile) et dans un conflit général (société instituée). Est ainsi explicable « l'écho » que suscitent dans l'opinion ses suggestions. Il lui semble que le Peuple est avec lui et partage ses illuminations. Sait-il encore qu'il est aberrant de fabriquer du lien social pour soi seul ?

Le jeune délinquant de banlieue qui se retrouve devant le médiateur pénal pour avoir saccagé une cage d'escalier est, par le même effet de retour qu'emprunte couramment la médiation, celui par lequel la société peut manifester ouvertement sa peur et son indignation. Elle a trouvé son médiateur dans le délinquant grâce au médiateur qui permet un phénomène de transfert et le valorise. Les médias le médiatisent ensuite sous le flot de l'émotion *partagée*[245]. La médiation est un modèle reproductible mais lui ne cesse de se reproduire. Les conséquences du méfait commis à l'encontre de l'intégrité de la société seront excusées si le citoyen conditionnel reconnaît ouvertement les dommages par lui causés et s'il apporte sa collaboration active dans cette

[245] Sont visées les manifestations "citoyennes" qui mettent en scène le fascisme ordinaire des braves gens, haineux ensemble de l'horreur et de la monstruosité permanente de l'humanité. Les médias auront beau se délecter de ces "marches blanches", "marches silencieuses", et autres expressions de solidarité pour la bonne cause, l'émotion collective n'a jamais remplacé la conscience ni démontré l'humanisme.

reconnaissance. La résolution du conflit que propose le médiateur se reflète sur un voisinage impuissant à ne pas voir, et donc souffrant.
Les agressions quotidiennes le plongent dans un abîme de doute citoyen. Le tiers veille. Il devient double tiers, chacun distinct de l'autre, réunis dans une seule et même personne. La figure christique punit et apaise.

→ Un des principes de la médiation actuelle se base sur le dédoublement de la fonction de tiers. Ce bipartisme – souvent dû à une définition opportuniste - contribue activement à renforcer la dualité conflictuelle des rapports sociaux et le dualisme social[246]. La multiplication de ces étapes assure la division du social et empêche son instrumentalisation contestataire. Notre position de recherche est une contestation de ces idées qui dépassent le simple fait de la médiation de circonstance. Si l'intention n'est pas de soutenir un camp contre l'autre, le terroriste, l'anarchiste ou qui que ce soit d'autre, n'aura pas raison à nos yeux parce qu'il pose des bombes. Celui qui le combat en planifiant des guerres, en restreignant les libertés au nom de la liberté aura tout aussi tort. Nous sommes au seuil de l'utopie.

c) Où la Médiation Sociale devient pensable

La multiplication des lignes de médiation est corrélative à la multiplication des lignes de front. La médiation ne simplifie pas le social en ajoutant un tiers concret au plus grand nombre possible de conflits. Il le densifie, modifie les combinaisons de ses lectures.
Ce processus est, de plus, dédoublé parce que joué au moins sur deux scènes différentes, celle du tiers et celle du médiateur. S'ajoutent à cette profusion des charnières sociales, les points de rupture apportés par la logique binaire propre aux conflits cités par le Médiateur de la république. Nous savons que d'une manière générale, le conflit oppose deux points de vue. Mais ils ne s'opposent

[246] Il en va de même du bipartisme sur l'échiquier politique qui se contenterait de deux cases arbitrées par un centre.

pas toujours de tout temps et dans n'importe quel lieu. Ils exigent, comme il a été dit, un espace-temps commun.

Ils s'ignoraient jusqu'à ce qu'un argument soit décoché par une des parties à l'intention de la seconde qui le contredira par un contre-argument. Le jeu n'a de cesse qu'avec la réduction du conflit. Celui qui débute les hostilités trouvera contre lui un adversaire qui identifiera d'où vient l'assaut et les raisons de ce dernier :

Schéma de l'intégration de la dualité citoyenne :

Premier argument :

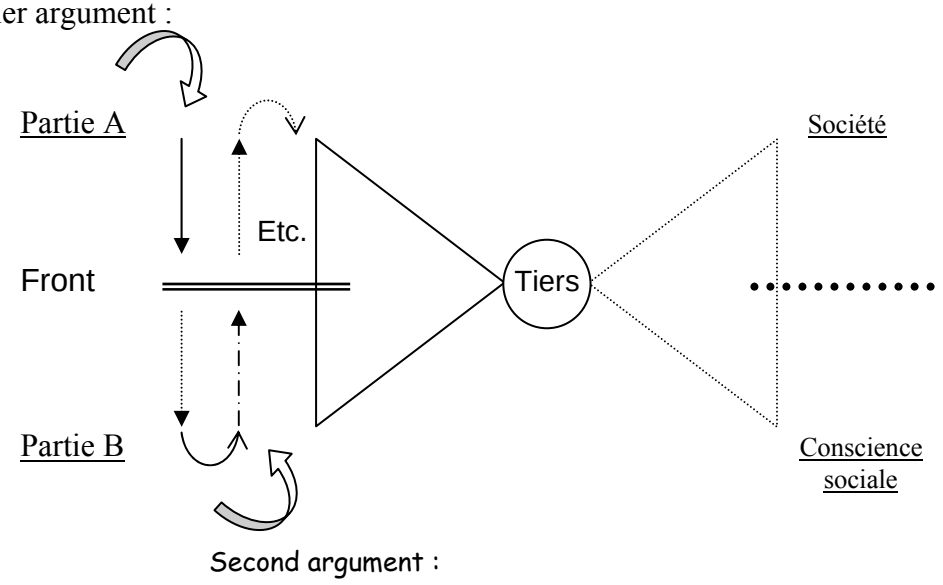

La seconde partie peut également être factice parce que disposée par le "proposant" lui-même afin de surenchérir la valeur de sa position. Il situe son discours dans un conflit non déclaré mais plausible, qu'il entretient là pour favoriser sa propre « reconnaissance ». La société se prête alors à son rôle miroir.

Le front du conflit s'ouvre à nouveau même lorsqu'il paraît se fermer. Ainsi, il est possible de voir que les acteurs, unis dans une relation sociale particulière, sont individuellement en conflit avec eux-mêmes. Tout engagement conflictuel est en effet fatigant, risqué, ruineux. Si non seulement les arguments s'opposent, ils se renouvellent sous le feu nourri des invariants historiques, n'épargnant rien ni personne sous leur passage. Dans l'exemple de la médiation

familiale, comprenons qu'une erreur de couple est un couple d'erreurs. Ainsi lorsque chacun en commet une et se met en colère contre lui-même, il se retrouve en conflit avec l'idée du couple. Sur ce registre des implications multiples, l'entrée en conflit puis l'entrée en médiation correspondent pour soi à initier un conflit entre la tentation de céder devant l'obligation de se battre.

Ce bouillonnement est là encore médiatisé par le tiers.

Le tiers se retrouve à gouverner maintenant un très vaste royaume d'incompréhensions. Il entre alternativement en communication avec les deux parties – sans négliger les limites de sa propre compréhension. Il rencontre, rend compte et concrétise une double barrière de contradictions :

Fronts d'incompréhension :

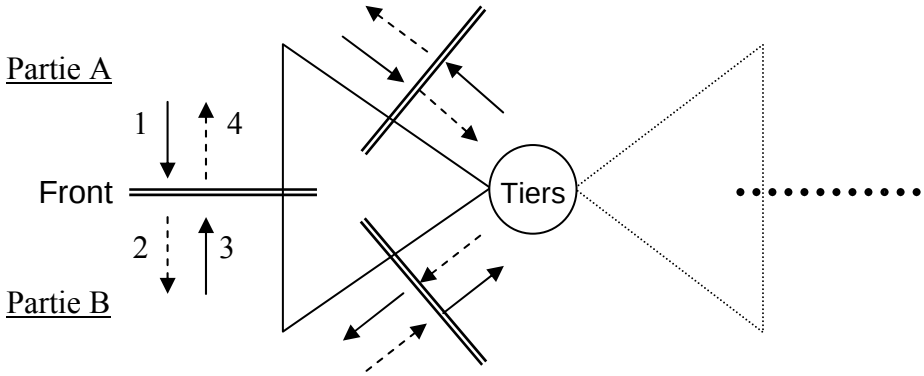

1 Je prends une initiative

2 Que me dit-il ?

3 Il va comprendre !

4 Que veut-il dire ?

Les trois fronts conflictuels ne sont pas forcément de même nature. Ils partagent toutefois des mécanismes similaires dont les problématiques de la communication et de l'intérêt sont les ressorts principaux. Ils animeront des incompréhensions, des divergence d'interprétation, des mélange et faiblesses de la répartie, des erreurs tactiques, des méfiances etc. L'ensemble gravite autour du système supposé fonctionnel de la médiation. La simplicité, le naturel et l'évident ne sont pas encore au rendez-vous de l'univers de médiation pourtant "réaliste".

d) Où la Médiation Sociale devient indispensable

L'imagination qui a été sollicitée pour formaliser l'arrivée du Tiers a été dupliquée pour illustrer et pour rendre réel le cheminement qui aboutit aux nominations de la société (S), comme référence réifiée d'une conscience sociale (CS). Cette imagination est celle qui a été attribuée aux citoyens, engagés volontairement, ou par entraînement, dans des processus d'identification d'Autrui et d'inscription de masse dans un monde vu comme communauté partagée. Ces citoyens sont aussi, bien entendu, ceux qui sont, ont été ou seront en conflit.

Le premier niveau conflictuel est celui du conflit entre des individus qui n'ont pas besoin d'être reconnus comme citoyens en cet endroit mais qui, en théorie, le sont bien. Le second niveau suit l'ascension du tiers. Plus le tiers sera visible plus son implication avec l'institution deviendra probable. Cette identification du tiers avec l'institution a le mérite de soutenir et de simplifier la pédagogie du contrat social. La constitution d'une volonté commune trouve une étape en la personne du tiers, qui établit bien une médiation entre l'individu et le citoyen. Le niveau schématique suivant reflète les incidences conflictuelles propres au tiers institutionnalisé. Cette configuration nous permet de refléter les fronts binaires des conflits entre les partenaires – citoyens délégués - de l'Institution et de l'Institution sociale :

Fronts d'intégration sociale :

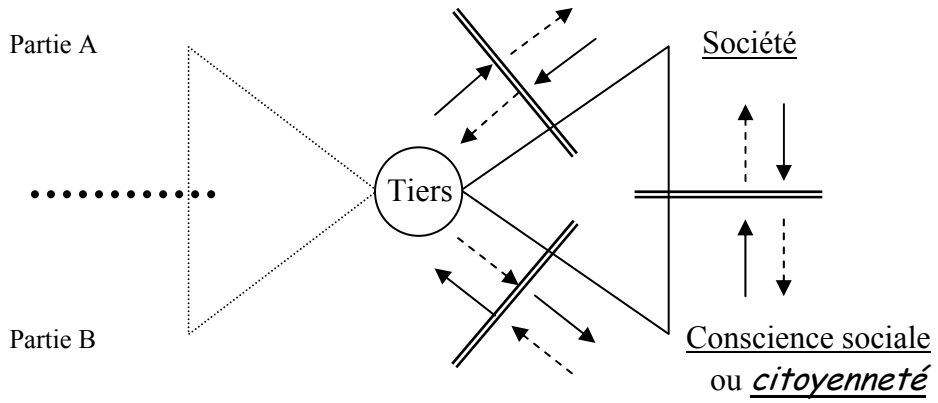

L'intervention de Monsieur Robert Fabre donne plusieurs informations pratiques qui renforcent la dimension conflictuelle située dans toutes les instances institutionnelles :

→ Le terme de *citoyenneté* doit être compris comme l'expression pratique de la Conscience sociale, située en chaque individu intégré. Ce mot est plus doux, plus accessible ou parlant que son expression pourtant magistrale d'Etat. Ce dernier représente le pôle fondateur de l'opposition concrète et entretenue à l'encontre du Peuple.

→ Le système de relations entre Etat et société est, lui aussi, conflictuel. La circulation des arguments entraîne la rotation des termes qui qualifient ces deux pôles en fonction des angles d'attaque choisis par les parties prenantes. Les deux termes "Norme" et "Institution" peuvent diriger ces catégories contenant les pôles sociaux arbitrés par le tiers.

→ Le risque encouru par les partenaires sociaux et sociétaux qui entrent ouvertement en conflit est la rupture du lien social tissé entre le citoyen et ses institutions. Le chaos s'installe, le citoyen (re)devient alors individu. L'institution se montre comme communauté d'oppression ou instance de violence illégitime.

→ Qu'il l'affirme ou l'oublie, le Tiers est très clairement un Médiateur institutionnel, un Médiateur Social et un Médiateur de la citoyenneté.

Le TIERS se situe très exactement au centre, "*au cœur*" de toute la problématique conflictuelle dans ce schéma qui tend la ligne du FRONT MAJEUR d'un CONFLIT SOCIAL TOTAL. Tiers Médiateur, il se situe toujours très exactement au centre de toute la problématique de la médiation. La place du tiers d'un conflit et celle d'un médiateur est strictement *la même*[247].

---

[247] Un tiers qui prend position devient une partie prenante. Seule sa neutralité le maintient comme tiers.

Le tiers, cœur de l'ensemble social :

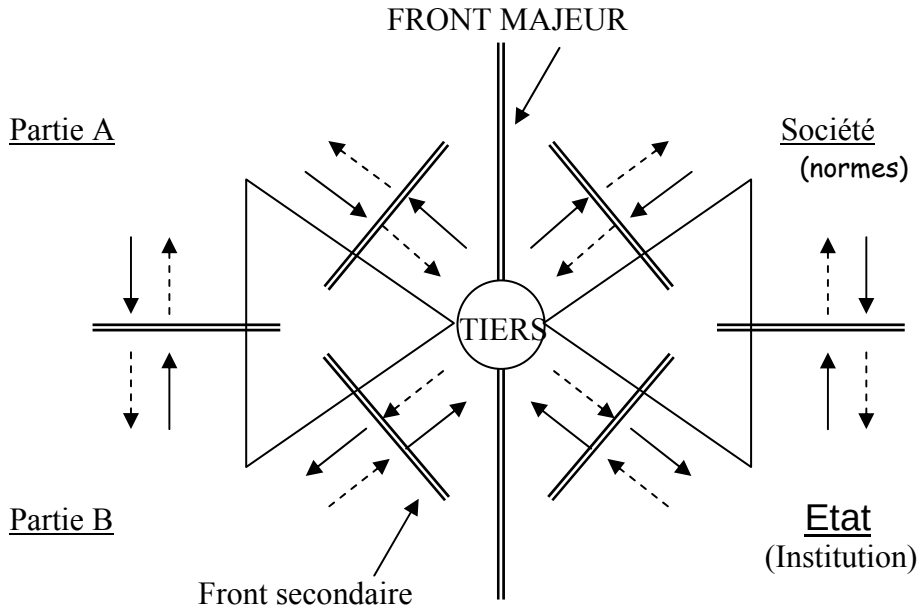

→ Le Tiers voit transiter par lui toutes les transactions sociales. Toute relation entre un émetteur et un récepteur a besoin de lui pour être visible et lisible dans le cadre d'une société. Elle est ensuite, de façon publique, réglementée et toutes ses déviations peuvent être sanctionnées. La société[248] devient outil de régulation sociale et ses représentants légaux sont les seuls possesseurs légitimes des pouvoirs qu'elle décrète.

→ Le Tiers rend les conflits normaux, c'est-à-dire qu'il les spécialise et renvoie leur traitement à chacune des deux sphères "privée" ou "publique". Il garde la frontière du front social majeur.

[248] La permutation du terme communauté avec celui de société ne modifie pas le rôle du tiers dans ces échanges. Elle agit sur l'échelle des grandeurs retenues comme nous l'a montré la place du tiers dans le conflit. Le cadre de l'entreprise peut lui aussi remplacer celui de communauté pour valoriser l'action.

→ La limite théorique et pratique des principes et fonctions de médiation est symbolisée dans la fracture[249] binaire que représente le front majeur. La sphère publique risque de se "replier" sur la sphère privée. Tous les types de conflits se retrouvent alors confondus, mélangés, indistincts. L'expression hobesienne de *guerre de tous contre tous* en trouve une modélisation.

Le rôle de tout tiers - médiateur est de limiter le danger de l'implosion sociale. Une sorte de Médiateur Social Suprême serait même l'ultime rempart défensif devant la menace du chaos. En vue d'obtenir la réussite de tous ces objectifs fondamentaux, chaque médiateur à son niveau est soumis à un système de pressions convergeantes. Réellement au milieu du cyclone, de la *tourmente* sociale, il endosse cette responsabilité à la hauteur des enjeux, ce qui l'expose typiquement aux syndromes de la souffrance morale. Peut-être ne font-ils alors que répercuter les distorsions criantes entre la réalité humaine et l'idéal humain, dilemme qu'ils intériorisent pour la plus grande satisfaction de chacune des parties en présence ?
Il faut admettre que leur prétention immodérée à la neutralité tend à confirmer en cet endroit la santé fragile de leur principe existentiel.

[249] Pour la société française, l'expression "*fracture sociale*" possédait la résonance qu'a perdue le mot "révolution" et que gagne celui de "séisme" depuis un fameux premier tour d'élection en avril 2002.

B LE GRAND BAZAR DU SOCIAL

Le discours "socialiste" des années quatre-vingt, années ambivalentes où se côtoient les deux slogans de "l'argent roi" et de "la nouvelle pauvreté", a soumis, ployé des principes politiques devant une réalité maquillée au fard de la conjoncture. Cette inflexion des idéaux, exprimait-elle la faiblesse de l'engagement politique de certains représentants socialistes ? la soumission définitive du champ politique à celui de l'économie ? la contagion d'une soif de gagner, de gagner toujours plus, même pour s'entendre dire que la compromission était raison désaltérante ? En tout état de toutes les causes, il était nécessaire d'user d'un adjuvant discursif capable de contenir une opinion publique désemparée par des "reculades" de tous ordres.

Les réponses ne s'imposent pas directement. Elles attendent la mise en perspective de la médiation. Le formidable développement des activités de médiation durant la décennie 80-90 devient un élément à mettre en corrélation avec l'épuisement apparent des conflits posés en terme de lutte de classes, de rapports de domination, de révolutions technico-idéologiques. La chute d'un mur ne peut achever un modèle politique[250]. Il restera à lire sa fin comme l'affirmation de l'urgence de sa mutation ou la signification de la domination totale du libéralisme sur un monde mondialisé, désormais infiniment "consentant".

[250] C'est le même rôle qui est attribué à l'invitation lancée par le pape Jean-Paul II lors de son intronisation en 1978 :« N'ayez pas peur, ouvrez les fenêtres » sur le destin du régime commun aux pays de l'Est.

a) Temps de la domination, temps des cerises[251] et des guignes

N'étant pas apte à agir sur elle-même selon A. Touraine avant son retournement politique en raison de ses désillusions de gauche, la société serait une entité supérieure dirigée de l'intérieur par une partie d'elle-même, considérée dominante sur l'autre partie alors dominée.

« Les rapports de classe forment (…) une double dialectique. L'historicité, formation du sens des conduites, est ce vers quoi la classe supérieure, en tant que dirigeante, entraîne la société. Mais ce n'est pas la société qui agit sur elle-même ; la société ne peut être à la fois le même et l'autre, la production et la reproduction de soi. La classe dirigeante n'est donc pas la conscience universelle d'une société, mais un groupe particulier qui a des intérêts particuliers, qui est défini par la domination qu'il impose à l'ensemble de la société[252]. »

Ce bipartisme ne devrait pas conduire sur une double *conscience universelle* mais bien sur une seule, une société que rien n'empêche d'être unique. La production de ce caractère unique, *totalisant*, est humainement impossible à empêcher. Il faut voir comme le soulignait A. Touraine, qu'il ne provient que de certains éléments qui composent la société. Tout en défendant leurs intérêts, ils imposent leur point de vue et le font à leur nécessaire bénéfice dans lequel prétendument tient celui conditionnel de tous les autres.

L'élévation postulée du raisonnement constitutif du social s'appuie sur le recours réflexe à une logique transcendante[253]. La transcendance, avec ses accents mystiques, laisse à penser que sa contradiction ne peut provenir que des dieux eux-mêmes, s'ils le souhaitaient toutefois, ou de quelque élu mis au ban de leur panthéon. Plus modestement sur terre, la pensée qu'une entité partielle peut imposer *justement* sa domination sur l'autre, doit s'appuyer sur des ressources intellectuelles et morales qui corroborent la nécessité naturelle du pouvoir, font admettre l'inégalité et *aimer* l'autorité. La division du travail social qui crée *du social* est inégalitaire. Elle laisse le champ libre à une pensée

---

[251] La chanson *Le temps des cerises* fût écrite en 1866. Elle est attachée à la Commune de Paris par le souhait de son auteur J.-B. Clément.

[252] Alain Touraine, *Pour la sociologie*, Editions du Seuil, Points, 1974, p 67.

[253] Les régimes de droit divin s'inspir(ai)ent directement des bienfaits de la transcendance. Les régimes actuels savent en conserver ce qu'elle a de meilleur.

unique parce qu'elle est tapie derrière un paravent libéral fort de sa maîtrise de la diversité, puissant d'assurer en définitive tant la société que son devenir. Il faut apprécier un tour de force de l'idéologie libérale qui fait penser qu'elle *seule* laisse aux choses la liberté de se faire tout en installant la domination des classes laborieuses et en attendant d'elles, comme les fourmis attendent l'écot des pucerons, qu'elles participent au renforcement de l'idéologie qui les exploite. La médiation exige, en apparence, moins de souplesse grâce au rôle d'interface du tiers. En passant par un carrefour médian, chaque partie pense que sa spécificité est certifiée et qu'ainsi, elle sera reconnue sur un "terrain neutre" par l'autre qui la reconnaîtra en retour. L'échange apparemment équilibré leur permet d'accéder toutes deux à une relative autonomie et d'entrer *à parts inégales* dans un cadre global servant alors les intérêts réciproques, ou bien pensés, de chacun.

Le tiers, barrière d'interface :

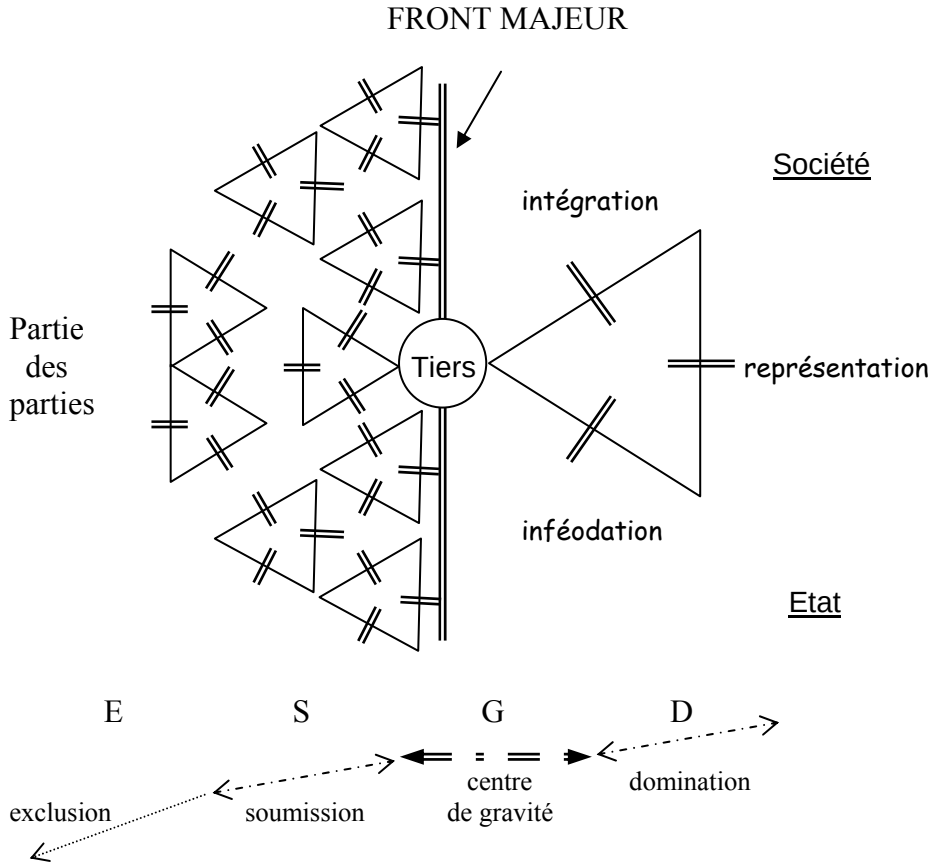

Le tiers ne remplace pas, ne se substitue pas à la société. Il rend son accès plus facile et crée, pour y entrer, la barrière de péage de l'intégration. Le tiers est percepteur pour la société, ses échanges économiques avec elle rendent sa nécessité plus difficile à éluder. Lui, il tient les places. Libre à tous et à chacun de se battre pour elles.

Malgré les précautions prises dans presque tous les discours politiques[254], le pouvoir intégrateur du conflit reste confronté à réalité d'une lutte pour la domination. Les conflits sectoriels divisent le travail social jusqu'à découvrir ses unités, réparties sur un front binaire médiatisé par le tiers. Le regroupement des conflits, qu'il soit le fait d'opportunités internes ou de volontés externes, procède d'un effet d'effondrement fusionnel, allant jusqu'à l'effacement des informations sur eux. La succession des regroupements triangulaires de chaque partie conduit enfin à une répartition hiérarchisée qui finit dans l'opposition duale entre deux camps.

Le rapport de domination s'exprime au travers une lutte spécifiée entre deux classes. L'une possède un pouvoir que l'autre n'a pas, mais sur lequel elle intervient en le subissant. La première ne laisse donc pas à disposition de la seconde mais prétend l'utiliser pour elle, pour son bien, au nom de son incapacité, son immaturité. La répartition de ces classes sur le schéma suit la ligne du Front Majeur. A gauche se tient le peuple, à droite siègent les élus – *ses* élus - , qu'ils le soient par le biais de la politique ou par celui de leurs actions notoires, leurs réussites industrielles ou financières.

L'affirmation d'une action effectuée pour *le bien du peuple* comporte un sous-entendu constant, celui d'une inféodation du peuple à ses maîtres. Bien entendu, toute transaction trouve son havre dans l'intermède du tiers.

Le mouvement d'effacement des lignes frontalières du conflit social résulte d'une action de la classe dominante. De la même manière, l'intronisation de milieux "tiers", "entre-deux", conduit à penser que la société résulte d'une

[254] C'est du moins une caractéristique des partis sociaux-démocrates et sociaux-libéraux. Les autres se voient apposer la vignette d'infamie « extrême ». La démocratie trouve son juste ton au centre, c'est-à-dire au point de fusion des intérêts de ceux qui participent à la domination.

moyenne alors qu'elle affirme « la moyennisation de la société »[255]. Le résultat du combat (passé) de deux classes a abouti à la constitution d'un corps social moyen régi par l'équilibre apparent des tensions :

La lutte des classes est derrière :

> « En tant que classe dominante, la classe supérieure identifie l'historicité à ses intérêts, la réifie et, par conséquent, transforme la production en héritage, l'action innovatrice en intérêts acquis. Une classe dominante tend ainsi à se fondre dans un bloc des intérêts dominants, où se confondent anciennes et nouvelles classes dominantes et leurs agents politiques, idéologiques et étatiques. »

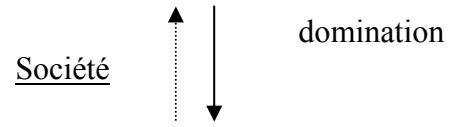

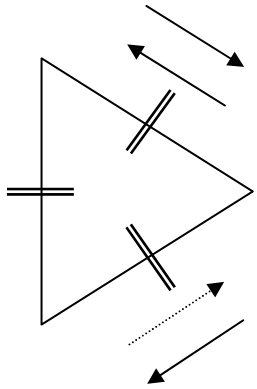

> « La classe populaire est formée de tous ceux qui ne gèrent pas l'accumulation d'une partie du produit de leur travail et qui sont ainsi soumis à des catégories de la pratique sociale, à des modes de décision et à une domination directe dirigés par la classe adverse. »[256]

Le rôle de la Société est de médiatiser la relation de domination qu'entretient la classe dirigeante sur la classe populaire. Elle peut jouer ce rôle tant que les limites de ces deux catégories ne subissent pas l'effacement total de leurs frontières pour aboutir à une négation de toutes les classes sociales, classes qui composaient *a minima* les deux termes du conflit. Le risque du chaos social est contenu par la zone tampon de l'entre-deux. Plus celle-ci sera imposante, plus chacune des classes "extrêmes" sera confortée dans un splendide isolement « d'exploiteuse » ou « d'exploitée ».

---

[255] A. ACCARDO, *Le petit Bourgeois gentilhomme*, 2003, cité.
[256] A. Touraine, 1974, cité, p. 67.

b) Consensus, un petit mot qui voudrait ne plus rien laisser dire

Quel bel accord, dans un monde si bruyant, que celui né du silence ? Le silence comme absence réelle de nécessité, s'établit quand il n'y a plus rien à dire. Cet état de suspens survient au détour de l'épuisement de la question ou d'une fatigue absolue du droit de réponse. La nécessité impérieuse arrive plus rapidement à un résultat similaire. Le silence, alors complice ou prudent, résulte d'une décision sage. Il répond à la force.

Comment peut-on affirmer que l'excès de pouvoir ferait scandale alors que le consensus anéantit jusqu'à l'idée même de contester ? Parler ne signifie pas bien conseiller. Parler n'est non plus toujours recommandé ainsi que le déplorent des organisations comme "Reporters sans frontières" ou "Amnesty International".

Admettons qu'en théorie, dans le cadre d'un consensus très large, total, tout le monde arrive sur un accord. Certains dirons qu'un tel objectif n'est pas réaliste et qu'en pareil cas pour défendre la liberté, il faut encore et toujours prudemment flatter des différences "tolérables". C'est une manière d'aboutir à nouveau sur un consensus. D'autres se laissent convaincre que l'objectif et ses promesses ne sont même pas souhaitables. Il ne serait pas même envisageable de les utiliser comme prétexte pour anoblir un quelconque projet humain. Le consensus peut être le résultat d'un rapport de forces qui n'a pas trouvé sa fin, c'est-à-dire qu'en attendant, le bruit envahit le théâtre de la communication pour anéantir tout silence. L'absence d'un grand consensus, si nous ne prenions garde, se verrait bien elle aussi consensuelle.

Il y a dans ce petit mot de quoi s'interroger sur le fait que « par-delà ce qui les oppose, les membres d'une communauté se reconnaissent une affiliation et une fraternité culturelle qui font d'eux des "concitoyens". »[257] Un petit pas posé par-delà ce qui subsiste de l'opposition, retrouve la direction d'un conception consensuelle de la société. Ce tropisme prépare et attendrit les arrangements continus, obtenus ou arrachés, *naturellement* considérés nécessaires à la

[257] André AKOUN, « consensus », *Encyclopédie Universalis*.

subsistance de la société. C'est à partir du second réveil de cette "conscience" communautaire qu'André AKOUN propose sa définition du consensus :

Définition du consensus	« (Il est) cet accord général minimal qui fait qu'une société est une société, que les individus qui en sont membres reconnaissent les mêmes valeurs, se conforment aux mêmes normes et s'interdisent mutuellement l'usage privé de la violence dans la solution de leurs conflits. »[258]

Par la richesse de son approche, la notion de consensus se place à un carrefour stratégique de la discipline sociologique. L'importance des débats qu'elle a nourri, qu'elle nourrit encore, trouve une actualisation remarquable dans la notion même de médiation et ses applications actuelles.

Ce détour sur le consensus, notion tendue en filigrane dans tous les "bons" manuels de médiation, illustre le chemin à parcourir pour passer de l'approximation conceptuelle du terme au positionnement pratique qui prétend le mettre en œuvre. Le consensus permet de penser la société, ensemble, sans que la modalité langagière ne la construise d'elle-même. Dans cette ligne de pensée, partagée avec A. ACCARDO, « (…) le consensus est *le rapport encore impensé qu'on conserve avec tout le reste* (…) »[259].

L'évocation du consensus à des fins de mobilisation citoyenne relève du discours performatif. En égale du consensus, la médiation suivrait son chemin méthodologique pour le même dessein. Mais elle lui est supérieure parce qu'elle l'intègre dans un large corpus de notions toutes aussi universelles les unes que les autres. Son but dépasse cet « accord général minimal qui fait société ». La médiation œuvre pour construire la société et plus, le monde, l'univers, la Totalité… l'Infini. Elle élargit donc, pour ses fins propres, la destination du chemin que suivent tous ses vassaux.

De la procréation à la naissance du tiers, puis à son bon usage, la médiation materne son fruit et le protège avec ardeur. Le consensus est intéressé pour

---

[258] Ibid.
[259] ACCARDO, 2003, cité, p. 20.

attirer ce fils prodigue, celui qui tient à sa disposition l'avenir de l'empire social.

« Le relatif consensus indispensable à tout échange social a pour fondement le tiers, dont le rôle ne consiste pas seulement à être un tampon qui amortit les chocs, les antagonismes et les tensions, mais aussi à servir d'intermédiaire pour la communication entre ceux qui prétendent s'ignorer ou qui se dressent les uns contre les autres. Le tiers est la configuration élémentaire d'une société car il conditionne l'équilibre, rend possibles les combinaisons sociales les plus diverses et, en même temps, un facteur de dissuasion des conflits internes. »[260]

L'intervention du tiers, comme nous le savons, n'est pas nécessairement spontanée mais après coup réfléchie. La multitude de ses facettes, de ses identités et de ses rôles se retrouve dans l'intentionnalité qui lui est envoyée. Le tiers est une créature Pygmalion[261] dont il se fait partenaire, après des fiançailles bénies par la transcendance. Le tiers porte ainsi la construction stratégique de la médiation. Son interférence sert la médiation dans toutes ses formes et niveaux. Le tiers laisse incidemment les approximations du droit naturel régler les problèmes d'intendance de la vie tandis que la médiation offre un succédané de droit légal, organisé, pour assurer l'encadrement de toutes les relations sociales, ordinaires et conflictuelles[262].

« Si la justice travaille au moyen d'une référence morale exigeant le respect du droit (légalité), la médiation repose essentiellement sur la recherche d'un équilibre qui peut se construire en dehors du droit (légitimité). Cela signifie qu'au caractère universel et étatique de la justice, la médiation préfère des principes d'action particularistes et sociétaux. (…) Si la justice se rend, la médiation se prend, s'approprie. »[263]

La médiation a beau jeu de refuser la verticalité des pouvoirs, de dédaigner une certaine hiérarchie, alors qu'elle entend bien que sa « *bonne gouvernance* » soit comprise.

---

[260] J. FREUND, *Sociologie du conflit*, 1983, cité, p301.

[261] L'effet Pygmalion, celui du sculpteur amoureux de son œuvre, est retenu sous un angle psychosociologique par Pierre TAP pour comprendre et analyser l'interrelation établie entre le sujet et l'environnement social. *La société Pygmalion* ? *Intégration sociale et réalisation de la personne*, Paris, Dunod, coll. Organisation des sciences humaines, 1988.

[262] Un accord obtenu après une médiation est posé par écrit. Il fait appel à *la seule* imagination des contractants, c'est-à-dire leur capacité. L'accord hors cadre reçoit ensuite l'homologation d'un juge. Voir supra chapitre IX.

[263] Jacques FAGET, *La médiation*, *Essai de politique pénale*, Ramonville Saint-Agne, Editions Érès, 1997, p. 56.

Médiateurs pénal : consensus ou sanction social : pesée objective familiale : responsable donc favorable	« *Le rôle du médiateur, c'est d'être l'arbitre et de trouver un consensus entre les deux parties, un contrat. Chacun accepte le contrat et c'est fini, l'action elle se termine. S'il n'y a pas moyen de trouver un accord entre les deux parties, ça peut se terminer devant les tribunaux.* » (mp5). « *Je propose une alternative : c'est ou on trouve un consensus, ou il y aura une sanction au bout.* » (mp41). « *Il y a des choses qu'il faut mettre sur une balance, les choses positives, les choses négatives. Comme ça on peut être objectif* » (msc38). « *Donc la médiation dans le sens où ça donne un peu de sens, ça responsabilise les gens, donc je ne vois pas comment on peut ne pas adhérer.* » (mf135)

La médiation s'approprie, pour servir qui la prend. Ce saisissement devrait représenter un équilibre, hors de ce qui encadre, péniblement ou avec des faiblesses, la vie sociale. Il devrait aboutir à un consensus sur l'improbable, un improbable créé par le conflit des principes universels auxquels nous remettons notre destinée avec immodestie. Mise à l'abri au-dessus des querelles propres aux chefferies politiques, et autres jurisprudences fastidieuses, le peuple doit l'aimer comme il s'aime, simple et pur. Il se doit d'en accepter les bienfaits et de la défendre. La servitude des temps modernes est volontaire. Elle oublie son origine, ses racines.

Pendant que la neutralité du consensus résulte d'une interprétation des choix multiples et des majorités unanimes, c'est-à-dire qu'elle reste vulnérable à un retournement spectaculaire de la situation du jugement, la neutralité de la médiation est condition radicale de son existence. La médiation se débarrasse du fardeau de son hypothèque sur une commode modalité de la constitution de la société. Puisqu'il y a société, existe le consensus. Puisqu'il y a consensus, c'est à lui de prendre en charge l'impérative neutralité et l'"extra-territorialité" du médiateur. Il n'est plus à un embarras près et la médiation est sauve :

> « L'idée de consensus doit rendre compte de phénomènes réels, empiriquement observables, aussi disparates que : le fait de ne pas prendre parti, le fait de prendre parti dans le sens de ses intérêts et le fait de prendre parti dans le sens contraire. »[264]

[264] Christine MIRONESCO, *La logique du conflit*, Lausanne, Pierre-Marcel Favre, 1982, p. 149.

Cette vision individualisée du mouvement “obligatoire” qui doit faire société trouve sa perspective de généralité dans le recours à l’usage politique de la démocratie. Cet usage officiel manipule le sens que recouvrent les mots et la politique n’est plus qu’un prétexte pour s’en servir. Pour J. RANCIERE, la conduite des discours américains après les attentats du 11 septembre 2001 a montré la disparition du politique.

« Ce qui a pris sa place, sur le plan de la symbolisation de l’être – ensemble politique, c’est le consensus. […] Le consensus est l’immédiate adéquation posée entre la constitution politique de la communauté et la constitution physique et morale d’une population. Le consensus identifie la communauté comme naturellement unie par des valeurs éthiques. »[265]

La question qui reste encore possible intellectuellement est de savoir pourquoi et comment ces valeurs sont devenues immuables, intangibles, hors de la mise en question. Ainsi, s’il existe un consensus “forcé” sur la démocratie, il est rapidement réactualisé par l’information pour l’éloigner de toute tentation d’appropriation. Le consensus correspond bien à une immédiate adéquation mais celle-ci est construite après une médiation opérée entre les valeurs qui s’opposent par l’instance la plus autoritaire qui aura terriblement besoin de maîtriser toute formes de pacification ou de guerre. L’individualisme qui caractérise les sociétés démocratiques occidentales fait passer quant à lui la pacification des rapports par un artifice à la fois logique et pratique : *le contrat*.

« (*La société démocratique moderne*) repose […] sur le principe de l’individualisme et la représentation qu’elle a d’elle-même est celle d’une association entre sujets originellement libres. Or, la société démocratique “défait” le lien social vécu comme naturel dans les sociétés antérieures, avant de le reconstituer artificiellement comme lien de convention et de contrat. »[266]

Le contrat ne fait pas oublier sa pratique individuelle et sa moralité symbolique collective ou communautaire. La dernière vision du consensus, synthétique et encyclopédique, positionne tous les contrats au regard d’un contexte conflictuel. Les théories du conflit le renvoient rapidement soit vers les rives “figées” d’une théorie marxiste de la lutte des classes soit vers une réalité

---

[265] J. RANCIERE, « Le 11 septembre et après : une rupture de l’ordre symbolique ? », pp.35-46, in *Lignes*, Editions Léo Scheer, Vainqueurs / vaincus, un monde en guerre, mai 2002, p 39.
[266] AKOUN, ibid.

clouée aux bons résultats du capitalisme et d'une croissance fille de la concurrence libérale. L'ambiguïté du consensus fait que lui-même attend aussi sa révélation historique. Celle-ci pourrait tout autant se traduire dans une dictature du prolétariat, advenue ou ressourcée, que dans la lutte de tous contre tous. Effective, cette lutte sourdre de partout et débute par le désir inassouvi d'un seul. L'individualisme du consommateur lui fait rechercher la maximisation de ses profits aux dépens de sa propre capacité à consommer. Les visions anciennes et futuristes de l'avenir convergent ici sur un consensus d'implosion sociétale. Individualisée à l'extrême, la société deviendrait inutile. Ses institutions réduites à rien se verraient, pour pallier les conséquences de l'infortune résiduelle, remplacées par l'association.

Le milieu associatif a pour ambition, et déjà pour vocation, de privatiser l'espace public. Les associations de médiation sont en ce sens les structures nécessaires à la propagation et la stabilisation du libéralisme. Médiatrices, elles posent un "pont", une "passerelle" sur tous les anachronismes devant lesquels se retrouvent les individus maîtres de leur individualité encore désirante à l'égard d'un devoir de citoyen[267].

c) Une face cachée du consensus, la multiplication des boucs émissaires

Les phases ultimes des conflits de concurrences économiques et politiques exigent que leurs acteurs fassent malgré tout un minimum société pour qu'ils puissent encore "se battre ensemble". Il subsiste en conséquence un accord, individuellement matérialisé par contrat ou, souvent, résultat d'une supposition théorique aboutissant à légitimer un accord tacite. Du moins, cet acte d'allégeance, acte de médiation au sens géopolitique du terme, est moins onéreux que celui que propose la contestation. Objet transitionnel, le tiers ne suffit plus à matérialiser tous les effets de la transaction, notamment la part de mystification qu'elle contient. La vente profite nécessairement à quelqu'un. Le

[267] Tenir les deux bouts d'un droit démocratique à la sécurité et d'une liberté tout aussi démocratique et créatrice fait parti des contradictions lisibles dans la campagne présidentielle de 2002 pour de nombreux candidats.

profit porte le germe de la perte, de l'usure, de l'exploitation. Ce n'est pas toujours très beau à voir dans une société orgueilleuse. Il faut justifier, sans trop se répéter vainement, laisser venir.

« L'accord des hommes pour vivre ensemble ne se produit jamais sans que soit désigné un objet contre lequel cet accord se réalise. Le consensus implique toujours une relation d'exclusion et de mort comme condition du lien érotique. Une société ne réussit à organiser l'espace de la "fraternité" qu'en déplaçant et en polarisant sur le bouc émissaire l'agressivité inhérente à ses membres. »[268]

Une des transactions "secrètes" du consensus tiendrait, dans le but de cimenter la société, non seulement dans le fait de faire partager l'idée d'une nécessaire préservation du pacte social fondateur, mais aussi dans la volonté que tous participent activement à sa maintenance, qu'ils aient ou non compris le sens de ces actes. Celui qui perd est nécessaire dans ce système mais, afin de le conserver dans le jeu, il est dit qu'il peut tirer les leçons du procédé et qu'il lui est loisible de "se refaire". Cette modalité économique versée pour la lecture du pacte social se traduit dans la désignation d'une "tête de turc"[269], d'un ennemi, d'un barbare ou encore, d'un bouc émissaire. Chacun ne valant pas exactement l'autre, c'est la désignation et la reconnaissance d'un tiers "concret", qui satisfont une des principales fonctions du conflit.

« Sur un groupe social "qui marche", toute menace extérieure aura pour résultat d'accroître sa cohésion interne (…). Mais ce principe général n'est vrai que dans des conditions très particulières :

a) le groupe doit "bien marcher", c'est-à-dire qu'il doit y avoir un consensus minimal permettant de reconnaître que cet ensemble forme réellement un groupe et qu'il mérite d'être maintenu comme tel ;
b) il faut qu'il y ait reconnaissance d'une menace extérieure qui risque d'affecter non seulement une partie de ce groupe mais le groupe tout entier. »[270]

La formalisation d'un système de vente et d'achat et celle d'une problématique de constitution du système social possèdent un *tiers* commun. La fonction principale du tiers reprend les traits de l'extraordinaire concept de « *main*

---

[268] AKOUN, ibid.
[269] Evidement, à coté de la "tête de turc", la "tête de polonais" vient faire jouer la concurrence à l'intérieur de l'Europe comme à ses portes. Nous avons tous nos têtes.
[270] L. COSER, *Les fonctions du conflit social*, 1982, cité, p. 68.

invisible » initié par Adam SMITH[271]. Le tiers peut agir quand du fait de sa présence, ce qui met toutefois la triplicité en question au bénéfice d'une implication, d'un parti pris. Mais il le fait surtout par la possibilité, la probabilité de celle-ci. L'invisibilité relative du tiers est un phénomène partagé avec le substrat du consensus. Nous rapprochons la transparence du tiers de celle du consensus parce qu'elles ont des conséquences similaires. Les consensus, économique autour de la main invisible et social autour du tiers diffus[272], entrent en visibilité par la concrétisation (la *traçabilité*) des transactions et des négociations, particulières ainsi qu'universelles. L'échec, la perte sont alors les sorts partagés réservés aux mauvais, aux ennemis, aux rebuts ou, selon d'actualité, aux *terroristes*. Ainsi, « (…) le criminel, le bouc émissaire, le malade mental, de diverses manières, permettent au groupe de réaffirmer non seulement son identité sociale, mais aussi son identité morale, car ils donnent des signes qui servent de mesure normative. »[273]

L'opposition constante, permanente de deux pôles, qui est l'élément constitutif majeur du conflit par l'antagonisme, débouche sur la création, aboutit à l'image d'un balancement. C'est alors, *extraordinairement*, de ce balancement qu'est supposé se produire l'équilibre. Le maintien et la pérennité du groupe permettent d'affirmer dans cette situation l'efficacité de l'organisation sociale et de cultiver la raison de l'*opposition* farouche envers tout « déviationnisme ». La raison est bien installée, commune, communément admise. Le tiers devient le métronome de toute norme.

Il cadence le conflit créateur, produit la dictature des faits. Elle s'adjoint au besoin le service d'un tiers bouc émissaire.

---

[271] La citation de Monsieur CAMDESSUS, Directeur général du Fonds monétaire international, tirée du journal *Le Monde* par Serge LATOUCHE pour l'ouvrage collectif *Association, démocratie et société civile*, Paris, La Découverte, 2001, p 17, éclaire également notre propos : « (…) Ma "théorie" a toujours été celle des trois mains : la main invisible du marché, la main de la justice (c'est celle de l'Etat) et la main de la solidarité. »

[272] Le tiers est diffus, improbable, introuvable parce que dissout en nous tous. Les retrouvailles avec cet esprit du commun est parfois symbolisé par le totem. Le symbole érigé permet d'établir le contact perdu grâce à des sorciers et des médiateurs. Il facilite l'inclusion dans la communauté de ceux qui ne lisent plus (voir supra le *médiateur du livre*, Ch. VIII, B, a) n'admettent plus ce qu'ils sont ou n'ont plus envie de le savoir. Ils s'en remettent à d'autres.

[273] COSER, 1982, cité, p. 152.

René GIRARD est un auteur souvent référencé dans les textes sur la médiation, pour son travail sur le bouc émissaire[274]. Le sort qui lui est réservé est infiniment variable. Il faut pouvoir le considérer tout également comme un acteur, volontaire ou non, comme un tiers ou comme un médiateur. L'étendue des rôles qu'il tient ouvre ainsi en perspective ceux qu'on lui fait tenir.

« Plus un individu possède de signes victimaires, plus il a de chances d'attirer la foudre sur sa tête. (…) Les persécuteurs se représentent leur victime telle qu'en vérité ils la voient, c'est-à-dire en coupable, mais ils ne dissimulent pas les traces objectives de leur persécution. » « Les persécuteurs croient choisir leur victime en vertu des crimes qu'ils lui attribuent et qui font d'elle, à leurs yeux, la responsable des désastres auxquels ils réagissent par la persécution. »[275]

Les persécuteurs voient en vérité ce qu'ils veulent voir et qui, probablement à leurs yeux, fait de celui qui porte ces stigmates, le danger pour la communauté[276]. Pour le médiateur, le danger provient de la souffrance qu'il devine chez celui qu'il voit et du risque potentiel du conflit larvaire sur la cohésion du groupe. Ce qu'il entreprend n'est donc pas comparable aux effets directs de la persécution. Mais les mots, et ceux qu'ils emploient en conséquence, renvoient *évidemment* à la part de mythe que recouvrent les sacrifices, les "mises en conformité", des boucs émissaires.

« Entre ce qui s'est passé réellement et la façon dont les persécuteurs le voient, il y a un écart qu'il faut élargir encore pour comprendre le rapport entre les mythes et les rituels. Les rites les plus sauvages nous montrent une foule désordonnée qui se polarise peu à peu contre une victime et finit par se ruer contre elle. Le mythe nous raconte l'histoire d'un dieu redoutable qui a sauvé les fidèles par quelque sacrifice, ou en mourant lui-même après avoir semé le désordre dans la communauté. »[277]

Les trois places désignées dans la triangulation de la médiation se répartissent entre deux protagonistes d'un conflit et le médiateur. Dans le mythe du bouc émissaire, le troisième larron est le symbole lui-même, symbole qui porte

---

[274] René GIRARD, 1982, cité.
[275] GIRARD, 1982, cité, p. 40 et 42.
[276] Le perdant, celui qui finira par porter le fardeau de l'exclusion voit se dresser une forme particulière du travail social à son égard. L'économique sur ce terrain est donc absolument confondu avec la sociologie. C'est lui qui dicte l'impératif d'une nouvelle intervention et la fin de l'assistanat. Voir supra, Ch. IX, Social, par ici la ressortie !
[277] Girard, 1982, cité, p. 85.

autant la signature de la mort que celle de la création, la part de l'invisible que celle de l'évidence pédagogique. Chaque pôle constitutif de la trilogie de médiation peut porter plusieurs de ces rôles et fonctions, ou le faire selon les besoins du moment. Le contexte de crise convient parfaitement pour fixer la rotation de ces usages et désigner alors celui qui portera la responsabilité des faits.

Avec la fascination des médias modernes pour le "*coming out*", l'information retransmet en boucle la révélation du péché originel et présente le mal, se satisfait des commémorations événementielles et émotionnelles. Le devoir de mémoire se surexpose, sans fin[278], au nom des tortionnaires de l'horreur historique, la vérité s'expose en place publique pour être expiée. De nombreux médiateurs se délectent de la belle analogie entre le tiers et celui qui est sacrifié, ou celui qui se sacrifie, comme pour défendre une immuable bonne cause.

> « (…) le médiateur, comme la victime sacrificielle, est aussi un tiers extérieur choisi pour répondre à l'urgence. (…) le choix du médiateur répond à la même exigence que celle de la victime émissaire : rétablir l'ordre (…) que fait le médiateur ? il accueille les détenteurs du « mal », leur donne la parole. Le médiateur reçoit ce qui est exprimé, s'en fait le miroir mais ne se l'approprie pas. C'est la première différence fondamentale avec la victime émissaire. Le médiateur renvoie à son émetteur l'image de sa souffrance et de sa violence mais avec un autre regard. (…) »[279]

La mythologie n'a ainsi jamais perdu ses droits et les manifestations les plus citoyennes. Les spectacles les plus délirants de solidarité sont saturés *à ne plus les voir* des mêmes réflexes primitifs, animés par les flammes de l'or et envoûtés par l'odeur du sang. L'heure n'est plus pour les « cellules d'urgence psychologique » à l'assistance des victimes mais à celle du société malade d'elle-même. Par le subterfuge le l'infinie victoire de la psychologie qui tend le miroir pour « se faire voir », le médiateur n'est ici en rien la victime sacrifiée. Il « renvoie à son émetteur l'image de sa souffrance et de sa violence ».

---

[278] Il s'agit donc, pour paraphraser G. DEBORD, *D'une société du spectacle* de la société.
[279] Jacqueline MORINEAU, *L'esprit de la médiation*, 1998, cité, p. 124.

Tortionnaire des temps pleins d'avenir, le médiateur officie comme grand prêtre dans la messe sacrificielle. Oui, il y a des risques à trop en faire.

« *A*insi la médiation reprend-elle tous les aspects essentiels du rite sacrificiel, mais avec des déplacements de rôle nécessaires, puisque la victime à sacrifier est absente. (…) Dans la médiation, nous avons deux victimes émissaires. Les médiants : ils sont eux seuls auteurs et détenteurs du mal, garants de son authenticité. Dans un rapport non pas de soumission, mais au contraire de libre arbitre. Ils sont les agents de la transformation du mal. Ils vont accepter de mourir pour renaître. Ils vont se libérer du double monstrueux pour retrouver l'unité qui est en chacun de nous. A travers la vérité, ils vont découvrir la paix avec l'autre et avec eux-mêmes. C'est un acte de création car ce sont eux qui ont retrouvé et vécu le processus originel de la violence fondatrice en tant qu'origine de la vie et de la société humaine. Ce sont eux les acteurs à part entière du drame qui en ont assuré son déroulement et sa conclusion. Ce sont eux qui ont été les agents de la transformation et sont responsables de leur propre guérison. »[280]

La concentration du faisceau d'automutilation "psychologisante" est telle qu'elle représente bien le danger de ce vers quoi tend le projet global de la médiation. Chacun est prié de regarder dans son propre malaise[281] et d'en tirer les conclusions qu'il peut. C'est la guerre où même l'*allié* le plus véhément, ou le plus savant, se défausse dès la sublimation de l'essence de l'homme.

Avec un *art de la préface* consommé, Frédérico MAYOR, Directeur général de l'UNESCO, tente de rendre pertinente l'idéalisation du cauchemar :

« […] fondatrice du Centre de Médiation et de Formation à la Médiation à Paris, Madame MORINEAU nous donne une vision pénétrante des forces qui interviennent dans le processus de médiation. Pour elle, ce qui est en jeu, c'est le passage d'une civilisation où l'ordre est imposé par l'autorité hiérarchique à un ordre reposant sur la négociation et caractérisé par un processus d'échanges où chaque individu a sa place. »[282]

---

[280] MORINEAU, 1998, cité, p. 126.

[281] Depuis FREUD, il autorisé de penser qu'il y a un *Malaise dans la civilisation*. Comme nous jouons les civilisés, pourquoi ne serions nous pas, de plein droit et bien *malgré nous*, en proie à un profond malaise ? Eurêka ! La référence au malaise universel relève de la culture idéologique et propagandiste de crise. L'article d'Yves MORHAIN « Le nouveau malaise dans la civilisation » en est un exemple parmi d'autres. MORHAIN, (dir.), *Médiation et lien social*, Révigny-sur-Ornain, pp. 9-21.

[282] Préface F. MAYOR in MORINEAU, cité, p. 11.

Rien de moins. Mais remarquons que les étapes théoriques et pratiques de la médiation sont déjà positionnées. *La grande transformation*[283] est encore à l'œuvre dans ce qu'elle avait oublié au hasard de quelque île ou irréductible village gaulois. Nous avons perdu la face parce que la médiation a effacé tout jeu, toute lutte, tout combat. D'ailleurs, que pouvons-nous faire devant l'immense basculement que provoquent aussi bien un changement de civilisation que celui de millénaire ? Le roi individu a sa place indiquée devant ces événements, tout comme la pensée individualiste. Mais là, précisément, elle ne sert plus à rien. La pensée trouve heureusement encore de nouveaux refuges.

« Ce qui importe désormais, ce n'est pas de savoir si les régimes dont se prévaut le capital sont réellement démocratiques, ce qui importe, c'est que, de toute façon, cela n'a aucune espèce d'importance dès lors que le régime politique du capitalisme, c'est le capital lui-même et cela sans médiation, sous quelque nom d'emprunt qu'il prenne, fût-il celui, largement usurpé, de "démocratie". »[284]

Ainsi, pour lancer un procès sur les consentements escamotés[285], le dernier mot peut revenir à R. GIRARD :

« Une comparaison attentive des crimes stéréotypés dans les persécutions historiques et dans les mythes confirme qu'il doit en être ainsi. Partout, certes, la conviction des persécuteurs est d'autant plus formidable qu'elle est moins rationnelle. Mais dans les persécutions historiques elle n'est plus assez massive pour dissimuler son caractère de conviction et le processus accusatoire dont elle résulte. La victime est condamnée d'avance, sans doute, elle ne peut se défendre, son procès est toujours déjà fait (…). »[286]

---

[283] Karl POLANYI, *La grande transformation*, Paris, NRF Gallimard, 1983, (1944).
[284] J.-P. CURNIER, *Manifeste*, 2000, cité, p. 23.
[285] Que se passe-t-il à propos d'un « NON » si ce n'est l'engagement de processus de médiation ? Nous revenons à un consensus, où chaque concession n'aura comme seule intention que de pousser encore plus loin la victoire du capitalisme. La distraction du roi est imminente.
[286] GIRARD, *Le bouc émissaire*, 1982, cité, p. 56.

C LA NOTION DE L'AUTORITE APPLIQUEE A LA MEDIATION

La schématisation triangulaire du rapport de médiation ne doit pas laisser s'opérer une substitution *logique* de l'objet géométrique sur l'hypothèse d'une spécificité des relations proposées par la médiation. Le schéma ferait ainsi mieux que de matérialiser, de rendre saisissable un modèle. Il l'affirmerait rendant inutile toute nuance, impossible tout travail critique. Le balancement permanent observé entre triangulation et complexité en rapport à un système de relations fait une halte au moment de l'élaboration, de la confection d'un rôle - *identifiable* et *reproductible* – appliqué au personnage tiers et médiateur. Modéliser la médiation couvre donc le risque d'imposer progressivement son évidence, d'avancer une définition qui clôturerait son champ.

Pour limiter cette contrainte théorique conséquente, le mouvement des questionnements proposé par Alexandre Kojève autour de *La notion de l'Autorité*[287] sera utilement reporté sur le champ de la médiation. La nature des rapports établis entre les protagonistes de la médiation trouvera ainsi une nouvelle façon d'être passée au crible. Pendant que la fonction de médiation se déroule sur "le dedans d'un terrain", nous attendons de cette démarche qu'elle maintienne sa définition principale sur "le dehors" de l'activité et donc, préserve l'extériorité du principe de la médiation[288].

---

[287] Alexandre KOJEVE, *La notion de l'Autorité*, (1947), Paris, Editions Gallimard, Bibliothèque des Idées, 2004, 205 p. Les citations reprennent les mots en italiques, les parenthèses proposés à partir de l'édition consultée. Les guillemets internes deviennent "anglais".

[288] L'extériorité du principe admet en ce sens une progression vers l'abstraction et trouve sa corrélation dans le principe de transcendance.

a) Tout l'intérêt d'une définition *d'Autorité*

Les espaces inconnus offrent bien des promesses quand ils suscitent la tentation de leur conquête[289]. Avant d'aborder ces rives où tout est hypothéqué, et sans doute pour ne pas perdre l'avantage qu'offrent nos limites immanentes, le retour sur un quotidien garantit la possibilité de l'avenir. Il n'est en effet pas permis à l'Inconnu de prendre toutes les formes qu'il souhaite.

Un premier défi est relevé par cette mise en garde sur l'aventure inconsidérée, celui qui lui donne des dimensions acceptables, légitimes. La tentation et la prudence se marient donc sous l'œil attentif de la communication qui tient ici le privilège de nous maintenir vivants. Si la nature trouve inutile de prendre des formes égales pour tous, la communication devient un des moyens, peut-être même le seul, qui permette d'égaliser les chances d'approcher des frontières qu'il n'est même pas donné à tout le monde de percevoir. L'hypothèse de la frontière signifie qu'après elle se tient nécessairement l'absolu de la pensée. Chacun est invinciblement libre de tout oublier. Chacun peut comme il l'entend retrouver les beaux principes, justifier enfin la sérénité de son insignifiance. Les tableaux récapitulatifs des principes fondamentaux retenus par-devers soi peuvent s'afficher sans retenue à la devanture des maisons bien tenues, apposer une éthique parfaite et irréprochable au réalisme cruel des entreprises comme il faut et comme elles veulent se satisfaire.

Si souvent invoquée, la Liberté va pour l'exemple se « contenter » de se fonder sur des applications raisonnées et raisonnables. Sa mise en forme fera qu'ainsi elle est saisie, comprise et crédible. C'est elle qui meurt à chaque fois qu'elle est enjointe de renaître sur les berges vertueuses où s'effectue l'impossible rencontre[290]. La liberté serait pourtant de taille à se défier de toute tentative de définition. Mais elle n'a pas, ici, l'embarras du choix. A l'occasion, l'impondérable lui redonnera des couleurs nouvelles. Pourtant, la situation d'autres *idées* des plus généreuses n'est pas meilleure. Tout est ici désormais une question de définitions. Il reste infiniment à s'entendre sur elles.

---

[289] A bien considérer les termes, la *tentation* en constitue déjà des prémisses engageantes.

[290] En d'autres termes : « la liberté de chacun cesse où commence celle d'autrui ». Pour autant, cette vérité n'est pas tenue d'entraîner notre accord.

Entre idéal et réalité, Alexandre Kojève propose une définition de l'Autorité explicitement « (…) générale "formelle", "nominale" »[291]. Elle est. Elle ne peut ainsi s'extraire absolument de la dualité établie entre imagination et perception, ou encore entre fabulation et *donné* :

définition "générale"	« Il n'y a Autorité que là où il y a mouvement, changement, action (réelle ou du moins possible) : on n'a d'autorité que sur ce qui peut "réagir", c'est-à-dire changer en fonction de ce ou de celui qui représente l'Autorité (l' "incarne", la réalise, l'exerce). Et de toute évidence l'Autorité appartient à celui qui fait changer, et non à celui qui subit le changement : l'Autorité est essentiellement *active* et non passive ».

Les « mouvement, changement, action » inscrivent triplement l'Autorité comme un phénomène historique ; comme ce qui va faire percevoir d'un coup le début et la fin de l'histoire ; comme ce qui va donner la matière et le sens à son déroulement. L'action est soumise ici à une alternative dont les secrets relèvent de l'Inconnu, ou encore des hasards qui feront que se lèvera une bonne étoile. L'action est réelle, elle ne fait sur le présent aucun doute. Pourtant ses attributs attendent le jugement ou l'interaction. L'action ne tombe pas au hasard mais à lui revient la sanction ou l'approbation. Devant ce risque d'interférence sur la justification de l'action menée naît heureusement l'action possible. L'action possible est celle que je peux faire maintenant mais son éventualité fait que seul l'avenir connaît son interprétation.

Bien sûr, ces trois facteurs de bruit et de transformation ne produisent pas à eux seuls de l'Autorité.

Ils ne montrent ni qu'il y a sûrement Autorité ni de quelle nature elle peut être ni encore de quelle forme elle se pare. L'Autorité trouve une origine et une fin qu'elle calque *simplement* sur celles du changement. Cela ne revient pas non plus à transposer de l'Autorité dès qu'il y a changement mais laisse les questions relatives à la définition de l'Autorité se reporter sur d'autres terrains, tout particulièrement sur celui qui se prétend neutre des médiations.

[291] Pages 56 et 57, *La notion de l'Autorité*, cité.

La première de ces questions demande à nouveau si le changement produit ou non du conflit :

→ La dynamique de changement ne peut être qu'un procès de conflit

Les deux raisons d'un changement se trouvent (1ère) *dans* et (2nde) *entre* un début et une fin. Les repères ne se limitent donc pas à la certification d'une temporalité et d'une spatialité ponctuées par des signes extrêmes. Ils incluent de fait la voie médiane du processus en lui-même. Il y va là de la nécessité du changement en tant que tel. Sans origine ni finalité, le changement est mis hors constat possible, hors réalité perceptible. Il serait un avatar de la constance des choses et de leurs destinées : le chaos. Avec le changement, les différences se constatent. Le sens du vivant s'impose en douceur dans cet entre-deux convoité. Actifs et passifs entrent alors sans réserve dans le ballet des formulations mathématiques. Le résultat opéré et objectif du changement mettra en définitive les détracteurs du conflit d'accord, à un moment ou à un autre. Nous lisons ici l'*Autorité* de la chose *mouvante* qui se juge.

→ Le conflit s'impose d'Autorité

Le conflit a bâti sa *mauvaise réputation* sur la possible folie des événements qui s'abattent sur les hommes et sur tout ce qui est. Puisque nous savons ce que le conflit peut faire, nous savons nommer à coup presque sûr celui qui le fait. Le conflit endosse malgré tout la responsabilité de la destinée des actes à la place des hommes qui font le conflit sous la raison pourtant mince qu'ils le subissent aussi.

La condition humaine nous propose de constituer à partir de là les alternatives qui se présentent devant tout conflit et qui permettent de stipuler qu'il procède :

* soit de la volonté :

- volonté unilatérale : une partie initie le conflit (l'offenseur, l'agresseur etc.) l'autre se défend (défenseur, victime). L'implication du défenseur le rattache de fait au conflit. Il en devient, bon gré mal gré, partie prenante et choisit des modalités d'action en fonction de compensations qui lui semblent opportunes. Si la victime refuse de se défendre, elle tombe dans la passivité. Le

conflit n'a plus lieu d'être sauf, et la nuance est importante, si le conflit devient latent, dormant. Il est alors simplement décalé, reporté.

- volonté bilatérale (ou multilatérale) : les partenaires sont tour à tour agresseurs et agressés selon les phases propres du conflit et les résultats des initiatives partisanes. Ces conflits *unanimes* sur le principe font aussi des victimes tierces qui pourront souscrire ou pas à l'appel du conflit volontaire.

* soit il ne procède pas de la volonté :

- soumission relative : les partenaires conservent un statut distinct. L'un a un rôle dominant, le second "fait la course derrière lui". Si la relation conflictuelle n'intéresse qu'eux, ils sont à même d'établir une relation contractualisée. Le contrat est bilatéral, tacite ou régulier. La réponse à la sollicitation est *a priori* toujours inégale, c'est-à-dire qu'un coup (coût) ne répond pas directement à l'autre. Cette attitude résignée n'exclut pas l'envie de voir la qualité des rapports changer.

- soumission totale : le conflit rejette la non-réponse. La non-violence radicale éteint en apparence le conflit qui aurait pu être. L'extinction du potentiel conflictuel n'est pas – *ou jamais* - définitive. Le conflit peut s'exprimer, alors qu'on ne l'attendait pas, sur un terrain plus propice (un être, un objet, soi-même comme martyre expiatoire) et bénéficier du transfert de l'énergie conflictuelle amassée pour redevenir terrible, catastrophique. De la même manière peut être lu un conflit apparaissant à la suite d'un événement étranger à la volonté personnelle délibérée, d'une malveillance, d'un coup du sort, du destin, de la nature contre laquelle, par exemple, on ne peut rien.

La soumission totale peut se lire aussi dans l'acceptation sans réserve des règles édictées pour la conduite socialisée du conflit. Le cadre contractuel très strict codifie, contrôle, régit toutes les manifestations, réponses et échanges. Tout le monde sait ici que c'est pire ailleurs, là où règne l'anarchie. Ce confort relatif du lieu connu est payé par la restriction *librement consentie* de la liberté. Si la liberté est concevable, sa définition théorique implique impérieusement que tout fractionnement, toute pondération équivalent à une annulation. Perdant une part, toute liberté devient nulle.

Le conflit présent et reconnu s'impose par lui-même à des acteurs qui le rendent effectif. Ils conservent une latitude de réaction qui permet de dire que le conflit s'impose alors à eux d'autorité (cf. accident remarquable). Il est un fait majeur qui provoque un changement et qui met au moins un individu en demeure de réagir. Le conflit est une entité apparemment distincte, autonome, de la personnalité des protagonistes. Il semble donc pouvoir agir avec Autorité sur des agents sauf à considérer en accord avec l'auteur que :

« le "support" réel de toute autorité est nécessairement un *agent* (…) censé être *libre* et *conscient* (…) ». Le conflit n'est pas un être, il n'est pas autonome et ne saurait agir avec conscience. « L'être revêtu d'Autorité est (…) nécessairement un *agent* et l'acte autoritaire est toujours un véritable *acte* (conscient et libre). »[292].

Nous observerons que le conflit ne peut se passer des humains. Ce sont eux seuls qui le mettent en œuvre[293]. Il est chose humaine même si le mot aspire à l'autonomie, une autonomie de principe.

Plutôt que d'imaginer une unité du conflit constituée à partir de manifestations, de symptômes, d'effets, de conséquences, il est possible de voir les individus qui le manipulent et de comprendre par là leurs stratégies, leurs attentes, leurs motivations. Le terme "conflit" représente bien ici un cadre théorique dans lequel une relation sociale particulière est isolée et où l'on peut parfaitement observer des manifestations plus ou moins effectives de l'Autorité.

Lorsque des agents sont dotés – ou se dotent - de l'autorité transmise par le conflit qui s'impose d'autorité, ces agents peuvent être appréhendés comme des médiateurs de l'Autorité. Le médiateur est ici un agent de la médiation parce qu'il se soumet à son principe et est un simple acteur de ses fonctions appliquées sur des agents sociaux. L'alternative que laisse cette prise de fonctions est en l'occurrence soit l'acceptation, soit le refus. Mais il est si difficile de refuser ce qui est bon.

---

[292] Ibid. p 57

[293] La nature ne provoque le conflit que lorsque les hommes, "par nature" ou non, lui donnent la forme requise pour cela.

Avide comme le loup, le conflit frappe à la porte de la médiation qui fera tout pour le réduire à rien, pour le faire disparaître derrière le rideau de la civilité. Pour ce couple symétriquement prédateur[294] ne compte que l'intérêt des êtres humains. Le conflit est un phénomène humain et la médiation est seulement une conséquence humanisée du conflit humain. Le conflit prend ainsi le pouvoir sur les hommes qui l'habitent, le gèrent et en recueillent le miellat d'une stratification hiérarchisée où ne manque pas de s'installer le médiateur. « Or, l'acte *autoritaire* se distingue de tous les autres par le fait qu'il ne rencontre pas d'*opposition* de la part de celui ou de ceux sur qui il est dirigé. Ce qui présuppose, d'une part la *possibilité* d'une opposition et, de l'autre, le renoncement *conscient* et *volontaire* à la réalisation de cette possibilité. »
Quand bien même il ne serait pas toujours possible de se soustraire aux conséquences du conflit, la possibilité existe effectivement de lui opposer un renoncement[295] en dépit de tout.

La logique apparente du possible trouve vite à être dévoyée puisque "tout est toujours possible". La conséquence funeste des actes avérés comme des réponses à des provocations et stimulations, lance des recherches en culpabilité et en responsabilité. Le jeu social veut que la balle file aussi vite que fondent les sentiments. Il n'est jamais possible du coup de recouvrir l'infini paradis perdu de ce qui aurait été préférable de faire ou de penser. D'un autre côté, pour nous rassurer, l'enfer reste encore pavé de ces bonnes intentions qui alimentent bien des morales.
Parce que le conflit aime à compter ses troupes en deux camps, le nombre des participant vient perturber la pertinence d'une lecture binaire des événements. Quand l'individualisme veut reconnaître des trajectoires personnelles emportées dans la tourmente, les lectures communautaires y décèlent des destins de groupes. Ainsi, tant l'histoire de la lutte des classes que son apogée actuelle dans l'exploitation libérale doivent reconnaître leur héritage dans

---

[294] « englobement des contraires »
[295] Pour certains révolutionnaires condamnés par et devant leurs histoires, le renoncement va jusqu'à braver la mort qui leur est infligée. La figure des héros alimentent les mythes. Voir le bel ouvrage de Michael LÖWY, *Révolutions*, Paris, Hazan,

l'Autorité qui s'impose entre l'un ou l'autre camp. Il n'y a pas en effet de lutte de classes s'il n'y a pas de théorie de la lutte, il n'y a de théorie ni sur les classes ni sur les luttes s'il n'y a pas à y redire ni à y revenir.

Ainsi le conflit, qui s'impose avec autorité, impose en définitive surtout l'Autorité dans la conduite du conflit. En conséquence, même dans la passivité l'Autorité demeure active. Le rôle différent des protagonistes n'efface pas leur collaboration à l'établissement de l'Autorité, leur contribution complice à la répartition de la domination et de l'asservissement. Ensuite, en admettant qu'une partie peut choisir de ne pas s'opposer, notamment pour réduire le potentiel conflictuel, il faut admettre que l'Autorité de la partie restante s'applique sans réserve sur celle qui a choisi la stratégie extrême du camouflage ou qui tente de ne pas abonder dans un sens commun. Il demeure bien une possibilité d'opposition accompagnée *de facto* du renoncement à celle-ci. Toutefois lorsque l'*offensé* répond et adapte sa réponse en fonction de la demande, il le fait à la mesure de l'Autorité qu'il cherche à faire valoir aux yeux de la partie adverse, voire à ceux de tous les tiers. Mais une remarque s'impose sur la répartition de l'Autorité. Si chacun peut bien penser la détenir quand il en tient une part, l'effectivité de la puissance se concentre seulement entre quelques mains. Le résultat du conflit fait admettre qu'il y a partage inégal, la réalité de l'Autorité revenant à la partie qui a réussi à imposer en dernier lieu son point de vue. Le monde lira le monde à partir de lui.

Le confort opérationnel permet en toute circonstance de magnifier l'histoire. Ainsi, rien n'est capable de remettre en cause l'essence même du conflit, pas même la religion. Pour que l'ordre soit, il doit se présenter comme un état qui va de soi. Il faut dire qu'en cet endroit, la médiation apporte la finesse de son savoir-faire et le machiavélisme de ses arcanes sur le pouvoir grossier des brutes du conflit.

b) La médiation : ses airs de géant l'empêchent de fâcher

La médiation reconnaît le rapport conflictuel entre les parties d'origine et installe entre elles des filtres qui rallongent le temps *instantané* et ouvrent l'espace du conflit ordinaire *face à face*. Le premier opérateur de ces filtres est le médiateur qui pourtant se targue de laisser à chacun la libre disposition de lui-même. Il se veut extérieur à tout système de contrainte, n'impose pas sa manière de voir qui serait alors immanquablement taxée de partisane. Il doit tout de même conduire tout le monde, comme le berger son troupeau, là où le mieux disant s'épanouit. La médiation se veut pleinement sociale, non seulement parce qu'elle nomme ainsi une de ses fonctions, mais aussi parce qu'elle estime établir ou rétablir ce lien dit "social". Quand le lien social se doit d'exprimer expressément le social, la médiation utilise déjà à fond l'apport de ce consensus, pourtant l'unanimité est impossible, pour rassembler trois parties et faire voir à tous qu'elles renoncent ensemble, simultanément pour le temps de la médiation, à manifester bruyamment leurs oppositions pourtant conformes à la pure logique binaire.

« L'Autorité est (…) une *relation* (entre agent et patient) : c'est donc un phénomène essentiellement *social*, (et non individuel) ; il faut être pour le moins *deux* pour qu'il y ait Autorité. »[296]

La médiation est ainsi *principalement* sociale – elle ne peut s'en soustraire mais n'est pas que cela– et un phénomène *essentiellement* social – elle veut être reconnue comme artisan du social mais est aussi autre chose. Liées par leur conflit originel, les parties sont placées par la médiation sur un plan d'égalité puisque qu'admettre le positionnement inégal des parties serait une prise de position partiale. Malgré l'angélisme d'un tel point de vue, les parties se confondent en tout cas quand elles se doivent de partager un projet commun, celui du médiateur, sans que ce dernier n'use ouvertement de coercition pour arriver à ses fins. Elles renoncent consciemment – c'est du moins ce que l'on se plaît à répéter et à démontrer - à l'opposition frontale de leurs différents

[296] Ibid. p 58.

alors même qu'elles ont la possibilité qui « ne s'actualise jamais »[297] d'y revenir, si vraiment elles le souhaitent.

L'égalité qui est l'apanage de la médiation cache derrière sa façade– selon l'effet du nombre évoqué plus haut – une répartition conflictuelle binaire :

Les deux parties A et B sont considérées égales à la grâce de leur statut conflictuel. Le médiateur les aborde *uniformément* et les inscrit dans une dynamique de changement qui est, par la force des choses, le procès d'un conflit.

Selon la terminologie employée par A. Kojève, le médiateur est bien de la sorte un agent mis en relation avec deux patients qui sont alors deux *mêmes* :

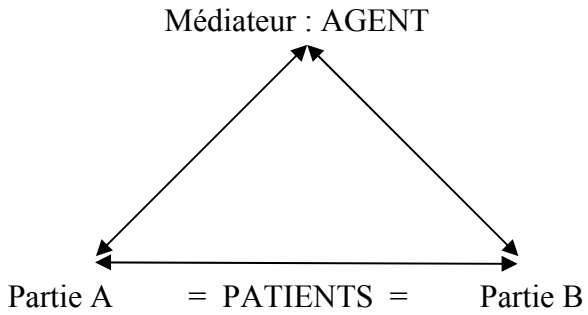

Pleinement ici, « l'Autorité est la *possibilité* qu'a un agent d'*agir* sur les autres (ou sur un autre), sans que ces autres *réagissent* sur lui, tout en étant *capables* de le faire.
Ou bien encore : En agissant avec *Autorité*, l'agent peut changer le donné humain extérieur, sans subir de contrecoup, c'est-à-dire sans changer lui-même en fonction de son action. »[298]

Le Médiateur peut renoncer aussi à son exercice de médiation. S'il se soustrait, il renonce du même coup à faire valoir son Autorité. Par contre, s'il agit avec Autorité, il changera effectivement le donné humain extérieur sans perdre sa capacité de poursuivre son ouvrage sur d'autres scènes conflictuelles. S'il change, nous comprendrons qu'il fera valoir son expérience qui s'est enrichie, l'Autorité de sa sagesse. Plus le partage des idéaux du Médiateur s'affirmera auprès de ses publics, plus l'essence même de son Autorité se renforcera.

---

[297] Ibid. p 60.
[298] Ibid. p 58.

C'est bien alors l'Autorité qui anime la relation établie entre le médiateur *Agent* et les parties *Patientes*. La neutralité devient, au mieux, une réponse ponctuelle – instantanée – réservée à l'interrogation de partialité qui jaillit plutôt devant le médiateur que devant le juge qui lui, attend le verdict de la loi pour asseoir sa décision.

L'Autorité qualifie plus spécifiquement la nature des relations qui sont établies au cours d'une médiation que la neutralité.

Cette dernière n'est que partielle et éphémère. Elle ne peut – en aucun cas en son nom - qualifier la médiation devant les autres modes de résolution, qu'ils soient dits alternatifs ou qu'ils demeurent classiques.

En écrivant que la médiation s'impose d'Autorité, nous supposons qu'elle trouve dans le contexte social actuel toutes les raisons de son développement. La convergence des appétits envers la médiation dépasse la démonstration de ses qualités intrinsèques. La médiation n'est pas un phénomène inconnu, elle n'a pas attendu sagement sa redécouverte. La montée en puissance de la médiation n'est admissible qu'à la faveur d'un recadrage politique dont l'enjeu *extraordinaire* prend ses marques à partir de l'élection de François Mitterrand en mille neuf cent quatre-vingt-un. La médiation s'impose aujourd'hui encore des plus facilement et normalement du monde parce que nous ne savons pas faire autrement sans elle et que nous ne savons plus affirmer la nécessité d'une la cohésion sociale sans prêcher sous ses seuls arguments.

La médiation s'impose donc d'Autorité parce que déjà l'Autorité ne saurait s'imposer d'elle-même. Ainsi, pendant que « l'Autorité est la possibilité d'agir sans faire de compromis (…) »[299], la médiation établit le compromis sans faire montre d'Autorité. Le glissement qui est présentement opéré n'élude pas la question du rôle attendu des acteurs mis en scène. La personne privée, devenue le "citoyen" sur la scène sociale, doit opter pour la médiation dans la gestion de ses différends avec ses semblables.

---

[299] Ibid. p 59.

Il est invité à choisir la voie de la médiation pour ses relations avec les institutions (judiciaires, administratives, économiques, de santé etc.) Il comprend spontanément – naturellement - les énormes avantages qui s'imposent à lui. En dehors de ces biais alternatifs mais indiscutables, il n'y a plus de recours amiables possibles. Ainsi, l'individu citoyen peut se retrouver seul, en butte avec l'expression magistrale et démonstrative de la société : l'Etat.

L'Etat joue avec la médiation un jeu pour le moins trouble. Il a de toute évidence tout à gagner à ce qu'elle gagne. Il est d'ailleurs le premier à l'instaurer de manière officielle en 1973 avec le Médiateur de la république qui dissout les problèmes insolubles mais conflictuels entre l'administration et les usagers. Les troubles à l'ordre public que peuvent susciter les procès interminables ont été mis en pesée avec la bonne volonté et l'harmonie de l'entente cordiale. Avant que de devoir ployer sous la pression populaire alimentée par des citoyens obstinés à faire valoir leurs droits, l'Etat énonce à peu de frais sa destinée d'émanation subtile du corps du peuple. Chacun des partenaires – remis à égalité pour intégrer une partie ou l'autre - trouve son espace de raison hors du phénomène de combat et de ses pertes et /ou profits. Des gens raisonnables ne peuvent en effet que s'entendre.

En jouant sur et avec la médiation, l'Etat fait du compromis la feinte du compromis, c'est-à-dire qu'il mélange ses échecs et ses victoires pour les présenter comme seule politique possible.

Il cède d'un côté son Autorité apparente (réduction du temps de travail, mariage homosexuel, homoparentalité, égalité etc.) pour la "délocaliser" sur d'autres sphères qui ne sont en principe pas accessibles à la volonté individuelle (immigration, couverture sociale, droit au logement, droit au travail et du travail, défense etc.).

c) L'Autorité face à la médiation : le droit, le devoir et la nuance

Selon A. Kojève, la définition proposée « montre clairement que le phénomène de l'Autorité est apparenté à celui du Droit. En effet : J'ai *droit* à quelque chose quand je peux le faire sans rencontrer d'*opposition* (réaction), celle-ci étant en principe possible. »[300] En partageant ce sens, nous comprendrons que l'Autorité est tant celle que le Droit propose au justiciable que celle qui fait que chacun peut revendiquer son droit à obtenir quelque chose. Les deux phénomènes sont parallèles.

Si leurs origines s'opposent, ils ressortissent de la même volonté de corriger les torts commis par l'injustice des hommes ou d'égaliser les inégalités de la nature[301]. Le Droit ne se substitue pas à la peine, au manque, à l'injustice. Il s'appuie au nom des hommes sur la justice pour qu'ils accèdent à la frontière du sens commun, qu'ils partagent une même utilité sociale.

Lorsque le Droit laisse entendre que chaque justiciable a droit à la mise en œuvre de moyens de justice, c'est que lui – et les hommes de ses lois – l'auront décidé. Le justiciable ne se verra pas objecter une fin de non-recevoir pendant que le Droit se doit de mettre en œuvre les décisions qui sont prises pour lui. Les chemins se croisent tant que leurs destinations se troublent. D'une part, la médiation vient combler des déficits en matière de mise en œuvre de la Justice. A ce niveau, elle tend à se substituer au droit, ce par quoi il ne renie en rien son lien étroit avec l'Autorité[302]. D'autre part, la médiation se veut être un moyen « incontournable et fiable pour relier, pour tisser la gémellité entre droit et devoir comme le souligne le Médiateur de la République en 1984 à propos de la citoyenneté :

« C'est apprendre à chacun ses droits, mais aussi ses devoirs. C'est lui rappeler que l'épanouissement de l'individu exige l'acceptation de la vie en société collective au lieu du frileux repli et du "chacun pour soi". »

---

[300] Ibid. p 59.
[301] Voir sur les théories de la justice, notamment J. RAWLS
[302] C'est une position défendue par Etienne LE ROY en 1995. DS ? dont il se distancie en 2002 : Carole YOUNES et Etienne LE ROY, *Médiation et diversité culturelle. Pour quelle société* ?, Paris, Karthala, 311 p.

La règle de vie en collectivité exige que si l'individu est en droit d'obtenir quelque chose, ce droit ne lui sera rendu que s'il applique son devoir à faire en sorte que la société puisse le lui rendre, en d'autres termes, à le *mériter*. La société ne rend que ce que les citoyens lui donnent. Dans un système libéral, la concurrence se joue sur tous les niveaux, aussi bien à celui des organisateurs qu'à celui des bénéficiaires.

Toute cette parfaite logique va à contresens de l'idée d'assistance et de secours mutuel qui fonde l'essence même de la société que l'on a coutume de voir présentée sous le vocable de "solidarité". Le choc des mondes vaut bien, non une messe, mais au moins une médiation.

Le lien tissé entre les genres renvoie à la place centrale occupée par tout médiateur institutionnel ou institutionnalisé. Le Médiateur de la république est de la sorte un "passeur" entre L'Etat et le citoyen. Il apprend au citoyen à reconnaître en l'Etat l'aboutissement de l'addition des volontés individuelles et à lire en celui-ci les limites que tout bon citoyen ne peut dépasser. Si l'Etat n'a pas les moyens de "légiférer sur tout", il le doit à ses composantes essentielles individuelles défaillantes et il préfère le lui dire en termes choisis contre lesquels on ne peut, décidément, presque rien. Le Médiateur de la république n'est pas le seul à tenir ce rôle important, mis à l'ombre d'un arrière-plan, d'une arrière-pensée. Il le partage avec le médiateur pénal, le médiateur social, le médiateur familial et avec le plus anonyme et, pourquoi pas, le plus improbable des médiateurs.

Si l'on veut définir le médiateur comme un "passeur", fait extrêmement fréquent, tous les médiateurs se doivent d'être des passeurs, les passeurs devenant des médiateurs du même coup. A la fin du compte, de médiateur en médiateur, c'est toujours l'individu qui se retrouvera, seul, face à lui-même, face à ce tout petit tout moment qui converse avec l'ultime. Devant la menace de l'Eternel, le médiateur saura bien, là encore, trouver un refuge Providentiel, auprès du Médiateur de Dieu sur terre. La vie n'est assurément qu'un passage.

d) La médiation familiale : une *Autorité* exemplaire

La médiation familiale est porteuse d'espoir. Cette affirmation est sans détour. Péremptoire, elle affirme que la médiation signifie et est assimilée au moyen exclusif pour un couple en déroute de ménager l'avenir, c'est-à-dire de l'aménager pour être pratique comme il se doit d'être vu. A l'avenir qui était celui du couple vient se substituer comme nous le savons, la raison de l'enfant saisie par l'expert.

Médiatrice familiale Le consensus du kyste	« *Pour moi la médiation introduit un travail consensuel avec les parents, pour la restauration de leur responsabilité parentale* » (mf2 7) La médiation « *est une démarche différente, consensuelle qui n'est pas évidente pour des gens qui sont en difficulté, qui pataugent dans un conflit enkysté*. » (mf2 31).

La prise en charge d'une médiation permet aux parents *éberlués* de trouver moments et lieux pour se sortir des leurs, temps et espace qui sont pour eux porteurs du conflit, de leur conflit. La substitution des décors favorise l'échange, la négociation, les arbitrages pour la simple raison qu'il n'y en avait plus.

En deuxième analyse, le glissement des facteurs polémogènes les conduit dans un *no man's land* où ils se perdent. Le nom de l'enfant est avancé ici pour retirer aux parents leur unité parentale (chacun des deux rôles confondus dans un couple), celle qui devrait faire coïncider trois acteurs égaux devant *tout* conflit à quelque moment qu'il survienne dans la vie d'un couple. La prise en charge extérieure du conflit familial fait naître l'enfant au rôle de tiers même s'il ne le veut pas, c'est-à-dire qu'aux droits de l'enfant et au même rang, se substituent purement et simplement leurs négations. La condamnation nie l'idéal et confirme l'infantilisation des parents qui se plient sans réserve au modèle qu'on leur présente d'Autorité. Il faut dire que l'autorité du jugement qui se présente ne se discute pas, sauf à voir dans la dérive intérieure que vivent certains parents "découpés" l'expression de toute l'incompréhension du monde.

Ces deux niveaux internes scrutateurs du phénomène de la médiation, familiale dans notre exemple, ne peuvent être dissociés du contexte dans lequel les événements surgissent et des systèmes de pression qui sont mis en place dans le cadre social général.

<u>Intégration du nom de l'enfant dans la dynamique de médiation</u> :

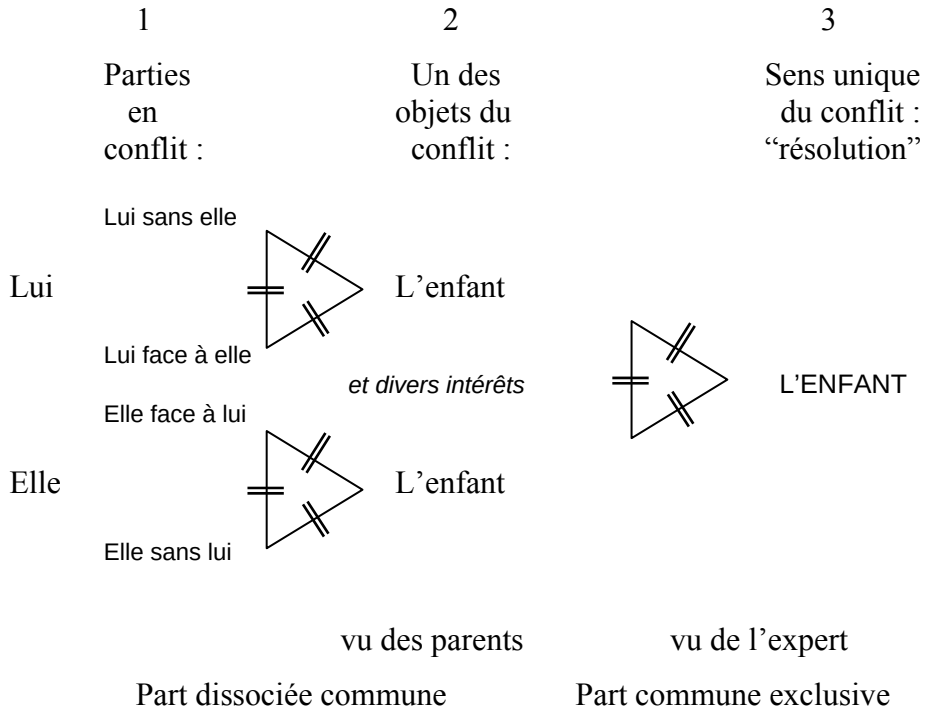

L'unité de la cellule familiale (il en serait de même de l'unité sociale) est rompue (1). Deux parties se créent. Lui se trouve en face à face avec Elle et chacun emmène *sa part* de l'enfant. Les deux séries conflictuelles individuelles qui conduisent la séparation trouvent un médiateur dans l'enfant tiers (2). L'enfant n'est pas partageable[303]. Aussi, son unité recouvrée est celle que permet la cause de L'ENFANT (3). Seul l'expert est en mesure de l'imposer communément aux deux parents qui pourront accepter la médiation au nom de l'Unité, chacun au nom de la part qu'il tient.

[303] C'est la situation de l'ultime limite dans toute séparation.

L'acceptation d'une médiation doit être conjointe. Les (ex)conjoints se retrouvent ainsi à égalité devant tout tiers (médiateur, juge ou proche[304]) au nom même de ce qui assure (en partie) leur discorde.
Il faut voir que l'enfant n'est déjà plus qu'un tiers symbolique quand le jugement paraît à son tour. Au nom du « bien de l'enfant » chacun en reçoit une part. C'est devant elle qu'ils se retrouvent à égalité d'une « part de parent ». Le temps linéaire des parents est partagé dans des temps simples et impossibles à jamais séparés.

Mais le paradoxe de la séparation, des coupures impossibles, ne fait que reproduire d'autres systèmes de contradictions. Quelle que soit la prise en considération du conflit personnel, nous voyons que L'un ne peut détester tout à fait L'autre qu'il ne supporte absolument plus (et réciproquement), qu'il doit à la fois assurer l'indépendance d'un enfant dont il ne peut accepter de se séparer, qu'il ne peut refuser à L'autre la part qu'il est, selon lui, pour l'enfant etc. L'apparente banalité de ces systèmes de contradictions cache mal l'effervescence du conflit et pour le moins, sa douleur. Il faut donc y remédier là encore pour affirmer pour les autres que ce doit être supportable. Il y a trois forces qui poussent à cela :

- La première, systématiquement mise en avant, est le bien de l'enfant.

- La seconde veut par solidarité, c'est-à-dire "eux c'est déjà un peu moi", qu'il n'est pas souhaitable de laisser souffrir ses semblables.

- La troisième reprend la problématique du devoir "citoyen". La forme sociale ne peut elle non plus souffrir de se voir remise en cause. Elle prend sagement ses précautions.

Accepter de remédier[305] c'est, avant d'accepter le remède, de bien vouloir sortir avant l'heure de son conflit et de s'intégrer dans un mode de résolution. Le rôle de tout tiers sera ainsi soit de faire comprendre que l'inéluctable de la

---

[304] Le présent de la famille décomposée permet aux familles ascendantes respectives de retrouver un espace d'investissement.

séparation peut passer par la fenêtre du « ce sera mieux pour l'enfant », soit de creuser un sillon où poussera la fleur des bons mots. Il faut verbaliser, nommer et tout sera négociable. L'option de la solution est définitivement la seule bonne résolution.

Médiatrice familiale Négociation gagnante	« « Pourquoi ne pas utiliser toute la richesse de la négociation, sur les besoins, faire que les gens se parlent, puissent retransmettre des choses qu'ils ne peuvent pas se dire autrement parce qu'ils claquent la porte ? » (mf1 25)

Les trois triangulations des médiations partielles qui animent le cœur de toute médiation familiale trouvent leur habitat commun dans le triangle de la médiation où le nom du tiers se substitue à celui de l'enfant :

La multiplication des triangulations :

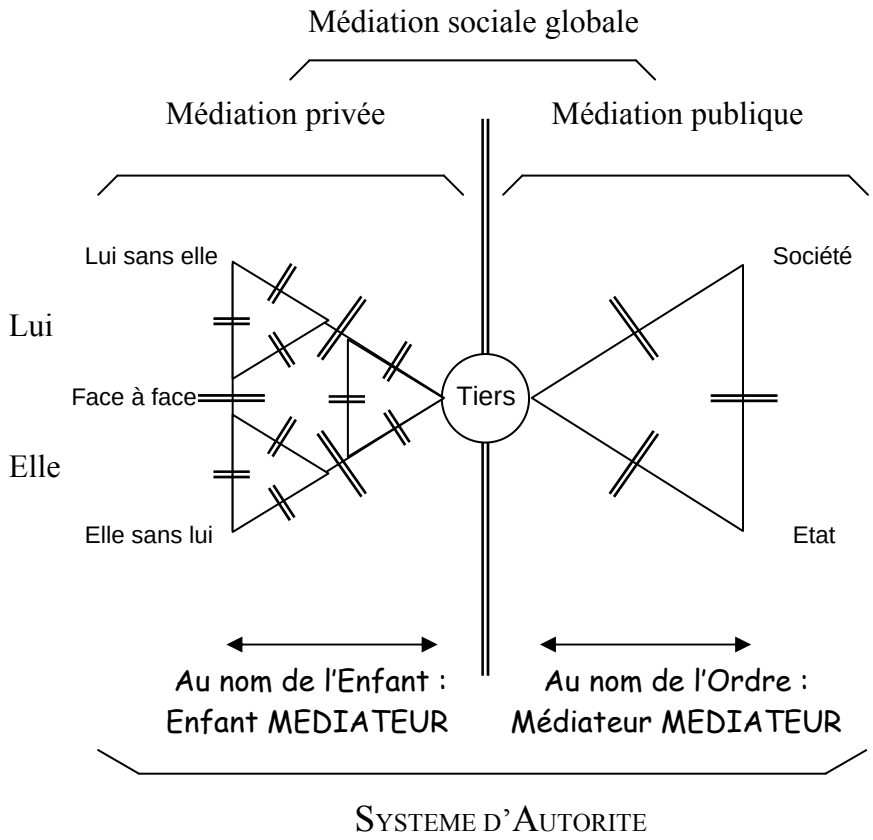

[305] Le remède porté à un conflit après médiation a tendance à se fondre dans le néologisme opportuniste de "remédiation". La confusion n'ajoute rien à ce que la médiation cache déjà.

Le tiers médiateur est le médiateur du nom de l'enfant, au nom du bien commun des parents, mais aussi au nom du bien commun d'un système social tout entier dans lequel tous ces acteurs et agents sont intégrés. Nous retrouvons la sphère des médiations privées liée à sa sœur siamoise des médiations publiques pour souligner encore leur indissociable interrelation. Le « nom » du tiers ne fait que permuter dans cette place exacte où se tient le « lieu » de toute la médiation.
La médiation n'a qu'un lieu, elle partage le même LIEU COMMUN.

La médiation familiale se présente par ce schéma comme une médiation sociale qui aurait perdu sa publicité. Les raisons de la médiation familiale sont bien sûr objectivement perçues par de plus en plus de monde mais cette médiation en elle-même est unique. Elle ne répond qu'à une affaire particulière qui n'est jamais exactement la même qu'une autre. La médiation se veut spécifique (cas par cas) et générale (universelle). Elle veut être reconnue tant par l'opinion qu'elle veut séduire que par les institutions dont elles briguent les moyens tout en se soumettant au secret qui devient « respect de l'intimité, de la vie privée, discrétion ». La vie privée entourée par un silence qui va de soi est alors instituée comme une part entière mais délimitée de la vie sociale. Chaque individu « privé » s'extrait de la publicité sociale dans le cadre d'une liberté accordée et assujettie pour y retourner quand elle est service public dans le cadre d'un échange de droits et de devoirs.

Par l'entremise de la médiation exemplaire : Au nom du sens de l'avenir (la société comme une famille est construite par l'*infans*), respect des valeurs du passé (la stabilité familiale est capitalisée pour garantir la stabilité de l'ensemble social malgré les réformes), l'Etat peut maintenir sa structure en minimisant les frais de son fonctionnement. Une famille bien gérée se préserve au mieux des lendemains qui ne chantent pas tous. Les familles sont plus ou

moins grandes. L'Etat, vu comme une famille, n'a qu'un chef – il n'est qu'un Père[306].

Le modèle de la médiation familiale dont il prend soin, lui assure des solutions pour plus d'un problème qui, comme il se doit, sont tous imprenables sauf si chacun met du sien pour les solutionner, les découper, les limiter ou, tout simplement, pour ne plus les voir.
Tout se tient.

[306] Les quatre grands types que dresse A. Kojève pour sa typologie de l'Autorité seront utilisés pour qualifier l'Autorité qui caractérise des exemples de médiation que nous avons étudiés (Père, Chef, Maître, Juge).

SECONDE PARTIE

RECONSTRUCTION DE LA MÉDIATION

La médiation se présente à nous. Elle le fait de bien des manières, sous des formes simples ou complexes. Mais le schéma de la médiation demeure très simple : un, deux et surtout, trois.

Il suffit de posséder ce passeport ternaire pour interroger les événements du quotidien comme les moments exceptionnels de l'histoire. La mise à l'épreuve de la vérité du chiffre trois par rapport à celle du deux ne s'entreprend qu'avec circonspection.

« En une phrase : le siècle, en proie à la passion du réel, placé sous le paradigme de la guerre définitive, dispose subjectivement un vis-à-vis non dialectique de la destruction et de la fondation, pour les besoins duquel, pensant et la totalité et le moindre de ses fragments dans la figure de l'antagonisme, il pose que le chiffre du réel est le Deux. »[307]

Qu'advienne un désaccord ou se montre l'impossibilité à couvrir le siècle et le champ d'une numérologie à seulement deux éléments s'enflamme. La perception et l'analyse du monde, les relations sociales, la philosophie, la politique ou la religion sont-elles en définitive seulement chiffrées ?

La médiation serait une valse, à trois temps. Pour ceux qui aiment danser, le passage du binaire au ternaire a alors tout d'une vraie révolution.

---

[307] Alain BADIOU, *Le siècle*, Paris, Editions du Seuil, coll. L'ordre philosophique, p. 63.

Chapitre V

LA MEDIATION DES EMPLOIS – JEUNES : UN CAS D'ECOLE

Le dispositif « Emplois – Jeunes », intitulé « Programme Nouveaux services – Nouveaux emplois » a été proposé par le gouvernement de Monsieur Lionel JOSPIN, Premier ministre socialiste de cohabitation, nommé par le Président Jacques CHIRAC après des élections législatives défavorables au parti présidentiel[308]. Il a été entériné par la loi n° 97-940 du 16 octobre 1997, et le décret n° 97-954 du 17 octobre 1997. Ces textes présentent les dispositions législatives propres « au développement d'activités pour l'emploi des jeunes. »[309] Ils encadrent une mesure dont l'application a pris fin cinq années plus tard, en 2002. Elle a facilité le recrutement d'une population demandeuse d'emploi grâce à une aide financière fixée à une hauteur de 80% du SMIC. Les aspects contractuels, techniques et légaux du dispositif sont arrêtés par la circulaire du 24 octobre 1997, éditée par la Direction Générale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DGEFP).

D'octobre 1997 à la fin de l'année 1998, près de mille Emplois - Jeunes ont été créés sur le département d'Indre et Loire. L'agglomération tourangelle représentait à elle seule environ 80 % de ces postes, soit huit cents[310]. Sur les mille Emplois - Jeunes ouverts, l'Éducation nationale aura recruté 465 "aides éducateurs", la police, 30 "adjoints de sécurité". Ces emplois "communs" se répartissent entre les associations : 48,3 % ; les communes : 26 % ; les établissements publics : 19 %. Le pourcentage résiduel va aux établissements

---

[308] Premier adjoint au maire de Tours, 1998 : « *Il y a de multiples raisons pour que je me retrouve dans le dispositif Emplois - jeunes. (…) j'ai des responsabilités au P.S et je faisais partie du groupe de travail avec Dominique STRAUSS–KAHN. On était dans l'opposition et on ne s'attendait pas à la dissolution, on préparait le programme pour dans plus d'un an. Il avait lancé cette idée des E-J dans le public et dans le privé (…)* »

[309] Selon les titres de la loi et du décret parus respectivement au Journal Officiel des 17 et 19 octobre 1997.

[310] Ces chiffres et ceux ce de paragraphe sont tirés du bilan annuel du dispositif Nouveaux services – Nouveaux emplois de l'agglomération tourangelle réalisé par la Mission locale de Touraine au 31 / 12 / 1998.

hospitaliers et à diverses formes de sociétés mutualistes. Sur les 500 emplois situés hors du champ de l'Éducation nationale et de la police, 67 postes créés portent directement dans leur intitulé le terme de "médiateur" ou celui de "médiation"[311].

La mesure a été inscrite comme un moyen de lutte contre le chômage des jeunes de 18 à 26 ans. Le pourcentage des jeunes chômeurs est une bannière marquante, facilement saisie, de cette situation de précarité et de paupérisation héritée des années quatre-vingt. Toujours, les chiffres l'affirment : il est urgent d'entreprendre. Le passage de l'interprétation à l'action n'est en rien évident. La suite logique qui est à opérer d'un pôle à l'autre attend une *médiation*. Pourtant dans l'urgence, l'expérimentation semble une parade suffisante comme maître des esprits et des œuvres. Le nombre des chômeurs âgés de moins de 25 ans en mai 1997 était selon le ministère du travail[312], de 311 500 femmes et de 270 300 hommes. Dans ce contexte "universel" du chômage, les sondages montrent que pour « 70 % des personnes interrogées (et jusqu'à 80 % chez les moins de vingt cinq ans), la mesure phare est la création de 350 000 emplois pour les jeunes. »[313]

---

[311] Ce qui laisse de côté tous ceux qui ont été ou sont assimilés à ces activités ou dont les titulaires s'y reconnaissent tels les "agents d'ambiance", "les intervenants de rue"...

[312] Chiffres publiés par le journal *Le MONDE* du 04 juin 1997 qui précise « qu'entre les emplois stables et le noyau dur du chômage (3,1 millions de personnes) s'est créé un "halo" où vivent plus de deux millions de personnes. » Le temps partiel « concerne 16 % des salariés (3,6 millions de personnes) » et le nombre d'allocataires du RMI s'établissait en décembre 1996 à 1 010 000 personnes. C'est dans ce climat particulier de précarité du travail que s'inscrit le premier argument du dispositif Emplois – jeunes.

[313] *Le MONDE*, 3 juin 1997, BEZAT J.-M., p. 28. Le pourcentage passe à 55 % en faveur de l'augmentation du SMIC.

A DE QUELS MAUX SOUFFRONS-NOUS ?

Le traitement social du chômage n'est pas le seul aspect caractéristique de l'environnement du dispositif. Le bipartisme politique suppose que deux options dominantes s'affrontent sur le front démocratique. Leurs mises en œuvre suivent simplement les aléas des résultats des élections. La première voudrait inciter fortement les chômeurs à accepter toute forme d'emploi, à tout prix, la seconde voudrait proposer des solutions d'emploi pour soulager une population fragilisée[314]. Trop succinctement résumée, ces options situent des démarches dont nous intéresse le sens. Le dispositif Emplois – jeunes a tenté de dynamiser le terrain social pour qu'il devienne pourvoyeur d'emplois. La dynamique de la médiation est-elle celle qui rend le mieux compte de la réussite relative de ce plan ? Le principe de médiation est-il le seul outil susceptible d'extraire son esprit et ses enjeux fondamentaux ?

La volonté politique de lutte contre le chômage est récurrente. Il s'agit pour nous d'isoler l'expression d'un engagement particulier des responsables gouvernementaux et territoriaux en 1997. Est ainsi annoncé le développement d'outils nouveaux, les anciens ne suffisant pas, et supputé la pertinence de leur mise en place. Il s'agissait d'apporter une réponse éclatante au premier souci des Français. La démonstration devait se tenir en cinq années, comme d'autres se faites en 100 jours.

---

[314] Les partis classiques de la droite républicaine préconisent de « libérer l'initiative au service de l'emploi » par notamment « la réduction des charges sociales sur les bas salaires » et par la simplification des formalités administratives. Le parti socialiste « veut relancer la croissance économique, (…) réduire le temps de travail » et « prévoit la création de sept cent mille emplois d'une durée de cinq ans pour les jeunes, dont trois cent cinquante mille dans le secteur public et autant dans le secteur privé ». *Le MONDE*, dossier Quelles recettes pour l'emploi ?", 22 mai 1997, p. 18. Le fait que les 350 000 emplois prévus dans le secteur privé n'aient pas vu le jour montre l'option « sociale » choisie par le gouvernement.

a) Chômage et besoins : une double présence qui associe les talents

L'état de crise plane indéniablement sur notre époque. Ce type de diagnostic global, bref mais tenace, devrait susciter de multiples réactions de rejet. Pourtant, il nous conduit vers une sorte de consensus qui se cristallise autour d'une négation, d'une amnésie[315]. Le fatalisme est de rigueur. Les affres de la crise attendent leurs précisions pragmatiques pour retrouver la condition normale et être balayées avec les dernières feuilles de l'automne.

Quels sont les symptômes observés, sont-ils fiables et à partir de quel niveau de référence s'assurer de la gravité de la situation ? Le malade va-t-il souffrir encore longtemps ?

Par leurs connotations négatives, l'exclusion, le chômage[316] focalisent l'attention sur une fatalité de la déchéance. Ils participent aussi à ce sentiment général d'insécurité[317].

Aujourd'hui, le danger du chômage est intériorisé. Il est une donnée parfaitement intégrée dans le marché de l'emploi. Il alimente la nécessité de voir dans le travail l'unique moyen d'intégrer la vie sociale, une vie non dévaluée, c'est-à-dire non recluse dans l'assistance. Quel que soit son niveau ou son pourcentage, il s'établit par rapport à une population active. Il est intrinsèquement résiduel et sépare d'un côté ceux qui souffrent de n'être pas à la hauteur des enjeux et, de l'autre, ceux qui continuent à entreprendre en dehors de tout entendement, de raison ou d'utilité sociale conséquente. Le spectacle insoutenable de la misère, récolté au travers le monde, suffit à peine à tenir en haleine une opinion déjà lasse, obligée qu'elle est de rester d'un certain

---

[315] L'impuissance à sortir du consensus rejette donc les termes de dissensus et dissension.

[316] Cette liaison tombe souvent dans le domaine courant. S. ROCHÉ dégage deux modèles d'analyse désignant « la crise économique comme la cause principale de la délinquance. La première souligne les effets directs de la crise sur les individus, la seconde les effets indirects qu'elle induit à travers l'érosion des solidarités. » ROCHÉ (S.), *La société incivile. Qu'est-ce que l'insécurité ?* Paris, Éditions du Seuil, 1996, p. 20.

[317] Le sentiment d'insécurité est à double lecture. Il est celui d'une population "incluse", sans nécessairement être favorisée. Il est également celui de jeunes qui manifestent leur mal - être par la violence. « [Les jeunes] vivent dans un monde d'une violence inouïe, avec la peur de sortir du cocon tout relatif de la cité, de la banlieue, la peur du chômage. Les institutions qui servaient à l'avancée sociale ne remplissent plus leur rôle et font partie de cette société dont les jeunes sont exclus. » *Libération*, 2 novembre 1998, p. 2. Nous noterons également l'évolution de ce discours en direction d'une répression accrue suscitant l'adhésion des masses.

côté de l'émoi. Les créateurs de richesse ont désormais carte blanche pour apprécier et établir la mesure de l'action sociale. Ils fixent sa cote.

Le dispositif Emploi – jeunes a donné, au regard de cet avis menaçant, le signal d'une nouvelle la lutte entre les faits et les sentiments. La possible réduction de l'alternative posée entre l'économie et le social, et évidemment la modification, voire l'effacement du rapport de forces entre eux, a été envisagé par un gouvernement de gauche comme une opportunité à ne manquer sous aucun prétexte. La domination des marchés économiques, l'inexorabilité d'une course à la rentabilité, agite la "main invisible" qui salue maintenant le départ d'une époque qui doit être "révolue" et accueille une nouvelle ère "dynamique". Peu importe que la réduction du chômage s'instaure en proposant des postes "factices" à des chômeurs. La jeunesse est l'avenir, elle se moque bien des paradoxes. Quant à laisser courir l'idée d'un nouveau service militaire "civil", d'un contingent d'une "armée humanitaire de réserve" mobilisée pour cinq années, il n'en est pas question. Pourtant, ces soldats pacificateurs luttent bien contre le chômage ennemi. A partir du moment où est admis un droit d'ingérence, qui va établir avec exactitude ses frontières ? N'existe-t-il pas dès lors *pour tout* et *tous* ?

Les éventuels reliquats de la contradiction, ses résidus, seront définitivement réduits quand il reviendra aux nouvelles activités créées d'apporter d'elles-mêmes la garantie de leur pérennisation. Cet art de la fugue des "nouveaux métiers" colore à nouveau de "rose" la statique de la déshérence et de la "fracture sociale"[318] héritée des années "d'utopie socialiste".

L'impératif est de réussir, tout réussir.

---

[318] Les usages de la locution sont très, ou trop, fréquents. La représentation de l'espace social qu'elle induit est par contre intéressante, notamment pour établir un terrain propice à une "médiation sociale". « Sous la pression des associations, le thème de la lutte contre l'exclusion s'est en fait résumé à l'interminable feuilleton du projet de loi de cohésion sociale. Deux années durant, le gouvernement s'est débattu face aux exigences contradictoires de devoir honorer les engagements de réduction de la "fracture sociale" tout en n'y consacrant pas de nouvelles dépenses. (…) Au premier rang des griefs, figurait l'absence de mesure d'envergure en faveur des jeunes. » *Le MONDE* du 04 juin 1997, "Le bilan du gouvernement JUPPÉ – La fracture sociale s'est accentuée", p. 16.

L'environnement de la ville et celui de l'urbain[319] composent des théâtres voyants qui attirent la ferveur médiatique lors des manifestations de crises sociales[320]. Ils ouvrent, grâce aux problématiques qui leur sont accolées, un champ fertile, idéal au développement des Emplois - jeunes[321]. Le point de vue d'une proximité confusément intriquée dans la distanciation sociale proposé par CHAMBOREDON et LEMAIRE en 1970[322] trouve sa duplication sur le terrain politique de la fin du millénaire. La proximité spatiale rend visible une exclusion encore plus repoussante. Une "exclusion de proximité", endémique, interroge à la fois la distance qui accuse la maldonne politique et l'impuissance citoyenne à se saisir du manche de la solidarité. Il n'est d'ailleurs pas du rôle du citoyen de s'accaparer de tout le champ politique. Normalement, il la sert, sans plus. La notion de service public se retrouve défaite concomitamment par les deux acteurs traditionnels du social que sont le peuple et l'Etat. Quand les conséquences de cette *mutation* sont refusées, apparaît l'essence même d'un tiers acteur de médiation. Il faut comprendre que son efficacité libérale ne génère pas la solidarité mécanique nécessaire pour suppléer l'action régulatrice sciemment perdue par l'Etat.

---

[319] Pour exemple, *Le MONDE*, 30 juin 1999, « Fracture : Environ cinq millions de personnes vivent dans des "Zones urbaines sensibles", lieux clos, loin du centre des villes. Éducateurs, médecins, enseignants, chacun raconte ces deux mondes qui s'ignorent, celui qui a une confiance globale dans la société et celui qui n'a pas confiance parce qu'il est dans la détresse. »

[320] « Les quartiers dégradés constituent (…) l'épicentre de la crise sociale, le lieu où elle apparaît comme crise des services de l'État. » DONZELOT (J.) ; ESTÈBE (P.), *L'État animateur*, Paris, Esprit, 1994, p. 146.

[321] L'expression de la crise du monde rural est plus "taciturne". « Parmi les départements où se créent le plus d'emplois par habitant, on trouve des départements ruraux comme la Dordogne, l'Aude, les Pyrénées-Orientales, le Gers ou la Somme. Ils traduisent l'engagement des conseils généraux (…). » Cet engagement semble suivre pour partie l'accord politique des acteurs avec la mesure gouvernementale. Les résultats contrastés entre certaines grandes villes sont imprégnés du même constat. « Dans les 25 départements où les résultats sont les moins bons, on trouve des départements d'Ile de France (Yvelines, Seine-et-Marne, Hauts-de-Seine) ou de l'Ouest (Orne, Morbihan, Vendée, Maine-et-Loire). Ce cas de figure se retrouve entre « les villes qui connaissent le plus grand nombre d'embauches par habitant (Lille, Rouen, Blois, Chambéry, Quimper, Sarcelles) et les villes « où les maires ont peu soutenu le tissu associatif ou continuent de manifester une opposition au programme : Nice, Toulon, Dijon et Bordeaux. » Selon *Le bilan national du programme "Nouveaux services Emplois jeunes"*, Ministère de l'emploi et de la solidarité, www.travail.gouv.fr/actualites/bilan, 30/01/99. « Où trouve-t-on la plus forte proportion d'emplois – jeunes ? À Lille où M. AUBRY est première adjoint au maire, et à Sarcelles dont D. STRAUSS-KAHN a été le premier magistrat jusqu'à sa nomination au gouvernement, en juin 1997. » *Le MONDE*, 05 février 1999, p. 6.

[322] Jean-Claude CHAMBOREDON, Madeleine LEMAIRE, « Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement. », *Revue française de sociologie*, XI, 1970, pp. 3-33.

Le vocabulaire utilisé frôle tellement celui de la médiation qu'il se mélange avec lui. Il affecte autant la médiation de principe que celle de fonction. Le développement des activités se rapportant à la médiation, étudiées à titre d'exemple sur l'agglomération urbaine de Tours, supporte conjointement l'analyse des actions initiées et permet de les relier, de cerner leur philosophie générale. Les multiples passages de l'ordre du binaire à celui du ternaire serons soulignés dans cette observation. La permanence de ce double jeu laisse filer une continuité conflictuelle à l'intérieur même des champs de médiations. Ainsi la médiation peut autant se faire binaire que le conflit se faire médiation. De là, une entreprise de lutte contre le chômage, qui fait appel aux activités de médiation comme ressource principale, réduit la médiation à un principe binaire. Ce que nous savons déjà du principe de la médiation la situe comme un moyen de surmonter tout paradoxe de la vie humaine. A ce moment, la passerelle du dispositif, entre binaire et ternaire, redevient praticable et ce, dans les deux sens.

b) Vers un laboratoire social expérimental

C'est par les deux piliers du traitement du chômage et de l'expérimentation que se structure le laboratoire du social que sont les Emplois - jeunes. La leçon des entreprises d'insertion, le redoublement et la reproduction des mécanismes de sélection et de discrimination, est retenue dès le lancement de ce nouveau gouvernement de cohabitation. Il faut proposer "autre chose", élargir l'assiette du recrutement et ouvrir ses critères.
Sommés de fabriquer du vrai, les responsables gouvernementaux vont se satisfaire de l'émergence des besoins sociaux non satisfaits pour officialiser une exigence démocratique de *vraisemblable*.

→ Le social va devenir pour les porteurs du projet un bassin d'emploi :

> « Il existe aujourd'hui des besoins sociaux qui ne sont pas satisfaits ou qui le sont insuffisamment. Ce sont des besoins qui tiennent aux évolutions de notre société. »[323]

Le premier élément de la réaction expérimentale est isolé : les besoins sociaux. Ces besoins se transforment en des « activités créatrices d'emplois pour les jeunes répondant à des besoins émergents ou non satisfaits et présentant un caractère d'utilité sociale »[324] Leur contenu multiforme sera développé au long de ces paragraphes.

Ces besoins émergents sont-ils nouveaux ? La question est complexe mais la réponse est impérativement : oui ! S'ils étaient anciens ils auraient déjà fait l'objet d'une saisine, soit sociale soit entrepreneuriale[325]. Pourquoi sont-ils nouveaux ? La société pensante n'accepte pas de se reconnaître comme convenue, classique. Selon ses conclusions, pour éviter le déclin, assimilé à une mort programmée, elle se doit de changer, de progresser, d'améliorer, de poursuivre sa course d'incessante régénération, impulsée par son modèle de jeunesse, poussée par le flux des générations. Cet emballement du changement est exprimé dans des évolutions qui fixent les repères de l'histoire et recueillent les témoignages de besoins nouveaux qui l'accompagnent. La troisième carte du bonneteau laissera espérer sous elle le gain du *caractère d'utilité sociale* alors que cette dernière n'a pas vraiment de consistance. Qu'est-ce qu'une activité sans utilité sociale ?

→ La nouveauté incroyable tient entièrement en un paradoxe :

> « Paradoxalement, ces besoins ne sont pas satisfaits alors que dans le même temps notre pays connaît un chômage massif touchant plus particulièrement les jeunes. Leur insertion sur le marché du travail est de plus en plus tardive, une précarité de l'emploi et des revenus se développe, entraînant chaque jour davantage de jeunes dans des situations de désespérance. Notre société doit être capable de leur offrir un avenir et de les mobiliser autour d'un projet collectif. »[326]

---

[323] Circulaire DGEFP 97/25 du 24 octobre 1997. Nous soulignons.
[324] Selon les termes de l'article premier de la loi 97-940 du 16 octobre 1997.
[325] Rien n'empêche de supposer qu'ils ont déjà fait l'objet d'une intervention mais, en tel cas, la tentative est marginale, a échoué ou ne porte pas le même nom. L'essentiel est la nouveauté.
[326] Ibid., DGEFP 97/25.

Un coin du mystère de la nécessité d'une action politique est levé par la confrontation du chômage et des besoins sociaux. Sa motivation dépend maintenant des mots qui qualifient l'opposition et illustrent la crise. Le constat de l'insertion tardive ne se laisse pas assimiler aux temps du 19ème industrieux où l'enfant animait la vie des ateliers sans provoquer *d'inutiles* états d'âme. Pour en venir à l'impératif consensuel du labeur, il s'appuie ici sur la désespérance. La marche à l'envers dans le déroulement de la carrière sociale conduit à une contradiction supplémentaire. Le dispositif veut que la satisfaction des besoins sociaux nouveaux construise les termes d'un projet collectif cohérent. La résultante logique veut alors que ce projet collectif fasse notoirement partie de ces besoins sociaux majeurs.

Les décideurs vont s'employer à faire quelque chose, les parents vont inciter leurs jeunes à accepter un contrat de travail. Les jeunes se motiveront à assumer des missions même indéfinies pour répondre à un *projet collectif* basé sur le *travail* comme *outil* bien compris *d'insertion*. Cette insertion sera positivement celle des Jeunes eux-mêmes et celle de ceux qui bénéficieront de l'action des Emplois – jeunes. Le social se justifie de lui-même, le bon sens n'y verra que du feu. Le souvenir pétainiste d'un bon labeur est laissé aux oubliettes des temps haïs. D'éminents spécialistes de la question de l'insertion sociale dirons, à l'unisson de Bertrand SCHWARTZ, que : « c'est la première fois qu'un gouvernement tente, simultanément, d'organiser un véritable accès à de vrais emplois pour les jeunes et d'humaniser la société. On fait en sorte que des besoins sociaux, actuellement non ou mal remplis, le soient, par le développement de la proximité, par l'attention plus forte aux personnes et par la création d'un cadre nouveau pour les liens sociaux. »[327].

[327] B. SCHWARTZ :, brochure "Nouveaux services, emplois jeunes", ministère de l'emploi et de la solidarité, octobre 1998, p 7, repris en partie par *Le MONDE* du 5 février 1999, p. 6. Ce professeur de sciences de l'éducation est également connu pour son rapport : « L'Insertion professionnelle et sociale des jeunes », *rapport au Premier ministre*, La Documentation française, 1983.

Le lien social tient ici sa place dans le faisceau d'initiatives – d'actions humanitaires - qui trouveront leurs statuts doublement écrits entre emploi et humanisation, entre initiative privée et directive publique. Le lien contribue évidemment à séparer les deux pôles qu'il lie. Il permet aussi à celui qui en use de se défaire avec lui de ce qui le gène. Ainsi l'Etat encourage le développement associatif et se réjouit de lui confier l'héritage encombrant du lien, celui qui appelle la conscience et la cohésion sociales, imaginées avant tout comme des vertus pré-politiques. L'association est le parfait support tiers des médiations opérées entre l'entreprise et l'Etat. L'état "prête" son concours pour assurer les "bénéfices" de l'entreprise non rentable qu'est l'association dont le seul but lucratif ne concerne qu'elle. Attentiste, l'entreprise se prépare, après la transaction ouverte par ce plan à investir, en termes guerriers et économiques, le champ social[328]. L'association et ses bénévoles ne supporteront nullement la pression. La puissance économique est l'arme de la libéralisation du secteur associatif. Il n'est donc nullement question de le privatiser. Une privatisation de fait, s'opère naturellement par la médiation, appréhendée comme indispensable à la vie en société. L'association n'aura fait qu'ouvrir, que découvrir de nouveaux marchés pour se dissoudre, se volatiliser sous les coups de la complexité.

Le propos *fonctionnel* de la chargée de mission "Emplois – jeunes" à la mairie de Joué-lès-Tours[329] fixe le double profil des besoins et des postes. Il fait transiter une partie du réel de l'entreprise sur la matière sociale gérée par la collectivité et les associations jocondiennes :

Chargée de mission Joué : Emploi : Faire du relationnel	« *Le trait commun qu'ont ces postes créés c'est qu'ils sont toujours le relais de la population. On le retrouve chez les "agents polyvalents". Puisqu'ils sont dehors, ils doivent aussi prévenir, s'adresser à la population et dire : "Attention, madame Machin, votre gouttière ne tient pas". Avec les personnes âgées il y a une relation individuelle. À la vie locale et sport, c'est la relation avec les associations. Pour la police municipale, les intervenants puisqu'ils sont médiateurs, sont dehors, donc ça va*

[328] C'est ce que nous voyons dans le mouvement de *Refondation sociale* initié par le MEDEF. Voir supra Ch. X.
[329] Seconde ville du département d'Indre-et-Loire par le nombre d'habitants.

> *de soi. À la communication, c'est d'aller vers les associations culturelles pour faire le lien. C'est forcément la relation avec l'ensemble des associations où il faut trouver une coordination.* »

Le social se présente en 1997 comme un capharnaüm d'objets hétéroclites. Ce qui compte est la relation qui est établie entre eux. Du réalisme de ce lien dépend la pertinence de l'emploi créé. Tout ensemble social, pétri de ses différences, doit devenir un terrain accessible à l'expérimentation. Il se prêtera à la justification de toutes les *boucles des médiations*, de toutes les médiations :

SOCIAL → *Qu'est-ce que le social* → ce sont des besoins → Quels sont ces besoins → des besoins de relais → *Des relais avec quoi* → avec tout ce qui fait le SOCIAL : ainsi se fait le lien.

→ Dans ce laboratoire s'apprête à naître un nouvel acteur sur la scène sociale ou, selon l'avancement des préparatifs, lui sont apportés les moyens nécessaires à son habilitation nouvelle à remplir une mission de *catalyse*. La description sociologique de ce pôle oscille entre le modèle associatif et celui de l'entreprise. C'est en raison d'une relative ambivalence que la médiation s'affirme. Opérée discrètement, elle rend leur histoire commune. Entre l'entreprise qui ne porte pas encore l'exclusivité du projet social et l'association supportée par quelques bonnes volontés locales, le cheval de Troie de l'action sociale rénovée devient l'association entreprenante et employeuse.

La réussite du dispositif ne s'affiche pas uniquement au centre de l'objectif des 350 000 contrats individuels signés. Elle tient dans la double opération qui s'opère sur la tête des jeunes :

→ Le dispositif doit répondre à une aspiration légitime des jeunes à trouver un emploi. Rien ne doit aller contre cette directive silencieuse du contrat. Avoir un emploi, c'est essentiel. Les chômeurs sont dans le désespoir. Ils font bien d'y être afin de ne plus connaître qu'une hâte, s'en sortir, sans attendre

passivement une assistance *impossible*. Le chômeur n'est ni traqué ni puni. Il comprend de lui-même sans autre tour de force des ministres.

→ Les jeunes recrutés se retrouvent les ambassadeurs du dispositif, qu'ils aient ou non trouvé une solution de recrutement à long terme. Celui qui quitte le dispositif en cours de contrat aura toujours bénéficié d'une passerelle pour un futur recrutement. L'expérience lui aura forcément été utile. Celui qui sort des cinq années sans solution d'avenir se montrera aux yeux de tous comme un incapable, un bon à rien. Il n'aura pas su mettre à profit la passerelle tendue à son intention vers l'avenir. Le silence pèsera sur lui par les autres qui auraient bien voulu avoir cette *chance*. Personne ne sera là pour dire le contraire, absolument personne.
Quels que soient les bilans d'avenir, supposés à l'époque, le dispositif disposait déjà de la qualité d'auto-dissolution à l'usage. Il était non seulement consomptible mais sa péremption *naturelle* en a toujours été admise.

Bon nombre des jeunes recrutés se situaient dans cette double contrainte de sortir du chômage et d'inventer leur avenir. L'évidence de tout temps la leur, est de trouver réponse à leur exigence d'autonomie. Quant ils apportent leur écot à l'intégration et l'autonomie des jeunes, l'ensemble des ressources utilisées dans ce laboratoire s'avèrent classiques. Leur formulation est par contre toujours associée, liée par le biais de médiations. Dans la mise en œuvre du dispositif et dans son analyse, rien ne peut suivre la voie directe.

→ Première expérience : la création d'un emploi, pour moi

Intervenant de rue : La peur de perdre l'avenir	« *J'ai eu une proposition d'emploi – jeune pour travailler dans une maison de retraite. (…) Ça m'aurait intéressée, avec du recul parce que bon, toujours ce contact et puis moi je sais que ça passe bien avec les personnes âgées (…). Enfin, je ne regrette pas mais je me dis que peut-être dans cet emploi j'aurai peut-être eu plus d'avenir que dans l'emploi actuel. Parce que c'est ça les Emplois – jeunes, c'est cinq ans mais après c'est le point d'interrogation, on ne sait pas trop ce que ça va donner et c'est ce qui me fait un peu peur*. »

Médiateur d'intégration Opportunité faisant foi	« *J'avais besoin de thunes donc, il fallait que je bosse (…) Je me suis investi parallèlement à "La Barque". J'y suis allé comme client et ça m'a bien branché. (…) C'est ce qui m'a mis le pied dans tout un réseau d'associations et c'est grâce à ça que j'ai trouvé mon boulot. Si je n'avais pas été à "La Barque", on ne serait pas venu me chercher. En fait, ce n'est pas moi qui ai été chercher ce boulot. On m'a dit tiens ! y'a du boulot pour toi, ça t'intéresse* ? »
Médiateurs / trice OPAC Hasard et circonstances	« *Je me suis retrouvé au chômage (…). J'ai lu l'annonce de l'OPAC dans un journal. / (…) J'avais posé ma candidature à la mairie et c'est l'OPAC qui m'a contactée. Je ne savais pas que l'OPAC recrutait, c'est un hasard*. »
Médiateur CROUS Impératif d'autonomie	« *Voulant être autonome financièrement assez rapidement, j'ai commencé à chercher un travail et j'ai eu connaissance de cet emploi par l'intermédiaire d'un ami. (…) Cela ne correspond pas à mon niveau d'études mais ça me permet d'être autonome (…).* »
Médiateur du livre Petits concours deviendront grands	: « *Ça faisait six mois à peu près que j'étais au chômage. Comme j'étais issu du quartier, je voyais qu'il y avait un petit concours pour ce poste là à la ville de Tours donc j'ai postulé. J'ai été et donc on était quarante je crois sur ce poste, et puis voilà. (…) C'est j'ai vu une annonce à la ville de Tours, j'y suis allé, j'ai vu l'annonce donc, voilà, j'ai postulé tout de suite pour.* »

Le premier effet du dispositif est l'effet d'aubaine pour les jeunes qui voient surgir une réponse immédiate à leur souci d'avenir.

Ce dernier ne prend pas figure cohérente pour autant. La peur de l'avenir se décale la plupart du temps *simplement* de l'en-dehors vers l'en-dedans. Le seul emploi –jeune parmi nos interviewés, à notre connaissance, qui a pu réellement tirer son épingle du jeu est le médiateur du livre[330]. Nous pouvons dire pour lui que son projet professionnel et sa stratégie se sont avérés payants. Mais était-il plus médiateur que le livre ne l'a été pour lui ?

[330] Il a obtenu le BEATEP qu'il convoitait et est aujourd'hui agent de bibliothèque rattaché à la collectivité territoriale de Tours. La fonction de "médiateur du livre" n'a plus cours.

Lorsque le chômage apparaît comme la motivation première des jeunes pour suivre, volontairement ou par hasard, le chemin d'un contrat jeune, rien ne distingue cette mesure d'une autre.

Un élément est fondamental dans son emprise sur les jeunes à ce moment-là. Il tient dans leur perception du social et le sentiment qu'ils possèdent de vouloir travailler dans ce domaine :

→ Ne fait pas du social qui veut :

Médiateur d'intégration Correspondre au social	« Au niveau de la formation, je voulais faire un DUT carrières sociales. Je m'étais dit que c'était ce qui me correspondait le mieux et puis, je n'ai pas été pris. (…) je cherchais toujours du boulot dans le social (…). »
Médiateurs /trice OPAC Faire du relationnel	« J'ai essayé de passer des concours, j'ai passé le concours du DEFA[331] pour faire de l'animation. Ça coûtait trop cher, je n'ai pas pu financer (…). / Moi, je me suis intéressé en fait au social. J'ai passé un concours d'éducateur spécialisé, ça n'a rien donné, j'ai passé le concours de moniteur – éducateur, ça n'a rien donné et puis j'ai trouvé à la Mission locale cette opportunité-là, d'Emploi – jeune, ce qui permet d'avoir une expérience dans le milieu social et peut-être par là d'accéder à quelque chose. / Après la deuxième année de psycho, je n'ai pas obtenu le DEUG, j'ai préparé les concours d'éducateurs qui n'ont pas donné grand chose non plus. Je me suis renseignée pour faire maintenant le DUFRA. »

La perspective d'un travail dans le "social" anime ces médiateurs. Dans l'activité proposée, ils espèrent affiner l'idée qu'ils s'en font et accéder à une expérience pratique qui semble leur faire défaut. Malgré leur souhait d'embrasser une carrière sociale, les passages de concours ont échoué. L'Emploi – jeune apparaît comme une « passerelle » de repêchage. L'emploi est pourtant un sursis parce l'Etat attend les résultats de son expérience sur ce même terrain. Si on ne les attendait pas avant, il y a peu de chances qu'ils deviennent indispensables, sauf s'ils démontrent leur rentabilité.

→ Ne fait pas du social qui pourrait :

Médiateur CROUS Faire du relationnel	« *J'ai fait des études de droit et de sciences politiques jusqu'au DEA. (…) Cela ne correspond pas à mon niveau d'études mais ça me permet d'être autonome et éventuellement de passer des concours, d'avoir des opportunités plus gratifiantes. Je n'en suis pas plus aigri que ça, parce que je pense que ça correspond quelque part à ma préoccupation du social qui m'a toujours habité.* »

Le passage d'un concours forme un sas, un aiguillage distribuant les élus sur les places convoitées. Les aléas de la réussite à ces concours rejoignent ceux qui parsèment les parcours de vie individuels. Le niveau d'étude ne vaut pas laissez-passer pour les postes, même ceux du "social". Les points de vue sont identiques entre ces jeunes. La bataille, l'épreuve est celle des "correspondances". L'Emploi – jeune est une simple opportunité de trouver des opportunités. Le social est vu quant à lui d'un côté comme support d'emploi, de l'autre, comme un plan de carrière. Les hasards de l'histoire et la réalité des contingences font l'ajustement, pas la cohérence des stratégies qui ne font que se croiser sur le terrain du dispositif.

[331] Le Diplôme d'État relatif aux Fonctions d'animation (DEFA) est la continuation logique du BEATEP. Ce diplôme de la filière jeunesse et sports est de niveau III ou Bac plus 2.

c) Crise, symptômes et diagnostic

La majeure du constat de crise transparaît dans de nombreuses interventions aussi bien pratiques que théoriques et encore médiatiques. Elles s'appuient sur l'hypothèse d'une évolution et d'une délitescence du lien social. Elles ne sortent pas de cette dialectique qui permet d'éluder la question de la constitution du lien lui-même. Les explications sont reportées sur d'autres instances savantes. Les phénomènes de crise, nous l'avons mentionné, adoptent différents accents et émergent souvent lors d'urgences événementielles. L'actualité ne fait que se répéter. Dans les deux exemples suivants, des employeurs d'Emplois – jeunes décrivent les évidences de la scène sociale et de ses accès de fièvre. Observons que leurs nouveaux employés ne peuvent pas s'extraire de ce tableau. Ils en font partie parce que chômeurs ils sont de peu. En se plaçant "en interne", ils montreront à tous leurs camarades qu'ils font d'une pierre trois coups : ils gagnent un peu d'argent, ils font du social, ils prouvent qu'il est possible de contrer même les fatalités. Tout cela est envisageable mais ne dure qu'un temps, au mieux un *quinquennat*.

Ce volet du volontarisme des employeurs d'agir à la réfection du lien masque le fait qu'ils ont, avant toute chose, intérêt à profiter de la manne des Emplois – jeunes. L'opportunisme n'est pas une critique rédhibitoire. Il faut voir que cet intéressement n'est pas évoqué de façon aussi crue parce que le jeu des intérêts est partagé ou réciproque. Le souhait pour un jeune d'accéder à ce type d'emploi ne se discute pas. L'employeur peut se préserver derrière l'armada des bons sentiments, de l'attitude positive, de l'esprit d'entreprise :

Directeur CROUS Lien : Reproduire ou entrer dans les cadres	« *Certains résidents proviennent de banlieues très défavorisées et reproduisent dans nos résidences le système social qu'ils ont toujours eu. Ils n'ont jamais eu en fait un encadrement. Au collège, au lycée on n'a pas réussi à les cadrer. Ils ont une cellule familiale très difficile, des problèmes de bande, de quartier sensible, problème de « démerde » etc. Ce n'est pas les E-J qui vont régler le problème. Ils vont pouvoir l'atténuer. En discutant, ils vont pouvoir sortir un certain nombre d'entre eux de cette situation. Si j'arrive à en sortir 70 %, je trouve qu'on a fait un bon boulot. Pour régler ces 30 % qui restent on a mis en*

> *place un règlement intérieur beaucoup plus coercitif, avec une réglementation disciplinaire. (…) Donc les E-J ne régleront pas tout mais permettront à des étudiants en difficulté de trouver leurs marques. Alors ils vont jouer le rôle de maîtres d'internat, pour d'autres la « nounou », pour d'autres le copain, le confident. Ils sont à toutes les sauces !* »

La logique du directeur de la résidence universitaire suit parfaitement les contours de la raison pratique qui fait recourir aux Emplois- jeunes. Elle suit parallèlement la frontière qui situe son établissement par rapport au quartier "sensible". Les oppositions binaires, frontales sont donc multiples et entrecroisés.

Il y a les "bons" étudiants – qui doivent trouver de bonnes conditions pour leurs études, comme nous le verrons plus loin, et les "mauvais" qui reproduisent en interne leur système social caractérisé par le manque d'encadrement. Les premiers sont donc *naturellement* intégrés puisque leurs cadres correspondent à ceux de leur lieu d'accueil. Leurs frontières sont poreuses tandis que les autres s'excluent *d'eux-mêmes* en important leurs références propres.

L'axe du mal :

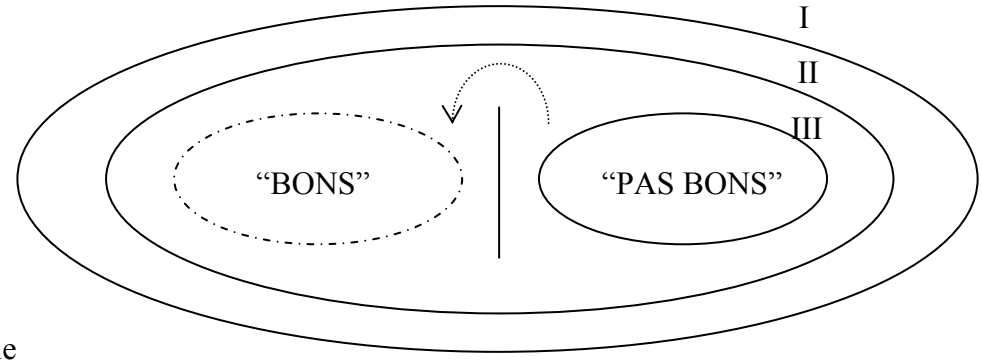

I : Ville

II : Quartier sensible

III : Domaine des Œuvres Universitaires

Le projet de l'établissement prévoit d'éviter que le chaos ne s'installe ou, en d'autres termes qu'un mélange des références ne s'opère en faveur des fauteurs de trouble mettant à mal la mission première du CROUS. La réussite du projet est chiffrée, ajoutant à son crédit : en sortir 70%. La perfection d'état prévoit

également l'application d'une *barrière*[332] réglementaire opérationnelle pour limiter l'influence négative des 30% restants. Le jeu consiste à affirmer la distinction du domaine des Œuvres du fait de sa proximité géographique avec le quartier du Sanitas, réputé porter les exemples à ne pas suivre.

Face à toutes ces représentations binaires, duales, les seuls intervenants "crédibles" redeviennent invariablement les "médiateurs". Ils devront favoriser l'intégration des étudiants quelle que soit leur situation d'origine : ils arrondissent les angles de la discrimination. Ils devront limiter les intrusions comme les extrusions qui débouchent sur des phénomènes de bande. Là encore, les médiateurs sont supposés pouvoir distiller le vecteur ternaire dans ce face à face délétère habituel, classique qui modélise le discours. Si cette situation de fracture est imputable au manque de moyens et de personnels, pouvons-nous supposer pourtant que les médiateurs en seront dotés ?

Responsable OPAC Lien : Faire du relationnel	« *On s'aperçoit que les gens ont besoin de présence humaine, ont besoin d'être écoutés, ils ont besoin d'être visités. À l'OPAC de Tours on a un maillage sur le terrain avec des gardiens qui sont présents 24 h / 24. Ils sont ouverts jusqu'à 19 h 30 (…). On s'aperçoit depuis quelques temps qu'ils font de moins en moins un travail de relationnel. Ils constatent les méfaits, les dégradations. Ils n'ont plus le temps d'aller voir les gens. Nous, en complémentarité de leur action, on a pensé à créer ces E - J pour refaire du relationnel, revoir les locataires. (…) C'est vraiment retisser du lien social, le lien qu'on n'a pas perdu mais qui est certainement en train de se perdre. Ça on en a conscience*. »

L'OPAC gère la majorité des logements sociaux du Sanitas. La structuration du discours est complémentaire à celui tenu au CROUS. La forme des manifestations repose sur la même fracture établie entre dégradations, méfaits et "norme", respect des matériels et des gens.

Mais le phénomène est ici morcelé à l'extrême sur un territoire plus vaste. La dichotomie entre les bons et les mauvais sert toujours de modèle et l'activation du lien social en train de se perdre en appelle à ses fondamentaux. Les raisons

[332] Le terme de "barrière" renvoie à celles qui se situent à l'intérieur des bâtiments et entre les bâtiments plus ou moins confortables comme le mentionnent les médiateurs. Cette cité est aujourd'hui en réhabilitation.

de cette perte et de cette soif de lien sont les mêmes que juste à côté. Les médiateurs auront la responsabilité d'assurer un tissage, un maillage répercutant l'investissement financier opéré à partir de leur seule présence humaine. En permettant au relationnel de devenir une activité créatrice d'emploi, l'Etat remet la création du lien social entre les mains des facteurs humains qui ne sont pas vraiment quantifiables. Cette modalité d'établissement du lien est une des nuances qui laisse distinguer en 1997 un projet politique de gauche d'un projet de droite.

L'engagement d'une politique de constitution ou de rétablissement du lien social ne valide pas son existence. Avant tout une notion, plus riche que le simple « vivre ensemble », le lien suppose au moins deux pôles identifiés, séparés puis enfin reliés. La crise du lien fait référence en premier lieu à une faiblesse de ce support, de cette « reliance » exprimée par M. MAFFESOLI comme « la liaison organique dans laquelle interagissent la nature, la société, les groupes et la masse »[333]. La seconde faiblesse interroge le lieu même où elle se tient. Il se situe à partir du constat de "déliaison", certifiant la modification des rapports de force entre les pôles, la volonté d'installation et de prééminence de l'un par rapport à l'autre ou aux deux autres. Parler de lien ou de "reliance" comme marqueurs du fait social repose sur une construction idéologique de la déviance et des moyens d'en dissoudre (atténuer) certains effets. Il faut agir, et dans le cadre du dispositif, le faire vite. Dans un laps de temps aussi court, les symboliques, religieuses ou sociales, ne sauraient modifier la perception de la relation à l'autre. L'expérimentation politique ajoute même un avantage décisif sur tout le reste. Elle anticipe la possibilité d'un résultat pour vendre son projet sur plans.

L'usage précis des mots et la connaissance de leurs limites s'avèrent être des atouts décisifs dans la menée des politiques sociales. Le destin de celui d'*exclusion* a été remarquable et cela pendant une trentaine d'années.

Si aujourd'hui la mode de l'exclusion est terminée, c'est parce qu'elle concerne tout le monde ou encore, trop de monde. Son envolée s'est produite dès 1974

---

[333] M. MAFFESOLI, *Le temps des tribus*, 1988, cité, p 100.

avec René LENOIR[334]: "L'énormité" de sa formule *Les exclus, un français sur dix* a assuré son succès jusqu'au tournant du millénaire. Le coup de feu étant passé, nous noterons l'affinité d'esprit que l'auteur se reconnaissait en 1974 avec M. Raymond BARRE qu'il cite. Elle permet de caler la philosophie politique de gauche du dispositif Emploi – jeunes de 1997 avec ce recul trentenaire d'un avis de droite : « les rapports entre l'homme et son milieu peuvent être maîtrisés, à condition que les rapports sociaux entre les hommes puissent l'être. C'est à ce niveau que les risques d'explosion par maladresse politique ou par mauvaise gestion sociale sont les plus aigus ». Avant de se montrer rigide dans plusieurs de ses démonstrations, M. LENOIR aurait pu lire dans la référence qu'il utilisait une leçon sur l'art de *neutraliser* les décisions et de distraire l'opinion avec des vérités incontournables. Il suffit de mettre en œuvre une bonne gestion du social pour qu'un bon équilibre des rapports avec l'environnement s'installe durablement. A moins qu'il suffise aujourd'hui d'affirmer que la gestion interne du social s'établit au regard des rapports avec l'environnement. Ces derniers étant réputés inflexibles et immuables, les acquis sociaux et la gestion du social n'auraient qu'à s'y conformer. Un tel retournement n'est heureusement qu'un cauchemar théorique !

Avec l'exclusion, la coupure entre deux pôles sociaux devenait large, profonde, non marginale. Il y en a qui manquent, d'autres qui possèdent. Chacune de ces populations se compare à l'autre et le résultat est cruel. Dans l'ambiance de la fracture et de la *société duale*, les acteurs du social et les théoriciens se sont réservés le champ d'intervention alors commodément dénommé "réinsertion sociale".

Exclue de l'actualité, la métempsycose assure un retour de la réinsertion sous le prétexte d'une refonte nécessaire de nos systèmes de protection sociale. Les mots sont l'ingrédient de base des expériences menées dans le laboratoire. Ainsi, dès qu'il y a manipulation, la médiation est présente.

---

[334] René LENOIR, *Les exclus*, *Un Français sur dix*, Paris, Editions du Seuil, coll. Points Actuels.

B LES REPONSES A NOS SOUFFRANCES

Au chevet du social malade, les spécialistes préconisent qu'il ne reste pas en l'état, immobile. Il faut rebondir, *tout* bouger. Transformation et dépassement sont médecine. Faire plus fort, toujours devient le sens de l'être. Credo itératif, l'injonction à mieux faire en se débarrassant des oripeaux du passé mérite quelques encouragements avant de soulever un vrai torrent d'enthousiasme. Libres ou passéistes sont ceux qui voient de l'autre côté du projet un authentique contre-courant de manifestations de mécontentement. Ici, le dispositif répond à ce qui ne va pas. Tant pis si ça allait bien ou si les solutions sont mauvaises. Il faut bien cultiver des OGM pour savoir si la catastrophe est évitable ou pas ! Quand la suite des événements donne raison aux hypothèses, il est toujours trop tard pour se rétracter. L'établissement de toute solution fait désormais un détour systématique par la médiation qui intervient toujours dans l'après-coup.

Le codex des médiations : le centre, juste milieu

Médiateurs OPAC Médiation : Rendre présentable, ou belle, la vie	*« La médiation c'est : Retrouver et aider à surmonter les incompréhensions réciproques ; organiser localement les habitants pour des initiatives complémentaires à celles des administrations. Eviter la possibilité que les malentendus se transforment en conflit ; créer ou recréer un lien social ; écouter les besoins, les aspirations des habitants ; faire le relais entre toutes les institutions ; améliorer la qualité de vie ; changer l'image du quartier ; savoir guider, informer, orienter une personne que ce soit dans le Sanitas ou les Fontaines ; dialoguer ; faire de la prévention ; rassurer la population et faire remonter toutes les informations à l'OPAC. C'est toutes les définitions qu'on avait trouvées pour nous éclairer un petit peu plus.* »

La médiation fait tout. La médiation est tout. Comment ne pas retrouver l'alarme qui était la nôtre devant ces jeunes – qui seront tous démissionnaires – alors qu'ils tentaient de définir l'outil qui devait être le leur pour réaliser le travail qu'on attendait d'eux ? Comment ne pas s'interroger sur les motivations

des initiateurs de cette politique approximative qui se contentent de lister les problèmes pour lui faire correspondre des solutions ?

Après "l'aller vers", les médiateurs de l'OPAC annoncent le retour avec le « *faire remonter l'information* », confirmés en cela par ceux du CROUS[335] et les agents d'ambiance. Le dialogue, rétabli sur sa base, trouve maintenant un autre interlocuteur dans l'institution. Cette ouverture favorisant le dialogue constitue tout à la fois un encadrement des modes d'expression et un constat indépendant des volontés sur la nécessité de son contrôle.

Le codex des médiateurs : quand le milieu bouge, le suivre !

Agents d'ambiance / responsable sécurité (RS) Médiation : Etre là où il faut pour faire et savoir ce qu'il faut.	« *Nous on fait un travail, on bouge, on se déplace. Il y a des fois, ça commence dans un quartier, ça finit au lycée et entre temps ça se passe dans le bus donc on est au courant de plein de choses. / (…) Un médiateur dans un lycée, il va savoir ce qui se passe dans le lycée. Un médiateur dans un quartier il va savoir ce qui se passe dans un quartier …). Nous, on sait ce qui se passe dans un quartier et dans un lycée et dans le bus ! / Parce qu'on est dans le centre et parce qu'on bouge beaucoup. /* RS *: et vous faites l'intermédiaire aussi un peu. Le transport en commun, c'est l'intermédiaire entre le quartier et le lycée et dans le bus il se dit des choses qui se sont passées dans le quartier et dans le lycée. (…) / Nous, on travaille sur un chemin et le chemin il y a deux extrémités, deux sorties. (…). Les autres sont sur une sortie, (…) quartiers, centre ville, lycées, Mac Do.* (…)*Ça ne se fait pas que dans les bus la médiation, la prévention. On s'affiche partout, on est présent. C'est comme un poteau de bus quoi, les gens ils le voient. On affiche une présence et puis on vend la boîte.(…)/ On est un bus, en fait. On est un bus qui a de la parole mais ce qui est intéressant, c'est qu'on est plus dehors que dedans. (…)D'ailleurs je ne sais pas si tu as remarqué mais à Tours, depuis deux ans, il n'y a plus de problèmes. Les conducteurs ils sont en sécurité chez nous !* »

L'information n'est pas la seule à être pistée par l'outil de médiation. Lorsqu'elle n'est pas suffisamment statique, les médiateurs se doivent de la

[335] Ils utilisent aussi l'expression « on fait remonter l'information ». Lorsqu'ils considèrent ne pas pouvoir régler une question par leurs propres moyens, leur mission est « de faire remonter un certain nombre de problèmes qu'ils ont pu constater » (Directeur CROUS).

suivre, de la débusquer, pour le bien de tous… Tous les chemins ont bien deux sorties.

a) Inverser l'éloignement : la proximité

La litanie de la proximité apparaît pour donner raison d'avance à une intervention extérieure sous le prétexte d'une estimation idoine de la situation. La proximité répond d'emblée à deux critères antinomiques. Le premier est la proximité pour elle-même, telle qu'elle est, un peu partout d'ailleurs. La seconde vaut saisissement de la proximité. Elle est alors un argument de justification très pauvre qui tente de s'opposer au terme d'éloignement c'est-à-dire, à tout ce qui n'est pas "soi" ou ce qui est organisé en dehors de soi. L'organisation est assimilée à la centralisation, au jacobinisme pendant que la proximité se complaît en citoyenne qui encourage la division du travail politique[336]. Elle promeut une instance bureaucratique centralisée, à très haute échelle de complexité et, de l'autre, renvoie une part de responsabilité des décisions sur ceux qui en portent majoritairement les conséquences. Ce qui est décortiqué par l'outil de la médiation se cache derrière l'*empowerment*. « La notion d'*empowerment* sert à décrire le processus par lequel chacun devient partie prenante de son destin individuel et du destin de la communauté dans la ville »[337]. L'empowerment est le bagage politique de la médiation pratiquée à l'échelle d'une société. Toutes deux nous reviennent des Etats-Unis où elles se sont chargées des intentions du contrôle social. La "démocratie participative" et les "Conseils de la vie locale" (CVL) sont des traductions effectives qui permettent d'éviter l'anglicisme.

Proximité et éloignement jouent sur une infinité de terrains. Appréhendés par les Emplois – jeunes, les plus simples de leurs manifestations sont celles de distance, de quartier, de sexe, d'âge etc. Mais sur elles planent un doute. Ces

---

[336] Ce qui fait dire à A. ROSSINOT, député maire de Nancy le 13 mai 2002 à l'antenne de France Inter : « Il faut signer un contrat social de proximité » sans faire mention de ce qu'il fallait attendre par-là.

[337] Définition proposée par J. DONZELOT et C. MEVEL, citée par F. DE SINGLY, *Les uns avec les autres*, *quand l'individualisme crée du lien*, Paris, Armand Colin, 2003, p. 177.

notions ne sont pas exclusives, elles varient et ne sont réservées à personne. Il ne suffit pas d'être, de se sentir ou de se croire proche pour l'être vraiment ni l'être toujours.

La proximité vue de l'employeur :

Responsable OPAC Proximité : Le grand "mix"	« *Nous, ce qu'on voudrait, c'est avoir des équipes où l'on va trouver des hommes et des femmes, où l'on va trouver des jeunes et des moins jeunes à l'intérieur de ces contrats jeunes. (…). On veut avoir des cultures différentes tant par l'origine de ces personnes, origine ethnique et origine sur Tours. On ne veut pas non plus n'avoir que des gens originaires de nos quartiers ou à l'inverse n'avoir que des gens qui ne connaissent pas nos quartiers. On veut mixer tout ça, on veut avoir un panel de cette représentation*. »
Directeur du CROUS Proximité : L'agent double	« *Ce n'est pas évident d'avoir fréquenté pendant de très nombreuses années les mêmes bandes et qui à un moment donné de se retrouver face à elles pour dire : "Non, maintenant t'arrêtes, parce que moi c'est niet !" Ça peut se faire, mais ça demande quand même une force de caractère importante et puis un charisme que n'avaient peut-être pas les jeunes que j'avais eus. Par contre là, j'ai embauché une fille qui a ce charisme. À mon avis, elle ne posera aucun problème et n'aura aucun problème dans le quartier*. »

Il faut reprendre en compte ici l'*étrange* proximité des deux zones d'implantation des activités de l'OPAC et celle du CROUS. Situés dans le même quartier, un boulevard les sépare, le CROUS gère une population majoritairement non autochtone tandis que l'OPAC gère en interne une population aux multiples origines et souvent de condition modeste. La résultante sur les critères de proximité élaborés par les employeurs est frappante. Il est impossible que l'OPAC fustige et stigmatise sa population résidente. L'heure est là à la mixité, au mélange, à la multiculturalité. Tout le monde doit non tant se reconnaître dans ce patchwork que d'être en mesure d'y lire la même chose : la présence (proche) d'un tuteur. Le directeur du CROUS, tenté par la convivialité, trouve quant à lui un problème / solution dans une frontière marquée et très proche. Il est ceinturé par son ennemi qui se désigne lui-même, qui se découvre. La crainte est ainsi de le voir rafler la mise offerte

par les 80% d'une classe d'âge qui aurait accès au études supérieures. La fragilité qui est présente d'un côté est celle qui se retrouve potentiellement de l'autre, au cœur même de l'établissement. Mais leur union, sera repoussée par la nouvelle recrue de la cité des étudiants. Originaire du quartier, cette fille non diplômée (niveau troisième), d'origine arabe tiendra en respect ses grands et petits frères. Un monde. Le charisme voyage bien au pays des représentations…

La proximité vue des employés :

Médiateurs / médiatrice OPAC Proximité : Origine neutre	« *Le fait pour nous de ne pas être originaires du Sanitas nous permet d'être neutres, sinon, le médiateur, les rapport avec les jeunes ça aurait été / les copains / Voilà, il n'aurait pas été neutre, il n'aurait pas été crédible par rapport aux jeunes. / Ça permet aussi de prendre du recul par rapport à l'endroit. / C'est pour empêcher de faire de la médiation 24h/24. Une personne qui vit et travaille au Sanitas, elle va chercher son pain : ah, le médiateur ! justement, on a un problème !* »

La mixité tant désirée a conduit l'office à recruter pour sa première équipe de médiateurs des personnes non originaires du quartier à une exception près. Au fur et à mesure des défections puis des modifications statutaires en 2002, les médiateurs seront majoritairement des personnes identifiées dans un quartier mais dont l'activité se déroulera dans un autre ou qui n'ont que des passages à faire dans leur quartier d'origine. Dans cette version initiale, la médiatrice qui a habité au Sanitas durant une période de sa vie, permet à ses collègues d'appréhender plus aisément leur espace d'intervention alors même qu'ils ne se sentent pas intégrés par la population. Même justifiés, les bénéfices d'une distanciation demeurent appréciés uniquement selon un usage interne. Les jeunes du quartier, ou d'autres Emplois – jeunes qui interviennent aussi dans cet endroit, désignent l'extériorité comme un moyen de minorer les inconvénients d'une survalorisation ethnique ou d'origine sociale. Pour eux, le réflexe est normal, ils ne peuvent pas faire autrement. Selon le même réflexe d'investissement de ses qualités par rapport à la tâche proposée, la

problématique est inversée pour le médiateur du livre. Lui a passé toute sa jeunesse dans ce quartier. Cette appartenance est qualitative. Elle augmente selon lui le potentiel médiateur du médiateur qu'il est.

Médiateur du livre Appartenance	« *L'avantage c'est que moi, j'étais très connu du quartier. (…) Je crois que tout d'abord il faut connaître l'endroit où on est, dans une bibliothèque ou dans un quartier, les personnes qui y vivent. (…) Le médiateur doit être en lien étroit avec le quartier dans lequel il est.* »

Le médiateur du livre se "met à la place" de son employeur ou de celui qui aura fait la sélection. Les atouts sont maximisés et cet exemple montre que les arguments sont opposables les uns aux autres. Ici, l'intérieur s'oppose à l'extérieur. Nous aurions pu entendre dire qu'une équipe sans fille ne peut rien comprendre aux difficultés propres aux filles, qu'une équipe sans une personne d'origine étrangère sera moins apte à entendre les problèmes des personnes immigrées. La mixité est instaurée en principe fondateur. Elle devient un refuge mythique devant l'immensité des différences qui, qu'on en convienne ouvertement ou en son for intérieur font toujours peur. Elle annihile résolument toute recevabilité d'objection. Les jeunes sont nécessairement originaires d'un quartier, d'un endroit. La diversité tient à la richesse de la vie. Le dispositif Emplois – jeunes s'installe sur ce champ des vérités faciles, apodictiques. Il favorise la composition mixte des équipes ce qui aura tendance à aplanir les difficultés de définition d'un *profil de poste* assez exact. Il apporte les encouragements financiers qui effacent les derniers discrédits attachés aux origines sociales, locales et raciales sans laisser l'impression que cette aide est assimilée simplement à une "politique de la ville" supplémentaire et artificielle.

Le mécanisme de proximité et de *ressemblance* s'organise également autour de l'âge des médiateurs que nous avons interrogés, de vingt-trois à vingt-huit ans. La majorité d'entre eux se tient au dessus de vingt-cinq ans. Cette fourchette se situe à la limite supérieure des critères propres au dispositif.

Médiateur CROUS	« *C'est notre* cas à tous *(âge de 25 à 30 ans) et puis par ailleurs, sur le type de poste qu'on occupe, en dessous ça ne serait pas*

27 ans Age : Une tranche	*terrible, pas crédible, pas assez d'autorité pour la population qu'on rencontre. Plus vieux de 5 à 10 ans ce serait pas possible. Oui, il y a vraiment une tranche entre 25 et 30 ans.* »

L'âge maximal de 26 ans au plus lors de la signature ne peut excéder trente ans en cas d'absence d'indemnisation de chômage et sur demande motivée. Ce cap essentiel de 25 à 30 ans montre combien l'enjeu de la pérennisation et la réalité des besoins spécifiques sont cruciaux pour ces personnes qui peuvent sortir sans rien d'autre que cinq années de plus. L'âge moyen élevé de notre échantillon accentue la difficulté à établir un critère d'âge optimal pour assurer les missions de médiation attachées aux postes de médiateurs. Sur les onze interviewés, seul le médiateur du livre se voit bien "intégré" à la fois dans sa fonction et dans l'établissement qui l'accueille aux jours de l'entretien.

Pour les dix autres, le doute est installé sur leur propre intégration et à propos de l'adéquation entre leur situation personnelle et les qualités globalement attachées au poste de médiateur. Au nom de l'équilibre, le même médiateur *funambule* doit tout à la fois savoir se montrer jeune, moins jeune, même un peu plus âgé que son âge selon la population qu'il est amené à rencontrer comme l'expriment les médiateurs du CROUS confrontés à l'éternelle jeunesse des étudiants :

Médiatrice / teurs CROUS Age : La valse des étiquettes	« *C'est pour ça que dans dix ans au grand maximum, si on va jusque là, on ne sera plus crédible du tout. / Je me vois mal à 45 ans faire le médiateur, taper la discussion ou régler les problèmes avec le public. / Là, on n'est pas encore considéré par les étudiants comme des vrais adultes. / Le contact est plus facile parce qu'on est jeunes et quand même, le fait qu'on soit plus âgés fait que bon, il y a une autorité, un crédit. / Schématiquement on pourrait dire qu'il est possible que les Emplois – jeunes soient pérennisés mais pas avec nous ! Ils seraient pérennisés avec des gens qui auraient un renouvellement tous les cinq à dix ans.* »

Proximité de loin : le retournement

Médiateurs CROUS	« *Une tenue, on voit souvent un corps bien déterminé, soit un corps de répression – gendarmerie, police, même les pompiers*

Identité : Faire la *distance* et la différence ensemble	*on les confond parfois - Nous sommes avec les étudiants qui ont plutôt un esprit disons "anti-flics". On a demandé aux résidents et ils étaient pratiquement à 100 % contre / c'est pas qu'ils étaient contre mais ils s'en fichaient . Oui, mais on met quand même un badge. / C'est pas qu'on cherche à être distants, c'est qu'on cherche à pouvoir aborder l'autre. / On a un signe distinctif – je l'ai oublié – peut-être que nous vivons dans un milieu où la différence rend les choses plus difficiles, on est obligé et on se positionne en fonction de ça. / Un badge, ça nous semble suffisant, les gens le voient. / d'ailleurs des fois on le met de façon ostentatoire ou on le dissimule, ça dépend des situations.* »

Tout en renonçant à porter l'uniforme, les médiateurs du CROUS et de l'OPAC[338] tiennent à pouvoir afficher un élément de reconnaissance ou de distinction. Ils disposent d'un moyen d'identification progressive, c'est-à-dire dont les formes, les attributs dépendent de l'appréciation du contexte, au gré des venants. Des fois, il faut être vu, sans représenter les forces de l'ordre ni être assimilé à un agent de répression. Parfois, mieux vaut se faire discret, dissimuler, pour aborder un groupe squattant un hall après minuit quand on vient juste de passer ses vingt ans. C'est peut-être une manière d'entrer vraiment dans l'âge adulte.

Médiateur du livre Distance : Déplacer les points sur la passerelle	« *Aller au devant des gens, discuter avec eux, être patient, se contrôler etc. Moi mon but c'est de ramener des non lecteurs à la bibliothèque. Des non lecteurs c'est des personnes qui ne lisent pas ou alors très peu - à part NRS, IP 37, ce genre de choses - et donc c'est pas eux qui vont venir vers moi, c'est moi qui vais venir vers eux. Donc, c'est une médiation, ça c'est le médiateur qui le fait.* *Le médiateur du livre si vous voulez, c'est une passerelle entre la bibliothèque et le quartier et c'est aussi une passerelle entre la bibliothèque et tous les services qui sont à côté. Je fais aussi un petit peu de la médiation sociale. Ce qu'on appelle médiation sociale c'est quand on reçoit des personnes ici qui ne savent pas où elles sont, elles ne savent pas ceci, cela. Donc je leur conseille d'aller à la Mission locale, je les accompagne, j'essaie de leur ouvrir un dossier etc. et puis après bon, mes collègues traitent avec eux. Je suis la passerelle entre la ville de Tours et*

[338] « *On s'est rendu compte que peut-être des gens, ils voulaient discuter avec des gens qui ne portent pas d'uniformes, il y a des gens qui nous parlent plus librement.* » Médiateur OPAC.

ici. »

Le médiateur suit la logique du chantier qu'il a entamé en constatant le "foutoir" qu'était devenue la bibliothèque de quartier, comme il le dit dans son intervention suivante. Il se met à la place de ses collègues, une place qu'il idéalise, ce qui lui fait surinvestir son rôle et son action. La médiation n'est pas un chemin plus long mais son contraire, *aller vers*. Par ce subterfuge commun à ces aspirants du social, il dématérialise l'institution pour la proposer *spontanément* aux lecteurs des seuls journaux gratuits d'annonces. Cet intéressant face à face fait du Livre le tabernacle de la vérité. Le médiateur veut transmettre le message du livre dont il se fait le représentant sur place, la sainte face aux yeux des copains du quartier.

Médiateurs OPAC Distance : Les premiers pas	« *Ils nous ont acceptés sur le terrain, on discute avec eux. Mais à savoir pour combien de temps, on ne sait pas. Mais pour le moment oui. En fait notre présence est acceptée je ne sais pas, mais elle est tolérée, oui. / Je pense que dans n'importe quel milieu quand vous arrivez, vous êtes nouveau et tout ça donc les gens, ils ont tendance à se poser des questions, à se méfier tout ça. C'est à nous de faire les premiers pas pour aller vers les gens, pour les rassurer, leur expliquer notre tâche sur le quartier en fait. Et donc on s'est rendu compte par rapport aux locataires, par rapport à certains jeunes que le message ça passe et puis il est vrai que de la part des jeunes, ils attendent à ce qu'on apporte quelque chose de concret sur le quartier, pour le moment ce qu'on n'a pas la possibilité de faire puisqu'on est en phase d'observation.* »

La démarche des médiateurs du quartier est moins assurée. Ils projettent leur doutes dans une phase d'observation réciproque. La valeur ajoutée par la présence des médiateurs doit rapidement être dégagée. Pour eux, il s'agit de manifester les signes encourageants de leur acceptation sur le terrain, là où ça se passe, là où se tient l'exercice de vérité. S'ils sont également tenus d'aller au devant, de faire les premiers pas, c'est pour neutraliser le mystère qui les entoure. Les explications sur leur présence lèvent la méfiance envers le nouveau c'est logique mais leur présence est tolérée du fait d'un état de grâce inhérent à la mesure. Les jeunes acceptent que certains d'entre eux deviennent, pour des raisons pratiques et temporairement, des salariés qui se retrouvent

alors face à eux, en direct. Les représentants légaux n'obtiennent pas une telle faveur. La scène conflictuelle remplace celle de la médiation.

b) Briser le mutisme : le dialogue

Médiateur du Livre Dialogue : Faire du relationnel	*« Ici c'était un foutoir avant que j'arrive, la bibliothèque. Moi je sais qu'avant mes collègues ils étaient assis par ici et les autres ils étaient assis de l'autre côté* (montre deux bureaux côte à côte). *Ils* (les jeunes) *prenaient leur place carrément ! Donc vous voyez que maintenant ça a changé ! Avant, ils se couchaient sur les tables, ils s'amusaient sur les tables, carrément ! Ça n'est pas une question de force - c'est pas ça - c'est plutôt une question de.. de médiation, de discuter.. c'est surtout discuter avec eux, oui. (…) Quand il y a des problèmes, des conflits, j'essaie toujours d'être là, présent, pour discuter, parler etc.* »

Les arguments de la proximité se retrouvent dans ces extraits. La parole l'exige pour n'être pas simplement envoyée en l'air, en pure perte. Bien sûr, elle peut transporter un message, un contenu reflété par le médiateur qui provient d'une partie communément adverse, qui est inspirée par l'Autre. Le dialogue, la parole sont la machine et l'outil des médiateurs *de proximité*.

Médiateurs OPAC Au bon accueil	« *On est bien accueillis, ils ne nous ferment pas la porte au nez. Bon, il y a certaines personnes bien sûr, il faut forcer un peu le dialogue./ Ça veut dire que les gens ils avaient un réel besoin d'une présence (…). / Il y a des personnes qui veulent simplement une écoute quoi. / Seulement qu'on les écoute, c'est tout, ils ne veulent, pas plus.* »

Les nuances du discours sur le dialogue sont symptomatiques des réalités d'un terrain de grands ensembles immobiliers déshumanisés. La parole et l'écoute deviennent des trésors. Oui, mais les trésors ont-ils un prix ?

Médiateurs OPAC Parole : Inventer le deuxième	« *Déjà, les voisins ne se parlent pas entre eux, ils n'osent pas voir le voisin parce qu'il fait du bruit, parce qu'ils ont peur tout simplement. (…). C'est la peur de l'autre, c'est tout. / Je crois qu'il y a un manque de dialogue au sein du quartier, les gens ne se parlent plus. Ça, à quoi c'est dû, je ne sais pas. Notre but je pense, c'est d'essayer de rétablir ce dialogue entre les gens.* »

L'invention du deuxième, de l'interlocuteur, passe par l'imposition, la mise à disposition, du troisième. L'intervenant mitoyen rappelle les bienfaits de l'échange verbal. Il rassure et fait passer le sentiment d'insécurité. Aborder sur le palier le sujet du bonheur de parler entre voisins nécessité une maîtrise de la communication. Le dialogue devient automatiquement un autre sujet. La parole est quantifiée, pliée, recourbée, disséquée pour établir les lois du dialogue :

Médiateurs CROUS Communiquer à tous les étages	« *On est là dans les couloirs et on discute, on est présent sur le terrain. / C'est de la communication / Oui, les seuls cas où on a eu à faire de la médiation, c'est quand un groupe d'étudiants voulait faire un groupe de musique ou créer une activité culturelle. Là, on les aidait à monter le truc et à présenter ça à l'administration. Dans ce cas, on apporte juste des infos.* »

La distinction entre dialogue et communication éclaire une partie de la médiation. La communication entretient un rapport de domination, d'exploitation sur la matière première de la parole. La médiation veut prendre du recul pour dominer la situation de conflit et la réduire, la transformer. Il faut vendre quelque chose pour que la mise en place des médiateurs s'avère rentable. Tous les locataires n'en sont pas convaincus qui voient dans l'incommunication qu'un vaste phénomène de société ne méritant pas un surcoût de charges locatives.

Qui n'a pas besoin de parler, d'être écouté, d'être compris même !

Médiateur d'intégration Ecoute : Ecouter la parole	« *C'est vrai que l'écoute c'est très important et je m'aperçois que mes collègues parfois, certains ont du mal. J'ai plus l'impression que c'est eux qui ont besoin de parler ! On en a tous besoin je vais dire, mais il ne faut pas mélanger. (…) L'écoute est très importante et au niveau de la relation, pour les jeunes, c'est un besoin de parler parce que c'est vrai, il y en a certains qui ne parlent pas de la journée, qui sont seuls et qui ont besoin de parler le soir quoi. C'est un côté important mais on ne peut pas non plus tout le temps aller les chercher parce qu'il faut gérer sa fatigue, gérer comment ça se passe au niveau des services.* »

La question oubliée de la médiation est de mettre à jour pourquoi les gens, comme nous tous et comme les médiateurs, ne se parlent plus ou plus assez. Avoir quelque chose à dire est un prérequis déjà discutable. Peut-être la difficulté est-elle alors purement matérielle ?

c) Réduire la fracture : le lien

Si les symptômes, non du silence mais de l'incommunication demeurent, alors parole est à la parole[339]. Le lien devient le lieu du blocage ou de la perte, de l'engourdissement des mots. Bien sur la question du lien persiste sous la médiation mais nous demandons tout de même quels sont les pôles reliés par ce dernier :

Agents d'ambiance Intermédiaires Etre au milieu	« *La médiation c'est être intermédiaire entre l'entreprise et la clientèle. La clientèle c'est sur la réglementation, la conduite à tenir et sur le respect des règles. / Pour moi, médiateur et médiation - on va prendre un conflit verbal ou physique - c'est être au milieu entre les protagonistes et essayer de les arranger à l'amiable (…). On est dans la médiation qui recolle avec la prévention / C'est l'arrangement entre deux parties. / Nous, ça s'arrête là notre travail / On est là pour la gestion de conflit, s'il y a un conflit ! S'il n'y a pas de conflit, on monte dans le bus, un exemple, il y a quelqu'un qui a les pieds sur les sièges, on lui explique le bon sens. On va jouer notre rôle de médiateur, et vis-à-vis de notre société et vis-à-vis de la personne*. »

La bonne ambiance que s'engagent à assurer les agents ne tient qu'à un fil. Celui-ci est tendu entre l'entreprise et la clientèle. La médiation est vue comme l'intermédiaire entre ces deux points. Ce cas de figure ne répond pas, selon nous, à la distinction opérée entre médiation et intermédiation. L'intermédiation des agents d'ambiance est une médiation, à un moment ou un lieu à un autre. Ils se situent d'ailleurs au milieu, tant sur les trajets qu'ils effectuent dans le bus qu'entre les clients et l'entreprise, qu'entre les jeunes et

[339] Lucien SFEZ soulignerait ici une tautologie, l'art d'apporter du sens au message par une répétition. Dans le bruit ambiant de la communication, évoquer le manque de parole est un

leurs pulsions de violence ou de non respect des règles. La médiation recolle avec prévention comme avec tout ce qui fait l'environnement. La médiation fait lien autant qu'elle fabrique du lien.

Le lien est produit, et se produit, partout où il faut le voir. C'est ici avec l'entreprise comme il en est entre les locataires avant qu'il n'en soit entre les locataires et l'entreprise, toute entreprise et toute institution :

Médiateurs OPAC Lien Remonter l'information	« *On fait de la médiation aussi parce qu'on fait le lien entre l'OPAC et les locataires. / On fait un peu de travail social parce qu'on est là pour, et bien pour rassurer les gens, pour les écouter, pour les orienter aussi. / C'est-à-dire qu'on est à l'écoute. On n'est pas là pour la juger, on reste quand même – puisqu'un médiateur c'est neutre – nous, c'est notre cas, même si on fait le lien entre l'OPAC on prend ni parti de l'OPAC, ni parti du locataire. On prend l'information, on remonte à l'OPAC et c'est l'OPAC qui se charge après de faire ce qu'elle veut, quoi, des informations.* »

Les barrières font l'analogie des frontières et des distances. Les transports voient celles des tickets ou des règlements par exemple. Le retour sur la dimension sociale opérée par les médiateurs de l'OPAC écarte le champ de leurs interventions, les barrières les dépassent et resurgissent un peu partout, entre communautés, entre voisins, entre délinquants et policiers etc. La thématique récurrente de l'information que l'on remonte laisse penser que les médiateurs n'ont pas les moyens d'assurer l'ensemble des médiations qu'ils devinent. Ils transmettent à l'autorité qui estimera l'urgence à faire. Les médiateurs en titre sont autant des intermédiaires que des médiateurs neutres, qui ne sont pas là pour juger. Leur direction le fait pour eux.

Médiateurs CROUS Lever les barrières	« *Il y a des barrières entre "Europa" et puis le bâtiment "mixte" / Ce sont des gens qui ne se côtoient pas / Ici, c'est beaucoup plus isolé, les gens sont plus renfermés. Au "mixte" ça bouge, il y a plus de monde qui passe (…) c'est mieux, les gens ils vous disent bonjour. On s'arrête, on entame la conversation avec eux.* »

---

paradoxe apparent. Entre tautologie et autisme, SFEZ développe en ce sens le néologisme de "tautisme". *Critique de la communication*, Paris, Editions du Seuil, coll. Points, 1992, (1988).

Le symptôme de l'absence d'échanges est mis en évidence par la différence de statuts et de confort entre deux groupes de bâtiments. Les plus anciens ont des salles communes, alors que les bâtiments récents proposent des prestations conformes aux standards de l'habitat individuel[340]. Cette distinction sociale et spatiale ne constitue pas un modèle à appliquer tel quel, par exemple, lors d'une analyse des rapports entre les étudiants de la cité universitaire et les habitants du Sanitas. Une telle étude prendrait en compte les données sociologiques propres aux différences populations et leurs facteurs respectifs d'intégration. Ici, la différence entre les bâtiments rejaillit sur les comportements sociaux observés par les médiateurs.

Habilités à faire du social en discutant, les effets de classe à l'interne ne trouvent pas vraiment à sortir :

Médiateurs CROUS Du bon côté des choses	« *Si tu parles de* (un jeune habitant du quartier)*, il savait très bien que son territoire, c'est de l'autre côté et pas ici (…). Il est venu nous menacer comme ça, mais il n'a pas osé. En revanche pour lui, on n'a pas le droit d'aller de l'autre côté. / Il y a une frontière marquée / Oui, c'est de l'intimidation tout ça / Vous savez, ici, c'est un quartier comme les autres, il y a plus de groupes, mais autrement (…) / Ce quartier là, il n'est pas aussi dangereux qu'un autre. / Il n'est pas aussi dangereux que ça et en plus, il est situé en pleine ville (…).* »

Le point de rupture concrétisé par ces *barrières* territoriales s'applique entre la cité universitaires et la cité d'habitation. La gestion du conflit avec ce jeune issu du quartier est assimilée à une médiation. Elle est distincte de celles qui se déroulent avec des étudiants. La variété des situations devrait enrichir le domaine des médiations si il n'est pas restreint par l'impression que l'on retiendra de la vie du quartier ou par celle qu'indique son patron, entre *psychose* sécuritaire et c'est un quartier comme un autre. Si les lieux influent réellement sur le sens donné à la médiation, le résultat de leur perception peut tout autant confirmer son intérêt que l'infirmer.

Médiateurs CROUS	« *Notre fonction elle pourrait très bien être définie par le fait que l'administration ferme ses bureaux à cinq heures et que*

[340] Les loyers suivent la courbe entre collectivité (130 euros / mois) et individualité (environ 300 euros / mois).

Compléter le temps	*nous, on ferme nos bureaux à minuit. On est un prolongement du fuseau horaire de l'administration.»*

Tous les médiateurs rencontrés font mention du prolongement du fuseau horaire de l'administration. Ils sont là quand les autres n'y sont pas, sont disponibles quand les autres ne le sont plus ou pas encore. Mais cette présence est-elle une reproduction des services ou une prestation à part entière ?

Médiateur d'intégration Mission : Inventer du temps	« *La mise en place de mon poste est un peu délicate à cause de mon, mon emploi du temps : le soir. Cela ne me permet pas de dégager du temps pour vraiment m'occuper de faire ce pour quoi mon travail est fait. Comment dire, je ne peux pas m'occuper des jeunes comme ma mission l'indique, quoi. Je suis avant tout obligé de faire le même boulot que les autres. C'est là qu'il y a un peu l'ambiguïté.* »

La réponse ne se construit qu'avec prudence et n'intègre pas notre propos. La médiation survient pour proposer que la tâche des médiateurs soit de présenter les différentes facettes des différents services. Le public n'a plus qu'à disposer de l'information à sa guise. Cette échappatoire ne tient guère devant la pénible question de la pérennisation lorsque sont comptés les moyens.

Seuls les médiateurs de l'OPAC n'avaient pas encore d'horaires de nuit à assurer lors des entretiens. Cela a été le cas peu de temps après ainsi qu'une permanence de week-end. Le changement de statut survenu en 2002 qui a fusionné les différents services en une seule association, malhabilement nommée « Sécurité dans la ville », n'a fait que confirmer l'impression d'un simple saupoudrage horaire de la présence humaine sur les quartiers de la ville.

Médiateurs OPAC Contact : Ouvrir les fermetures	« *Si vraiment on arrive à faire qu'il y ait un contact entre les gens, si ça arrive pendant la semaine je ne pense pas qu'ils vont arrêter le week-end. / Le samedi et le dimanche il n'y a pas de contact avec les institutions. / (…) Ce qu'on essaie de faire, c'est de voir les institutions de 14 à 17 et le soir on essaie d'être plus sur le terrain.* »

Le souhait de pouvoir prendre la parole et d'être écouté n'a pas d'heure[341]. Nous rencontrons pourtant facilement les limites, les barrières de ce type de raisonnement. Proposer une présence sur le terrain de jeunes, non formés et dénués, afin de permettre l'expression de son malaises ou autre mal être technicise la gestion des sentiments. En reconnaissant ce type de droit, l'institution doit le reconnaître à tous, à tout moment sans distinction. Le résultat est un non-sens, une cacophonie et aboutit à l'épuisement du motif premier, la restauration du lien social. Eclairer l'obscur n'est pas faire passer le jour à la place de la nuit[342].

d) Répondre à la question : la formation

Agents d'ambiance / RS Enquête : Les mieux placés pour tout voir, tout savoir : et ne rien dire ?	« *Dans un domaine de prévention on est les mieux placés. Après si on met la répression à la place on est les moins bien placés, on est au pied du mur en face du jeune. / Tout en sachant que pour eux, nous on sait tout, on est un peu des enquêteurs. / C'est là où on leur fait peur / détectives privés / Sans le vouloir. Nous, il y a des informations qui nous viennent. / RS : Oui, mais ces informations sont bloquées quelque part, elles ne sont pas retransmises, ça reste entre nous, entre moi et puis vous. Ça ne passe pas cette porte. / On disait qu'on était bien placés pour connaître plein de choses, savoir tout ce qui se passe un peu partout, parce qu'on est toujours les médiateurs, on est au milieu. Moi personnellement, je pense qu'on est les médiateurs les mieux placés pour savoir plein de choses.* »

Les jeunes aiment à se reconnaître jeunes parmi les jeunes. Comme eux, ils sont effectivement les mieux placés. Les adultes ne peuvent pas faire ça, même avec une forte élasticité de caractère. Le miracle d'une greffe d'animation dans les bus de la ville a pris. La formation de ces jeunes était d'abord leur âge ciblé

[341] L'ambivalence que provoque le glissement sur des horaires de présence nocturne, quand la ville dort, semble écartée par l'appellation "correspondants de nuit". « La nuit (…) est le temps de la vie urbaine où les comportements jouent avec leurs limites. (…) Le temps de la vie urbaine où les peurs, les solitudes prennent la forme de la souffrance, mais aussi où les réponses sociales sont mises en veilleuse, où les services d'urgence, de maintien de l'ordre se retirent sur leur posture minimale. » *Le MONDE*, 23 septembre 1998. Après l'accaparement d'un espace nocturne, que reste-t-il à conquérir si par mégarde la souffrance morale urbaine venait à perdurer ?

[342] N'en déplaise aux amateurs de la mal nommée *heure d'été*.

pour apparaître comme des “grands frères” plutôt que des jeunots. Ils sont ensuite tous issus de quartiers référencés comme “chauds” ou “sensibles”. Leur “notoriété” locale et leurs qualités de bonne conduite, morale et judiciaire, faisaient également partie des critères de recrutement. Les jeunes sont (étaient) exactement là où il fallait, ni plus ni moins. La place est instable, et demande des qualités de navigateur.

Le poste est défini mais la personne ne peut s’y enraciner. Ceux qui le souhaitaient se sont vus proposer dans la société des formations de conducteur de bus.

La volubilité et l’imagination des agents – malgré ou à cause de la présence de leur “chef” – les a conduit à se dépeindre comme des enquêteurs, des héros sombres et craints. La surenchère a été stoppée par le responsable pour montrer à quel point le relais d’informations collectées par les limiers s’arrêtait à un endroit bien précis, en amont de l’autorité répressive. Une réputation peut être détruite en peu de temps. Mais nous voyons là encore la théorie d’un double langage qui veut établir la parole pour faire passer l’information, sans la modifier, sans l’arrêter, sauf quand il faut le faire.

Intervenante de rue Formation formateur : Définir les bouts avant de les recoller	« *Intervenant de rue, ce n’est pas que ça ne me plaît pas mais bon, OK : de rue, on est dans la rue. Intervenant ça ne colle pas parce qu’on n’intervient pas forcément.(…) On n’est pas là : Il se passe quelque chose, on intervient ! On va déjà essayer de voir le problème, de le gérer, de voir si on intervient si ça va être positif ou négatif. Médiateur c’est pareil, c’est large aussi. Mais j’aurais quand même préféré médiateur de rue. Nous, on se considère plus comme des médiateurs que comme des intervenants. Souvent on nous demande : vous faites quoi ? Médiateurs de rue ! Ça passe beaucoup mieux qu’intervenant. Intervenant ce n’est pas approprié. (…) Médiateur, c’est large et puis ce n’est pas nouveau. Je trouve que ce n’est pas nouveau la médiation, ça a été fait avant nous. C’est trop large et trouver un terme, c’est vrai que ce n’est pas évident. La médiation c’était là bien avant qu’on arrive, c’est clair. Les animateurs pour moi, ils font de la médiation sociale aussi.* »

L’intervenante de rue a un niveau DEUG de sociologie. Pour elle, et ses collègues, le contenu de son poste est à élaborer entièrement. L’intitulé ne lui plaît guère, ce qui est logique. Le terme de médiateur laisse le mystère planer

mais est plus répandu, ça passe mieux. Le projet de formation n'a nullement été réfléchi. En quelque sorte, elle se pose les questions que les responsables auraient du se poser avant elle pour être en mesure de leur apporter des réponses. C'est en somme une formation sur le tas qui concernera tout le monde. L'expérimentation n'a de toute façon pas survécu à la fin du dispositif.

Médiatrice CROUS Formation par la vie : Faire, puis être dans la branche	« *Je viens d'avoir 27 ans, j'ai arrêté mes études en troisième, après j'ai voulu entrer dans la vie active où j'ai pratiqué plusieurs stages pratiques dans différents domaines. J'ai fait dans le centre de culture, dans le centre social avec des adolescents, dans les crèches, dans les écoles maternelles. Après je me suis reconvertie dans le garde-malade, je m'occupais de personnes âgées. (…) J'ai entendu qu'au CROUS ils recrutaient des médiateurs à la cité universitaire et alors moi, j'ai postulé. J'ai passé un entretien tout simple, ils m'ont posé pas mal de questions. J'ai été retenue et puis maintenant je suis dans la branche !* »

La nouvelle recrue du CROUS fait l'objet de la fierté du directeur. Elle dispose du charisme qui fera de la clôture de la cité estudiantine une réalité infranchissable. La formation ne peut être considérée comme concluante. L'école de la vie est celle que retiendra tout bon maître d'œuvre du recrutement. L'objectif est clair, il faut brouiller les pistes et couper court aux critiques éventuelles de ségrégation. Qu'attendre de plus pour un si faible coût ?

La formation des employeurs

- Les employeurs se voient dans l'obligation d'ajuster à leur propre échelle d'intervention cette logique du dispositif. Ils doivent également adapter, préparer l'institution à ces impératifs.

Directeur du CROUS Recruter : Trouver les créneaux	« *On ne peut pas embaucher des Emplois – jeunes sur des métiers existants. Donc, la difficulté est de trouver des créneaux de nouveaux métiers et, en particulier dans les Œuvres Universitaires, il a fallu déterminer les nouveaux métiers.* »

Après une mise à niveau logistique, chaque employeur va effectuer une répartition des besoins de l'institution. Leurs constats serviront à dresser, à composer des intitulé de postes à pourvoir. L'imagination est largement

sollicitée. Le soin porté à la découverte de nouveaux créneaux peut laisser penser que le CROUS avait plus à servir le dispositif qu'à s'en servir. Les postes des Emplois – jeunes ne doivent pas se confondre avec les métiers existants. *Je me suis attaché à ce que ces Emplois - jeunes ne fassent pas le travail d'autres personnels. Ce ne sont pas des veilleurs, ce ne sont pas des vigiles, ce ne sont pas des agents d'accueil. Je ne voulais pas non plus que les veilleurs – pour ne citer qu'eux – envoient systématiquement les Emplois - jeunes sur des problèmes difficiles. Donc leur boulot - notre boulot – a consisté à expliquer leurs missions et conforter nos fonctionnaires dans leurs prérogatives.* Le vernis ne tient pas si longtemps. Les médiateurs craignent d'être assimilés à des agents de sécurité qui voient également d'un mauvais œil cette main d'œuvre errante aux détours des nuits et des longues soirées d'hiver. Leur boulot aura donc consisté à expliquer aussi leurs missions aux autres employés. Ne jetons pas la pierre, la chasse aux *nouveaux métiers* a répondu à la sollicitation, à la pression des élus locaux et des partenaires politiques qui ont poussé les collectivités à recruter pratiquement sans discernement, par lots.

Directeur CROUS Le risque : Huit mois de réflexion	« *Les Emplois - jeunes c'est quand même quelque chose qui nous a mobilisé – enfin moi j'y travaille depuis le mois de février 97*[343] *– C'est quand même huit mois de réflexion à l'interne avec des étudiants, les directeurs, nos personnels sur la meilleure façon de recréer ce climat propice au bon déroulement des études. Les Emplois - jeunes étaient une opportunité mais de toute façon je pense que si nous n'avions pas eu cette opportunité on aurait quand même créé le métier ! (Vraiment ?) On peut le dire comme ça, parce que c'est devenu une nécessité. Sinon on risque d'avoir des problèmes de fréquentation de nos lieux. C'est dans la lignée politique de ce que l'on voulait faire. L'Emploi - jeune a été une opportunité. (Budgétaire ?) Budgétaire et compagnie, ça a été une facilité pour nous également, une opportunité. Mais quoiqu'il arrive, on aurait créé cette interface.* »

[343] Il est difficile de préciser si cette indication de l'année est erronée. Nous savons que le CROUS a pris beaucoup de temps avant d'engager son recrutement puis pour réaliser ses premiers entretiens d'embauche. Cela laisse penser que beaucoup de responsables ont pu différer bon nombre de leurs embauches en attendant l'arrivée du dispositif. Bien sûr, les recrutements ne se font ni à la légère, ni sur une impression.

L'ambivalence entre opportunité et nécessité a bien besoin d'une interface pour que ne rejaillissent pas les huit mois de réflexion sur leurs auteurs. Le diagnostic des risques sur la fréquentation des lieux pose un problème de sécurité. Cette état de fait connaît un métier. Diminuer l'impact négatif ou provoquant du métier correspond à un exercice de style, une politique de justification démagogique et un peu "facile". L'opportunité était trop belle.
L'étroitesse de la fenêtre des besoins réels a provoqué une cécité partielle des employeurs. Les arguments deviennent parfois livrés à l'emporte-pièce :

Directeur du CROUS Changement S'adapter	« *On s'est longuement penché sur la question parce que nous travaillons avec des jeunes et il faut bien s'apercevoir que les conditions de vie des étudiants dans nos résidences ont énormément bougé depuis dix ans. Nous accueillons maintenant des populations qui ont un brassage très important et la cohabitation dans les résidences n'est plus aussi évidente que par le passé. C'est lié à 80 % d'une classe d'âge au Bac*. »

Le brassage des populations n'équivaut pas la mixité tant l'arrivée d'une proportion importante de nouveaux bacheliers déséquilibre l'institution et met à mal ses moyens. « *Alors, pourquoi nouveaux métiers ? Parce que cet aspect des choses ne pouvait pas être pris en charge par notre personnel.* »[344] "L'immobilisme" du personnel "en place" n'est pas critiqué ouvertement. Le mouvement et l'adaptation sont des formulations propres aux visionnaires. Le personnel de l'établissement qui tient à ses prérogatives, a ses activités propres. Spécialisé, il a reçu une formation adaptée comme les éducateurs, introuvables aujourd'hui, étaient habilités a travailler auprès des jeunes dans la rue. Deux logiques s'affrontent sur le terrain des Emplois - jeunes. La première reconnaît une "immuabilité statutaire" aux personnels, la seconde propose de redéfinir sans cesse les missions en fonction des événements et des gens. A nouveau, la médiation montre et expose toutes ces choses à l'ensemble des protagonistes sociaux. La solution n'est alors plus imposée d'autorité mais s'installe d'elle-même, sans surprise, sans prise. Avec la médiation, la solution doit venir, le temps n'est plus de refuser la question.

[344] Directeur du CROUS.

Formation des employés par eux-mêmes

Médiateurs OPAC Savoir : Aide-toi	« Ce qu'on a retenu de la médiation, on s'est concerté et on a essayé de trouver ce que serait la médiation au niveau de l'OPAC. / (…) Franchement je peux l'avouer, nous sommes seuls, nous ne sommes pas aidés du tout. Là c'est nous qui créons notre métier, là. »
Responsable OPAC Former : Lancer en extérieur, faire en interne	« *Il est prévu, quand ils seront recrutés, de faire un stage de cinq jours à la Préfecture. Ça sera l'occasion pour eux de rencontrer tous les intervenants du quartier : Police municipale, nationale, l'Éducation nationale, les associations qui commencent à avoir des Emplois – jeunes et d'avoir une mise à niveau sur l'aspect juridique, pénal et contraventionnel de la Justice. (…) Ça sur cinq jours et puis on les mettra sur le terrain, on commencera à les faire connaître, à les faire se rencontrer entre Emplois – jeunes et entre les différents intervenants du terrain. Je pense qu'au bout d'un mois on aura des gens qui seront vraiment intéressés pour la médiation et à ce moment là, on les enverra faire un stage de médiation dans un organisme interne à l'OPAC.* »

D'une manière générale, les médiateurs n'avaient qu'une idée imprécise de ce qu'on attendait d'eux. Ils se montraient dubitatif quant à définir la médiation. L'OPAC était habituée à manipuler ce concept après avoir développé en interne un plan de formation et avoir publié des documents sur ce thème[345]. Ce que nous retenons est que les définitions de la médiation apparaissent et se gèrent en interne. L'ouverture qu'elle désire créer sur l'extérieur n'entame pas la sérénité des habitudes peu mobiles. C'est très humain mais reste contradictoire avec l'aventurisme retourné en argument d'aventure, avec lequel on engage des jeunes.

Médiateurs CROUS Avantage du doute : Eluder et mettre en valeur	« *D'un côté, nous ne sommes en place que depuis quatre mois. On peut faire évoluer notre fonction (…) / Ce n'est même pas si inconfortable que cela car nous avons nous-mêmes énormément aménagés nos fonctions. On a éludé un certain nombre d'aspects déplaisants et on a mis en valeur des aspects qui sont les plus intéressants pour nous.* »

[345] *Le guide de la fonction Médiation dans les Organismes HLM. Repères et Démarches d'action*. Les collections d'actualités HLM, février 2000, UNFOHLM, 67 p.

Si les médiateurs de l'OPAC se sont concertés pour cerner des définitions acceptables pour eux et pour leur employeur, les avantages cités par les médiateurs du CROUS, « *l'aspect sécuritaire, on l'a minimisé* », vont directement à l'encontre des souhaits qu'avait formulés le leur. En définitive, le temps deviendra l'arbitre de ces tensions et adaptera leur issue en fonction des données réelles du terrain. Les médiateurs retrouveront le destin suivi par les éducateurs de rue, et regarderont leur avenir se lever sous d'autres horizons que ceux des Emplois- jeunes.

C LE GRAND EMBARRAS, L'IMPUISSANCE DES MEDECINES

L'amateurisme est une des caractéristiques de ce que nous considérons comme un gâchis social. La médiation a été parée de toutes les capacités magiques devant l'impuissance chronique a engager des politiques qui respectent leur nom. L'enchaînement des maillons des responsabilités est si serré que toute la société doit être tenue responsable des vaines errances des apprentis médiateurs. L'interprétation enflammée des sondages et autres rapports sociologiques est une première mauvaise habitude. L'impérieuse nécessité d'agir une seconde. L'incapacité de mesurer l'état vital de la société, en dehors de catastrophes et débordements divers en est une troisième alors que tout se veut tourné en direction de l'intérêt du plus grand nombre.

a) Les malades imaginaires et leur imagination

L'ensemble social est avant tout malade de se sentir souffrant. La décoction de médecines confirme le patient dans sa détresse. La médiation est-elle l'antidote indispensable à la vie, à la vie sociale ?

Médiateur CROUS Le saint esprit : Trancher et faire remonter	« *Ici, je n'ai jamais rencontré de situation où par l'action de médiation on ait pu résoudre un conflit. Il y a toujours un moment où il faut trancher ! On a des parties dont l'intérêt diverge, on ne peut pas, par l'opération du saint esprit faire soudainement converger les… on peut négocier des choses mais nous, on n'est pas légitimes pour négocier puisqu'on ne peut pas s'engager sur quelque chose. On ne peut pas dire : si vous acceptez ça, l'autre acceptera ça. L'autre, on ne le contrôle pas. Donc, on peut mettre en évidence des problèmes qui existent et faire remonter l'information mais la décision ne nous appartient jamais. On ne peut pas apporter de solutions si on ne dispose pas de moyens pour les faire appliquer.* »

La réflexion de ce juriste de formation montre que le titre de médiateur ne convient pas à nombre de ces jeunes. Ils n'ont ni l'autorité ni les moyens de résoudre les conflits auxquels ils sont confrontés. Ils ne peuvent s'en sortir autrement que par la fuite éperdue dans les paroles. Ces discours, paroles, échanges, dialogues peuvent venir apaiser des tensions et pourquoi pas, elles peuvent apparaître aux médiateurs comme l'agent de réduction du conflit. Mais leur efficacité tient de l'opération du saint esprit. La simple transmission de l'information est du ressort du média et ils seraient journalistes, les reporters au plus près de la vie du quartier, de la vie de chacun.

Directeur CROUS Créateurs : Créer un climat serein malgré la faillite	« *Les agents de médiation ont pour mission de recréer dans nos résidences un climat propice au bon déroulement des études. Ils doivent redonner un climat de sérénité. Par leur présence et l'animation qu'ils devront faire, le dialogue, la permanence de leurs passages sur les sites ils devraient permettre aux étudiants de renouer des contacts entre eux et ramener un niveau correct de sécurité. Tout cela c'est la médiation, et l'aide à la citoyenneté c'est l'application du règlement intérieur. (…) 80 % d'une tranche d'âge au bac ont amené des gamins qui n'arrivaient pas en fac (…). Ça a massifié considérablement l'enseignement supérieur. De plus les phénomènes de banlieue il*

y a dix ans n'étaient pas arrivés au stade où nous les connaissons. Il y a certainement un problème d'éducation de la part des parents, de la famille, du monde éducatif, c'est peut-être une faillite de notre système éducatif et il y a en plus l'esprit consommateur, les étudiants consomment. Vous mélangez consommateurs et manque de citoyenneté, on arrive à une situation de difficulté de vie dans les lieux collectifs »

Le flot des lieux communs et des stéréotypes est intarissable. La faute aux 80% d'une tranche d'âge au bac. Comme il s'agirait d'autre chose ailleurs. Ces constats alimentent des certitudes, des convictions intimes. La massification, parce que tout même l'insignifiance ultra locale, devient globale et concerne l'univers. Face à cette tempête, les Emplois – jeunes. Ils viendront à bout de l'esprit consommateur, recréeront le lien de dialogue, renforceront le sentiment de sécurité. Faut-il y voir obstinément une aide à la citoyenneté ou un discours destiné à paraître ?

Médiateur du CROUS La voix du maître : Gérer la paupérisation intellectuelle	« *Quand on veut faire 80 % d'une classe d'âge au bac, c'est évident qu'il y a des effets dans l'enseignement supérieur. La vie universitaire change, il y a une paupérisation intellectuelle dans les cités ! C'est clair, tout un tas de codes qui étaient maîtrisés ne le sont plus désormais. (…) Ce sont des gens qui viennent de milieux défavorisés et qui transportent avec eux leurs problèmes d'origine sociale.* »

Nous avons été tellement surpris par la similitude des réponses que nous avons demandé s'ils répétaient ce qu'ils avaient entendu de la part de leur employeur. La réponse fut négative sans modifier notre conviction. Le terrain est tellement perméable que tout est bon pour fabriquer même à la hâte un statut présentable. Même au prix de compromis un peu vite abandonnés.

Agents d'ambiance Compléments Faire allusion, se faire des illusions	« *On lui parle de la propreté simplement, tu peux parler du respect des autres, troisièmement on fait allusion à l'amende. / La médiation dans ce cas précis ça sera entre les directives de l'entreprise, le règlement et le jeune qui a les pieds sur les sièges. / Jeunes ou moins jeunes / Nos clients, quoi. On a une fonction commerciale et on y reste attachés. / (…) On est même entre le client et lui-même ! Il y a des fois on évite à des clients d'avoir une amende. S'il ne montre pas son ticket qui vaut 6,5 francs on lui explique qu'il est passible d'une amende qui vaut*

> *190 balles. On le dit d'une telle manière qu'il n'y a pas les bons et les méchants. On n'est pas les bons et eux, les méchants. On explique qu'on est complémentaires, à un certain niveau il n'a plus affaire à nous mais à un autre service de Fil bleu.* »

La coordination du discours collectif des agents d'ambiance, en présence du responsable, est excellente. Ils font tout ce qu'il faut pour être assimilé à des médiateurs, comme leurs confrères sédentaires des quartiers. Ils se sentent comme une pièce maîtresse dans le jeu de l'entreprise qui flatte alors sa clientèle d'un côté en affirmant un niveau de sécurité accru, pour les chauffeurs et les usagers. De l'autre, elle trouve un moyen de ne pas se mettre à dos le contingent des hordes sauvageonnes en route ou de retour des lycées. Rien n'est noir ou blanc mais bel et bien gris. L'allusion à devenir le médiateur entre le client et lui-même ne manque pas de bon sens. L'explosion des postes en Emploi – jeune de médiateurs et assimilés a pour corollaire l'envahissement de la sphère privée par ce qui reste de nécessité publique. Le modèle de la médiation s'y applique d'ailleurs à merveille.

Directeur du CROUS Evolution : Le chantier d'une société positive	« *J'espère que ces Emplois - jeunes qui seront pérennisés - de toute façon dans nos métiers dans cinq ans on les pérennise et on créée ces nouveaux métiers - pourront à terme évoluer sur d'autres créneaux que la sécurité ou que la citoyenneté. Le jour où les jeunes redeviennent citoyens, acceptent mieux la vie en collectivité et comprennent la règle du jeu, mes Emplois - jeunes qui seront des emplois de médiation, pourront peut-être faire autre chose.* (Ils changeraient d'appellation ?) *Ce n'est pas eux qui changeraient d'appellation, c'est la fonction qui évoluerait sur autre chose. Le jour où on n'a plus besoin de médiation et bien il faut qu'ils fassent autre chose que de la médiation ! Mais ça, c'est un chantier de longue haleine et c'est un chantier de société, ce n'est pas un chantier des œuvres universitaires. Pour l'instant nous, on s'adapte, on propose des solutions, on n'est pas inactif au contraire puisqu'on est positif.* »

L'âge de la retraite permet de ne pas voir le résultat de tout ça. D'ailleurs, il n'y a pas de justification à chercher. Le chantier de société est remis à plus tard. Place à d'autres jeunes en quelque sorte. Quand on est positif, on ne reste pas inactif. La solution est dans la question.

Médiateurs CROUS Objets idéaux : Répondre selon l'imaginaire	« *La complexité de ce métier c'est en fait selon la personne que l'on a en face et comment elle nous perçoit puisque quand on dit "médiateur", les gens ils ne savent pas ce que c'est, il n'y a pas de reconnaissance sociale. Ils peuvent tout mettre et n'importe quoi, autant leur imaginaire que tout ce qu'ils veulent. / Absolument. Notre formatrice nous a dit que nous étions des "objets idéaux de transfert" dans la mesure où des gens qui ont des choses à se reprocher nous voient comme des surveillants. Les gens qui sont bien disposés nous voient comme des gens sympas, des grands frères. Les gens qui ont des problèmes, éventuellement comme un moyen de les soulager.* »

Les médiateurs sont plus comme les gens les voient que comme ils sont vraiment. La reconnaissance sociale ne s'installe pas sur un support fuyant, insaisissable. Transparents, les médiateurs prennent la couleur de leur milieu. Leurs réponses s'adaptent à ceux qui les entendent. Il suffit d'être bien disposé pour trouver tout cela très sympathique. Quand on a des choses à se reprocher… il ne faut pas s'étonner d'être assimilé à un terroriste ! L'imaginaire règne bien en maître absolu. Les objets idéaux de transferts sont des éponges gorgées des petites misères et de n'importe quoi. Que feront-ils de leur gentillesse, de leur sourire et de leurs espoirs ?

b) Les anciens services des nouveaux

Rien n'est nouveau dans le dispositif comme dans les réactions et motivations de ses protagonistes. Nous voulons illustrer que les services imaginés sont non seulement ceux qui sont destinés à la population mais aussi aux dirigeants et responsables locaux. Les nouveaux services sont en fait un moyen de satisfaire classiquement un peu tout le monde. L'élu peut bomber le torse. Il répond à une obligation de résultat en engageant une action. S'étant déjà justifié, il n'aura pas à le refaire au moment des comptes.

Directeur CROUS Le gage :	« *On a quand même au départ une grande part de formation à leur donner puisque cette formation est quelque part le gage de la réussite de ces Emplois – jeunes. Si on les met dans la nature sans les former, sans leur donner un minimum de formation sur la médiation je crois qu'on ira au casse-pipe. Pas uniquement*

L'excellence ou son doublon rêvé	*sur la médiation mais aussi sur la connaissance des populations qui résident dans nos cités universitaires, la connaissance du milieu, du terrain, des techniques de gestion des conflits, des connaissances des systèmes éducatifs, sur le fonctionnement des œuvres universitaires, un peu de droit administratif et puis la connaissance de nos partenaires institutionnels dans le cadre de la médiation : la ville, la police, la justice, les régies de quartier, les associations de tous ordres qui travaillent en interne ou en externe - s'il y avait des éducateurs, on irait les voir mais il y en a de moins en moins - et puis sur la bonne connaissance de nos personnels parce que comme ce sont de nouveaux métiers, il ne faut pas faire doublon avec nos personnels.* »

L'employeur fait reposer le succès des Emplois –jeunes sur celui de la formation qu'ils auront reçue. Il ne faut pas oublier que la qualité de l'enseignement transparaît assez sûrement dans la qualité de l'investissement des élèves. Cela ne se dit plus, les élèves sont juges, clients, de leurs professeurs. Sur le terrain du contrat de travail, la sanction tombe encore d'elle-même. Si l'élève n'est pas compétent, il sort des rangs. En attendant, la formation est définie pour satisfaire davantage le commanditaire que les apprentis. Les contours de la médiation sont flous aussi, recouvre-t-elle un large spectre d'activités. Le directeur voit bien l'opportunité qui se présente à lui : la médiation soulève les sujets tabous et, par exemple, permet de pénétrer l'inconnu des populations environnantes tout en neutralisant le potentiel revendicatif[346] des personnels maison.

L'appellation de "médiateur" n'est pas suffisante pour assurer une reconnaissance de la fonction, avec un uniforme ou pas. Si les médiateurs aspirent à une sécurisation de leurs postes, en misant sur un apprentissage technique, spécifique et utile, elle reste hypothétique au regard de la perception qu'en a le directeur et des commentaires qu'il en livre même si il met à l'actif des médiateurs la diminution des intrusions. La disparition des éducateurs devrait le mettre en alerte sur la pérennisation. Le nomadisme, l'imprécision, le flou des tâches sont des facteurs qui conduisent à l'échec, au casse-pipe.

« *Quand on a eu des problèmes avec le quartier, c'était avec les jeunes parce qu'il ne faut pas non plus considérer que le Sanitas est un quartier*

[346] Les médiateurs qui auront accepté la refonte de leurs structures en une association auront tout de même lancé un mouvement de grève en 2002. L'issue a été trouvée. Comment ?

d'insécurité. Les jeunes après 17 heures s'enquiquinent royalement. (…) Ils voulaient des salles de télé avec Canal +, rencontrer des gens, être en contact avec des jeunes, si possible dans des structures qui ne ferment pas. On a essayé de rencontrer des éducateurs pour demander ce qu'ils leur proposent, pourquoi ils viennent chez nous en permanence. Et bien on ne les a pas trouvés ! On nous a expliqué que le département avait sucré les postes d'éducateurs. »[347]

Le médiateur du livre sait que le diplôme marque la sécurité. Cette sagesse est puisée dans le livre : « *Le BEATEP c'est un diplôme reconnu et l'option médiateur du livre aussi. Ça, ça existe.* » L'appellation du médiateur d'intégration est tout à fait symptomatique de l'effet d'opportunisme saisi par *certains* employeurs[348] :

Médiateur d'intégration Boulot : Faire pareil dans la différence	« *Il m'a dit c'est pour que tu bosses au foyer A. THOMAS, t'as un nom pompeux. Donc c'est un Emploi – jeune, c'est un poste de médiateur d'intégration avec tout l'intitulé dont je ne me souviens même plus. Moi, je m'en fous, je veux du boulot. Ils m'ont expliqué la démarche (…) ils sont partis d'un constat réel. (…) Moi, j'ai compris qu'ils ont fait ça pour pouvoir créer un poste (…) Le rôle du médiateur, j'y ai réfléchi un peu, bon, on en fait tous plus ou moins de la médiation dans notre boulot. Je n'en fais pas plus qu'un autre.* »

L'utilité sociale du "médiateur d'intégration en structure sociale pour jeunes en errance" est indéniable. Il fait comme les autres. Son constat est donc tout aussi réel que celui de ses employeurs. Le besoin de personnel est une évidence, le manque de moyens permanent. Le besoin nouveau est donc signifié à travers un nom pompeux qui masque la banale dimension économique.

Intervenant de rue Mesure : Ecouter les échos	« *C'est par des échos qu'on peut mesurer notre travail. Le problème dans ce travail-là : ce n'est pas concret. On ne peut pas voir les résultats et c'est un peu le risque parce qu'il y a des moments où on a l'impression de s'ennuyer, de ne pas être utile parce que ne voit pas vraiment ce qu'on fait. Peut-être qu'on va aller quelque part, on va peut-être éviter quelque chose mais nous, on ne verra pas.* »

[347] Directeur du CROUS.

[348] Le responsable de l'association nous a indiqué que la préparation de l'intitulé avait été longue et que ce résultat « Médiateur d'intégration en structure sociale pour jeunes en errance » avait été mûrement réfléchi. « *La préparation des dossiers est très complexe pour une association et nos collègues d'Emmaüs ont essuyé deux refus. On nous a dit à la DDASS que l'État privilégiait certains termes comme médiation et intégration. Résultat, la direction du travail a été ravie* ! »

L'intervenante de rue nous fait aborder à nouveau la question de la mesure de l'impact du travail, de l'intervention sociale. Ce n'est pas concret. Pourtant les contrats ont été signés, des jeunes sont appelés à s'investir, à s'engager pour démontrer l'utilité de leurs missions. Mais nous verrons que cet avis ne peut pas rester tranché, aussi net. Il ne serait en effet plus logique avec la présence de l'employé. Le second point concerne la capacité supposée du médiateur de pondérer ses avis, de naviguer au gré des multiples courants du social :

Intervenant de rue Pivot : Trouver son compte	« *Là, on travaille justement avec les animateurs parce qu'on a du mal à entrer sur* LA RABIÈRE[349]*, on a du mal à prendre contact avec les jeunes. Moi je me suis dit : il n'y a qu'avec les animateurs de* LA RABIÈRE *qu'on pourrait peut-être, en travaillant avec eux, essayer de prendre contact avec les jeunes. En fait, ils vont un peu nous épauler. (…) Eux, ils ont une certaine attente parce qu'il leur manque du monde et nous on a une attente, c'est de se faire connaître de ce public. Donc chacun quelque part va y trouver son compte mais, c'est vrai qu'il ne faut pas qu'on monte sur leurs plates-bandes et il ne faut pas que l'on soit des animateurs. On peut participer, accompagner parce que notre rôle aussi c'est d'accompagner.* »

Les deux appellations, intervenant et médiateur conviennent au poste pour des raisons différentes. "Intervenants" convient à ceux qui entrent dans le poste de police, "médiateurs" à ceux qui passent leur journée à la recherche du jeune *à qui parler*. Mais aussi "accompagnateurs" montre le parallélisme permanent entre les nouvelles et les anciennes missions. La rhétorique est similaire entre les médiateurs et les employeurs. La mesure du travail attend par contre ici l'écho perdu dans l'indéfinition et les journées trop longues. « *Parce que comme ça dans la rue ça va un temps mais il y a des journées où on marche 8 heures et on va rencontrer personne. Donc la médiation…* »

La médiation revient à rester dans l'entre-deux, à trouver le créneau qui n'est pas occupé. Entre les employés en poste, les policiers, et les jeunes, tout le

[349] LA RABIÈRE est un quartier situé au sud de JOUÉ et délimité de la ville par la quatre voie conduisant à CHINON. Construit dans les années soixante, il est composé de grands ensembles d'immeubles et fait lui aussi l'objet de l'attention des différentes politiques sociales de la ville. « *Il y a le centre ville, après le boulevard de CHINON qui constitue une frontière et juste après, hop ! vous avez la ZUP. Là on a l'impression qu'on passe dans un autre monde. D'un côté c'est éclairé, de l'autre c'est gris* » (Médiateur du CROUS).

talent du médiateur, déjà sollicité pour n'être qu'à moitié un intervenant, est attendu…

Intervenante de rue Pivot sans place : Image de balances	« *La difficulté de notre emploi c'est de trouver un créneau qui ne soit pas occupé et ce n'est pas évident. (…) En fait, je prends contact avec toutes les structures sur la ville, pour essayer de travailler avec elles sans prendre leur place. (…) On est rattaché à la police. Je me suis dit, notre image ça va être : des policiers. On a été se présenter dans différentes structures et on a essayé d'expliquer qu'on n'était pas des policiers, qu'on était là pour les jeunes et pas contre eux. Mais bon, c'est difficile, les jeunes nous voient rentrer dans le poste de police parce qu'on a des radios. Dès le départ on avait cette image de balances, on l'entend assez souvent.* »

Etre avec les jeunes et pas contre eux positionne la logique binaire, la fracture du social. Le passage au ternaire est suggéré dans l'image de la balance, non celle qui trahit, mais bien celle qui oscille, à l'infini, entre deux pôles.

c) Les emplois jeunes : un avenir perdu d'avance

La thématique de l'avenir traverse naturellement tous les entretiens effectués dès le démarrage des activités. La question ne prend pas aujourd'hui la même tonalité. Bien sûr le dispositif n'est plus d'actualité, les Emplois – jeunes se sont fondus dans l'environnement. L'association « Sécurité dans la ville » qui a repris le flambeau des ALMS et les a mis en services mobiles, connaît des difficultés économiques. Elle a lancé une vague de licenciements économiques. Les personnes concernées ne sont, comme nous l'avons déjà indiqué, plus les mêmes. Les questions d'avenir sont permanentes, elles se posent tout le temps. Mais il n'y a même plus de subventions pour les mettre en forme.

Médiateur OPAC Avenir : Ne pas se mentir	« *Ça serait mentir que dire qu'on ne se pose pas la question sur l'avenir. Mais pour le moment comme on est tout récent, tout nouveau, on essaie d'abord de savoir ce qu'on va nous proposer comme formation et comme structure et puis par rapport à ça, on verra.* »

La prudence sur la motivation est de rigueur. L'attrait de ces jeunes pour un travail de type social est sincère, mais leurs illusions quant au sérieux des postes proposés n'étaient pas grandes. Il fallait attendre une opportunité pour dépasser le blocage des concours et obtenir une expérience professionnelle. Le médiateur du livre est devenu agent de bibliothèque. Il n'a plus besoin de montrer qu'il fait de la médiation :

Médiateur du livre Tremplin : Saisir la perche	« *Ah oui, dans ma tête oui. Dans ma tête c'est clair* (l'emploi est temporaire). *Disons que c'est un tremplin, c'est un coup de pouce.. que ce soit pour moi ou pour les autres je pense que c'est - oui, oui - c'est une main perchée et il faut la saisir et puis continuer.* »
Médiateurs OPAC Expérience : Faire des choix, rebondir	« *J'ai trouvé cette opportunité-là, d'emploi – jeune, ce qui permet d'avoir une expérience dans le milieu social, peut-être par là d'accéder à quelque chose, grâce à cette expérience que j'aurai. / (…) Si on s'est trompé de chemin dans quel cas il faut faire ses choix. C'est par rapport à ce qu'on aura qu'on fera notre choix, comme opportunité, comme.. comme moyens pour pérenniser cet emploi. / En tout cas je pense que ça peut nous ouvrir des portes, nous faire rebondir sur d'autres métiers. / Oui tout à l'heure on a dit que la médiation ne doit pas être institutionnelle mais qui n'est pas institutionnel, n'est pas reconnu, donc…* »

Les mécanismes du choix, du saisissement des opportunités sont bien en place pour ces jeunes qui attendent avec circonspection ce qui sera proposé avant de rebondir, d'utiliser leur expérience pour relancer ou réorienter leur carrière. Ils sont par contre persuadés qu'aucun ne restera vraiment médiateur, c'est-à-dire qu'ils intègre cette dimension du renoncement clairvoyant pour minimiser l'erreur éventuelle de leur investissement personnel :

Médiateurs CROUS Carrière : Assurer la transition	« *Là, je pense qu'on assure la transition. / Je pense qu'aucun de nous n'a envie de faire carrière, l'Emploi – jeune c'est vraiment une étape. On ne peut pas être dupe. Comme je vous l'ai dit, Emploi – jeune et médiateur c'est vraiment un truc très temporaire – espérons en tout cas – donc la reconnaissance sociale en tant que médiateur je m'en fiche. Le seul truc qui m'intéresse dans une formation c'est vraiment du concret : tant qu'à être là, autant avoir la tâche facilitée par un certain nombre de connaissances.* »

Ainsi à l'aspect temporaire du dispositif répondent autant le pragmatisme que l'instabilité des jeunes dans leur emploi. Le poste est là pour satisfaire les besoins financiers et pas pour éteindre leur liberté ou, du moins, ce qu'il reste aux individus comme rêve de liberté.

Médiateur d'intégration Intégration : Faire du relationnel	« *Moi, je ne suis pas quelqu'un qui a envie de rester tout le temps dans la même structure. J'ai envie de bouger, j'ai envie de faire des choses différentes. J'ai déjà fait différentes choses, même dans le social, j'ai touché pas mal de publics (…) je ne reste pas posé au même endroit. J'ai besoin de bouger, je n'ai pas envie de rester longtemps dans le même truc, ça me lasse plutôt vite. Ça fait huit mois et je commence déjà à être lassé ! S'il n'y a pas de changements au niveau boulot, si je n'arrive pas à trouver autre chose…* »

La place de la parole, du dialogue a été l'argument transporteur, l'agent de médiation, du plan Emploi –jeunes. L'échange verbal fabrique la cohésion et le lien. Il montre l'endroit du social où les jeunes interviennent. Le balisage des mots est assez inefficace pour matérialiser avec pertinence tant leur reconnaissance, qui est exprimé avec une persistance à la fois troublante et normale, que leur évaluation. Les jeunes sont livrés à eux-mêmes et les mots se livrent à une lutte interne sans merci. Les politiques auront trouvé sur ce terrain meuble une occasion immanquable de tester leur propre indice de satisfaction. Il faut bien leur laisser leur chance à ces jeunes, non ?

Médiateurs OPAC Appellation : Jouer sur les termes	« *Eux* (les éducateurs) *déjà, ils ont une appellation qui est reconnue / Oui ils l'ont plus / Eux, ils ont le titre, nous en tant qu'Emplois – jeunes il va falloir qu'on se batte pour faire reconnaître ce titre.* (…) *Je crois que pour les gens qui dit emplois – jeunes dit nouveaux emplois, nouvelles opportunités tout ça donc il fallait bien inventer des termes et puis le terme commun qu'on a trouvé à tout ça c'est médiateur, et chacun va de sa petite blague si on veut. C'est toujours pour créer quelque chose, on joue sur des termes*. »

Médiateurs CROUS Emploi :	« *Ces histoires de dénomination à mon avis c'est purement une opportunité. On bénéficie du statut d'Emploi – jeune donc mon emploi recouvre une nouvelle fonction, un nouveau métier donc on invente des termes et on essaie de tomber plus ou moins juste (…) mais ça sort du chapeau du type qui a réfléchi et qui a envie*

Faire du relationnel	*d'avoir un emploi pas cher. / L'objectif c'était de créer des nouveaux emplois, il fallait donner une dénomination qui n'existait pas, une fonction qui n'existait pas et après, ce qui est difficile c'est de délimiter ces fonctions. / Pour moi, toutes ces histoires d'appellation c'est du vent, c'est vraiment du flan.* »

Autant en emporte le vent. Les mots sortent du chapeau pour créer des emplois et les jeunes en profitent, pour gagner ou pour perdre. Dans la distribution des prix, ceux qui avaient le moins besoin d'un poste subventionné pour trouver un emploi, c'est-à-dire les plus qualifiés mais aussi les plus débrouillards et les plus lucides, auront pu le mieux profiter du système et s'en sortir rapidement. L'exception, comme celle que nous avons citée, ne fait toujours pas la règle.

d) La grande médiation des médiations

L'esprit du dispositif est déposé dans le laboratoire politique des Emplois – jeunes. Le social a rendu son dernier souffle d'âme, d'humanisme. Le premier adjoint du maire l'a laissé entendre, malgré lui : « *Le social ? la mèche est allumée…* » Mais, il précise aussi le plan tactique qui devait mettre en avant les acteurs de terrain du social pour leur faire faire, en "retroussant les manches", ce qu'ils avaient l'habitude de recevoir préfabriqué en provenance de l'Etat ou des collectivités importantes. L'issue du dispositif devait permettre de comptabiliser les meilleurs d'entre eux, qui auraient recruté ces employés offerts par l'Etat mais engagés par eux. L'employeur des associations aura été l'Etat, jusqu'en 2002 pour que celles-ci s'emploient à remplacer l'Etat le temps venu.

1er adjoint mairie de Tours Esprit : Faire du relationnel	« *L'esprit du dispositif, c'était de trouver des gens qui allaient le défendre donc moi j'ai demandé à être « pilote » sur l'agglomération. Être pilote ça veut dire (…) informer sur le dispositif, comment ça marche etc. J'ai fait des réunions en mobilisant les associations en leur disant voilà, on va mettre ça en place. Les services extérieurs de l'État le faisaient aussi mais là, ça donnait une force le fait que le pilote soit un élu local, c'est vrai que ça permet d'ouvrir des portes. J'ai considéré qu'on devait avoir un rôle d'aide aussi. L'idée (...) c'est de*

monter un dossier présentant une nouvelle activité qui génère des emplois qui sont eux-mêmes sponsorisés par l'État et puis après on trouve les autres financements. L'idée était donc d'informer et puis après d'assister au montage de dossiers, d'aller voir les associations et leur dire : vous, vous avez un lieu, venez me voir et puis je vous dirais ce qu'est le dossier et comment le monter au mieux. En évitant deux écueils : il ne s'agit pas de tenir la plume, de se substituer au porteur de projet – il y a un enjeu très fort : il faut avoir des idées et après un porteur - donc on aide mais on ne tient pas la plume. Ensuite, j'ai choisi l'option de ne pas me prononcer sur le dossier, sur sa pertinence. Les gens viennent me voir comme vous venez me voir et puis on discute. Moi, je me situe dans un rôle de maïeutique, de pousser les gens dans leur idée et d'essayer de voir si ça tient la route. »

Le "bébé" dispositif Emplois –jeunes a besoin des services d'un expert de la maïeutique. C'est lui qui fait venir au monde la divine « nouvelle activité qui génère des emplois ». La médiation ne peut qu'appartenir à cette filiation généreuse mais, nous le maintenons, fugitive. Si les Emplois – jeunes se sentent bien souvent des médiateurs, ceux qui installent le dispositif ou en parlent le revendiquent avec tout autant de lyrisme. Pour le premier adjoint, les mots ne sont pas exactement les mêmes mais leur sens, si. Il est "pilote" qui ne tient ni la main ni la plume mais explique, informe, conseille, encourage. C'est bien le moins pour se reconnaître l'accoucheur du bon plan social.

Responsable Mission locale

Médiation :

Passer le relais

« *La Mission locale est un lieu d'accueil, d'information, d'orientation, d'accompagnement vers l'emploi, d'accompagnement social. C'est un lieu de documentation, un lieu qui dépasse les questions purement de formation et d'emploi. Cela peut être des problèmes de logement, de santé. La M.L. toute seule, elle ne fait rien si elle ne travaille pas en réseau avec des partenaires. C'est pour ça que de la médiation, on passe notre temps à en faire, avec les uns et les autres, avec les jeunes et avec les partenaires, parce que notre rôle justement c'est, quand on se trouve face à un jeune, d'essayer de faire le diagnostic de sa situation, de sa demande, sur l'ensemble des champs et de voir, nous, ce qu'on peut lui apporter en direct ou en sollicitant les organismes avec lesquels on travaille et puis voir à quel moment il est opportun de passer le relais sur tel ou tel autre organisme.* »

La Mission locale est inféodée aux décideurs politiques locaux, du fait de leur présence au conseil d'administration. Elle se fait ainsi rigoureusement l'écho du message dominant depuis 1997. Elle exerce, par son intermédiaire « chargée de mission » c'est-à-dire en sursis, une fonction de médiation ou, se reconnaît dans ce rôle attribué aux médiateurs. La mission locale n'a pas recruté d'Emplois - jeunes mais a participé activement à leur recrutement. Nous utilisons cette raison pour laisser dire que la Mission locale est bien un lieu d'accueil et un lieu de médiation. C'est par son intermédiaire que des médiateurs ont été recrutés, sur d'autres lieux.

La médiation est un penchant naturel. Le député de la circonscription, futur Ministre de la culture des gouvernements RAFFARIN (2002) et DE VILLEPIN (2005), est tout également séduit :

Monsieur le député Elu : Faire de la médiation	« *Si vous voulez dans ce travail de proximité que je fais, je suis bien sûr à ma manière, un médiateur. Une équipe municipale elle devrait l'être en tout cas encore plus, c'est leur premier boulot. (…) Au fond, j'apparais comme une sorte d'avocat gratuit*[350]*, c'est-à-dire quand une situation est très emmêlée, très compliquée et qu'au fond les gens ont vu tout le monde et qu'ils n'y arrivent pas, ils vont voir leur député ou leur maire. (…) Vue la difficulté des temps, le rôle de l'élu c'est ça, oui.*

Monsieur le député se voit médiateur et attribue un mauvais point à l'équipe municipale, du camp politique "adverse", qui devrait l'être plus encore. L'avocat gratuit relève du mirage, à la fois parce que cette corporation n'a pas l'habitude de ne pas faire payer ses services mais aussi, monsieur le député néglige ses indemnités. La transcendance laisse ces considérations mesquines pour élever la condition du pauvre, dans sa situation très emmêlée, par la médiation de l'élu.

[350] Pour les avocats, la question de la médiation est incontournable. « Les avocats offrent leur médiation » selon *La Nouvelle République* du 1er juillet 1999. « Les avocats du barreau de Tours ont mis en place un centre de médiation, situé dans le palais de justice (…). Le tarif est de 2 129,60 F TTC pour deux heures pendant lesquelles les parties en conflit tenteront de trouver, autour d'un avocat, une solution à leur différend. L'heure supplémentaire sera facturée 603 F. Faisant face au développement de prestations gratuites d'associations, les avocats tentent de maintenir une mainmise sur les débats de médiation où la gratuité est exclue.

1er adjoint au maire Dimension sociale : Allez au contact	« *Les médiateurs, c'est quand même une dimension sociale. C'est on va au contact, on recrée, on remet de l'humain dans des dispositifs ou dans des lieux. D'un autre coté, c'est ça le truc qui est clair, c'est on remet du monde pour aller discuter avec les jeunes, ou dans le métro. S'il y a une présence et si elle parle, et bien, ça fait du bien de se parler. (…) Les postes de partenariat c'est plutôt tous les postes qu'on est en train de créer autour du coordonnateur. C'est quelqu'un qui arrive sur le dispositif et qui soit va mettre en liaison tous les gens qui travaillent sur la même question, soit dans une association va renforcer la coordination des bénévoles. (…) Les bénévoles c'est un peu lâché, ça va permettre que quelqu'un les suive. Après, il y a les postes de développeur. Bien sûr ce n'est pas étanche, hein ! On peut être coordonnateur en faisant un peu de médiation !* »

La médiation, « c'est ça le truc qui est clair », ce n'est pas étanche. Il faut développer, coordonner, aller au contact, remettre de l'humain… Et puis parler de tout ça, le faire savoir, et faire parler les gens. C'est la dimension sociale. Cette dimension est bien vue par le pronom personnel imprécis « on ». On remet de l'humain, du monde, et si jamais la présence parle, miracle, on se sent bien. Peut-être que parler ne veut rien dire ?

Directeur de cabinet du maire Rentabilité : Eviter	« *Ça permet d'éviter les dégradations sur les biens publics ou les parties communes d'un immeuble. C'est ce qu'on poursuit dans le C.L.S. Ça permet de faire baisser les incivilités, faire en sorte qu'on n'aille pas fracturer les portes des caves, qu'on n'aille pas taguer les murs des parties communes, faire en sorte qu'on n'aille pas mettre le feu dans les poubelles. Après il faut remplacer, donner un coup de peinture là où ça a été méchamment tagué, là où les papiers ont été arrachés. Dans les bus c'est les sièges détériorés, c'est le chauffeur agressé et puis qui coûte à la sécurité sociale. C'est une rentabilité difficile à mesurer mais c'est une rentabilité certaine.* »

En administrateur pragmatique, le directeur de cabinet rappelle les avantages de la médiation. Entre la prévention des dégradations et la réduction des coûts post traumatiques des assurés sociaux, la médiation assure une présence plus neutre que celle de la police. Elle rassure la population sans exciter les tagueurs. La rentabilité reste encore difficile à mesurer mais c'est aussi pour cela qu'on peut supposer qu'elle est rentable, pendant un temps.

La grande médiation des médiations suit les différents flottements des définitions que chacun en son endroit, son lieu, essaie de faire à la fois pour lui et pour les autres face à lui. “L’impératif mou” de se tenir au milieu est vérifié sur de nombreux plans. Ces plans se décrivent sur l’extérieur comme sur l’intérieur de soi. Ainsi ce qui était vrai pour le métier des uns, devient une vérité médiatisée pour soi. La formation des employeurs par leurs employés en formation est un exemple, comme celui d’une pérennisation d’une fonction salariée plutôt que des postes de médiateurs, ou d’une leçon sur la fin du salariat par la médiation opérée sur la notion de temps :

Directeur CROUS Formateur de formation : Le juge est parti	« *Moi, je ne suivrai pas la formation, à chacun son métier, c’est un nouveau métier et j’ai le mien. Je suis donc formé pour la fonction que j’occupe ce qui ne m’empêche pas de réfléchir sur le contenu de la formation. Nos Emplois – jeunes, avant de faire leur formation, on a aussi écouté leurs besoins. On les a mis en situation et au bout de quinze jours on leur a demandé un peu où ça pêchait, qu’est-ce qu’ils souhaitaient avoir comme complément de formation. (…) Mon positionnement a été de mettre en place le cahier des charges de ces agents de médiation, ensuite de discuter avec l’agent sur le contenu de la formation, ensuite de trouver un organisme tiers capable de la faire. Mais je ne rentrerai pas dans la formation parce que je ne veux pas être juge et partie.* »

La rigueur logique du directeur du CROUS veut que chacun ait sa spécialité même si celle des médiateurs est justement de s’adapter à outrance. Les jeunes ont été mis en situation pour recueillir leurs besoins, devant leur mission de régler les besoins insatisfaits des gens qu’ils ont à rencontrer.

« Mais c’est quand même un paradoxe de mettre des jeunes de dix-huit à vingt-six ans devant d’autres jeunes pour régler des problèmes que les adultes n’ont pas été foutus de régler ! Quelque part, ou que les parents n’ont pas été foutus de régler, ou que l’éducation n’a pas été foutue de régler. Parce que c’est le rôle de l’Éducation nationale de régler ce genre de problème, l’éducation au sens premier du terme. »[351]

Ce labyrinthe *terrible* conduit également à penser que le constat d’insécurité du domaine universitaire n’est posé que par le directeur pour que vienne ensuite l’assentiment des gens qui sont à la fois en face de lui et contre lui : le quartier,

[351] Directeur du CROUS

les jeunes, la mission locale, les introuvables éducateurs. L'en face, rappelons-le, fait lui aussi des efforts pour installer des médiateurs. D'ici à imaginer des postes de médiateur de médiateurs…

Directeur CROUS Tampon : Je ne suis pas ceux d'en face	« *Moi, je suis désolé, c'est mes résidences universitaires, je ne suis pas le Centre social, je ne suis pas le Centre de Vie donc je voulais entrer en discussion avec les gens d'en face, je n'en ai pas trouvé donc j'ai été obligé de régler quand même les problèmes d'intrusion, d'incivilité et compagnie. C'est aussi une des raisons pour lesquelles on a mis en place les agents de médiation pour aussi être le tampon entre la ville et l'établissement public.* »

Sans être juge et partie, le directeur met en place ce tampon entre la ville (ceux d'en face qui commandent) et son domaine (établissement public qui fait face) puisque personne "de proximité" ne répond à son désir de bien faire. « *C'est une interface entre l'administration et le monde étudiant ou une interface entre notre établissement et l'environnement*. »[352] Le dispositif proposé par l'Etat lui offre l'opportunité de réaliser son œuvre sans faire de social, mais en plaçant à côté de lui des personnes qui partagent les mêmes vues ou ont intérêt à le faire.

Responsable OPAC Vivier :	« (Pérenniser ces emplois ?) *Parce que ça nous permet, nous, d'avoir un vivier dans lequel on va pouvoir puiser, avoir une ressource humaine concernant des départs à la retraite, concernant des mutations, des départs dus aux changements d'orientation de certains agents de l'OPAC. Donc ça nous permet de puiser un peu dans ce vivier que l'on constitue à l'aide d'emplois - jeunes. C'est pour ça qu'on a diversifié un peu les E - J qu'on en a deux qui sont employés à la régie ouvrière et deux qui sont employés au service gardiennage et qui font des fonctions de gardien, mais des gardiens de jour. Et en début d'année 99, dans le cadre des contrats de médiation, on va créer six Emplois - jeunes pour faire, allez, disons le mot puisque c'est comme ça que ça a été perçu dans la presse, pour faire de la médiation. Mais bon, ils n'auront pas au départ de formation de médiateurs. Donc là, on va les mettre en place, nous au sein de l'Office on ne sait pas très bien ce que ça va donner. On sait que ce seront des gens qui seront au contact des locataires, on va étudier - parce que ça va être des métiers évolutifs puisque nous, on ne sait pas du tout où on va dans cette affaire - parce que; qu'est-ce qu'ils vont faire ?* »

Cet extrait est tiré d'un entretien préparatoire en décembre 1998, quelques mois avant le recrutement des médiateurs. Le flou des missions et des fonctions est en partie explicable soit par le manque de besoins réels et donc budgétisés, prévus, préparés par l'Office HLM soit par l'effet d'aubaine que provoque le lancement du dispositif fin 97. L'attitude prudente du responsable a le mérite de la franchise mais souligne la densité des confusions entretenues par le dispositif Emploi – jeune. Il ne s'agit pas de créer des métiers pour voir mais de justifier la professionnalisation des jeunes et de répondre aux attentes des populations. « *Ils* (Les locataires) *sont demandeurs parce qu'en fait, le problème c'est que dans certaines cités il y a un sentiment d'insécurité. Alors ce sentiment d'insécurité ce n'est pas parce qu'il y a des choses importantes qui s'y passent. C'est plutôt des choses qu'on appelle aujourd'hui des actes d'incivilité.* »[353]

L'effet d'aubaine se diffuse sur le traitement politique du sentiment d'insécurité choisi par le gouvernement de l'époque. La dynamique de l'esprit sécuritaire a "rebondi" sur le plan Emplois – jeunes et a ainsi servi les visées présidentielles du candidat d'un parti d'extrême droite.

Les aveux du responsable de l'OPAC se sont ainsi dispersés dans les échos des manifestations "citoyennes" qui défendaient la démocratie contre un parti liberticide. « *Nous on a répondu à une demande d'emploi, on a proposé une réponse immédiate peut-être sans penser à plus tard parce que peut-être cet emploi sera pérennisé. On n'en sait rien parce que s'il n'y a pas quelque chose, une autre loi votée pour que ces emplois – jeunes qui ont été créés soient pérennisés... Vous vous rendez compte le carnage qu'il y aura d'ici cinq ans !* »[354]

---

[352] Directeur du CROUS.

[353] Responsable OPAC.

[354] Responsable OPAC. « Sur les 410 000 jeunes embauchés en France métropolitaine depuis le lancement du programme, 150 000 étaient toujours présents fin 2003. Ils devraient être moins de 100 000 fin 2004. (…) Interrogés sur l'efficacité de cette mesure, huit jeunes sur dix, sortis du programme, estiment avoir acquis des compétences professionnelles. » *Premières synthèses, premières informations*, DARES, N° 20.1, « Les nouveaux services – Emplois jeunes : bilan fin 2003 », Mai 2004. Le carnage n'a pas eu lieu. Il ne le pouvait pas.

Chapitre VI

L'OUVRAGE DES LIVRES, LE TEMPS DES HOMMES

La production et la publication de travaux de recherche consacrés à la médiation ont suivi la montée en puissance qu'a connu ce thème à partir du milieu des années quatre-vingt[355]. Paru en 1990, le livre de Jean-François Six, *Le temps des médiateurs*, constitue un pivot de cette décennie de (*re*)découverte de la médiation. Devenue sous sa main celle de la médiation[356], il revendiquera pour elle dix années plus tard les moyens de franchissement du temps qui lui est désormais promis : « *Un mot a conquis les dix dernières années* : "*médiation*". »[357] Aujourd'hui, si on se plaît à voir en J.-F. Six « (…) le créateur en France de la médiation, loin de Harvard et près de l'essentiel »[358], c'est autant pour affirmer la place d'une médiation conquérante, assez forte pour s'émanciper, que pour reconnaître le *père fondateur* dans sa mission pionnière et se reposer, ainsi, sous ses lumières bienfaitrices. Débarrassée de ses complexes, la médiation se veut prête à réfuter toute réserve prononcée envers elle. Il faut bien la reconnaître comme fer de lance des modes alternatifs de règlement des conflits. Mais bien sûr, un fer de lance n'est pas grand chose seul.

---

[355] Ce constat empirique s'appuie sur un intérêt personnel porté à la médiation depuis de nombreuses années. Il est établi par une recherche de fond traitant une masse documentaire juridique importante où sont comptées les entrées des termes débutant par alternati*, *Les Modes Alternatifs de Règlement des Conflits*, *Un objet nouveau dans le discours des juristes français*, Rapport du CERCRID dirigé par M.-C. RIVIER pour le GIP Droit et Justice, Université Jean Monnet, Saint-Etienne, Mai 2001.

[356] « Les années quatre-vingt : la décennie de la médiation », titre de la seconde partie de l'ouvrage de J.-F. SIX, *Le temps des médiateurs*, 1990, cité.

[357] J.-F. SIX : « La médiation. Des médiateurs », 127e conférence de l'Université de tous les savoirs du six mai 2000, pp. 432-442 in Yves MICHAUD [dir.], *Qu'est-ce que la société* ?, Paris, Odile Jacob, 2000, 897p.

[358] Michèle EGLI, in M. BOURRY D'ANTIN ; G. PLUYETTE ; S. BENSIMON [dir.], *Art et techniques de la médiation*, Paris, Editions du Juris-Classeur, coll. « pratique professionnelle », 2004, p 74.

A EFFETS DE MODES ET FAITS DE SOCIETE

A n'en pas douter, la médiation représente bien quelque chose. Elle n'est pas qu'une parole en l'air puisqu'elle recouvre magistralement un principe et des fonctions. Les médiateurs se posent là. Si tel n'était pas le cas, le sens ce mot aurait dérivé. Mais il a certainement dérivé, au point qu'il serait logique de le "récupérer" de certaines situations et d'en proposer un autre. Pourtant, il reste. C'est alors en ses ressources internes qu'il faut chercher ses disponibilités à fabriquer des écarts de langage, à les édifier dans les règles de l'Académie de la médiation puis à célébrer le retour à l'ambition du meilleur l'équilibre. La médiation maîtrise l'idée d'inversion qui entraîne systématiquement dans son sillage l'impression qu'elle est insaisissable alors qu'elle est toujours susceptible d'apparaître. En dissolvant l'apparent, elle se rend concrète et affirme sa présence au monde. Même si elle est admise au rang des réalités, celle qui n'est peut-être qu'une simple construction de l'esprit nous oblige à mobiliser encore plusieurs ressources d'analyse.

Le jeu de préséance entre principe et fonction n'est pas un simulacre de mouvement perpétuel entre ce qui se pense et ce qui se fait. Nous posons une dynamique particulière des pratiques et un renouveau de leurs théorisations qu'auront vu naître les deux dernières décennies du précédent millénaire. La médiation, belle endormie théorique, s'est réveillée sous l'impulsion expérimentale d'Hubert TOUZARD. Ses travaux avaient abouti sur un ouvrage paru en 1977 qui fait toujours référence, *La médiation et la résolution des conflits*. Le monde occidental prenait la mesure de sa dépendance économique avec le choc pétrolier. La désillusion ramenait les utopies de 1968 sur de meilleures voies pragmatiques. La médiation était sollicitée pour faciliter la transition et assurait son émergence au travers sa première grande *crise de société*. Dans cette reconstruction de l'histoire, la sortie de crise par la médiation des événements de Nouvelle-Calédonie en 1988 nous sert de repère pour marquer sa première *grande œuvre*. Ce fait désarmé a indéniablement lancé l'emballement de ce thème jusqu'au virage du millénaire.

a) Théorie et événements : les définitions conditionnées

En cet endroit, reconnaissons à H. TOUZARD au moins le mérite d'avoir relancé l'étude de la médiation et d'avoir posé ses fondations :

Définition par Hubert TOUZARD[359] (1977) :	La médiation est « une négociation entre parties adverses en présence d'une tierce partie, neutre, dont le rôle est de faciliter la recherche d'une solution au conflit. Le médiateur n'a aucun pouvoir pour imposer une solution aux protagonistes. Il n'est qu'un catalyseur. Souvent ce sont les parties en présence qui décident d'avoir recours à un médiateur parce que la négociation est dans l'impasse. Parfois, comme au niveau international, l'offre de médiation peut provenir de la tierce partie elle-même. » (nous soulignons)

Le terme– négociation - rend compte d'une préoccupation centrale de l'auteur à cette époque[360]. Il étudie les méthodes et processus actifs dans la résolution des conflits. Pour encadrer ces deux aspects techniques, la médiation est hissée à la sphère du concept et doit être comprise comme tel. Ainsi sublimée, elle redescend et ensemence le terrain fébrile de la négociation dont les composantes de transaction, d'estimation et d'échanges enrichissent la médiation mais ne la supplantent pas. Les résultats de la négociation permettent d'aller quérir l'homologation des contrats signés chez le juge[361], juge pénal ou des affaires familiales. La médiation quant à elle reste un peu "sur le carreau" puisqu'elle peut toujours être contestée. Alors elle invente l'espace neutre qui devrait la distinguer définitivement.

En favorisant la médiation, le juge négocie lui aussi la perte de sa stature d'inflexibilité[362] en même temps qu'il fait une entorse à son monopole

---

[359] H. TOUZARD, *La médiation et la résolution des conflits*, 1977, cité, p. 87.

[360] Voir *Sociologie du travail*, janvier / mars 1968, « La médiation dans les conflits du travail, pp. 91-102 ; *Droit Social*, n°4, avril 1977, « Propositions visant à améliorer l'efficacité de la médiation dans les conflits du travail », pp. 87-93. Celle-ci est encore d'actualité, in FAURE (G.-O.), dir., *La Négociaton : Situations, problématique, applications*. Paris, Dunod, 2000.

[361] L'homologation ne semble pas représenter une garantie stable. Les juristes ont encore des débats sur le sujet. Voir J.-B. RACINE, « Les incertitudes de la transaction dite "homologuée", in CHEVALIER, DESDEVISES, MILBURN, *Les modes alternatifs de règlement des litiges : les voies nouvelles d'une autre justice*, Paris, La Documentation française, 2003.

[362] Jean CARBONNIER, *Flexible droit : pour une sociologie du droit sans rigueur*, Paris, LGDJ, 1995.

d'applicateur de loi[363]. Il s'affaiblit, mais son impuissance à tout juger[364] dans le système actuel devient l'affaire de tous. La négociation tient bien les deux pôles du juridique et du social. Mais pour les médiateurs, sa place est discrète, *à la droite* de la médiation. La revue *Connexions* consacre en 1987 « La négociation (comme) une activité de médiation ». Ainsi la médiation se trouve abritée. Sa pensée se produit sans conviction dans la cour d'une autre, en espérant que tombent quand même les pièces d'argent.

Les faiblesses de la définition d'H. TOUZARD lui sont adressées par des "puristes" :

Pour J.-F. SIX, « la médiation ne se confond pas avec la négociation ». La négociation est « un processus qui permet à deux ou plusieurs parties en présence dont les intérêts s'opposent de trouver un accord à travers des entretiens directs entre les représentants de ces parties. » [365]

Ils rejettent l'entretien de la confusion avec la négociation et le risque du basculement de l'empire. Nous verrons que leurs efforts à définir une médiation "pure" n'aboutissent pas à un mieux réel.

« La négociation est à l'ordre du jour. Certains théoriciens de la société affirment même actuellement que toute relation sociale est une négociation alors que d'autres, en un temps qui n'est pas si lointain, ne voyaient dans les rapports sociaux que violence, domination ou au contraire, lien libidinal et reconnaissance de l'altérité. Pour les uns comme pour les autres, la négociation ne pouvait apparaître que comme un compromis sinon une compromission ou comme l'acceptation par un partenaire de sa subordination, une négociation ne pouvant aboutir qu'à définir un vainqueur ou un vaincu. Aucun lien social durable ne pouvait en résulter. »[366] (…) (nous soulignons)

Le survol général effectué par l'auteur de l'*Essai de psychanalyse du lien social*[367], où la sociologie est captivée par les ressources de la psychologie

---

[363] P. BOURDIEU, « La force du droit : éléments pour une sociologie du champ juridique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 64, 1986.

[364] On se reportera à l'article d'un grand intérêt d'Yves DEZALAY, « La justice négociée comme renégociation de la division du travail dans le champ du droit : l'exemple français », *Annales de VAUCRESSON*, 1988, cité, pp. 141-165.

[365] J.-F. SIX, , 1990, cité, p. 144. Si la remarque est recevable, elle oppose la définition de médiateur à celle de représentant, d'émissaire, de diplomate. L'auteur s'emploiera alors à démontrer que « la médiation est désintéressée : elle ne peut être réalisée au bénéfice du médiateur […]. », 1995, cité, p. 269. Pourtant le désintérêt n'est jamais certain.

[366] Editorial signé par Eugène ENRIQUEZ, *Connexions*, « La négociation, activité de médiation », Erès, n° 50 / 1987 – 2.

[367] *De la horde à l'Etat*, *Essai de psychanalyse du lien social*, Paris, Gallimard, Connaissance de l'inconscient, 1983.

sociale, adopte la chronologie abordée pour l'ouverture de la médiation (Ch. I) et place en amont son origine conflictuelle (Ch. III). Au-delà de l'aspiration légitime, ou la volonté dure de notre époque de réduire tout conflit, les deux modalités de négociation et de médiation, tour à tour concurrentes puis intégrées dans l'analyse des relations sociales, voient reposer sur elles les tâches de préservation et de réparation du lien social qu'elles auront auparavant révélé et certifié[368]. En unissant leurs efforts pour personnaliser *chacun des êtres au monde*, puis les généraliser dans une *même* condition, sociologie et psychologie dépassent leurs prérogatives traditionnelles pour obtenir l'impensable lien social durable. Plutôt que l'altérité, trait psychologique commun et "mou", ce sont la violence, la domination, la subordination qui devraient encore alerter tout théoricien de la société, analyste ou acteur de l'idéal à conquérir. Il faut toujours dénoncer toutes les dominations pour ce qu'elles sont.

Par le conflit, aspérité laissant commodément saisir l'objet social général, il faut reconnaître des parties adverses empêtrées dans une négociation en impasse puis spécifier un recours ou une offre de médiation incarnée par une tierce partie. Ce *rituel* des choix *d'élévation vers l'idole* effectués par les protagonistes vers la médiation démontre au moins deux choses. La médiation peut être choisie, c'est-à-dire qu'elle n'apparaît surtout pas comme imposée de l'extérieur, même si ce sont principalement des étrangers à ces choix qui les préparent, les influencent ces choix. Cette "manière de dire" doit signifier que les parties disposent pleinement de leurs négociations dont "celle" qui les fait opter pour la *facilitation* de la résolution du conflit devant tout autre. Le médiateur n'oublie jamais qu'il est le premier à espérer qu'il sera choisi. Mais ça, l'histoire ne le retient pas.

Deuxièmement dans cette distribution politiquement correcte, le rôle du médiateur est aisément déduit. Loin d'être une panacée universelle, sa neutralité traduit une extériorité, une immaturité aux choses internes du débat

---

[368] V. de BRIANT et Y. PALAU, *La Médiation, définition, pratiques et perspectives*, Paris, Nathan Université, coll. 128, 1999 font partie des rares auteurs à faire preuve de pondération quand il faut voir dans la médiation l'outil idéal (et idéel) de réparation et de création du lien social.

et de la négociation initiale. Il est appelé comme le négociateur *terminal* sur un théâtre éphémère grâce à ses vertus de catalyseur. Il guidera les énergies, bon berger, vers la finalisation d'un accord réciproque. Le terme de "catalyseur" parsème de nombreux écrits et interventions sur la médiation. Il n'a de sens qu'en dehors d'un pouvoir qui, sinon, ferait de celui qui détient l'art de la catalyse un gourou, un leader ou, au pire, un ange exterminateur.

Avec J.-F Six, la médiation est installée sur son piédestal. Admettons qu'après son réveil, c'est lui qui était chargé d'étreindre la princesse…

Définition par J.-F. SIX[369] (1990) :	- Action accomplie par un tiers, - Entre des personnes ou des groupes qui y consentent librement, y participent et auxquels appartiendra la décision finale, - Destinée soit à faire naître ou renaître entre eux des relations nouvelles, soit à prévenir ou guérir entre eux des relations perturbées.

Cette définition situe la Médiation comme une action. Ses conditions spécifiques d'exécution s'exercent sur la fonction de médiation en même temps que sur le médiateur, son support, sa référence. En répondant à celles-ci, le médiateur réalise une fonction de médiation et il *est*, ou *devient*, une fonction de la médiation, il en découle. Le médiateur est totalement assujetti à la fonction de médiation parce qu'il s'y confond. La fonction du Tiers est ici de rendre cette confusion *normale*. Il diffère simplement son moment et éloigne la scène où elle se déroule du médiateur :

Médiation
↑
médiateur
↑
tiers
↑
partie
↑

« La médiation suppose l'entremise d'une tierce personne. Il n'y a pas de médiation sans médiateur, sans cette "tierce personne" qu'est le médiateur. La première condition, pour qu'il y ait médiation, c'est le "tiers". »[370]

[369] J.-F Six, 1990, cité, p. 165. La mise en forme a été conservée.
[370] Ibidem.

Le tiers se retrouve prématurément investi du rôle de médiateur à moins que la médiation ne soit qu'une étape antérieure à l'invention du tiers. Le débat est indécis sauf à préférer le principe sur la fonction ou l'inverse. La fonction de cette "parousie" est de faire apparaître à son tour dans l'unique médiateur celui qui sera capable d'incarner toute la médiation. L'universalité de la médiation et de son *unique* système de bouclage sur elle-même, signifient donc précisément que tout le monde n'est pas médiateur et notamment, certains médiateurs et à plus forte raison certains tiers… « Le troisième n'est pas toujours un tiers »[371] mais il vaudrait mieux pour la médiation que certains médiateurs le demeurent et cela, pour de bonnes raisons.

Quant à l'action à proprement parler, elle est à son tour assujettie à la définition qu'en auront donné, qu'en voudront bien donner ou qu'en perçoivent les parties prétendument demandeuses[372]. En des fronts successifs, tiers, médiateur, fonction de médiation céderont devant l'agression ou le refus des parties potentiellement "rebelles" ou réfractaires. Pour que la médiation perdure dans le temps, le médiateur aura ainsi tendance à rester stable et imposer son temps linéaire. Ce "pacte de stabilité" trouve tout son relief au regard du libre consentement accordé ou supposé des parties. La fonction du médiateur - *médiateur* – sera, devant cette innocence vulnérable, d'avancer sa contrepartie de neutralité. Il prétend ainsi à l'équilibre des rapports qui s'engagent[373]. Sous cet angle, en "s'effaçant", le médiateur "offre" aux parties le soin de participer activement à la résolution de leurs problèmes. Il abandonne la tâche de la guérison aux patients. Il leur laisse en dernière instance le soin de rédiger l'acte contractuel de la décision finale ou, en d'autres termes, leur ordonnance.

Il est devenu impossible de supposer que le médiateur ne sert à rien. C'est lui qui montre aux autres qu'ils sont "d'eux-mêmes" les pièces maîtresses de leur

---

[371] GUILLAUME-HOFFNUNG, 1995, cité, 75. La mise en garde est elle-même spécieuse. Seuls les vrais médiateurs auraient-ils la sagesse de déterminer s'ils sont ces tiers si "purs" ?

[372] Le médiateur s'attache à présenter son rôle et sa fonction aux protagonistes au début de la médiation. Il s'assure également de leur libre consentement et de leur bonne compréhension.

[373] Cette obligation à négocier son plan de médiation repose sur la définition de la transaction qui appelle « à des concessions réciproques ». Cf. supra Ch. XI.

propre jeu. Immunisé du paradoxe qu'il met en place, il pointe ce qu'ils font spontanément. Celui qui se définit comme médiateur se reflète dans ce que font pour lui les parties en conflit et par conséquent, dans ce qu'il ne fait pas, lui. La performance de cette définition « en creux » ne s'arrête pas en si bon chemin. L'action – *inaction* - est intentionnelle. La médiation définie par J.-F. SIX s'inscrit dans un projet général de création (*médiation créatrice*), de rénovation (*rénovatrice*), de prévention (*préventive*) et de cure (*curative*[374]) des relations sociales ou encore, du lien social. Si le laboratoire est éphémère, le sérum qui a été produit dans ces lieux de médiation (dans une proportion validante des trois quarts des cas, la plupart des résultats le confirment) s'est propagé. La prophylaxie court guérir toutes les sphères sociales de "proximité". La médiation des médiateurs se fait forte de retrouver le sens du social, de s'inscrire comme moteur de la société non seulement pour faire naître ou renaître des relations, prévenir ou guérir leurs accidents mais surtout pour trouver son sens d'universel social, d'universelle *médecine*.

Le besoin de médiation, comprise comme moyen de résolution des conflits, rejoint le champ ouvert par la culture, l'entretien et la réparation du lien social. La duplicité jusqu'alors allusive de la médiation devient plus concrète sans en faire un concept complètement bifide. Les procès des conflits du social ne se déroulent pas dans un palais de justice mais le public s'en saisit ou est saisi par les médias qui lui jettent en pâture. Les événements des mouvements sociaux, accidents, scandales, revendication se plaident de plus en plus devant un tribunal populaire[375], un tribunal où le peuple se réduit alors souvent à l'opinion. La dualité simple n'est pas suffisante pour comprendre l'expansion dont a besoin la médiation pour couvrir tout l'ensemble social mouvant.
Elle s'adapte aisément à ses formes puisqu'elle est ses formes :

---

[374] SIX, Le temps des médiateurs, 1990, cité, p 164.
[375] Voir en ce sens J. FAGET dans CARIO, *La médiation pénale*, *Entre répression et réparation*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 55.

Définition par Yves DEZALAY[376]. (1988)	« La médiation est par définition une forme mixte : pour tenter de résoudre une situation conflictuelle, une tierce personne mobilise une combinaison variable de ressources sociales et de ressources juridiques. Ce mode d'intervention correspond […] à un champ juridique très ouvert et d'autant moins codifié qu'il est dominé par des praticiens ; il est, de ce fait, en contradiction avec les structures d'un système juridique […] » (nous soulignons)

Cet extrait souligne une première scission structurelle dans le monolithe de la médiation. La mixité est intégrée comme telle par définition. Chacun de ceux qui connaissent la médiation, médiateurs de conflits déclarés ou réparateurs de lien, vont suivre un mode de réponse, une procédure, pour satisfaire une quête identique et un but constant : la résolution d'une situation conflictuelle. L'éventail des conflits est si grand qu'il n'est pas utile de le développer plus avant[377]. Il est bien question ici de toute situation conflictuelle. Cette généralité ouvre tranquillement le champ à toutes les formes de médiation, sans restriction. La médiation sociale est, parce qu'elle ne peut pas ne pas être. La médiation est sociale, parce qu'elle ne peut pas être autrement.

L'artisan de la conquête libératrice est bien entendu une tierce personne, ou, pour retrouver une généralisation, un tiers. Le costume de ce tiers est ajusté par son rôle dans une mobilisation de ressources sociales et juridiques. Il est attendu que le médiateur soit un stratège, un propagandiste habile et plaisant puis enfin, un fin analyste tacticien. Il aura le choix des armes et de la combinaison variable de leur usage. Il fait ainsi partie de ces vrais maîtres qui mettent devant eux les intermédiaires, les fusibles, ou encore les protagonistes eux-mêmes pour résoudre leurs propres problèmes. Comme ses maîtres, il sait mieux recueillir les honneurs que les coups. En tout cas, ces gens-là ne se trompent jamais seuls[378].

---

[376] Yves DEZALAY, « Les paradoxes de la médiation », *Annales de VAUCRESSON*, 1988, cité, présentation p 13.

[377] J.-F. SIX dit qu' H. TOUZARD dans son ouvrage « renonce, après quatre-vingt pages, à définir le conflit. », 1990, cité, p. 153. La médiation de J.-F. SIX aurait-elle été définie à moins ?

[378] Le Centre National de la Médiation (CNM) précise dans les articles 24 et s. du code qu'il a édicté avoir souscrit une assurance pour couvrir les risques inhérents à la médiation. Le médiateur reconnu *responsable* d'une erreur grave est *évidemment* sanctionné. Cité par E. GIRARDOT-ROUHETTE, « La mission du tiers dans les modes alternatifs de résolution des conflits : une mission au contours incertains ». Où est encore la médiation ?

La sagesse sociale qui est l'instrument de la réussite des médiations ne se veut pas codifiée mais codée. Le droit inverse cette dernière proposition. Les magistrats se retrouvent alors en première ligne face à des praticiens de la médiation tout auréolés de leur proximité populaire et de leur élection. Le facteur d'autorité du juge et des représentants de la justice devrait être suffisant pour maintenir la prééminence de la règle de droit sur l'approximation d'équité. Mais, la propagande convoquée laisserait dire que le système judiciaire est bien entendu en crise[379], que le domaine juridique doit se plier pour cause d'insuffisance devant l'équité et que, sur l'élan, la société doit être réformée. La règle, le droit, le code, le juge sont aujourd'hui dans le camp des défenseurs.

Si la médiation se retrouve en contradiction avec le modèle juridique classique, elle ne veut pas l'être pareillement avec le modèle social. Elle ne veut pas lui être opposée mais s'intégrer à lui, lui être fondu. De telles dispositions ne peuvent logiquement que faire passer une opinion lassée d'un trop vieux système à un engouement frénétique. Principe et fonction de médiation se font système transparent, plébiscité pour reléguer l'ancien, simple contradiction de plus dans l'ordre l'humain. La médiation ne s'affirme toutefois pas au-dessus, ni même à côté du système juridique. Elle se présente comme son alternative.

« Pour sortir de ce dilemme, le praticien (du droit) peut être tenté de travailler à la reconnaissance savante de ces pratiques de justice négociée. Las ! Il ne fait qu'ajouter aux contradictions dans lesquelles il se débat : le paradoxe du discours juridique savant sur la médiation est que, tout en faisant l'apologie de cette justice informelle, il contribue simultanément à la formaliser ; c'est là, en effet, le prix à payer pour la faire reconnaître comme institution juridique légitime dans un pays de droit codifié. »[380]

La puissance de l'alternative est d'être obligatoire au même titre que d'être nécessaire. Partie prenante du monde qu'elle agit et pense, elle ressort de la

---

[379] Cette rémanence du "discours de crise" est notifiée dans le rapport « *Les Modes Alternatifs de Règlement des Conflits*, *Un objet nouveau dans le discours des juristes français* », cité, Mai 2001, p. 37 et s.
[380] DEZALAY, 1988, cité, p. 17.

transcendance ou, pour réfréner les ardeurs d'une religiosité des sens, de la conscience sociale, dont l'expression la plus immédiate est politique.

Cela veut dire que si la première "victime" de la justice informelle est la justice elle-même, les victimes secondaires en sont à la fois les savants et les politiciens au nom du Peuple qu'ils servent. La médiation fait triompher le commun sur l'élite. Le praticien médiateur réussit pour la première fois l'union du vulgaire avec celle, plus ancienne, du savant et du politique.

C'est une impression, car le paradoxe qu'il tend, facilement et habituellement critiquable, n'est qu'apparent. Les conséquences des avancées de la démocratisation du règlement des conflits sont plus redoutables et seraient bien à craindre de la part de ceux qu'elle sert. Ils n'auront plus lieu en effet de se plaindre que d'eux-mêmes. C'est le prix à payer, il est imparable.

b) Un double impératif : précision et pluralisme

H. TOUZARD propose que la neutralité ne s'applique que sur une sphère restreinte d'actions. Le médiateur n'intervient pas dans la négociation comme "troisième négociateur" mais comme un négociateur d'une négociation dans l'impasse. Face à ce bon sens, M. GUILLAUME-HOFNUNG renforce le spectre de la neutralité même si elle livre le champ social à l'appétit insatiable du tiers médiateur.

Définition par M. GUILLAUME-HOFNUNG[381] (1995)	« Globalement la médiation se définit avant tout comme : un mode de construction et de gestion de la vie sociale grâce à l'entremise d'un tiers, neutre, indépendant sans autre pouvoir que l'autorité que lui reconnaissent les médiés qui l'auront choisi ou reconnu librement. » (nous soulignons)

Définir la médiation est un exercice de globalisation qui fait oublier le détail rébarbatif. La neutralité est assénée jusqu'à donner crédit à la synthèse ingénue

[381] GUILLAUME-HOFNUNG, *La médiation*, 1995, cité, p. 74. Elle est professeur de droit public et vice-présidente de l'Institut de Formation à la Médiation.

de J.-F. SIX : « La médiation est l'entremise d'un tiers : on passe du chiffre 2 au chiffre 3. »[382]

Le plaidoyer d'un nécessaire libre choix ou reconnaissance par les médiés du médiateur comme l'un des leurs laisse entrer le loup dans la bergerie sociale. Son appétit s'empare de l'offrande d'un mode de construction et de gestion de la vie sociale. Cette définition tente de retenir le pouvoir derrière l'autorité du médiateur. La vie sociale s'accomplit, se stabilise à la grâce de l'entremise d'un tiers. Qu'est-ce qui échappe alors à son emprise ? Le pouvoir est celui qu'on donne au médiateur c'est-à-dire, comme les tyrans le savent, celui des mots comme des silences qu'ils laissent filtrer.

La neutralité s'échoue devant les murs de son impossibilité. Elle se pare là d'indépendance, de chartes et, comme son frère aîné le modèle judiciaire, de codes. En coulisse, il faut rappeler que le médiateur n'est pas un "poltron", « la neutralité du médiateur n'est pas à confondre avec une passivité quelconque. »[383] S'il agit, c'est pour la bonne cause, dut-il agir en sous-main.

Ainsi, « (…) si l'ensemble des médiateurs peuvent être considérés comme des "facilitateurs" qui ne disposent d'aucun pouvoir pour imposer une solution aux parties, cela ne veut pas dire que le rôle des médiateurs soit sans influence dans la recherche d'un accord. La médiation est souvent comparée à un jeu stratégique dans lequel les parties, mais aussi les médiateurs, mettent en œuvre des stratégies, des tactiques pour parvenir à la réalisation de leurs objectifs. »[384]

Le pouvoir, dans sa version honnie, vient de la décision d'autorité, sans partage, sans accord ni discussion. Le "facilitateur" n'imposera rien si ce n'est, par le biais, par la ruse "neutralisée" ou par une médiation. Il laissera entrer dans les règles du jeu une certaine manière de faire. Il joue, dans un but honorable, de l'influence, de la stratégie. Comme des nouveaux colonisés, l'heure est à l'émerveillement devant quelques verroteries. Tous les objectifs se réalisent. Les médiés se réjouissent d'une progression salutaire de leur conflit. Les objectifs politiques du médiateur et des dirigeants sont dépassés. Ces

---

[382] SIX, *Le temps des médiateurs*, 1990, cité, p. 170.

[383] Jean-Louis LASCOUX, *Pratique de la médiation*, « *une méthode alternative à la résolution des conflits* », Issy-les-Moulineaux, ESF éditeur, coll. Formation permanente, séminaires Mucchielli, 2001, p. 17.

[384] BONAFE-SCHMITT, *La médiation, une justice douce*, 1992, cité, p. 219.

nouveaux partenaires ont tout lieu de se réjouir du *peu de prix à payer* pour tant de bonheur social.

Définition par M. SASSIER[385] (2001)	« La médiation est un processus de création et de réparation du lien social et de règlement des conflits de la vie quotidienne dans lequel un tiers impartial et indépendant tente à travers l'organisation d'échanges entre les personnes ou les institutions de les aider à améliorer une relation ou de régler un conflit qui les oppose. » (nous soulignons)

Pour Monique SASSIER, Directrice générale adjointe de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF),

la « médiation apparaît comme un concept global et autonome qui n'exclut aucun champ et assume bien quatre fonctions : créer du lien social ; recréer du lien social ; prévenir les conflits ; régler les conflits. »

Grâce à sa vertu globalisante, le concept peut s'affirmer autonome du contrôle théorique, c'est-à-dire disponible pour des praticiens qui qualifieront leur travail d'intervention sociale avec la quadrature des fonctions de création et de technicisation du lien social. Cette vision reprend point par point les argumentaires développés dans un « Pré-projet de Recommandation sur la médiation sociale en Europe » et le « Rapport relatif à la recherche sur la médiation sociale et les modes de résolution des conflits de la vie quotidienne » tous les deux rapportés par M. GUILLAUME-OFNUNG en 2000. Dans le second, cette dernière propose de lire une « définition de consensus » qui est celle qu'elle proposait en son nom propre en 1995 et que nous connaissons déjà[386].

Dans ce savant mélange d'échanges de bons procédés, seuls les sons de cloches des différentes églises permettront aux fidèles de la médiation de retrouver le bon endroit pour leurs prières. Il faut remarquer que plus la définition de la médiation se fait consensuelle, plus elle devient globale. Pour être pratique, praticable, elle se fait spécialisée. Or, il faut bien comprendre que la moins

---

[385] Monique SASSIER, « Arguments et propositions pour un statut de la médiation familiale en France », *Rapport remis au Ministre délégué à la famille*, 2001, p. 64. Cette définition de la médiation a été retenue par le séminaire européen de Créteil des 21, 22 et 23 septembre 2000, rapportée par M. GUILLAUME-HOFNUNG, Editions de la DIV, p. 74.

[386] Ibid. Créteil, 2000, p. 110 et GUILLAUME-HOFNUNG, 1995, cité, p. 74.

spécialisée est la médiation sociale. Tout lui est *globalement* permis. Elle est ainsi la plus *improbable* à circonvenir :

« S'il est relativement facile de retracer l'histoire de la médiation pénale, il n'en va pas de même de la médiation sociale, en raison de la multiplicité des projets et du flou de leur contenu. Pour la clarté de la présentation, nous désignerons sous les termes de médiation de quartier les projets faisant intervenir des habitants comme médiateurs dans la gestion de conflits de voisinage, et sous ceux de médiation interculturelle les projets impliquant les médiateurs interculturels s'autodéfinissant comme tels et ce que l'on appelle les "femmes ou personnes-relais" ; enfin, sous les termes de médiation sociale nous désignerons tous les autres projets allant des "médiateurs techniques" aux "médiateurs en bibliothèque". »[387]

Il est impossible de rendre compte de l'exposé du développement des activités sociales que J.-P. BONAFE-SCHMITT fait sur 65 pages. Elles sont simplement bien brossées dès le début, dans la « multiplicité des projets » et le « flou de leur contenu »[388]. Hélas pour la compréhension du thème, peu d'ouvrages font exception à la règle. L'étendue des explications ne fait qu'aggraver l'impression. Cet article n'échappant pas à la règle[389] ne peut pas sortir de la confusion générale qui règne dans les activités dites de médiation. Puisque les pratiques se veulent l'expression de la liberté et de la négociation « réciproque », il est impossible de les discriminer par des critères plus ou moins exacts et fiables, ni même refuser les commentaires et interprétations faits à partir d'elles. La médiation de quartier est-elle la réplique du pouvoir de l'instance étatique, établie sur le modèle communautaire servie par les habitants eux-mêmes, à propos de ce qui se passe chez eux, seulement chez eux et qui les dérange ? En quoi ces expérimentations spontanées sont-elles contrôlables et où s'arrête le conflit de voisinage ? entre les différents quartiers, les communautés, les nations, les civilisations ?

« De nouvelles formes de résolution des conflits, de nouveaux lieux de socialisation, de régulation des quartiers sont à créer, ainsi que des "espaces de médiation" en tant qu'ouverture mobilisatrice de la sensibilité du lien. Il s'agit de trouver / créer des "relais de médiation", des "moi-auxiliaires" en tant qu'ils

---

[387] J.-P. BONAFE-SCHMITT, « La médiation pénale et sociale », in *Les médiations, la médiation*, collectif, Editions Erès, coll. Trajets, 1999, pp. 15-80. Nous soulignons.

[388] L'auteur est constant. La médiation était « entourée d'un "flou" conceptuel » et il était « nécessaire de procéder à une clarification » dès 1987. *Annales de Vaucresson*, cité, p. 21.

[389] L'exception qui la confirme, place l'ouvrage V. de BRIANT et Y. PALAU, *La Médiation, définition, pratiques et perspectives*, 1999, cité, en tête de la précision et de l'efficacité en la matière, il est vrai fort délicate.

renvoient à l'expression que le psychanalyste Spitz utilisait pour évoquer la mère dans ses premières relations avec l'enfant dans un environnement qui se dérobe. »[390]

Au nom « des pratiques innovantes », les relais de médiation, pléonasme ou redoublement résultant de la faculté de bouclage du concept, seraient situés dans le quartier, lieu mythique du bâti reproduisant la cellule familiale. Ces relais devant ouvrir sur "quelque chose" éviterait le repli sur le "moi", comme si le miroir de cette aide auxiliaire ne reflétait pas l'image de celui qu'il sert. La dérobade de l'environnement tient dans l'ethnocentrisme de la société, celui de ses représentants savants, ou de ceux qui s'autodéfinissent comme tels.

c) Les vérités les plus simples

Une vérité ancienne, frappée du sceau des représentants des Lumières qui éclairent la pertinence de notre siècle, vient indubitablement estampiller la thèse d'une médiation connue et universellement appréciée.

Définition de l'Encyclopédie DIDEROT et d'ALEMBERT[391] (18ème siècle)	« Médiateur : Celui qui s'entremet entre deux contractants, ou qui porte les paroles de l'un à l'autre pour les lui faire agréer. […] Il faut que faisant en quelque façon les fonctions d'arbitre et de conciliateur, il se montre équitable, impartial et ami de la paix. » (nous soulignons)

La recherche de la référence absolue est d'autant moins critiquable que cette dernière semble parfaitement actuelle. L'entremise fait comprendre le mode d'intervention du médiateur. En se frayant un passage dans la ligne de front entre deux belligérants, il s'entremet donc prend un risque proportionnel à l'enjeu dormant faisant héroïquement[392] blocage au rapport de forces qui devra en effet cesser. C'est le second aspect de l'intervention, qui limite le danger et

[390] MORHAIN, « Le nouveau malaise dans la civilisation », in *Médiation et lien social*, cité, 1998, p. 16. Nous soulignons.
[391] Cité dans in BOURRY-D'ANTIN, PLUYETTE, BENSIMON, 2004, cité, p. 2.
[392] Le médiateur est notre héros. Un héros qui fait la synthèse entre vainqueur et vaincu pour ne rien montrer d'une société entièrement vouée à la violence même dans ses formes de répression.

les nuisances de son ouverture prompte à l'explosion. Sa mission, somme toute modeste, est de porter d'un côté à l'autre la parole recueillie. La tranquillité et la modestie du médiateur apparaissent intégrées et comme allant de soi. Elle n'est, en tout cas plus probable que le portrait du médiateur décrit par J.-F. SIX : Un tiers désarmé, sans pouvoir, énergique, homme de communication, avec le sens des réalités, détaché, possédant le don d'ubiquité intellectuelle, avec le sens de la hiérarchie des valeurs, optimiste raisonné, souple et adaptable, humble, inventif, patient, avec autorité et caractère, en bonne santé physique et mentale ![393]

Avant de se reconnaître médiateur, l'ami de la paix des Encyclopédistes a le sens de l'agrément. La civilité propre à la fonction, abordée sous les angles complémenatires de l'arbitrage et de la conciliation, prennent sens sous les traits de l'équité, de l'impartialité et du pacifisme. Fondues et ciselées au bronze du XVIIIème siècle, ces trois valeurs se transposent sur le langage des prétendants médiateurs modernes. Ils souhaitent recueillir intacts leur élégance, leur style et leur puissance.

Comment imaginer un médiateur ami de la guerre, de l'horreur, du sang, de la souffrance ? La médiation agit pour la paix, elle est la paix. J.-F. SIX est, *notamment*, président du Centre National de la médiation, membre de la commission nationale consultative des droits de l'homme. La simplicité apprécie aussi d'être arborée à la boutonnière et de côtoyer les grands principes. « *La justice sans la paix est-elle encore la justice* ?, s'exclame le Premier Président honoraire de la Cour de cassation, *et cette même Justice* (avec un grand J) *n'est-elle pas, pour nous pauvres humains, consubstantielle avec l'amour de l'autre* ? »[394]

Notre société a grand besoin d'amour. Elle veut tant qu'on lui parle d'amour que le sens des mots passe-partout, si peu combatifs, se laisse abuser par celui

---

[393] SIX, *Le temps des médiateurs*, 1990, cité. Items développés de la page 195 à la page 210. Ce type de portrait se retrouve dans son ouvrage de 1995 comme dans ses articles.

[394] Pierre DRAI, Premier Président honoraire de la Cour de cassation, préface *Art et technique de la médiation*, 2004, cité, p.XI.

qui se présente sous les beaux habits de la simplicité, de la limpidité, porté qu'il est par la fonction basique de la médiation :

« Cela paraît simple. Et c'est simple :
1. – deux ou plusieurs personnes – physiques ou morales – ont du mal à s'écouter, se comprendre, s'entendre, à se mettre d'accord directement ;
2. – elles demandent le concours d'un tiers – le médiateur, personne physique – pour les aider au mieux à dialoguer et, le cas échéant, à trouver un terrain d'entente ;
3. – elles sont et restent libres d'interrompre, poursuivre, conclure ou non, à leur gré, la médiation qu'elles ont entreprise.
Voilà. C'est tout. »[395]

Les juristes du nouveau millénaire se complaisent à imaginer un palais de justice sous l'arc-en-ciel de la médiation. Encore un peu de compréhension mutuelle et le prétoire deviendra, peut-être, un havre de paix par excellence. L'effet de simplicité, corroboré par les allusions aux pratiques ancestrales ou exotiques, limite l'impact des enjeux secondaires, donc de l'extrême complexité, des transformations initiées et masquées par la médiation. Pour illustrer le propos, il agit comme une technique de vente, tant d'un bien matériel qu'un sens logique[396]. Un besoin essentiel est construit, il est évidemment encore *non satisfait* lui aussi, et appelle sa satisfaction en urgence. Sur un autre plan, la simplicité tient aussi dans un trait traditionnel de la culture occidentale qui prend en compte l'importance du message lorsque celui-ci il transite par un intermédiaire, un passeur, un tiers extérieur.

Le tiers n'est pourtant pas extérieur au point de pouvoir être présenté comme neutre, indépendant et bienveillant. Il ne faut pas oublier que toute la recherche théorique qui alimente la définition du médiateur, toute la présentation de la médiation est formulée par des tiers théoriciens. Ce sont eux qui affirment que le tiers est là pour donner la parole, pour écouter et renouer le lien. La technique d'opposition et de comparaison des avantages / inconvénients conduit à un exposé tronqué de cette part tactique de l'exposant et de l'*a priori*

---

[395] BOURRY-D'ANTIN, *Art et technique de la médiation*, 2004, cité, p. 2.

[396] Pour éviter le trouble inutile que produisent certaines questions existentielles, « comme dans la plupart des dialogues quotidiens, une série d'énoncés se renvoient les uns aux autres, dans une véritable combinatoire, procès de pensée sans sujet, jusqu'à arriver à un point consensuel de conclusion. » M. BENASAYAG, E. CHARLTON, 1992, cité, p. 41.

de son point de vue. Nous ne partageons donc pas la position, pondérée par des écarts propices, de J. FAGET :

« En réalité, si tout n'oppose pas justice et médiation dont on peut penser qu'elles poursuivent un même objectif général de pacification sociale par une méthodologie commune reposant sur la neutralité et la triangulation, leurs principes d'opposition sont cependant nombreux. »[397]

Justice et médiation ne sont pas ici opposés puisqu'ils suivent pour l'auteur des objectifs commun. Mais il lui faut montrer une différence et l'opposition, plus ou moins conflictuelle, recouvre alors ses vertus :

JUSTICE	MEDIATION[398]
Équité……	Équilibre
Légalité	Légitimité
État	Société
Dépendance	Autonomie
Relation verticale	Relation horizontale
Principe de rupture	Principe de lien

Les critères choisis peuvent tous faire l'objet de comparaison mais le résultat de celle-ci ne conduit pas à prouver le postulat de départ, à savoir confirmer justice et médiation dans des rôles différents.

L'auteur peut « en conclure l'existence de deux logiques bien différentes : celle de la justice qui s'arc-boute sur le principe de rupture, de séparation et celle de médiation qui se fonde sur le principe de lien et de mise en communication. »[399]

Nous pensons que non seulement cette technique de promotion de la médiation est binaire mais qu'elle fonde une idéologie de la bénignité du juste. Telle qu'elle est présentée, la médiation trompe le citoyen en puisant son autorité de la justice et en effaçant les traces de son méfait par l'espoir d'une communication réapropriée.

Sans l'intervention "opportune" du tiers, l'anodin régnerait en contremaître cynique des puissants, des maîtres et représentants de la transcendance. Mais n'en sommes-nous pas déjà là alors que les médias leur appartiennent ?

---

[397] FAGET J., « La double vie de la médiation », 1995, cité, p. 27.
[398] Ibidem.
[399] Ibid. p. 28.

La responsabilité structurelle des médias nous rappelle qu'ils sont là parce que nous le voulons activement ou passivement, parce qu'il nous semble qu'ils répondent à notre besoin et notre bon plaisir. Il nous serait difficile d'arguer le contraire. Tous ces ingrédients distraient les relents de notre impuissance d'individu à humer toutes les odeurs de la vie, sans en affubler les désagréments immanquables sur quelqu'un d'autre. Ici, signal des desseins de la médiation, c'est l'opposition avec autrui qui est rejetée comme ennemi, comme étrangeté radicale. Le bouc émissaire ne comprend rien. Il mérite son sort. Il est absorbé.

L'altérité devient la médiatrice *sans le troisième*.

Mais la perversité de la médiation suffit à le faire chercher ailleurs. Et à le trouver. Toute Justice, en définitive, ne peut-elle être que celle de Dieu ?

Dans le cas de la médiation sociale, les dictionnaires ont l'avantage de retourner à des définitions pragmatiques. Elles n'ont pas le temps de s'appesantir sur le postulat d'une socialité existante. Le médiateur est alors classiquement, et évidemment, une personne « qui s'entremet entre des personnes ou des partis ayant des différends pour tenter de les faire parvenir à un accord ou un accommodement. »[400].

Le médiateur présenté fait la médiation. « Médiation : Fait de servir d'intermédiaire entre deux et plusieurs choses »[401].

Le médiateur relie « des choses » qui ne le sont pas, tournure devant inclure les êtres et l'absence de lien entre ceux-ci, voire *in extremis*, l'absence même des êtres. La médiation est soit une redondance de l'innommable, il n'est en effet pas possible de nommer le maître de l'avenir, soit une élision de ce que nous ne pouvons nommer, parce qu'il vaut mieux le dire ainsi c'est-à-dire le devenir hypothétique du conflit absolu, l'horreur, le néant...

---

[400] Trésor de la langue française, 1985.
[401] Ibid.

La redondance est une nécessité ordinaire des êtres sociaux et de leurs sciences savantes qui s'y intéressent largement :

- Philosophie : « Action de servir d'intermédiaire entre un terme ou un être duquel on part, et un terme ou un être auquel on aboutit ».
- Psychologie : « Processus par lequel une connaissance sensorielle se transforme en une donnée intellectuelle ».
- Droit : « Entremise destinée à concilier ou à faire parvenir à un accord, à un accommodement, des personnes et des parties ayant des différends. »
- Ethnologie : « Entremise d'un génie protecteur ou d'un prêtre auprès des humains pour les rapprocher des divinités »[402].

La quasi universalité des champs couverts par la théorie confirme la médiation comme un concept général, voyageur de l'épistémologie. Comment apprécier alors « l'autonomie conceptuelle » de la médiation[403] avancée, entre autre, par M. GUILLAUME-HOFFNUNG ? :

« Voilà pour s'en tenir à l'essentiel ce qui caractérise la , médiation. Il s'agit, on le voit, d'un concept suffisamment précis, une manière d'être en société suffisamment originale pour ne pas se faire phagocyter par des techniques qui n'ont avec elle rien de commun, et ne peuvent se prévaloir d'une définition aussi claire. »[404]

Non, la définition de la médiation n'est jamais claire : elle ne peut pas l'être à moins qu'elle restreigne terriblement son champ d'action au prix d'une diminution radicale de ses prétentions. Non, la définition de la médiation n'est pas compliquée parce qu'elle s'applique à montrer qu'elle ne l'est pas et parce qu'elle sait aussi se rendre utile dans les cas conflictuels où les facteurs d'humanité se dispersent. La facilité de son recours envahit le monde social qui n'en attendait pas tant pour en profiter.

Parce qu'elle est indubitablement un "outil du et pour le social", la médiation est sociale ou elle n'est rien.

---

[402] Ibid.
[403] M. GUILLAUME-HOFFNUNG, *La médiation*, 1995, cité, p. 80.
[404] Ibidem.

d) La France de 1988 et son *île* de médiation

Nous avons daté le début de la nouvelle production théorique sur le sujet de la médiation avec les travaux d'Hubert TOUZARD. L'ensemble des travaux qui s'en suivirent complexifie infiniment la pureté d'action de la médiation et trouble ses champs d'intention. Pourtant, les troubles survenus en Nouvelle-Calédonie au début de l'année 1988 seront l'occasion de distinguer l'aventure de la mission de médiation initiée par Michel ROCARD, alors Premier Ministre. Les textes de « L'accord sur la Nouvelle-Calédonie signé à NOUMEA le 5 mai 1998 »[405] qui reprend les termes des "accords de Matignon et d'Oudinot signés entre les représentants des protagonistes et ceux de l'État français" et le « Rapport fait au nom de la Commission des Lois constitutionnelles relatif à la Nouvelle-Calédonie »[406] rendent compte du contexte de cette douloureuse histoire. Ils situent précisément les enjeux de politique et de société qu'elle a soulevés au rang desquels s'accroche le destin moderne de la médiation.

« (…) Jacques LAFLEUR et Jean-Marie TJIBAOU, après plusieurs années de guerre ouverte et quelques heures de discussion serrée, ont pris la pose – main dans la main – devant les photographes. Ils venaient – le dimanche 26 juin, à l'heure de la grand-messe – de parapher à Paris, l'"accord de Matignon" sur la Nouvelle-Calédonie. Aussitôt s'est élevé vers eux (…) un formidable concert de louanges. Vers Michel ROCARD aussi, le parrain de leurs retrouvailles. »[407]

Les deux parties principales d'un conflit entre Caldoches et Kanaks sont saisies par leurs représentants respectifs, J. LAFLEUR et J.-M. TJIBAOU. Quand ce conflit a-t-il été ouvert ? Depuis plusieurs années, quelques mois ou depuis plus d'un siècle ?

« Lorsque la France prend possession de la Grande Terre, que James COOK avait dénommée "Nouvelle-Calédonie", le 24 septembre 1853, elle s'approprie un territoire selon les conditions du droit international alors reconnu par les nations d'Europe et d'Amérique, elle n'établit pas des relations de droit avec la population autochtone. Les traités passés, au cours de l'année 1854 et les années suivantes, avec les autorités coutumières, ne constituent pas des accords équilibrés mais, de fait, des actes unilatéraux. »

---

[405] Publié au *Journal Officiel de la République Française* du 27 mai 1998 (NOR : PRMX9801273X).
[406] Rapport enregistré à la Présidence de l'Assemblée Nationale le 9 juin 1998.
[407] « Mission Blanc ; les Nouvelles Calédonies» par Florent LECLERCQ, in *L'Express*, 01.07.1988.

Or, ce territoire n'était pas vide.(…) ». [408]

Les actes du conflit qui se profile trouvent leurs linéaments dès 1853 pour ce qui nous concerne, nous Français. Nous allons ainsi constater par les textes élaborés et pris en compte par notre Assemblée Nationale comment vont être constitués en 1988 les deux protagonistes de l'affaire.

D'un côté, l'origine kanake des autochtones va être reconnue avec insistance voire, célébrée :

« La Grande Terre et les îles étaient habités par des hommes et des femmes qui ont été dénommés kanak. Ils avaient développé une civilisation propre, avec ses traditions, ses langues, la coutume qui organisait le champ politique. Leur culture et leur imaginaire s'exprimaient dans diverses formes de création.
L'identité kanak était fondée sur un lien particulier à la terre. Chaque individu, chaque clan se définissait par un rapport spécifique avec une vallée, une colline, la mer, une embouchure de rivière, et gardait la mémoire de l'accueil d'autres familles. Les noms que la tradition donnait à chaque élément du paysage, les tabous marquant certains d'entre eux, les chemins coutumiers structuraient l'espace et les échanges. » [409]

Les qualités de ce peuple sont alors à opposer aux nôtres et il faut situer le contexte particulier du lointain 19ème siècle où l'on était moins regardant sur les droits des indigènes…

« La colonisation de la Nouvelle-Calédonie s'est inscrite dans un vaste mouvement historique où les pays d'Europe ont imposé leur domination au reste du monde. »

L'optique est fixée sur le peuple colonisateur. Aujourd'hui, les conditions sont réunies pour que ce passé fasse l'objet du reconnaissance et d'une "repentance". Notre débat s'incruste maintenant dans un front conflictuel qui nous est à la fois éloigné et proche du fait des racines de notre passé commun :

« Des hommes et des femmes sont venus, en grand nombre, aux XIXe et XXe siècles, convaincus d'apporter le progrès, animés par leur foi religieuse, venus contre leur gré ou cherchant une seconde chance en Nouvelle-Calédonie. Ils se sont installés et y ont fait souche. Ils ont apporté avec eux leurs idéaux, leurs connaissances, leurs espoirs, leurs ambitions, leurs illusions et leurs contradictions. »

---

[408] Accord sur la Nouvelle-Calédonie signé à Nouméa le 5 mai 1998 dont le préambule reprend les arguments des Accords de Matignon et d'Oudinot signés le 26 juin 1988.
[409] ibid.

Parmi eux certains, notamment des hommes de culture, des prêtres ou des pasteurs, des médecins et des ingénieurs, des administrateurs, des militaires, des responsables politiques ont porté sur le peuple d'origine un regard différent, marqué par une plus grande compréhension ou une réelle compassion.
Les nouvelles populations sur le territoire ont participé, dans des conditions souvent difficiles, en apportant des connaissances scientifiques et techniques, - à la mise en valeur minière ou agricole et, avec l'aide de l'Etat, à l'aménagement de la Nouvelle-Calédonie. Leur détermination et leur inventivité ont permis une mise en valeur et jeté les bases du développement. »[410]

Nous comprenons maintenant qu'il n'est pas question de surqualifier une partie devant l'autre puisque nous avons deux populations face à face qui revendiquent chacune un droit de vivre et de prospérer sur le même sol. Les colons n'ont plus à porter le poids d'une faute coloniale, les indigènes doivent être reconnus dans leur identité. Le front se fige, les revendications et les intérêts s'opposent brutalement. L'impasse est flagrante et la désolation s'installe sur l'île.

« Trop souvent, c'est uniquement la proximité du pire qui conduit les acteurs à nouer un dialogue. Malheureusement, cette règle n'a pas trouvé de démenti en Nouvelle-Calédonie. Il aura fallu l'escalade violente du printemps 1988 pour aboutir aux accords de Matignon et d'Oudinot grâce auxquels le territoire s'engage dans une période d'apaisement sans précédent.
De la fin du mois de février 1988 à la veille du premier tour de l'élection présidentielle, se multiplient des actes et des déclarations qui révèlent les tensions extrêmes qui tiraillent la Grande Terre. Le 22 février, plusieurs gendarmes sont brièvement pris en otage par des militants du F.L.N.K.S. à la suite d'un litige foncier. […]. Le 22 avril, dans l'île d'Ouvéa, un poste de gendarmerie est pris d'assaut par des indépendantistes. Cette fois, la prise d'otages est sanglante. Quatre gendarmes sont assassinés alors que vingt-sept autres sont kidnappés. Les indépendantistes, par la voix du secrétaire général de l'Union calédonienne, Léopold Jorédié, entendent conditionner la libération de ces otages à la satisfaction de trois revendications : l'annulation des élections régionales, l'évacuation de l'île d'Ouvéa par les forces de l'ordre, la nomination d'un médiateur " pour discuter d'un véritable référendum d'autodétermination ".
Les élections du 24 avril 1988 se déroulent dans un véritable climat de guerre civile. Puis, entre les deux tours de l'élection présidentielle, intervient la libération des gendarmes d'Ouvéa. A trois jours du second tour, l'opération militaire aboutit effectivement à la fin de la prise d'otages au prix d'un bilan particulièrement dramatique puisque deux militaires et dix-neuf Kanaks sont tués.

---

[410] ibid.

L'irréparable semble avoir été commis. Deux chemins s'ouvrent alors : la logique de guerre ou la voie du dialogue. La raison va heureusement l'emporter. »
(…)
« Paradoxalement, c'est de cette situation dramatique que va sortir, pour la première fois depuis 1853, une logique de dialogue entre les communautés calédoniennes sous l'égide des plus hautes autorités de l'Etat. Les accords de Matignon et d'Oudinot vont être l'expression de ce basculement d'une logique de guerre vers un esprit de paix. »[411]

La raison est ainsi faite. Elle va envahir sainement les esprit et il n'y aura plus qu'à façonner et négocier les protocoles d'accords d'une façon équilibrée entre les parties. Ici, l'introduction du mot et de l'idée de médiation revient à L. JOREDIE qui la présente comme une exigence. Mais l'occasion est saisie. Le va-tout de la médiation s'est donc joué là :

« C'est dans ce contexte que le nouveau Premier ministre, Michel Rocard, confie au préfet Christian Blanc, ancien adjoint d'Edgard Pisani en 1984–1985, une mission destinée à renouer le dialogue entre les deux parties principales. La délégation qu'il conduit est composée de Monseigneur Guiberteau, de l'ancien grand maître du Grand-Orient, Roger Leray, du conseiller d'Etat Jean-Claude Périer, du sous-préfet Pierre Steinmetz et du pasteur Jacques Stewart. La composition très ouverte de cette mission est perçue comme garante de la volonté de médiation du Gouvernement d'alors. A l'issue d'un travail exceptionnel salué par tous, la mission conduite par Christian Blanc parvient à nouer des contacts entre le F.L.N.K.S. et le R.P.C.R. et, le 15 juin 1988, en présence du Premier ministre, Jacques Lafleur et Jean-Marie Tjibaou acceptent de se rencontrer pour la première fois depuis cinq ans et la table ronde de Nainville-les-Roches. Les négociations se poursuivent jusqu'à l'adoption par les deux délégations d'un premier accord le 26 juin 1988. Dès lors, s'ouvre en Nouvelle-Calédonie une ère nouvelle. »[412]

La médiation s'est donc opérée soit entre deux protagonistes les Kanaks et les Caldoches avec l'Etat comme médiateur ayant délégué une mission de médiation, soit entre trois protagonistes si l'on intègre l'Etat qui doit assumer la responsabilité du déroulement de tous les événements précédents. Le médiateur est alors au sens strict l'équipe dirigée par C. Blanc en supposant qu'elle ait trouvé toute la liberté nécessaire à l'accomplissement de sa tâche. Nous voyons ici que la seconde option l'emporte puisque l'avis commun

[411] Rapport fait au nom de la Commission des Lois constitutionnelles relatif à la Nouvelle-Calédonie. Nous soulignons.
[412] Ibid.

reconnaît à la mission d'avoir travaillé de façon indépendante et en affichant une réelle volonté d'écoute, de prise en considération des avis, des problèmes et d'avoir réussi à ménager les différentes "spécificités" locales, c'est-à-dire localisées à la fois en métropole et dans l'île.

« Le texte de la déclaration commune de Matignon est le suivant :
" Les communautés de Nouvelle-Calédonie ont trop souffert, dans leur dignité collective, dans l'intégrité des personnes et des biens, de plusieurs décennies d'incompréhension et de violence.
" Pour les uns, ce n'est que dans le cadre des institutions de la République française que l'évolution vers une Nouvelle-Calédonie harmonieuse pourra s'accomplir.
" Pour les autres, il n'est envisageable de sortir de cette situation que par l'affirmation de la souveraineté et de l'indépendance.
" L'affrontement de ces deux convictions antagonistes a débouché jusqu'à une date récente sur une situation voisine de la guerre civile.
" Aujourd'hui, les deux parties ont reconnu l'impérieuse nécessité de contribuer à établir la paix civile pour créer les conditions dans lesquelles les populations pourront choisir, librement et assurées de leur avenir, la maîtrise de leur destin.
" C'est pourquoi elles ont donné leur accord à ce que l'Etat reprenne pendant les douze prochains mois l'autorité administrative sur le territoire.
" En conséquence, le Premier ministre présentera un projet dans ce sens au Conseil des ministres du 29 juin 1988.
" Les délégations se sont, par ailleurs, engagées à présenter et à requérir l'accord de leurs instances respectives sur les propositions du Premier ministre concernant l'évolution future de la Nouvelle-Calédonie. "
Ce texte porte la signature du Premier ministre, M. Michel Rocard, de sept délégués du R.P.C.R., MM. Jacques Lafleur, Maurice Nenou, Dick Ukeiwé, Jean Lèques, Henri Wetta, Pierre Frogier, Pierre Brétégnier, de quatre délégués du F.L.N.K.S., MM. Jean-Marie Tjibaou, Yeiwéné Yeiwéné, Mme Caroline Machoro[413], M. Edmond Nékiriaï et du représentant du L.K.S., M. Nidoish Naïsseline. »[414]

Nous observons que les termes de l'accord sont positionnés autour des noms d'un passé : la "souffrance" et d'un avenir : la "maîtrise du destin". Ces deux facteurs vont décider la résolution du conflit impossible entre la légalité du "cadre des institutions de la République" et le coup d'Etat de "la souveraineté et de l'indépendance". La médiation va permettre un temps le rétablissement de

[413] Nous précisons qu'il s'agit de la veuve d'Eloi MACHORO, tué au cours d'une intervention du G.I.G.N., le 12 janvier 1985.
[414] Ibid. Italiques d'origine, nous soulignons.

l'autorité de l'Etat tutélaire et que de lui-même, celui-ci accordera la possibilité aux populations de choisir elle-même leur futur statut par référendum proposé en 1998.

Parce qu'il a joué de force, de patience et de manœuvres, l'Etat a réussi à s'imposer parce que les Calédoniens n'avaient plus le choix et à se retirer, laissant aux médiés le soin de prendre leur destin en main. L'Etat était donc médiateur, la mission de médiation n'effectuait qu'une fonction seconde.

« La déclaration commune prend acte des positions antagonistes des deux parties mais constate aussi l'impérieuse nécessité de rétablir la paix civile. L'Etat intervient comme médiateur entre les deux camps en assurant directement l'administration du territoire pour une année.(…) »
L'Etat s'est ainsi vu reconnaître son rôle naturel de médiateur impartial entre les intérêts des différents protagonistes. Le haut-commissaire a donc assumé, pendant une période limitée de douze mois, l'administration du territoire, assisté par un comité consultatif réunissant les partenaires des accords de 1988. Cette période transitoire a permis de mettre en place, sans heurts, les nouvelles institutions néo-calédoniennes, territoriales, provinciales et communales. Les élections aux assemblées de province du 11 juin 1989 se sont déroulées dans des conditions de sérénité, dont on avait perdu le souvenir dans la Grande Terre. Leur renouvellement en 1995 eut lieu également tout à fait normalement. »[415]

La médiation a plus de pouvoirs que n'en possède l'Etat, sauf s'il se trouve lui-même médiateur. L'Etat se reconnaît alors - par le truchement de ses parlementaires – un impensable "rôle naturel de médiateur impartial entre les intérêts des différents protagonistes.

Les intérêts, quels étaient-ils ? Ceux de l'exploitation du nickel où de la défense d'une identité calédonienne ? L'un n'a pas détrôné l'autre et tout est rentré dans l'ordre des choses oubliées :

« La reconnaissance de l'identité kanake, à laquelle les Mélanésiens sont à juste titre très attachés, doit passer également par des initiatives fortes. C'est le sens que le président François Mitterrand a voulu donner au projet de centre culturel kanak à Nouméa. Cet édifice, conçu par l'architecte Renzo Piano et géré par l'agence pour le développement de la culture kanake, établissement public d'Etat présidé par Mme Marie-Claude Tjibaou, montre que, là encore, les accords de Matignon ont connu une suite dans les faits. »
[…]

[415] Ibid.

« On doit rappeler que le nickel représente la principale richesse du territoire, puisqu'il correspond à 11,5 % de son produit intérieur brut et assure 90 % de ses exportations. La Nouvelle-Calédonie fournit 12,3 % de la production mondiale et possède une part très importante des ressources mondiales connues. Cependant la valeur ajoutée par le territoire reste faible puisque 45 % du métal extrait seulement est traité localement, le reste étant exporté sous forme de minerai brut vers le Japon, les Etats-Unis et l'Australie.
A la suite des accords de Matignon, en 1990, la société minière du Sud Pacifique (S.M.S.P.) a été rachetée au groupe Lafleur par la société de financement de la province Nord (SOFINOR), qui a également racheté la société Nouméa-Nickel, en 1991. De ce fait la province Nord possède une part importante des ressources minières du territoire.
Cependant, le seul site de traitement du nickel, dont la capacité de production est d'environ 54.000 tonnes par an, géré par la société Le Nickel (S.L.N.) – détenue à 90 % par le groupe Eramet, dont l'Etat est actionnaire à hauteur de 55 % – est situé à Doniambo, à quelques kilomètres de Nouméa. Depuis longtemps, la province Nord demande la construction d'une autre usine de traitement dans le Nord, qui avait déjà été promise par le Général de Gaulle, dans les années soixante.
Dans cette perspective, elle a mis au point, en mars 1996, par l'intermédiaire de la S.M.S.P. et avec le groupe canadien Falconbridge, un projet de construction d'une usine pyrométallurgique située dans le Nord, dont la production annuelle pourrait être de 54.000 tonnes de nickel, soit la capacité actuelle de la S.L.N., et qui serait susceptible de créer 700 à 800 emplois. »

Le principal est que tout le monde soit content. La paix est retrouvée, le destin de l'île est sur de bons rails. Le nickel continue d'être exploité et les opposants d'hier sont simplement des concurrents aujourd'hui. Peut-être l'Etat n'était-il alors médiateur qu'à hauteur de 55%, comme d'autres le pourraient aussi ?

B SOCIAL, PAR ICI LA RESSORTIE !

Il faut bien reparler du social parce qu'il fait partie de nous. Le monde est ainsi fait qu'il rappelle que même le contexte libéral actuel a ses pauvres. Le temps n'est plus à les exclure. Il est au recyclage. La pauvreté a son utilité, toujours le temps la retrouve.

« On peut difficilement l'ignorer : l'injustice, l'humiliation, la misère n'ont de réelles chances de se faire entendre que si elles s'avèrent économiquement rentables, car c'est par là qu'elles deviennent remarquables. »[416]

Pour simplifier la lecture de la pauvreté et sa mise en scène, ou alléger le fardeau de son introspection théorique, nous retiendrons trois divisions dans les approches de son traitement social. Chacune possède une idéologie qui gouverne son action, une morale qui qualifie le regard porté sur le terrain des pauvres enfin, des faits, des moments qui déterminent leur support historique. A grands traits, la première laisse le soin à Dieu ou à la nature de trancher les débats autour de la survie[417].

Un tournant est amorcé avec la production de théories politiques nouvelles et le courant du Solidarisme à la fin du 19ème. Il se confirme après 1945 avec la survenue d'un Etat dit "Providence", après que le furent Dieu et puis le Roi. L'organisation de la protection sociale renforce l'idée d'un Etat centralisateur, dirigiste et, comme nous venons de le voir, en partie au moins médiateur.

Les partenaires des rapports de forces se situent ainsi entre demandeurs et prestataires tant que l'Etat assume la pesée entre le moyen et le besoin. La perception d'une stabilisation de la couverture sociale a fait faiblir la nécessité de la mobilisation collective pour la solidarité. C'est cette dernière qui a conquis le droit à la répartition sociale des profits. L'état d'esprit de conquête

---

[416] J.-P. CURNIER, *Manifeste*, Editions Leo Scheer, 2000, p. 69-70.

[417] B. GEREMEK dans *La potence ou la pitié*, Paris, Gallimard, 1987, fait une présentation remarquée des traitements réservés aux pauvres. A côté de sa production historique, il ne faut pas négliger le rôle de cet auteur dans le développement du syndicat polonais « Solidarité » ni dans le devenir de la Pologne. Un courant « néo-solidariste » est né à partir d'une nouvelle illusion qui fait admettre que ceux qui parlent de la misère sont habilités à la résoudre. Cette idéologie n'en finit pas de façonner notre monde entre la « potence » économique et la « pitié » de l'échec.

change dès les années quatre-vingt. Les temps sont annoncés comme durs au point de devoir "se serrer la ceinture". On ne veut plus entendre une France qui se plaint[418]. Les plus misérables sont invités à reprendre leur destin en main, comme des entrepreneurs[419] mais en moins bien[420]. Ce mouvement de « responsabilisation » où chacun s'arrange comme il se doit de le faire, dans un monde individualiste et par souci de performance[421], trouve son brûlot dans l'ouvrage paru en 1993, *Social : par ici la sortie* ! d'Alain LEBAUBE[422]. A l'époque, bien des auteurs sentaient leur devoir attiser leur intérêt pensif sur les fléaux de la pauvreté et de l'exclusion. Leurs raisons en sont diverses et leurs analyses aussi. On a oublié jusqu'au terme d'exclusion. *La misère du monde*[423] ne se livre comme un état des savoirs sur l'exclusion[424]. Il y a aussi une humanité qui parle.

Mais voilà, l'époque voyait double[425] et le terme d'exclusion faisait son ouvrage auprès de tous les intervenants du social. Les experts de l'initiative se saisissaient d'un nouveau marché avant qu'il ne devienne la tête de pont des entreprises étrangères. Il fallait bien usiner la pauvreté et pour cela développer les *entreprises d'insertion*.

Un relais est pris au « tournant du millénaire » à la faveur de la médiation. Le « A » de l'activité détrône sans émotion le « I » de l'insertion qui n'avait fait

---

[418] Le modèle le plus haïssable en est Yves MONTAND dans des émissions télévisées.

[419] Toujours dans l'approche « socialiste », le modèle de l'entrepreneur boutefeu est B. TAPIE.

[420] Il s'agit de l'idéologie sous-traitante des entreprises d'insertion.

[421] « Contrairement à l'Etat du bien-être, présenté comme un facteur d'injustice parce que sa politique redistributive pénaliserait l'initiative individuelle, la "société de marché" serait profondément juste. En permettant à tout individu d'entrer en concurrence, elle lui donne en effet la possibilité de se prendre en charge, d'assurer son bien-être par ses propres initiatives et par sa créativité. Cette thèse présente de grandes ressemblances avec la pensée de John Rawls, ainsi qu'avec celle des théoriciens de la "troisième voie", tel Anthony Giddens, maître à penser de M. Anthony Blair. Elle valorise ainsi le principe de la responsabilité individuelle. Celle d'être au chômage, par exemple : c'est parce qu'il ne s'est pas bien formé, qu'il a fait des erreurs dans son parcours professionnel, ou qu'il n'a pas été suffisamment compétitif que l'individu se trouve sans emploi. Le passage de la notion de droit au travail à celle de démonstration d' "employabilité" montre l'ampleur du glissement idéologique opéré par les dirigeants de tous bords au cours des années 90. » Riccardo PETRELLA, « But inavoué de la "troisième voie" sociale – libérale : La dépossession de l'Etat », in *Le Monde Diplomatique*, août 1999, p. 3.

[422] Alain LEBAUBE, *Social : par ici la sortie* !, Paris, Le Monde Editions, 1993.

[423] P. BOURDIEU (dir.), *La misère du monde*, Paris, Editions du Seuil, 1993.

[424] Par exemple : S. PAUGAM, *L'exclusion, l'état des savoirs*, Paris, LA Découverte, 1996 ; R. CASTEL, *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard, 1995 etc.

[425] L'image de la boîte de vitesse illustre la fracture installée dans les esprits, entre ceux qui ne veulent plus et ceux qui voudraient bien. Confère, L. STOLERU, *La France à deux vitesses*, Paris, Flammarion, 1982.

que renverser la solidarité des corps[426]. Le social a aujourd'hui besoin d'un nouveau vecteur de croyance et d'action. Il trouve la dynamique d'un mot « magique » tout près à ajouter son grain de sel à une nouvelle ère et à écrire ses nouvelles tables.

a) L'invention du nouveau social

Le discours dominant des années quatre-vingt tirait la moralité sociale de la leçon économique qui avait fait basculer *Les trente glorieuses*[427] du côté obscur de la force des choses. L'exclusion et la « nouvelle pauvreté » repoussaient les limites de la solidarité dans les cordes de l'économie parallèle légale. L'invention du social[428] devenait la nouvelle quête du Graal. Déjà, tout espoir semblait devoir être remisé après le retour du réalisme économique et la vérification de l'impuissance des politiques de gauche[429].

La machine à hacher, à broyer toute forme de contestation critique ou, à plus forte raison radicale, utilisait déjà le constat répété des crises pour affirmer que nous étions tous mis en demeure de réagir positivement. Parallèlement au développement des entreprises d'insertion, et de l'insertion en général, la médiation poursuivait son réveil tranquille. Le monde social était aux affaires, la médiation préparait son invasion du travail social. La conquête a suivi une tactique moins formelle que celle qui courait dans le domaine juridique, secteur clef de la médiation des conflits. Le travailleur social est par lui même un agent dont la "réponse immunitaire" est affaiblie devant les agressions qu'il subit de la part d'une population demandeuse, voire "exigeante" et de l'autre, une

---

[426] Le rapport « Grande pauvreté et précarité économique et sociale » présenté au nom du Conseil économique et social par le père Joseph WRESINSKI les 10 et 11 février 1987, J*ournal officiel* du 28 février 1987 fut, dit-on, à l'origine du vote du RMI par le parlement. Comme l'image de COLUCHE n'est qu'un poster pour des *Restos du cœur* rances, le RMI est un souvenir de plus à remiser dans un musée de la présidence, par exemple, à Château-Chinon.

[427] Est fait référence à Jean FOURASTIE, *Les trente glorieuses*, *ou la Révolution invisible de* 1946 à 1975, Paris, Fayard, coll. « Pluriel », 1979.

[428] Jacques DONZELOT, *L'invention du social*, Paris, Fayard, 1984.

[429] Ces vociférations contre tout idéal politique radical ont été relayées jusqu'à faire école autour de la revue *Esprit* et de son édition. Retenons pour illustration J. DONZELOT « Le social du troisième type », pp. 15-39 ; B. PERRET, « L'impossible retour du social », pp. 119-135 in J. DONZELOT (dir.), *Face à l'exclusion, le modèle français*, Paris, Editions Esprit, 1991.

direction qui dispose des ordres et moyens qui seront utilisés contre lui s'ils ne le sont pas par lui. La position statutaire est délicate[430] mais assure une fertilité importante pour la croissance de la médiation. Il faut bien inventer un nouveau social qui corresponde à un monde toujours *encore* là. Comme le souligne froidement M.-F. FREYNET :

« Le travail social s'est vu confier la mission de masquer des antagonismes qui apparaissaient clairement, lors de sa fondation à la fin du XIXème siècle, comme des conflits de classe particulièrement dangereux. Il cherche aujourd'hui à composer entre les injonctions de la société instituée et la culture particulière d'exclus qui, conscients de leur situation défavorable, recherchent d'abord leur intérêt. »[431]

Il serait *logique* leur concéder le droit d'être comme tout le monde, à ces exclus, notamment celui d'être acculé à la position la plus extrême de l'individualisme, individualisme cultivé par toute une société et qui veut se coltiner la puissance physique et politique du concept de lutte de classes. Les différents constats des crises que nous avons vécus et que nous vivons encore, habituent à l'extinction dans les esprits de bon nombre de luttes collectives. Ils entretiennent la peur des lendemains qui déchantent à laquelle ils se font forts d'apporter l'apaisement qui convient, la seule ouverture possible.

« Les services publics sont aujourd'hui confrontés, en particulier sur les territoires de la politique de la ville, à une remise en cause profonde, qui bouscule leur mode d'intervention. En effet, la rupture entre les institutions et une partie de la population des quartiers dits sensibles, est une des caractéristique majeures de ces quartiers. Le délitement du lien social, souvent invoqué, est pour une part un délitement des relations entre une partie de la population et les institutions de la République […]. Le ressentiment à l'égard des services publics est souvent très important dans les quartiers populaires, où s'installe parfois le sentiment d'être à la fois abandonné et méprisé. »[432]

Ce rapport adressé au ministre délégué à la ville par la déléguée interministérielle à la ville, distribue les rôles aux acteurs qui seront appelés à jouer la scène du retissage des liens. La réalité du terrain, terrain spécifié par ces territoires de la politique de la ville comme si cette dernière n'était qu'une

---

[430] La configuration contrainte du travailleur social a été décrite dans cette période clef par J. ION et J.-P. TRICART, *Les travailleurs sociaux*, Paris, La Découverte, 1984 et J. VERDES-LEROUX, *Le travail social*, Paris, Editions de Minuit, coll. « Le sens commun », 1978.

[431] M.-F. GRONDIN-FREYNET, « Exclusion et lien social, éléments pour une approche des médiations du travail social », Tours, *Thèse de doctorat*, 1992, p. 7.

[432] C. BREVAN, P. PICARD, *Ville : une nouvelle ambition pour les métiers*, Paris, La Documentation française, 2000, p. 101 et sq.

excroissance de la politique, est relevée par un défi lancé aux services publics. Ils deviennent, on ne pourrait dire "malgré eux", les premiers acteurs du conflit qui se déroule. Une allusion saisit juste les seconds protagonistes : *une partie de la population*. Inutile de préciser de quelle partie il s'agit, ni de forcer le trait de l'insécurité sociale et légale qui la caractérise. Nous voyons l'acteur médiateur se profiler maintenant dans la partie consentante, fidèle au maître politique. Dans la scène, c'est pourtant le maître qui s'accuse d'un méfait qu'il n'a pas commis, l'insécurité, mais qu'il tient à expier en corrigeant son erreur.

Il engage une politique de la ville qui devra retisser du lien ce qui lui permet d'éluder la fameuse question de son origine et la non moins fameuse réalité de sa disparition.

Mais qui faut-il apaiser vraiment ici si ce n'est une population intermédiaire spectatrice, trop sensible à ce qu'elle voit et trop perméable à ce que des manipulateurs ou des propagandistes lui laissent imaginer ? Rien ne change sur la production de la misère et son cadre devient, par retournement de la nécessité spectaculaire, celui de la ville. Elle est donc impérativement le lieu causal du besoin de médiation sociale. Elle peut donc s'orner d'un V majuscule.

« Avoir de l'urbanité, c'est créer de la relation urbaine, c'est être véritablement médiateur. (…) Un médiateur, dans une ville ou une banlieue, est quelqu'un qui suscite ce goût du bien commun chez tous les citoyens et une responsabilisation de leur part vis-à-vis de leur cité et de ses habitants, »[433]

Plus de dix ans avant cette fureur de ville, la revue *Informations sociales* livrait en 1982 dans son numéro 4, un très intéressant dossier d'anticipation : « Des médiations par milliers »[434] qui porte témoignage de l'élaboration de ce nous pouvons appeler maintenant des médiations sociales :

« Vivre dans une moderne mégalopole , c'est ne plus savoir très bien <u>qui est qui</u>, à qui s'adresser, si l'on est en détresse ; la lisibilité des rôles et des statuts s'estompe. (…) L'envahissement de vastes zones urbaines par des espaces froids des grands ensembles et du béton, ces lieux de la non - rencontre, a sacrifié, au nom d'une fonctionnalité sans doute illusoire, beaucoup de possibilités d'échanges et de chaleur. »[435]

---

[433] J.-F. SIX, 1995, cité, p. 163.
[434] « Des médiations par milliers », *Informations sociales*, n°4, 1982, dossier dirigé par Paule PAILLET.
[435] Ibid. p. 6. Nous soulignons.

Convaincus sinon obligés de vivre en zone urbaine, les habitants du monde social sont blasés[436], découragés, abasourdis. Ils ne savent même plus qui est qui. La démonstration avance toute seule. L'éveil à la conscience citoyenne des années 80, devenue *triste* à côté de l'argent facile, doit porter un message de religion. La solution est dans le problème. Il ne faut pas supprimer les villes mais se servir de ce qu'elles portent comme trace de réponse :

« La nécessité du recours à des instances de médiatrices entre l'espace intime et l'espace social s'inscrit dans l'organisation même du territoire, génératrice d'une dépersonnalisation des relations humaines. (…) L'étirement de l'espace entre les lieux de prise de décision et le public, la multiplication des verrous interposés dans un système de cloisonnement vertical ne facilitent pas la compréhension du fonctionnement d'une société aussi complexe que la nôtre. »[437]

Lorsque l'exclusion poursuit son travail idéologique sur les esprits d'une société duale, la nécessité d'intervenir sur l'expression des modalités de l'être ensemble devient "chose normale". La chose, en passant par la pensée, devient action[438]. Nous entrons en possession d'instances médiatrices dont le rôle est d'établir un lien, un pont entre l'espace intime et l'espace social. La lecture binaire du social est le seul moyen pour placer la miraculeuse instance médiatrice qui deviendra l'ossature de la justification de l'organisation du territoire[439].

Ce pouvoir d'organiser les choses est certainement du ressort du politique. Pourtant, l'analyse supposée faite par les individus sur l'étirement de l'espace, les verrous, le cloisonnement vertical va servir à l'éloigner plus encore d'une action légitimée, à neutraliser sa critique du système ou à annihiler son pouvoir de contestation.

---

[436] L'Ecole de Chicago sème ses graines. Elles livrent leurs fruits en France sur le tard.

[437] *Informations sociales*, 1982, cité, idem.

[438] Chacune est l'instance médiatrice des deux autres. Nous avons plus affaire à un bouclage logique qu'à une véritable médiation mais les deux interprétations demeurent possibles.

[439] « (…) il me semble que le préfet devrait garder, finalement, ce qui ressort des fonctions régaliennes de l'Etat. A savoir, le maintien de l'ordre, la protection des populations, l'information du gouvernement sur ce qui se passe localement et l'application des politiques nationales. Et, surtout, une fonction de médiation sociale. Pour moi, le préfet est un démineur. Napoléon n'a-t-il pas créé les préfets pour "assurer le bonheur des Français"? ». *La Gazette des communes*, N° 1535 du 31/01/2000, « Le préfet est un démineur », Trois questions à Jean Coussirou, Préfet honoraire et ancien directeur de l'ENA, page 41.

Le lieu des prises de décision devant d'être confondu avec le lieu du public, les critiques formulées à l'égard du « pouvoir souvent exorbitant de l'administration, les opacités du système des règles institutionnelles et des discours du droit »[440] ont pour fonction de "démilitariser" les revendications pour cause de chantier de transformation en cours.

Il n'appartient pas au médié, quel qu'il soit, de dépasser ses prérogatives de partie prenante du système des médiations. Le cloisonnement est plus important qu'avant du simple fait que les imbrications entre les systèmes sont plus denses et plus complexes. En dehors de la planche de salut que propose le médiateur, toute action devant s'opposer à un réseau de communication gigantesque ne peut, pour se faire entendre et réussir, qu'au mieux prendre les voies du lobbying ou, selon les propres limites du basculement vers la réussite, celles de la délinquance et du terrorisme.

« Il existe une nécessité de réorganiser le partenariat entre les acteurs locaux et le public. […] La peur de la population […] entraîne une réticence à confier ses problèmes et une méfiance vis-à-vis de ces "serviteurs de l'État". Dans. Ce contexte, l'apparition de médiations est loin d'être un hasard puisqu'elle découle de la nécessité de dialoguer et de retisser ces liens perdus. »[441]

En dehors de toute médiation considérée acceptable, elle s'exposera aux risques inhérents à cette dernière classification dont la limite ne demande qu'à être déplacée, étirée elle aussi vers une zone de plus en plus « citoyenne ». Ainsi chacun sera tranquillement rendu responsable de sa sécurité.

La verticalité est l'outil du sacrifice livré aux dictatures de la transparence rédemptrice, verticalité qui honnit le bas pour aduler le haut. Au plus bas de l'échelle sociale, elle stigmatise et discrimine une population pour son manque de pouvoir d'achat, elle établit une division des espaces horizontaux entre lesquels, évidemment, s'imposent toutes les modalités possibles de médiation.

« Chaque citoyen devrait donc – idéalement parlant – se trouver pourvu d'habiletés multiformes, d'un esprit d'analyse aiguisé et d'un sang-froid sans faille pour répondre de façon pertinente aux sollicitations d'un univers si souvent déconcertant, et piégé en tant de lieux ! Le recours à des intercesseurs "sauvages" ou institutionnels, capables d'assister l'individu au long de ce

---

[440] *Informations sociales*, cité.

[441] *Médiatrices dans les quartiers fragilisés : le lien*, collectif. 1996, Paris, La documentation française, p. 92.

périlleux parcours d'obstacles, apparaît donc comme parfaitement normal pour nombre de ces enfants perdus des royaumes de la technocratie. Mais ces recours, encore faut-il être capable de les utiliser […]. A proportion qu'une population est plus démunie économiquement et culturellement, elle se trouve moins bien armée pour cela. Pour faire valoir ses droits, il faut les connaître et être capable de les énoncer. La frontière est mince, les travailleurs sociaux le savent, qui sépare la médiation de l'assistanat pur et simple. »[442]

La redistribution des facteurs de citoyenneté à l'aune de l'horizontalité laisse supposer une égalité constitutionnelle entre des individus, devenus citoyens d'une même communauté. Le titre de citoyen correspond au diplôme politique de l'individu isolé, en mauvaise posture pour effectuer un périlleux parcours d'obstacle au cœur du monde social ou de la société, urbaine de surcroît.

Il risque de devenir un enfant perdu, proie facile pour des escadrons de la mort en quête d'une *justice* expéditive. Il peut chercher protection auprès de multiples intercesseurs, classés sur une échelle de valeurs entre « sauvages » et « institutionnels ». Plus il est démuni, c'est-à-dire en retard par rapport aux autres, plus il aura du mal à exprimer ses besoins en termes exacts, qui correspondent aux procédures valables attendues dans un pays étranger. En se montrant *incapable* de faire valoir ses droits, il perdra la seule part de providence encore disponible dans la grande surface d'un Etat gestionnaire, impliqué et responsable. Mais attention, la concurrence étant devenu langage commun, les occasions de perdre le fil de la citoyenneté active sont nombreuses. Il n'est guère envisageable de toujours tout savoir, tout faire, d'accéder à tout. Il faut pour le moins disposer d'un réseau où l'interdépendance permet l'accès à de multiples services ou l'intégrer. Les langages sont complexes, celui de l'informatique[443] en est un exemple. Il faut alors trouver celui qui énonce à la place des autres, celui qui installe le demandeur dans une zone d'infériorité et l'oblige à reconnaître, malgré lui, son rôle sous-évalué. Malheur aux doubles vaincus.

Dans ces années-là, les travailleurs sociaux se cherchent bien un peu mais sont encore présents. Ils ne sont pas tous encore trop éprouvés par des exigences de

---

[442] Ibid. p. 6 et 7, *Informations sociales*, cité. Ce texte date de 1982 !

[443] « (…) l'entrée dans l'ère informatique vient d'introduire dans le dialogue administration – public des éléments aveugles et impossibles à interpeller », ibid. p. 6.

justifications, de performance ou de dynamisme. Ils se sentent même terriblement médiateurs et de moins en moins assistants sociaux.

« Le monde des travailleurs sociaux ressemble plus à une nébuleuse qu'à un groupe ayant des positions homogènes. (…) pour les uns et les autres, la médiation est perçue comme une dimension à intégrer dans la réflexion sur le renouvellement de leurs pratiques. »[444]

Comme d'habitude, la frontière est mince de la médiation à l'assistanat. L'assistance cultive l'esprit de la naissance du purgatoire[445] comme troisième voie dans la religion du lien, pour en faire un terme intermédiaire entre ce qui est bien et ce qui est mauvais. L'assistanat symbolise doublement la haine de l'autre, de son affection parasitaire, et l'inefficacité des instances étatiques à mettre un terme à la gabegie des soins. L'assisté est le monstre dont la survie dépend des mécanismes de solidarité, non plus des « filets de protection », mais de l'ultime assistance qui rend visible et criante la dépendance. Comme les allocations, l'assistance est un phénomène qui s'interrompt sur une décision unilatérale. De toute façon, il n'y a plus assez de riches pour assister les pauvres.

b) Du travail social à la médiation, un même art

Un même "art" traverse la médiation et le travail social. Avant de considérer que l'art est déjà à lui seul une médiation[446], le travail social répond à des critères objectivement proches de la définition de la médiation. Il tient à cette proximité pour des raisons d'identification de ses acteurs. Incidemment, chacun tient à son identité, les acteurs de la médiation n'échappant pas à ce processus, ni pour eux-mêmes ni pour la médiation.

« L'assistant social a toujours quelques difficultés à se satisfaire de "l'image de marque" que lui confère son titre professionnel. Il se veut aussi catalyseur, facilitateur, agent de développement ou encore médiateur. »[447]

---

[444] BONAFE-SCHMITT, 1992, cité, p. 241.
[445] J. LE GOFF, *La naissance du purgatoire*, 1981, cité.
[446] Jean-Jacques GLEIZAL, *L'art et le politique*, *Essai sur la médiation*, Paris, P.U.F., 1994.
[447] Roger JEUDON, « La fonction de médiation de l'assistant social », in *Informations sociales*, 1982, cité, pp. 67-70.

Le premier réflexe de l'institué en proie à un exercice de conscience, lisible ici, est de se déprendre de sa légitimité institutionnelle. Image marquée et fardeau pesant quand l'aide n'est qu'une fonction dispensée pour résoudre des *cas sociaux*, le titre peut demeurer une garantie d'un travail de qualité. C'est lui en définitive qui est, non un langage commun, mais un vocabulaire. Il peut assurer une bonne reconnaissance de la démarche personnelle, motivée elle aussi par le souci et le respect de l'Autre. Mais, la place occupée par cet Autre subit là un travail de "dématérialisation".

« Deux êtres qui se font face à la fois comme des individus de chair et comme des rôles sociaux ne peuvent maîtriser leurs rapports que s'ils s'entendent pour détourner le regard sur un tiers objet chargé de médier leurs relations. C'est ce qu'on appelle la triangulation. »[448]

Placé à côté de lui-même devant une abstraction, l'assistant a tout le loisir de réaliser des médiations. Il est plus encore lorsqu'il joue son rôle premier, professionnel, entre des personnes et leurs demandes antagonistes. Il est tout ce qui lui reste à être, un catalyseur, un agent de développement et autres facilitations administratives banales.

« Alors que les "pauvres", - anciens et nouveaux – pouvaient être désignés comme "différents" et supposés "avoir besoin" du travailleur social, ces nouvelles populations peuvent compter sur leur dynamisme et leur expérience de la vie pour exiger des prestations sociales justifiées par les inévitables mutations socio-économiques. Les réponses sociales supposent désormais l'établissement de rapports de réciprocité et la prise en compte du caractère transitoire d'une intervention motivée par des changements de situation plus fréquents. »[449]

Les mutations propres à la précarité sont considérées par G. CAUQUIL à partir de la production normalisée de l'insécurité sociale. La réalité du consensus est partagée par tous. Les travailleurs sociaux peuvent donc, eux aussi, voir leurs actions et leurs statuts se transformer sous le coup (coût) de la réciprocité, terme dont l'usage vient accréditer l'option immatérielle de la contractualisation consentie, réfléchie. Avec la « disqualification de l'Etat –

---

[448] Yves BAREL, *La marginalité sociale*, 1982, cité, p 51.

[449] Guy CAUQUIL, « La médiation symbolique du social », pp. 97-109, *Pour*, n° 103 / 104, 1985, Le travail social en perspective.

providence »[450], son tuteur et pour cause de faillite, il est temps de « pouvoir exercer des médiations entre les usagers et l'administration »[451] grâce, en substance, à la triangulation opérée par des travailleurs sociaux qui revendiquent, ou qui ont pensé pouvoir obtenir, une certaine autonomie, une autonomie qui sert le pouvoir selon J. VERDES-LEROUX :

« Finalement, l'autonomie des agents spécialisés, réelle mais' très limitée dans les faits – ce qu'ils revendiquent comme leur neutralité – permet de transformer les rapports immédiats et concrets, par exemple le chômage, en rapports abstraits et intériorisés ("conduite d'échec"), c'est-à-dire d'opérer une "moralisation" de ces rapports qui profite au groupe dominant. »[452]

En s'approchant de l'indépendance, le travailleur social va être mis en demeure d'accepter l'inflexion de sa déontologie antérieure.

« Le travailleur social se trouve devant une tâche considérable et capitale : établir ou rétablir un certain nombre de médiations dans les relations sociales. Lui-même constitue un premier médiateur, un premier tiers et il est bien tentant pour le monde (famille – environnement - service d'action sociale) de l'y enraciner pour l'éternité. Tuteur, père, substitut parental, voilà l'éducateur ou l'assistant social lui-même enlisé dans la situation : métier – prothèse. »[453]

Il n'est plus question d'aider sans compter, faute de moyens. L'accession à l'autonomie relative entre pressions de l'institution et celles de l'usager conduit à l'adoption d'un discours devant « permettre aux populations de s'auto-organiser pour résoudre par elles-mêmes leurs problèmes et réaliser par elles-mêmes leurs projets. L'action sociale doit développer la prévention et la responsabilisation. »[454]

La transaction opérée pour passer de la dualité usagers / institution à la médiation, apparente, est le résultat d'une collaboration de classe et de l'intériorisation complète du langage dominant. Responsabilité, réciprocité, projet, contractualisation sont des vecteurs de l'idéologie libérale engagée par ses experts dans une opération de "blanchiment moral". Parce que la médiation fait passer le nombre des pôles des relations de deux à trois, la part des enjeux de pouvoir est redistribuée sans que le rôle des parties et leurs places réelles ne

---

[450] M.-F. FREYNET, *Les médiations du travail social*, *Contre l'exclusion, (re)construire les liens*, Lyon, Chronique Sociale, 1995, p. 37.
[451] FREYNET, ibid., p. 25.
[452] VERDES-LEROUX, 1978, cité, p. 100.
[453] Jacques BEAUCHARD, *Le tiers social*, *cité*, 1981, p 69.

soient en fin de compte changés. Les uns obéissent aux autres en ayant l'impression d'être plus autonomes, responsables, adultes. Il est donc parfaitement normal de voir le monde du travail social imploser avec la survenue de nouveaux acteurs citoyens sociaux dont l'appellation la plus générique "Agents Locaux de Médiation Sociale" (ALMS) a fait florès au début des années quatre-vingt-dix, à côté des Grands frères, des Agents de prévention urbaine, des Femmes- relais, des Correspondants de nuit….

« L'enjeu aujourd'hui, c'est de recréer du lien social, en permettant aux individus, par l'exercice d'une activité durable et utile socialement et économiquement, d'être reconnus, de disposer de ressources suffisantes et de recouvrir ainsi la dignité… […] Le développement des Emplois d'Utilité Sociale (E.U.S) correspond à la satisfaction de besoins sociaux qui ne sont pas, ou qui sont mal, pris en compte par le marché ou les collectivités publiques. »[455]

Les Emplois d'Utilité Sociale préfiguraient le dispositif des Emplois Villes créés par la loi du 6 mai 1996. Avant qu'il s ne deviennent les Emplois – jeunes sous la férule socialiste, donc des emplois sociaux devenus rentables politiquement, la droite parlementaire et exécutive peaufinait son discours faisant basculer l'assistance et le travail social dans la corbeille du marché. La décision d'autorité devant à l'époque déjà être masquée, c'est ici sous le couvert de la dignité individuelle que le retournement des charges s'opérait. Le public ciblé, les jeunes de 18 à 25 d'un niveau BAC au maximum, devait résider dans une des 744 zones urbaines sensibles. Il se voyait proposer pour cinq ans, là aussi, un poste de travail rémunéré jusqu'à 130% du SMIC, pris en charge à hauteur de 55% sur cinq ans ou à 75% la première année pour adopter ensuite une dégressivité[456]. Les activités devaient recouvrir un caractère d'utilité sociale et ne pas entrer en concurrence avec des prestations déjà remplies par le secteur marchand.

---

[454] FREYNET, ibid., p. 26.

[455] Pierre CARDO, député – maire de Chanteloup-les-Vignes, cité par J.-M. PETITCLERC, *Pratiquer la médiation sociale*, Paris, Dunod, 2002, p. 39 et 40.

[456] La dégressivité des aides montre la préoccupation de non institutionnalisation de l'assistance par la droite puis, par tous comme le rappelle le peu d'opposition de la par du gouvernement socialiste envers le Plan d'Accompagnement au Retour à l'Emploi (PARE)

Les descriptifs rendent les dispositifs très similaires tant dans la forme que sur le fond. L'étiquette politique change, mais ce changement n'a en rien modifié la nouvelle donne du social. La médiation est l'outil de transformation du social et celui du travail sur le social :

« Des pratiques de médiation sociale se construisent progressivement, à partir des constats critiques des limites et des impasses auxquelles les professionnels se trouvent confrontés dans leur action auprès des jeunes. (…) Partant, les pratiques de médiation sociale émergentes semblent constituer une véritable praxis de la transformation du champ social, par laquelle des acteurs tentent d'inventer de nouvelles perspectives d'action. »[457]

La hauteur de vue de ce nouvel horizon permet vraisemblablement de faire émerger tout à la fois chez ces acteurs, grâce « (…) à la maïeutique de l'accompagnement social »[458], « l'intelligence rusée de l'acteur de la médiation sociale », la *mètis* et « le sens de l'opportunité : le *kaïros*, et la nécessité des stratégies. »[459]

La terminologie employée ici et les références à la mythologie grecque sont courants dans les ouvrages traitant de la médiation et de la médiation sociale. Elle répond, peut-être et inconsciemment, à l'espérance de l'origine la plus reculée pour qu'elle devienne le phare de l'histoire. Au moins, la finalité de l'action sociale exprimée par D. BONDU revient à la caractéristique première de la médiation :

« La praxis que l'acteur social est conduit à mettre en œuvre renvoie à l'analyse pratique permanente des situations complexes. La médiation sociale requiert de se mouvoir dans une logique du flou et de l'indéterminé, entre instituant et institué. »[460]

La médiation décrite comme l'art de se mouvoir dans le flou n'est donc pas un problème théorique en soi. C'est une réalité qui se heurte à la contradiction des certitudes issue de *praxis*, de *mises en œuvre* et autres *analyses pratiques permanentes*. L'action sociale médiatisée devient action floue, ses définitions glissent, échappent, sont fuyantes parce que la définition de la médiation est

---

[457] Dominique BONDU, *Nouvelles pratiques de la médiation sociale*, *Jeunes en difficultés et travailleurs sociaux*, Paris, ESF éditeur, 1998, p. 85.
[458] BONDU, 1998, cité, p. 94.
[459] BONDU, 1998, cité, p. 191 et 194.
[460] BONDU, 1998, cité, p. 191

elle même ainsi. La médiation sociale serait l'art de déplacer les problèmes et de rejeter la pauvreté, l'exclusion, les difficultés d'insertion sur la population c'est-à-dire, une occasion remarquée de se défausser de ses responsabilités sans remords, sans que cela ne crée non plus les conditions ou les pulsions de révolte parmi les populations concernées. Le travail social, s'il met en place des médiations, comme le font d'autres secteurs, ne se saisit pas comme une application du principe strict de la médiation mise ne place par des médiateurs, mais comme mode d'analyse et de gestion du social. Il rejoint l'illustration de l'ambiguïté du principe de médiation qui s'intéresse à (presque) tout.

Mais cette vérité-là est elle même sujette à caution puisqu'elle est, infini bouclage, remise en question sur nombre de poste dits de médiation. Les médiateurs font la médiation qu'on leur demande de faire. Il est non seulement inutile d'espérer éclaircir les statuts et les missions des médiateurs mais ce travail est antinomique avec la nature propre d'une médiation qui ne peut que réfléchir l'image qu'on lui donne à voir.

c) Faits têtus contre réalités aléatoires : grands frères *versus* adultes relais

« On constate que très souvent les jeunes sont élevés sans limites ni repères. La démarche est de placer des "relais" qui vont aider à organiser les repères. Dans une banlieue où les repères ne fonctionnent pas, où la police est insuffisante, des lois du silence se mettent en place. Notre problème ? Comment va-t-on aider à mettre en place des intervenants pour que la vie prenne du sens, chez ces jeunes ? »[461]

Les questions, posées en 1997, avant l'arrivée du gouvernement socialiste et la mise en place du dispositif Emplois – jeunes, s'arriment aux discours classiques de « la politique de la ville ». Le constat est bien évidemment appuyé sur la crise des banlieues dont les manifestations, voitures brûlées, dégradations, caillassages, violences physiques et verbales… ont été relayées par la presse depuis les années 80. De l'autre côté du constat se tient le diagnostic, là encore mesure universelle : « Pour cela, on doit restaurer le

[461] *La gazette des communes*, n° 1417 du 25/08/1997, dossier : « Banlieue à l'heure d'été », C. FARRUGIA-TAYAR, page 26.

dialogue adultes - jeunes, parce que l'intervention chez les jeunes ne peut pas être faite que par des jeunes. En même temps, c'est un paradoxe. La société voue un culte à la jeunesse, on est en plein "jeunisme", et elle ne lui a jamais fait aussi peu de place en termes d'emplois. On a affaire à une toute-puissance de la jeunesse, qui, en réalité, ne maîtrise pas son **avenir**. Le danger est que cela peut conduire au désespoir d'une catégorie d'adolescents. »[462]

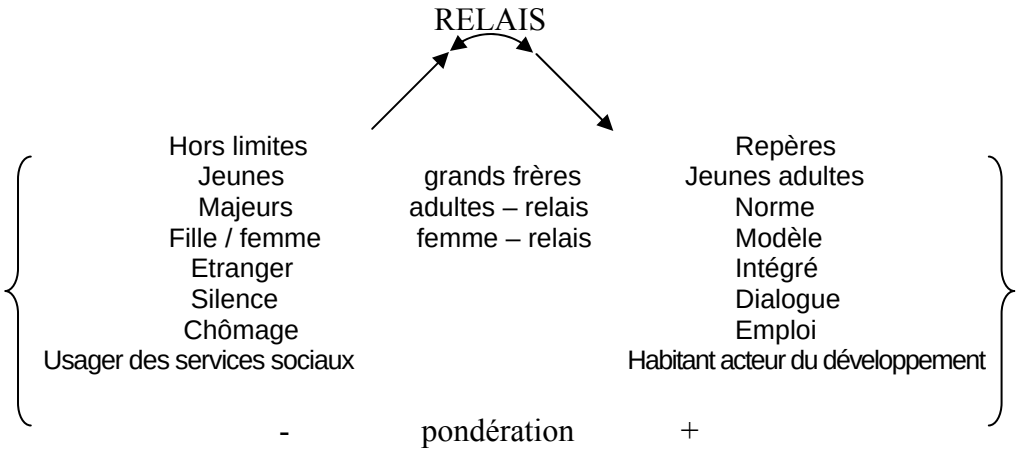

La construction des logiques, les argumentaires et démonstrations portées par les discours sont identiques entre les mouvements des « grands frères », des femmes relais » et des « adultes relais ». Tout cela relève de la médiation. Peu importe donc que ces hommes et femmes soient ou non considérés comme des médiateurs d'autant que, pour nous, le débat est impossible à clore. Il est toutefois intéressant de noter le redoublement et les mouvements de "glissement" qui opérés entre ces « mesures » sociales. Lorsque les grands frères ont vu se ternir leur image, le caïdat a fait son apparition :

« Pas question de jouer les vigiles ni les gros bras : « Il ne s'agit pas d'encourager le caïdat, ni de mettre sur pied une police municipale, mais simplement de réguler les tensions par la médiation »[463]. Avec ce sésame

[462] La gazette n° 1417, cité p. 26. Nous soulignons, "avenir" en gras par l'édition.

[463] J.-M. PETICLERC, *Pratiquer la médiation sociale*, 2002, cité, p. 35. L'auteur a développé l'association « Les Messagers » à Chanteloup-les-Vignes. Son expérience "de terrain" lui permet d'être chargé de mission au Conseil général des Yvelines, de diriger l'Institut de formation aux métiers de la ville, et de s'occuper des destinées de quelques associations.

libérateur de l'objection, s'estompe la critique, elle est contrebalancée sur le terrain de l'action positive :

« L'idée phare de l'expérience (des Messagers), c'est de passer de la notion d'usager des services sociaux à celle d'habitant acteur du développement de son quartier. » Lancés à la fin de 1992, les Messagers fonctionnent aujourd'hui comme une entreprise d'insertion par l'économique dont l'objectif est double : lutter contre le sentiment d'insécurité en apportant des repères aux plus jeunes et réinsérer leurs aînés dans la vie sociale en leur offrant du travail. Clé du succès de la formule aux yeux de Jean-Marie Petitclerc : « Les jeunes sont plus réceptifs aux conseils donnés par des « grands frères » plutôt qu'à des ordres reçus d'agents institutionnels classiques. »[464]

L'habitant est invité à devenir l'acteur de sa surveillance, gardien de sa vie dans sa ville. Il passe par l'entreprise d'insertion par l'économique, rouage final de l'innommable travail social d'usine. Défi au bon sens, c'est elle qui distribue aux plus méritants les repères et la réinsertion en *offrant* un travail, temporaire, mal fagoté, mal payé, pas reconnu, faisant appel à des qualités opportunistes dues à la conjonction de malencontreux hasards. Les jeunes ne peuvent pas être réceptifs à ce qui donne le beau rôle aux décideurs. Ils aiment le plaisir et la liberté.

Ce système de contrepoids assure l'équilibre de la notion de médiation. Par sa maîtrise, tout le social s'offre à son contrôle.

Dans le jeu des redistributions des rôles, quand la « femme – relais » se retrouve stigmatisée sous le prétexte de sa condition féminine, aussitôt peut elle devenir médiatrice interculturelle. L'adulte – relais, quant à lui, saura à la fois sortir de l'ornière de la condition féminine et de celle de l'ethnicité en devenant un passeur. L'adulte sera un passeur du jeune, du "jeunisme", de la délinquance, de la citoyenneté etc. Il fait passer le feu, parfois, ça marche, même sur lui.

Ainsi, après son expérimentation, l'appellation est déposée depuis la parution de la circulaire DIV n° 2000/31 du 26 avril 2000 relative à la mise en œuvre du dispositif des adultes - relais dans le cadre de la politique de la ville. Parallèlement au dispositif Emplois – jeunes, l'élan de la politique de la ville

[464] J.M. PETICLERC citant un article du journal *le Monde* consacré à lui-même, cité, p. 34.

préparait donc le relais sur l'avenir, avec des raisons tout également identiques :

Les adultes - relais ont été mis en place à la suite du constat suivant : le dialogue et les liens sociaux dans les territoires de la politique de la ville n'existent souvent pas, ou existent mal. Il y a beaucoup d'incompréhension de part et d'autre. Quand le médecin délivre une ordonnance, on ne sait pas si son ordonnance est véritablement suivie d'application. Quand l'école demande à voir les parents, parfois, ça fait peur. Je crois que c'est aussi un peu ça : on ne va pas voir les équipes pédagogiques, les enseignants, parfois parce qu'on est illettré ou que l'on maîtrise mal la langue. On craint d'aller voir ceux qui détiennent la parole et un savoir. »[465]

Pourquoi l'illettré aurait-il peur d'aller voir le savant si ce n'est parce que ce dernier risque de l'humilier ou de montrer sa puissance ? Pourquoi faut-il accepter alors que les positions sociales des deux parties soient aussi immanquablement caricaturées pour aboutir, par la même logique, à un conflit inévitable ? Il s'agit alors d'un savoir qui ne sait que mettre en ordre selon lui seul. Il n'est jamais question d'un échange et d'un dialogue entre égaux.

« Pourquoi cet engagement pour la reconnaissance de la médiation sociale et culturelle ? À cause de l'émergence des médiations sociales et culturelles depuis une quinzaine d'années, dans des formes multiples, où les femmes, femmes-relais, médiatrices, ont tenu une place prépondérante de pionnières.
Cette émergence est un mouvement qui ne cesse de s'amplifier dans tous les secteurs de la vie sociale. La médiation est devenue incontournable, parce qu'elle répond à une demande sociale très forte :
– qu'elle provienne des populations elles-mêmes – et c'est d'ailleurs bien souvent à l'initiative de celles-ci que se sont créées les associations de médiation sociale et culturelle ;
– qu'elle provienne des professionnels qui n'arrivent plus à exercer leur métier dans des conditions satisfaisantes ou qui n'arrivent plus à entrer en contact avec des populations en grande difficulté de compréhension du fonctionnement des administrations pour des raisons de langue ou de codes culturels, et cette question ne concerne évidemment pas les seuls migrants.
De fait, bien souvent, on se retrouve dans une situation où les médiateurs sociaux et culturels seraient le passage obligé des professionnels ou tout au moins un élément rendant possible l'exercice de leur fonction. »[466]

---

[465] « Journée des adultes relais de Seine-Saint-Denis », Préfecture de Seine-Saint-Denis, 22 octobre 2001, J. DAVID, délégation interministérielle à la ville, p. 5. Nous soulignons.
[466] « Les médiations sociales et culturelles », Les ateliers des médiations en Ile-de-France, présentation de la journée par Bénédicte MADELIN, directrice de "Profession banlieue", 25 juin 2002, rapport publié par le ministère de la justice, ronéoté, p. 5 et 6. Nous soulignons.

Les femmes pionnières montrent la direction de l'ouest, espace mythique des terres restant à conquérir. Rien ne peut faire cesser un tel élan, une telle ruée. Tout chavire. Tous les secteurs de la vie sociale sont touchés. Même les professionnels s'inclinent devant ces "gens de peu" dirait Pierre Sansot. Ils vont là où la société ne va plus, ils sont ces enfants subsistant sur les tas d'ordures et de déchets[467] où ils jouent aussi, probablement, à se prendre pour des rois.

La médiation institutionnelle fait système. La médiation citoyenne fait et exprime la soumission des citoyens. Il faut ajouter alors que cette soumission provient de façon égale de leurs "oppresseurs" et des citoyens eux-mêmes.

[467] Les ordures ont fait, comme tout peut le faire, le terrain des médiations avec les "ambassadeurs du tri". « L'appellation a fait sourire, le contenu de la mission a laissé rêveur Puis les ambassadeurs du tri ont convaincu les gens de "jeter utile", et les élus de leur propre utilité. […] Le rôle de médiation entre la collectivité et ses habitants va bien au-delà des problèmes de poubelles. "A l'occasion, on change une ampoule, on aide à remplir une feuille de maladie ou on transmet aux services techniques les récriminations sur un lampadaire hors service", raconte Frédérique G., (…) ». *La Gazette des communes*, n° 1479, 30/11/1998, « La professionnalisation des ambassadeurs du tri », Laurence MADOUI, p. 30.

C L'ACTUALITE D'UNE FANTASMAGORIE

La notion de fantasme est requise pour saisir une modalité d'interprétation des sens qui conduit à supposer une réalité, à se présenter comme une donnée. Il indique par exemple l'endroit que nous voyons sans y être. La tournure des événements y est évidemment formidable. Entre réalité et fantasme deux lieux se regardent. Ils peuvent se faire face mais l'un et l'autre peuvent aussi se retrouver inclus. L'irréel et le réel sont deux éléments du même objet, chacun le façonnant à sa façon selon les moyens qu'il trouve ou qui lui sont accordés selon les circonstances. Malgré tout, la proximité attendue n'a pas de recette. L'espoir est la raison pratique qui fait jouer à la loterie. Dans notre monde, il doit bien rester possible d'aimer les sirènes.

C'est alors que la médiation se frotte les mains. Son idéal, purement fantasmé, trouve dans ses définitions une passerelle vers la démonstration de ses talents. Il faut dire qu'elle en reçoit toutes les raisons de la part de ceux qui l'adorent.

a) La médiation des réalités ou les mésaventures de l'utopie

L'utopie présente l'avantage énorme de se présenter de façon sympathique. Elle porte les lauriers de l'aventure et de l'imagination de quelques rêveurs. Par contre, son immatérialité temporelle et spatiale représente un danger pour la « cohésion sociale ». Le fantasme rêveur des uns se transforme en fantasme cauchemardesque pour les autres. L'anarchie est ici un point de jonction avec la répartition binaire des représentations du même monde.

« La médiation n'est pas une utopie (…). Elle propose, non le fusionnel, mais la dignité de la distinction. (…) Ce qu'elle désire, oui, c'est de susciter sans cesse du "3". Certaines cultures, celle de la France par exemple, nourrie par des pensées comme celle de Descartes ou des sciences pures comme la mathématique, ont comme principe premier la binarité : les réalités sont "ça ou

ça". (…) Dès lors, la médiation, impulsée par un tiers, veut faire naître du "3", le chiffre de la médiation. Après le deuxième millénaire, tellement binaire avec ses manichéismes, ses volontés de réduction, allons-nous connaître, non pas un âge d'or primaire, totalitaire et tout fusionnel, mais une ère où le ternaire pourra exister ? »[468]

Le style de J.-F. SIX est si particulier qu'il est difficile de déterminer si la médiation imprègne son discours ou si son discours est tenu dans l'intention d'éclairer la médiation. Nous pouvons supposer, sans grand risque de nous tromper que, médiation aidant, le résultat d'une véritable osmose de l'intelligence apparaît dès que les extrêmes abandonnent les formes conflictuelles et font converger ce qu'elles ont de richesses et de dynamisme. Parfaitement dans le ton de la médiation, toutes ces considérations n'ont aucun sens. Elles poussent à l'extrême la fureur d'un monde sans critique bassement binaire, oppositionnelle, manichéenne. Devant les grands dispensateurs du trois, le cartésianisme est une victime émissaire du médiateur. La révolution copernicienne est dépassée. On attendra l'ère quaternaire avec impatience, car rien n'y sera jamais vraiment plus comme avant.

De tels arguments mènent à une médiation *impensable*, avant même d'avoir été *pensée*.

Idéologie[469] pénible, elle a pourtant imprimé son sceau sur beaucoup d'esprits impressionnés par l'énormité du besoin de médiations et qui n'est, à tout prendre, qu'un épiphénomène mal digéré du dédoublement.

Les découpages opérés du binaire et de l'opposition par la survenue d'un ternaire rêvé, sont des divisions de plus dans un social décousu, fracturé, assurant sa scission par le schisme du soi comme "double" référant. La première part devrait promettre l'autonomie à la seconde, dépendante. Cet écart factice institue deux versions, insatisfaisantes l'une comme l'autre, de l'utopie mise au service de la conceptualisation politique. La première indication sur la direction à suivre pour trouver cette utopie relève de l'usage et des usages de soi :

---

[468] SIX, *Dynamique de la médiation*, 1995, cité, p. 16 et 17.

[469] La médiation, avant d'être considérée comme une idéologie, repose sur une construction idéologique. Voir en ce sens Yves PALAU, « La médiation sociale, une construction idéologique », *Etudes*, tome 385, n°6, déc. 1996, pp. 613-622.

« L'autonomie est une maîtrise partielle de l'univers où l'on est plongé et, en particulier, de soi-même. C'est l'insertion, dans un ensemble de forces et de formes, d'une " causalité " supplémentaire qui crée une petite plage d'indétermination entre ces forces et ces formes d'une part, et, d'autre part, les résultats auxquels elles devraient " normalement " aboutir. En matière sociale et en matière d'histoire, l'objet devient, fût-ce très marginalement, acteur et sujet. L'autonomie n'est ni l'indépendance, ni la liberté, ni l'isolement, ni la toute-puissance. On peut être autonome et pourtant dominé et contraint par le milieu. »[470]

L'approche pour le moins réservée, c'est-à-dire lucide et désabusée, qu'effectue Y. BAREL de l'autonomie, a le mérite de rappeler l'illusion d'une telle utopie, surtout lorsqu'elle sert à dessein l'animation d'un social parcellisé, atomisé. Pour nous, elle facilite la critique d'un « holisme social »[471] qui invente l'autonomie de chaque être à l'intérieur même de ses liens. La latitude des mouvements de pensée serait alors confortablement limitée entre les cadres également prescrits de la norme et de ceux d'une originalité marginale. Cette méfiance envers un "moi" stérilisé ne peut éviter une défiance envers une utopie socialiste où il serait fondu, dissout au cœur d'un animal politique collectif. Il appert de ces divisions et répartitions factices du "moi" que la troisième voie se présente comme la seule la plus "en capacité de" réduire les tensions paradoxales nées de l'autonomie et la contingence.

La médiation ne peut pourtant éviter d'apparaître comme un système globalisant et *totalitaire*, même si elle s'en cache et même si le lien entre l'unité et la totalité doit pouvoir être imaginé sans toujours aboutir à un système politique totalitaire. La "Totalité" étant installée dans la réflexion, nous invitons l' "utopie" de la médiation à retourner sur la tête d'épingle du

---

[470] Y. BAREL, *La société du vide*, 1984, cité, p. 19.

[471] Philip PETTIT, dans *Penser en société*, *Essai de métaphysique sociale et de méthodologie*, Paris, PUF, coll. Philosopher en sciences sociales, 2004, définit p. 107 le holisme social comme « une doctrine portant sur la dépendance non causale des personnes en interaction les unes avec les autres en ce qui concerne la possession de la capacité de penser ou la possession de quelque propriété distinctive de ce type. » Avec la recommandation hégélienne d'une Totalité, l'auteur défend sa position holiste (p. 99 et sq.). La pensée est alors en elle-même abandonnée à l'idée d'autonomie qui est pour elle sa prison dorée. Le superbe isolement néglige le faisceau des interactions culturelles et des déterminismes, notamment, ceux de classe. Le prolétaire doit oublier son aspiration pour produire et cultiver son jardin. Il est vrai que l'hétéronomie de la pensée par rapport à l'action se vérifie doublement au quotidien. Chacun a sa sphère d'isolement dans laquelle il se sent bien. Pour nous, si l'être pense, il peut et doit penser sa liberté. Si il est libre, il libère la pensée.

service à la négociation, s'il fallait admettre persévérer dans l'usage de ce terme, dont nous pouvons aussi prendre nos distances avec Y. BAREL :

« L'autonomie est ce qui cimente ce système de transformation, ce qui en fait un système. Le mot « système » fait peur, surtout dans un monde qui aspire à l'autonomie, ou bien suscite la dérision, surtout dans un monde qui, aspirant à l'autonomie, aime bien changer de mots quand il est difficile de changer les choses. Aussi bien n'est-il peut-être pas inutile d'ajouter un mot sur l'idée que je me fais d'un système, et notamment d'un système social : un système vraiment vivant est paradoxal, ce qui veut dire qu'il se fait toujours plus grand qu'il n'est et qu'il se croit plus petit qu'il n'est. "Plus petit" signifie ici : un système est toujours moins cohérent, moins bouclé sur lui-même qu'il n'imagine, parce qu'il est porteur des germes de sa propre mort, et qu'il en vit. Un de ces germes est la non-transcendance du "syndrome du vide social", c'est-à-dire son allergie au projet et à l'utopie. »[472]

Si la médiation est aujourd'hui appelée au chevet du conflit entre un système qui prétend se réformer et un ensemble social qui espère, ou s'imagine encore, pouvoir contrer ces projets, c'est parce qu'elle suit les mots qu'elle met sur le marché[473] pour s'assurer qu'ils insufflent bien la nécessité de faire dans les esprits les plus hésitants. L'utopie n'est donc jamais à confondre avec un quelconque projet, même souhaitable. L'utopie est pavée de mauvaises intentions mais, comme d'autres endroits, aussi de bonnes. Parmi celles-ci, et parce qu'elles font vivre le sens de l'utopie, loin donc de l'utopie abusive de la médiation, il en reste que nous préférons aux autres :

«(…) le seul objectif qui ait encore un sens politique et une valeur morale, c'est de se proposer cette utopie révolutionnaire : la suppression, l'abolition, l'annihilation, l'éradication totale et définitive de cette inégalité indigne de sociétés qui se prétendent civilisées. Nous affirmons que c'est même là, désormais, *la pierre de touche de tout humanisme véritab1e* et que les soi-disant amis du genre humain, nombreux dans les classes moyennes, feraient bien d'approfondir leur réflexion sur ce point. »[474]

---

[472] BAREL, 1984, cité, p.30.

[473] Raoul VILETTE, *Le marché des mots, les mots du marché*, Paris, Les nuits rouges, 1997, ne s'arrête pas sur le terme « médiation » mais analyse nombre de ses satellites qui parsèment les ouvrages consacrés à ce thème.

[474] ACCARDO, *Le petit bourgeois gentilhomme*, 2003, cité, p. 77.

b) Transparence, consensus et évanescence : vers une démocratie apolitique

Le fait accompli de « vivre ensemble » autorise-t-il encore l'évocation d'un choix sur ses modalités d'application ? La formulation intègre là un grand nombre de paramètres interrogatifs et spéculatifs. Le premier facteur qui entre en jeu a été posé par la problématique du choix. Celui-ci met en œuvre une dialectique active, mobilisée entre la liberté comme condition de réalisation d'un choix et une liberté qui ne se laisse pas choisir.

Ainsi, la société "nous tombe dessus" sans laisser le moindre espace à une remise en cause *a priori*. Ce "déterminisme" majeur influence l'évolution d'une logique primitive, première, vers l'aboutissement d'une "conscience de classe" des "êtres ensemble". Elle dirige même les mouvements internes des développements ultérieurs, vus alors comme un simple « double mouvement d'attraction / répulsion »[475]

La bonne conduite à suivre sur la route de l'intégration citoyenne normative est l'*explication*. Problèmes, motifs, raisons, solutions et hypothèses subissent le feu purificateur de l'exposition pour être compris. Modélisés, ils sont contenus dans les mots de leurs auteurs, enfermés dans la voix de leurs maîtres. Inéligibles à la liberté mais livrés à tous, les faits deviennent *transparents*.

« […] Cette année encore, le constat est sans appel. Les niveaux de corruption atteignent des sommets tant dans les pays développés que dans le monde en développement. À noter, la place peu enviable de la France, 23e sur 91 avec une note de 6,7 sur 10. Mais les choses bougent grâce à l'action des juges et à la mobilisation des organisations internationales. Au-delà de la construction d'un indice sur l'échelle de la corruption, TI répond à un souci humanitaire, éthique et social. Car lutter contre la corruption libère le développement, restaure l'intégrité de la société et favorise une concurrence loyale au bénéfice des populations.

Ces préoccupations ne pouvaient laisser indifférente la CFDT, impliquée dans les actions de régulation de la mondialisation. En décidant d'adhérer à TI, la Confédération souhaite participer notamment à un groupe de travail sur la protection des salariés qui dénoncent des faits de corruption et faire connaître

[475] A. ACCARDO, *Le petit bourgeois gentilhomme*, 2003, cité, p. 54.

l'action de TI dans les entreprises. Une façon d'affirmer concrètement que l'action contre la corruption et l'action syndicale peuvent aller de pair. » [476]

Le positionnement d'un syndicat réformiste en faveur de la transparence n'est pas choquant. D'autres peuvent s'y laisser tenter. Mais cette démarche suit un mouvement global qui tend à soustraire l'élément purement politique, donc potentiellement critique, de tous les champs accessibles aux citoyens. La Confédération doit vendre un propos syndical sans que le contenu ne s'affiche (transparent) et sans que *l'intéressé* ne réalise la vacuité du propos. Il n'est pas question que la CFDT soit saisie par des contestataires puisque la seule voie de la réforme immobile passe par la censure démocratique. Il est impossible de ne pas aller dans son sens puisque la transparence dépasse tout, englobe tout. L'action syndicale et l'action contre la corruption sont assimilées pour que l'intention s'anoblisse de la turpitude supposée de l'hétérogène. Le syndicalisme de la CFDT s'inféode à la représentation mondialisée du monde, la pensée unique de la transparence, pour se faire le messager des grands mouvements de l'ordre logique. Aujourd'hui, l'opacité se mesure et les Français s'ont avertis. Le bon choix se verra récompensé, les bénéfices seront gracieusement redistribués à la population loyalement concurrente car, chacun le sait, l'intégrité de la société ne tient qu'à la libération du développement. Quand les mots manqueront, la transparence deviendra la garantie d'un souci humanitaire, d'une concurrence éthique effrénée mais efficacement loyale.

Qui s'opposerait dès lors à la transparence ? Quand elle n'est pas qu'un fait idéologique, celle-ci contredit l'opacité des formes inconnues. La lutte des ombres et lumières rendent leurs amours tout de même curieuses. L'usage raisonné et officiel de la crainte de voir la cruauté en face, divise finalement tout le monde en deux. Les faits, encore et toujours têtus. Ils sont binaires et doivent le rester : ils sont comme on dit qu'ils sont. En leur nom, il y a ceux qui sont d'accord, et les autres.

---

[476] « La CFDT contre la corruption avec Transparency International », Mélina GASZI, CFDT.fr, juillet 2001. Nous soulignons. La transparence existe, la CFDT l'a rencontrée !

Un consensus apparent se forme pourtant sur le propos de la transparence. Il est comme elle, impalpable mais lui a plus besoin de reposer sur l'hypothèse d'un contrat social.

Mais, si il faut choisir pour espérer rester libre, nous ne pouvons partager la négation du sens intime des révoltes et des révolutions, proposés par des penseurs vaincus par eux-mêmes avant de se plier à l'ordre dominant fut-il consensuel :

« […] les mouvements sociétaux sont très différents des révoltes contre la souffrance, la misère, l'esclavage. Autant les premiers sont orientés vers des objectifs positifs, autant les révoltes se définissent par ce qu'elles rejettent, et non pas par un objectif social, culturel ou politique ; elles sont centrées à la fois sur la souffrance d'une population et sur le rejet d'un ordre des choses défini en termes globaux et en grande partie hors d'atteinte. Telles furent les révoltes des serfs écrasés par des seigneurs féodaux, des prisonniers réduits en esclavage, des peuples détruits par une domination étrangère ou des victimes de régimes totalitaires. La révolte se fragmente nécessairement, prend des significations opposées, quoique toutes extrêmes. En outre, ceux qui sont opprimés ne peuvent pas se libérer par leur propre force : ce ne sont pas les déportés qui ont détruit les camps ou les esclaves qui ont renversé l'esclavage. Seule la liberté politique, et d'abord l'ouverture des échanges économiques et le remplacement de la domination personnelle par le pouvoir de l'argent, a pu transformer les victimes en travailleurs à la fois libres et exploités, ou même en citoyens. […] »[477]

La position adoptée par Alain Touraine est peu surprenante depuis qu'il a renoncé à ses affinités de gauche. Il faut avouer que cette notion a été remarquablement desservie à partir de 1981 et que rien dans le bipartisme démocratique actuel n'en soulage le destin. En intellectuel adhérent à l'idéologie de cet air du temps, il attend des maîtres qu'ils défendent et libèrent les opprimés et les exploités. Le pouvoir de l'argent revêt dans cet exemple instable, un surcroît de puissance par la médiation de l'évidence.

---

[477] Alain TOURAINE, *Pourrons-nous vivre ensemble ? Egaux et différents*, Paris, Fayard, 1997, p. 129. A la question générale qu'il pose en titre nous pouvons pour au moins deux raisons répondre non. La première particulière est que "nous ne pouvons nous trouver en accord avec cet auteur", la seconde, générale, est que même groupés, nous sommes dans l'impossibilité de "vivre ensemble". La notion de société est un trompe-l'œil au service des illusionnistes despotes.

Pour avoir des vainqueurs, il faut encore et toujours des vaincus[478]. Les basculements saisis entre le pouvoir centralisé et l'individu, accessoirement consommateur citoyen, s'opèrent sous le pouvoir de l'argent. Faut-il rappeler que si la médiation permet même à toute abjection de se construire, elle permet également l'objection et la dénonciation tout aussi longtemps. La critique radicale veut que la médiation utilisée par la démocratie n'aura pas toujours l'influence nécessaire au maintien de la dictature d'une bonne gouvernance.

« Il faut développer la critique intellectuelle radicale des idéologies et des actions révolutionnaires qui ont toujours conduit à des régimes d'essence totalitaire, depuis la Terreur jusqu'au léninisme et même, sous une forme opposée, au fascisme, qui sont les deux principaux antimouvements sociaux de notre siècle. L'idée principale est qu'on ne peut pas séparer la formation d'acteurs sociaux, et donc de mouvements sociétaux, des médiations politiques qui constituent l'élément central et indispensable de la démocratie. »[479]

La dichotomie posée entre le fascisme et les régimes de la Terreur au léninisme conduit l'option "politique" de l'auteur sur une troisième voie, libératrice de l'énergie positive et constructrices des forces vives de la nation mondiale, cadencée par les médiations politiques qui bâtissent la forteresse de la démocratie. Loin des arguments massifs et des perspectives altières des fascismes, la démocratie moderne joue des transparences qui dissolvent toutes les formes de révoltes en une négativité informe. L'allergie de l'auteur aux mouvements sociaux qui dépassent cette toise bien-pensante et ses critiques à leur égard se sont ainsi développés sur la vague de diffusion de l'ordre symbolique massif de la médiation dont les accents bercent une véritable démonstration sur l'éternelle viabilité de la démocratie. Mais nous voyons alors poindre le risque d'une disparition de la démocratie par sa dissolution dans l'informe.

---

[478] « Ainsi commença le bombardement de Trois-Hameaux, prouvant aux paysans qu'il n'est pas permis à tout le monde de se gaver. » Panaït ISTRATI, *Les Chardons du Baragan*, Paris, 2003 (1928), Editions Bernard Grasset, p. 134. Nous voyons aussi que surinvestie, la dialectique maître esclave a alimenté des politiques aberrantes comme le montre l'histoire du 20ème siècle.

[479] A. TOURAINE, 1997, cité, p. 150.

Si la démocratie joue sur des médiations formelles, comme le rappelle A. TOURAINE, elle use également de médiations symboliques pour négocier son désir d'éternité et d'universalité. « Parler de pratique symbolique, c'est parler de la manière dont, dans une société donnée, les sujets s'articulent avec le lieu du sens, du savoir, de la justice, du pouvoir : le lieu de l'Autre. »[480]
La désignation de cet endroit mythique, d'où *tout* provient, permet de trouver les médiations du Tiers, d'utiliser sa constance et son infinité, sa situation au-dessus de tout et, par exemple, des partis. L'idéal - type du Tiers est "l'Autre", il porte désormais le poids des médiations les plus improbables.

L'appareil judiciaire, toujours porteur des rituels et des symboles destinés à alimenter la notion d'une justice extraordinaire, est un espace où la présence désignée de l'Autre devient tangible et pratique. Tiers, victime et responsable sont réunis par la médiation pénale pour affirmer la fusion entre le symbolique et les pratiques comme l'indique A. PIGANEAU. L'onde de choc de l'implosion est répercutée sur une démocratie devenue majeure depuis qu'elle aurait elle aussi mis en pratique l'évidence de son "incommensurabilité". La succession logique n'est pas toujours facile à saisir mais la médiation est assimilée, en particulier depuis les années quatre-vingt, à un vecteur privilégié de la démocratie. La filiation s'établit donc à double sens : la médiation s'offre à la démocratie, la doctrine démocratique se nourrit du développement des pratiques de médiation. Leur énergie commune s'appelle "transcendance".

Placées en catégories dirigeantes des domaines juridiques, politiques et sociaux, médiation et démocratie s'échangent des parts manquantes pour faire de leurs qualités respectives l'essence du lien social actuel. La médiation assure le passage d'un domaine à l'autre par la transition d'un tiers, révélateur et censeur. La démocratie découpe et divise à l'extrême les cellules de base de la politique. La multitude l'*oblige* à réduire les options proposées à l'élection du peuple à ses propres choix dictés par la tempérance :

---

[480] Alain PIGANEAU, « Médiation et démocratie, réflexions à partir d'une pratique », *Annales de VAUCRESSON*, 1988, citées, p. 212.

« La démocratie n'existe qu'en combinant des principes divers et en partie opposés, du fait qu'elle n'est pas 1e soleil qui éclaire toute la société mais une médiation entre l'État et la société civile. Si elle penche trop d'un côté, elle le renforce dangereusement aux dépens de l'autre. Ce que les constitutionnalistes et les juristes en général comprennent mieux que les fondateurs de la philosophie politique, qui cherchent à définir l'*esprit* de la démocratie alors qu'elle est d'abord un ensemble de *garanties* et de *procédures* assurant la mise en relation de l'unité du pouvoir. Cette apparente faiblesse de la démocratie explique que celle-ci n'existe qu'en se produisant et en se recréant constamment elle-même. La démocratie est plus un travail qu'une idée. […] La force principale de la démocratie réside dans la volonté des citoyens d'agir de manière responsable dans la vie publique. L'esprit démocratique forme une conscience collective, alors que les régimes autoritaires reposent sur l'identification de chacun à un leader, à un symbole, à un être social collectif, à la nation en particulier. »[481]

La compénétration des deux réalités constituées du social que sont la médiation et la démocratie accrédite l'espérance d'un dépassement du social formalisé par le simple constat de l'entassement des individus. L'espoir durkémien de voir la société assurer un ascendant moral sur les foules d'acteurs[482], interdites et exsangues, trouve un nouveau tremplin, un regain, en ce millénaire des médiations. Mais cette espérance ne conduit ni sur l'engagement politique ni ne pousse à la lutte. La démocratie efface les limites, les frontières, les contours de la politique, elle est apolitisme.

Nous militons ainsi pour l'abordage de la politique par ses seuls ayants droit, et pour la raison du champ politique comme champ du social. La démocratie a donc ses limites, et celle qu'elle montre le plus est la force d'elle-même, son impudence.

« Il est quasiment interdit désormais de ne pas être « démocrate », dès lors que le mot démocratie fonctionne autour de nous comme une référence obligée,

---

[481] Alain TOURAINE, *Qu'est-ce que la démocratie* ?, Paris, Fayard, 1994, p 106 et 107. Italiques de l'auteur, nous soulignons.

[482] Un débat, fortement référencé, est proposé par Fred E. SCHRADER, « La constitution sociale du sujet et la sociabilité moderne. Un questionnement historique de la sociologie de la connaissance », *L'Homme et la Société*, Revue internationale de recherches et de synthèses en sciences sociales, n° 101, théorie du sujet et théorie sociale, 1991/3. Nous attachons notre intérêt sur la citation que l'auteur fait p. 71, de Durkheim (*Les formes élémentaires de la vie religieuse*) : « Par cela seul que la société existe, il existe aussi, en dehors des sensations et des images individuelles, tout un système de représentations qui jouissent de propriétés merveilleuses. Par elles, les hommes se comprennent, les intelligences se pénètrent les unes les autres. Elles ont en elles une sorte de force, d'ascendant moral en vertu duquel elles s'imposent aux esprits particuliers. »

indépassable, et que seulement paraître en discuter l'usage passe pour le plus grand des crimes. »[483]

La dictature des apparences devient une belle occasion pour quelques sociologues et autres politologues de trouver là leurs raisons dans une nouvelle raison humaniste sans réelle profondeur humaine. Il y a tout de même encore loin de la coupe aux lèvres, *dieu* merci.

« Elle sait se défendre, cette mauvaise graine. Tout comme la canaille humaine : plus elle est inutile, et mieux elle sait se défendre.
Mais quelle certitude avons-nous de l'utile et de l'inutile ? »[484]

c) <u>La médiation ou la compression des espaces déployés</u>

Le triangle est la représentation schématique la plus basique de la médiation.

Les trois pointes du triangle attribuent à chaque partie engagées dans un processus de médiation une position les identifie dans leur rôle relationnel. Parce qu'il estime sa neutralité, le médiateur se distingue du poids, de l'inertie des parties en adoptant le sommet du schéma. Nous avons considéré que l'identité des deux parties conflictuelles pouvait les unir face au camp de la médiation, réduisant le cycle ternaire à une excroissance, à un heureux accidents du binaire.

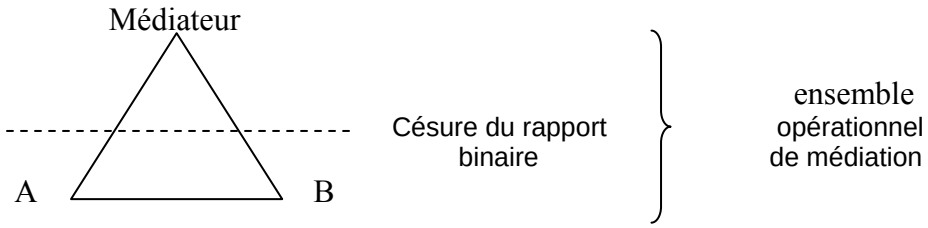

[483] Bernard SICHERE, *Il faut sauver la politique*, Paris, Editions Lignes et Manifestes, 2004, p. 63.
[484] P. ISTRATI, *Les Chardons du Baragan*, 2003, cité, p.12.

La triangulation cède parfois devant une représentation en “T inversé” lorsque la neutralité est disputée entre le juge et le médiateur.

« Les juges, professionnel par excellence de la neutralité, connaissent bien cette pente insensible qui entraîne à compenser l’infériorité d’une des parties (… ou de son conseil) et à rééquilibrer un combat inégal. […]

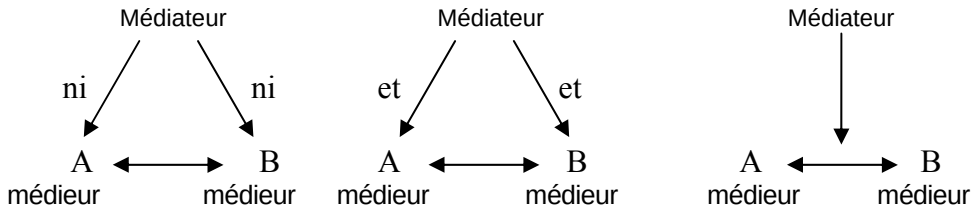

1. La neutralité n’est pas à prendre au sens traditionnel d’abstention : ni l’un ni l’autre ;
2. elle est un engagement à agir également en faveur de l’un ET de l’autre ;
3. ou plutôt au profit d’une amélioration de leur relation.
[…] pour respecter déontologie ET neutralité il (le médiateur) devra en toute logique choisir dans certains cas de se déporter et de mettre fin à la médiation lorsque les parties ou l’une d’entre elles ne sont pas assistées de conseils AME art. 13 »[485]

Ainsi le juge est reconnu doublement pour sa neutralité en relation avec la loi dont il applique les principes mais, vu par le médiateur, il devient celui qui glisse sur la pente insensible pour rééquilibrer un combat inégal. Mais il ne le ferait entre la loi et les parties mais entre les parties. Le médiateur est invité à se démarquer par tous les moyens de cette puissance de tutelle embarrassante. « Le médiateur doit être capable de créativité et d’imagination et de préconiser des solutions interactives. » proclame J. SALZER[486], s’écartant alors de la tutelle de la loi pour tous. Le médiateur n’agit ni plus ni moins pour l’un ou l’autre, il agit pour l’un et pour l’autre : c’est-à-dire qu’il les déplace tous les deux en même temps, selon ce qu’il décide pour leur bien plutôt que pour obéir à la loi et la servir. Si les choses ne conviennent plus, il se “déporte”.

---

[485] *Art et techniques de la médiation*, 2004, cité, p 27. “AME” : Association des Médiateurs Européens, affiliée au Barreau de Paris.
[486] MCF à l’université Paris Dauphine. In *La médiation judiciaire*, p 49, éd. Chambre sociale, CA Grenoble. Cité par J.-L. LASCOUX, *Pratique de la médiation,* 2001, cité, p. 155.

J. FAGET[487], qui adopte aussi cette disposition en “T”, vient distinguer le rôle spécifique du médiateur par rapport à celui du juge, habitant une triangulation “traditionaliste” :

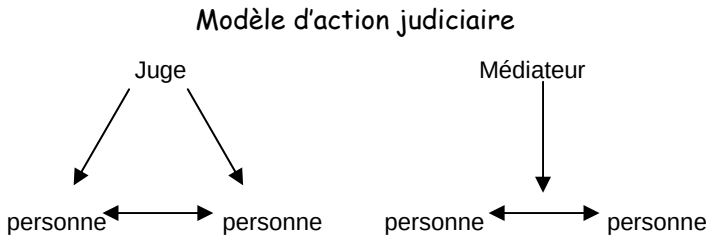

Le glissement observable entre les deux interprétations des triangulations laissées au juge ou au médiateur dans ces références se poursuit selon nous avec l’affirmation de la mise en norme binaire entre le médiateur et les personnes médiées ou les médieurs.

Comme nous l’avons souligné, les conséquences de ces glissements des sens aboutissent à une incompréhension du système mis en place. Ils déclenchent l’impression d’une opacification délibérée de ce qui se veut transparent afin de neutraliser l’attraction du refus général de ce système. Le mouvement est bel et bien un procédé d’évitement de l’affrontement, qu’il soit direct ou politique. Dans cet ordre d’idée, l’apparition du Tiers correspond à un mouvement d’extraction du conflit, du rapport bilatéral :

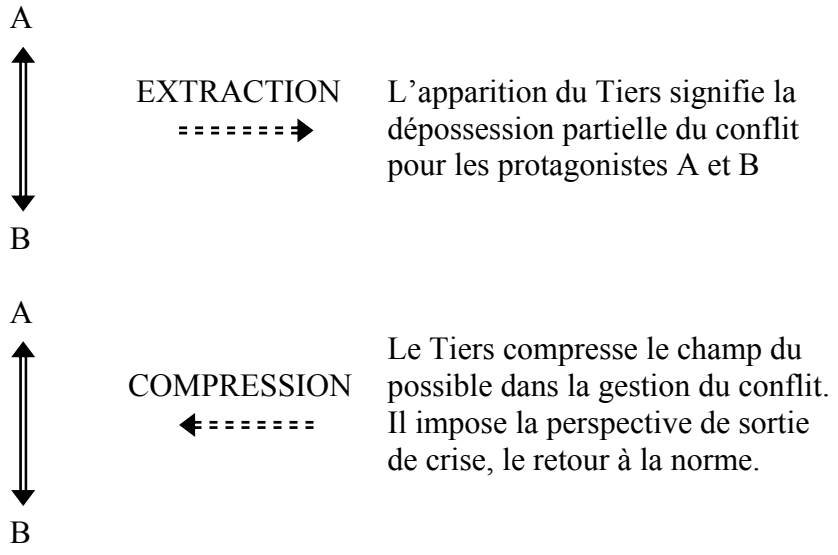

[487] J. FAGET, *Accès au droit et médiation*, Rapport, GERICO, 2000, n°12. GIP, p. 57.

La raison pratique de ce double mouvement est de dissoudre les difficultés propres à la gestion individuelle du conflit. L'épreuve, il est vrai, appelle l'aide et la solidarité. Le tiers est là pour écouter et rapporter de son havre les éléments du bon sens. Mais cet échange anodin est compris, inclus dans une autre échange qui le contient. L'enchâssement est une caractéristique d'une médiation qui ne renie pas son ascendant de socialisation.

Ce mécanisme simple permet de diviser la médiation en fonction des deux résultantes d'INTEGRATION et d'EXCLUSION. Les parties se voient exclues de leur "affaire" et incluses dans la norme de la société dans laquelle elles se rapportent.

La médiation est obligatoirement une lecture simultanée de ces deux phénomènes indissociables. La médiation n'est pas qu'une intégration. Elle divise savamment, rejette, masque, diffuse, éparpille, opacifie etc. et revient grâce à sa capacité de déplacer les lieux de son office, les murs de sa norme d'action.

Les effets de cette alternance sont bien entendus facilement visibles sur le déroulement des médiations instituées, telles la médiation pénale, familiale. La médiation sociale est plus ambiguë puisqu'elle tient en respect la pression sociale qui dépasse les limites d'un quartier qui souhaite passer paisiblement ses nuits. La compression opérée librement par les habitants citoyens désarmés sur leurs voisins, parfois réellement agressifs, propose ainsi une image pacifiée de l'intervention de la violence légitime étatisée.

La médiation constitue par les procédés d'inclusion et d'exclusion un précieux outil de lecture et d'analyse des phénomènes sociaux qui se présentent sous la forme binaire mais dont l'issue apaisée devient malgré tout un élément intégré dans l'idéologie générale. La solution ne peut pas ne pas être là. Les deux exemples généraux choisis montrent l'étagement structurel des mécanismes de la médiation que l'on peut suivre avec elle. Ils partent d'un constat et, quel qu'il soit, échafaudent la stratégie d'éloignement (exclusion, extraction) et de retour sur le réel (intégration, compression). Les éléments qui composent la structure générale des médiations relevées sont multiples. Ils peuvent être interprétés différemment, être changés sans que la fonction de médiation ne

change vraiment. La fonction de ce type de médiation est d'interrompre la logique binaire de l'affrontement :

De l'impératif démocrate :

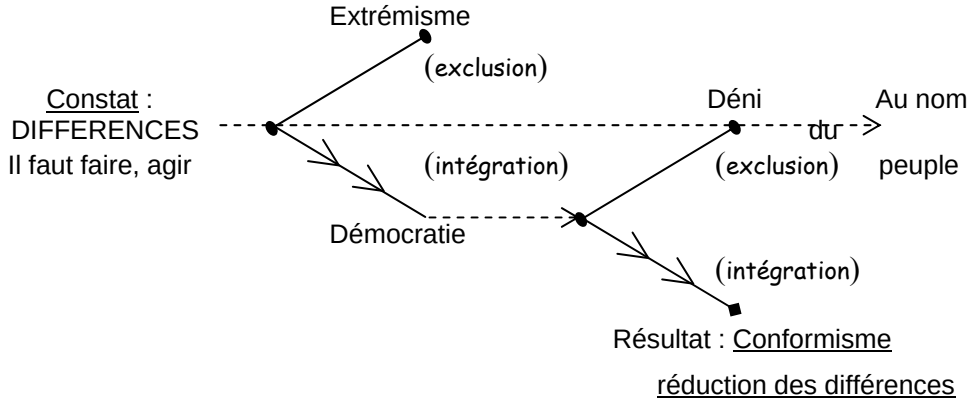

La nécessité de la construction européenne aboutit à l'approbation du traité de constitution soumis à référendum. Le "oui" s'impose au nom de la démocratie.

De l'impératif solidaire :

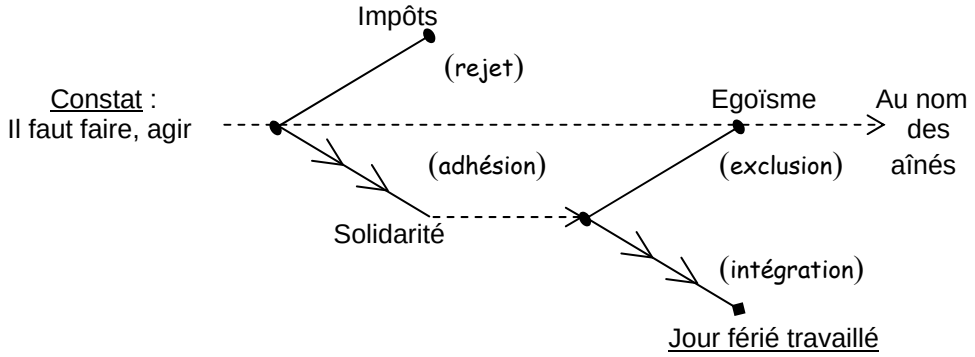

L'impossibilité à ne pas s'occuper de nos anciens exige de nous un devoir de solidarité qui prendra effet dans une journée fériée travaillée. L'Etat propose une "action collective individualisée". La médiation du contresens est un signe supplémentaire de l'affection destinée à ceux qui en ont tellement besoin. La fraternité n'est plus un mot vide de sens. Aussi serait-il bon de le placer au musée.

Schéma des “fausses” médiations :

Chaque étage de médiation fonctionne selon un principe identique :

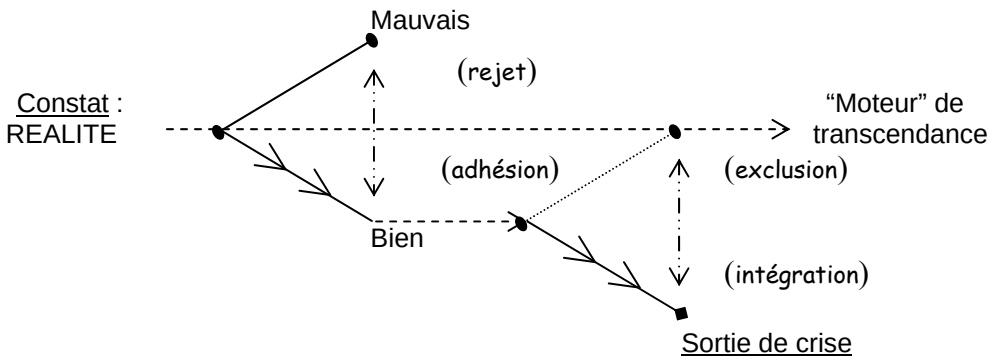

Le vecteur de la transcendance est choisi pour illustrer le propos d’une logique qui se déroule obligatoirement dans le sens d’une histoire avec son point d’entrée, l’accident remarquable et son point de sortie, la médiation aboutie. Il est intéressant de noter l’extrême fragilité de l’appellation de médiation pour caractériser chaque rapport triangulaire, limités à deux sur les schémas proposés en illustration. La longueur du chemin suivi avant d’obtenir la fin du conflit dépend du nombre des médiations et fausses médiations qui ont été cumulées. La procédure de décision devient inaccessible alors que son impératif vaut pour tous.

La transcendance imprime sa marque de fer sur les évolutions sociales toujours soucieuses d’établir un rapport entre les trois états théologique, métaphysique et positif selon le référentiel comtien. Notre apogée technique et technologique vient ainsi plutôt modifier ces rapports qu’anéantir une de ses composantes. Pour reprendre une des propositions de C. SCHMITT, nous identifions l’ère de la médiation à « l’ère des neutralisations »[488].

[488] Carl SCHMITT, *La notion de politique*, Paris, Champs Flammarion, 1992 (1963 pour l’édition française), « L’ère des neutralisations et des dépolitisations », pp. 129-160.

Animées par le mouvement de la transcendance, les étapes de médiations se déroulent sur une même catégorie ou des catégories différentes. La médiation n'est pas que politique, communicationnelle, pénale etc. Elle intègre tous les moments de la vie et de la vie sociale et provoque un emballement de son principe même, comme une tornade et sa forme en spirale :

L'entonnoir des médiations :

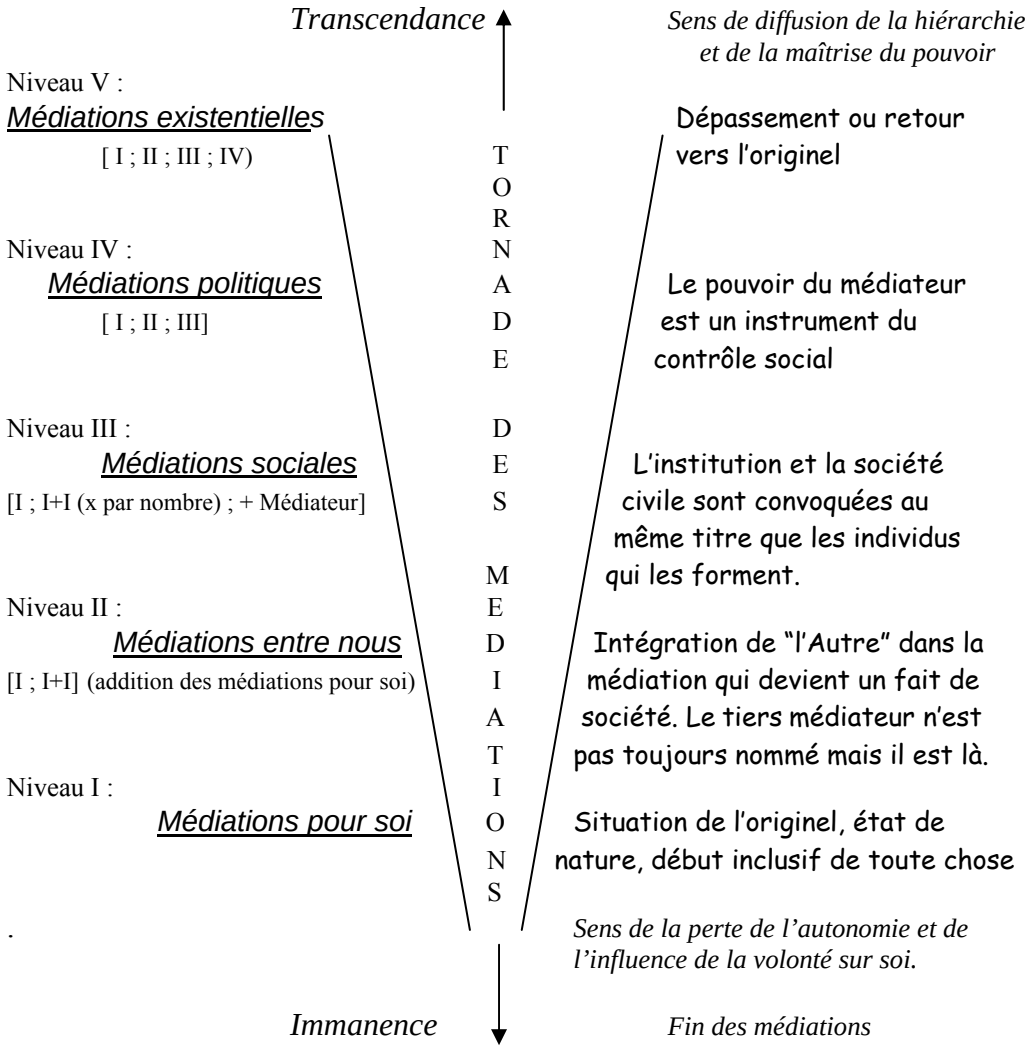

Cette représentation indique que chaque médiation est susceptible de provenir d'une autre médiation ou d'y aboutir. La succession est non seulement perpétuelle mais l'effet de brouillage s'imprime sur toutes les médiations

instituées malgré tous les efforts entrepris pour montrer que la médiation est une solution pratique, simple, efficace et peu coûteuse. Toutes ces aspirations accolées à la médiation mise en pratiques sont payées par la réduction de la liberté de chacun – donc de son impuissance – par le fait d'une raison apparaissant de façon fictive comme à la fois supérieure et naturelle.

D DES MILLE ET UNE APPLICATIONS DE LA MEDIATION

Le problème de la stabilisation de la médiation tient dans une ambivalence qui lui est foncièrement attachée. Elle est à la fois universelle et particulière. Universelle, elle organise l'évolution de la pensée philosophique, religieuse et politique. Elle est tout aussi un des organes officiels de la pensée. L'accoutumance à ce procédé de médiation qui autorise la sortie des enfermements, des apories, des paradoxes logiques apparents renforce son universalisme. Ce dernier disperse à l'infini les motifs propres à chacun de s'emparer de la résolution de ses conflits.

Son bonheur est tel que ni la pensée ni l'action ne peuvent s'en passer. Mais, pour retrouver la fonction pratique quotidienne qui est aussi sienne, la médiation trouve, pour se rendre accessible, les moyens de marquer le chemin qu'il faut suivre pour obtenir sa délivrance. Particulière, elle devient la part restante la plus indispensable aux éléments sociaux les plus petits. Elle sait se faire présente puisqu'elle est très utile, voire indispensable, à l'aune de l'explication du mystère social. Il faut convenir alors qu'elle est partout.

La médiation permet de supporter tous les écarts ainsi ceux qu'elle institue. Elle établit entre le général et le particulier les ponts logiques et pratiques à la fois qui invitent à relire ce qui compose les faits sociaux. Se tient là le troisième effet de la médiation.

Peu d'activités humaines et sociales peuvent prétendre échapper à une telle puissance de feu. Il n'y en a même aucune.

Tout étant imprégné par la médiation, tout étant médiation, l'observation de quelques cadres d'analyse classiques permet de pister les ressorts de celle-ci, qu'ils soient clairement exprimés ou dormants. Maintenant le jeu est d'estimer leur place dans la hiérarchie de la catégorie de médiation, sachant qu'il est toujours possible d'affirmer soit leur fusion soit leur hétérogénéité avec elle, sans que cela ne vienne faire vaciller la belle, la superbe.

a) La triangulation ou l'obsolescence du syndicalisme

Le syndicalisme permet de s'extraire des activités dites de médiation, champ actuellement privilégié par les nombreux spécialistes de la question. Ce terrain permet ainsi de poser les instruments du questionnement pour tenter de retrouver ou de mieux saisir par contraste les mécanismes opératoires de la médiation. Nous avons exploré ce terrain pendant plusieurs années. Cette expérience nous laisse toujours penser qu'il est un terrain valide pour tester la pertinence de la question sur la médiation. Mais ce choix ouvre sur une recherche à part entière.

schéma de la triangulation syndicale :

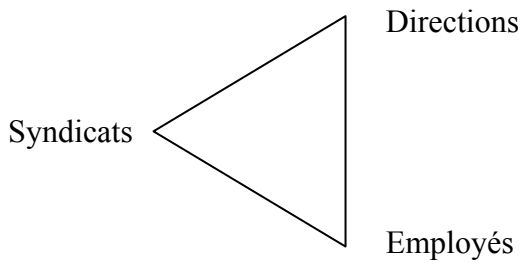

Cette représentation correspond aux statuts général des syndicats, en dehors de toute considération d'étiquette ou de fonction particulière. Elle s'attache à leur rôle à la fois dans une institution et dans les institutions. Il s'agit d'une organisation entre trois partenaires qui tend à structurer la gestion des rapports sociaux éminemment conflictuels. Pour avancer vite dans l'analyse de ce schéma ternaire, deux questions simples se posent et se font face :

→ peut-on considérer le syndicat comme étant un médiateur ?

oui :

Une zone conflictuelle de base peut s'instaurer entre le groupe des employés et / ou l'employé face à la direction. Pour éviter que l'employé ne subisse une injustice trop criante devant le poids de la hiérarchie, le syndicat est placé

comme intermédiaire (il s'entremet) dans le but de rétablir un équilibre entre les protagonistes du conflit. Cette compétence est proche de celle qui est revendiquée par le médiateur.

non :

Le syndicat n'est pas neutre puisqu'il est, en fonction de choix et de tactiques internes, de parti pris. Il représente par délégation telle ou telle sensibilité élective. On objectera que n'importe qui peut adhérer par affinité à tel ou tel syndicat selon qu'il apparaît correspondre à ses valeurs propres, parfois d'ordre privé. Ici, c'est le poids des forces en présence qui est réel et que l'on tente d'organiser dans le but de respecter *une justice*.

→ peut-on affirmer que le syndicat n'est pas un médiateur ?

oui :

Le statut et la place du syndicat sont prévus dans les conventions collectives. Par tradition, les syndicats se classifient en raison d'étiquettes politiques. Cette appartenance interdit la neutralité bienveillante qui caractérise le médiateur qui ne doit pas se servir de ces arguments-là pour faire basculer une médiation dans un sens ou un autre. De plus, le syndicat n'intervient pas toujours comme interlocuteur facilitant le processus conflictuel opposant un employé et la direction. Il apporte conseil, aide, renfort tactique, à l'une ou l'autre partie[489]. Parfois, il intervient directement en face à face avec la direction lors des discussions des conventions, des revendications et des problèmes divers. L'employé voit sa personne physique être soustraite des discussions pour devenir une raison morale, on parle en son nom, à sa place ou de sa place. Ces éléments sont à prendre en considération. Ils situent les syndicats mais la mise en parallèle de leurs activités avec celles des médiateurs ne les oppose pas tant que cela.

[489] Les syndicats sont multiples et ce type d'organisations se retrouve à quelque niveau hiérarchique ou pour quelque activité que ce soit. On peut alors penser que les différents syndicats sont, autant qu'ils ne sont pas, des médiateurs des classes entre elles.

Elle montre que les rapports sociaux s'inscrive selon un degré de relativité (c'est-à-dire selon une raison subjective) qui minimise la différence entre syndicat et médiateur. Nous verrions donc une complémentarité des deux qualités parce que leurs zones actions se croisent sans toujours vraiment se distinguer. La médiation est à cette égard bien plus responsable de la confusion que le syndicalisme.

non :

Il est possible de faire une analogie entre les différentes conventions collectives. Négociées par des instances représentatives, elles se traduisent par des sortes de contrats, voire des sortes de code de déontologie, qui situent certaines pratiques dans les cas d'extrêmes tensions et de luttes exacerbées. La démarche de la médiation n'est donc qu'assez peu originale et pas aussi créatrice qu'il y paraît même si les échelles des rapports de force ne s'expriment pas de la même façon.

Une grande difficulté pour un médiateur est non d'affirmer qu'il l'est, mais d'en apporter les preuves tangible et immuables. Les définitions qui sont élaborées pour définir des cadres d'action portent sur des nuances qui ne semblent pas compatibles avec la vie sociale, tumultueuse, conflictuelle par essence et par nécessité. Vouloir montrer que la médiation ne s'impose pas par la force mais qu'elle recherche le consensus revient à faire accepter librement par les intéressé les modalités des contraintes qui s'imposent à eux sans ôter les raisons qui les conduisent. Si le médiateur peut imaginer qu'il se soustrait au conflit qui l'intéresse et qu'il est tenté de démontrer que les partenaires de la médiation seront aussi débarrassés d'un certain nombre de leurs conflits annexes, il ne pourra rien éluder, masquer, du conflit qui était et qui demeure ou restera sous une forme ou une autre. Le médiateur ne fait donc qu'isoler un conflit parmi d'autres, pour lui et pour les médiés, quand il met en place une médiation. Mais c'est aussi ce que fait le syndicaliste comme animateur du syndicat.

Le syndicat s'inscrit dans la permanence du conflit et de la nécessité du rapport de force. Sa conscience et sa pratique du conflit sont une culture réflexe, aux effets immédiats. C'est parce que conflit implique un vaste réseau d'individus et une multitude d'emboîtements conflictuels, des répercussions qui mettent, par exemple, « la France en otage », que l'action du contre-pouvoir syndical devient médiate. La distance entre immédiateté et médiation est mesurée avec des unités comparables à celles qui matérialisent les « corps intermédiaires ». Avec la litanie entretenue de leur disparition, la montée en puissance des systèmes de médiation apparaît comme une volonté de pallier des déficits sociaux cruels. Sont reconnues alors aux syndicats de la vieille école, pratiquement à titre posthume, des qualités indéniables pour la conquête des acquis sociaux. Par contre, la médiation modifie singulièrement le pouvoir que peuvent en attendre d'eux les utilisateurs. La médiation refuse les manifestations extérieures, les cantonnant dans une sphère privée, intime. L'injustice ressentie devant les coups du sort ou les liquidations de stratégies financières fabriquent là des individus seuls, conviés à gérer leurs problèmes d'ego avec eux-mêmes. La poussée de l'individualisme comme moteur de l'autonomie et de l'épanouissement personnels est donc une arme double dont les dégâts sans fin sont destinés à briser les derniers vestiges de conscience de classe et à servir toujours les avantages dirigeants. Le consommateur roi[490] trouve sont royaume dans sa solitude et ses sujets comme lui-même, toujours dans des babioles.

Le mouvement syndical en général, et les mouvements de représentations syndicales, apportent un éclairage sur des aspects que la médiation laisse dans l'obscurité. Le modèle ternaire n'est pas une exclusivité ni des syndicats ni des instances médiatrices. C'est ainsi la manière d'évoquer les déplacements d'un pôle à l'autre et d'expliquer les motivations de ces derniers qui feront retenir telle ou telle appellation. Lors des entretiens effectués auprès de syndicalistes,

---

[490] Sur cette thématique, voir en référence J.-C. GUILLEBAUD, *La refondation du monde*, Paris, Seuil, 1999, p. 282, 283 : « Tu seras roi ! ».

militants, nous avons volontairement évité d'utiliser le terme de médiation. Il est apparu spontanément une fois pour spécifier le rôle du syndicat[491].

Ce terme s'adapte sur tous les terrains dont le syndicalisme même s'il s'inscrit dans un courant idéologique ou politique. Cela veut dire qu'il devient singulièrement *le médiateur* entre une revendication, de classe, de corporation, ou individuelle auprès d'une direction, d'un pouvoir politique vis-à-vis desquels chacun, chaque citoyen comme chaque salarié, est appelé à se prononcer *librement*. Si le représentant de la nation est médiateur, le syndicat l'est tout autant. Les instances médiatrices, au-delà donc des seuls médiateurs, entrent dans la catégorie des corps intermédiaires et s'inscrivent dans des rôles fondamentaux de régulation sociale. L'intermédiation est ici un phénomène s'inscrivant dans l'évolution acritique des rhétoriques sociologiques et le lissage des discours politiques qui en fait un des traits caractéristiques de notre société. Cet intérêt théorique ne supprime pas l'effet de fond que provoquent ces mutations en cours.

L'arrivée d'un nouveau corps intermédiaire tend à la fois à spécifier la position stratégique du milieu, de l'entre-deux et à modifier les attentes et les investissements personnels en faveur des anciens modes d'intervention régulatrice. Chacun devient un "médié" potentiel qui n'a affaire qu'à un seul contradicteur, ou à un seul de ses représentants habilités, accompagné d'un élément neutre coordinateur. La neutralisation interne du conflit déteint sur la mobilisation externe. Le syndicalisme exige un investissement conséquent, parfois, correspond à un engagement total. L'arrivée de la médiation sur le terrain de la gestion des conflits balaye la nécessité de comprendre les rouages du management, évite les formations de terrain et autres distributions de tracts. Tout le monde s'approche, ou est tenté, par la perfection telle qu'elle transparaît dans la médiation. Le médiateur avisé sait même alors rééquilibrer les positions manifestement excessives.

---

[491] Lorsque le terme est utilisé dans la question, l'entretien est "plombé". Soit l'interviewé s'empare du sujet pour en user à sa guise, même pour conclure qu'il n'est pas coutumier du sujet soit le retour au conflit ne présente plus d'intérêt, l'entretien s'éteint.

La médiation sociale vient directement saper le support local, de terrain, de l'influence syndicale. Appuyé sur des rapports de force et des rapports de classe, le syndicalisme se fond et se confond avec la gestion d'une communauté des intérêts de classe. Cette idéalisation des rapports sociaux est retournée dans une dimension géométrique rendue "concrète" dans une "communauté de quartier"[492]. La division des espaces constitutifs d'une société, d'une nation, ou d'un concept historique européen ramènent chacun à la dimension qu'il peut maîtriser, et dans laquelle il se sent bien[493]. Si la famille est cette dimension, la médiation familiale prendra le relais du système. Avec le rayonnement de l'urbain sur l'organisation des modalité du "citoyennisme"[494], un repas de quartier suffira à rendre compte du succès de l'affaire. Vient en évidence le pouvoir d'abstraction des points de friction, des moments de rupture qu'apporte la médiation et qui est notoirement déversé sur les lieux traditionnellement ancrés dans un imaginaire "heureux". Le même imaginaire laisse entrevoir la contestation, les manifestations vouées au sempiternel échec, le blocage, la grève, l'impuissance à porter le monde sur ses épaules…

Effet de machine, de bureaucratie, d'absorption de temps contre les effets conviviaux, faciles et primesautiers des repas de quartier, l'affaire est entendue. La lutte des classes deviendrait-elle celle des écoles de quartier ?

---

[492] Cette description hypothétique peut très bien trouver dans "la communauté de communes" une occasion de renforcer sa pertinence. L'idéalisation politique n'a pas la forme de la gestion locale mais leurs fondements idéologiques demeure. La décentralisation promue depuis 1982 ne rend pas la politique plus proche.

[493] Cette omniprésence du lieu est une proposition renouvelée de la médiation.

[494] Le "citoyennisme" perçu comme un repli joyeux des communautés sur elles-mêmes pour oublier les combats politiques et d'une marche forcée pour le progrès reçoit sa critique et son opposition la plus radicale par René RIESEL, militant anti-OGM, condamné et incarcéré fin 2003 pour ces faits qui ne peuvent être que considérés comme gravement délictueux dans une société démocratique qui appelle au dialogue sans savoir ce que cela signifie et qui refuse d'en écouter les échos. *Du progrès dans la domestication*, 2003, cité.

b) Sur le chemin de la *Refondation sociale*, le MEDEF[495]

Il ne s'agit pas de donner la parole aux entrepreneurs mais de prendre en compte une part intéressante de ce qu'ils prennent la peine de dire de façon publique ou par des moyens de communication internes sur les sujets qui sont communs avec celui de la médiation, avant même de s'y fondre. Cette prise en compte conserve l'objectif d'éclairer l'approche de la médiation. Nous faisons ainsi usage des passerelles qui sont tendues entre les deux discours, ceux des entrepreneurs et ceux des médiateurs, médiateurs généralistes et médiateurs d'entreprise ou d'organisations.

Deux concepts sont placés en tête des préoccupations d'analyse : le dialogue et le contrat. Ils prennent une place particulière dans l'initiative lancée par ce syndicat intitulé « *La refondation sociale* ». La refonte du social est un projet qui, s'il réalise ses objectifs, modifie radicalement les fondamentaux de notre organisation collective. Elle ne peut s'afficher comme une révolution susceptible d'utiliser la terreur pour parvenir à ses fins. Non, le changement est perçu comme fondamental, essentiel, irréversible mais il doit imprégner les esprits et les consciences selon des voies médiatisées avant de s'imposer. Notre entrée en matière tient dans l'éditorial du premier numéro de *La lettre de la Refondation sociale*[496] cité in extenso :

La Refondation sociale est lancée !

Avec la Refondation sociale le MEDEF a lancé un projet ambitieux. Il aura des répercussions fondamentales pour toutes les entreprises de France. Huit grands chantiers ont été définis avec les cinq organisations syndicales représentatives. Quatre sont, d'ores et déjà, engagés. Ils concernent les retraites complémentaires, le développement des négociations collectives, l'assurance chômage et la santé au travail. Pour chacun de ces chantiers, le MEDEF a déjà des ambitions communes :

- proposer une nouvelle politique plutôt que d'adapter les structures existantes. L'heure n'est plus au rafistolage mais à la création de systèmes nouveaux, plus efficaces, plus transparents et tenant mieux compte des besoins des entreprises et de leurs salariés,

[495] MEDEF : Mouvement des Entreprises DE France.

[496] *La Lettre de la Refondation Sociale*, n°1, avril 2000, éditorial signé Denis KESSLER, vice-président du MEDEF. Nous soulignons.

- - innover, sans hésiter à remettre en cause les règles conventionnelles, législatives, voire constitutionnelles , très largement à l'origine des dysfonctionnements actuels.

Volontairement novatrices, les propositions du MEDEF cherchent à mettre en place de nouveaux instruments favorables à l'expansion des entreprises et au dialogue social.

En matière de retraites complémentaires, l'objectif essentiel est d'assurer sans augmentation de cotisations la pérennité des régimes tout en offrant plus de liberté et plus de clarté aux assurés. Cela passe notamment par la possibilité pour chaque salarié de choisir son âge de départ à le retraite, par la création d'un régime de retraite complémentaire unique et par la mise en place de fonds de pension à l'instar de ce qui existe dans tous les grands pays.

Les éléments soulignés montrent la part conflictuelles que la Refondation entamée fait basculer en direction d'une nouvelle dynamique des entreprises. Cette initiative est propre au MEDEF, il en est le dépositaire exclusif. Même si nous ne partageons pas l'éthique générale de ce syndicat, il ne s'agit pas de décrier son action mais bien de considérer si les mécanismes proposés relèvent ou peuvent relever de la médiation. Pour cette raison, les thèmes que nous retenons sont partiaux et animent seulement notre sociologie de la médiation.

Ainsi, l'ambition du projet de métamorphose du modèle social est essentielle à saisir. Le MEDEF entreprend comme toute entreprise se doit de le faire. Le mouvement a les moyens d'entreprendre un tel chantier. Il est également servi par des circonstances que ce syndicat sait analyser et utiliser stratégiquement. Les répercussions fondamentales sont exprimées en direction des entreprises. Si elles entreprennent mieux, plus fort, plus loin, nous restons dans une problématique générale entrepreneuriale. Il est question de replacer *l'entreprise au cœur ou au milieu* du modèle social. Une figure en trois pôles est ainsi constituée : Les populations / l'entreprise / l'organisation générale (collective et contractuelle).

La population est globalement la bénéficiaire de tout ce que l'entreprise fait pour elle, répondant en cela aux codes fixés par un consensus politique autour du projet politico-économique. Il est bien question de tourner la page de l'Etat – providence, expression anachronique d'un esprit jacobin et sujette à l'émotion assistentielle. Il est envisagé alors, sans retenue, une nouvelle politique qui n'hésite pas à remettre en cause les règles conventionnelles,

législatives voire constitutionnelles ! Avons-nous affaire à une entreprise de subversion, une association poursuivant des buts terroristes ? Est-elle poursuivie pour afficher de tels projet anti-républicains ?

Non, les buts poursuivis valident d'eux-mêmes les engagements et les méthodes suivis. Les buts, l'enrichissement de quelques-uns ? Non, les salariés sont les entrepreneurs de leur entreprise, elle-même l'entreprise du pays[497], évidemment livrée au marché global. Les salariés sont placés devant leur portion congrue : développement des négociations collectives, santé au travail, assurance chômage et retraites. D'ici à imaginer que les négociations ne se déroulent plus selon le même *équilibre* du rapport de force en raison d'un contexte international très concurrentiel et voilà que la Refondation s'imposerait d'elle-même !

Mais la neutralisation des mots agit : qui serait contre la santé au travail, contre une pérennité des régimes, contre le dialogue social, contre l'enrichissement bien compris du maximum de personnes, contre la liberté ? En définitive, *qui serait contre la paix* ?

Seules les forces de l'obscurantisme craignent la transparence, limitent les choix, freinent l'innovation, la créativité. La seule logique qui soutient toute la démonstration est non seulement purement binaire mais furieusement sectaire ou puisque le mot est tombé dans la domaine archaïque, réactionnaire !

Seules les forces d'expansion peuvent surmonter les petits paradoxes des pérennisations révolutionnaires, du dialogue à sens unique, des libertés obligatoires, des choix biaisés d'avance. Quant aux cinq organisations syndicales représentatives[498] elles se composent courageusement de la CFTC, de la CFDT dont on chante régulièrement les louanges réformistes, la CGC dont les intérêts sont communs et la CGPME et UPA directement affidés au

[497] Slogan : "En avant l'entreprise, en avant la France !"

[498] Manquent donc à l'appel des syndicats sélectionnés par le diplôme de la représentativité : la CGT et Force Ouvrière. Parmi les non représentatifs, parfaitement ignorés, nous retrouvons l'UNSA et SUD. Rappelons que cette « représentativité » a permis l'adoption du PARE, la réforme des retraites, sous un gouvernement socialiste, et ce, malgré de grandes manifestations publiques.

MEDEF. Mais qu'y pouvons-nous, puisque cela est déjà en place dans tous les grands pays – ne serions-nous pas un grand pays ?

→ Mais, l'entreprise est-elle une médiatrice ?

« L'entreprise est, par définition, "entre" et prend appui sur diverses fonctions.
A l'intérieur, pour produire des biens et des services, le travail est réparti entre un certain nombre de personnes. L'entreprise "individuelle" […] échapperait à cette répartition interne du travail […]. Mais il y a souvent un personnel minimal (secrétariat, comptabilité, accueil…). La société entre plusieurs associés, sans autres salariés, n'échappe pas à cette répartition interne du travail, des responsabilités et des résultats entre associés. Dans l'agriculture comme dans le commerce, ce sont souvent des membres de la famille qui sont associés au travail : il faudra "s'entendre".
A l'extérieur, la fonction économique et sociale situe l'entreprise entre fournisseurs et clients. Pour remplir sa fonction, elle reçoit aussi des prestations de service […]. Ce destin de l'entreprise, prise entre plusieurs acteurs, nous fait considérer le champ d'application de la médiation en entreprise comme quasiment illimité. Est-il utilisé ? »[499]

L'entreprise est "prise entre" les différents acteurs et institutions du monde social. Ainsi de ce fait, ce lieu particulier ouvre un champ d'application à la médiation d'entreprise quasiment illimité, tant en interne qu'en externe.
Le médiateur est, par définition, "entre". Sa situation n'est pas médiatrice en elle-même, en lui permet de considérer que l'outil des techniques de médiation qu'il manipule font de lui un médiateur. Mais la médiation est aussi considérée comme un lieu. « Ainsi, la médiation constitue un lieu d'apprentissage et de perfectionnement qui peut s'associer à la formation permanente. […]. C'est pourquoi la médiation est au service de l'entreprise apprenante. »[500]
L'extraordinaire compression du champ de la médiation comme médiateur de la médiation n'est pas en mesure d'interdire au syndicat des entrepreneurs de l'être aussi. D'ailleurs, et c'est pour cela que la médiation est médiation, tout est médiation :
« Sans avoir besoin d'y regarder de très près, la médiation est partout où l'on parle de management, de projet, de décision. Cette conception des relations humaines s'applique aux différents points de rencontre des trois grands pôles traditionnels qui définissent une entreprise. Je cite :

---

[499] Jacques SALZER, J.-P. VOUCHE, « La médiation dans les organisations (entreprises, administrations, associations) », in *Les médiations, la médiation*, collectif, 1999, p. 149.
[500] J.-L. LASCOUX, Pratiques de la médiation, 2001, cité, p. 23.

- La structure : son statut, ses règlements, son organisation… c'est-à-dire ce qui fait l'entreprise ;
– la production : ses services, ses outils, ses produits… c'est-à-dire ce que fait l'entreprise ;
- le corps social : ses hommes, ses acteurs, l'encadrement, les salariés, les prestataires, fournisseurs, clients… c'est-à-dire ceux qui font l'entreprise.
La médiation se retrouve clairement aux points de rencontre de ces trois pôles. Partout où il y a communication et management, il y a nécessairement émission, réception et réflexion, et par conséquent, médiation. »[501]

Le terrain de l'entreprise comme support d'application et d'analyse des médiations nous renvoie aux problèmes de la communication et de ses techniques. Pour dire quelque chose qui dérange, il suffit de la dire par la médiation qui reflétera l'incidence sur un filtre de neutralisation[502]. Ce dernier joue le rôle d'une médiation apparente ou d'une "fausse" médiation[503] pour masquer l'inégalité des intéressés entre eux, le déséquilibre des rapports entre eux ou l'hétérogénéité des parties en présence. Comme nous l'avons souligné, il est illusoire de croire que la médiation établit un jeu d'équilibre et d'apaisement entre les trois parties en présence. Ces parties ont des intérêts divergeants et la sortie de conflit s'établit sur un arrangement négocié où, si l'honneur ne sort pas grandi, les dommages ne sont pas exclusifs, unilatéraux.

Un rôle de funambule – censeur - est pourtant dévolu au médiateur (M), lui qui voit si bien de chaque côté de lui se profiler un fossé d'incompréhensions. J.-L. LASCOUX considère que le médiateur est naturellement toujours présent dans ces communications d'entreprises et qu'il remplit un rôle "facilitateur" évident. Le raisonnement est limité dans ses arguments mais l'initiative "de voir clair" ne manque pas d'efficacité. En effet, si l'on peut pas toujours atteindre le but *idéal*, il suffira de faire admettre à ceux auxquels il devait profiter qu'ils ont toutes les bonnes raisons de se satisfaire de ce qu'ils ont. « Ainsi, pour peu que

---

[501] LASCOUX, 2001, cité, p. 24 et 25.
[502] Sur le propos de l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne, « les Français auront le dernier mot ». Monsieur CHIRAC a en effet proposé en 2005 un référendum à ce sujet dans quinze ans. Où est passé le débat puisque le problème est repoussé ? Il en va de même des "moratoires sur les OGM", des "principes de précaution" et autre balivernes qui permettent, en somme, de faire des "commissions".
[503] Voir supra, schéma des "fausses" médiations, p. 389. Le choix pour être éludé est remplacé par un conflit imaginaire qui oppose ce qui est bien à ce qui est mal.

l'on mette en pratique les témoignages de bonne volonté d'améliorer les choses, de faire progresser dans un esprit d'équité, la médiation peut devenir un outil culturel de management. »[504]

Avec une bonne application de cet outil culturel de management, l'entreprise devenue "citoyenne", n'a pas de mal à faire admettre ses licenciements. Si elle est riche d'une Fondation, comme c'est le cas pour le groupe Danone, elle peut même recevoir les honneurs défensifs du "patriotisme économique". Les citoyens, anciens boycotteurs de l'achat de consommation, sont appelés à défendre d'un même élan le patrimoine national. C'est « elle-même comme médiatrice »[505] qui seule peut réaliser ces prodiges d'illusions.

Schéma de la communication médiatisée[506]

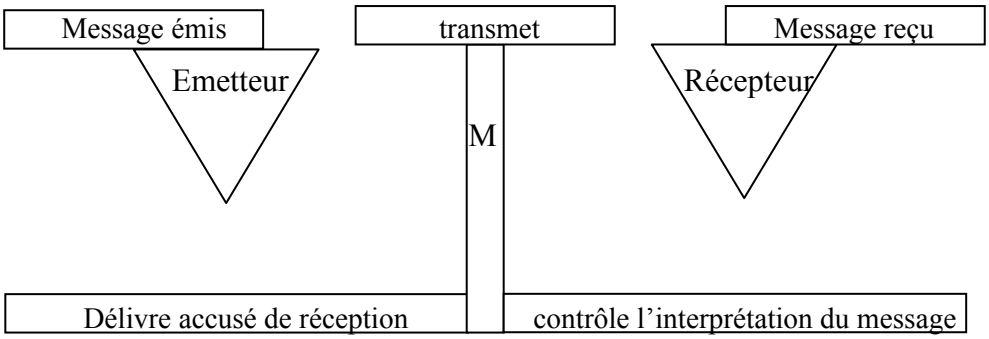

Alors que le terrain de l'entreprise est un terrain de médiation comme les autres, ceux qui managent le destin de l'organe de la citoyenneté pratique et pragmatique s'engouffrent sur cette passerelle afin de semer leur bonne parole sur un univers social enfin écalé qui comprend ce qu'il doit comprendre. Le chômage est un problème qu'il convient non plus de traiter par des systèmes d'indemnisation mais des systèmes "d'exclusion" du chômage.

---

[504] LASCOUX, 2001, cité, p. 26.
[505] SALZER, VOUCHE, 1999, cité, p. 156.
[506] LASCOUX, 2001, cité p. 23.

Deux méthodes vont en ce sens. La radiation est la première, l'incitation à retrouver l'emploi la seconde. Encore une fois ces choses désagréables peuvent être dites de façon à ce qu'elles aillent de soi. On ne va tout de même pas payer des gens à ne rien faire et continuer à être performants, non ?

Les fausses médiations au service de la réforme du "PARE" :

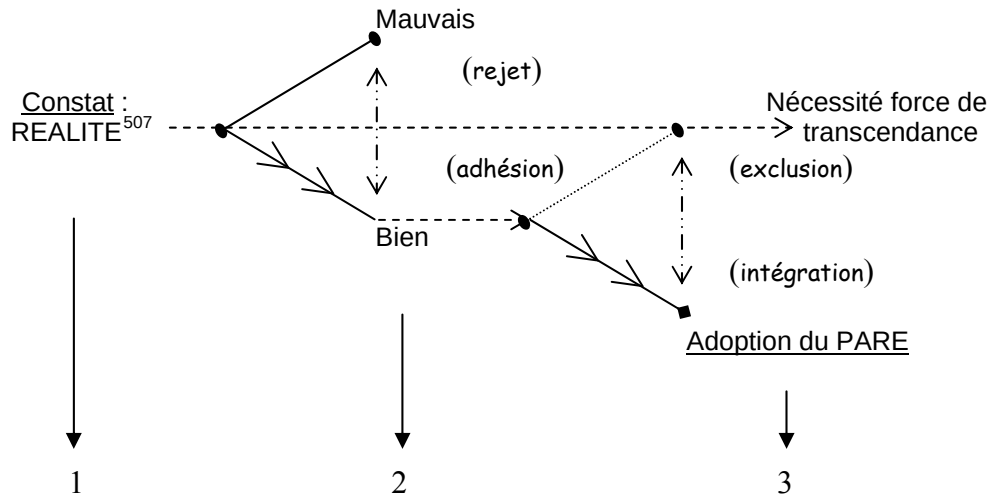

1 → L'intention de réforme de l'assurance chômage est présentée dès 2000 par le MEDEF. Elle est un des huit chantiers de la « Refondation sociale »[508]. Le constat d'un chômage endémique, des cotisations et charges insupportables est déjà dépassé, il faut inciter les chômeurs à réintégrer l'emploi.

2 → Pour un syndicat non patronal réformiste comme la CFDT par exemple, cela se traduit par une *invitation* :

« […] Nous estimons que l'assurance-chômage doit plus aux chômeurs que l'indemnité. Elle leur doit un accès à l'emploi favorisé, des moyens particuliers et financiers: ceux mis en place pour le Pare sont très importants. Pour la CFDT, c'est le prolongement de ce que nous avons appelé l'activation des dépenses de chômage, […]. Nous nous sommes inspirés aussi du travail des associations d'insertion ou de lutte contre le chômage, tel le suivi personnalisé.

---

[507] Le constat de réalité résulte évidemment de fausses médiations en amont. Quant au PARE, il peut tomber en désuétude et ouvrir sur une réforme plus drastique. Le plus dur est fait.
[508] *La Lettre de la Refondation sociale*, n°1, avril 2000, p.1.

Précisons bien que le Pare, pour nous, signifie aussi propositions concrètes d'emploi. […] »[509]

La tournure sibylline de ce propos n'est pas un accident propre à une conversation anodine. Il est tenu par une syndicaliste, secrétaire nationale à la CFDT, à la revue *CNEI Mag* qui l'a publié. L'abandon d'une indemnisation du chômage au profit d'un encadrement vers un retour à l'emploi aurait été inexprimable, à l'époque, sans soulever un tonnerre de réprobations. Il s'agit ici de couper symboliquement les deux aspects d'une indemnisation et d'une "(re)prise en main" ou, en d'autres termes, de compenser des droits par une série de devoirs. Pourquoi payer un chômeur à ne rien faire, même pas rechercher un emploi ? Il s'agit précisément d'activer les dépenses de chômage, parce que c'est logique et bien venu. D'ailleurs l'assurance – chômage est présentée avec le PARE comme un outil à conformer le chercheur d'emploi aux exigences du marché en disposant de moyens pour cela, moyens extraits d'autres postes. La logique est productive mais sa cadence est mesurée par le rythme ternaire des médiations. Quand on n'est pas pour, on devient un irréaliste ou un vieil agitateur[510]. Le choix est là.

3 → Le but est atteint avec l'adoption, définitive le 26 octobre 2000) du PARE malgré l'opposition manifeste de quelques poignées d'irréductibles utopistes ou anarchistes et une dernière « passe d'arme » pour la forme avec gouvernement. Le MEDEF et la CFDT jubilent[511]. Le premier a gagné, la seconde compte ses amis fidèles pour continuer à discuter des nouvelles réformes. Selon le même modèle des médiations continues et biaises, la réforme des retraites a été entérinée, l'ARTT avec son annualisation du temps de travail et sa trop fameuse flexibilité, en échange d'une quelconque loi de

---

[509] Annie THOMAS, secrétaire nationale à la CFDT chargée des questions d'emploi, de formation professionnelle et de lutte contre les exclusions, à *CNEI Mag*., numéro 12 (publication du Comité national des entreprises d'insertion), 2001, sur site Internet cfdt.fr. Nous soulignons.

[510] « On a parlé comme si rien ne s'était passé depuis vingt ans. 1983 a été un tournant capital qui a fait disparaître l'anticapitalisme. La réconciliation est spectaculaire. Seul Alain KRIVINE souhaite encore rompre avec la capitalisme ! » Laurent JOFFRIN, première Université d'été du MEDEF, Jouy-en Josas, 3 septembre 1999.

[511] « Pare : le bon plan pour retrouver un emploi », supplément au n°264 de *CFDT Magazine*, novembre 2000, par exemple.

Modernisation sociale. A n'en pas douter, bientôt des pans entiers de ces réformes seront réformés. A moins qu'elles ne tombent d'elles-mêmes devant la menace continue des délocalisations.

Cela est encore une question de mots, mais les médiations se sont déroulées, se déroulent, sans choix réels qui reconnaissent l'autre dans son opposition :

« E.-A. SEILLIERE a rejeté la faute sur les syndicats : "Depuis neuf mois, nous négocions sans que de leur côté soient prises en compte nos propositions". Il s'est également montré très critique sur leur appel à manifester le 25 janvier, estimant que "c'est de leur part une manière de dire qu'ils ne veulent pas négocier". Cette démonstration de force « ne pourra en aucune manière nous impressionner", a ajouté le président du MEDEF, considérant que leur attitude laisse à penser "qu'ils ne trouvent pas d'arguments à nous opposer" »[512].

Au moment où sont désignés certains syndicats comme fauteurs de trouble, le MEDEF avait déjà entrepris de situer les désirs des entreprises à la hauteur de leur mythe et de placer l'entrepreneur comme son homme d'honneur pour les bonnes raisons que l'on sait et les autres, que nous savons dorénavant[513] :

"*Le dialogue social, c'est partager le savoir avec courage et transparence. Il faut donner du sens à l'information.*" B. de Gastines (SVP)
"*Faire du salarié un actionnaire conduira à augmenter la richesse du dialogue social.*" "*Il faut rendre le dialogue social aux partenaires sociaux.*" D. Gautier-Sauvagnac (UIMM)
"*Il faut réformer notre système de dialogue syndical dans lequel la division syndicale est contre-productive. Il faudrait arriver à mettre en place, comme en Italie, une représentation syndicale unitaire.*" B. Brunhes (Bernard Brunhes Consultants).
"*On ne parle plus de dialogue social, mais de communication. En 1999, on constate un évident changement. Le dialogue social n'est plus le levier qui fait bouger les choses.* " C. Lanciaux (LVMH).[514]

Le déclin du dialogue social est organisé par son appropriation systématique, il faut tenir la parole, et par sa réduction aux techniques de communication qui devient un art.

---

[512] *La Nouvelle République du Centre – Ouest*, 17 janvier 2001, « Refondation sociale, le MEDEF reste ferme sans claquer la porte ».
[513] J.-P. LE GOFF décrit le développement de ce mythe dans *Le mythe de l'entreprise*, Paris, La Découverte, 1995. Ses critiques à son égard sont déjà surmontées. Quelles critiques auraient d'ailleurs pu égratigner une telle force inconsciente ?
[514] Florilège de bons mots cueilli aux détours de l'université du MEDEF en septembre 1999 et disponible, avec beaucoup d'autres, transcription sur le site medef.fr.

En tenant les clefs de la parole, l'appel au dialogue, généralisé avec les Emplois – jeunes par exemple, s'affirme sans vergogne comme un double langage. Il faut parler pour dire ce qu'il est souhaitable d'entendre ou alors se taire. La fracture sociale a de beaux jours devant elle.

c) L'horizon des Peuples devait renaître au SUD

La perspective du MEDEF n'est pas systématiquement acceptée comme telle, même si rien n'est en mesure de stopper la « casse sociale » depuis qu'elle est devenue une nécessité de la modernisation sociale. Elle provoque de la contestation, des manifestations, des engagements. Bien sûr, il facile « de faire des amalgames » et de réduire les multiples formes d'action à une mode de fronde « antimondialiste » ou « altermondialiste ». Le syndicat SUD s'est développé à partir de la fin des années quatre-vingt. C'est à l'automne 1988 qu'un mouvement de lutte s'est constitué dans le milieu hospitalier contre « la loi EVIN ». Rapidement, « les blouses blanches », les infirmières qu'on apprécie tant et auxquelles on prête si peu attention, descendent dans la rue et s'organisent autour d'un « collectif » CRC (Comité Régional de Coordination, au départ en 1968 une organisation professionnelle d'Ile-de-France). Le faisceau relationnel des mobilisations conduit une majorité de militants CFDT à entrer en opposition avec leur direction nationale. Cette dernière prend l'initiative avec Nicole NOTAT, alors secrétaire générale, l'initiative au Congrès de Strasbourg en novembre de se débarrasser de ses « moutons noirs », c'est à dire d'exclure ses militants restés fidèles à des idéaux de gauche. De nombreuses fédérations régionales seront suspendues de la CFDT et s'articulent tant bien que mal autour des vestiges de la CFDT pour s'appeler comme à Tours par exemple : « CFDT en lutte ». Le bras de fer opéré entre mise au pas, en conformité avec la direction nationale et autonomie, engagement militant, va se poursuivre durant plus de dix années… En 1990 la coordination "CRC" adopte la signification plus large "Coordonner, Rassembler, Construire" embryon du syndicat SUD, Solidaire, Unitaire, Démocratique. Les occasions d'insurrection contre les bouleversements

programmés des milieux sociaux étant nombreuses, les différentes mouvances se rencontreront à partir des grandes manifestations et des « événements » de l'automne 1995, mobilisations impressionnantes, à l'unisson ou encore « tous ensemble » contre « le plan JUPPE » alors premier ministre du président CHIRAC. Le syndicat SUD n'a cessé de se développer depuis. Il a conquis de nouveaux secteurs et accédé à une représentativité à la fois élective et médiatique. Enfin, le militantisme dont il fait preuve, la qualité de ses divers combats méritent pour le moins l'estime *du plus grand nombre*.

C'est parce que nous avons suivi l'évolution de l'implantation de la section SUD Santé - sociaux à l'hôpital de Tours que nous nous sommes interrogé sur la puissance « conflictuelle » de ce mouvement « spontané » pour placer en contradiction la notion consensuelle de médiation. Voulant obtenir une autonomie, une autogestion maximale dans la conduite de leurs affaires tout en participant le plus collectivement possible aux manifestations nationales, l'esprit très combatif de la section SUD tourangelle, forte de ses liens avec d'autres syndicats SUD : PTT, SNCF, doit "gérer" de face toute la complexité de la politique de la direction hospitalière, assumer la rébellion des anciens militants CFDT soutenus par la direction nationale, appliquer les trois principes de leur sigle et les tenir ensemble.

Ce programme énorme, juste suggéré ici, est un laboratoire absolument surprenant de la sociologie du conflit. L'écart avec l'interrogation sur la médiation est patent sauf au niveau de sa conception intellectuelle. La médiation est un élément constitutif de la démarche intellectuelle qui élabore un projet, politique ou syndical. L'élément de transmission et de partage de ce projet ne peut que s'appuyer sur un travail d'échanges, de transactions, de persuasions négociées et donc réciproques.

Ainsi, nous noterons que, renforcé par notre expérience départementale et nos très nombreux contacts et entretiens, l'ouverture du mouvement SUD sur les différentes causes ne lui permet pas d'afficher clairement un projet cohérent de transformation sociale. Il y a ici, comme dans la Ligue Communiste Révolutionnaire qui apporte un soutien discret et moral à bon nombre d'expériences locales comme à Tours, une profusion de causes "féministes",

des Sans Papiers, des précaires, des handicapés, de l'écologie, des mouvements alternatifs, des OGM qui brouille l'utilité d'un mouvement syndical stable, atténue son identité propre. SUD est ainsi happé par une profusion de messages et de demandes qui l'entraînent vers la nébuleuse « altermondialiste ».

Du coup, toutes les démonstrations de force n'aboutissent à rien et n'ont abouti à rien. L'engagement conflictuel trouve en face de lui des gens plus forts et qui n'attendent simplement que des gens leur apporte la contradiction pour déployer toute l'étendue de leur suffisance antidémocratique.

Il faut alors reconnaître en cet endroit que la démocratie n'appartient à personne et que la lutte n'est en aucun cas à remplacer par la compromission généralisée ou l'esprit gestionnaire. La médiation est par contre à intégrer comme une donnée du combat frontal car toutes les techniques de dévoiement, de négation des arguments, de dérision, de fatalisme etc. ne peuvent être décodées, comprises et combattues qu'en *cherchant le tiers*, celui qui fait passage de l'opposition au consensus.

Le tiers est un moyen de fuite, il laisse échapper le conflit.

Il ne le fait pas à coup sûr mais son avantage réel tient dans l'économie des moyens et des pertes qu'il permet lorsque le conflit majeur est évité, conflit qui est toujours envisageable lorsque les rapports de forces ne sont pas exagérément déséquilibrés.

Ainsi, nous reconnaissons dans l'usage des termes : "casseur", "otage", "terroriste", "excité" ou de slogans : "tous ensemble", "ça va péter", non seulement des moyens de mobilisation ou de démobilisation mais aussi des supports réalisant une fonction de médiation. Lorsque des casseurs, ou les dégâts qu'ils ont commis, sont montrés à la télévision, l'impact sur l'opinion est certain. Le travail de propagande qui sera mis en œuvre va se présenter lui aussi comme un travail de médiation. La propagande trouve son droit, sa légitimité. La proposition inverse d'une propagande faite à partir d'un travail de médiation en cours est également exacte. Il est simplement pris grand soin dans ce cas d'installer le médiateur dans le cocon inexpugnable de la « neutralité », ce que tout bon entendeur saura comprendre.

A côté de ces mots « de choc », se situent les mots « de principe ». Nous trouvons ainsi : “la liberté”, “le progrès”, “la démocratie”, “l’égalité”, etc. Leur usage dans le cours d’un conflit est donc à notre sens encore un moyen de médiation. Ils sont même des médiateurs à part entière puisque personne ne peut supposer de Liberté n’est pas un absolu de l’éthique, un modèle de la pureté de l’intention. Pour conclure provisoirement sur la question du syndicat SUD, nous remarquerons que les trois piliers retenus entretiennent une antinomie inextricable dont la sortie peut être envisagée sous le seul angle d’une médiation : la solidarité n’est pas l’égalité et n’a pas besoin d’être quand l’égalité conduit à l’unité. Enfin, la démocratie n’est pas applicable en unité mais bien en différences et ce sont les différences qui obligent à la solidarité.

Le tohu-bohu des principes fondateurs imprègnent les stratégies locales menées par les sections locales et les sections catégorielles. SUD PTT est animé par un courant militant anarchiste très actif, dont SUD Rail semble plus distant pour choisir une voie plus catégorielle pendant que SUD santé – sociaux est aux couleurs du patchwork hérité par la base des militants CFDT dissidents, une franche ex CGT, des courants sympathisants de la LCR. L’inscription politique n’est pas suivie par tous les militants, même parmi les plus actifs du bureau. Les affinités chrétienne, écologiste, féministe trouvent une fonction pour l’intégration dans un mouvement militant et revendicatif. L’ouverture idéale se retrouve en contradiction avec la reconnaissance dont le public a besoin pour arrêter ses choix. Le syndicat souffre ici de se retrouver inclassable par son ouverture.

Après l’expression de respect aux femmes et aux hommes qui construisent avec un esprit remarquable, contrastant avec le contexte général d’individualisme, de résignation et de gestion égoïste, l’avenir du syndicalisme actif, l’ultime atout de cet acronyme est d’avoir encore un sens. Le sens est tout indiqué. Il est là, c’est le Sud.

d) Engagements et dégagements : des combats perdus d'avance

Un conflit peut-il être perdu d'avance ? La réponse "oui" semble pouvoir se présenter à l'esprit. (Elle est celle qui fait le plus plaisir aux responsables des RH) Mais auquel cas, encore faudrait-il déterminer pour qui le conflit n'est pas la bonne solution et pour quelles raisons pratiques et idéologiques le combat ne peut aboutir à un gain. Bien sûr, un conflit disproportionné peut être regrettable tant ses coûts sont excessifs. La disproportion joue, c'est un glissement sur ses frontières qui s'opère, sur la disproportion des forces en présence et sur les frais, matériels et humains qu'il engage. Mais tous les conflits ne sont pas disproportionnés ou inutiles. Alors tout conflit qui a lieu n'est pas perdu d'avance. Sait-on jamais ?

Notre tentative de décodage des engagements conflictuels "médiatisés" a été opérée sur des données publiques classique dans l'environnement social. La cadence ternaire de la conduite du conflit permet de suivre les informations, les enjeux et les moyens qui sont mis en œuvre et de suivre les information jusqu'à un résultat apparent désigné comme une issue, pour une logique binaire ou comme compromis dans le langage de la médiation. Ce dernier montre un avantage redoutable tant dans son efficacité que dans sa capacité à disperser les éléments conflictuels. Pour peu que ces derniers soient inclus dans une dynamique politique ou "partisane", c'est l'ensemble du complexe conflictuel qui se retrouve mu par la force de l'évolution idéologique. En d'autres termes, toutes les parcelles constitutives du conflit : les motifs, les moyens, les stratégies, les engagements humains etc. se retrouvent devant le grand mur du regard social qui dira "oui", ou qui dira "non".
Il nous semble opportun d'appliquer le jeu des médiations et des fausses médiations sur des causes qui nous apparaissent à la fois sympathiques, ou pour lesquelles notre attachement est sincère. Il faut essayer de dégager un des mécanismes qui servent et desservent les causes, fussent-elles bonnes ou mauvaises.

Les cas que nous présentons ne peuvent qu'être des résumés. La "vérité" nous importe moins que l'articulation des faits et des gens eux-mêmes, lus maintenant sous notre optique spéciale.

Le premier exemple est incongru. Si peu de monde en aura parlé. Etait-ce d'ailleurs nécessaire ? un oubli magistral, une chiquenaude parmi d'autres à la tranquillité. Intéressons-nous à la Coordination nationale contre l'éradication du varron pour une agriculture responsable.

Voici le fait parasite :

« Le varron est la larve finale d'une mouche qui pond sur les pattes des bovins. A l'éclosion les premières larves migrent dans l'hôte, selon des chemins différents selon qu'il s'agit d'Hypoderma lineatum ou d'H bovis, pour sortir sur le dos des vaches, où elles percent le cuir et provoquent une inflammation appelée hypodermose. Ce parasite a toujours existé et n'a jamais empêché les cuirs d'être exploités. »[515]

La première alternative conflictuelle se présente de façon relativement simple : supprimer le varron ou faire avec :

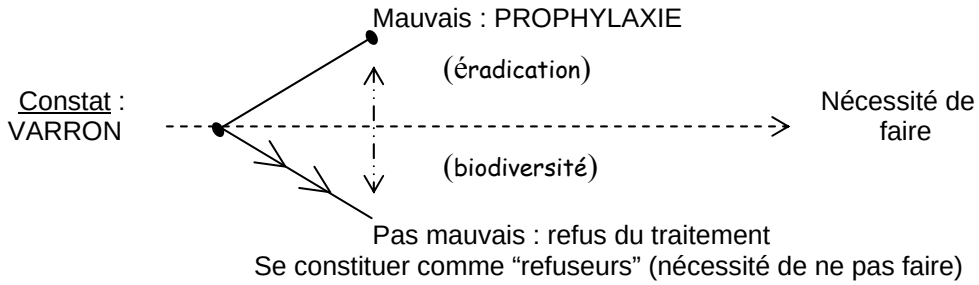

La petite mouche fait son petit trou dans un monde à part. Cela regarde les spécialistes. Le conflit est classique mais l'argumentaire va devenir pour nous intéressant et va enflammer des réactions manœuvrées par la médiation.

Le premier rapport de médiation est observé sur le schéma par la dialectique classique entre ce qui paraît bien et mal. Chacun des protagonistes supporte la production de cette dernière. En fait, c'est toujours elle qui fabrique.

---

[515] L'extrait et ceux qui suivent proviennent des textes publiés par la Coordination et par la revue *Silence*, Lyon, ici n° 288, octobre 2002, p. 20. L'ensemble de l'affaire est disponible sur le site bioventure.ouvaton.org/varronsilence.htm

La médiation est posée a priori par cette fermeture du rapport entre les trois pôles du constat et de l'alternative.

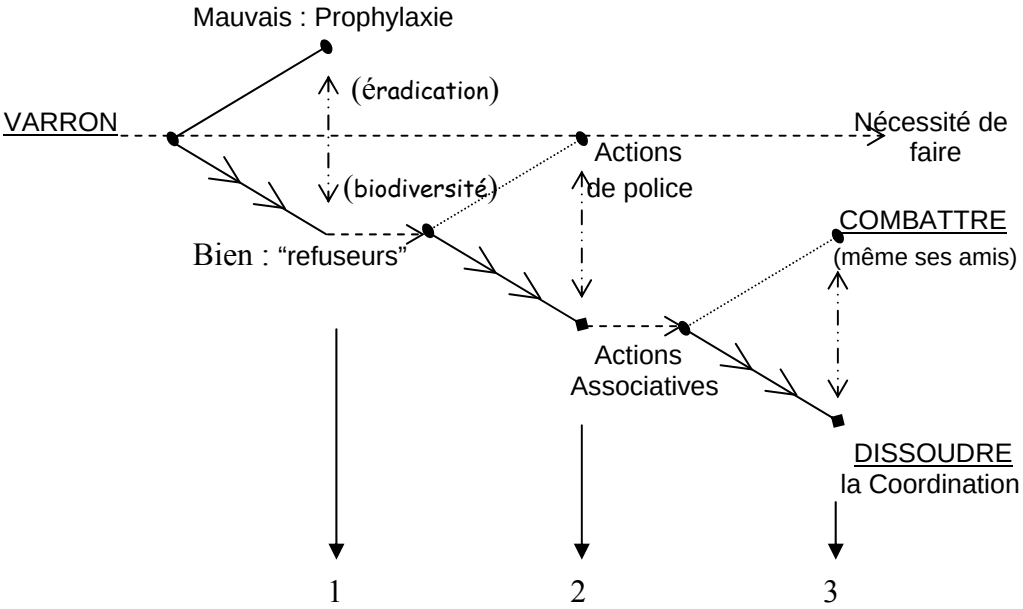

1 → La consolidation du pôle des "refuseurs", comme ils se dénomment, passe par la reconnaissance de l'ennemi auquel on s'oppose. L'aspect ancestral et bénin du parasitisme sert de base simple pour refuser la logique du déploiement des moyens chimiques en vue de l'éradication disproportionnée du phénomène.

« Une politique d'éradication a bien été mise en place, mais elle n'a pas été refusée "par nombre d'agriculteurs biologiques", bien au contraire. Nature et Progrès, l'ITAB, les biodynamistes... ont accepté le principe d'éradication. La plupart ne l'ont toujours pas dénoncé et s'ils l'ont fait n'appellent pas à la résistance.
La coordination est issue d'une poignée d'agriculteurs bio et non bio qui ont refusé un zoocide.
Les procès se succèdent bien, mais les agriculteurs bio n'ont rien obtenu du tout, car ils n'ont rien demandé. Il leur a été accordé de traiter leurs animaux avec des produits bio ! Ce qui revient à éradiquer bio ! Et donc, vive les Hutus et les Tutsis qui ont exécuté proprement à la différence d'Hitler qui n'utilisait pas des gaz bio ! »[516]

L'inflammation du discours doit galvaniser les "poignées" d'irréductibles, mais sa dérive est patente. Le président ouvre un nouveau front sur lequel

[516] Lettre du président de la Coordination adressée à *Silence*, extrait publié, n° 291/292, p 94, janvier 2003.

s'avanceront tous ceux qui utiliseront le prétexte de l'amalgame et la sacralisation du thème.
Il faut admettre que le "remue-ménage » fait partie de la dynamique du conflit et rend la perspective de son issue plus probable. Les choses ne peuvent rester en l'état et tous les médiateurs usent de cette nécessité d'agir.

2 → Dans une situation telle de refus d'admettre l'obligation faite aux éleveurs de traiter le cheptel, refus conduisant à des opérations de traitement encadrés par la gendarmerie, la Coordination se place devant le choix de poursuivre une action de lobbying, d'information et d'organisation d'événements, comme le font par exemple "Les faucheurs volontaires" contre les OGM. La confrontation des forces légales devant celles de l'amateurisme est inévitable.

3 → Le combat ouvre un front très large qui nécessite un investissement énorme de la part des militants. Au fil des batailles, surtout après des échecs ou demi-victoires, les défections se font nombreuses et les amis d'hier rejoignent les cohortes des lâcheurs, des traîtres ou des félons. L'engagement du fer à l'encontre de amis tièdes et des lâcheurs est classique dans la menée du conflit. Les visées du conflit sont poursuivies mais l'ennemi principal est mis entre parenthèses. Le pouvoir légitime a pour lui de représenter l'immense majorité silencieuse, sourde ou autiste qui a bien d'autres préoccupations. Ici, la force des choses contre lesquelles ont ne peut rien représente typiquement toute la puissance de la dynamique de la médiation.

« Cette politique qui consiste à vouloir protéger tel ou tel intérêt particulier ne peut pas mener à une société conviviale. Soit vous considérez que nous sommes des charlots et vous nous ignorez […], soit vous considérez que nous exagérons et vous mettez un commentaire, soit enfin vous mettez notre parole au complet tout simplement. Une des pires violence est le mépris de la parole de l'autre. Nous savons ce que nous disons et nous avons les preuves matérielles de nos propos. Nous ne gagnerions pas nos procès sans cela. Nous n'avons pas besoin d'être pris en charge pour nous faire dire le contraire de ce que nous pensons et écrivons.[…] Je vous signale également que nous avons démontré que l'éradication du varron a déclenché la Vache Folle. Les bios en acceptant cette prophylaxie, contraire à leur principe de base […] sont donc parfaitement complices des morts qui vont arriver. Ne rien dire ne résoudra pas le problème. »

La Coordination a été dissoute après l'Assemblée des 24-25 janvier 2004. Selon les termes du compte-rendu cette dissolution était inévitable : "incontestable démobilisation", "au bout de nos capacités", "aucun soutien", "double langage" des écologistes, "nous allons nous fonctionnariser", ne pas être récupéré "par des gens mal intentionnés".

La médiation apparaît comme une inflexion normale des conflits inextricables. Par ce mécanisme d'usure et de fatigue des raisons des discordes, elle est transformée en technique d'absorption du conflit avant que celui-ci ne purge de lui-même les passifs. Mise dans les mains des spécialistes, elle apparaît bien comme un outil de contrôle social. Même les causes désespérées doivent donc toujours avoir leur mot à dire.

CONCLUSION : L'ETERNEL RETOUR DE LA MEDIATION

La médiation semble ne pas avoir de fin. Sitôt parvenue au terme d'une boucle, elle s'ingénie à saisir le commencement de ce qu'il conviendra d'appeler un nouveau cycle. Eternel recommencement du *Même*, union discrète mais répétée de la fin et du commencement, renouvellement aberrant du nouveau, perpétuel changement, chacun verra ce qu'il veut, comprendra ce qu'il espère, tout cela comme pour lui seul. De toute façon, si la médiation n'était plus, l'hypothèse impliquerait que personne ne soit plus là pour la valider.

Chapitre X POUR EN FINIR AVEC LA MEDIATION

Est-ce à dire que la médiation, conformément à ce que suggèrent les apparences, n'a pas de limites ? En ce domaine, la médiation a non seulement une limite mais, comme pour mieux la certifier, elle en possède avant tout plusieurs qu'elle nous montre parfois sans gêne. Elle tient ainsi simultanément sa fin *qui n'en finit pas* et ses fins qui finissent par démontrer l'intérêt et l'importance de *ses fins* sauf à une multiplication démentielle qui ferait contresens. Le pluriel enchante toute la singularité d'une méthode élastique, singularité qui, prudemment, reporte sur les parties médiées bien plus que sur la médiation elle-même les possibles conséquences de ses échecs. Mais est-elle en cela seulement singulière ? Quelles que soient leurs natures, une situation, un événement, une information peuvent paraître irréversibles sur l'immédiat. Ils proposent un conflit infini, un conflit dont on ne pourrait sortir

qu'en prenant position, c'est-à-dire qu'ils ouvrent sur un conflit éventuellement plus fort et qui, lui aussi, n'en finirait pas.

Tonnerre et déchirement absolus du temps présent, tous passeront envers et malgré tout. Un million de morts, une simple question de fond ou une appréciation divergeante, qui départagera ce qui s'annonce alors comme un vrai conflit ? Tous les conflits à un moment trouveront leur revers, c'est-à-dire à la fois une suite et une fin. Ici, le temps fossoyeur fait son ouvrage mais pour autant les conflits n'en finissent pas. En attendant, la médiation se déplace avec eux ou mieux, sur eux. Elle surmonte les difficultés à moindre effort, à moindre dommage.

Elle est même tellement à l'aise dans cet environnement qui se meut sous elle, que toute critique ou suspicion à son égard se trouvent renvoyées aux guichets du *Malin* et de ses perpétuels suppôts. C'est dire que lorsque s'estompent les frontières, *hors faits*, tout retour devient vraiment inutile sauf à concevoir l'avenir dans la fixité immuable de la pierre. De même, comme il est des séjours qui ne s'entreprennent pas impunément, il doit naturellement venir à l'esprit qu'il est urgent de ne pas les entreprendre. L'accusation stigmatisante de terrorisme décide ici de tout. Il suffit alors de camper sur ses positions sans en avoir l'air sauf à d'être très sûr de soi ou encore à suivre avec fierté, courage et honneur l'air du temps. Si la fin de la médiation n'est pas bien saisie, ou si elle se défile, il faudra donc s'efforcer d'assurer plus encore le but du voyage et d'être plus pédagogue.

Nous avons à montrer que la médiation n'est pas seulement ce qu'elle dit être. Elle dépasse sa condition et régit toutes les relations que nous appellerons par "de cause à effet", "logiques" et "sociales". Mais elle fait plus encore. La médiation nous constitue et apporte curieusement un nouvel angle d'analyse à tous ses objets qu'elle materne éminemment. Revenons sur ces passations de pouvoir par un réexamen des outils que nous avons proposés pour présenter la médiation telle qu'en elle-même.

A UN OUTIL DE PRODUCTION ET DE CRITIQUE DU SOCIAL

Les concepts de “social” et de “société” n’apparaissent qu’avec l’entremise d’une médiation. Cette proposition suit la fonction médiatrice du concept décrite comme telle par H. Marcuse[517]. Elle reflète également le sens de la recherche sociologique. Il faut rappeler que la médiation devient abordable à partir de sa double structure répertoriée sur les deux axes de la fonction et du principe. Pour être Une, la médiation est double en vue de réaliser l’intégration de tout ce qui pourrait être binaire alentours sous la formule et la formulation d’une lecture ternaire. Nous pourrions déjà conclure que la sociologie de la médiation s’intéresse aux fonctions et applications les plus *saisissables* pour en déduire quelques principes visant à corroborer les faits ou, pire, à les figer dans l’éther de l’abstraction.

Notre sociologie est de fait rythmée à partir des expressions binaires de la médiation : fonctions / principe ; immanence / transcendance – pour lui adjoindre ce qu’elle espère tant, l’épiphanie ternaire. L’arrivée du tiers plie le conflit. Loin d’exprimer sa coupure entre les parties prenantes, il invente – nous sommes dans une extrapolation - alors le monde de l’ouverture et de l’intégration qui conduisent une épistémologie appliquée à un mot seul dont le potentiel est devenu *saisissant*.

[517] Voir citation dans l’introduction, p. 38.

a) La médiation forme le social et la société

La société qui contient le social est la résultante d'une série de médiations internes telle est du moins la lecture que nous en propose Michel AGLIETTA. Lorsque l'unité de l'entité qui constitue ce social est envisageable, le terme de société est extériorisé pour jouer un rôle médiateur dans la pensée de l'organisation de celle-ci. Une lecture binaire du phénomène social global ne saurait attendre d'opposition autrement qu'en elle-même, c'est-à-dire qu'elle tend à préserver le seul objectif de sa sauvegarde. Le conflit suggéré dans le processus de production sociale du social rejette ainsi la pure négation, assimilée à un *empêchement* radical à ce qui est *donné*.
L'intérieur du monde social comprend son opposition, une opposition qu'on ne peut considérer entièrement autonome, indépendante. Le projet même du terroriste, du révolutionnaire le plus "enragé" serait éternellement de transformer radicalement la société, de l'anéantir *juste ce qu'il faut* pour ne pas interdire toute visée messianique. Pourtant le potentiel imaginatif de certains humains est capable de dépasser toute logique attenante au projet terrestre. La révélation est alors attendue dans une destruction appelant *in extremis* l'ultime médiation du Sauveur. A ce stade au moins la médiation trouve sa limite. Terrestre, la médiation est dépassée par l'attente du résultat du conflit. Religieuse, la médiation devient l'unique propriété du Très-Haut qui aura daigné répondre à son Peuple élu. Mais la médiation divine s'exerce par le médiateur prophète. Elle n'est jamais directe mais médiation de la médiation.

Empêchés, interdits par la négation totale, absolue, qui n'ose même plus apparaître intellectuellement, nous limitons notre conception "sociale" de la société à une opposition factuelle qui *la* réforme sans *la* changer. Dans cet espace tranquillisé, lissé, le politique peut continuer à prôner "le changement dans la continuité", "l'inscription dans la modernité" ou "l'évolution dans le respect des traditions" et se présenter légitimement ou loyalement comme un rempart contre la barbarie.

Les deux pôles d'une société unifiée naissante – donc innocente mais qui veut durer - entretiennent une relation dialectique qui aboutit *obligatoirement* à une médiation *obligée*[518] :

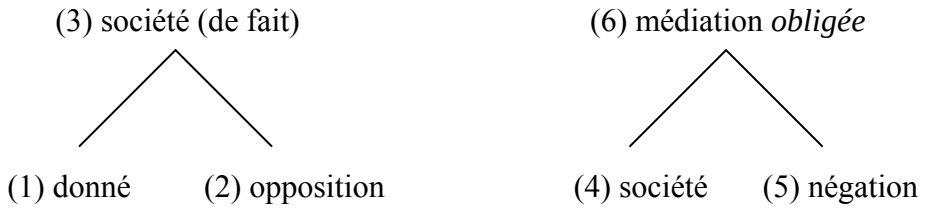

Souligné par la religion qui assure le lien religieux et renvoie la solution sur une autre sphère lointaine, un paradoxe est alimenté par le fait (là encore) que ce qui est "donné" (1), ce qui vient à nous, la réalité, peut être interprété. L'avenir de toute vérité factuelle risque de s'en trouver hypothéqué.

Une opposition (2) contenue, c'est-à-dire convenable même si elle fait du mal, construit un conflit médiatisé ouvrant sur la conceptualisation de la "société" de fait (3). La société (4) ne peut pas accepter l'idée même de sa négation (5). La violence de la confrontation débouche sur le principe d'une médiation qui, elle, ne se refuse pas (6). C'est parce que nous nous soumettons *au moins une fois* au principe de médiation que nous sommes contraints d'accepter ses différentes fonctions, ses différentes pratiques et ses multiples vecteurs dans tous les aspects de nos existences individuelles et sociales. De plus, si l'habitude semble bonne, il n'y a plus d'obstacle à toute une *médiatisation* de la vie.

Si la société n'entend pas comprendre sa négation, la médiation ne l'entend pas non plus. Le conflit est juste cantonné à une expression des oppositions, même les plus barbares. Il échoue devant les portes de la négation tant qu'il reste de l'espoir. La seconde obligation qui impose la médiation comme telle, grâce avant tout à elle-même et à son talent d'entretenir la perspective d'un monde

[518] L'antithèse pourrait apparaître comme une médiation logique d'un conflit thèse / antithèse. La médiation est donc capable de se dépasser, nous le savons bien. Aussi la médiation évite-t-elle de considérer l'antithèse capable de rivaliser avec la négation ou d'indiquer son chemin.

meilleur, met ici à mal toute trace de neutralité, prétendue, réelle ou espérée. Le rôle idéologique assigné à la médiation – la dimension idéologique qui nous situe dans des rapports “discrets” de domination - est d’absorber, de neutraliser avec efficacité et intention, d’étouffer, d’écraser tout recours au conflit de fond, prometteur d’une accession à la négation, négation prise aussi bien sur le plan théorique que pratique. Nous voici dès lors préservé de tout nihilisme, à plus forte *raison* de toute *tentation* nihiliste.

Cette configuration schématique et théorique d’une médiation inévitable *gouverne* tout le monde, le monde qui devient social, qui fait société, la politique, la politique intérieure aussi bien qu’internationale[519]. Elle dessine l’acceptabilité d’une perspective, d’un sens, d’une meilleure vie future, fait accepter la destinée sur cette terre de l’autre. Nous appliquerons à cette médiation fondamentale, originelle, la répartition axiale horizontale et verticale qui mettent en scène les principes et fonctions de médiation.

1 - En s’établissant selon des modalités identiques, parallèles, côte à côte, les applications de la médiation suivent le niveau de l’immanence. Elles se lèvent pour tomber sitôt sur le côté. Leur développement principal suit un axe horizontal[520] :

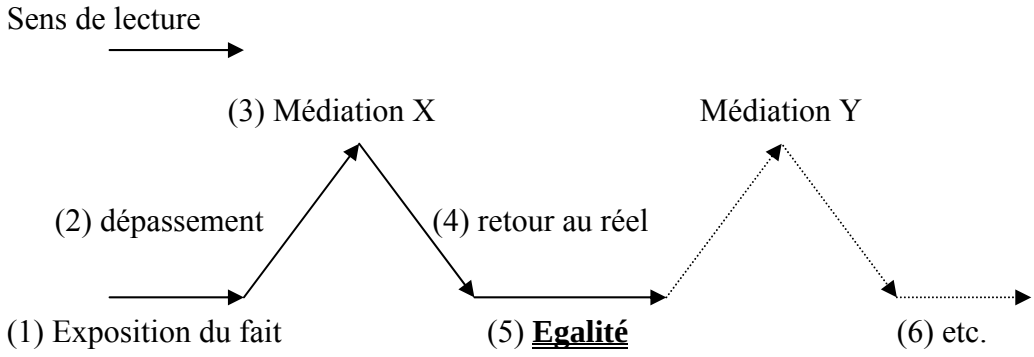

[519] A l’occasion des anniversaires des catastrophes, notamment celle du World Trade Center en 2001, le résumé “inévitable” que font les média de masse des événements met en avant une opposition entre démocratie et terrorisme comme si l’ennemi de l’un devait être celui de l’autre sachant qu’un seul est suffisamment “Juste” pour réaliser un “bon” équilibre entre “liberté” et “surveillance”.

[520] L’image des dents de scie serait assez représentative. Aucune réalité terre à terre n’interdit l’aspiration à une transcendance minimale. Nous n’avons pas ici à juger de sa hauteur puisqu’elle doit être la même en ce cas pour toutes les médiations et leurs acteurs.

L'exposition du fait (1) ordinaire et singulier[521] qui trouve une opposition se voit contraint à un dépassement (2) mis en pratique, passé à l'acte sous l'effet bienfaiteur du principe et de la fonction de médiation.

Parce que celle-ci dépasse le plan moyen du social et pour revendiquer le plus possible son appartenance au monde – il s'agit encore de sa fonction -, la médiation se soumet alors au principe d'égalité (5). Il affirme que d'autres faits, d'autres gens doivent pouvoir bénéficier eux aussi d'une médiation, conformément à ses principes constituants. Dans ce cas de figure, une médiation X (familiale, pénale, sociale, bancaire, diplomatique…) ne vaut pas moins qu'une médiation Y. Celle-ci a le droit d'exister comme une autre, comme tout un chacun (thématique que l'on retrouve dans les problématiques de mixité, de racisme, de liberté d'expression…). Cette représentation de la médiation met en avant sa capacité à conduire le projet d'une *pacification égalitaire*.

Le feu "consensuel" de la pulsion égalitaire remet toutefois en cause une certaine nécessité hiérarchique que l'on observe déjà dans l'isolement de chaque part, chaque constituante du social dans un rôle attendu et une médiation adaptée, spécialisée. Mais, la place du médiateur est distincte de celle de l'ordinaire en conflit. Chacun, avec ses problèmes, aura donc accès à une médiation qui devient alors non tant le moyen de "positiver" l'existence (regarder ensemble dans la direction du médiateur) que celui d'assurer l'expression et la maîtrise du Juste dans un monde qui ne l'est en rien.

2- Le principe de la médiation, plus léger, se veut une invitation à prendre de la hauteur. Si on le laissait faire, il ne ferait que s'élever. La situation de tout médiateur lui permet une meilleure appréciation panoptique de l'ensemble, l'ensemble social global ou catégorisé en binômes conflictuels faisant masse[522].

---

[521]Pour intégrer le conflit à la médiation nous avons utilisé l'expression "accident remarquable".

[522] Comme nous l'indiquons, chaque médiateur peut imaginer un autre médiateur "au-dessus" de lui, encore mieux placé dans les grands airs de la transcendance.

Le mouvement proposé est celui de l'élévation, de la verticalité, à l'image de l'homme qui se tient debout et de ses sentiments, qui parfois le suivent.

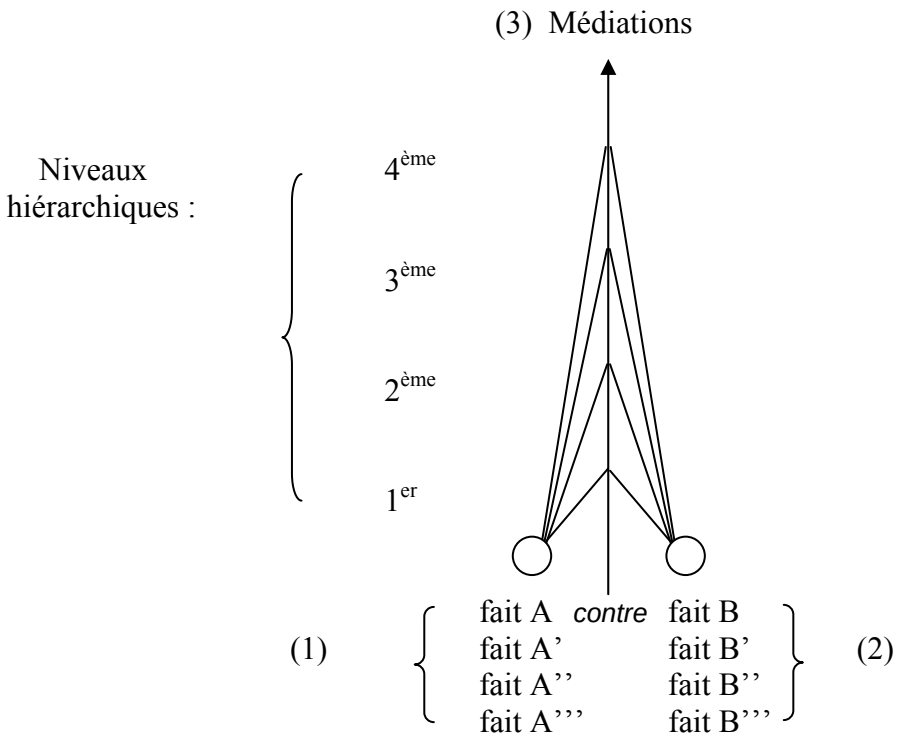

Chaque théâtre de médiation est susceptible d'être chapeauté par un décor de plus en plus grand, une symbolique de plus en plus forte où le niveau d'abstraction attribue les armes impalpables de l'autorité.

Par exemple, la médiation opérée par un médiateur d'une institution est-elle équivalente à celle du Délégué du Médiateur de la République puis à celle du Médiateur de la République ? Cette dernière s'efface-t-elle au regard d'une représentativité plus puissante du Médiateur Européen ? Et devant Dieu, alors ? Chaque individu se voit donc non pas tant égalisé dans les questions diverses qui le préoccupent que dans le moyen unique – un moyen de principe - de lui répondre, sachant que celui-ci est toujours capable de s'élever en fonction de l'importance ou la complexité de la demande. Le rôle de cette médiation qui se grandit avec les thèmes qu'elle aborde est d'assurer une <u>pacification universelle</u>.

Elle réduit l'homme à ce qu'il est, c'est-à-dire à pas toujours grand chose, et lui indique incidemment la place qu'occupent les plus grands.

→ La médiation est indissociable des deux mouvements d'immanence et de transcendance. Ils permettent d'analyser tout langage, courant ou savant, et de le situer comme vecteur respectivement de la démarche *transversale*, égalitaire ou communautaire et d'une structure *hiérarchique*, élitiste, discriminante. La distribution des lignes des fronts conflictuels retrouve une ampleur dont profite la médiation, profil caractéristique de son *modus operandi*. Elle établit un double lien qui encadre *humainement* les humains dans leur environnement *humain*. Le premier se situe entre *égaux*, certes fâchés mais équivalents dans leurs demandes. Le second met en relation des *inégaux*[523], inégalité qui se comprend non selon l'évaluation de leurs vertus, leurs qualités, leurs pouvoirs propres mais sur l'incidence qu'ils peuvent éventuellement avoir sur le médiateur qui sera le leur. Si la situation conflictuelle les met à égalité avec d'autres personnes, elles aussi en conflit, cette égalité s'arrête là, au fait que les distances minimes obligent parfois les gens à se retrouver ensemble.

La neutralité apparente du médiateur rappelle dans les deux cas qu'il prend en compte un état de fait décidé en dehors de lui ou avant qu'il ne le fasse lui-même, sans possibilité pour lui de changer complètement ces rapports initiaux de verticalité ou d'horizontalité. Il peut par contre s'y mouvoir tant que ses pouvoirs et que la conséquence de ses choix demeurent encadrés par les présupposés de la médiation.

Le mouvement transcendantal impose soit de le suivre pour ne pas perdre un certain sens à l'existence, soit de se soumettre à la domination de tout élément immédiatement supérieur à soi-même. Il exige le renoncement à toute résistance réelle, les "actes de violence" étant déposés, abandonnés[524] au

---

[523] La richesse de la médiation illustre les distinctions entre solidarité mécanique et solidarité organique (E. DURKHEIM) et entre communauté et société (F. TÖNNIES).

[524] Dans la médiation familiale, par exemple, « il est convenu que le mari quittera provisoirement la salle chaque fois qu'il aura envie de manifester sa colère. », B. BASTARD, L. CARDIA-VONECHE, « L'irrésistible diffusion de la médiation familiale », p. 171, in *Annales de VAUCRESSON*, n°29, 1988/2, « Les paradoxes de la médiation », pp. 169-198. Dans le cadre d'un conflit inter étatique, l'intervention de l'instance médiatrice (l'O.N.U. par exemple) est souvent conditionnée à un cessez le feu ou à une fin des hostilités. L'échelle change mais le principe demeure stable.

présupposé de la médiation. Enfin, grâce à *l'entremise* de la médiation, cette soumission se résumera au partage de conditions objectives constatées entre les parties signataires de ce qu'il faut appeler un contrat. S'il est synallagmatique, il montre la voie de l'immanence et constitue, pas à pas, une économie de l'échange (un commerce équitable !) ; s'il est marchand, il désigne celui qui perd ou qui perdra. S'il est politique, il désigne qui celui devra se taire ou dont la voix ne sera entendue ou attendue qu'à des moments déterminés et cela, pour des raisons précises.

b) La médiation permet la critique de la production sociale

Ces considérations relancent l'opportunité d'une analyse et d'une critique de la production sociale dans la mesure où l'économico-politique, nouvelle religion des citoyens performants, institue des rapports de forces foisonnants. De tels flux tendus de domination répondent en terme de *réciprocité* aux modalités conflictuelles générales. L'homme social est devenu un loup domestiqué pour l'homme et pour la nature qui lui reste autour. La permanence de la société n'est donc pas acquise tant elle dépend étroitement de la qualité de ce que produisent les citoyens c'est-à-dire : le social, les institutions et les marchandises.

Il est maintenant possible de postuler que la médiation est un concept qui prend place dans la théorie de l'Etat Providence et dans ses analyses. Par sa hauteur sur le monde des simples gens, l'Etat considéré comme produit de la formation sociale, se devait d'établir une justice correctrice entre les citoyens, pour que ceux-ci soient éventuellement *plus égaux* entre eux[525].

Pour l'Ecole de la régulation, « (…) l'État est le dépositaire du moule des différenciations sociales dessinées par les formes structurelles établies. *Il récapitule les normes sociales*. C'est pourquoi les rapports sociaux prennent dans l'État la pureté de formes abstraites sous la figure idéale du droit.

Aussi, l'ambivalence de la régulation est-elle globalisée dans l'État. *Il est le totalisateur des tensions sociales qui traversent les formes structurelles*. La

[525] Que cette égalité provienne de l'autorité de l'Etat ou d'une responsabilité partagée entre des citoyens. Cf. F. EWALD, *L'Etat providence*, Paris, Grasset, 1986.

création de nouvelles institutions par l'intermédiaire de l'expression politique des conflits passe par l'État. »[526]

L'Etat est ici saisi à l'égal d'un médiateur. Il partage avec lui les qualités de ses définitions principales et utilise l'artifice, profite de l'effet vectoriel de ses principes. En ôtant le parti pris de l'Etat au profit d'une certaine idée, une *haute* idée, de la nation et du peuple, ce dernier devient effectivement, par la réduction des rapports sociaux à une abstraction éthérée du social sous l'idéal du droit la figure idéal de ce dernier. En œuvrant à partir d'une figure idéale les menues contrariétés du quotidien, ramassées sous la forme de rapports sociaux dématérialisés, débarrassés de leur enveloppe de tracasseries pour devenir abstraites, situent exactement l'Etat comme médiateur.

Ce processus est le même pour tout médiateur (principe d'égalité). Par cette éloignement admis, son rôle et son devoir sont de réguler les flux sociaux les plus aléatoires, les plus polémiques. L'Etat médiateur exerce ainsi un pouvoir d'autorité, neutralisé par l'effet de représentativité, sur les institutions et les citoyens. Il devient par fonction l'animateur d'un mode de contrôle que l'Ecole de la régulation pose – sans hasard - comme « un <u>ensemble de médiations</u> qui maintiennent les distorsions produites par l'accumulation du capital dans des limites compatibles avec la cohésion sociale au sein des nations. »[527]
Le phénomène de redoublement de la médiation apparaît sans cesse. C'est parce que tous les problèmes posés par la constitution de l'homme social, par ses rapports avec les autres hommes, par l'évolution de la société et des concepts qui la dirigent, sont ponctués par une ou plusieurs médiations, médiations qui se donnent la main. Il ne peut en être autrement. Le chaos a besoin d'un certain ordre pour être bien chaotique.

---

[526] Michel AGLIETTA, *Régulations et crises du capitalisme*, Paris, Odile Jacob, 1997 (1976), p 16 de l'avant-propos de l'édition de 1982. Italiques de l'auteur.
[527] AGLIETTA, ibid. p 412, postface de l'édition de 1997. Souligné par nous.

Afin d'éloigner les querelles sur sa crise ou sur le nécessaire abandon du spectre de la providence[528], il est encore possible de ne voir en l'Etat qu'un animateur[529]. L'effondrement de son statut suit en parallèle le sort réservé aux animateurs, sociaux ou encore de quartier : les gens de la réalité, du terrain. L'époque ne veut pas d'un social qui ne produit pas. L'animateur social (contractuel mairie, origine maghrébine, résidant à l'époque dans son quartier d'intervention) et l'animateur « jeunes enfants » (emploi – jeune à l'hôpital de Tours, origine maghrébine), que nous avons interrogés il y a dix et sept ans, sont tous les deux devenus chauffeurs de bus. La médiation à l'époque a pu leur faire entrevoir la possibilité d'acquérir une certaine technicité, même apparente ou relative, et leur attribuer une sorte de sauf conduit pour l'avenir. L'effet de mode pouvait laisser promettre cela.

Mais enfin, chauffeur est une forme de transport du social, un vrai métier, un bon métier. Advienne que pourra du *social* et de son "travail" ! L'idée du social ne s'agite plus que pour animer les spectacles télévisés. Peu de responsables politiques ont choisi de détourner la tête de leurs illusions passées. Leurs considérations responsables et réalistes d'aujourd'hui les amènent à abandonner le manteau du social est réfugié dans les quelques cœurs de ces idéalistes qui ne sont pas encore morts de froid et de faim.

La question sous-jacente exprimée dans la diminution volontaire du rôle de l'Etat dans la régulation des flux sociaux est celle de l'attente exprimée – ou tue - envers le travail social et les moyens qui peuvent en conséquence lui être alloués.

Nous appliquerons sur cet exemple de crise conflictuelle qui traverse la société le jeu des pressions qu'exercent les deux dimensions transcendante et immanente sur la conformation – et la mise en conformité puisqu'il ne s'agit pas d'établir le dialogue mais bien de le cerner - de la pensée de l'homme sur lui-même et sur le social :

---

[528] P. ROSENVALLON, *La nouvelle question sociale. Repenser l'Etat providence*, Paris, Seuil, 1995.
[529] J. DONZELOT, P. ESTEBE, *L'Etat animateur*, Paris, Seuil, 1994.

L'effet de distorsion

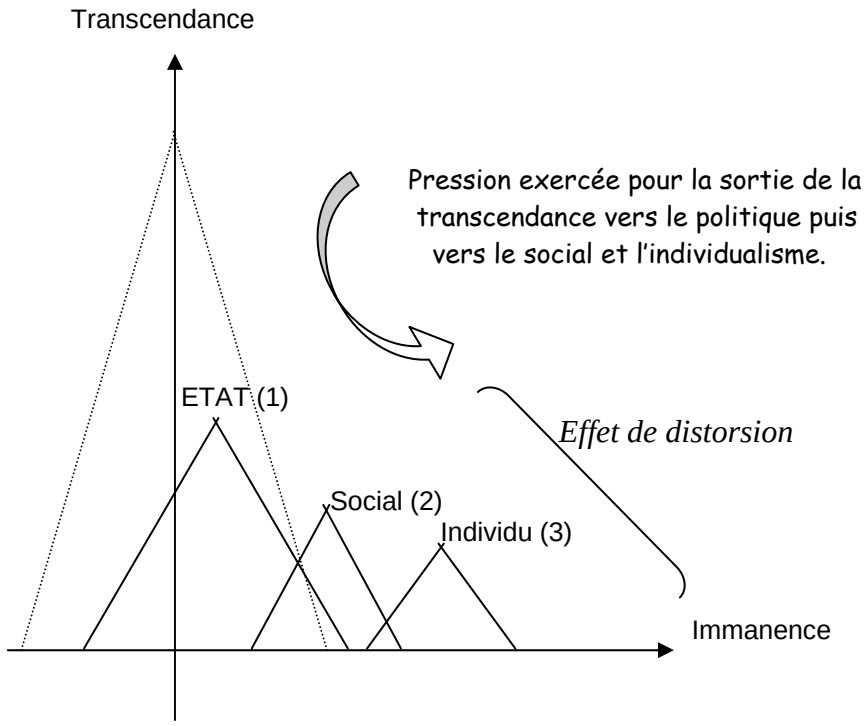

Pour se sortir de la transcendance pure – dont l'ascendant est totalitaire - et du jeu des médiations qu'elle dirige, l'Etat reconquiert une part sur la réalité, sur l'immanence. Son pouvoir n'émane plus de Dieu depuis que la République le veut et pas encore exclusivement de l'individu (3) car la République n'arrive pas à admettre qu'elle ne soit plus « une et indivisible ».

La torsion entre l'axe théorique de la transcendance, l'axe de l'Etat (1) puis celui du social (2) et de l'individu (3) provoque un effet de distorsion. Chacun d'eux se laisse diriger, laisse ses principes être dirigés par "ce qui se fait de mieux", c'est-à-dire par la part accessible ou crédible de l'idéal, du progrès etc. La remarque est commutative. Lorsque des activités humaines, sociales, politiques veulent relever strictement de l'efficience, du réel, elles recourent à une part d'aspiration transcendantale qui ennoblit la chose en lui attribuant un sens. La médiation se trouve en tous les endroits stratégiques de jonction afin « faciliter » les « passages ». Mais sous l'illusion de la rencontre demeure la permanence de la séparation. La médiation est idéologie.

Le social (2) se retrouve placé entre les deux protagonistes. Dévalué, décollectivisé, il échoit de plus en plus à l'individu. Plus l'Etat et le social perdent leur influence, plus leurs représentations se déplaceront à droite sur le schéma, vers l'immanence.[530] Evidemment, l'individu conquiert l'espace perdu par eux deux pour se sentir devenir le nouveau "roi", lui qui ne veut plus donner aux autres[531]. Il se rapproche de la dimension transcendante, « (…) c'est désormais l'homme-individu qui est hissé à l'immortalité, en raison d'une intériorité reconnue, et d'une valeur affirmée de son esprit universel. »[532].

Les conflits qui les animent demeurent l'enjeu des médiations. Nous lirons par exemple que l'Etat (1) est un médiateur entre les deux parties en conflit qui sont respectivement l'idée collective du social et l'individu égoïste. Le social devient le médiateur vaste mais le plus pauvre alors qu'il est le dépositaire des reliques du lien, d'un lien communautaire aujourd'hui obsolète dont l'existence ne peut au mieux qu'être fantasmée.

Le pont logique de l'un à l'autre pôle est trouvé dans la monnaie. « L'argent est apparu, dans les sociétés analphabètes, sous forme d'objets de valeur, telles les dents de cachalot aux îles Fiji, ou comme les rats sur l'île de Pâques : considérés comme un mets recherché, les rats devinrent des produits de luxe, puis des moyens de médiation et d'échange. »[533]

L'argent est un médiateur de la valeur et, dans une autre affaire, celui de son désir. Il réalise des médiations d'échange entre avoir et recevoir. Le rapport à l'argent place de plus en plus de monde (niveau égalitaire) dans des rapports de hiérarchie (transcendance) parce que tout se mesure au rendement monétaire. L'argent pervertit l'aspiration transcendantale de l'existence en modifiant le rôle des autres médiateurs.

« Les processus qui donnent aux antagonismes sociaux les formes de mouvement ont pour temps fort la polarisation des conflits. Cette polarisation

---

[530] La médiation fait transiter des flux entre transcendance et immanence, en fonction des besoins. L'idée d'une « transcendance immanente » n'est alors pas nécessairement une aporie. « Le peuple en personne » est donc une figure de médiation. L'option apporte un élément de réponse à la problématique de J.-J. ROUSSEAU, *Du contrat social* rappelée par B. SICHERE, *Il faut sauver la politique*, p. 67 et s.

[531] Ce petit roi découvre parfois tout son pouvoir dans sa capacité de nuire, de détruire.

[532] Francis FARRUGIA, *La construction de l'homme social*, Paris, Editions Syllepse, 2005, p. 89.

[533] Marshall McLUHAN, *Pour comprendre les média*, Paris, Editions du Seuil, 1968 (1964), p. 152.

les exacerbe, mais elle leur confère en quelque sorte une unanimité qui provoque leur extériorisation. Ainsi la violence elle-même engendre-t-elle la forme sous laquelle les conflits peuvent être médiatisés. Cette forme est une *institution sociale* qui soustrait les termes du conflit à l'empire de la violence immédiate et à l'incertitude corrosive que l'antagonisme sécrète. Les institutions sociales, dont la plus fondamentale est la monnaie, expriment l'ambivalence d'un ordre fondé sur des séparations. À la fois elles sont les produits du conflit social et elles en normalisent les termes.(…) »[534]

La production infinie des institutions, institutions médiatrices, peut apparaître comme le moyen de nous préserver des risques engendrés par la confusion des genres. Elle les masque plutôt qu'elle nous en préserve.

La transcendance, autant qu'elle pourrait être admise comme une "réalité", se désire étrangère à la préoccupation monétaire. Elle ne peut pas l'être par principe seulement. L'argent se transcende même lui-même. Il a sublimé la valeur de l'échange parce qu'il est devenu système transcendantal d'adoration, de nécessité, d'impératif. La politique désormais assujettie à l'économie ne peut donc rejeter son mode opératoire transcendantal archaïque en vue de réaliser et de maintenir l'intérêt collectif sous l'appellation générique de « lien social », au prix même de le faire admettre de force[535]. « Le lien du prix, en tant qu'il échappe à toute régulation extrinsèque, en tant qu'il ne joue plus son rôle d'opérateur de sociabilité, mais génère l'exclusion, nous entravera-t-il au point de nous rendre définitivement aveugles à la nécessité de retrouver le prix du lien ? »[536]

Mais le couple argent / marchandise masque, occulte la loi de la valeur. La valeur est le vrai dieu du capital et non de l'argent.

Toutes les étapes des "mises en justice" passées et à venir sont nombreuses, complexes. Leurs résultats sont souvent peu conformes aux espérances d'une politique aux accents généreux. Le débat reste interne. Il omet sûrement la place de chaque citoyen, figure libre ou éternel assisté, dans son action

---

[534] M. AGLIETTA, 1997, cité p. 16.

[535] La question posée affirme l'indépendance de son auteur. Cela n'empêche pas de les partager avec d'autres. Nous nous retrouvons ainsi dans celles que pose F. FARRUGIA parce qu'elles éclairent et provoquent le débat : « Il est (…) possible (…) de formuler l'hypothèse terrible que peut-être il ne peut exister aucune forme de démocratie sans une forme corrélative d'esclavage, la liaison – loin d'être accidentelle – étant dans cette hypothèse pessimiste, essentielle et structurelle. » F. FARRUGIA, 2005, cité p 51.

[536] F. FARRUGIA, *ibid.*, p. 98.

intégrale sur et pour la formation sociale. La médiation réalise le tour de force de rendre normale une égalité inégale, le remplacement du social par la concurrence. Elle installe démocratiquement une nouvelle féodalité de fait. Mais si des questions se posent, notamment sous et grâce aux vecteurs de la médiation, la médiation va tenter d'y répondre. C'est elle la plus forte.

c) La médiation répond aux questions qui se posent et qu'elle pose

La médiation nous a posé la première des questions, celle qui a initié notre travail : *Pourquoi la médiation est-elle là* ? Nous avons interrogé les faits corroborant sa présence, questionné la réalité de sa présence.
L'efficacité rationnelle qui était attendue du rendez-vous avec la médiation au seuil du millénaire continue de porter une large part d'incertitude. La médiation qui se donne à voir, que nous avons saisie, possède toujours le pouvoir de s'échapper avant tout parce qu'elle est partout. Cette universalité se comprend dans la manière humaine d'aborder le monde. L'homme habite un monde qui, pour ce qui lui semble, le regarde. Cette dynamique exclusive d'une "supériorité" d'âme nous fait envisager la médiation de la Totalité – même si en retour elle équivaut philosophiquement à l'Unité – à l'individu :

Répartition médiatisée des pôles de médiation :

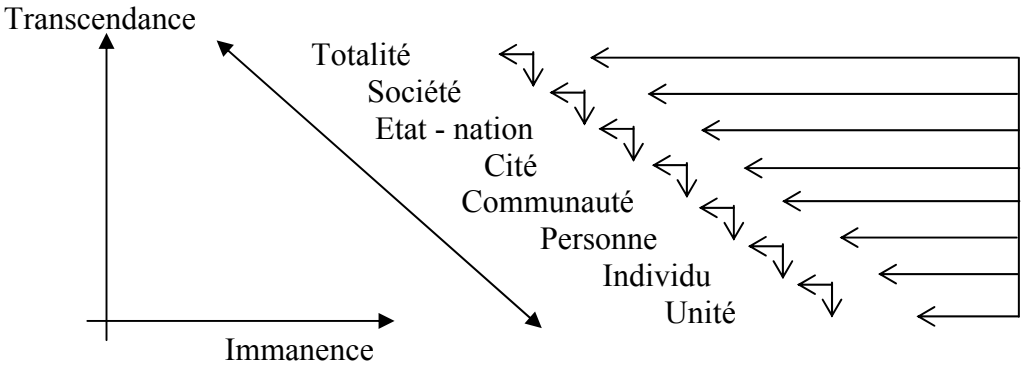

clinamen, distorsion, inclination (inclinaison + tropisme)

La médiation est bien un outil de gestion du conflit – de tous les conflits, du plus anodin au plus effroyable - qui devient multiforme, peu maîtrisable, instable comme celui-ci mais permanent. De leur ménage ressortent des vérités d'apparence, des discours tout faits pour être prêts à répondre à tout.

La médiation qui se donne à voir sur les espaces institutionnels et les excroissances de la société civile adopte le pluriel fonctionnel, les médiations sont plurielles. La médiation familiale tente de retisser un dialogue au nom de l'enfant là où le conflit brutal risque de l'exclure, la médiation pénale réinvente pour le fautif le plaisir de sa contrition (la repentance pour le croyant, le repenti pour le politique) et pour le plaignant celui du bon usage de sa magnanimité. Enfin la médiation sociale tisse les linéaments d'un espace de relations sociales réifiées là où le lien social se plaît à disparaître. La médiation se place là où se trouve un vide d'avenir, un vide de la loi, un vide de ressources humaines et sociales. Toute place laissée vacante est propice au conflit.

L'école de la médiation a fait des émules. Ils se lancent, avides, sur tous les sujets potentiellement polémiques : il s'agit d'occuper la scène médiatique soit pour dire que le problème est traité par des personnes compétentes (et que les autres ne le sont donc pas) soit que la solution trouvée sera la seule possible dans un contexte donné. Les exemples ne manquent pas puisque tout fait exemple.

La médiation est le terme commun que l'on retrouve ici chahuté pour qualifier l'épisode - faut-il dire tragi-comique au vu des circonstances - de Philippe BRETT appelé médiateur « officieux » plutôt qu'officiel à la fin de l'année 2004[537] lors d'une affaire de prise d'otages en Iraq ; là intentionnellement choisi pour présenter l'action de Nicolas SARKOZY alors qu'il était Ministre des finances[538].

---

[537] Voir par exemple le journal *Libération* du 2 octobre 2004,

[538] « SARKOZY ou les risques de la médiation », *Les Echos*, 8 octobre 2004, Erik IZRAELEWICZ, p 28.

La médiation est-elle recevable pour caractériser le syndicalisme gestionnaire de la CFDT[539] de la même façon ou, de manière opposée, pour contrer un syndicalisme revendicatif comme celui qu'anime le syndicat SUD ? Le nombre des couples antinomiques est si important qu'il amène bien à comprendre l'avantage qu'offre la médiation. Nous proposons de saisir l'exemple de la problématique de l'immigration mis dans les feux de l'actualité avec la nomination par N. SARKOZY, Ministre de l'Intérieur, d'Arno KARSFELD comme "médiateur" dans l'affaire de la régularisation d'un certain nombre de sans – papiers au cours de l'été 2006[540]. Il est particulièrement explicite des ramifications et des redoublements de la médiation :

Le treize juin 2006, le ministère publie une circulaire appelant les sans papiers désireux d'obtenir l'étude de leur dossier en vue d'une éventuelle régularisation, selon des critères de volonté manifeste d'intégration, de bonne maîtrise de la langue française et ayant des enfants scolarisés, à se déclarer en préfecture. Sur les quelques 30 000 dossiers parvenus, seuls moins de 7 000 avaient abouti en septembre à une issue favorable.
Ce problème rémanent de l'intégration des personnes immigrées, en France notamment, est posé dans les termes d'un conflit entre des besoins antinomiques : préserver sa vie, ses conditions de vie (dont fait partie la liberté théorique des hommes d'aller et venir, cultivée dans l'incitation à l'émigration) et celui d'un repli identitaire basé sur la protection contre l'envahisseur, l'étranger. Que vient faire un médiateur dans cette situation insoluble ?

La question semble aporétique mais les arguments contradictoires de son débat reviennent sur les devants de l'actualité à la faveur d'événements détonnants : violences urbaines, cas d'agressions, évacuation de squats, incendies… L'opinion publique est ameutée. L'affolement exige une réponse d'urgence. Aussi, la nomination d'un médiateur répond à une intention politique de

---

[539] La CFDT se félicite des démarches de « médiation préventive » inspirées du Québec et développées en France avec son approbation active. On retrouve ainsi des « binômes facilitateurs du dialogue social », des « passeurs du dialogue social » avec des exemples à la clef du bien-fondé de leurs actions au cours des conflits sociaux. Mélina GASZI, *CFDT Magazine*, août 2002.
[540] Annonce publiée dans le journal Libération daté du 29 juin 2006.

montrer que la satisfaction de l'attente populaire est une préoccupation majeure et qu'une réponse doit bien être apportée.

La sphère de « neutralité » de cette médiation se détache en deux phases :

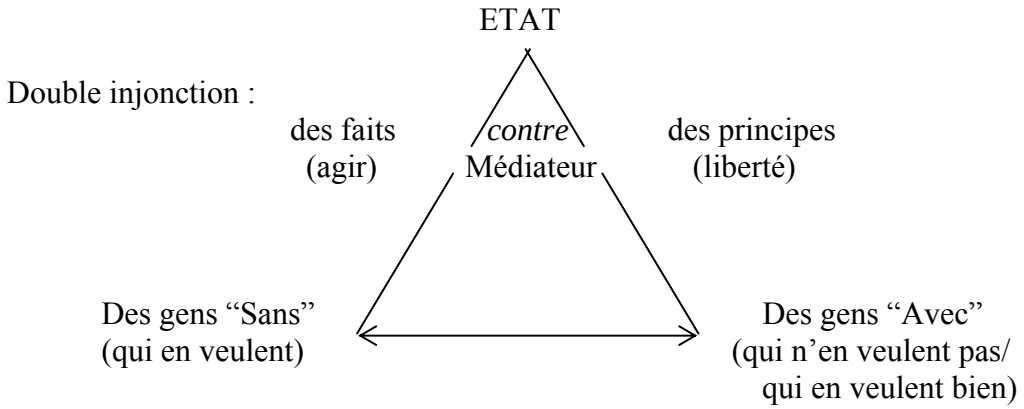

Entre l'acceptation de sa nomination et sa tentative d'être perçu comme un intervenant neutre, libre d'esprit, le médiateur est coincé dans une série de doubles contraintes. Ainsi, l'Etat a besoin du médiateur face à des gens qui ont besoin de lui parce qu'ils sont confrontés à l'Etat qui est garant à la fois du respect des grands principes alors qu'il doit parfois les neutraliser dans les faits, au nom de principes moins grands mais plus "réalistes". La France ne peut *décemment* pas accueillir toute la misère du monde. Mais le feu vient aussi des médiateurs eux-mêmes :

« Par principe, un médiateur est impartial : il ne prend pas parti ; il est neutre : pas de solution contraignante ; pas de préjugé : il ne peut tirer de conclusion.. Arno Klarsfeld aurait-il depuis peu développé les qualités et acquis les compétences nécessaires à la médiation ?
Tout d'abord, logiquement, en admettant que ce poste ait une légitimité institutionnelle, ne devrait-il pas être placé sous l'autorité du Médiateur de la République ? En effet, inscrits dans nos écoles, les enfants et leurs parents ne sont-ils pas des "administrés" ?
Il y a matière à s'interroger, tant sur ce choix de nommer un "médiateur national" - qui n'est évidemment pas sans faire penser à la recherche de souligner l'identité française et par corollaire de déborder sur le "nationalisme" - mais aussi sur le fait que des institutions déjà en place soient pour le moins enjambées par cette mission. »[541]

[541] Texte publié le 28 août 2006 sur le site www.lascoux.com/mediatoroscope sous l'autorité et la plume de J.-L. LASCOUX, prétendument référent en matière de médiation. Nous soulignons.

Le premier paragraphe place la définition de la médiation à l'avant garde de la lutte argumentée. Le code de déontologie devient le tabernacle renfermant le cœur de la Loi d'airain :

« La médiation est une discipline à part entière. Ses succès résident dans la responsabilité des personnes et les compétences du médiateur, lequel conduit entretiens et réunions en respectant le Code d'Ethique et de Déontologie des Médiateurs. »[542]

Face à cela et à la vérité assénée par ses serviteurs, l'avocat médiatisé mais pas nécessairement aussi charismatique que son père, devrait savoir le terrain miné : n'est pas médiateur qui veut, surtout quand on veut le paraître ou paraître. L'argument semble pour le moins litigieux dans la mesure où l'auteur de ces propos s'affirme médiateur répondant mieux que quiconque aux critères qu'il se fait fort de rappeler sur son site. Il ne prouve guère une neutralité si forte qu'en adorant l'abstraction déontologique d'une charte. Puisqu'il se charge de la destinée d'étudiants en médiation, il s'étonne de l'absence de certification que présente l'impétrant médiateur et en déduit une compétence moins solide que la sienne.

Le second argument avancé exige la capacité de visualiser la place assignée à chacun des protagonistes dans l'articulation des relations sociales. Pour l'auteur, le médiateur institutionnel peut posséder une légitimité mais alors celle-ci s'adosse ou relève de celle du Médiateur de la République. En matière de réflexion sur l'impartialité et dans la conduite et la résolution d'affaires épineuses, cette Institution mise en place en 1973 a plus de prestige que tout autre. Monsieur LASCOUX poursuit sa "logique" en concluant que la plus valide des légitimités institutionnelles sur la question de médiation ne peut que découler de cette Institution et non celle du Ministre de l'Intérieur[543].

---

[542] Idem, LASCOUX.

[543] La mission de médiation confiée à Stéphane HESSEL par Alain JUPPE alors premier ministre après l'évacuation musclée des sans papiers de l'église Saint-Bernard à Paris le 23 août 1996 n'a pas fait l'objet de telles critiques. Ses résultats mitigés montrent que les conditions des sans papiers étant les mêmes aujourd'hui qu'hier, rien ne laisse penser qu'une nouvelle médiation y apporterait une solution. « La circulaire de juin 1997 était très claire dans son désir de faire jouer des critères. Malheureusement, leur interprétation est restée discrétionnaire et donc aléatoire de la part des services préfectoraux. Dès le début, j'avais exprimé le souhait que des instructions très fermes et formelles soient données aux services pour que les régularisations

Contrairement à ce qu'il croit pouvoir défendre au nom d'un principe de liberté, de fraternité et de médiation, cette dernière décrite par l'auteur adopte la voie dominante de la hiérarchisation. Nous rappelons que ces deux pôles ne sont pas antagonistes mais que chaque position intermédiaire entre eux deux nécessite une foule de précautions, d'explication et de choix douloureux. En tout cas, la hiérarchie n'est pas en mesure d'éliminer purement et simplement l'idée même d'égalité. Nous sommes au cœur d'une dialectique. L'enfant a des parents qui l'ont inscrit à l'école. L'école fait de ces gens des administrés qui, dans une nation constituée respectueuse de ses institutions doit placer le règlement des difficultés les concernant sous l'autorité difficilement contestable du Médiateur de la République.

Les constituantes principales de l'argumentaire de J.-L. LASCOUX sont étalées dans le schéma de la répartition médiatisée des pôles constituant le groupement ternaire des médiations :

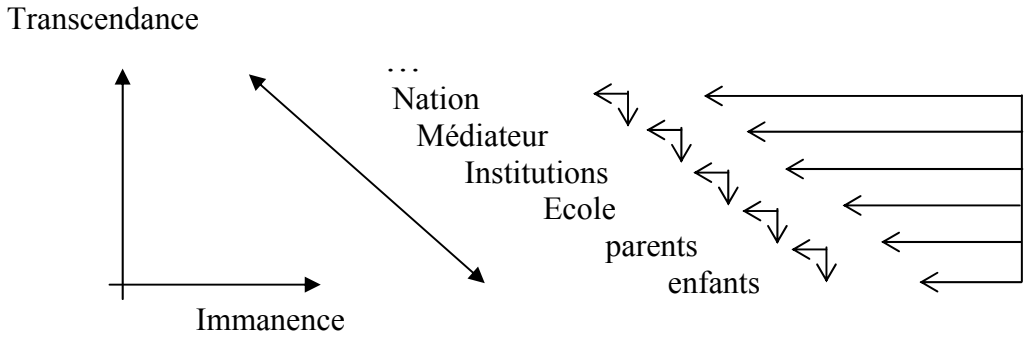

se fassent dans l'esprit suivant : que tous ceux qui ont leurs attaches familiales, personnelles, de longue durée, en France, soient régularisés. Les autres, qui ne devraient, à mon sens, ne représenter qu'une petite minorité, pourraient être amenés, avec des mesures de réinsertion dans leur pays d'origine, à quitter le territoire. Ce que je regrette, c'est que cette procédure n'ait pas été appliquée. On a laissé trop de choix aux services préfectoraux et, du coup, on est arrivé à une régularisation qui n'est pas à la hauteur de la tâche à accomplir. » S. HESSEL, *L'Humanité*, 5 juin 1998. « Ceux qui n'auront pas obtenu de papiers auront vocation à retourner dans leur pays », N. SARKOZY, Journal de France 2 du 15 août 2006. Peu de choses séparent KLASFELD et HESSEL. Sur le fond, les différences ne doivent pas faire illusion.

Le schéma ne fige pas les éléments dans une hiérarchie immuable. Nous proposons plutôt des agencements de médiations successives. Ainsi, l'Ecole peut être considérée tout aussi bien comme une médiatrice entre le savoir posé comme atout et l'inculture posée comme handicap ; entre la société passée et celle qui devient ; entre l'instinct et la socialisation, entre les parents et les enfants, entre les enfants… Nous avons vu que l'enfant pouvait être le médiateur entre les parents qui se séparent. Toutes les combinaisons sont plausibles s'il s'agit de considérer une médiation théorique.

Cela met encore en lumière une considération très importante sur la neutralité du médiateur. Pour qu'une médiation s'approche de l'idéal supposé par l'invocation de la neutralité chacune de ses parties constituantes devrait pouvoir prendre la place de l'autre sans remettre en cause le bien-fondé de l'opération. La *médiation pure* instaure une *égalité pure* entre les partenaires. Les parties en conflit admettraient les arguments de l'autre sans renoncer aux leurs puisque la partie miroir fait de même. Enfin, le médiateur ne serait que celui d'un moment. Il pourrait laisser une partie jouer le rôle de modérateur de la discussion avant qu'elle ne redevienne négociation. La médiation est une invention théorique et pratique qui diffuse l'idéal dans le brouillard des nécessités. Lorsque le médiateur dirige les débats, il fait ainsi un rappel à la dimension hiérarchique et place les parties médiées devant leur décision de poursuivre ou non. Puisque la médiation demeure, il suffit de considérer qu'une nouvelle médiation était intervenue pour rétablir un consensus, consensus lui-même tributaire d'une médiation.
Ce dernier s'éloigne d'autant plus que dans l'exemple, le médiateur professionnel semble perdre la mesure, même si nous portons acte de la salubrité en général d'un bon nombre de polémiques :

« Soyons clairs : la mise en place de ce "médiateur" fait figure de système détourné. Il s'agit d'un acte créateur de confusion qui ne saurait être cautionné par les professionnels de la médiation. Il consiste à inscrire la médiation dans une politique répressive. Politique de perdant(s). […] Et quand bien même nous pouvons voir fleurir la médiation partout dans les jardins à la mode, ceci ne saurait justifier l'implication d'un homme de droit, qui plus est d'une incompétence manifeste en médiation, sinon le carriérisme politique, dans cette démarche très contestable.

Arno Klarsfeld a obtenu la mission d'instruire selon des critères discriminatoires à la fois sociologiques, familiaux et culturels les cas d'admission au séjour des étrangers en situation irrégulière et parents d'enfants scolarisés et, en conséquence, de faire appliquer la politique gouvernementale visant le système élitiste de l'immigration sélective ("choisie"). […].
A peine nommé par le Ministre de l'Intérieur, l'avocat Arno Klarsfeld a été clair sur sa ligne de conduite et ses a priori « On ne peut pas régulariser tous ceux qui sont scolarisés. Le simple fait d'avoir pénétré illégalement sur le territoire avec un enfant ne peut être créateur de droits. ». La motivation politique a ses raisons, lui qui, en 2003, s'est engagé dans les gardes-frontières de Tsahal, une unité israélienne qui participait à l'occupation illégale des Territoires palestiniens... Le "médiateur du Ministre de l'Intérieur" a été tout aussi clair sur ses préjugés en adoptant un critère «d'attaches fortes avec la France», lui qui a récemment obtenu à sa demande la nationalité israélienne sait de quoi il parle lorsqu'il affirme un "fort attachement"... Comment imaginer qu'il puisse regarder avec le moindre discernement la situation d'une famille d'origine palestinienne, par exemple ? […]
Mais, pour conclure, n'y-a-t-il pas ici une provocation à la désobéissance civique ? C'est en tout cas la manière dont le perçoivent des associations, tel le Réseau Education sans Frontière qui reste mobilisé, tels les Justes parmi les nations, en s'engageant à donner asile aux familles et enfants qui risquent d'être expulsés. »[544]

Le ressort d'une "provocation à la désobéissance civique" exprime l'art consommé de la médiation opportuniste, élitiste sans doute aussi. L'appel à la mobilisation n'est pas lancé mais il s'agit d'un rappel que la menace est possible. De plus, une désobéissance aux décisions d'un représentant de l'Etat ne peut être qualifiée de "civique". Les faucheurs d'OGM sont en la matière plus habilités à brandir l'étendard de la désobéissance *civile* parce qu'ils s'engagent vraiment et encourent des risques. La culture d'OGM est d'ailleurs imposée sans débat obligeant, en cas de désaccord, à trouver des moyens d'opposer à l'*impérium* la pression d'un contre-pouvoir[545] réel et efficace.

---

[544] Idem LASCOUX.

[545] Il n'y a pas eu de médiateur pour les OGM alors qu'Agnès de FLEURIEU, présidente de l'observatoire d la pauvreté, a été chargée de trouver une solution au problème posé par les tentes de SDF à Paris. Elle devra recenser les places disponibles, rencontrer l'ensemble des partenaires associatifs, les administrations publiques et la mairie de Paris pour recueillir leurs propositions et établir une médiation avec Médecins du monde sur le devenir des tentes ». *La Nouvelle République* 22 et 23 juillet 2006, p. V. Nous qui attendions une médiation qui puisse solutionner le problème de la pauvreté !

Plutôt que de surenchérir sur les termes de la dispute, remarquons que la médiation est bien l'élément extraordinaire qui permet de passer d'un principe à un autre, d'une notion ou d'une fonction à une autre. Peu importe qu'il y ait ou non injustice, manipulation, désobéissance… Resteront soit les Justes, soit ceux qui auront réussi à passer du bon côté au bon moment.

B CONSIDERATIONS POUR BIEN CONVERSER AVEC DIEU ET SES PROCHES

Le prosélytisme n'est pas au programme de la sociologie de la médiation. Le seul aspect qui retient notre attention est l'attraction qu'exerce la transcendance sur la médiation puis, comme une religion parfaitement sécularisée, celle que la médiation exerce sur le commun des mortels. La socialisation veut que nous échangions de nombreuses informations entre nous. Mais évidemment la liberté d'expression ne se satisfait que peu de la liberté d'interprétation. Le conflit se tient en embuscade à chaque croisée des chemins pour aviver les colères, attiser les incompréhensions : il faut bien mettre le monde à feu et à sang pour qu'il se range à notre avis, n'est-ce pas ? Il sera toujours temps après de se retourner vers le Très-Haut.

a) Les leçons de vocabulaire avant celles du Verbe

Pour parler de médiation, il faut curieusement savoir de quoi l'on parle. Nous avons évoqué à ce propos que la connaissance du mot semblait spontanée mais qu'il était difficile d'obtenir un accord sur les raisons de son intervention. Le potentiel de recouvrement de la médiation n'est sans doute pas étranger à ces régulières mises à distance qui exigent de l'interlocuteur qu'il précise la manière dont il entend ce terme et qu'il explique les raisons de son recours. Il faut admettre que ses définitions sont simultanément finies, pour être pratiques, et infinies pour que rien ne soit laissé au hasard. Le commun des médiés a effectivement de quoi s'y perdre.

C'est bien pour que la médiation perdure que les individus doivent toujours se rendre et s'y rendre. Aussi, les principaux arguments de définition de la médiation sont placés en des endroits précis pour que chacun y puise sa propre ressource, à la manière d'un horoscope. Chacun d'entre nous, tous membres d'une communauté, s'y retrouve. Il se repère avec des éléments familiers, les plus naturels du monde. Il peut recourir à elle dès que le besoin l'empêche de disposer à sa guise de son conflit, comme il croit en elle ou juste avant que nécessité ne fasse loi :

Définitions : au milieu ancienne religieuse sécularisée psychologisée contractualisée verbalisée…	« "Médiation" signifie "être au milieu de". Son emploi le plus ancien remonte à l'écriture sumérienne. Il avait alors une fonction théologique d'intermédiaire entre Dieu et l'homme. Puis "médiation" a eu le sens de division pour prendre enfin le sens moderne "d'entremise destinée à concilier des personnes, des parties". Le mot indique la position du médiateur "entre" les deux personnes ou les deux parties en conflit. Le positionnement "entre" est nécessaire pour rencontrer ce qui est au cœur du conflit. Dans tout conflit se crée un espace, un vide qui isole chacun dans son vécu. Vide que chacun essaie désespérément de combler par des mots qui restent sans signification pour celui auquel ils sont adressés. Ces mots, finalement, chacun les dit pour soi-même puisque l'autre ne peut pas les entendre. Deux monologues se répondent, chacun restant isolé par un mur infranchissable. »[546] (nous soulignons)

Cette proposition illustre l'aspect infini, incessant ou, qui *ne mène nulle part* d'une définition prête à tout pour s'assurer, se rassurer et nous rassurer. Le premier point repose sur le fait d'être au milieu. Chacun voit parfaitement bien de quoi il s'agit, faut-il y revenir ?

Le milieu est : partout entre-deux, c'est-à-dire qu'il se veut fini, du moins tant que ses deux pôles constitutifs sont présents, ce qui est une condition rédhibitoire. Il est également nulle part tant il a la capacité d'être partout. Il y a tant d'accouplements conflictuels possibles, sans qu'ils soient pour autant contre nature, que tout "milieu" représente l'endroit mythique de l'équidistance, illusion d'un naturel aplanissant de fait les différences, les

[546] J. MORINEAU, *L'esprit de la médiation*, 1998, cité, p. 22.

hiérarchies, les utopies, ou devant les *comprendre*. Il est le cœur de l'avenir en marche. Se tient *là quelque chose* qui comprend *tout*, le pousse à sa quintessence, comme le confirme la seconde ressource :

« Médiation est, en fait, un terme d'une précision rigoureuse, même si aujourd'hui on en fait un usage abusif. Son étymologie (du latin *medius*[547], ce qui se tient au milieu) est déjà là pour nous mettre sur le chemin ; mais il faut quitter aussitôt des idées fausses qui feraient penser que le "juste milieu" serait un centre mou, quelque chose comme un "ni chair ni poisson" ; le "milieu" implique une dynamique, le passage d'un lieu à un autre ; lorsqu'on est au milieu du gué, il s'agit de rejoindre l'autre rive, de connaître l'autre rive après avoir connu la première ; le milieu implique qu'il y a deux réalités, une à chaque bout et que ce "tiers", le milieu, les fait, d'une manière ou d'une autre, se rejoindre. Le tiers brise la dualité où sont enfermés deux êtres ; il leur signifie d'autant plus qu'ils existent, qu'il est pour eux un point de repère commun. C'est ainsi par exemple qu'une langue maternelle est médiation entre deux êtres qui, par elle, arrivent à échanger ; cette langue maternelle les précède tous deux, ils ne l'ont pas créée ; elle est là, au milieu d'eux, pour les susciter l'un et l'autre et les réunir. »[548]

Toutes les confirmations en cet endroit sont ici stratégiques, même la première insinuant que les erreurs relèvent avant tout des autres, de ceux qui abusent, ce que nous savons bien. Elles emmènent la médiation dans leur flux, énergie qui fait passer, fait rejoindre l'autre rive. Pour saisir l'ampleur de ce mouvement, nous retrouvons le balancement binaire qui en est à l'origine : si certaines idées sont bonnes, c'est parce que d'autres sont fausses ; si deux réalités demeurent face à face elles deviennent conflictuelles.

La topographie – fictive - du lieu - mythique – indique l'endroit du milieu d'où la vérité transcendante du tiers brise la dualité stérile des êtres enfermés. La réalité de son exploit rend le lieu et son histoire plus réels, plus vrais. La langue maternelle, elle est là, au milieu. C'est bien connu, elle réunit les êtres alors qu'elle serait un don placé au milieu. Faut-il comprendre que si le crayon arrive à lier deux points c'est parce que l'espace leur préexiste. La médiation dans ce sens, comble le vide. C'est l'apparition du dieu absent. Le Verbe devient verbe.

---

[547] Raisonnement poursuivi de façon inconsidérée par J.-L. LASCOUX, *Pratique de la médiation*, 2001, cité, p. 9 (…) « Sur le plan étymologique, le terme est proche à la fois de "média" (moyens modernes de l'information) et de "médius" (le doigt du milieu). » Que fait dire l'étymologie ?

[548] J.-F. SIX, *Le temps des médiateurs*, 1990, cité, p. 165 et 166. Nous soulignons.

Ce n'est pas pour rien que les deux exemples présentés utilisent des repères pratiques et familiers. Le premier insinue que si l'histoire est ancienne, elle ne saurait laisser son bon sens prisonnier. Le second fait appel à l'image maternelle de la langue, vecteur osmotique de médiation. Tous deux montrent que des divisions se présentent à nous et que la parole deviendra alors *l'absolu* de la médiation lorsque nous aurons dépassé le stade des simples mots. Nous observons que selon la théorie de la médiation, nous ne disposons du langage que lorsqu'il est médiatisé, c'est-à-dire que nous écoutons le médiateur pour bien parler. « Ce fait, caractéristique de tous les média, signifie que le "contenu" d'un médium, quel qu'il soit, est toujours un autre médium. »[549]

La division, la coupure et la scission séparent en deux l'image des parties en conflit. Elles posent une frontière "entre". Le front est l'endroit de l'entremise, la vigie idéale au cœur du conflit. Le tiers rend vivant ce no man's land, le vide isolant. Il passe le mur infranchissable et le rend poreux. Il fait franchir à la parole les filtres redoublés des sens, met en dialogue par sa voix deux monologues qui se répondent. Malgré sa crédibilité, sa possible véracité, la proposition n'en demeure pas moins un point de vue.

A prétendre surmonter si bien les obstacles, peut-être le médiateur ne fait-il qu'en poser de nouveaux pour être plus sûr de servir, de répondre à ce qu'il prétend ? En surplomb, il est inatteignable.

Les murs infranchissables de l'incommunicabilité

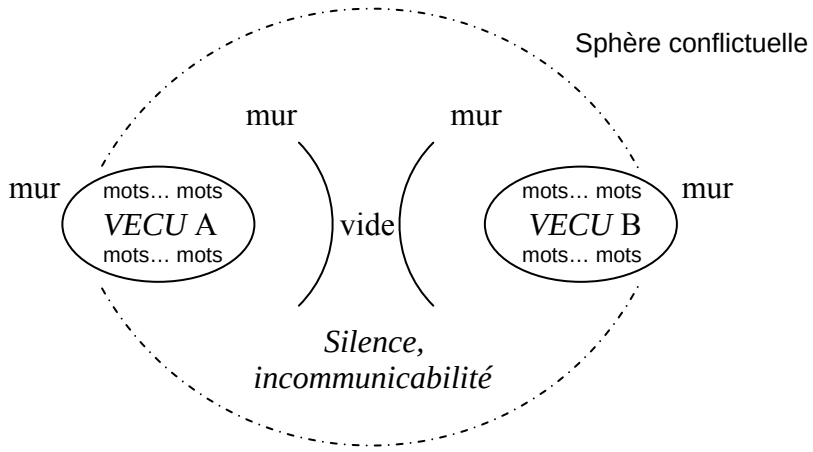

[549] M. McLUHAN, 1968, cité, p. 24.

La zone centrale est décrite comme un espace de non-sens que seule la médiation peut transformer en dynamique *sensée*. La médiation emplit le vide par du sens. L'incommunicabilité se transmue en nécessité de communiquer. La position du médiateur se plaît donc à n'être pas celle de tout le monde, c'est-à-dire qu'elle se veut incroyablement singulière.
Si elle permet de remettre les êtres sur le bon chemin, elle correspond alors à la place d'une véritable instance de pression, hors de soi, instance restrictive de liberté et d'autonomie, contrairement à ce qui est dit. Le médiateur est celui qui montre du doigt. Il désigne celui qui va parler, qui peut parler. Nous avons déjà vu qu'il indique même ce qui doit être dit. Devant le silence, la médiation délie les langues, elle ne les libère pas.

b) Les glissements sémantiques vers une médiation symbolique

Les postulats des définitions de la médiation et des médiations offrent une telle infinité d'échappatoires à la certitude théorique qu'ils semblent rendre compte par leur travers de la nature même de la médiation. La position des médiateurs s'en retrouve instable, malgré l'arrimage à la fonction d'apaisement, correspondant à une action de sauvegarde du lien social :

« On désigne souvent par cette expression (*médiation*) tous les modes de régulation non institutionnels des conflits. Mais ce critère est insuffisant et tous les apaiseurs ne font pas de la médiation. […] La multiplicité des usages sociaux du terme médiation rend malaisée une vision claire de sa nature, de ses modalités et de ses enjeux. […] En réalité sous le vocable de médiation se développent des pratiques dont les référentiels sont multiples et que l'on peut schématiquement regrouper en trois catégories :
- référentiel du conflit : La médiation est un moyen de réguler, de solutionner ou d'apaiser les conflits. Le médiateur catalyse un processus de communication entre des opposants et les aide à trouver une issue à leur conflit.
- référentiel de communication : Le médiateur est un *go between*, un passeur, un traducteur, un facilitateur, un animateur. Il s'efforce, en dehors de tout cadre conflictuel, de mettre en communication des personnes, des personnes et des institutions ou des institutions entre elles.
- référentiel de sécurité : Le médiateur "bouclier" ou informateur est mandaté par une institution pour en faciliter ou en améliorer les prestations. Il assure une fonction de maintenance.

Toutes ces postures ne sont pas équivalentes et certaines usurpent le qualificatif de médiation dont elles se recommandent. »[550]

Cette citation fait percevoir l'éternel échange opéré entre un élément proposant une information et le suivant qui la met en doute, qui le dérange. La médiation part du conflit et se présente à partir de lui comme mode de régulation de celui-ci. Plutôt que de devenir un simple outil de gestion du conflit, la médiation s'extrait de la dualité latente qui émerge dans le terme "apaiseur" ou faiseur de paix. L'expression plante le décor pour un syllogisme[551] malaisé, devant servir la spécificité de la médiation et prouver la supériorité d'une vraie médiation devant le hasard de services rendus, ou face à la convergence de simples usages sociaux. La problématique de la médiation est justement d'obtenir une vision claire de sa nature, de ses modalités et de ses enjeux pour savoir si c'est bien elle à qui l'on doit la paix revenue. Or les pratiques qui se regroupent sous le seul vocable de médiation se basent sur de multiples référentiels[552].

Le mot, le vocable, la parole de "médiation" sont tous les trois également *menteurs*. Ils ne répondent pas de la même chose en fonction des circonstances, des manières de voir, des objets, ou même de leur nature… Supposer dans un texte que la médiation inspire des postures qui ne s'équivalent pas et que certaines usurpent le qualificatif de médiation accrédite infiniment la thèse d'une définition filante de la médiation et nie *de facto* la possibilité d'une définition.

Les glissements de sens, les déplacements, les compressions et distorsions des références constituent la caractéristique principale, voire unique, du *phénomène* de médiation. Malgré ce flou patent, la médiation voit sa méthode de domination des circonstances scellée en trois temps :

---

[550] J. FAGET, Rapport GIP « Accès au droit et médiation », GERICO, 2000, n°12. p 21, 22.

[551] Tous les apaiseurs ne font pas de la médiation or, le médiateur est un apaiseur, donc tous les médiateurs ne font pas de la médiation. Comme toutes les figures restent possibles grâce à la négation, nous renvoyons à notre première proposition d'un détachement de la médiation du médiateur. Cf. supra

[552] Les référentiels ne change rien à la porosité des références. L'incompréhension qui accompagne la lecture des « Référentiels de la médiation sociale », *Rapport final*, volume 1, 104 p. et du volume 2, « Les emplois – repère : activités et compétence », 81 p., CREPAH et DIV, novembre 2002, est sans doute le signe annonciateur d'une politique en train de naître.

→ La médiation offre la paix. Il faut l'admettre pour cela et la recevoir à la hauteur des espérances soulevées. Le bien vaut mieux que le mal ; il n'y a plus à contester, ou alors dans les formes.

→ La médiation catalyse un processus de communication ou encore, fait échanger des données entre les belligérants ou les parties. Ce "mieux disant" fait d'elle un processus positif parce qu'elle en tient l'étendard ;

→ La médiation assure une sécurité en "bouclant les territoires", c'est-à-dire qu'en assurant la maintenance du lien (social), elle empêche les personnes d'en sortir. Le bouclier protège des coups mais réduit celui qui est en dessous à courber l'échine. La médiation limite la liberté de ceux qu'elle protège sous son aile.

Pour être efficace, le vocabulaire utilisé renvoie à un imaginaire et à une symbolique qui *facilitent* l'évacuation de la méfiance qui pourrait naître envers elle : réguler, solutionner, issue… Il laisse admettre la fonction surannée de *go between*, passeur, traducteur, facilitateur, animateur et enfin, d'informateur. L'addition inconsidérée de ces éléments fait du médiateur un arlequin, pantin mu par les ficelles des jeux de mots. Faut-il pour les oublier, modifier notre champ de la vision sur la médiation ?

La médiation est une méthode d'activation du symbolisme de la transcendance sur la gestion pratique du quotidien social même s'il existe d'autres formes d'exercice du pouvoir. Le médiateur montre aux parties une représentation de leur propre image, dans laquelle elles ne se reconnaissent pas encore. La Rédemption est à chaque fois célébrée par l'aboutissement du miracle de la médiation :

« La médiation offre un espace pour accueillir la séparation, pour qu'elle puisse devenir une succession de passages qui ne s'arrêtent plus et pour que la mort devienne à son tour naissance, vie, amour. » […] « La médiation offre, à travers sa symbolique, l'expérience de vie dans toutes les phases de son évolution. »[553]

[553] MORINEAU, cité, p. 26 et p. 29.

Rien, en effet, ne semble devoir lui échapper à moins qu'elle ne réduise tout à *presque* rien sinon de l'habituel comme le rappelle le point de vue d'une médiation symbolique :

« Tel est le paradoxe de la médiation : tout en se constituant comme notre seul horizon, (*il n'y a que* médiation) elle peut en même temps se révéler comme réduction c'est-à-dire comme *limite* et comme *renvoi* à une dimension autre qu'elle-même. »[554]

Le risque encouru à ne pas considérer la médiation comme une ouverture sur la transcendance, comme une possibilité d'ouvrir l'expérience humaine, est de réduire la vie au contenu délimité par ses deux pôles les plus immédiats avec l'idée que « la prise de conscience de son propre être au monde est aussi prise de conscience de la possibilité de ne pas être, de la mort. »[555]

La médiation qui se veut parole, entre-deux, lieu symbolique qui autorise une parole qui « fait le "deuil" de la mort se trouve alors piégée par le médiat qui n'aspire qu'à la réalité sans pensée ni sur le monde ni sur elle-même. La médiation tue, non dite est impensable. Par contre toute pensée n'est pas obligatoirement tue parce qu'elle serait non dite. Cela nous place dans une analyse plus optimiste de la sévère rationalité de WITTGENSTEIN : « Les limites de mon langage signifient les limites de mon monde (5.6) » ou encore « Au sujet de ce dont on ne peut parler, on doit se taire (7) »[556].

Pour nous, il n'est pas nécessaire de faire l'expérience de ses limites pour en avoir une bonne connaissance, il n'est pas non plus la peine de faire l'expérience de Dieu pour ne pas croire en lui, au contraire. Cette considération nous situe là aussi dans une optique plus nuancée que celle de F. CRESPI sur la différence, sans que cela n'influence pour autant la référence que constitue pour nous son travail :

« Le fait que la limite de la pensée est impensable, le paradoxe bien connu du caractère absolu de toute affirmation sur l'universalité du relatif, la contradiction dans laquelle se trouve la pensée qui veut se référer à l'impensable, montrent, sans qu'on puisse la démontrer, la limite infranchissable que la pensée rencontre quand elle veut se saisir elle-même dans l'oscillation de la différence. On ne peut donc affirmer la différence qu'à

---

[554] Franco CRESPI, *Médiation symbolique et société*, 1983, cité, p. 10.
[555] idem p. 13.
[556] Voir Pierre HADOT dans *WITTGENSTEIN et les limites du langage*, 2005, cité..

partir d'une expérience, qui refuse de rester assujettie au mécanisme de la pensée logique et qui se libère en faisant le choix de se *taire* comme son ultime vérité. »[557]

Cet écrit se démarque de ceux qui présentent la médiation comme une technique qui se conquiert par l'apprentissage et le don pour servir des occasions sociales données et référencées comme conflictuelles. Il en constitue un aboutissement qui n'est pas nécessairement dénigré mais qui habite les sphères des codes de déontologie. En ces endroits, le silence est effectivement d'or :

« (…) Il ne peut y avoir de médiation que s'il y a une véritable foi en l'homme et en ses capacités […] pour sortir des impasses. (Il y a dans la médiation) mise en valeur d'une philosophie du sujet ; il ne faut pas oublier que c'est l'homme qui parle et qui est le sujet de sa parole. Pour qu'il parle, il faut qu'il le veuille. Dans la médiation on fait appel à sa liberté ; on réveille en lui le désir, le désir de la fin, de la paix.
Et puis, il y a un tiers… qui lui aussi a une parole : or il n'a pas le dernier mot ; ce n'est pas une parole ultime. Le médiateur ? une condition de « témoin » au sens étymologique : ce qui révèle. (…) »[558]

La médiation est ainsi elle-même ce que les médiateurs sont quand ils font de la médiation. Le médiateur est la médiation, la médiation est médiatrice. La médiation est médiation. Ou alors, Dieu est homme et Jésus son simple serviteur.

c) <u>L'ombre de la transcendance se pose sur la Cité</u>

La médiation vient matérialiser, démontrer par la contemplation de *la chose*, la « fonction théologique d'intermédiaire entre Dieu et l'homme »[559]. La fréquentation de Dieu donne un accent universaliste, hors contingentement, à la médiation. Il est difficile de nier qu'aujourd'hui son influence plonge son ordre jusque dans la médiation sociale. Elle couvre alors d'un mélange d'humanisme, de religion et de psychologie ce qui devrait relever strictement du social.

---

[557] F. CRESPI, idem p. 32.
[558] *L'art de la médiation*, collectif, cité, p.19.
[559] MORINEAU, 1998, exemple déjà cité.

Aux confins de la fatalité, cette médiation positiviste va extraire sa nature immuable à la fois de la sagesse des anciens et de l'étonnante faculté des humains en général de s'en remettre à Dieu en vue de faciliter leur destinée, tant avant qu'après le seuil de la mort, c'est selon. Par la médiation, les grandes vérités soufflent sur l'humanité qui a trouvé - entre elles et leurs contradictions comme pour montrer que tout reste binaire - une occasion de chanter leurs louanges en ne pensant qu'aux siennes propres. Ainsi sera mis à l'actif de l'être humain sa capacité de se penser, exercice d'autarcie posé comme un acte fondateur de sa singularité face à la nature toute entière et prémisse alléchante de la solution qui ne peut derechef que s'imposer : la conquête d'autrui. L'individu devenu plus que lui-même abandonne sa mue pour trouver un nouvel habit plus seyant. Il lui est offert par une médiation plutôt suggestive qui l'ajuste aux contours de *la personne*. En s'appuyant sur Durkheim, J. GAGNEPAIN tente de confirmer le potentiel de religiosité de la médiation pour la faire absorber par une sphère civile obsédée par un rôle intermédiaire entre l'individu et la société :

Ainsi, « les phénomènes de société relevaient d'un ordre de complexité irréductible à l'antagonisme de l'individu et de la collectivité, ordre de complexité que la Théorie de la Médiation appelle la personne et qui résulte, précisément, de la capacité qu'a l'homme de prendre de la distance par rapport à son individualité pour accéder à la singularité. »[560]

La société tient là son vis-à-vis, dans une dialectique orchestrée par une médiation en tout entre-deux. Au delà des débats sociologiques qui activent l'opposition classique entre *Gemeinschaft* et *Gesellschaft*, "l'individu personne tout le monde" doit supporter le pont, logique et pratique, qui lui permet de rejoindre l'autre rive menant à une société où les êtres se trouvent des points de repère communs. C'est même lui qui construit l'ouvrage, habilité en cela par la décision spécieuse de la médiation de proposer cet acteur composite comme arc-boutant entre la singularité et l'universel. Il faut concéder à la médiation la capacité d'être toujours au meilleur endroit pour connaître toutes ces choses : elle est au milieu. Mais si elle décide seule de cela, elle fait aussi de l'individu

---

[560] J.-L. LAMOTTE, *Introduction à la théorie de la médiation*, *L'anthropologie de Jean GAGNEPAIN*, Bruxelles, De BOECK Université, 2001, p. 11.

le premier des médiateurs d'active entre l'unité et la totalité. C'est lui seul qui agit, et quand il ne le fait pas, il croit devoir ou pouvoir le déléguer à quelqu'un d'autre. Dieu se retrouve presque confondu à l'homme. A l'image de la multiplication des pains, les mots se sont transformés en paroles. Le sens qu'Il leur donne s'adresse bien à ces êtres de rien, qui parlent tant.

L'individu, devenu personne, est convaincu d'accepter un double contrat, verrouillé, entre lui et ses semblables et entre lui et la collectivité, toujours sous le couvert du tiers, alors médiateur ou agent de contrainte, habilitant le milieu. L'assentiment de ces deux parties miroir de l'individu, les proches comme les semblables, n'est ni nécessaire ni prouvé. La médiation indique précisément la direction pour passer outre. Elle ne donne pas en fait plus de sens au vide qu'elle constate. Non, sa dynamique se tient à un endroit, un endroit symbolique qui cherche partout un lieu pour s'installer à proximité de chez nous, comme si rapprocher les seuils devait faciliter leur franchissement.
La neutralisation qu'opère la médiation limite l'étendue du libre choix et du libre arbitre entre singularité et fusion au Tout, que ce dernier résulte du procès intenté par la religion à l'encontre des infidèles et mécréants ou de celui intenté par l'Etat à l'encontre des déviants. Ces deux pôles s'approchent par la rationalité qu'ils tirent, ou qu'ils attendent, du pouvoir. Les questions de séparation des pouvoirs et de laïcisation du politique occupent régulièrement la scène de la politique apparente. Elles ne changent rien aux données brutes de l'affaire. En l'occurrence, religion et système d'organisation politique se disputent le monopole de la meilleure médiation entre les deux médiés que sont l'individu et le collectif. Mais l'accession au statut de personne ôte à l'individu la possibilité de dénoncer ce simulacre de médiation. La personne est promue actrice responsable du rôle qu'elle a à jouer, aussi bien devant la scène de ses proches que devant celle de ses égaux, quand elle voit dans son intégration le moteur de son histoire. Elle est alors tenue par les articles du contrat social.

Comme le citoyen, « l'individu moderne, normalisé, est intégré à la société démocratique car il est devenu quelqu'un, ce qui lui permet d'affirmer quelque chose, de parler d'une place qui est la sienne. En effet, s'il ne parle plus en tant que membre d'une classe qui n'existe plus comme force agissante dans la

société, il ne parle encore que rarement en son nom propre, mais plutôt en tant que membre de la société. »[561]

L'ambiguïté d'une société historiquement construite repose sur l'hypothèse d'une reproduction de l'extraction et de l'isolement de la pensée que l'humain pose sur lui-même. Soit l'humain pose les problèmes qu'il résout et il devient médiateur pour lui-même, soit il s'abandonne et se livre à un médiateur plus grand, plus compétent que lui. Ces deux modèles suggèrent qu'il suffit aussi d'une duplication de la méthode pour lever, déplacer les difficultés, plus d'ailleurs que pour leur apporter une solution palpable. La reproduction et la duplication de la méthode de médiation partent de l'infini pour s'échouer aux pieds des immeubles des cités. Les blousons que portent les médiateurs de rue diffèrent de peu de ceux des loubards. Les "vraies valeurs" ont-elles l'universalité en partage ?

L'observation de la médiation ne se conçoit qu'en opérant continûment la filiation entre l'aspect pratique, microsociologique et l'abstraction propre à une macrosociologie. Les interactions entre ces systèmes dévoilent une des facettes de la mainmise du régime démocratique sur l'idée même d'Etat. Elles laissent penser que les seuls conflits admissibles sont médiatisés, par le nombre principalement, et que leurs fronts pacifiques seraient les vrais lieux de l'humanité, lieux médiatisés aptes à servir la plus belle de toutes les causes, celle qui se discute entre connaisseurs, experts et dominateurs.

La clef de voûte de l'agencement médiatisé dans l'Etat - et non plus de l'Etat - est le Médiateur de la république. Nommé par le pouvoir exécutif, « la personne du médiateur est confondue avec l'institution »[562]. Il n'est pas le seul à se fondre à l'institution qui l'institue. Le tiers a déjà été confondu au milieu et les lieux assimilés à la fonction même de médiation. Ainsi, nous remarquerons que si le Médiateur est l'institution, - l'institution du Médiateur de la

---

[561] C. SFAR et J. WAJNSZTEJN, « Situation actuelle de l'individu », in GUIGOU WAJNSZTEJN, 1998, cité, p. 134. Nous soulignons. La citation est utilement complétée par la note des auteurs. Elle éclaire la normalisation comme réduction du choix par l'apposition bienfaitrice de ce que nous nommons médiation : « La normalisation est le processus qui fait que la diversité des individus s'exprime sous la forme d'un modèle unique subi, mais intériorisé comme choix. Dans ce cadre les différences ne sont plus que des vêtements qui habillent un corps unique. »

[562] Jacques PELLETIER, Médiateur de la république, conférence du 26 novembre 1992 à l'Université de droit d'Aix – Marseille, p. 38.

république comme il convient de l'appeler -, le médiateur fait, lui, la médiation en intégrant la fonction de médiation. Le Médiateur est bien le médiateur qui porte la fonction de médiation[563].

Fidèle à l'image ambiguë de son concept, le médiateur est lui aussi un agent double. Il est difficile de lui accorder la libre disposition et la gratuité des lieux qu'il s'approprie d'une manière ou d'une autre. Selon cet exemple toujours, il est impossible de le laisser invoquer une extra territorialité, une indépendance de la médiation qui mériteraient donc la valeur du service qu'elle est supposée rendre. Trop de choses, d'idées et de refuges consubstantiels se retrouveraient en dehors de nous, alors qu'ils ne sont que nous. La médiation se sert d'une astuce commode qui laisse croire qu'elle fait, qu'elle produit ce dont nous avons besoin et qui nous manque. Elle est, et elle n'est que l'exemplarité de ce que la transcendance nous concède, par elle. La consubstantialité de la sainte Trinité se retrouve, par osmose toujours, dans celle de la médiation, le médiateur, et la fonction. Pour retrouver un langage marxiste, c'est dire combien les prolétaires n'ont pas à se plaindre d'être si bien servis par leur salaire fictif et rémunérés qu'ils sont par le service qu'ils se rendent ainsi à eux-mêmes.

La limite gravitationnelle de la médiation consiste dans ce retour perpétuel sur l'immanence. La pratique de la médiation fait alors appel aux bons sentiments pour retrouver sa quête de hauteur, de toute hauteur. La médiation ouvre les cœurs. Elle les apprête au renoncement critique puisqu'elle seule en détient la possibilité, nul autre étant à sa place. En donnant la mesure à tous les espaces, elle propose naïvement d'en créer de nouveaux. Ainsi J.-F. SIX, pour répandre la seule médiation « citoyenne » qui vaille après la sphère de Dieu, vilipende la médiation institutionnelle qui, :

« avec toutes ses composantes, ressemble à un Etat, sinon à une église, qui est constamment tentée de détenir tout le pouvoir et de vouloir dire, peut-être, toute la vérité sur la médiation. Elle a tendance, et elle ne s'en rend peut-être pas compte le plus souvent, à penser et à se comporter, - inclination naturelle

[563] La médiation fait également "sa médiation" quand elle a trouvé un médiateur. Sans lui, elle n'est plus rien à nos yeux.

pour tout pouvoir – comme si elle était toute la médiation et tout l'avenir de la médiation. Faudra-t-il parler du Tout-état médiation ? »[564]

La critique, prétendument radicale, de la toute puissance de la médiation institutionnelle basée sur un rapprochement contre nature entre Etat et église est tenue devant le Médiateur de la république par un des plus éminents promoteurs importateurs de la médiation en France et fondateur d'une école, le Centre National de la Médiation. Elle perd le reste de sa superbe quand elle propose de réduire le potentiel de l'un pour l'offrir à l'autre. Probablement son auteur ne se rend-il pas compte que la société civile qu'il appelle de ses vœux, a le désir se faire plus grosse que le bœuf. Dans la lignée hégélienne comme nous le rappelle L. DEBRAY, « la finalité de la société civile est l'Etat et que celui-ci a plus de valeur que celle-là. »[565]

Mais la charge devient d'elle-même anodine, un épiphénomène de l'irresponsabilité de la médiation devant tout le sérieux des hommes. En trouvant un ennemi, J.-F. SIX espère donner plus de corps à *sa* médiation. Mais l'ennemi est partout, sauf à considérer que justement ce "milieu" ne reçoit que les "justes" devant le tout venant. La médiation citoyenne, jugement dernier et dernier des jugements, accorderait la récompense à ceux qui voient clair et qui entreprennent le chemin de la vérité psalmodié comme une prière :

« La médiation est à la mode et tout le monde veut être médiateur. Il y a actuellement une énorme inflation de la médiation et dès lors une réelle confusion à son sujet. Nous, médiation citoyenne, respectons et promouvons le rôle des grandes professions binaires, ces professions qui ont pour but de défendre et de porter une aide experte à autrui, que ce soit le psy ou l'assistante sociale, l'avocat ou le consultant juridique. Combien de fois, ceux qui accueillent le tout venant dans nos maisons de la médiation renvoient à ces professions, montrent à ces hommes et à ces femmes qui ne s'y connaissent guère, comment ils peuvent avoir accès au droit. La médiation ne peut jamais se substituer au juge. »[566]

Lazare sur son grabat se voit indiquer la direction de l'hospice mais sans recevoir le miracle susceptible de l'y conduire. C'est embêtant pour lui mais

---

[564] J.-F. SIX, *colloque : La médiation, quel avenir* ?, 1998, cité, p. 159, « La médiation citoyenne », pp. 158-163.
[565] Loïc DEBRAY, « De l'individu à la singularité du tout autre », in GUIGOU ; WAJNSZTEJN, *L'individu et la communauté humaine*, Paris, L'Harmattan, 1998, p. 153.
[566] J.-F. SIX, 1998, cité, p. 161. Nous soulignons.

aussi pour nous tous, *citoyens*. Tout le monde reste à sa place. J.-F. SIX indiquera que l'appellation "maison de justice" est une marque déposée « qui appartient à l'association *Droits de l'Homme et Solidarité*. »[567] Il est clairement mal venu de se l'approprier dira-t-il, sous peine de poursuites. Chacun ne sortira pas de sa place, et la médiation non plus. Comme Dieu est Amour, la médiation s'aime.

d) Dites une Parole, et *vous* serez aguerris

Tant que pour l'humanité il restera des chemins qui ne mènent nulle part, la médiation aura beau jeu de jouer sur la voie divine pour leur imaginer un but. Dans cette manière de cerner le monde, le sens pratique s'invente dans les évaluations, les moyens et méthodes qui encouragent les êtres à se mettre d'accord. Un grand concert du mesurable donne le ton de la domestication de la pensée qui suit celle du vivant. Il convient de prendre la parole quand il faut, pour dire ce qu'il est souhaitable d'entendre et, bien sûr, il faut s'exprimer devant qui doit le comprendre. Tout le reste ne fait que du bruit, relève du pathos, n'a pas de rentabilité.

Puisque les grands airs de l'action sont sonnés, ils vont chercher leurs requêtes là où l'explication est une loi qu'on ne peut ignorer, dans le bain du divin et de son vis à vis :

« Le médiateur est essentiellement catalyseur, agent de transformation. Il reçoit l'impur, les accusations, toute la souffrance du monde, mais il s'en détache pour les renvoyer avec un nouvel éclairage à leurs auteurs, ce qui initie une véritable alchimie : la clarté projetée sur les ténèbres provoquera un jeu d'ombres et de lumières. Déjà, il deviendra possible de sortir de l'enfermement des ténèbres. (…) L'enfer n'est-il pas le royaume de Satan, père du mensonge, meurtrier de la vérité ? Héraclite disait que la violence est la même chose que la mort. Mensonges, illusions, ténèbres, mort sont les habitants du royaume d'Hadès. »[568] (…)

---

[567] Ibid. p 159. Avec de telles lettres de noblesse et le soutien d'un membre de la Commission national consultative des droits de l'Homme, le CNM ne peut qu'être au-dessus de la mêlée.

[568] MORINEAU, cité, p. 125. Outre les références mythiques et moyenageuses des propos tenus, rappelons que l'auteur est médiatrice, fondatrice d'un centre d'enseignement de la médiation à Paris et que l'ouvrage est dédié à l'enseignement de la médiation.

Nous retrouvons dans cette citation la désignation des deux parts qui édifient le bon monde. La peur vient opportunément réchauffer la faiblesse des "cœurs purs". La description apocalyptique des enfers sert la mission d'ouvrir la religion de la parole, de la parole pure, débarrassée de sa part maudite. Le lieu de l'enfer fait que son locataire est père du mensonge, l'ennemi de la parole donnée, meurtrier de la vérité.

Nos entretiens ont bien montré l'importance redoublée de la parole attendue comme l'actrice même de la scène de réconciliation. Il faut que tous, nous prenions la parole pour exprimer non la même chose mais chacun nos différences. Ce politiquement correct doit converger en fin de compte sur un point de vue commun, unique. La parole se fond ici avec la vertu attendue de la démocratie : une majorité de voix s'exprime pour que ne s'en dégage qu'une seule qui devient la vérité pour tous.

« L'appel au consensus, à la concertation, à la discussion tranquille, qui retentit dans tous les discours dominants, serait le symptôme d'un corps social qui ne sait pas comment résoudre ses problèmes fondamentaux et qui n'envisagerait comme remèdes à ceux-ci que des palliatifs progressifs. Une telle optique n'est pas sans fondement. Nos sociétés modernes sont tellement fragiles, ont tant de difficultés à trouver des modes de régulation, vivent tellement dans la hantise d'une nouvelle apocalypse, qu'elles font tout ce qu'elles peuvent pour substituer aux rapports de force, à la lutte des classes, au terrorisme, à la subversion généralisée, la discussion collective légalisée et réglementée. On ne peut d'ailleurs que se féliciter d'une telle évolution qui signifie une acceptation du jeu démocratique, un renoncement à la violence ou à l'hypnose amoureuse, mère de tous les totalitarismes, et la compréhension du système social comme système "approximatif" pour reprendre le terme de G. Balandier.
On regrettera certes que l'autre et soi-même ne deviennent dans ces conditions que des individus conscients et maîtres d'eux-mêmes, faisant taire leur inconscient et leurs désirs les plus profonds, et se perfectionnent dans l'art ultime de la stratégie. Mais quoi, la paix sociale et la paix individuelle valent bien une messe, et notre messe moderne c'est la négociation collective. »[569]

Chaque saillie de citation semble devoir unir toujours plus de notions entre elles. Celle d'Eugène ENRIQUEZ ne fait pas exception. Les recettes d'une bipolarisation du discours sont identiques, le vocabulaire ressourcé aux

---

[569] E. ENRIQUEZ éditorial de la revue *Connexions*, n° 50 / 1987 – 2, « La négociation, activité de médiation », Ramonville-Saint-Agne, Erès. E. ENRIQUEZ a notamment publié *De la horde à l'Etat, Essai de psychanalyse du lien social*, Paris, NRF, Editions Gallimard, 1983.

fontaines mythologiques (la messe, l'apocalypse) pour assurer l'origine de la vérité. Les arguments d'une discussion collective sont complètement intégrés dans les discours dominants dont le sien fait partie, légalisant et réglementant les bonnes prises de parole, bénissant les dialogues de langues de bois. Puisque le mal n'est pas loin, c'est bien qu'il est tout près de nous et qu'il vaut mieux en conséquence accepter les règles édictées par les savants et les politiques, se réjouir avec eux au même festin. Il n'y a pourtant pas forcément lieu de se féliciter de ce jeu démocratique parce rien n'oblige à croire qu'il l'est.

« Toute critique est en conséquence le fait d'un mauvais esprit, donc d'un esprit mauvais, incapable de "positiver" (selon la formule américaine), c'est-à-dire, en réalité, de se soumettre à l'ordre ambiant. »[570]

Quand la "démocratie", ou ce qui est appelé tel quand elle n'est pas qu'une esthétisation[571], entre dans le discours, elle ferme la porte à toute réponse qui serait sinon considérée comme une contestation du principe essentiel de la démocratie, principe supérieur à la pratique.

«Strictement entendue, la démocratie n'est pas une forme d'Etat. Elle est toujours en deçà et au-delà de ces formes. En deçà, comme le fondement égalitaire nécessaire et nécessairement oublié de l'État oligarchique. Au-delà, comme l'activité publique qui contrarie la tendance de tout État à accaparer la sphère commune et à la dépolitiser. »[572]

Nous retrouvons en cette répartition un motif à un recours basique à la médiation où le principe domine la fonction. Les appels frénétiques au "dialogue", à la "participation", à "l'échange de la parole" soit attendent la venue de paroles savantes c'est-à-dire provenant d'un camp ami et bien identifié soit relèvent des techniques d'enfermement, de conditionnement d'une parole qui ne doit et ne peut pas être libre. Le choc du paradoxe est, par elle, simplement mis en forme, esthétisé :

« Dans cette affaire, le rôle des médiateurs au départ, a été surtout de calmer les esprits par la technique de la reformulation. Lors des entretiens téléphoniques, lorsque l'une des parties déclarait "S'il maintient sa position,

---

[570] F. FARRUGIA, *La construction de l'homme social*, cité, p. 111.
[571] « La domination a sa propre esthétique et la domination démocratique a une esthétique démocratique. (…) » H. MARCUSE, *L'homme unidimensionnel*, cité p. 99.
[572] Jacques RANCIERE, *La haine de la démocratie*, Paris, La fabrique éditions, 2005, p. 79.

dites-lui qu'il prenne une concession au cimetière" le médiateur reformulait la réponse en indiquant "M. X n'est pas d'accord avec votre proposition". Si le rôle des médiateurs n'est pas de gommer les conflits, ils ne doivent pas en être les vecteurs car les parties utilisent parfois le processus de médiation pour régler les comptes entre eux. En rétablissant la communication entre les parties, les médiateurs se doivent aussi d'en gérer les conséquences, ce qui n'est pas toujours une tache aisée, y compris dans le cas de médiation indirecte.
Dans l'affaire qui nous intéresse, les médiateurs ont réussi au fil des semaines à maîtriser les ressentiments réciproques des deux parties et les faire évoluer vers la recherche d'un accord. Le contenu de l'accord peut apparaître très classique, mais il faut savoir qu'avant de parvenir à l'accord définitif, il y a eu plusieurs rédactions provisoires, chaque mot ayant fait l'objet d'une négociation serrée […]. »[573]

La mise en scène de l'affaire de la "reformulation" décrite par J.-P. BONAFE-SCHMITT suit les préceptes du théâtre. Nous assistons à la mise en place des acteurs et apprenons leur fonction, la tension est magnifiée par une formule choc puis le dénouement libérateur de l'accord intervient. Le sourire clôt une représentation qui pourtant paraissait bien impossible. Le médiateur détient un pouvoir exorbitant à la fois par le langage mais aussi au travers l'idéologie de la norme qu'il déploie pour justifier toute son intervention, évidemment voilée par le pur principe de la médiation. Le médiateur tient bien un double langage. Sous le prétexte d'amener les gens à dire librement ce qu'ils ont à dire, il resserre l'étau de ce qui peut être entendu et dépouille l'émetteur de ses mots bruts, de son capital de colère, pour son bien comme il se doit, c'est-à-dire après une négociation serrée.

Dans ce même rapport, l'on découvre les avantages redoublés de la médiation par une co – médiation. Le médiateur n'est plus seul. Mais quand bien même ne devrait-il plus l'être, c'est alors la communauté entière qui s'engouffrerait dans cette brèche, pour faire société bien sûr :

« ça permet un équilibre, de partager ses avis, (…) si on sort un peu du cadre, on a toujours l'autre personne pour dire attention, de remettre dans la bonne direction, d'échanger » (femme, inactive, quartier).
« (…) il y a deux personnalités différentes qui ont des interprétations complémentaires puisque de sensibilités différentes. Et ça permet à l'un de

[573] J.-P. BONAFE-SCHMITT, in RACINE (J.-B.), MARTIN (Gilles), « Les modes alternatifs de règlement des conflits. Approche générale et spéciale », *Rapport du CREDECO*, Université Sofia Antipolis, GIP Mission de recherche Droit et Justice, mars 2001.

souffler pendant que l'autre observe ou écoute. Quand on est à deux on peut mieux écouter. (…) (Homme retraité quartier)
« (…) Ce qui est intéressant c'est le fait d'être 4 au lieu de 3 (…) » (Femme psychologue, famille)[574]

L'assistance d'une co-responsabilité des faits, gestes et paroles de chaque individu est un trait fondamental d'une société en proie à une "hystérie de la procédure". Dans le conflit, tout est à craindre parce qu'il peut sans cesse désigner celui ou celle qui en est le principal fauteur. Le conflit s'inscrit brutalement dans le rapport de force économique. Il fait perdre et insère dans un système de domination. On peut toujours prétexter que la médiation est plus efficace quand elle est partagée mais si ce principe est vrai, il faut accepter qu'il le sera plus encore avec une multitude de médiateurs qui, avec leurs sensibilités différentes auront tôt fait d'accéder à une vérité absolue.

[574] Ibidem p. 39 et 40. Toutes les données proviennent du rapport.

C SORTIR DE LA MEDIATION :UNE MEDIATION CRITIQUE

a) Parler de tout mais pas avec tout le monde

Se mettre autour d'une table, dialoguer, trouver un terrain d'entente, un compromis. Tout cela revient en définitive à *collaborer*. Le mot de dialogue, « au sens où du conflit de deux discours, par une résolution pensée, ou une résolution réelle, sortirait un terme commun, fruit de la contradiction »[575], est rejeté par Pierre MACHEREY. Pour lui, « pas de troisième discours… Il faut écarter jusqu'à la fausse symétrie des dialogues impossibles ; la rupture entre les deux est bien l'absence d'une réciprocité, mais cette absence n'est pas elle-même réciproque. »[576] L'auteur s'en prend également à la pratique de l'unité dont relève toute forme de médiation dans la mesure, déjà, où l'on estime quand on en parle qu'elle a une finalité :

« La pratique de l'unité suppose une connaissance claire des oppositions et une distinction rigoureuse entre ce sur quoi on peut traiter sur quoi on ne peut pas traiter. Ainsi, la pratique de l'unité dépend d'une théorie de l'unité qui n'est pas celle de la philosophie hégélienne où tout affrontement est toujours fictif (même à mort, l'affrontement est fictif, il n'emporte pas la raison), de façon telle qu'aucun renversement jamais ne pourra nous ramener au réel. C'est la théorie léniniste de l'unité qui fonde dans la pratique une politique du compromis. »[577]

Pas plus qu'il n'y a de coexistence pacifique dans le réel comme le dit superbement ALTHUSSER, cité par MACHEREY, « Le poteau est encore planté dans le domaine idéologique, son texte est rédigé dans sa langue, même s'il emploie des mots "nouveaux". Le refus de l'idéologie est écrit en langue idéologique. »[578]

---

[575] Pierre MACHEREY, *Histoires de dinosaure*, Paris, PUF, coll. Pratiques théoriques, 1999, « 1965. A propos de la rupture » p. 11.
[576] Ibid.
[577] Ibid. p. 13.
[578] Ibid. p. 12.

L'idéologie du débat se déprend de la lutte. « Dans l'idéologie du débat, c'est la forme du débat, ou même *le fait du débat* qui donne l'unité ; l'unité est un programme, elle est même un sentiment »[579]

Il n'y a pas de spontanéité du dialogue. Ce dernier est imposé comme forme naturelle du rapport à soi et à l'autre c'est-à-dire à soi comme un Autre, ôté, évidé de soi, inaccessible. La violence symbolique qu'il recèle anéantit toute possibilité de violence qui mettrait en danger l'ordre existant.

Tel est le secret, bien gardé parce que toujours surexposé, de toute forme de médiation.

b) Exercices d'athéisme ou les vertus de l'immédiat

Toutes nos considérations sur la religion placent la Personne de Dieu au sommet de la hiérarchie de la Médiation. Les déclinaisons civiles et sociales s'inspirent *par facilité* de ce modèle. Elles tirent leur légitimité qui s'impose à tous d'une suprématie toujours terriblement subjective. Il est difficile de démêler ici ces deux médiations religieuse et civile. Mais si la médiation dont nous voyons la dynamique envahir le terrain social est celle de la foi, ses applications en deviennent ses temples, les médiateurs ses prêtres.

« Aux yeux du peuple, la vérité de la religion est socialement garantie par l'autorité sociale : « Les gens sages accréditent les miracles, quelle qu'en soit la source, et leur opinion fait autorité auprès de tous les autres » (Discours sur la première décade de TITE-LIVE). Les Romains suivaient cette leçon, favorisaient la crédulité et ménageaient les aruspices, même quand ils ne respectaient pas leurs avis.

Mais, tandis que la religion est connue du peuple par la perception des cérémonies, médiée par l'autorité et la légitimation du Prince, elle est connue par le Prince de Façon totalement différente. Le Prince connaît la vérité de la religion de façon rationnelle, tandis qu'au mieux, le peuple en connaît la fausseté quand l'intention de tromperie du médiateur lui est découverte. »[580]

---

[579] Ibid. p. 14.

[580] G. NAMER, 1979, cité, p. 26/27.

Bien sûr notre système politique est moderne et le Prince n'est plus celui qui veille aux destinées du Peuple. Le thème central reste têtu et demeure bien vivace même si le show télévisé remplace le jeu du cirque. Comme le rappelle G. NAMER à l'usage de temps modernes, « Le "ciel désarmé" rend les peuples débiles devant les méchants. »[581]

Dans une certaine mesure, la sociologie de la médiation[582] relève d'un exercice d'athéisme. Le rejet de cette proximité de principe aboutit à une négation qui, de façon ultime, reconnaît son objet. Quel choix avons-nous pour exprimer une souffrance qui se tient à l'existence sauf à joindre sa voix, à fonds perdus, aux clameurs d'une liberté qui s'invente sans cesse ?

« "L'athéisme, explique Marx, est une *négation de Dieu* et, par cette négation, il pose l'*existence de l'homme*". […] Dieu demeure donc pour l'athéisme un intermédiaire, un moyen terme essentiel puisque c'est uniquement en passant par lui que l'homme retourne à lui-même comme à l'essentiel. […] Marx explique qu'il est inévitable que "*le médiateur* (*der Mittler*) se transforme en un *Dieu réel*" dans la mesure où "le médiateur est la *puissance réelle* qui s'exerce sur ce avec quoi il me médiatise". Cela vaut certes du Christ en tant que médiateur entre les hommes et Dieu, mais cela vaut aussi de l'argent en tant qu'équivalent général, c'est-à-dire en tant que médiateur universel. Dès lors que le processus de médiation n'est plus immanent et qu'il est attribué à un médiateur extérieur aux termes de la relation, les termes médiatisés n'ont plus de valeur par eux-mêmes, mais seulement eu égard et par rapport à celui qui les médiatise. »[583]

La nécessité se tient dans le radicalisme du rejet de ce que nous sommes, figure de l'être présenté à soi comme aux autres mais qui n'a pas tant que cela *le droit de citer*. Avec une médiation qui surmonte tous les obstacles de l'objection, la tentation est grande de se rallier à son mot d'ordre de pacification et de taire toute critique, même par défaut. Pour sortir d'une sociologie analytique au profit d'une perspective critique plus fondamentale, la médiation peut, et doit, devenir l'argument, l'instrument même de sa critique comme de toute critique absolue.

---

[581] Ibidem p. 25.

[582] Les deux termes "sociologie de la médiation" forment une contradiction. La sociologie veut trouver quelqu'un à qui parler et la médiation la renvoie sur la transcendance. Une telle sociologie qui se retrouve alors en position de médiatrice n'a plus de refuge que dans la critique.

[583] Franck FISCHBACH, *La production des hommes. Marx avec Spinoza*, Paris, PUF, Actuel Marx, coll. Confrontation, 2005, p 126.

Le médiateur, c'est toujours dieu. A la rigueur, comme concession, il est un dieu. Il ne peut en être autrement. Or, dans ce cas où les choses sont ce qu'elles sont, il n'y a pas de raison que nous n'en profitions pas. La médiation s'arrête à une composition binaire et la solution qu'elle propose ne fait que s'adosser à tout problème.

« D'où l'importance du concept d'immédiateté dans la thèse selon laquelle "l'*homme* est immédiatement *être de la nature*" : l'homme *est* l'être de l'étant, mais il l'est surtout *immédiatement*, et donc sans intermédiaire. Poser un intermédiaire, fût-ce pour le nier ensuite, entre l'homme et l'être de l'étant qu'il *est*, c'est inévitablement ouvrir une brèche par laquelle la théologie ne manque pas de se réintroduire aussitôt. »[584]

Le retour sur une unité du vivant semble offrir une option de sortie radicale de la médiation mais l'unité pensée devient, selon l'exemple proposé, l'instrument médiateur qui est le seul à rendre envisageable tout retour créateur sur soi. Ces interrogations successives alignent unité, dualité et ternarité comme s'il s'agissait de choisir entre elles la meilleure méthode pour satisfaire la pensée humaine. Cette attente et cette finalité correspondent à l'idée d'une médiation liée aux *incorrigibles* desseins du religieux :

« L'idée de médiation (…) a une origine essentiellement religieuse. Elle dérive, par voie de rationalisation, de l'idée de médiateur. Le médiateur lui-même est différent de l'intermédiaire, car il est à la fois l'une et l'autre partie qu'il faut concilier. Le médiateur type est le Christ qui est Dieu et homme. Dérivant de l'idée de médiateur, l'idée de médiation désigne le processus par lequel un être renonce à s'enfermer en soi et consent à devenir l'autre de lui-même. Ce moment de la lutte, de l'effort contre l'existence égoïste constitue un des aspects essentiels de la notion de médiation. II s'agit véritablement, selon un mot de l'évangile que Hegel s'est approprié, de perdre son âme.
Par un autre coté d'elle-même, l'idée de médiation suppose l'idée d'un milieu objectif qui constitue le sujet. En effet, l'autre dans lequel le sujet est passé lui devient partie intégrante. Le mouvement de médiation n'est pas seulement passage dans l'autre, mais aussi introduction de l'autre dans le moi. L'acte par lequel le sujet semble s'abandonner au fini se révèle en réalité comme élévation de celui-ci à l'infini. Cette élévation du fini à l'infini n'est pas élévation d'un fini séparé à un infini séparé, mais passage des différents êtres finis les uns dans les autres, de sorte que cette rentrée en soi doit être conçue finalement comme le mouvement par lequel la totalité subjective s'organise elle-même. Le résultat de l'idée de médiation est de montrer que le contenu de

[584] FISCHBACH, 2005, cité, p. 126-127.

l'idée de sujet est constitué finalement par l'ensemble de ses relations à la totalité du cosmos. »[585]

Ces lumineuses paroles hégéliennes d'Henri NIEL doivent être admises dans une intemporalité théorique. De nombreux promoteurs praticiens pourraient réfléchir leurs chartes, leur éthique et leurs déclamations sur le respect de l'autre à partir de la profondeur de ces pensées. La rationalité ambiante les en dispense à tort. L'utilisation actuelle de la médiation se présente comme un refuge trop attirant qui n'est qu'une réponse socialisée masquant des problématiques fondamentales d'essence politique, au sens noble du terme, philosophique et métaphysique qu'on souhaite laisser à part. En ne situant pas le débat de la médiation à l'intérieur de ces cadres-là, en ne les traitant pas avec l'attention qu'ils exigent, la médiation devient une méthode d'interdiction du questionnement de fond.

Elle *légitime* la stigmatisation de la révolte puisqu'elle ne serait plus ni nécessaire ni souhaitable tout en poussant les individus à exprimer leurs conflits et à revendiquer leurs droits dans le système très cadré des prétoires. A défaut de cette expression « hystérique des conflits », le moi "facile", qui n'est pas l'autre de lui-même, s'affiche sans pudeur sur les écrans de télévision, s'expose dans les *bons* médias. Se confondant à une provocation émotionnelle à partir des états d'âme, ce moi concurrentiel et concurrencé devient sans faillir la raison du laisser agir d'une économie libérale qui force notre modernité démocratique à l'impuissance. Le moi de vitrine se place alors comme l'unité sociale la plus partagée, la plus évidente.

Le moi est ce vers quoi tout revient. L'immense tâche de l'attribution du sens nécessite un peu de commisération puisqu'à un moment, il n'y aura plus de médiateur ni d'illusion sur la médiation.

---

[585] Henri NIEL, *De médiation dans la philosophie de Hegel*, Paris, Aubier Editions Montaigne, coll. Philosophie de l'esprit, 1945, p. 70-71.

c) La folie d'un monde qui se mord la queue

Au moins une chose est sûre avec la médiation. Elle ne correspond guère à une forme achevée, à une œuvre enfin devenue stable, figée. Bien sûr, nous distinguons dans ce constat une forme théorique pure d'une forme pratique qui elle, trouve bien des limites concrètes, celles des choses faites. C'est en ce sens que les deux formes ne peuvent qu'être analysées l'une par rapport à l'autre et qu'alors seulement elles produisent une critique de la médiation, sur la médiation et sur ceux qui développent cette notion. Enfin, sur les humains eux-mêmes. La médiation est par excellence une entreprise humaine. Une entreprise qui fonctionne partout, à tout propos et surtout, qui fonctionne sans que l'on sache toujours bien ni comment ni pourquoi.

Pour nous, ses ressorts principaux sont originellement compris par la philosophie. Pour cette raison, nous faisons encore appel à cette approche pour cerner l'ultime cercle de notre sociologie de la médiation qui trouvera l'étape intermédiaire de la philosophie politique. Citons intégralement une note d'Henri NIEL sur l'idée de médiation chez HEGEL. Elle illustre mieux que nous ne saurions le faire la place intime de la médiation chez l'humain qui cherche à se dépasser tout en se heurtant infiniment à ses propres limites :

« (…) Il est peu de pages où Hegel traite explicitement de cette notion. Dans la *Phénoménologie*, il écrit : « La médiation n'est pas autre chose que l'égalité avec soi-même, se mouvant ; en d'autres termes, elle est la réflexion en soi-même se mouvant, le mouvement du moi qui est pour soi ; elle est la pure négativité, ou, réduite à sa pure abstraction, le simple "devenir" » (trad. Hyppolite, p. 19).
Elle s'enracine dans cette « …inégalité qui prend place entre le moi et la substance qui est son objet (et) est leur différence, le négatif en général ». (*idem*, p. 32.] Dans la *Logique* où le mouvement des essences s'identifie avec le mouvement de la réflexion, la médiation est « pure relation sans terme rapporté » (IV, p. 553). « La réflexion est pure médiation en général » (IV, p. 553).
C'est une définition analogue que nous rencontrons dans l'*Encyclopédie* : « … il y a médiation lorsqu'il y a commencement et passage à un second terme, de telle façon que celui-ci n'est qu'autant qu'on y arrive en partant d'un autre terme » (VIII, p. 53, § XII). Même définition dans la *Philosophie de la religion*. « Là où il y a une relation entre deux termes différents et que l'un

d'eux est essentiellement en relation avec l'autre, cette relation s'appelle médiation » (1. XII, p. 207).
La tendance naturelle de la pensée est de concevoir le médiat et l'immédiat comme deux réalités extérieures l'une à l'autre. Mais pour la pensée spéculative, l'une et l'autre sont indissolublement liées. Ayant la signification contradictoire d'être à la fois tranquillité inconsciente de la nature et tranquillité inquiète consciente de soi de l'esprit (*Phénoménologie*, trad. Hyppolite, p. 43, II), l'immédiat n'est vrai que pour autant qu'il passe dans la médiation, de même que la médiation n'a de vérité que pour autant qu'elle passe dans l'immédiat : «…1'immédiateté de la connaissance n'exclut pas la médiation, mais la connaissance immédiate et la médiate sont si intimement unies que la première est le produit et le résultat de la seconde » (VIII, p. 173, § LXVI].
De même « il n'y a rien dans le ciel et dans la Nature ou dans l'Esprit, ou quelque part que ce soit, qui ne contienne autant l'immédiateté que la médiation, en sorte que ces deux déterminations ne sont pas séparées ni séparables et cette opposition se réduit à néant » , (XV, p. 70, 71 ; L. XII, p. 222).
Cette intériorité de l'immédiat et du médiat est le secret ressort de l'idée de médiation. Elle exprime la vie même de l'esprit qui est devenir vers ce qu'il est déjà en soi, transformation de cet en-soi en pour-soi, de la substance en sujet, de l'objet de la conscience en objet de la conscience de soi (II, p. 613]. La prise de conscience de la médiation nous introduit dans un monde où la réflexion, partant l'histoire, fait partie de l'absolu, où l'esprit est à lui-même son propre résultat (XI, p. 119). »[586]

"L'égalité avec soi-même se mouvant" est installée comme un principe subversif de la médiation. Cela conduirait à la perspective que nous avons décrite d'une réelle égalité des parties médiées entre elles et de toutes les parties participantes. Le médiateur ne représente jamais que la partie de la réflexion mouvante. Mais la médiation est une donnée entêtante, obsessionnelle. Elle veut sortir de l'individu pour avoir raison sur tous les autres. Sortir pour jouer dans son jardin.

Achevons notre *Parabole sur la déconstruction de Dieu* en disant avec Hegel :

« Le *Oui* de la réconciliation, dans lequel les deux Moi se désistent de leur *être-là* opposé, est *l'être-là* du Moi étendu jusqu'à la dualité, Moi qui en cela reste égal à soi-même, et qui dans sa complète aliénation et dans son contraire complet a la certitude de soi-même ; il est le Dieu se manifestant au milieu d'eux qui se savent comme le pur savoir ».[587]

---

[586] H. NIEL, 1945, cité, Note 10 p 70.
[587] HEGEL, *La Phénoménologie de l'Esprit*, trad. J. Hyppolite, II, p.200, cité par Paul RICŒUR, *Le mal*, Genève, Labor et fides, 2004, p. 47.

C'est bien alors en soi, et nulle part ailleurs que l'entité de la médiation trouve à se loger. Pour trouver sa complétude, l'être humain se trouve suffisamment haïssable pour reconnaître en lui toute la matière première nécessaire au Mal, au Mal absolu. Quand il laisse libre cours au Moi, la médiation traduit pour lui l'aplatissement de la transcendance jusqu'à son origine, Dieu *lui-même*, l'homme lui-même Dieu.

Pour retrouver la sociologie d'une médiation que nous considérons sous cet aspect vassale de la philosophie, la médiation a apporté un élément positif déterminant dans la compréhension de la constitution de l'entité sociale. Cette approche de philosophie politique laisse admettre que la multiplication des modes d'application de la médiation tend à suivre le mouvement de dissolution du lien social du fait de l'individualisation. A l'extrême, le développement des activités de médiation, qui n'ont d'ailleurs plus forcément besoin d'apparaître comme telles, vient encourager la division du social en répétant à l'infini le nombre de passages obligatoires entre les sphères, communautaires, financières, idéologiques, personnelles etc., qui fractionnent l'idée d'une humanité accessible à son sentiment constituant. Aujourd'hui, toute réalité se perçoit au travers l'écran protecteur de la distance télévisée.

La médiation, celle qu'il nous a été donné de voir, est intimement liée au destin de la pensée réfléchie, par un effort sur soi, envoyée sur ce que nous ne sommes pas et que nous ferions mieux d'être. L'éternelle conquête d'une liberté insoumise exprime toute l'idée d'insurrection, dont font intimement partie les plus silencieuses :

« Ce que peut alors contenir le mot « insurrection » c'est une puissance de formulation et non de reformulation, de correction, ou d'adaptation de ce qui a précédé, c'est le mouvement de recherche d'une autre expérience du vivant. La seule perspective de trouver la formulation collective de l'isolement et de l'atomisation est en soi vertigineuse car, et on le pressent aussitôt, ce qui nous en sépare exige précisément un bouleversement tout aussi vertigineux, sans autre finalité que celle de pouvoir prononcer l'informulable d'un collectif réuni par son impossibilité même, par la séparation et l'isolement.

Vivre ensemble l'impossibilité d'être ensemble exige l'abandon du rêve d'une communauté perdue, d'un peuple perdu, d'un prolétariat perdu, pour que soit possible l'inouï d'une parole affirmant une existence commune, jusqu'alors

confinée à la négation d'elle-même, comme existence hors néanmoins vivante comme une certitude jamais prouvée. »[588]

L'apparition de cette « formulation » balaie toute « reformulation » posée par une médiation de circonstance. La confrontation fait honte à des considérations flattant l'esprit de corps malades qui ne peuvent plus disposer des conflits qui font l'humanité. La médiation devrait prôner « une autre expérience du vivant » pour que la parole soit désormais « inouïe ».

Mais le phénomène universel de repli par divisions successives, qui interdit la liberté et contrôle les passages, trouve une bonne part de son explication dans le triomphe du libéralisme et du mode de gestion capitaliste de l'économie. Ici encore, la seule part de soi qui effraie l'autre reste tapie dans l'indicible de son for intérieur et de son insatiable appétit d'avoir.

La voracité destructrice du capital, qui s'exprimera finalement sur lui-même, laisse sagement présager de la désolation de l'avenir radieux qui attend les générations à venir. Le crime de l'humanité est établi de fait et il doit être jugé en tant que tel. L'humanité doit être convoquée à la barre et en répondre. Au lieu de cela, elle s'entoure de médiations qui atténuent les aspects les plus rugueux et inacceptables du capitalisme. La médiation permet d'accepter la sentence du « il faut faire avec », « il faut bien faire quelque chose » au nom du pragmatisme et donc d'habituer sans regimber à l'évidence du pire, à sa douce certitude[589]. Elle fait choisir l'engagement humanitaire à la sortie des grandes écoles de gestion pour les jeunes gens bien. Elle fait participer à la farandole des kermesses solidaires en trouvant ça beau et émouvant. C'est vrai, c'est quand même pas mal et c'est tellement mieux que rien.

L'assimilation du capital à la nature humaine suit le retour de la médiation à l'individu après avoir été l'artisan de l'avènement du social et le stratège de sa défaite. Il reste à préserver la formulation de l'« insurrection », celle qui anime les cœurs et les esprits qui n'acceptent pas sans réagir à l'air du temps. La formule « Vivre ensemble l'impossibilité d'être ensemble » est cinglante,

---

[588] J.-P. CURNIER, *Manifeste*, 2000, cité, p. 141/142.
[589] M. BENASAYAG ; E. CHARLTON, *Cette douce certitude du pire*, 1991, cité.

cruellement vraie. Elle n'aurait même pas besoin de justification. Elle irait de soi, ce qui est déjà terrible. D'un côté comme de l'autre, la médiation permet de passer outre parce qu'après tout, tout n'est pas si grave.
Elle est le lot de consolation qui, en somme, doit maintenir le système :

Définition dernière de la médiation	Application civile de la transcendance, la médiation est une opération qui permet de déplacer le centre de gravité des problèmes rencontrés par un détour artificiel, réflexif ou pratique de la logique.

Le travail entrepris d'une sociologie de la médiation ne pouvait avoir de plus bel objectif que de montrer toutes ces différentes faces. La médiation est donc bien plus qu'un moyen de résoudre des conflits. Elle permet l'analyse des conflits, l'analyse des ressorts qui conduisent aux conflits, d'annihiler le conflit tout en le reconnaissant, de lui permettre de perdurer dans de nouveaux équilibres. Enfin, après avoir revêtu la charge de faire le social, elle s'est révélé être un élément d'analyse redoutable. En effet, se mêlant aux affres de l'étant, elle parvient à s'en préserver. La médiation est ainsi une constante qui traverse toutes les formes du social, exprimées ou silencieuses, organisées ou "naturelles".
C'est en intégrant ce paramètre de constance que la médiation est bien un concept de combat. Il affronte les conditions d'apparition des conflits, notamment les plus fondamentaux et pas seulement celui que porte l'Autre, l'ami ennemi désespérant mais toujours commode. En décodant les modalités conflictuelles, il montre la vacuité essentielle de leurs bases, et ce faisant, l'énorme absence de l'humain dans l'homme.

Enfin, si par hasard la médiation ne voulait rien dire, c'est bien ce qu'elle dit et, de plus, elle le dit bien.

Ce qu'elle dit, c'est « l'effroi sans fin. »

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

ACCARDO (Alain), *Le petit-bourgeois gentilhomme*, *La moyennisation de la société*, Bruxelles, Editions Labor / Espace de Libertés, 2003, 95 p.

AGAMBEN (Giorgio), *Etat d'exception*, Paris, Editions du Seuil, L'ordre philosophique, 2003, 153 p.

AGLIETTA (Michel), *Crises et régulations du capitalisme*, Paris, Editions Odile Jacob, 1997, 486 p.

AGUITON (Christophe), BENSAÏD, Daniel, *Le retour de la question sociale : le renouveau des mouvements sociaux en France,* Lausanne, Page deux, 1997, 215 p.

ANDERS (Günther), *L'obsolescence de l'homme. Sur l'âme à l'époque de la deuxième révolution industrielle*, Paris, Editions de l'Encyclopédie des nuisances, Editions Ivrea, 2002 (1956), 364 p.

APOSTOLIDES (Jean-Marie), *Héroïsme et victimisation*, *Une histoire de la sensibilité*, Paris, Exils Editeur, 2003, coll. Essais, 387 p.

BADIOU (Alain), *Le siècle*, Paris, Editions du Seuil, coll. L'ordre philosophique, 2005, 255 p.

BAILLY (Y.), BAZIER (F.), BOUBAULT (G.), *La médiation, un comportement non-violent*, Montargis, Non-violence Actualités, 1993, 88 p.

BAREL (Yves), *La marginalité sociale*, Paris, PUF, 1982, 250 p.

La société du vide, Paris, Seuil, 1984, 271p.

Le héros et le politique, *Le sens d'avant le sens*, Presses Universitaires de Grenoble, 1989, 176 p.

BASTARD (Benoît), CARDIA-VONECHE (Laura), *Le divorce autrement : la médiation familiale*, Paris, Syros, coll. Alternatives sociales, 1990, 215 p.

BASTARD (Benoît), *Les démarieurs* ; *enquête sur les nouvelles pratiques du divorce*, Paris, La Découverte, 2002, 194 p.

BEAUCHARD (Jacques), *Le tiers social*, *stratégies et politiques de médiation*, Paris, Editions Réseaux, 1981, 156 p.

La dynamique conflictuelle. Comprendre et conduire les conflits, Paris, Editions Réseaux, 1981, 286 p.

BENASAYAG (Miguel) ; CHARLTON (Edith), *Cette douce certitude du pire*, *Pour une théorie critique de l'engagement*, Paris, Editions La Découverte, coll. Essais, 1991, 199 p.

BEN MRAD (Fathi), *Sociologie des pratiques de médiation. Entre principes et compétences*, Paris, L'Harmattan, coll. Logiques juridiques, 2002, 198 p.

BENSAÏD (Daniel), *Eloge de la résistance à l'air du temps,* Paris, Textuel, 1999, 132 p.

BLANCHOT (Maurice), *La communauté inavouable*, Paris, Les Editions de Minuit, 1983, 95 p.

BONAFE-SCHMITT (Jean-Pierre), *La médiation, une justice douce*, Paris, Syros, coll. Alternatives sociales, 1992, 279 p.

La médiation pénale en France et aux Etats-Unis, Paris, LGDJ, coll. Droit et Société – Recherches et travaux, 1998, 141 p.

La médiation scolaire par les élèves, Issy-les-Moulineaux, ESF éditeur, 2000, 211 p.

BONDU (Dominique), *Nouvelles pratiques de médiation sociale*, *Jeunes en difficultés et travailleurs sociaux*, Paris, ESF éditeur, 1998, 219 p.

BONO (Edward de), *Conflits, vers la médiation constructive*, Paris, Interéditions, 1988, 282 p.

BOUBAULT (Guy), (sous la direction de), *Pratiques de médiation : écoles quartiers, familles, justice : une voie pour gérer les conflits***,** Paris, Editions Charles Léopold Mayer, Montargis, Non-violence actualités, 2000, 196p.

BOUNAN (Michel), *L'impensable, l'indicible, l'innommable*, Paris, Editions Allia, 1999, 91 p.

Logique du terrorisme, Paris, Editions Allia, 2003, 61 p.

BOUTINET (Jean-Pierre), *Anthropologie du projet*, Paris, P.U.F, 1990, 2nd édition, 1992,309p.

BOURDIEU (Pierre), sous la direction de, *La misère du monde*, Paris, Editions du Seuil, coll. Libre examen, 1993, 956 p.

BOURRY-D'ANTIN (Martine), PLUYETTE (Gérard), BENSIMON (Stephen), sous la direction de, *Art et technique de la médiation*, Paris, Editions du Juris-Classeur, coll. Pratique professionnelle, 2004, 549 p.

BOUTHOUL (Gaston), *Traité de polémologie*, *Sociologie des guerres*, Paris, Payot, Bibliothèque scientifique Payot, 1991 (1961), 560 p.

BRIANT (Vincent de), PALAU (Yves), *La médiation, définition, pratiques et perspectives*, Paris, Nathan université, coll. 128, 1999, 128 p.

CADIET (Loïc), *Découvrir la justice*, Paris, Editions Dalloz, 1997, 266 p.

CANNAT (Noël), *Entre révolte et médiation, les outsiders, de nouveaux acteurs sociaux*, Paris, Editions de L'Harmattan, 1998, 229 p.

CARBONNIER (Jean), *Flexible droit : pour une sociologie du droit sans rigueur*, Paris, LGDJ, 1992, 419 p.

CARDINET (Annie), *Ecole et médiations*, Toulouse, Editions Erès, 2000, 256 p.

Pratiquer la médiation en pédagogie, Paris, Dunod, 1995, 186 p.

CARIO (Robert) (dir.), *La médiation pénale*, *Entre répression et réparation*, Paris, L'Harmattan, 1997. 239 p.

CASTEL (Robert), *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard, 1995, 490 p.

CASTORIADIS (Cornélius), *L'institution imaginaire de la société*, Paris, Seuil, 1975, coll. Esprit, La cité prochaine, 497 p.

Post-scriptum sur l'insignifiance, La Tour d'Aigues, éditions de l'Aube, coll. Poche essai, 2004, 148 p.

CAUNE (Jean), *Culture et communication : convergence théorique et lieux de médiation*, Grenoble, PUG, 1995, 135 p.

Pour une éthique de la médiation : *le sens des pratiques culturelles*, PUG, 1999.

CHEVALIER (Pierre), DESDEVISES (Yvon), MILBURN (Philip), (sous la direction de), *Les modes alternatifs de règlement des litiges : les voies nouvelles d'une autre justice*. Paris, La Documentation française, Mission de recherche « droit et justice », 2003, 288 p.

C.N.F.P.T. (dir.), *La médiation sociale* : *Une démarche de proximité au service de la cohésion sociale et de la tranquilité publique*, Saint-Denis-la-Plaine, Éditions de la D.I.V., 2004, 287 p.
COLLECTIF, *Association, démocratie et société civile*, Paris, La Découverte et Syros, Bibliothèque du MAUSS, 2001, 223 p.
COLLECTIF, *Guide du médiateur familial* : *la médiation familiale étape par étape*, Ramonville-Saint-Agne, Editions ERES, 2003, 469 p.
COLLECTIF, *Justice, médiation et équité*, Paris, La Documentation française, 1992, 66 p.
COLLECTIF, *La médiation,* Montargis, Non violence actualités, 1993, 88 p.
COLLECTIF, *La médiation familiale* ; *regards croisés et perspectives*, Ramonville-Saint-Agne, Editions ERES, coll. Trajets, 1997, 272 p.
COLLECTIF, *Les médiations, la médiation*, Ramonville-Saint-Agne, Editions Erès, coll. Trajets, 1999, 302 p.
COLLECTIF, *Médiatrices dans les quartiers fragilisés : le lien*, Paris, La Documentation française, Service des droits des femmes, 136 p.
COLLECTIF, *Remarques sur la paralysie de décembre 1995*, Paris, Encyclopédie des Nuisances, 1996, 45 p.
CONSEIL D'ÉTAT, *Régler autrement les conflits : conciliation, transaction, arbitrage en matière administrative*, Paris, La documentation française, 1993, 164 p.
COSER (Lewis), *Les fonctions du conflit social*, Paris, PUF, 1982 (1956), 183 p.
CRESPI (Franco), *Médiation symbolique et société*, Paris, Librairie des méridiens, Bibliothèque de l'imaginaire, 1983 (1982), 203 p.
CROZIER (Michel), *Etat modeste, Etat moderne*, *Stratégies pour un autre changement*, Paris, Editions du Seuil, coll. Points Essais, (1987), 313 p.
CURNIER (Jean-Paul), *Manifeste*, Paris, Editions Léo Scheer, 2000, 157 p.
DAGUERMAN (Stig), *Notre besoin de consolation est impossible à rassasier*, Le Paradou, Editions Actes Sud, Hubert Nyssen Editeur, 1981, 20 p.
DAHAN (Jacqueline), *La médiation familiale*, Paris, Editions Morisset, 1996, 62 p.
DAHRENDORF (Ralf), Classes et conflits de classes dans la société industrielle,
DEBRAY (Régis), *Cours de médiologie générale*, Paris, Gallimard, Bibliothèque des idées, 1991, 395 p.
DELAUNAY (Bénédicte), *Le Médiateur de la République*, Paris, PUF, coll. Que sais-je ?, 1999, 128 p.
DIAZ (B), LIATARD-DUCLAC (B), DE PERETTI (A.), *Contre la violence et le mal-être : la médiation par les élèves*, Paris, Nathan, 1998, 95 p.
DURIEZ (Pierre), *Les médiations en France* : *vers un état des lieux* – Tome 1 *Les écrits* 1980-1984, Paris, CLCJ, 1996, 81 p.
Les médiations en France : *vers un état des lieux* – Tome 2 Médiations *et médiateurs* : *définitions, typologies pratiques*, Paris, INJEP, 1977, 158 p.
ENRIQUEZ (Eugène), *De la horde à l'Etat*, *Essai de psychanalyse du lien social*, Paris, NRF, Editions Gallimard, 1983, 461 p.
FAGET (Jacques), *Justice et travail social* ; *Le rhizome pénal*, Ramonville-Saint-Agne, Ed. Erès, coll. Trajets, 1992, 208 p.
La médiation, essai de politique pénale, Ramonville-Saint-Agne, Editions Erès, 1997, 210 p.
FARRUGIA (Francis), *La crise du lien social* ; *Essai de sociologie critique*, Paris, L'Harmattan, coll. Logiques sociales, 1993, 224 p.

Archéologie du pacte social ; *Des fondements éthiques et sociopolitiques de la société moderne*, Paris, L'Harmattan, coll. Logiques sociales, 1994, 282 p.

La construction de l'homme social, Essai sur la démocratie disciplinaire, Paris, Editions Syllepse, 156 p.

FAURE (Guy Olivier), MERMET (Laurent), TOUZARD Hubert, DUPONT (Christophe), *La Négociaton : Situations, problématique, applications*. Paris, Dunod, 2000, (Nathan 1998), 207 p.

FAYE (Jean-Pierre), *Introduction aux langages totalitaires* ; *Théorie et transformations du récit*, Paris, Hermann Editeurs, 2003, coll. Savoir : cultures, 162 p.

FERENCZI (Thomas), *La défense du consensus*, Paris, Flammarion, 1989, 260 p.

FILLIEULE (Olivier) (éd.), *Sociologie de la protestation : les formes de l'action collective dans la France contemporaine,* Paris, L'Harmattan, 1993, 288 p.

FILLIEULE (Olivier), PECHU (Cécile), *Lutter ensemble, les théories de l'action collective*, Paris, L'Harmattan, 1993, 221 p.

FISCHBACH (Franck), *La production des hommes*, *Marx avec Spinoza*, Paris, PUF – Actuel Marx, coll. Confrontation, 2005, 156 p.

FOUCAULD (Jean-Baptiste de) ; PIVETEAU (Denis), *Une société en quête de sens*, Paris, Editions Odile Jacob, 1995, 300 p.

FREUND (Julien), *Sociologie du conflit*, Paris, PUF, 1983, 380 p.

FREYNET (Marie-France), *Les médiations du travail social*, *Contre l'exclusion, (re)construire les liens*, Lyon, Chronique Sociale, 1995, 300 p.

GALLOIS (Anne), *MOUNA*, *Gueule ou crève*, 1988, Paris, Editions Clancier - Guénaud, Mémoire pour demain, 197 p.

GARNIER (Jean-Pierre), *Des barbares dans la cité* ; *De la tyrannie du marché à la violence urbaine*, Paris, Flammarion, 1996, 381 p.

GAULEJAC (Vincent de) ; TABOADA LEONETTI (Isabel), *La lutte des places*, Marseille, Hommes et Perspectives, coll. REConnaissances, 1994, 287 p.

GIDDENS (Anthony) ; BLAIR (Tony), *La troisième voie*, *Le renouveau de la social-démocratie*, Paris, Editions du Seuil, coll. La couleur des idées, 2002, 271 p.

GIRARD (René), *La violence et le sacré*, Paris, Editions B. Grasset, 1972, coll. Pluriel, 534 p.

Le bouc émissaire, Paris, Editions Grasset et Fasquelle, 1982, Le Livre de poche, 315 p.

GLEIZAL (Jean-Jacques), *L'art et le politique. Essai sur la médiation*, Paris, PUF, 1994, 262 p.

GODIN (Noël), *Anthologie de la subversion carabinée*, Editions L'âge d'Homme, 1996 (1988), 819 p.

GRONDIN-FREYNET (Marie-France), *Exclusion et lien social, éléments pour une approche des médiations du travail social*, Tours, thèse de doctorat en sciences de l'éducation, 1990.

GROSSEN (Michèle), PY (Bernard), *Pratiques sociales et médiations symboliques*, Paris, Editions scientifiques européennes, 1997, 265 p.

GUIGOU (Jacques) ; WAJNSZTEJN (Jacques), (sous la direction de), *L'individu et la communauté humaine*, *Anthologie et textes de* Temps critiques, Paris, L'Harmattan, 1998, 424 p.

GUILLAUME-HOFFNUNG (Michèle), *La médiation*, Paris, PUF, coll. Que sais-je ?, 1995, 128 p.
GUILLEBAUD (Jean-Claude), *La refondation du monde*, Paris, Seuil, 1999, 370 p.
HADOT (Pierre), *WITTGENSTEIN et les limites du langage*, Paris, Librairie Philosophique J. Vrin, 2005, 126 p.
HENNION (Antoine), *La Passion musicale : une sociologie de la médiation*. Paris, Métaillé, 1993, 406 p.
HUNYADI (Marc), *La vertu du conflit*, *Pour une morale de la médiation*, Paris, Editions du Cerf, 1995, 115 p.
ION (Jacques), *La fin des militants ?*, Paris, Editions de l'Atelier/Editions Ouvrières, 1997, 124 p.
ISTRATI Panaït : *Les Chardons du Baragan*, Paris, 2003 (1928), Editions Bernard Grasset, 141 p.
JEUDY (Henri-Pierre), *Sciences sociales et démocratie*, Belfort, Editions Circé, 1997, 242 p.
Fictions théoriques, Paris, Editions Lignes / Manifestes Léo Scheer, 2003, 172 p.
JOLY-HURARD (Julie), *Conciliation et médiation judiciaires*, Presses Universitaires d'Aix – Marseille (PUAM), 2003, 476 p.
JUFFE (Michel), *Les fondements du lien social* ; *Le justicier, le sage et l'ogre*, Paris, P.U.F., Sociologie d'aujourd'hui, 1995, 226 p.
KALTENBACH, (Pierre-Patrick), *Associations lucratives sans but,* Paris, Denoël, 1995, 238 p.
KARSZ (Saül), (sous la direction de), *L'exclusion, définir pour en finir*, Paris, Dunod, coll. Pratiques sociales, 2004 (2000), 174 p.
KOJEVE (Alexandre), *La notion de l'Autorité*, (1947), Paris, Editions Gallimard, Bibliothèque des Idées, 2004, 205 p.
KROPOTKINE (Pierre), *Paroles d'un révolté*, Paris, Flammarion, coll. Champs, 1978 (1885), 281 p.
LAMIZET (Bernard), *La médiation politique*, Paris, L'Harmattan, 1998, 416 p.
La médiation culturelle, Paris, L'Harmattan, 1999, 447 p.
LAMOTTE (Jean-Luc), *Introduction à la théorie de la médiation*, *L'anthropologie de Jean GAGNEPAIN*, Bruxelles, Editions De BOECK Université, coll. Raisonnances, 2001, 168 p.
LASCOUX (Jean-Louis), *Pratique de la médiation*, « *une méthode alternative à la résolution des conflits* », Issy-les-Moulineaux, ESF éditeur, coll. Formation permanente, 2001, 222 p.
LAURENT-BOYER (L), (sous la direction de), *La médiation familiale,* Paris, Bayard Editions, 1992, 266p.
LAVILLE (Jean-Louis), *Une troisième voie pour le travail*, Paris, Desclée de Brouwer, 1999, 217 p.
LECHA (Gérard), *Du harcèlement moral ou du harcèlement immoral* ?, EST, Samuel Tastet Editeur, 2004, 95 p.
LE GOFF (Jacques), *La naissance du purgatoire*, Paris, Gallimard, Folio histoire, 1981, 509 p.
LE GOFF (Jean-Pierre), *Le mythe de l'entreprise*, Paris, Editions La Découverte, 1995, 308 p.
LEMIEUX (Vincent), *Les coalitions, liens, transactions et contrôles*, Paris, PUF, coll. Le sociologue, 1998, 235 p.

LEMPEREUR (Alain), *Modèles de médiateurs et médiateur – modèle*, Paris Cergy, IRENE, 1999, 200 p.
LINANT de BELLEFONDS (Xavier), HOLLANDE (Alain), *L'arbitrage*, Paris, P.U.F collection Que sais-je ?, 1995, 128 p.
LIPIETZ (Alain), *La société en sablier*, Paris, Editions La Découverte / Syros 1998 (1996), 387 p.
LÖWY (Michael), *Révolutions*, Paris, Hazan, 2000, 511 p.
MACHEREY (Pierre), *Histoires de dinosaure*, Paris, PUF, coll. Pratiques théoriques, 1999, 323 p.
MAFFESOLI (Michel), *Le temps des tribus*, Paris, Méridiens Klincksieck, 1988, 226 p.
MAJNONI D'INTIGNANO, (Béatrice), *Le sexe médiateur*, Paris, Plon, 2000, 213 p.
MARCUSE (Herbert), *L'homme unidimensionnel*, Paris, Editions de Minuits, collection Points Sciences humaines, 1968, 316 p.
Mc LUHAN (Marshall), *Pour comprendre les média*, *Les prolongements technologiques de l'homme*, trad. Jean Paré, Paris, Editions du Seuil, Tours, Editions Mame, 1964, (2ème éd. 1968) 390 p.
MIRONESCO (Christine), *La logique du conflit*, Lausanne, Pierre-Marcel Favre, 1982, 185 p.
MICHAUD (Yves), *Violence et politique*, Paris, Gallimard, Les essais, 1978, 231 p.
, sous la direction de, *Qu'est-ce que la société* ?, volume 3, Paris, Editions Odile Jacob, coll. Université de tous les savoirs, 2000, 897 p.
Humain, inhumain, trop humain. Réflexions philosophiques sur le biotechnologies, la vie et la conservation de soi à partir de l'œuvre de Peter SLOTERDIJK, Paris, Climats, coll. Micro-climats, 2002, 119 p.
Chirac dans le texte, *La parole et l'impuissance*, Paris, Editions Stock, 2003, 373 p.
MILBURN (Philip), *La médiation : expériences et compétences*, Paris, éditions La Découverte et Syros, coll. Alternatives sociales, 2002, 171 p.
La réparation pénale à l'égard des mineurs, Paris, PUF, collection Les notes, 2005, 62 p.
MOREAU DEFARGES (Philippe), *Repentance et réconciliation*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. La bibliothèque du citoyen, 1999, 129 p.
MORHAIN (Yves), sous la direction de, *Médiation et lien social*, Révigny-sur-Ornain, Hommes et Perspectives, 1998, 198 p.
MOSCOVICI (S), DOISE (W), *Dissensions et consensus*, Paris, PUF, 1992, 296 p.
MOSÈS (Stéphane), *Au-delà de la guerre*, *Trois études sur Lévinas*, Paris, Editions de l'éclat, 2004, 125 p.
NAMER (Gérard), *Machiavel ou les origines de la sociologie de la connaissance*, Paris, PUF, Publications de la Sorbonne, 1979, 79 p.
NEVEU (Erik), *Sociologie des mouvements sociaux,* Paris, Editions La Découverte, coll. Repères, 1996, 122 p.
NIEL (Henri), *De la médiation dans la philosophie de Hegel*, Paris, Aubier Editions Montaigne, coll. Philosophie de l'esprit, 1945, 379 p.
NON VIOLENCE ACTUALITÉ, *Pratiques de médiation* : *écoles, quartiers, familles, justice* : *une voie pour gérer les conflits*, Paris, Éditions Charles Léopold Mayer, 2000, 196 p.
OGIEN (Ruwen), *La panique morale*, Paris, Grasset, 2004, 353 p.
OLSON (Mancur), *La logique de l'action collective*, Paris, PUF, 1978, 199 p.

PARAVY (G.) ; MARTIN (J.), *Médiation éducative et éducabilité cognitive* : autour du P.E.I. (Programme d'enrichissement instrumental), Lyon, Chroniques sociales, 1996, 160 p.

PETITCLERC (Jean-Marie), *Pratiquer la médiation sociale*, *Un nouveau métier de la ville au service du lien social*, Paris, Dunod, 2002, 174 p.

PETTIT (Philip), *Penser en société*, *Essai de métaphysique sociale et de méthodologie*, Paris, PUF, coll. Philosopher en sciences sociales, 2004, 180 p.

PIGANEAU (Alain), *Travail social et médiation*, Lecques, Éditions du Champ social, 2001, 171 p.

PINEAU (Gaston), *Les combats aux frontières des organisations*, Montréal, Editions Sciences et culture, 1980, 288 p.

RANCIERE (Jacques), *Aux bords du politique*, La Fabrique, 1998 (1990), 189 p.
Les scènes du Peuple, Lyon, Horlieu Editions, 2003, 379 p.
La haine de la démocratie, Paris, La fabrique éditions, 2005, 106 p.
Chronique des temps consensuels, Paris, Editions du Seuil, coll. Librairie du XXIe siècle, 2005, 213 p.

REYNAUD (Jean-Daniel), *Les règles du jeu. L'action collective et la régulation sociale*, Paris, Armand Colin Editeur, coll. U. sociologie, 1993, 313 p.

RIALS (André), *L'accès à la justice*, Paris, PUF, coll. Que sais-je ?, 1993, 126 p.

RICOEUR (Paul), *Le mal*, *Un défi à la philosophie et à la théologie*, Genève, Labor et Fides, 2004, 67 p.

RIESEL (René), *Du progrès dans la domestication*, Paris, L'Encyclopédie des Nuisances, 2003, 85 p.

ROUSSEAU (Jean-Jacques), *Du contrat social*, Paris, Garnier Flammarion, 1966, 187 p.

SCHMITT (Carl), *La notion de politique. Théorie du partisan*, Paris, Champs Flammarion, 1992 (1963), 323 p.

SCHWOB (Marcel), « La psychologie du bonneteau », (1890) in *Dialogues d'utopie*, Toulouse, Editions Ombres, 2001, 149 p.

SERRES (Michel), *Le tiers instruit*, éditions F. Bourin, 1991, 249 p.

SIBONY (Daniel), *Entre-deux, l'origine en partage*, Paris, Seuil, 1991, 402 p.
Violence, Paris, Editions du Seuil, La couleur des idées, 1998, 358 p.

SICHERE (Bernard), *Il faut sauver la politique*, Paris, Editions Lignes et Manifestes, 2004, 189 p.

SIX (Jean-François), *Le temps des médiateurs*, Paris, Editions du Seuil, 1990, 279 p.
Dynamique de la médiation, Paris, Desclée de Brouwer, coll. Culture de Paix, 1995, 280 p.

SFEZ (Lucien), *Critique de la communication*, Paris, Editions du Seuil, coll. Points, 1992, (1988), 527 p.

SIMMEL (Georg), *Le conflit*, Saulxures, Editions Circé, 1995, 160 p.

STÉBÉ (Jean-Marc), *La médiation dans les banlieues sensibles*, Paris, P.U.F., 2005, 254 p.

STIMEC (Arnaud), *La médiation en entreprise* : *faciliter le dialogue*, *gérer les conflits*, *favoriser la coopération*, Paris, Dunod, 2004, 186 p.

SUE (Roger), *La richesse des hommes, vers l'économie quaternaire*, Paris, Editions Odile Jacob, 1997, 204 p.

TAP (Pierre), *La société Pygmalion* ? *Intégration sociale et réalisation de la personne*, Paris, Dunod, coll. Organisation des sciences humaines, 1988, 263 p.

THERY (Irène), *Le démariage*, *Justice et vie privée*, Paris, Editions Odile Jacob, 1993, 396 p.

THOREAU (Henry David), *La vie sans principe*, Fayard, Mille et une nuits, 2004 (1863), 61 p.

TOPOR (Lucienne), *La médiation familiale*, Paris, P.U.F, collection Que sais-je ? 1992, 128 p.

TOURAINE (Alain), *Production de la société*, Paris, Seuil, 1973, 542 p.

Pour la sociologie, Paris, Seuil, coll. Points, 1974, 249 p.

La société invisible, Paris, Seuil, 1977, 284 p.

« Découvrir les mouvements sociaux », in CHAZEL, F., (sous la direction de), *Action collective et mouvements sociaux*, Paris, P.U.F., 1993, pp. 17-35.

Qu'est-ce que la démocratie, Paris, Fayard, 1994, 297 p.

Pourrons-nous vivre ensemble ? *Egaux et différents*, Paris, Fayard, 1997, 395 p.

TOUZARD (Hubert), *La médiation et la résolution des conflits*, Paris, PUF, 1977, 420 p.

TRICOIRE, *La médiation sociale* : *le génie du "tiers"*, Paris, L'Harmattan, 2002, 304 p.

VANEIGEM (Raoul), *Pour une internationale du genre humain*, Paris, Gallimard, collection Folio actuel, 1999, 265 p.

Modestes propositions aux grévistes pour en finir avec ceux qui nous empêchent de vivre en escroquant le bien public, Paris, Verticales, 2004, 149 p.

VERDES-LEROUX (Jeannine), *Le travail social*, Paris, Les Editions de Minuit, 1978, 273 p.

WANICH (Sophie), *La liberté ou la mort, Essai sur la Terreur et le terrorisme*, Paris, La Fabrique éditions, 2003, 110 p.

WATZLAWICK (Paul), Une Logique de la communication, Paris, Editions du Seuil, 1972, 285 p.

WYVEKENS, (Anne), *L'insertion locale de la justice pénale* : *aux origines de la justice de proximité*, Paris, L'Harmattan, 1997, 363 p.

dir., *La justice de proximité en Europe* : *pratiques et enjeux*, Ramonville-Saint-Agne, Éditions Erès, 2001, 175 p.

ZIEGLER (Jean), *Les nouveaux maîtres du monde et ceux qui leur résistent*, Paris, Fayard, 2002, 364 p.

RAPPORTS, ACTES de recherches et de colloques

- « Adultes – relais ; Un lien dans la ville », Ministère délégué à la ville, DIV, février 2002.

- BOLLE DE BAL (M.), « La reliance ou la médiatisation du lien social : la dimension sociologique d'un concept charnière, Université de Genève, treizième colloque de l'AISLF, pp. 598-611.

- BONAFE-SCHMITT (J.-P.), SCHMUTZ (M.), BONAFE-SCHMITT (R.), « Médiation et régulation sociale », GLYSI, Université Lyon II, 1992, 189 p.

- BOSSAVIT (J.-L.) ; GLAESNER (D.) ; ROYER (R.-M.), « Référentiels de la médiation sociale », *Rapport final*, volume 1, 104 p. et volume 2, « Les emplois – repère : activités et compétence », 81 p., CREPAH et DIV, novembre 2002.

- « Femmes relais : quelle place dans l'intervention sociale ? », Actes de la journée du 16 novembre 1999, Préfecture de Seine-Saint-Denis, Edition Profession Banlieue, 2000, publié avec le concours de la Délégation Interministérielle à la Ville (DIV), 60 p.

- « Journée des adultes relais de Seine-Saint-Denis », 22 octobre 2001, Préfecture de Seine-Saint-Denis, Edition Profession Banlieue, 2002 avec le concours de la Délégation Interministérielle à la Ville (DIV), 56 p.

- BREVAN (Claude), PICARD (Paul), *Ville : une nouvelle ambition pour les métiers*, Rapport au ministre délégué à la Ville (2000), Paris, La Documentation française, 2001, 187 p.

- Conseil National Consultatif de la Médiation Familiale (CNCMF), « Médiation familiale : un métier pour l'avenir », mars 2004, UNAF, 38 p.

- DROIT ET DEMOCRATIE, *Justice, médiation et équité*, Paris, La Documentation française, 1992, 66 p., actes du colloque.

- FABRE (Robert), Rapport spécial remis au Chef de l'Etat, « Etre citoyen », 1984, Conseil économique et social,

- FAGET (Jacques), « Accès au droit et médiation », Pessac, GERICO, 2000, n°12., GIP Mission de recherche Droit et Justice, 105 p.

- « La médiation, quel avenir ? », *Colloque* du 5 février 1998 à la Sorbonne à l'occasion du 25ème anniversaire de l'institution du Médiateur de la République, Paris, Le Médiateur de la République, 1998, 223 p.

- LINDEPERG (Michèle), « Médiation et Conciliation de proximité », *Rapport présenté au Conseil économique et social*, 10 et 11 juillet 2001.

- « Médiations du corps », *colloque*, Université Stendhal Grenoble 3, GRESEC, 24/25 novembre 2000.

- « Médiation sociale et nouveaux modes de résolution des conflits de la vie quotidienne », Actes du séminaire organisé par la Délégation Interministérielle à la

Ville dans le cadre de la Présidence française de l'Union européenne – Programme OISIN, Paris, Créteil, 21-22-23 septembre 2000, Editions de la DIV.

- MERMET (Laurent), « La médiation des conflits locaux. Propositions à partir de l'expérience américaine », Ministère de l'environnement, Conseil, recherche et formation en ressources humaines et naturelles, 1983, ronéoté, 56 p.

- MILBURN (Philip), « La médiation : innovation et stabilisation des compétences », Groupe d'analyse du social et de la sociabilité (GRASS), Paris, IRESCO, septembre 2000, 108 p.

- MILBURN (Philip), CHEVALIER (Pierre), DESDEVISES (Yvon), « Les modes alternatifs de règlement des litiges. Les nouvelles voies d'une autre justice », Groupement d'intérêts public (GIP), Mission de recherche Droit et justice, Paris, La documentation française, 2003, 287 p.

- RACINE (J.-B.), MARTIN (Gilles), « Les modes alternatifs de règlement des conflits. Approche générale et spéciale », *Rapport* du CREDECO, Université Sofia Antipolis, GIP Mission de recherche Droit et Justice, mars 2001, 216 p.

- RIVIER (Marie-Claire), ANCEL (Marc), « Les modes alternatifs de règlement des conflits. Un objet nouveau dans le discours des juristes français ? », *Rapport* du CERCRID, Université Jean MONNET, Saint-Etienne, GIP Mission de recherche Droit et Justice, mai 2001.

- ROBERT (Yvon), Président du groupe de travail interministériel, Conclusions sur "Les emplois dits de médiation sociale", Paris, Ministère de la ville, 14 Juin 2001, 21 p.

- SASSIER (Monique), « Arguments et propositions pour un statut de la médiation familiale en France », Rapport au Ministère délégué à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées, juin 2001,

- TOUZARD (H.) ; BASTOUNIS (M.) ; BENHARDA-PIGET (I.), « Les représentations sociales du règlement des litiges : le cas des modes alternatifs », Laboratoire de Psychologie sociale, Université René Descartes - Paris V, Avril 2001, ronéotypé, 68 p.

- VIGNOBLE (Gérard), « Les maisons de la justice et du droit », Rapport remis au Garde des Sceaux, Paris, Ministère de la justice, 1995, 27 p.

- WIEVIORKA (Michel), sous la direction de, « La médiation, une comparaison européenne », *Etudes et recherches*, Paris, Editions de la DIV, 2002, 164 p.

REVUES et PERIODIQUES :

* *Actualité juridique – Droit administratif (L')*, (*AJDA*), Paris, Publications du Moniteur, 20 janvier 1997, Dossier « Les modes alternatifs de règlement des litiges », 53 p.

* *Actualités Sociales Hebdomadaires*, n°2193, 15 décembre 2000, BESSON (Virginie) « Quartiers en difficultés : L'ANPE joue le partenariat et la médiation », p 25 et 26.
* *Annales de VAUCRESSON*, n° 27 1987/2, « Familles, interventions et politiques. Nouvelles régulations sociales ? Vaucresson, CRIV, 362 p.
n°29, 1988/2, « Les paradoxes de la médiation », 249 p.

* *Année sociologique (L')*, Paris, PUF,

* *Archives de Politique Criminelle,* Paris, Pedone, n°14/1992, « Actes du colloque organisé par le CRPC sur la médiation », 182p.

* *Autrement*, coll. Mutations, « Tout négocier ; masques et vertiges des compromis », n°163, avril 1996, dirigé par Henri-Pierre JEUDY, 237 p.

* *Bulletin des Bibliothèques de France (BBF)*, Paris, T 43, n°3 1998, « Médiateur du livre, Un nouveau métier ? », A. Le SEVEN.

* *Bulletin de liaison du laboratoire d'anthropologie juridique de Paris (LAJP)*, sous la direction d'Etienne Le Roy, « Médiations et intermédiations », Université Paris I, n°22, septembre 1997, 111 p.

* *Bulletin du CLCJ (Le*), n°8, 1986,"La médiation", 126 p.

* *Cahiers ANDCP,* OMT, N°64/1999, "La médiation dans le travail et les organisations",

* *Cahiers de médiologie (Les)*, Paris, Gallimard n° 6, deuxième semestre 1998, « Pourquoi les médiologues ? ».

* *Cahiers internationaux de sociologie*, Paris, PUF,
Vol.86, 1989, « Le lien social en question », BALANDIER (Georges), pp. 5-13.
Vol.102, 1997, « Exclusion : Mode d'emploi », FARRUGIA (Francis), pp. 29-57.
Vol.103, 1997, EME (Bernard), « Aux frontières de l'économie : politiques et pratiques d'insertion », p.313-333.
Vol. 108, 2000, « Marx et la sociologie économique », STEINER (Philippe), 55-77.

* *CFDT aujourd'hui*, n° 119, mai-juin 1996, « Crise et médiation : les intellectuels dans le mouvement de décembre 1995, WORMSER (Gérard), pp.70-84.

* *Communication et Organisation,* Talence, n° 11, 1er sem. 1997,numéro spécial, "Négociation et médiation dans l'entreprise", 369 p.

* *Connexions*, Ramonville-Saint-Agne, Erès, n° 50 / 1987 – 2, « La négociation, activité de médiation ».

* *Contretemps*, Paris, Editions Textuel,
n°2, septembre 2001, « Seattle, Porto Alegre, Gênes ; Mondialisation capitaliste et dominations impériales ».
n°11, septembre 2004 « Penser radicalement à gauche ».

* *Courrier de la Chancellerie (Le)*, n°38, décembre 1997, « Les maisons de la Justice et du Droit », Paris, Ministère de la justice.

* *Courrier de l'environnement*, n°43, mai 2001, J-E BEURET, C. TREHET, « Pour la gestion concertée de l'espace rural : appuyer des médiations territoriales », p.25-39.

* *Cultures et conflits*, Paris, L'Harmattan,
n°29-30, 1998, WIEVIORKA (Michel), « Un nouveau paradigme de la violence ? ».

* *Débat* (*Le*), Paris, Gallimard,
n°60, 05/08 1990, GAUCHET (Marcel), « Pacification démocratique, désertion civique », p. 87-98.
n°91, 09/10 1996, KALTENBACH (Pierre-Patrick), « La dérive associative », pp.100-113.
n° 94, mars/avril 1997, LAZAR (J.), La violence contagieuse ? », p 152-161.
n° 101, septembre / octobre 1998, OLIVENNES (D.), « Réformer le modèle social français ».
n° 140, mai/août 2006, « Une nouvelle théorie de l'esprit : la médiation »

* *Droit et société*, Paris, LGDJ, n°29/1995, dossier « Médiation », J.-P. BONAFE-SCHMITT,
DAVID-JOUGNEAU (M.), « Ulysse, médiateur ou comment sortir de la logique de vengeance », p. 11-24.
FAGET (J.), « La double vie de la médiation », p. 25-38.
Le ROY (E.), « La médiation mode d'emploi », p. 39-55.

* *Droit Social*, Paris, Éditions Juris-classeur,
n°4, avril 1977, « Propositions visant à améliorer l'efficacité de la médiation dans les conflits du travail », TOUZARD (Hubert), pp. 87-93.
n°2, février 1996, « Malaise dans le social », SUPPIOT (Alain), pp. 115-120.
n°9-10, 1998, « Les contentieux des conflits du travail » JEAMMAUD (Alain), pp. 659-701.

* *EN FAS Revue de l'Education Nationale Fonds d'Action Sociale,* n°5, « Médiation interculturelle: actes de la formation 1992-93 », 130p.

* *Esprit*, Paris, Editions du Seuil,

n°218, janvier - février 1996, « Insécurités sociales », MONGIN (Olivier), pp.229-239.

n°219, mars 1996, DONZELOT (J.), L'avenir du social, p. 58-81 ;

n°222, juin 1996, « L'électrochoc de novembre/décembre 1995 : premiers diagnostics », pp.185-194.

n° 3-4, mars - avril, 1998, « A quoi sert le travail social ? », KIRSZBAUM (Thomas), « Correspondants de nuit », pp. 77-89.

* *Etudes*, Paris, Editions ASSAS,

tome 382, n°4, avril 1995, LABOUÉRIE (Guy), « État et humanitaire », pp.475-484.

tome 385, n°6, déc. 1996, PALAU (Yves), « La médiation sociale, une construction idéologique », pp. 613-622.

* *Futur Antérieur*, Paris, L'Harmattan, 33-34 : 1996/1, Tous ensemble ! *Réflexions sur les luttes de novembre-décembre* ; Jacques RANCIÈRE : « Les raisins sont trop verts ».

* *Frontières*, n°7, novembre 1995, Paris, Presses Universitaires de la Sorbonne, « Elites et médiations dans le monde interculturel », 147 p.

* *Gazette du Palais (La)*, Paris, Editions Gazette du palais,

25 juin 1987, - Chabanol (Daniel) : « Une autre façon de juger : la conciliation juridictionnelle dans les Tribunaux administratifs », p 472. – Estoup (Pierre) : « La relance des conciliateurs », p 504, 505. – Huglo (Christian), Gerigny (Christian) : « La judiciarisation », p 464 à 466.

1er août 1987, - Dell' Assino (Olivier) : « Pour un renouveau de la conciliation prud'homale : la conciliation de procédure », p523 à 528.

17 janvier 1989, - Copper-Royer (Jacques) : « La médiation, alternative à la solution contentieuse des litiges familiaux, p 49 à 53

18 décembre 1997, - Association d'Aide Pénale (A.A.Pé) : « La médiation pénale », p 3, 4.

1998 1er semestre, Propos de M. Gérard PLUYETTE, président de chambre, « La médiation judiciaire », pp.702-705.

1999 2nd semestre, n°332 à 334, « La médiation judiciaire dans les conflits individuels du travail », Colloque de Grenoble, 5 février 1999.

* *Gazette des communes* (*La),* Paris, action municipale,

N° 1400, 7/04/1997, « Les métiers de l'intégration ».

N° 1417, 25/08/1997, « Banlieue à l'heure d'été ».

N° 1479, 30/11/1998, « La professionnalisation des ambassadeurs du tri ».

N° 1535, 31/01/2000, « Le préfet est un démineur ».

* *Handicaps et Inadaptation*, Paris, Cahiers du CTRENHI, n°49, 1990, « Action collective et médiation du travail social », pp. 51-64.

* *Hérodote*, Paris, Éditions La Découverte, n°80, janvier – mars 1996, GIBLIN-DELVALLET (Béatrice), « La cohésion nationale et le mouvement social de décembre 1995 : une question de géopolitique interne », pp.174-190.

* *Hommes et migrations*, Paris, n° 1208, « Médiations en tout genre », juillet-août 1997.

* *Informations sociales*, Paris, Union nationale des caisses d'allocations familiales
n°4, 1982, « Des médiations par milliers », coordination Paule PAILLET,
n°66, 1998, Individualisme et lien social, p 90-101.
n°68, 1998 DAVID-JOUGNEAU (M.), « Le dissident institutionnel : un marginal ?, pp. 88-95.

* *Justices*, Paris, Dalloz
n°8, octobre / décembre 1997, « Justice et travail », Marie-Claire RIVIER, « Modes alternatifs de règlement des conflits en droit du travail », pp. 33-40.
n°9, janvier / mars 1998,

* *Le journal du barreau*, Québec, Vol. 33, n°6, 1er avril 2001, « La médiation : comment gérer les situations de crise » Eric DUFRESNE, avocat.

* *Liaisons sociales*, Rueil-Malmaison,
n°85, janvier 1994, « L'entreprise citoyenne passe aux actes », pp. 31-44.
n°104, décembre 1995, « Insertion : des entreprises pas comme les autres », pp.22-31.

* *Lien Social*, Labège, Editions Lien social, numéros :
- 450, 16 juillet 1998, « Les petits rois des quartiers : Une multiplication et une succession de politiques et de mesures qui sèment la confusion beaucoup plus qu'elles n'éclairent les consciences » ;
- 455, 24 septembre 1998, Dossier « Le médiateur nouveau arrive ! » : « Tiers neutre, impartial et… compétent » ; « Médiateur familial, ni assistante sociale ni juge ni thérapeute mais… » ; « Médiateur interculturel : concilier les aspirations des étrangers et les exigences de l'administration » ; « Fanta entre le Mali et la France : Parcours d'une femme – relais médiatrice interculturelle » ;
- 472, 4 février 1999, « Pour vivre ensemble : Les Régies de quartier ou comment créer du lien social » ;
- 478, 10 décembre 1998, « La nuit dans les quartiers » ;
- 503, 14 octobre 1999, « Les Grandes sœurs » ;
- 518, 10 février 2000, « Comment les femmes – relais sont devenues indispensables aux quartiers difficiles » ;
- 558, 4 janvier 2001, « La politique de la ville veut-elle réinventer le travail social ? » ; « Il faut que les professionnels travaillent ensemble !, Entretien avec Claude BREVAN, Déléguée interministérielle à la Ville » ;
- 563, 8 février 2001, « Quelle participation pour les habitants ? » ;
- 578, 31 mai 2001, « Un service de médiation pénale en action » ;
- 580, 14 juin 2001, « Les associations intermédiaires face aux défis à relever ».

* *Lignes*, Paris, éditions HAZAN,
n°25, mai 1995, BODY-GENDROT (Sophie), « Violence urbaine : recherche de sens ».
n°29, octobre 1996, « La rupture sociale, décembre 1995 »
n°31, mai 1997, DUPEUX (Yves), « Réflexions sur l'avenir des grèves de novembre/décembre 1995 », pp.56-66.
* *Lignes*, Paris, nouvelle série, éditions Léo SCHEER,
- n° 08, mai 2002, « Vainqueurs / vaincus, Un monde en guerre ».

* *Migrations société*, Paris, n°66, 1999 11/12, vol.11, BAILLET (Dominique), « Jeunes d'origine maghrébine dans l'espace associatif et politique », pp.7-22.

* *MEI. Médiation et information*, Paris, L'Harmattan, n°19, 2003, THONON (Marie) éd.

* *Non violence actualité*, Montargis, n° 278, janvier – février 2005, « Entretien avec J.-P. BONAFE-SCHMITT ».

* *Pour*, Paris, L'Harmattan, n° 103/104, 1985, « Le travail social en perspective » ; CAUQUIL (Guy), « La médiation symbolique du social », pp. 97-109, HALD (A.-M.) ; « Travailleurs sociaux en mal de symbolique », pp. 61-65.

* *Premières synthèses, premières informations*, Paris, DARES, La Documentation Française, numéros :
- 07.3, « Les adultes – relais : premiers éléments d'évaluation », Février 2003.
- 20.1, « Les nouveaux services – Emplois jeunes : bilan fin 2003 », Mai 2004.

* *Projet*, La Plaine Saint-Denis, CERAS Publications,
n°237, 04/06 1994, LECHEVY (Christian), « Les ONG sur l'échiquier politique », pp. 33-40.
n°245, printemps 1996, DUBOIS (Jean), « Décembre 1995 : un mouvement polysémique », pp.95-106.
n°247, automne 1996, DUBOIS (Jean), « Retour à la case départ », pp.93-98.
n°252, décembre 1997, GARAPON (Antoine), « Prendre la justice au sérieux », pp. 93-102 et CASSEIGNE (Bertrand), « Conclusions », pp. 103-106.
n°262, juin 2000, « Un seul monde… un monde pour tous ? »
n°264, décembre 2000, « L'utopie associative »

* *Recherches sociologiques*, Louvain-la-neuve, 1997/2, FARRUGIA (Francis), « Le prix du lien : la question de la justice sociale », pp. 111-127 ou in FERREOL (Gilles) éd. *Intégration, lien social et citoyenneté*, Presses Universitaires du Septentrion, 1998, 382 p.

* *Revue du MAUSS semestrielle*, Paris, La Découverte, n°11, 1998-01/06, Yves VAILLANCOURT, Jean-Louis LAVILLE, « Les rapports entre associations et État : un enjeu politique », p.119-135. J.-L. LAVILLE, « Associations, entreprises et politiques publiques : l'exemple des services de proximité », pp.178-208.

* *Revue Française d'administration publique,* Paris, Institut international d'administration publique, n°64, 1992, PELLETIER (Jacques) : « Vingt ans de médiation à la française », p 599 à 609.

* *Revue Française de Sociologie*, Paris, Julliard,
vol. XXXIII, n°3, 07/09 1992, Emmanuelle MARCHAL, « L'entreprise associative entre calcul économique et désintéressement », pp. 365-390.

* *Revue philosophique de Louvain*, Louvain, Université catholique, T. 85, n°68, 1987, « La médiation chez Aristote », Patrice GUILLAMAUD, pp. 457-474.

* *Semaine juridique (La)*, Paris, Semaine juridique. Doctrine, 1993, LARRIBAU-TERNEYRE (Virginie) : « Faut-il réglementer la médiation familiale ? », p 65 à 71.

* *Silence*, Lyon, n°288, octobre 2002 et 291/292, janvier 2003.

* *Sociologie du travail*, Paris, Seuil,
janvier / mars 1968, Hubert TOUZARD, « La médiation dans les conflits du travail, pp. 91-102.
n°3, 1986, SAINSAULIEU (R.), SEGRESTIN (D.), « Vers une théorie sociologique de l'entreprise », pp. 335-352.
n°4 vol.39, 1997, DUBET, François (éd.). « Grèves. Automne 1995 », pp.393-545.

* *Temps modernes*, Paris, Éditions Julliard,
n°586, 01/02 1996, « Les grèves de décembre 1995 », pp.3-34.
n°587, 03/05 1996, KAIL (Michel), « Tous ensemble : une grève se gère par les grévistes », pp.450-467.
n°605, 08/10 1999, LAACHER (Smaïn), « Critique de l'argent et morales des échanges : l'exemple des systèmes d'échange local », pp.268-280.

* *Territoires,* Paris, ADELS,
n°31, octobre 1990, « Municipalités et associations : démocratie de délégation, démocratie de participation », pp. 16-58.
n° 390, septembre 1998, « Nouveaux services – nouveaux emplois : des emplois locaux innovants ? ».

* *UTINAM*, n°10 et 11, septembre 1994, Paris L'Harmattan, BRION (Gérard), « Médiation et médiateurs », p.93-112.

* *Vacarmes*, n°2 avril-mai 1997, Paris, Éditions verticales, « Impossible médiation », entretien avec Stéphane HESSEL.

JOURNAUX quotidiens, hebdomadaires ou mensuels :

Les Echos : 30/09/2004 : « Sarkozy se pose en médiateur social »
08/10/2004 « Sarkozy ou les risques de la médiation »
29/09/2004 « Perrier : Nestlé Waters et le syndicat CGT signent un armistice ».

Le Figaro :
03/02/97, « Sans – papiers », Stéphane HESSEL pour le Collège des Médiateurs
17/02/01, « La médiation familiale pour divorcer sans drame », A. de LARMINAT.
20/02/01, « Réinventer le contrat social », Bernard BRUNHES.

L'Express : 01/07/1988, « Mission Blanc ; les Nouvelles Calédonies» par F. LECLERCQ.

Libération :
05/08/96, « Immigrés sans - papiers, sans visage », M. CHEMILLIER-GENDREAU.
14/02/97, « L'hospitalité a un caractère sacré », entretien avec Edgar MORIN.
15/10/97, « Lettre ouverte au gouvernement ; Nouvel appel à une large régularisation des immigrés sans papiers ».
27/02/01, « Ségolène Royal met la main sur la famille », Blandine GROSJEAN.
28/02/01, « Un droit recomposé au nom du père », B. GROSJEAN.

Le Monde :
8-9 août 93, D. ROUARD, « Les aventuriers de la solidarité ».
14 01 1997, H.-P. JEUDY, « Politiques de la médiation ».
24 12 1999, J.-F. SIX, « L'enjeu de la médiation ».
21/02/01, « L'enfant : un bien commun, un nom commun », F. DE SINGLY.

Le Monde Diplomatique :
Dossier : « Imaginer une autre société ». « Demain l'économie solidaire », Jean-Paul MARECHAL, avril 1998, p. 19.
Dossier : « Un autre monde est possible ». *Manière de voir*, n°41, septembre octobre 1998, pp.3-98.
« Pour un mouvement social européen », Pierre BOURDIEU, juin 1999.
« Guerre dans les balkans. Nouvel ordre global », Ignacio RAMONET, juin 1999.
« But inavoué de la "troisième voie" sociale – libérale : La dépossession de l'Etat », Riccardo PETRELLA, août 1999
« Tout est cousu d'enfance », Claire BRISSET, (Défenseur(e) des enfants au 3 mai 2000).
Dossier : « L'obsession sécuritaire », « Envahissants experts de la tolérance zéro », Pierre RIMBERT, février 2001.

Libération 9 mars 2000, « Notre ami le médiateur », p. 1 et « Le médiateur pompier de la République » pp. 1-4.

La Nouvelle République du Centre-Ouest.

LOIS, DECRETS et RAPPORTS PARLEMENTAIRES

- *Journal Officiel de la République Française* du 27 mai 1988 (NOR : PRMX9801273X).

- *Rapport enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale* le 9 juin 1998, fait au nom de la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur le projet de loi constitutionnelle n° 937 – relatif à la Nouvelle Calédonie, par Mme Catherine TASCA, Députée.

- *Journal Officiel de la République Française* du 27 février 2004, publication de l'Arrêté concernant le « Diplôme de médiateur familial ».

CODES, CHARTES et DIVERS :

- Actualités du Ministère de la justice, « Justice 98 : Le changement en marche », www.justice.gouv.fr.

- AMELY (Association de Médiation de Lyon). amely.ifrance.com

- Comité National de Liaison des Régies de Quartier, mai 1998, « Correspondants de nuit, le guide », publication du C.N.L.R.Q.

- *CNEI Mag*., numéro 12 (publication du Comité national des entreprises d'insertion), 2001, sur site Internet cfdt.fr

- Conseil de l'Europe, Comité des Ministres, Recommandation N R (98)1 aux États membres sur la médiation familiale, *(adoptée par le Comité des Ministres le 21 janvier 1998, lors de la 616e réunion des Délégués des Ministres).*

- Emploi Jeunes. Guide opérationnel Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement – Cedag, 3è éd., 1998, 53 p.

- Le Médiateur EDF, « Rapport du médiateur pour l'année 2000 ».

- Le Médiateur de la République : « Le rapport au Président de la République et au Parlement pour l'année 1996 », Paris, Le Médiateur de la République, document ronéoté, 26 p.

« Le rapport au Président de la République et au Parlement pour l'année 1997 » 24 p.

La déléguée départementale du Médiateur de la République, « Bilan de l'activité de l'année 1997 pour l'Indre-et-Loire, Préfecture d'Indre-et-Loire, document interne, 28 janvier l998,2p.

- Le Médiateur de la République, *Le Médiateur de la République* : *une autorité indépendante au service des citoyens*. Trentième anniversaire, 1973-2003. Paris, La Documentation française, 2003, 77 p.

- Ministère de la Justice, 1992, « La médiation/réparation pénale à l'égard des mineurs », Aspects pédagogiques et psychologiques, Bureau des affaires judiciaires et de la législation, document ronéoté, 94 p.

VOLPONI (A.-F.), *La médiation, les échanges localisés comme procès de démocratisation*, Thèse ss. la direction de TARRIUS (Alain), Perpignan, 1999, 525 p.

ANNEXES

L'APMF ET SES ACTIONS

L'Association pour la promotion de la médiation familiale (A.P.M.F.) créée en 1988, se compose de professionnels du droit et des sciences humaines, ainsi que des représentants d'Associations de parents séparés, divorcés, de divers pays d'Europe.
L'A.P.M.F. a élaboré un Code de Déontologie et une Charte Européenne de la Formation des Médiateurs Familiaux.
Ses activités sont multiples:

- Faire connaître et promouvoir la médiation familiale, (Colloques, Journées d'Etude, Congrès).
- Développer un esprit de partenariat international.
- Confronter et coordonner les expériences de médiation familiale.
- Proposer des modifications législatives ou réglementaires qui favorisent la médiation familiale.
- Centraliser, diffuser toute documentation sur la médiation familiale.
- Répondre à toute demande du public ou de professionnels sur les structures de médiation familiale et les centres de formation existants.

LES 20 EXIGENCES DE LA CONDITION PATERNELLE POUR LA MÉDIATION FAMILIALE :

1. La médiation familiale traite, au cas par cas, principalement des relations familiales autour de la place de l'enfant dans la famille lorsque les parents se séparent ou sont déjà séparés.

2. La médiation familiale par extension, doit pouvoir inclure d'autres situations familiales difficiles, par exemple avec les grands-parents ou même entre parents et enfants, etc.

3. La médiation familiale doit être un processus entier, global et limité dans le temps, dans lequel les parents peuvent retrouver la gestion de leurs propres difficultés avec l'aide d'une tierce personne, le médiateur familial, pour rééquilibrer et reprendre la maîtrise de l'évolution de leur situation et de leur projet parental à un moment ou il a besoin d'être aménagé.

4. La médiation familiale permet de mettre en place un minimum de communication dont les enfants ont besoin, au-delà des rancœurs de chacun et du manque de dialogue.

5. La médiation familiale permet la construction d'un accord, même difficile, car elle donne la place à de multiples négociations, des échanges de points de vue, et cela avec le temps nécessaire.

6. La médiation familiale est un lieu de parole afin d'exprimer ce que les parents n'ont pas pu se dire, seuls, en face à face.

7. La médiation familiale est un lieu de dénouage de quiproquos, de malentendus, de mauvaises interprétations qui ont duré et persisté jusqu'à troubler la vie de couple.

8. La médiation familiale doit se pratiquer dans un réel esprit d'égalité, d'équité et de coresponsabilité parentale pour le meilleur intérêt de l'enfant. Le médiateur doit être neutre aussi bien en ce qui concerne les différents entre les parents (ou les autres personnes) que les places qu'ils se sont donnés dans leur histoire familiale, sans jugement, sans sexisme, sans parti pris.

9. Le médiateur ne doit pas inciter à la séparation ou au divorce, mais doit aider les parents à résoudre et à clarifier leurs propres divergences de couple conjugal ou de couple parental.

10. La médiation familiale est un acte de prévention pour l'enfant car elle touche essentiellement à la place que les parents donnent à l'enfant dans les moments difficiles d'une vie de couple. La médiation familiale permet à l'enfant de ne pas devenir un enfant-otage, un enfant-chantage, un enfant-marchandage, pas plus un enfant enjeu d'un conflit affectif ou financier.

11. La médiation familiale est un processus d'apaisement pour les parents et aussi un acte de prévention pour eux car elle permet de gérer au mieux les décisions à prendre, les désaccords, les conflits même, et leur donne les moyens de "s'en sortir" dans les meilleures conditions de respect de chacun des parents et de dignité des deux.

12. La médiation familiale permet de sortir des problématiques de "fautes" et de "griefs" qui indiquent un bon parent et un mauvais, qui indiquent un gagnant et un perdant, qui ajoutent de la culpabilisation.

13. La médiation familiale apparaît comme un des meilleurs outils de pratique sociale pour la résolution des conflits familiaux, au-delà de la négociation directe.

14. La médiation familiale n'est pas une pratique judiciaire, mais plutôt une pratique entrant dans le champ psychosocial de l'évolution des structures familiales. La médiation familiale n'est pas plus une thérapie que du conseil juridique mais peut renvoyer les parents à y avoir recours.

15. La médiation familiale doit se pratiquer dans des lieux spécifiques, hors des tribunaux, et si possible avant toute procédure, mais aussi pendant (procédure suspendue ou en parallèle) ou/et après.

16. La médiation familiale devrait être utilisée par les juges pour renvoyer les parents devant un médiateur familial, les renvoyer à leur propre vie de couple, et se rendre "incompétent" pour ne pas statuer sur des aspects purement psychologiques et relationnels qui sont d'ailleurs amplifiés face à un juge qui a à juger.

17. La médiation familiale répond à l'encombrement des tribunaux ainsi qu'à l'allégement nécessaire des procédures habituellement compliquées, lentes, coûteuses, et souvent inadaptées aux problèmes familiaux.

18. La médiation familiale doit être connue et généralisée dans tout le pays par toutes les institutions et tous les professionnels côtoyant les difficultés familiales. Une large information doit être faite par tous.

19. La médiation familiale doit répondre à un esprit de service public, gratuit ou accessible par tous.

20. La médiation familiale doit apporter des garanties aux parents sur les compétences du médiateur familial, sa formation particulière, sa supervision, sa neutralité, ainsi que sur la qualité de la médiation familiale à entreprendre, et la protection de la vie privée.

APMF Association pour la Promotion de la Médiation Familiale 325 rue de Vaugirard 75015 Paris

AMELY (Lyon)

CODE DE DEONTOLOGIE

Préambule

La rédaction de ce rode est le fruit de la réflexion d'un certain nombre de médiateurs et d'associations de médiation de la région lyonnaise en vue de définir une certaine éthique de la médiation.

La médiation est un mode de communication entre des personnes physiques et morales, de gestion ou de résolution de situations conflictuelles, impliquant l'intervention d'un tiers, qualifié, indépendant et impartial.

Le présent code de déontologie a pour but de définir les règles qui s'imposent dans la pratique de la médiation que ce soit dans les relations avec les usagers, entre médiateurs ou avec les autres professionnels.

Les règles de ce code de déontologie s'appliquent à toutes les personnes physiques et morales signataires dont les noms sont indiqués en annexe.

L'adhésion à ces règles déontologiques vise à offrir des garanties de probité et d'intégrité à tous ceux qui auront recours aux services de médiateurs signataires de ce code.

TITRE I - LE ROLE DU MEDIATEUR

article 1 - rôle du médiateur

Le médiateur a pour fonction d'établir et maintenir les conditions permettant aux parties :

- d'améliorer leurs relations.
- d'élaborer une solution à leur situation conflictuelle.

article 2- mode d'exercice

Le médiateur peut être amené à exercer sa fonction :

- dans le cadre d'une activité de bénévolat,
- dans le cadre d'une activité salariée ou d'une activité libérale.

Le médiateur dans l'exercice de ses fonctions s'engage à choisir une personne ou association, comme référent, parmi les signataires de ce code.

article 3- domaine d'intervention

La médiation a vocation de répondre à toutes les demandes dans tous les domaines de la vie sociale. Cette compétence générale d'intervention n'exclut pas l'exercice de la fonction dans un domaine spécialisé.

article 4 - mode de saisine

Le médiateur peut être saisi :

- directement, à la demande d'une des parties ou conjointement par deux ou plusieurs parties.
- indirectement, à la demande d'une institution.

article 5- rémunération et indemnisation

Le médiateur peut exercer sa fonction :

- dans le cadre d'une activité de bénévolat.
- dans le cadre d'une activité salariée ou libérale.

Le mode de rémunération ou d'indemnisation doit être fixé indépendamment des résultats des médiations.

Les médiations peuvent être gratuites ou payantes. Lorsque la médiation est payante, les modalités doivent être fixées dés le début de la médiation.

TITRE II -DROITS ET DEVOIRS DU MEDIATEUR

article 6- compétences du médiateur

Pour exercer sa fonction, le médiateur :

- s'engage à acquérir une compétence spécifique et accepte de suivre une formation continue proposée par les organismes de formation agréés par les signataires de ce présent code.
- accepte de participer à des travaux d'analyse de pratiques, de supervision.

article 7 - indépendance et impartialité

Le médiateur a le devoir de sauvegarder sous toutes ses formes l'indépendance inhérente à sa fonction. Il n'a pas pour rôle de juger ni d'arbitrer.

Le médiateur s'interdit d'intervenir professionnellement dans des médiations impliquant un parent, allié, subordonné, collaborateur ou toute personne avec laquelle il aurait une communauté d'intérêts.

article 8- confidentialité et secret professionnel

Le médiateur s'engage à respecter et à préserver la confidentialité des débats et des documents.

Le médiateur se doit d'informer les parties des limites de 1a confidentialité, notamment dans les domaines où la législation existante permet de lever le secret professionnel.

Le médiateur peut être amené à fournir des attestations faisant état d'une médiation, celles-ci devront être rédigées en tenant compte des règles de confidentialité.

Le médiateur est tenu au secret professionnel à l'égard des tiers. Le secret professionnel ne pourra être levé qu'avec l'accord conjoint des parties.

Le médiateur, lors de la cessation de sa fonction n'est pas dégagé du secret professionnel relatif à son activité de médiateur .

article 9 - incompatibilités
La fonction de médiateur est incompatible avec l'exercice d'activités et de professions faisant obstacle aux règles déontologiques du présent code.
article 10 -clause de conscience
Le médiateur a toujours le droit de refuser une mission en vertu d'une clause de conscience, c'est à dire pour tout motif qui relève de son propre jugement.
Le médiateur peut interrompre une médiation si son propre jugement, son éthique, l'amènent à penser que celle-ci ne se déroule pas de manière équitable.

TITRE III - OBLIGATIONS DU MEDIATEUR A L'EGARD DES PARTIES ET DES TIERS

article 11- obligations à l'égard des parties
Le médiateur, pour accomplir sa mission, se doit de tout mettre en œuvre pour :
- informer les parties sur les règles de fonctionnement de la médiation et sur la possibilité de consulter un conseil de leur choix.
- s'assurer de la libre participation des parties au processus de médiation.
- favoriser les conditions d'un libre échange fondé sur un respect mutuel des intérêts et des personnes.
- permettre aux parties d'élaborer ou non une solution librement négociée, en connaissance de cause et notamment vis à vis des tiers.
article 12- obligations à l'égard des tiers
Le médiateur ne doit pas intervenir dans une situation qui fait l'objet d'une prise en charge par une autre instance, sans avoir préalablement pris contact avec elle.
article 13- publicité
La fonction de médiateur implique un devoir de réserve, notamment quant à l'utilisation de son titre.
Le médiateur doit s'abstenir d'utiliser tout moyen de promotion contraire à l'éthique de la médiation.
article 14- respect du code
Les signataires de ce présent code se donnent pour mission de veiller à son application. En cas de manquement à ces règles, le médiateur sera exclu de la liste.
Lyon le 4/5/1992

Le collège des médiateurs

Secrétariat des médiateurs 14 r d'Assas 75006 Paris

Vingt-six personnalités personnalités, intellectuels, scientifiques, juristes, ecclésiastiques, se sont constituées en « collège de médiateurs » le 9 avril 1996, pour ouvrir la voie à un dialogue entre les sans-papiers « de Saint-Ambroise » et le gouvernement de droite. Après le refus de toute concession exprimé par celui-ci dans son communiqué du 26 juin 1996, les médiateurs ont décidé d'organiser à l'automne 1996 de vastes assises nationales sur l'immigration. L'arrivée de la gauche au pouvoir en juin 1997 a provoqué des divergences au sein du collège, entre ceux qui soutiennent la stratégie de compromis du gouvernement de gauche, et les autres.

Les membres du collège

- Lucie Aubrac Résistante. Co-fondatrice du Mouvement Libération Sud.
- Raymond Aubrac Résistant. Ancien membre de l'État-Major de l'Armée Secrète. Commissaire honoraire de la République.
- Jean-Michel Belorgey Membre du Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme. Membre du Conseil d'État.
- Jean-François Berjonneau Prêtre. Secrétaire du Comité Épiscopal des Migrations.
- André Berroir Mathématicien. Directeur de l'Institut National des Sciences de l'Univers. Médiateur du CNRS.
- Paul Bouchet Conseiller d'État. Ancien Président de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme.
- Bernard Brunhes Ancien directeur de cabinet du Commissaire Général au Plan puis du Service des Affaires Sociales. Président du Groupe "Emploi" du XIème plan.
- Monique Chemillier-Gendreau Professeur de Droit Public et de Sciences Politiques à Paris VII. Présidente de l'Association Européenne des Juristes pour la Démocratie et les Droits de l'Homme dans le monde.
- Noël Copin Journaliste. Ancien directeur de rédaction de *La Croix*. Président de "Reporters sans Frontières".
- Jacqueline Costa-Lascoux Directeur de Recherche au CNRS. Expert consultant auprès du Conseil de l'Europe sur les questions de l'Émigration et des Droits de l'Homme.
- André Costes Père Jésuite. En 1979, Scrétaire de la Commission Épiscopale des Migrations puis Directeur des ‘uvres de Migration pour l'Église de France. Actuellement Directeur des Éditions d'Assas.
- Mireille Delmas-Marty Professeur de Droit à l'Université Paris I. Membre de l'Institut de France. De 1988 à 1990, Présidente de la Commission "Justice Pénale et Droits de l'Homme".
- Stéphane Hessel Ambassadeur de France. En 1982, Délégué interministériel pour les questions de coopération et d'aide au développement. Ancien membre du Haut Conseil pour l'Intégration entre 1990 et 1993.
- Paul Kessler Physicien. Président de la Commission des Droits de l'Homme de la Société de Physique.

- Camille Lacoste-Dujardin Anthropologue. Sociologue.
- Pierre Lyon-Caen Magistrat.
- Henri Madelin Jésuite. Rédacteur en chef de la revue *Études*.
- Edgar Morin Sociologue. Ancien directeur de Recherche au CNRS. Président de l'Agence Européenne pour la Culture de l'UNESCO.
- Paul Ricoeur Doyen honoraire de l'Université de Paris X.
- Antoine Sanguinetti Résistant. Amiral. Membre du Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme.
- Laurent Schwartz Mathématicien. Membre de l'Institut.
- Louis Schweitzer Pasteur. Ancien secrétaire Général de la Fédération Protestante.
- Yvette Sultan Professeur à la Faculté de Médecine. Chef du Service d'Hématologie de l'Hôpital Cochin.
- Germaine Tillion Anthropologue.
- Jean-Pierre Vernant Résistant. Professeur au Collège de France.
- Pierre Vidal-Naquet Historien. Directeur d'Études à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales.

TABLE DES MATIÈRES

UNE SOCIOLOGIE DE LA MEDIATION
La stratégie totalitaire de la modération

INTRODUCTION : AVERTISSEMENT EN TROIS MOTS

Chapitre I LA MEILLEURE FAÇON D'ARRIVER JUSQU'A TROIS p 2

A DE L'IDEAL DU BONHEUR A L'ECONOMIE DE LA REVOLTE 4
a) Dualité, vérité et contestation : une réalité agonistique des choses 3
b) Le conflit, un principe nourricier de la médiation 9
c) La médiation considérée comme outil de constitution du social 15
d) La médiation est presque tout ou presque 19

B MODELISATION ET PROBLEMATIQUE 23
a) Où il n'est pas question de procéder sans histoire 24
b) Le dit court de la méthode : une modélisation ternaire 30
c) La problématique ou une *valse à trois temps* 35

C TERRAIN DE LA MEDIATION, TERRAINS DES MEDIATEURS 39
a) Les hypothèses du *Surhomme* reconsidérées sur son super terrain 39
b) Qui est l'homme, où est-il et pourquoi faudrait-il le voir ? 43
c) Guerre de l'emploi : nouveaux gisements et anciens services 45
d) Tout peut advenir 50

PREMIERE PARTIE : DÉCONSTRUCTION DE LA MÉDIATION p 51

Chapitre II UN *FRONT UNIQUE* OU LA MEDIATION COMME *SYSTEME* 52

A LES PREMIERS PAS D'UNE MEDIATION SYSTEME 53
a) Ouverture et dépliage de la médiation 54
b) La croissance exponentielle des bouclages incidents 60
c) Les leçons du plus petit commun des médiateurs 65
d) Aménagements d'une catégorie de médiation 69

B L'INTEGRATION DU MODELE DE LA FAMILLE 73
a) L'association, lieu de l'expérience institutionnelle 75
b) Les spécialistes du facteur humain familial 79
c) Démarche publique, déroulement pudique 82
d) Le rôle des parents ou les bords du monde 85
e) Le juste milieu, l'en dedans dehors et leurs mots 88

C L'INTEGRATION DU MODELE PENAL 91
a) *Ainsi font, font, font* : comptons jusqu'à trois 93
b) Le monument est l'énorme d'une raison imposée de fait 95
c) Les contraintes de procédure dans la médiation pénale 97
d) Nous sommes (*presque*) tous des Jérôme DUPONT 99
e) Le lieu du lien se trouve dans le dialogue 104

D L'INTEGRATION DU MODELE SOCIAL 106
a) L'archétype de l'exemple 109
b) Les bonnes figures de l'intégration et leurs doubles 111
c) Une définition ouverte : la contrainte médiatisée 117
d) Théories des lieux, mi – lieux, milieux et autres hors - lieux 119
e) Des penseurs de l'action dépassés par des passeurs 124

Chapitre III LES FRONTS SECONDAIRES D'ANALYSE p 127

A LES REPERES SPATIO-TEMPORELS DU CONFLIT 128
a) Continuité de la séparation entre principes et fonctions 128
b) La dialectique conflictuelle : origine et sens de la géométrie 129
c) Géométrie de l'espace conflictuel 135
d) Le temps et la place du conflit 141

B L'IRRESISTIBLE ASCENSION DU TIERS 148
a) Esquisses d'une (*re*)naissance du social 148
b) Quatre piliers pour un système social 153
c) Première exercice d'intégration : le tiers inclus 157
d) Second exercice d'intégration : le tiers élu 159
e) Troisième exercice d'intégration : le tiers exclu 162

C DES CERTIFICATIONS SOCIALES DU TIERS 165
a) L'aménagement des scènes de ménage 165
b) L'institution de la neutralité sur la balance de Justice 172
c) Les caprices des lieux 177
d) La réalité de l'argumentaire : le jugement par défaut 183
e) Les poupées gigognes ou la psychologie du bonneteau 187

Chapitre IV UN OUTIL DE LA CONSTITUTION DU SOCIAL p 192

A UN MONDE PRODUIT ENTRE CONFLIT ET MEDIATION 193
a) Notre Bon Médiateur de la République 196
b) Où le citoyen Médiateur fait de la médiation citoyenne 206
c) Où la Médiation Sociale devient pensable 210
d) Où la Médiation Sociale devient indispensable 213

B LE GRAND BAZAR DU SOCIAL 217
a) Temps de la domination, temps des cerises et des guignes 218
b) Consensus, le petit mot qui voudrait ne plus rien laisser dire 222
c) Les Boucs émissaires ou une face cachée du consensus 227

C LA NOTION DE L'AUTORITE APPLIQUEE A LA MEDIATION 234
a) Tout l'intérêt d'une définition d'*Autorité* 235
b) La médiation : ses airs de géant l'empêchent de fâcher 242
c) L'Autorité face à la médiation : le droit, le devoir et la nuance 246
d) La médiation familiale : une *Autorité* exemplaire 248

SECONDE PARTIE : RECONSTRUCTION DE LA MÉDIATION p 254

Chapitre V LA MEDIATION DES EMPLOIS–JEUNES : UN CAS D'ECOLE p 255

A DE QUELS MAUX SOUFFRONS-NOUS ? 257
a) Chômage et besoins : une double présence qui associe les talents 258
b) Vers un laboratoire social expérimental 261
c) Crises, symptômes et diagnostics 270

B LES REPONSES A NOS SOUFFRANCES 275
a) Inverser l'éloignement : la proximité 277
b) Briser le mutisme : le dialogue 284
c) Réduire la fracture : le lien 286
d) Répondre à la question : la formation 290

C LE GRAND EMBARRAS, L'IMPUISSANCE DES MEDECINES 296
a) Les malades imaginaires et leur imagination 297
b) Les anciens services des nouveaux 300
c) Les emplois jeunes : un avenir perdu d'avance 304
d) La grande médiation des médiations 307

Chapitre VI L'OUVRAGE DES LIVRES, LE TEMPS DES HOMMES 314

A EFFETS DE MODES ET FAITS DE SOCIETE 315
a) La tentation du défini : une condition unanime 316
b) Un double impératif : précision et pluralisme 324
c) Les vérités les plus simples 328
d) La France de 1988 et son *île* de médiation 334

B SOCIAL, PAR ICI LA RESSORTIE ! 341
a) L'invention du nouveau social 343
b) Du travail social à la médiation, un même art 349
c) Faits têtus contre réalités aléatoires : grands frères *versus* adultes relais 354

C L'ACTUALITE D'UNE FANTASMAGORIE 359
a) La médiation des réalités ou les mésaventures de l'utopie 359
b) Transparence, consensus et évanescence : une démocratie apolitique 363
c) La médiation ou la compression des espaces déployés 369

D DES MILLE ET UNE APPLICATIONS DE LA MEDIATION 377
a) La triangulation ou l'obsolescence du syndicalisme 378
b) Sur le chemin de la *Refondation sociale*, le MEDEF 384
c) L'horizon des peuples devait renaître au SUD 393
d) Engagements et dégagements : des combats perdus d'avance 397

CONCLUSION

Chapitre VII POUR EN FINIR AVEC LA MEDIATION 402

A UN OUTIL DE PRODUCTION ET DE CRITIQUE DU SOCIAL
a) La médiation forme le social et la société 405
b) La médiation permet la critique de la production sociale 411
c) La médiation répond aux questions qu'elle pose et qui se posent 417

B CONSIDERATIONS POUR BIEN CONVERSER AVEC DIEU ET SES PROCHES 425
a) Les leçons de vocabulaire avant celles du Verbe 425
b) Les glissements sémantiques vers une médiation symbolique 429
c) L'ombre de la transcendance se pose sur la Cité 433
d) Dites une Parole, et *vous* serez aguerris 439

C SORTIR DE LA MEDIATION :UNE MEDIATION CRITIQUE 444
a) Parler de tout mais pas avec tout le monde 444
b) Exercices d'athéisme ou les vertus de l'immédiat 445
c) La folie d'un monde qui se mord la queue 449

BIBLIOGRAPHIE 454
ANNEXES 473
TABLE DES MATIERES 480